This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 169 274

Fn 1322. 3.50

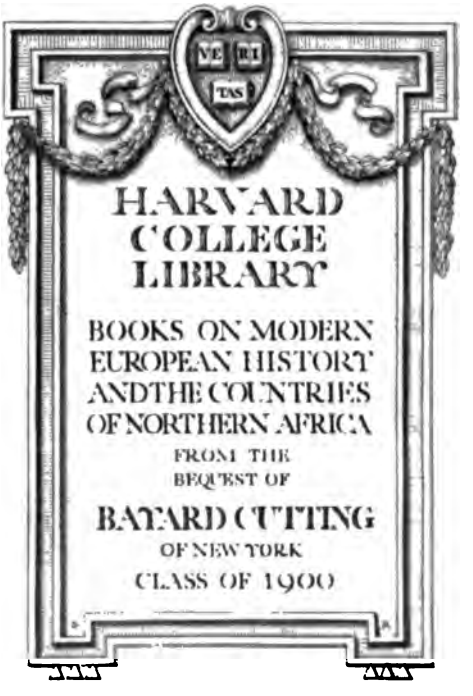
VE RI
TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900

[redacted]

o

PARIS GALANT AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Vie privée du prince de Conty

LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON

(1717-1776)

Racontée d'après les documents des archives
les notes de la police des mœurs
et les Mémoires, manuscrits ou imprimés,
de ses contemporains

PAR

G. CAPON et R. YVE-PLESSIS

Ouvrage orné d'un portrait en taille-douce

JEAN SCHEMIT, LIBRAIRE
52, rue Laffitte, Paris

1907

LE PRINCE DE CONTY

LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON

Il a été tiré

Six cents exemplaires numérotés, dont :

10 exemplaires sur Japon impérial (1 à 10)
20 exemplaires sur Hollande Van Gelder (11 à 30)
570 exemplaires sur « Vellum » anglais (31 à 600)

N° [redacted]

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Desrais del. Le Beau sc.

o

PARIS GALANT AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Vie privée du prince de Conty

LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON

(1717-1776)

Racontée d'après les documents des archives
les notes de la police des mœurs
et les Mémoires, manuscrits ou imprimés,
de ses contemporains

PAR

G. CAPON et R. YVE-PLESSIS

Ouvrage orné d'un portrait en taille-douce

JEAN SCHEMIT, LIBRAIRE
52, rue Laffitte, Paris

1907

/ ᴗ

VIE PRIVÉE DU PRINCE DE CONTY

Pour juger impartialement un personnage historique, rien de tel que de connaître, au préalable, le bien et le mal que disaient de lui ses contemporains. Avant d'entreprendre une relation de la vie privée de Louis-François de Bourbon-Conty, il n'est pas sans intérêt de résumer, d'après une liasse de papiers du temps, l'opinion qu'avaient de ce prince les gens qui l'approchaient.

Nous classerons ces portraits à peu près par ordre chronologique.

En 1740 (Conty a vingt-trois ans), le marquis d'Argenson, qui le déteste cordialement, note cette impression :

M. le prince de Conty a un fonds d'esprit, mais il a la grande sottise de quantité d'affectation ; il outre ce qu'il est ; il joue le libertin, l'étant ; le méchant, le satyrique, l'étant aussi ; et, à tout ce métier-là, il se fera crever et haïr (1).

(1) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, édition Rathery, tome III, p. 27.

En 1745, dans un de ces livres à clé comme il en parut tant au dix-huitième siècle, les Mémoires Secrets pour servir à l'Histoire de la Perse, *attribués à La Beaumelle, on trouve cette esquisse sous le nom supposé de Morad-Bakche :*

Morad-Bakche (Prince de Conty), fils d'une sœur de Mirza-Haddi (Duc de Bourbon) fut, dans ses jeunes années, un Prince d'une grande beauté et bien fait. Il avoit de l'esprit; il étoit d'un caractère aimable, et il ne démentit guère, en croissant, les grandes espérances qu'on en avoit conçues. Il étoit brave, aimant le métier de la guerre, vif, jaloux de son rang, mais trop prodigue, défaut qui dérangea ses affaires (1).

Le prince de Ligne, dans ses Lettres et pensées, *étaye et fortifie son sentiment personnel de celui de la mère du prince de Conty :*

C'est un composé de vingt ou trente hommes. Il est fier, il est affable, ambitieux et philosophe tour à tour; frondeur, gourmand, paresseux, noble, crapuleux; l'idole et l'exemple de la bonne compagnie, n'aimant la mauvaise que par un libertinage de tête, mais y mettant beaucoup d'amour-propre, tenant un peu de M. de Vendôme et du grand Condé; voulant jouer un rôle, mais n'ayant pas assez de tenue dans l'esprit. Sa mère disait un jour de lui : « Mon fils a bien de l'esprit; oh! il en a beaucoup; on en voit d'abord une grande étendue; mais il est en obélisque, il va toujours en diminuant à mesure qu'il s'élève, et finit par une pointe, comme un clocher » (2).

A propos de la campagne de Conty en Italie (1744), Mouffle d'Angerville, auteur de la Vie privée de Louis XV, *parue sous l'anonyme en 1777, dit :*

C'étoit un prince appliqué et qui, dans la fougue de l'âge et des plaisirs, étoit tourmenté de cet amour de la gloire

(1) *Mémoires Secrets pour servir à l'Histoire de la Perse*, p. 34.
(2) PRINCE DE LIGNE, *Lettres et Pensées*, pp. 9-10.

qui fait supporter le travail le plus pénible et vaincre tous les obstacles (1).

L'écrivain qui, sous le titre : Fastes de Louis XV, « *démarqua* » *la* Vie privée *de Mouffle, explique ainsi la retraite prématurée du prince de Conty et son détachement des affaires :*

Son aversion pour les gênes de la Cour, son peu d'égards pour les maîtresses de Louis XV l'en ont éloigné depuis et empêché d'être employé selon ses mérites. En général la franchise du caractère du prince de Conty ne sympathisoit point avec celui du monarque qui sentoit la supériorité de cette âme forte et énergique sur la sienne (2).

Dans une note, rédigée vers 1759 par M. de Paulmy et conservée avec son « portefeuille » aux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, on peut lire :

Il (Conty) est de la plus belle figure ; il a beaucoup d'esprit et la superficie de beaucoup de connoissances. Il est noble, fier, généreux, ennemy dangereux ; bon amy et protecteur zélé dès qu'il affectionne (3).

D'une villégiature à l'Isle-Adam en 1767, la comtesse de Genlis rapporte toute une collection de notes, petits essais malins, sur les familiers du prince. De l'amphytrion, voici ce qu'elle pense :

M. le prince de Conty étoit le seul des princes du sang, qui eût le goût des sciences et de la littérature, et qui sut parler en public. Il avoit une beauté, une taille et des manières imposantes ; personne ne sut dire des choses obligeantes avec plus de finesse et de grâce et, malgré ses succès auprès des femmes, il étoit impossible de découvrir en lui

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 194.
(2) *Fastes de Louis XV*, tome I, p. 99.
(3) Bibl. de l'Arsenal, *Manuscrits*, 3119, fol. 39.

la plus légère nuance de fatuité. Il fut aussi le plus magnifique de nos princes... (1).

Mme de Genlis ne reproche à Conty que son regard. Il a l'œil trop profond et scrutateur ; quand il vous fixe, on se sent comme paralysé.

Le président Hénault lui consacre ces lignes :

Ce prince né sauvage et en même temps si bien fait pour la société, n'a pu en être séparé d'abord que par timidité ; car il ne faut pas s'y méprendre, le désir de plaire qui tient tant à l'amour-propre et au témoignage favorable que l'on se rend de soi-même, fait qu'on ne veut pas manquer son coup. Mais enfin ses succès l'ont encouragé et il n'y a pas de particulier plus aimable. Nul ne connaît mieux les attentions les plus flatteuses ; ce n'est pas populaire, ni civil qu'il est ; c'est de cette politesse qui n'est restée qu'à lui dans l'âge où nous vivons (2).

A la mort de Conty (1776) les Mémoires secrets, *dits de Bachaumont, constatent :*

On s'entretient beaucoup de la mort du prince de Conty qui, par son patriotisme généreux, avoit mérité l'affection des Français (3).

Enfin un mémorialiste qui a vu le prince de très près, un ami de la comtesse de Boufflers-Rouverel, maîtresse de Conty, le diplomate Dutens, écrit, en 1808, ce panégyrique désintéressé :

M. le prince de Conty étoit l'un des plus aimables et des plus grands hommes de son siècle ; il avoit la taille parfaitement belle, l'air noble et majestueux, les traits beaux et réguliers, la physionomie agréable et spirituelle, le regard

(1) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome I, p. 298.
(2) Président Hénault, *Mémoires*, p. 275.
(3) *Mémoires secrets*, tome IX, p. 202.

fier ou doux, suivant l'occasion; il parloit bien, avec une éloquence mâle et vive, s'exprimoit sur tous les sujets avec beaucoup de chaleur et de force; l'élévation de son âme, la fermeté de son caractère, son courage et sa capacité sont assez connus en Europe pour que je me dispense d'en parler ici. Quand il vivoit familièrement avec ceux qu'il aimoit, il étoit simple dans ses manières, mais c'étoit la simplicité du génie; dans la société, il étoit le premier à bannir toute contrainte; il s'en trouvoit gêné lui-même, au point d'en témoigner de l'impatience... (1).

Comment ce prince si remarquablement doué — tous là-dessus sont d'accord — appelé par sa naissance et son intelligence à jouer un rôle politique considérable à une époque où les grands hommes étaient plutôt rares, n'a-t-il laissé qu'une trace presque nulle? Comment, selon le mot de Sainte-Beuve, est-il, en quelque sorte, « passé à côté de l'Histoire, sans y entrer »?

C'est que le prince de Conty, simple et bienveillant avec ses inférieurs, se montrait au contraire, avec ceux qu'il estimait être ses pairs, d'une intraitable roideur. C'est qu'il manquait absolument de souplesse dans l'échine; souplesse nécessaire alors, non seulement devant le Roi, mais encore devant ses favoris, voire ses favorites. Conty, brave, actif, ambitieux, opiniâtre; généreux jusqu'à la prodigalité et pourtant très entendu aux affaires; ardent mais réfléchi et voyant de loin; amoureux des arts, épris du beau sous toutes ses formes; libertin à l'excès, mais sans jamais se laisser avilir par ses maîtresses; infatué de son rang quoique philosophe; indévot sans être athée; — Conty, esprit complexe, mais caractère droit et tout d'une pièce, professait par dessus toute chose l'horreur de la bassesse, le mépris de la courtisanerie. Ecarté de la faveur du Roi par l'animadversion de Mme de Pompadour, il préféra se hérisser dans son orgueil et vivre exilé de Versailles, brouillé avec Louis XV, même après la mort de son

(1) Dutens, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, tome II, p. 17.

ennemie, plutôt que de tenter un geste de rapprochement qu'on aurait pu prendre pour un acte de soumission. Par son opposition systématique aux hommes de la Cour, il devint le plus populaire des princes. Mais la popularité ne survit pas à son objet et Conty en mourant disparut tout entier, faute d'avoir eu l'occasion de donner la mesure de ses talents.

I

Enfance et adolescence

Naissance de Louis-François de Bourbon-Conty. — Son père putatif, Louis Armand de Bourbon. — Passe-temps princiers. — Un ménage troublé. — Les amants de madame de Conty. — M. de la Fare, dit « Poupart ». — Education du prince. — La mort du père Ducerceau. — Mariage de Louis-François.

Louis-François de Bourbon naquit à Paris, le 13 août 1717, en l'hôtel de Conty, sur le quai qui porte aujourd'hui son nom. Dangeau dit, à cette date : « Le prince dont madame la princesse de Conty vient d'accoucher, ne s'appellera point comte de la Marche ; il aura le nom de prince de La Roche-sur-Yon » (1).

(1) Ce titre de prince de La Roche-sur-Yon avait été porté déjà dans la famille par le grand-père de celui qui nous occupe, François-Louis, dit le Grand Conty, l'éphémère roi de Pologne (1664-1709). On lit à ce propos, dans les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier* (IV, 493) : « M. le prince de Conty, n'ayant point de nom à lui donner, me demanda la permission de lui faire porter celui-là, dont j'ai la terre ». C'est ainsi qu'il est nommé, en 1670, par la *Gazette de France*, rendant compte du baptême de Mademoiselle de Bourbon (*Gazette*, p. 960).

Le Grand Conty avait d'ailleurs transmis le titre à la deuxième de ses filles, Louise-Adélaïde, princesse de La Roche-sur-Yon (1696-1750), tante de notre héros. — Voir, à la fin de ce volume, le tableau généalogique des Conty.

Dangeau se trompe de bonne foi. Très probablement, le prince de Conty avait-il au mois de juillet l'intention de nommer ainsi son second fils. A ce moment, en effet, son fils aîné, le jeune comte de La Marche, né le 28 mars 1715, vivait encore et deux frères, à supposer que l'enfant qu'on attendait fût un garçon, ne pouvaient pas porter le même titre. Mais le petit prince, valétudinaire et rachitique, mourut le 1er août 1717, douze jours avant les deuxièmes couches de sa mère. Et très certainement cette mort détermina les parents à changer de projet pour donner à Louis-François, devenu l'aîné de leur descendance le titre qui désignait, de père en fils, les héritiers présomptifs de leur nom.

Héritier du nom, Louis-François l'était, à coup sûr. Quant à être le fils de son père et le descendant des Conty, la chose est beaucoup moins probable et la controverse au moins est permise.

Son père putatif, Louis-Armand II de Bourbon-Conty, était un très vilain sire, au moral aussi bien, ou plutôt aussi mal qu'au physique. Bossu par devant et par derrière, plein de tics nerveux, d'une laideur si forte qu'on l'avait, à la Cour, surnommé le « Singe vert », il n'était pas moins méchant que contrefait, pas moins vicieux que hideux. Possible même qu'il fût un peu dément ; car outre son humeur, en tout temps bizarre, il apportait dans la débauche, « sadique » avant le marquis de Sade, certains raffinements qui dénoncent un véritable déséquilibre d'esprit. Ses simples passe-temps étaient volontiers cruels et il semblait faire assaut de férocité avec son jeune parent, le comte de Charolais, cet autre fou dont l'Histoire rapporte des traits à faire frémir... Veut-on savoir comment le prince Armand de Conty se divertissait au bal ?

A l'un des derniers bals de l'Opéra, raconte la princesse Palatine, il s'empara d'une pauvre petite fille récemment arrivée de la province, l'arracha d'à côté de sa mère, la plaça

entre ses jambes, et tandis qu'il la tenait d'un bras, il lui appliqua des soufflets et des chiquenaudes, qui lui firent sortir le sang du nez et de la bouche. La jeune personne qui ne lui avait jamais fait de mal, et qui ne le connaissait même pas, pleura à chaudes larmes ; mais il se mit à rire et dit : « Ne sais-je pas bien donner des chiquenaudes » ? Tous ceux qui ont été témoins de cette scène brutale, en ont eu pitié ; cependant personne n'a osé venir au secours de la pauvre enfant ; car on craint d'avoir affaire à ce fou violent : il fait les grimaces les plus affreuses ; moi, qui redoute extrêmement les fous, je tremble quand je me trouve tête à tête avec lui (1).

On disait encore de Louis-Armand, s'il faut croire aux *Souvenirs* de Mme de Caylus, qu'il était « le mary de bien des femmes et la femme de bien des hommes ».

A dix-huit ans, Conty avait épousé, le 9 juillet 1713, en la chapelle du château de Versailles, sa cousine Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, dite mademoiselle de Bourbon, de deux ans plus âgée que lui, femme charmante et très digne d'être aimée de son mari.

« C'est une personne pleine d'agréments, qui joue à la beauté le tour de prouver clairement que la grâce est préférable. Quand elle veut se faire aimer, on ne peut y résister ; elle a des manières agréables, de la douceur et point de mauvaise humeur et dit toujours quelque chose d'obligeant ». Ainsi témoigne d'elle une contemporaine, qui ne pèche point dans ses jugements par excès d'indulgence (2).

Mais le mariage n'avait modifié ni les goûts ni les habitudes de l'affreux bossu, sinon qu'il ajouta à ses violences ordinaires des accès de jalousie maladive. Il séquestrait sa femme, lui défendait toute société masculine, la menaçait sans cesse, faisait épier ses moindres mouvements, se plaisait à la venir surpren-

(1) Mme la duchesse d'Orléans, princesse Palatine, *Mémoires, Fragments historiques et Correspondance*, pp. 270-271.
(2) *Ibidem*.

dre, au milieu de la nuit, pistolet au poing, sous prétexte qu'elle cachait des amants dans sa chambre à coucher; et comme il était souvent enflammé de vin, la princesse tremblait que, dans ces crises, il ne se portât à quelque extrémité.

Gardait-il au moins, de son côté, cette fidélité qu'il exigeait de sa femme avec tant de rigueurs? Une anecdote va nous le peindre tout entier.

Parmi les prostibules de Paris, un des mieux achalandés, à la fin du règne de Louis XIV, était celui des époux Berlier de Montrival, au faubourg Saint-Martin. Ces entremetteurs de condition, vraie noblesse s'il vous plaît, avaient réuni dans leur demeure, magnifiquement meublée, une demi-douzaine de jolies « barboteuses » dont les chroniqueurs du temps nous ont conservé les noms et dont l'aînée n'avait pas plus de vingt ans (1). La clientèle n'était que de qualité. Ce fut dans cette maison que, malgré le tarif élevé du sérail et la jeunesse des almées, Louis-Armand de Bourbon gagna, l'année qui suivit son mariage, une de ces maladies que les plaisants d'alors nommaient « clou de Saint-Côme » (2). Le pire est qu'il en fit immédiatement présent à la princesse, sa femme. Non content de porter plainte au lieutenant de police, Conty retourna chez les Montrival avec sa livrée, accompagné d'un garçon boucher qu'il avait habillé de même et muni d'un gros soufflet. Après avoir fait subir mille cruautés à la fille coupable, le prince la

(1) Elles se nommaient : Reine Dupré, 17 ans; Thérèse Fournier, 19 ans; Marguerite Ruzé, 20 ans; Elisabeth Chamard, 18 ans; Nicole Desprée, 18 ans et Marie Beaurepaire, 17 ans. (Buvat, *Journal de la Régence*, p. 126).

(2) A Isernia, près de Naples, le culte de Priape subsista longtemps et on venait prier saint Côme en lui offrant des *ex-voto* en forme de « membre affligé ». On vendait également dans cette église de l'huile de saint Côme pour guérir les malades qui venaient se présenter à l'autel, mettant sans honte à découvert la partie malade, laquelle était toujours l'original de la figure en cire qu'ils avaient offerte (Dulaure, *Histoire des différents cultes*, II, 294).

livra au boucher qui la souffla par l'anus comme il eût fait d'un veau ou d'un mouton. La malheureuse creva de cette opération terrible. L'affaire, on le pense, s'ébruita et le lieutenant de police, déjà saisi de la plainte de Conty, chercha des responsables. Comme il ne pouvait s'attaquer à un prince du sang, le poids de la vindicte publique retomba sur les tenanciers chez qui s'était commis ce crime étrange. Le 12 mars 1714, le bourreau fustigea publiquement le marquis et la marquise de Montrival attachés au cul d'une charrette, nus jusqu'à la ceinture, et, selon le cérémonial ordinaire, coiffés d'un chapeau de paille. Ce n'est pas le chapeau qui les gênait le plus. Ils furent menés dans cet équipage depuis la prison de la Conciergerie où ils étaient détenus jusqu'à leur hôtel du faubourg Saint-Martin. L'arrêt de la Chambre de la Tournelle qui les avait condamnés à cette peine infamante prescrivait en plus qu'ils seraient bannis de Paris pendant neuf ans « pour avoir fait de leur maison une académie de débauche en corrompant des jeunes filles, pour y attirer des jeunes gens de qualité et autres afin de s'en divertir ». Les Montrival se retirèrent à Rouen où ils continuèrent leur commerce (1).

Si la vengeance abominable qu'il avait tirée d'une pauvre prostituée avait apaisé le prince, il n'en était pas de même de la princesse. Outragée et souillée, elle résolut de se venger à sa manière et cette manière fut de rendre à son mari trait pour trait, cocuage pour infidélité. Elle prit des amants. Le premier

(1) Buvat, *Journal de la Régence*, p. 126. — [Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, tome VIII, p. 152. — Boisjourdain, *Mélanges historiques*, tome II, p. 305. — Dans ses *Mémoires du duc de Richelieu*, Soulavie, qui brouille un peu les faits, les dates et les personnes, impute cette histoire à notre Conty, Louis-François. C'est une erreur grossière et qui ne se discute même pas, puisque les Montrival furent condamnés en 1714 et que Louis-François de Bourbon vint au monde en 1717. « Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né », dit l'agneau de la fable.

paraît avoir été Georges-Gaspard de Clermont-Gessans, comte de Clermont, marquis de Saint-Aignan, colonel au régiment d'Auvergne et gentilhomme du prince de Conty, qui le logeait dans son hôtel aux appointements de 12.000 livres. Mais le prince s'aperçut vite de la manigance, fit des éclats qui amusèrent la Cour et la Ville, et mit Clermont à la porte, pour donner sa place à Armand-Louis du Plessis, fils du marquis de Richelieu (1).

D'après Soulavie (*Mémoires du duc de Richelieu*) le successeur de M. de Clermont dans le cœur de Mme de Conty fut le marquis de La Fare, capitaine des gardes du Régent. Mais nous avons des raisons de croire qu'une autre intrigue fut nouée par la princesse, dans l'intervalle, avec M. de Matignon-Gacé (2).

(1) L'abbé Soulavie dit, parlant de ce seigneur : le *marquis* de Richelieu. Mais il n'existait à cette époque qu'un *marquis* de Richelieu. Louis-Armand du Plessis, né en 1654, et par conséquent âgé de plus de soixante ans. Saint-Simon rapporte que c'était « un homme obscur, ruiné, débauché ». Nous savons encore par les *Mémoires de Sourches* qu'il avait été « un garçon extraordinaire, de complexion très amoureuse, un des plus vigoureux et des plus agiles hommes de son temps ». Il était neveu du duc de Richelieu et de la duchesse d'Aiguillon. A la mort de cette dernière, en 1704, il avait fait des pieds et des mains pour avoir le duché, mais sans y réussir.

Il s'agit donc ici, très certainement, du fils, Armand-Louis du Plessis, qu'il avait eu en 1683 de son mariage avec Marie-Charlotte de La Porte-Mazarini et qui parvint en 1731, l'année qui suivit la mort de son père, à se faire mettre en possession du titre de duc d'Aiguillon. Ce Richelieu, duc d'Aiguillon, qui mourut en 1750, fut le père du fameux duc d'Aiguillon, maréchal et ministre de Louis XV.

(2) Marie-Thomas-Auguste Goyon de Matignon, né le 18 août 1684, connu d'abord sous le nom de *chevalier* et ensuite de *marquis* de Matignon, baron de Briquebec et de Gacé, comte de Bourbon, de Montjay et d'Ormoy, troisième fils de Charles-Auguste de Matignon, maréchal de France. Garde-marine en 1698, enseigne de vaisseau en 1703, mestre de camp d'un régiment de cavalerie vacant par la mort d'un de ses frères en 1707, il fit toutes les campagnes de 1709 à 1713 et fut nommé brigadier des armées du Roi en 1719. Il épousa en 1720 Edme-Charlotte de Brenne, dame du palais de la Reine. — On l'appelait

Nous avons vu que les éclats du prince de Conty avaient prêté à rire à tout Paris. On chansonnait ferme le jaloux contrefait qui mettait sottement le public au courant de ses déboires conjugaux. Or, deux couplets, différents, du *Chansonnier* de Maurepas, nomment M. de Matignon-Gacé comme prédécesseur de M. de La Fare :

Chanson, sur l'air : « La Fari don daine ».

Ecoutez, dames de Paris,
Je vais parler sans feinte;
Je commence par la Conty
Que La Fare f... sans crainte ;
Il succède à ce Matignon,
La fari don daine,
La fari don don ;
Qu'il prenn'garde d'y réussi,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Autre *Chanson sur l'air des « Cloches »*.

Le Gacé
Est chassé ;
Le Conty vous a laissé
La Fare !
La Fare ! (1)

parfois Matignon le cadet pour le distinguer de Louis-Jean-Baptiste, son frère aîné, et il passait pour fort débauché. Des triolets, rimés en 1716 et conservés à la Bibliothèque Nationale (*Manuscrits français*, 12628, fol. 375), disent de lui :

Parlons un peu de Matignon,
Non pas de l'aîné que j'honore,
Mais du cadet, méchant fripon ;
Parlons un peu de Matignon.
Il mène la vie de chausson,
Et finira plus mal encore.
Parlons un peu de Matignon,
Non pas de l'aîné que j'honore.

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12628, ff. 389 *bis* et 332. — A la deuxième de ces chansons, on lit, en marge, sur le manuscrit : « Mme la princesse de Conty, la jeune ».

A notre compte, le marquis de La Fare ne vint donc probablement que troisième, en l'année 1716, ainsi que l'indiquent très formellement les dates des chansons qui précèdent et de celles qu'on va lire.

Philippe-Charles, marquis de La Fare et comte de Laugère, était né en 1685. Il avait été tenu sur les fonts du baptême, au Palais Royal, par Monsieur et Madame. Lieutenant dans la maison du Roi, il avait eu le régiment de Gâtinais en 1704. Depuis le mois de mai 1712, il était capitaine des gardes du corps de Philippe d'Orléans et il avait été nommé brigadier d'infanterie le 1er janvier de cette année 1716 (1). Il avait épousé, le 6 août 1713, Françoise Paparel, fille de Claude-François, seigneur de Vitry-sur-Seine, trésorier de l'ordinaire des guerres. Mais Paparel venait d'être condamné à mort pour crime de péculat et ses biens confisqués au profit du Roi. La Fare avait obtenu que son beau-père fût seulement détenu à vie aux îles Sainte-Marguerite et ses biens attribués à lui-même, son gendre. De ce fait, il était puissamment riche, d'autant plus qu'il conservait seul l'administration de cette fortune mal acquise, ayant décidé sa femme à s'enfermer au couvent pour fuir le scandale. Cet homme pratique était un beau cavalier, grand, bien charpenté, auquel on ne pouvait guère reprocher que son obésité précoce et sa face trop ronde. La princesse de Conty l'appelait en riant : son *poupart* et le sobriquet lui resta. Il passait auprès des femmes pour un médiocre champion dans les tournois amoureux. Ces couplets en font foi :

(1) Le marquis de La Fare fut par la suite lieutenant-général au gouvernement du Languedoc, département et étendue du Vivarais, du Velay et du diocèse d'Uzès (1718) ; gouverneur des villes et château d'Alais et du pays des Cévennes ; maréchal de camp (1720) ; chevalier de la Toison d'Or (1722) ; commandant en chef du Languedoc (1724), etc. ; maréchal de France en 1746. Il mourut de la petite vérole le 4 septembre 1752 (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*).

Chanson sur l'air de « La Fronde »,
ou : Il a battu son petit frère.

Que la Conty soit enragée
A un singe d'être attachée,
Cela ne se peut autrement ;
Mais qu'elle s'en tienne à la Fare,
Ou son appétit n'est pas grand
Ou sa retenue est bien rare (1).

Autre *Chanson sur l'air des « Landiris »*.

Belle princesse de Conty,
Poupart a le v.. trop petit ;
La Noue vaut bien mieux pour cela,
Alleluïa ! (2)

(Extrait d'un) *Noël pour 1717*.

A la crèche arrivée,
La charmante Conty
Parut fort étonnée
D'y voir La Fare aussi ;
L'Enfant qui connaît tout dit : « Gardez-vous, Marie,
« De servir ce mignon,
« Don, don ;
« Le bossu le sçaura,
« La, la,
« Il vous fera la vie » (3).

Tous ces vaudevilles prouvent surabondamment que les amours de la princesse de Conty et du marquis de La Fare étaient en quelque sorte publiques. Encore avons-nous négligé de citer une facétie, très goûtée dans les ruelles, qui assignait des logements fantaisistes aux personnes de la Cour. Les satirisants logeaient le prince de Conty, laid et malpropre : « A

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12628, f. 292.
(2) Bib. Nat. : *Manuscrits français*, 12628, f. 302. — M. de la Noue, un des fils du marquis de Langeais, était premier écuyer du prince de Conty.
(3) Bib. Nat. : *Manuscrits français*, 12629, f. 175.

l'enseigne du *Singe vert*, à la Savonnerie », et la princesse, sa femme : « Au *Poupart*, rue du Singe ».

Nul d'ailleurs ne songeait à complaindre le « singe vert » de son infortune. On approuvait plutôt la princesse :

Chanson sur l'air : « *Daye, dandaye* »
ou « *L'année est bonne* ».

Vous avez, divine Conty,
Un vilain singe de mary ;
Bran de l'hymen qui vous le donne !
Belle mignonne (*bis*).

Quoi, ce magot, dans votre lit,
Passe donc le jour et la nuit ;
Pourquoi souffrir qu'il vous moissonne ?
Belle mignonne (*bis*).

Gardez pour un objet charmant
Ces trésors, cet enchantement ;
Qu'ils revienn't au Dieu qui les donne...
Belle mignonne (*bis*) (1).

Nous ne nous appesantirons pas plus longtemps sur les querelles scandaleuses du ménage Conty. On en retrouvera les échos dans tous les mémoires de la Régence. Soulavie prétend qu'à La Fare succéda le prince de Soubise (2) qui, lui-même, fut remplacé par M. de Richelieu. Cette fois le prince de Conty, trahi par son propre favori, par l'homme qu'il avait introduit dans sa maison en le substituant à M. de Clermont, déchaîna un tapage infernal. La princesse pour se soustraire aux fureurs de son mari, fit instruire un gros mâtin qui couchait sous son lit et qui

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12629, f. 107.

(2) Jules François-Louis de Rohan, prince de Soubise (fils de Hercule-Mériadec de Rohan), né le 16 janvier 1697 ; reçu capitaine-lieutenant des gendarmes dans la garde du Roi, en survivance de son père, au mois de février 1717 ; mort de la petite vérole le 6 mai 1724. Il avait épousé, le 16 septembre 1714, Anne-Julie-Adélaïde de Melun, fille de Louis, prince d'Espinoy.

en défendait les approches (1). Enfin, après une scène plus violente que les autres qui se passa le matin de Noël 1721, Mme de Conty, grosse pour la quatrième fois, se décida à quitter le prince et, profitant de ce qu'il était ivre à rouler, se réfugia chez la princesse Palatine, au Petit Luxembourg ; de là, dans un couvent. Les époux se racommodèrent pourtant lors du mariage du Roi (1723) et reprirent la vie commune qui fut, jusqu'à la fin, traversée par des orages fréquents, car la princesse ne cessait point de voir M. de Richelieu (2).

Revenons, en 1717, à la naissance de Louis-François, comte de la Marche, futur prince de Conty. A cette époque, la princesse était, depuis plus d'un an, la maîtresse du marquis de La Fare. Personne n'hésita à attribuer le poupon au *Poupart* (3).

A l'inverse de son aîné, cet enfant d'ailleurs était superbe. Le chirurgien Clément l'ayant, à la demande de la mère, examiné pour savoir s'il était né viable, le trouva conformé à souhait. Il se rendit chez le prince et lui dit naïvement : — « Monseigneur, j'ai examiné la taille du prince qui vient de naître. Il est droit. Faites-le coucher sans chevet, pour qu'il reste ainsi. Songez quel chagrin ce serait pour la princesse qui a fait ce prince droit si vous le rendiez tortu et

(1) [Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, tome VIII, pp. 55-56.

(2) Le lecteur trouvera tous les détails désirables sur les altercats conjugaux des Conty qui furent le grand scandale de l'époque, dans les ouvrages suivants : Maurepas, *Mémoires*, tome I, p. 236. — Buvat, *Journal de la Régence*, tome II, pp. 320-322. — *Mémoires, Fragments historiques et Correspondance de la* Princesse Palatine, *passim*. — *Journal et Mémoires de* Mathieu Marais, tome II, p. 207.

(3) Cette opinion était si bien acceptée par les contemporains, qu'en 1745, vingt-huit ans plus tard, quand Louis-François de Bourbon-Conty partit avec La Fare guerroyer en Allemagne, on chanta :

Nous avons le fils et le père,
Il ne reste qu'à souhaiter
Que le Saint-Esprit les éclaire.

bossu ». Le prince de Conty aurait bien voulu parler d'autre chose. Mais Clément, sans y entendre malice, le ramenait toujours à ses moutons : — « Songez qu'il est droit comme un jonc. Ne le rendez pas tortu et bossu, Monseigneur ». Le prince de Conty, n'y pouvant plus tenir, prit le parti de la fuite (1).

La prime jeunesse du comte de La Marche s'écoula sans incidents. Livré aux femmes, ainsi que tous les bambins de son âge et de son rang, il grandit et prospéra en force et en santé tandis que s'étiolait et dépérissait son cadet, Louis-Armand, duc de Mercœur, venu au monde en 1720 (2). Quand il eut quatre ans, on le baptisa. Il eut l'honneur d'être tenu sur les fonts par son grand cousin, Sa Majesté le roi de France. Le *Mercure*, en ces termes, relata l'événement :

Avril 1721. — Le 23, le Roy entendit la Messe chantée par sa musique, après laquelle M. le comte de La Marche, Prince du sang, fils de Louis-Armand, Prince de Conty, reçut les cérémonies du baptême ; ayant le Roy pour parrain et Madame pour marraine (3) ; et il fut nommé Louis. M. le duc d'Orléans et toute la Cour assistèrent à cette cérémonie, qui fut faite par M. l'évêque de Metz, premier aumônier, en présence du curé de St-Germain-l'Auxerrois.

A l'instigation de la princesse de Conty, seconde douairière, de qui le directeur de conscience appartenait à la compagnie célèbre fondée par Ignace de Loyola, Louis-François, quand il fut en état de commencer ses études classiques, fut placé au collège Louis-le-Grand. Il avait neuf ans. Il est assez curieux de constater que ce prince qui devait être dans la suite le plus indévot de sa race et qui, seul peut-être de tous les Bourbons, mourut sans confession, fut

(1) *Mémoires de la* Princesse Palatine, p. 272.

(2) Le duc de Mercœur mourut en 1722 (Voir la généalogie des Conty à la fin du volume).

(3) Madame, duchesse douairière d'Orléans.

éduqué par les Jésuites. Il est vrai que Descartes et Voltaire qui ne se signalèrent point comme des modèles de piété, étaient élèves des mêmes maîtres.

La princesse de Conty, dit Mathieu Marais (décembre 1726) a voulu voir son fils aux Jésuites. Elle a parlé aux RR. PP. et leur a dit qu'elle leur donnerait aussi le second, mais qu'il étoit bien vif et que, d'abord qu'il voyoit une fille, il se jetoit dessus et lui prenoit les tétons. Le P. Sanadon lui a répondu : « Donnez-nous-le, Madame, nous lui ferons bien changer de caractère » (1).

C'est durant son séjour au collège, que le comte de la Marche devint prince de Conty, par le décès de son père survenu le 4 mai 1727. Louis-Armand de Conty n'avait que trente-deux ans ; mais il avait usé sa vie, hâté sa fin, par ses débauches de tout genre. Il mourait riche et n'était point de ceux qu'avait ruinés le Système, bien au contraire. Ayant su réaliser à la hausse ses actions de la banque de Law sur les brouillards du Mississipi, il avait gagné, en un seul jour, la somme ronde de quatorze millions de livres (2). Son fils se chargerait d'écorner cette fortune.

Le jeune prince de Conty que nous appellerons dorénavant ainsi, serait vraisemblablement resté à Louis-le-Grand jusqu'au terme de ses humanités sans un beau trait de dignité du Père Porée, professeur de rhétorique à ce collège (3). Louis-François était pen-

(1) *Journal et Mémoires* de Mathieu Marais, tome III, p. 462. — Ce second fils, dont il est ici question, est le jeune comte d'Alais, né en 1722, et qui devait mourir à 8 ans, le 7 avril 1730. En décembre 1726, les Conty avaient trois enfants vivants, savoir : 1° Louis-François, comte de la Marche ; 2° le comte d'Alais ; 3° Mlle de Conty (Louise-Henriette), née le 20 juin précédent.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, tome III, p. 142.

(3) Porée (Charles), savant Jésuite français, né en 1675 à Vendes, près Caen, mort à Paris en 1741. Il étudia au collège du Mont, à Paris, entra à 17 ans dans la Compagnie de Jésus, le 8 septembre 1692, et fut envoyé à Rennes en 1695 pour y com-

sionnaire. On était alors dans l'usage, quand il s'agissait d'enfants de la très haute volée, que le professeur allât chercher lui-même son élève en son quartier pour l'amener à la classe et qu'il le reconduisît de sa classe au quartier, afin d'éviter les familiarités et quelquefois les vivacités des autres élèves. Le Père Porée s'entêta à refuser cette attention au prince son disciple. Il soutenait qu'un maître ne devait aucun égard à un écolier quelle que fût sa naissance et

mencer son cours de régence. Ses maîtres, habiles à démêler les aptitudes, décidèrent qu'il enseignerait la rhétorique au collège Louis-le-Grand. Il y entra en 1708 et y eut pour collègue le P. Legay. Il se sentait lui-même une vocation très décidée pour le professorat ; il s'y consacra tout entier, et il exerça, par son éloquence touchante et persuasive, une grande influence sur les élèves. Il leur fit aimer les lettres et la vertu. Il rendait ses leçons attrayantes en introduisant dans sa classe des exercices littéraires, plaidoyers et représentations théâtrales déjà établies dans les collèges des Jésuites dès 1655. C'est lui-même qui formait ses acteurs. cherchant à donner aux jeunes gens de famille appelés à remplir dans le monde des fonctions élevées, la grâce des manières, l'élégance du maintien. Ces pièces, Porée les anime d'une franche gaieté ; l'auteur sait peindre avec bonheur quelques-uns des ridicules et des vices qui caractérisent plus spécialement son époque, l'amour de l'argent et des plaisirs... (Didot, *Biographie générale*).

C'est de lui que Voltaire écrivait en 1746 au Père de La Tour :

« Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du P. Porée, qui est également chère à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses, et j'aurais voulu qu'il eût été établi, dans Paris comme dans Athènes, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons. Je serais revenu souvent les entendre. J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un Jésuite du caractère du P. Porée, et je sais qu'il a des successeurs dignes de lui. Enfin, pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux ? la vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée ; toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi ; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir » (Voltaire, *Œuvres* (Ed. Garnier), tome XIV, p. 427).

menaça de ne plus professer si on voulait l'assujettir à une déférence qu'il jugeait humiliante.

La fermeté du professeur fut cause que Louis-François sortit du collège. La princesse de Conty, seconde douairière, très entichée de son nom, ne put digérer la fierté intempestive de ce pédagogue et elle retira son petit-fils, malgré tous les efforts faits pour le retenir par les chefs de l'établissement (1).

L'auteur du libelle auquel nous empruntons ce détail ajoute:

Le prince de Conty ne fut pas fâché de l'événement (sa sortie de Louis-le-Grand). Ennuyé d'être renfermé dans les murs d'un collège et d'être soumis aux règles d'une vie monotone, d'obéir dix fois le jour au son d'une cloche, il rentra avec joie dans le sein de sa famille.

Dès lors il renonça aux livres et à l'étude pour se livrer à des dissipations qui étaient plus de son goût et de son âge. Son inclination se tourna du côté des armes, il apprit la malice de l'épée sous les premiers maîtres d'escrime. Il parvint à un degré de force et de subtilité qui le mettoit en état de se mesurer avec les spadassins les plus redoutés.

Il partageoit ses instants entre les plaisirs de la chasse et la société des femmes qui savoient qu'il falloit le dispenser des soupirs (2).

Cela n'est pas tout à fait exact, ainsi qu'on va le voir et le libelliste se trompe complètement lorsqu'il écrit que la princesse de Conty fut irritée de la fierté du Père Porée au point qu'elle ne voulut plus recevoir chez elle de Jésuites et qu'elle témoigna son ressentiment à son confesseur en lui ôtant la direction de sa conscience. La princesse gardait si peu rancune aux Jésuites de l'opiniâtreté d'un des leurs, qu'elle choisit

(1 et 2) J. P***, *Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conty*, pp. 22-24-26. — Cette *Vie privée*, libelle écrit au moment de la Révolution, n'est point celle de notre héros, mais celle de son fils, le dernier des Conty. On y trouve pourtant quelques anecdotes rétrospectives concernant Louis-François.

comme précepteur, pour continuer en famille l'éducation du prince, précisément un autre Jésuite, le Père Ducerceau.

Jean-Antoine Ducerceau n'avait point la valeur du Père Porée, comme éducateur. Mais il était peut-être plus réputé, à cause de ses comédies qu'on jouait un peu partout en France, dans les collèges. Il était surtout plus répandu, plus mondain. Il collaborait au *Mercure* et on le citait comme l'auteur des factums remarquables composés pour ses collègues dans la fameuse affaire de Brest, qui occupa l'opinion, de 1717 à 1723. C'était un homme aimable et lettré, qui n'avait d'autre tort que de se croire un grand poète et de vouloir embrasser tous les genres littéraires. Il était, en tous cas, excellent professeur et la renommée qu'il s'était acquise dans l'art de former d'habiles élèves lui valait d'être appelé à surveiller les études du Prince. Hélas ! il ne les surveilla pas longtemps.

En 1730, le Prince revenait avec sa mère d'une tournée dans le Midi qui avait été une suite ininterrompue de fêtes et de galas. A Carpentras par exemple, où ils arrivèrent le 22 mai, la princesse de Conty et son fils avaient été reçus par l'évêque, porté à leur rencontre dans un carrosse à six chevaux. A une lieue de la ville, ils avaient été salués par le corps des maîtres-marchands, quarante hommes parfaitement montés, tous en habit rouge, avec des bandoulières aux couleurs des Conty, qui s'étaient offerts à leur servir de gardes du corps. Et c'est précédés de trompettes, de timbales et d'un étendard à leur armes qu'ils avaient fait leur entrée dans la ville, au bruit des boîtes d'artifices et des décharges de mousqueterie (1). A Marseille, la réception n'avait pas été moins pompeuse et le jeune Prince, promu par le Roi chevalier du Saint-Esprit au mois de février dernier, le jour de la Chandeleur, avait pu faire admirer aux populations méridionales, sous les arcs de triomphe et les guirlandes

(1) *Mercure de France*, juin 1730.

de verdure, le cordon bleu qu'il étrennait avec un naïf orgueil.

De retour au mois de juin, on était allé se reposer à la campagne des fatigues de ce voyage, en Touraine, au château de Véretz qui appartenait à M. du Plessis-Richelieu. Dans la matinée du 4 juillet, le Père Ducerceau se promenait à travers le parc avec son élève. Celui-ci venait d'obtenir de sa mère son premier fusil de chasse qu'elle lui avait longtemps refusé. Ivre de joie, il tournait, retournait en tous sens l'arme qui était chargée... Soudain le coup part et le précepteur tombe roide, tandis que Louis-François se sauve affolé en criant : « J'ai tué le Père Ducerceau ! » On chercha à celer la cause de ce lamentable accident et l'on raconta que le Jésuite était mort d'apoplexie (1). Mais la vérité perce toujours à la longue.

(1) [A. Péricaud], *Essai sur la vie et les œuvres du P. Ducerceau*, par P. A. ; *préface*. — Le même auteur donne, sur le P. Ducerceau et ses œuvres, les détails biographiques et bibliographiques suivants :

« Jean-Antoine Ducerceau, né à Paris le 12 novembre 1670, étudia chez les Jésuites et fut reçu dans leur Compagnie le 12 janvier 1688. A 25 ans, il publia des poèmes latins. Fit aussi quelques poésies en vers marotiques : *Remerciement au duc du Maine pour des pâtés*, *La Nouvelle Ève*, *Épître à Estienne*, etc. Insérées d'abord dans des feuilles, elles parurent en volume en 1715. En 1720, autre édition, augmentée de deux ouvrages dramatiques : *Le destin du Nouveau Siècle* et *L'Enfant prodigue*. Cependant il avait déjà composé une comédie qu'on doit regarder comme son chef-d'œuvre. C'est *Le Faux Duc de Bourgogne*. Il en composa aussi qui furent jouées au collège Louis-le-Grand et qu'on joua bientôt dans tous les collèges de France : *L'Ecole des Pères*, *Esope au Collège*, *Les Cousins*, etc.

« Ce laborieux écrivain avait aussi consacré la plus grande partie de sa vie à l'enseignement de la jeunesse, et il avait professé les humanités dans plusieurs collèges de son institut. Il s'était surtout fait connaître à Rouen et à La Flèche.

« Il occupait ses loisirs à préparer des travaux historiques. Il avait entrepris des *Commentaires* sur Horace, sur Pline le Jeune, et sur le traité de Cicéron : *De la Nature des Dieux* ; il avait poussé plus loin un *Essai sur le caractère du style poétique* et un *Traité de la perspective*, mais il ne paraît pas les avoir achevés.

Et, plus tard, les ennemis de Conty lui reprocheront comme un crime volontaire ce qui n'était qu'un malheur imputable à la pétulance de la jeunesse et, bien plus encore, à l'imprudence de ceux qui avaient mis une arme à feu aux mains d'un enfant de douze ans et demi (1).

Le Père Ducerceau fut immédiatement remplacé auprès de Louis-François par le Père Simon de La Tour, également Jésuite, professeur de philosophie à Tours et, plus tard, principal du collège Louis-le-Grand (2).

Sans aspirer à la gloire, sans la rechercher, son imagination embrassait tous les genres ; mais, soit caprice, soit inconstance, il abandonnait souvent ce qu'il avait commencé pour ne plus y revenir ».

(1) D'Argenson qui ne manque jamais une occasion de médire de Conty écrira : « On m'a dit que M. le prince de Conty, dans son enfance, avait tué d'un coup de fusil le Père Ducerceau, Jésuite, qui était son préfet, parce qu'il l'avait tourné en ridicule » (D'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VI, p. 139).

Soulavie, après bien d'autres, ramassera cette calomnie : « Ce jeune prince s'était distingué dans le collège par des actions qui annonçaient une terrible adolescence... Il avait tué à la campagne son professeur le Père Ducerceau, Jésuite, qu'il coucha en joue en lui disant : « Prenez garde à vous ! » et qu'il frappa de mort, sans que nous puissions l'accuser ou l'absoudre d'homicide parce que nous trouvons dans nos papiers des jugements contradictoires et des sentiments qui lui attribuent tantôt un coup prémédité et tantôt un coup d'étourderie » (*Mémoires du duc de Richelieu*, tome V, p. 31).

Paul-Louis Courier, qui n'était pas bon, et dont l'âcreté d'humeur est aussi avérée que le talent, se promenant un jour dans les bois de Véretz avec M. Delécluze, comme s'il avait eu quelque pressentiment de sa fin sinistre, lui dit : « On se débarrasse lestement de ceux qu'on n'aime pas en ce pays. Tenez, voyez-vous ces grands arbres ! c'est dans ce parc que le jeune prince de Conty a tué son précepteur d'un coup de pistolet, le Père Ducerceau » (Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 169).

Et voilà comment se propagent les légendes les plus atroces.

(2) Simon de La Tour, Jésuite français, né à Bordeaux en 1697, mort à Besançon en 1766. Il fit à Paris sa théologie, professa la philosophie à Tours, et fut chargé à la mort du Père Ducerceau de terminer l'éducation du prince de Conty. Il devint ensuite principal du collège Louis-le-Grand et procureur général des missions étrangères. Ce fut à lui que Voltaire, peu de

C'est seulement à cette époque, c'est-à-dire, vers l'âge de treize ans et demi que le prince commença, selon l'expression du libelliste par nous cité plus haut, « à se livrer à des dissipations » qui étaient plus de son goût. Entendez par là que tout en terminant ses humanités, il acquit les connaissances jugées alors indispensables à tout gentilhomme, en équitation, en gymnastique, en escrime, etc. Le directeur de cette éducation physique fut le capitaine des chasses du feu prince de Conty, un colonel réformé, nommé Ricard de la Chevaleraye. C'était, à l'opinion du cardinal Fleury, un méchant homme, athée, esprit fort et libertin (1). Son élève pensait autrement de lui puisqu'il lui accorda pour son fils la survivance de son emploi de capitaine des chasses et que ce fils, Edouard-Gédéon de la Chevaleraye, mourut au service du prince, en 1746, à L'Isle-Adam, où nous avons retrouvé son nom sur les registres de l'état civil. L'enseignement du colonel fit de Louis-François un cavalier remarquable, un chasseur intrépide, et surtout un escrimeur émérite. Le prince fréquenta aussi l'Académie Du Gard, où il se perfectionna.

A Paris, sous Louis XV, les Académies tenaient la première place pour l'instruction de la noblesse. L'élève y entrait vers treize ou quatorze ans ; « des écuyers habiles le conduisaient au manège ; des maîtres en mathématiques le fortifiaient dans les équations et le guidaient dans les ténébreuses difficultés des problèmes compliqués et des théorèmes transcendants ; le maître à dessiner l'initiait aux merveilles des couleurs, des pastels, des crayons et des lavis ; le maître à danser lui apprenait la bonne tenue, la

temps (1746) avant sa réception à l'Académie française, adressa une lettre qui fit beaucoup de bruit, et où il décernait de grands éloges aux Jésuites, ses anciens maîtres. Lors de la suppression de l'ordre en France, le P. La Tour se réfugia à Besançon. Il avait été quelque temps un des rédacteurs du *Journal de Trévoux* (Didot, *Biographie générale*).

(1) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome III, p. 162.

grâce du menuet ou de la pavane ; et le maître en fait d'armes lui montrait l'élégance du salut, le rompait aux fatigantes leçons et aux violents assauts dans le bruit des appels et le cliquetis des lames qui se froissent » (1).

Il y avait à Paris trois Académies : celles de Vaudeuil, rue des Canettes ; celle de La Guérinière, rue de Vaugirard, auprès du Luxembourg et celle des Du Gard, père et fils, rue de l'Université. Cette dernière, fondée en 1725, était la plus recherchée des trois, et les spectacles qu'elle donnait étaient fort appréciés. Le public y assistait aux courses de bagues et de têtes avec la lance et l'épée ; on y admirait les exercices de haute école de la fille de Du Gard, montant et conduisant son cheval d'une façon admirable. Elle récolta jusqu'aux bravos du cardinal Bentivoglio, tant elle surpassait les autres élèves dressés pourtant par le même maître, son père.

Le prix de la pension dans cette Académie était plus élevé que dans les deux autres. La règle était :

	Livres.
Pour le logement et la nourriture	1500
Pour le logement et la nourritude d'un gouverneur .	700
ou d'un domestique .	400
Droit d'écurie	29
Droit pour les gaules (2).	3
Au maître d'armes.	18
Au maître de danse	15
Au maître d'exercice et de voltige	15
Au maître de mathématiques.	15
Au tapissier pour la location des meubles et du linge.	150

Les exercices des armes qui se faisaient l'après-midi, étaient enseignés par Le Perche cadet.

(1) Tout ce qui trait aux Académies du XVIIIe siècle est emprunté par nous à l'excellent ouvrage de M. Gabriel Letainturier, *Les joueurs d'épée en France*, pp. 295-300.

(2) On appelait ainsi en termes de manège une petite houssine ou verge servant à manier le cheval (*Dict. de Trévoux*).

Mais en outre des internes, l'Académie des Du Gard était fréquentée par une clientèle princière qui venait simplement suivre les leçons, comme aujourd'hui dans les salles d'armes. C'est chez Du Gard que le prince de Conty eut avec le prince d'Epinoy une petite dispute qui se termina par une mystification, que Soulavie nous paraît prendre un peu bien au tragique (1). Voici le récit de cet auteur :

Une autre fois, allant à l'académie de du Guat (Du Gard), ce prince donna un coup de baguette au prince d'Epinoy, qui ne le prit point en badinant. Conty, voyant que d'Epinoy se fâchoit, recommença ; et celui-ci, pour le faire cesser donna au prince un coup de chambrière assez fort pour lui faire beaucoup de mal : le prince dont la fureur augmentoit à mesure que d'Epinoy montroit son mécontentement, alloit le tuer quand on l'arrêta.

Pour se venger d'une autre manière, il mena d'Epinoy à L'Isle-Adam et le fit loger dans une chambre préparée pour lui jouer un tour terrible ; il fit placer derrière une tapisserie mobile une rangée de têtes de mort éclairées par des bougies allumées dans les têtes, et l'appareil fut préparé de telle manière que, par le moyen de diverses coulisses, les spectres hideux avançoient ou reculoient à volonté. D'Epinoy s'étant endormi, on tira les rideaux ; on fit avancer l'épouvantable machine avec toutes ces rangées de têtes lumineuses. On croyoit encore aux revenans ; et d'Epinoy qui avoit perdu son père depuis peu, en fut si saisi de terreur qu'il s'efforça de l'appeler et qu'il ne le put jamais. Frappé de stupeur et d'effroi, il ne put articuler une seule parole Revenu à lui, il

(1) Jean-Alexandre-Théodore, comte de Melun, prince d'Espinoy, prévôt héréditaire de Douay, châtelain de Bailleul, connétable héréditaire de Frandres, mestre de camp du régiment Royal-Cavalerie, né en 1709 d'Ambroise, marquis de Melun, prince d'Espinoy, et de Charlotte de Moncley, fille du baron de Wismes. Mort à Montmartre le 6 janvier 1738 (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse* et *Gazette de France* du 18 janvier 1738). Ce Théodore était le seul descendant mâle de trois frères, Alexandre, Ambroise et Louis-Gabriel, dont le dernier, Louis-Gabriel, mourut à Abbeville le 21 août 1739, âgé de 65 ans ; avec lui s'éteignit la race des Melun-Espinoy.

appela ses gens et se traîna dans une autre pièce tandis qu'on profitoit de son absence pour fermer les rideaux de son lit et remettre la tapisserie bien tendue comme auparavant. Tout le château ayant accouru au bruit qu'il fit, on fut étonné de voir d'Epinoy si alarmé pour un songe. D'Epinoy se laissa persuader qu'il avoit été travaillé d'un rêve bien orageux ; mais il en eut une maladie pendant laquelle le prince de Conty, qui n'en fut loué ni applaudi, racontoit cette cruelle aventure (1).

Cependant Louis-François allait sur ses quinze ans ; fils aîné, il était aussi fils unique depuis la mort prématurée du comte d'Alais, son cadet ; il était grand et vigoureux ; on voulut marier sans plus attendre ce précieux rejeton de sa race, qui seul pouvait désormais préserver le nom des Conty de s'éteindre. La princesse, sa mère, qui cherchait une alliance capable d'honorer sa maison, la trouva telle chez les Orléans, en la personne de mademoiselle de Chartres, Louise-Diane d'Orléans, fille de feu le Régent. Louis-François étant, par sa mère, neveu de Monsieur le Duc (Bourbon-Condé), les Condé et les Conty, par ce mariage, se rapprochaient encore du trône, puisque mademoiselle de Chartres était arrière-petite-fille de Louis XIII et le Roi arrière-petit-fils de Louis XIV.

Louis XV ayant donné son agrément à cette union, fixa lui-même la cérémonie des épousailles au 22 janvier 1732. Le marié avait exactement, ce jour-là, quatorze ans, cinq mois et neuf jours ; la mariée, née le 18 juin 1716, était âgée de quinze ans, sept mois et quatre jours. Elle fut baptisée à Versailles le 19 janvier, avant-veille de son mariage, auquel, par ordre du Roi, le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, invita, de la part de Sa Majesté, les princesses et les princes du sang ainsi que les princes légitimés (2).

(1) [Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, tome V, pp. 32-33.
(2) *Journal de* Pierre Narbonne, commissaire de police à Versailles, pp. 197-198.

Le 21 au soir, jour de la signature du contrat et des fiançailles, les Princes se trouvèrent vers les six heures dans le cabinet du Roy, où la Reine, avertie par le grand-maître des cérémonies, arriva quelque tems après, étant accompagnée des Princesses et Dames de la cour qui s'étoient rendues dans son appartement. Le prince de Conty donnoit la main à Mlle de Chartres, dont la mante était porté par Mlle de Sens (1). Lorsque le contrat de mariage eut été signé de Leurs Majestés et des Princes et Princesses qui étoient dans le cabinet du Roy, le cardinal de Rohan fit les fiançailles; Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France étoient auprès de Leurs Majestés pendant cette cérémonie.

Le 22, au midi, le Roy et la Reine précédez du grand-maître et de l'aide des cérémonies et accompagnés des Princes et Princesses, allèrent à la chapelle et lorsque Leurs Majestés furent arrivées le Duc d'Orléans, la Duchesse de Bourbon, douairière, le Duc et la Duchesse de Bourbon, le Comte de Charolais, le Comte de Clermont, la Princesse de Conty, troisième douairière, Mlle de Beaujolais, Mlle de Charolais, Mlle de Clermont, Mlle de Sens et Mlle de la Roche-sur-Yon, prirent leurs places suivant leur rang, à la droite et à la gauche du Roy et de la Reine; le Prince de Dombes, le Comte d'Eu et le Comte et la Comtesse de Toulouse se placèrent derrière les princes et princesses du sang. Madame la Duchesse d'Orléans n'ayant pu accompagner Leurs Majestés étoit dans la tribune, ainsi que le Duc de Chartres. Le Prince de Conty et Mlle de Chartres qui précédoient le Roy dans la marche, s'étoient avancés en entrant dans la chapelle jusqu'au près de l'autel. Leurs Majestés suivies des Princes et Princesses s'en étant approchées, le Cardinal de Rohan fit la cérémonie du mariage, en présence du curé de la paroisse de Versailles, qui, la veille, avoit assisté aux fiançailles.

Le soir Leurs Majestés soupèrent en public avec les Princesses, dans l'appartement de la Reine; la Duchesse de Bourbon, douairière, la Princesse de Conty, troisième douairière, Mlle de Beaujolais, Mlle de Clermont et Mlle de la Roche-sur-Yon étoient à la droite de Leurs Majestés. La Duchesse de Bourbon, la Princesse de Conty, Mlle de Charolais, Mlle de Sens et la Comtesse de Toulouse étoient à la gauche. Après

(1) Elisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé (Mlle de Sens) sixième fille de Louis III de Bourbon; née le 15 septembre 1705, morte sans alliance le 15 avril 1765.

le souper, le Roy fit l'honneur au Prince de Conty de lui donner la chemise, et la Reine fit le même honneur à la Princesse de Conty.

Le lendemain, après-midi, Leurs Majestés allèrent voir la Princesse de Conty, qui reçut le même jour la visite de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, et de tous les Princes et Princesses. Il y a très lontems que la Cour n'avoit paru si brillante et si nombreuse. On ne peut rien ajouter à la magnificence des habits, pour lesquels les plus riches étoffes et du meilleur goût ont été employés, relevées encore par l'éclat des pierreries (1).

En somme, hors la pompe des habits et la qualité des témoins, il n'y eut, à l'occasion de ce mariage, aucune réjouissance spéciale à la Cour. Le soir, la comédie se donna ainsi qu'à l'ordinaire, et c'est seulement après le spectacle que le Roi offrit à souper, chez la Reine, à la mariée et à neuf dames, tant princesses que duchesses.

On remarquera que seule la princesse de Conty, troisième douairière, c'est-à-dire la mère du marié, assistait à la cérémonie. La seconde douairière, Marie-Thérèse de Bourbon, veuve du Grand Conty et grand-mère de Louis-François, était alors trop malade pour subir ces fatigues; elle mourut un mois jour pour jour après les noces, le 22 février. Quant à la première douairière, grand'tante du marié, la fille légitimée de Louis XIV et de Mlle de Lavallière, la *grande* Conty, ainsi qu'on l'appelait à la Cour à cause de sa haute taille, nous ignorons le motif de son absence...

(1) *Mercure de France*, janvier 1732.

II

Conty soldat

Le prince de Conty et Mlle Quoniam. — Guerre de la succession de Pologne. — Naissance du comte de La Marche. — Mort de la princesse de Conty, la jeune. — Retraite du Prince à L'Isle-Adam. — Guerre de la succession d'Autriche. — Départ subreptice pour l'armée. — Conty général en chef en Italie et en Allemagne. — La campagne des Flandres. — Démêlés du Prince avec le maréchal de Saxe.

La lune de miel du prince de Conty s'écoula sans nuages. Il n'était point follement amoureux de sa femme, son mariage ayant été, comme toutes les unions princières, bien plus de convenance que d'inclination. Au mois de juin 1733, sollicité d'accompagner le Roi à Compiègne, Louis-François, sans effort, se séparait de sa jeune épouse qu'il laissait aux soins de la duchesse d'Orléans, à Bagnolet (1).

Sous la tutelle de son gouverneur La Chevaleraye, le prince avait eu déjà des maîtresses d'occasion ; il continua d'en avoir, étant marié. La première dont la chronique nous ait transmis le nom lui fut comme léguée par son oncle, le prince de Bourbon-Condé, comte de Clermont, qui, bien qu'abbé et renté, à ce

(1) *La Cour et Paris en 1732-1733*, in « Revue Rétrospective », année 1836, page 394.

titre, de 200.000 livres de bénéfices, ne menait pas une conduite édifiante. Clermont devait plus de deux millions dans Paris et changeait souvent de maîtresse. Pour l'instant, il avait à sa solde une jolie brune, la demoiselle Quoniam, qu'il avait quittée et reprise deux ou trois fois. Mais, depuis peu, il venait de se charger de Mlle Camargo, danseuse à l'Opéra, et il cherchait quelque soulagement à ses finances tant obérées. Au cours d'un souper avec le prince de Conty, il proposa à son neveu de lui céder Quoniam et la proposition fut agréée par les intéressés d'un commun accord aussi simplement qu'elle avait été faite. Louis-François n'était pas à l'âge prudent où l'on entoure ces liaisons de mystère. Tout Paris sut, au bout de huit jours, que la Quoniam était au prince de Conty. Et la chose parvint aux oreilles de la duchesse d'Orléans douairière, qui donnait dans la grande dévotion, et ne cacha pas son mécontentement. Comme, d'autre part, Mlle Quoniam fut quelques semaines sans se montrer en public, le bruit s'accrédita dans le beau monde qu'elle avait été enlevée de force par ordre du duc d'Orléans et séquestrée en lieu sûr. Bruit mal fondé : on le vit bien, lorsque Quoniam reparut avec éclat, dans les premiers jours de juillet :

Dimanche 5 (dit l'avocat Barbier), Mlle Quoniam alla à l'Opéra, dans une loge, et aussitôt qu'elle fut aperçue des jeunes gens du parterre, ils claquèrent des mains pour marquer la joie publique sur la fausseté de la nouvelle. Le soir, elle alla aux Tuileries, où étoient toutes les princesses de la maison de Condé, ce qui faisoit faire une haie quand elles passoient. On en faisoit une pareille sur le passage de Mlle Quoniam, à qui on faisoit un compliment général par gaîté (1).

Aussi bien, les événements politiques allaient fournir aux Orléans le sûr moyen de détacher Conty de sa maîtresse sans rigueurs inutiles. Frédéric-Auguste,

(1) Barbier, *Journal*, tome II, page 20.

roi de Pologne, étant mort en février, Stanislas Leckzinski, ancien roi détrôné et beau-père de Louis XV, avait essayé de récupérer sa couronne. Mais la Russie et l'Autriche avaient contrecarré ce projet et Stanislas, quoique régulièrement élu par la diète des magnats polonais et ouvertement appuyé par la France, avait dû fuir devant les armées russes. L'insulte exigeait réparation. Après s'être assuré de la neutralité de l'Angleterre et de celle des Pays-Bas, Louis XV se rapprocha de l'Espagne et forma une alliance où entra la Sardaigne.

On ne pouvait songer à attaquer les Russes, perdus là-bas dans leurs glaces. Les alliés décidèrent de faire porter sur l'Empereur tout le poids de leurs armes. Le roi de France se chargea seul de mâter l'Autriche et d'aider le roi de Sardaigne en Lombardie, pendant que le roi d'Espagne ferait la conquête des Deux-Siciles. La guerre fut déclarée par un acte du 10 octobre 1733, dans lequel Sa Majesté Très Chrétienne ordonnait à tous Français « de courre sus aux sujets de l'Empereur ».

L'occasion s'offrait propice aux parents de Louise-Diane d'Orléans pour éloigner de Paris le prince de Conty en l'expédiant à la frontière. Le cardinal Fleury, omnipotent sur l'esprit du Roi depuis la disgrâce de M. le Duc, entra d'autant plus volontiers dans le plan des Orléans que, parmi tous les princes, Conty et Charolais étaient, avec le duc du Maine, ceux qu'il détestait et redoutait le plus (1). A la suggestion de son ministre, le Roi désigna premiers Charolais et Conty pour suivre le maréchal de Berwick sur le Rhin.

Conty accueillit avec transports l'ordre royal, ne pensa plus à Mlle Quoniam et ne s'inquiéta que de son équipement. Quoi de plus charmant que la guerre pour un colonel de seize ans? Mais sa tante, Mlle de la Roche-sur-Yon, qui avait de la religion, estima néces-

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome I, p. 180.

saire d'appeler sur cette première campagne de Louis-François les bénédictions célestes en l'associant à quelque œuvre pie. Presque à mi-chemin, entre le village de L'Isle-Adam dont Conty était seigneur châtelain et le village de Vauréal dont elle-même était baronne, se dresse, dominant l'Oise, le haut clocher de l'église Saint-Maclou, perle architecturale de Pontoise. Mlle de la Roche-sur-Yon voulut offrir à Saint-Maclou une cloche dont elle serait marraine et dont son neveu serait parrain. Cette cloche, la plus grosse de l'église, fut commandée au maître fondeur Renault, de Paris, qui cisela dessus cette inscription, en relief :

« L'an 1733, je fus nommée Louise par très haute, très puissante et très excellente princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Conty de la Roche-sur-Yon, princesse de sang royal, dame baronne de Veauvrolle [Vauréal] et autres lieux et par très haut, très puissant et très excellent prince Son Altesse Monseigneur Louis-François de Bourbon, prince de Conty, prince du sang, pair de France, chevalier des ordres du Roy, lieutenant-général de ses armées et gouverneur pour S. M. des provinces du haut et bas Poitou, etc. » (1).

Tandis que le vieux Villars se disposait, en Italie, à se rendre maître du Milanais, le maréchal de Berwick gagnait le Rhin, où il donnait le signal des opérations. Son armée, qu'on appelait « l'armée des princes », parce qu'elle comptait, outre Conty et Charolais, le prince de Dombes, le comte d'Eu et le comte de Clermont qui avait obtenu un bref du Pape lui permettant de porter les armes, passa le fleuve le 14 octobre 1733. Le 12, le maréchal avait détaché en avant le comte

(1) La cloche, qui sonne encore actuellement, pour les Pontoisiens, le second coup des quarts de l'horloge, mesure 1m70 de diamètre à la base et 1m46 de hauteur ; elle est placée dans la tour à la hauteur du toit de l'église. — Il est probable qu'elle ne fut terminée et posée que postérieurement à 1733. Le prince de Conty y est en effet qualifié « lieutenant-général des armées du Roi ». Or, en 1733, il n'était que colonel de cavalerie et ne fut nommé lieutenant-général qu'en juillet 1735.

Maurice de Saxe, entré depuis peu au service de la France.

Le soir même du 14 octobre, le fort de Kehl était investi. Après douze jours de tranchée, les assiégeants tentèrent un assaut général qui ne réussit pas. L'attaque fut remise au 28. Mais le général Phul, qui commandait le fort, fit battre la chamade le 27 et la capitulation fut signée le lendemain. Nous n'avions perdu que cent cinquante hommes. Encore, sur ce nombre, étaient quatre-vingts soldats qui furent pendus pour avoir maraudé malgré les défenses expresses du maréchal.

C'est que M. de Berwick était inexorable sur ce point de discipline. Le lendemain du jour que ses troupes avaient passé le Rhin, il avait fait publier un ban à la tête de l'armée, interdisant sous la peine capitale aux soldats d'aller en maraude et de faire aucun dégât. Certains pourtant contrevinrent à l'ordre. Ils auraient tous été pendus si le prince de Conty n'eût intercédé pour ceux de son régiment. Et ce ne fut qu'après s'être bien fait prier que le maréchal accorda au jeune colonel la grâce de faire tirer les coupables au sort pour n'en brancher qu'un seul (1). On ne reconnaît guère, dans cette intervention de Conty, la « terrible adolescence » dont parle Soulavie.

L'hiver s'annonçait exceptionnellement pluvieux. On pataugeait nuit et jour dans la boue. Les opérations militaires étaient paralysées. Le maréchal de Berwick laissa le commandement à son plus ancien lieutenant-général, M. de Quadt, et reprit, le 20 novembre, la route de Paris, avec les princes de son état-major. M. de Quadt, devant la persistance des pluies qui comblaient nos ouvrages, repassa le Rhin et prit, sur la rive gauche, ses quartiers d'hiver qui furent à peine troublés par quelques escarmouches de cavalerie. On aimait, en ce temps-là, se battre au sec, avec toutes ses aises.

(1) *Histoire de Maurice, comte de Saxe*, tome I, p. 231.

Le prince de Conty, rentré à Paris fin novembre, avait totalement oublié Mlle Quoniam et il donna à la princesse sa femme des preuves immédiates de sa tendresse, puisqu'en mai suivant, lorsqu'il repartit à l'armée du Rhin, il la laissait enceinte de cinq mois.

L'opération capitale de notre campagne de 1734 en Allemagne fut, après une série de marches savantes à tromper le prince Eugène lui-même, la prise de Philipsbourg, qui fut investi le 25 mai et qui capitula le 18 juillet. Conty escortait, avec les autres princes, le maréchal de Berwick, lorsque celui-ci, le 8 juin, reconnut les abords de la place pour l'endroit de la première attaque. C'est encore le régiment de Conty qui descendait de la tranchée, le 12 juin, quand un boulet tua net M. de Berwick. Cette mort n'arrêta pas les travaux du siège et le commandement passa à M. d'Asfeldt, promu maréchal de France, en même temps que Conty était nommé maréchal-de-camp. La *Gazette de France* signale les « grands exemples de valeur » que donnèrent les princes lors de l'assaut de l'ouvrage couronné, le 14 juillet (1).

Sans attendre le reste de l'état-major qui abandonna l'armée vers le milieu de septembre, à cause du mauvais temps, Louis-François regagnait Paris au mois d'août, par permission spéciale du Roi, pour assister aux couches de la princesse.

Le 1er septembre 1734, à huit heures du soir, naquit Louis-François-Joseph, le nouveau comte de La Marche. La délivrance de Mme de Conty fut laborieuse. La princesse resta plus de quatre heures dans un travail douloureux et risqua d'y perdre la vie. Pendant ces crises, on agitait secrètement sur le parti à prendre. Le chirurgien-accoucheur ne savait à quoi se résoudre. Il se faisait fort de délivrer la mère en sacrifiant l'enfant ou de sauver l'enfant aux dépens de la mère. Mais on voulait épargner l'un et l'autre. Dans cette perplexité, le prince de Conty, témoin des souffrances

(1) *Gazette de France*, juillet 1734.

de la princesse et de l'embarras de l'opérateur, fut consulté. Partagé entre la tendresse conjugale et la tendresse paternelle, également attaché à la conservation de sa femme et de son fils, il vit sa sensibilité mise à une rude épreuve. Un effort de la nature, aidé par la dextérité de l'accoucheur, calma enfin ses angoisses (1).

Louis-François-Joseph, né si difficilement, était d'une complexion débile et plusieurs fois, dans son jeune âge, il ne dut la vie qu'aux soins constants de sa nourrice.

La princesse de Conty ne se remit jamais complètement de cette précoce et pénible maternité. Pourtant, malgré son état de langueur, on la croyait hors de danger lorsque le Prince endossa le harnais pour retourner à l'armée d'Allemagne, sous les ordres, cette fois, de M. de Coigny.

Malgré l'emploi subalterne de Louis-François, sa conduite au siège de Philipsbourg avait attiré sur lui l'attention publique. Un poète de carrefour salua son départ de ce quatrain prometteur :

Conty n'attend pas quatre lustres
Pour faire trembler les Germains;
Sang des Rois dont les mains illustres
Sont faits (*sic*) pour régir les humains (2).

En dépit de ces pronostics, la campagne de 1735 fut peu fertile en événements militaires. Des bruits de prochaine paix commençaient à se répandre et les généraux, sentant venir les diplomates, restaient dans une prudente expectation. L'armée du roi de France borna son action à une promenade militaire du camp de Weinholsheim à celui de Bermesheim, du camp d'Eppenheim à celui d'Oguersheim. L'avancement

(1) *Vie privé et politique de L.-F.-J. de Conty*, pp. 13, 16, 17.
(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français* (Recueil de chansons, t. III), 12675.

d'ailleurs ne souffrit point de cette espèce d'armistice et, le 18 juillet, Conty ceignit l'écharpe de lieutenant-général. On sait comment les pourparlers, engagés tandis que nos soldats prenaient leurs quartiers d'hiver, aboutirent en 1738 au traité de Vienne qui, en échange de la renonciation de Stanislas Leczinski au trône de Pologne, lui accordait les duchés de Lorraine et de Bar, réversibles sur la couronne de France.

La guerre terminée, Conty reprit à Versailles son rôle de prince du sang. Nous l'apercevons aux côtés du Roi à toutes les cérémonies où l'appelle son rang. Quand il ne chasse pas dans le parc avec Sa Majesté, quand il ne passe point sur la place d'armes quelque revue des mousquetaires, il assiste aux processions dont Louis XV est friand ; il sert les plats sur la table royale en compagnie des autres princes, à la Cène traditionnelle de la semaine sainte ; les soirs d'Opéra, il a son pliant dans la loge du monarque et son couvert est mis aux soupers des petits-cabinets (1).

Un deuil cruel interrompit ces travaux d'étiquette. La princesse de Conty, la jeune, succomba aux suites de ses couches le 26 septembre 1736. Elle mourut au château d'Issy, propriété des Conty, à onze heures du matin, et fut inhumée le 2 octobre dans l'église Saint-André-des-Arcs, à Paris. Son cœur, placé dans une urne, fut porté à la Chapelle du Val-de-Grâce. La veille de l'inhumation, Mlle de Clermont, nommée par la Reine pour aller jeter l'eau bénite sur le corps de la défunte, s'acquitta de cette mission avec tout l'apparat et toute la minutie désirables.

Mlle de Clermont, dit le duc de Luynes, partit de Versailles dans son carrosse avec Mme la duchesse de Boufflers, Mme la comtesse de Mailly (dames du palais de la Reine) et Mme de

(1) Voir *passim* la *Gazette de France* et les *Mémoires du duc de Luynes*.

Ribérac, sa dame d'honneur. Elle étoit habillée en grand deuil, avec une mante de sept aunes de long. Elle descendit aux Tuileries et entra dans l'appartement de M. Bontemps, gouverneur de ce château. Elle y resta quelque temps pour attendre que M. de Dreux, grand maître des cérémonies, vint l'avertir. M. de Dreux, vêtu d'un grand manteau à queue traînante, étant arrivé, Mlle de Clermont sortit et trouva dans la cour deux carrosses de la Reine, huit gardes du corps à cheval qui mirent l'épée à la main quand elle parut. Ils étoient commandés par un exempt, vêtu de deuil, en pleureuse et à cheval. M. Coulon, écuyer ordinaire, donna la main à Mlle de Clermont, qui monta dans l'un des carrosses et se mit seule dans le fond de derrière. Mme la duchesse de Boufflers se mit dans le fond de devant avec Mme de Mailly, et Mme de Ribérac étoit à l'une des portières. M. de Dreux et M. Coulon montèrent dans l'autre carrosse et marchèrent devant celui où étoit Mlle de Clermont. Celui-ci étoit suivi de huit gardes, et l'exempt à cheval à la portière. Elle arriva à Issy dans la maison de M. le prince de Conty. Les Cent-Suisses garnissoient la cour des deux côtés. Mlle de la Roche-sur-Yon, suivie de Mme de Bussy, dame d'honneur de Mademoiselle, mais qui lui servoit alors de dame d'honneur, attendoit Mlle de Clermont au bas du perron qui est à l'entrée de la maison. Mme la comtesse d'Alègres, dame d'honneur de Mlle de la Roche-sur-Yon, y étoit aussi; mais elle représentoit alors la dame d'honneur de feu Mme la princesse de Conty. Mme la marquise de Créquy, qui l'étoit, ayant demandé à se retirer quelque tems avant la mort de cette princesse et n'ayant pas encore été remplacée. Mlle de la Roche-sur-Yon étoit en mante, et étoit suivie de toute la maison de M. le prince et de Mme la princesse de Conty, en grand manteau (1). Mlle de Clermont fut conduite dans une chambre en bas et en traversant plusieurs autres. Il y avoit dans ladite chambre plusieurs fauteuils noirs; Mlle de Clermont se mit dans le premier, l'exempt derrière elle; Mlle de la Roche-sur-Yon assise à gauche sur un pliant, à ce que l'on croit, au moins cela devoit être. Cependant toutes les dames, non seulement Mme de Boufflers, mais les autres qui n'étoient point titrées, étoient assises, ce qui n'est point régulier, puisque Mlle de Clermont représentoit la

(1) « Les trois dames qui gardoient le corps furent les seules qui n'allèrent point au-devant de Mlle de Clermont, parce qu'elles ne doivent point quitter le corps » (*Note du duc de Luynes*).

Reine. On croit qu'en entrant dans la chambre où étoit le corps, on auroit dû annoncer la Reine, ce qui ne fut point fait. Mme de Mailly avoit pris la queue de la mante en descendant du carrosse. M. de Dreux avertit Mlle de Clermont, il la conduisit dans la chambre où étoit le corps. Elle y trouva un prie-Dieu et un fauteuil. Elle se mit à genoux dessus ce prie-Dieu, et l'exempt des gardes derrière le fauteuil. L'abbé de St-Aulaire, aumonier ordinaire de la Reine, se mit à genoux devant le prie-Dieu, suivant l'usage. Aussitôt on chanta le *De Profundis*. Il y avoit quatre ou cinq hérauts d'armes, mais il n'y en eut que deux qui parurent avec le roi d'armes. Ces deux hérauts étoient à côté du corps. L'aide des cérémonies fit le premier les révérences au corps et à Mlle de Clermont, ensuite M. de Dreux, puis le roi d'armes et les deux hérauts d'armes; après quoi elle se leva et, suivie de Mme de Mailly, qui reprit la queue de la mante, elle s'avança, prit le goupillon qui lui fut présenté par l'abbé de St-Aulaire, qui l'avoit reçu du roi d'armes, et, suivie aussi de l'officier des gardes, elle jeta de l'eau bénite; elle se remit aussitôt à sa place, après avoir rendu le goupillon à l'abbé de St-Aulaire, qui le remit dans le bénitier. Mlle de la Roche-sur-Yon se remit sur le carreau, près de Mlle de Clermont, à côté du drap de pied, et Mme la duchesse de Boufflers sur un autre, auprès d'elle. Les hérauts d'armes et le roi d'armes ayant refait les mêmes révérences, Mlle de Clermont se leva et fut reconduite, dans le même ordre, dans la chambre où elle avoit été reçue en entrant. Comme elle devait aller jeter de l'eau bénite comme princesse du sang, pour éviter l'embarras et la peine de revenir une seconde fois à Issy. M. de Dreux lui proposa de s'acquitter aussitôt de ce devoir » (1).

La douleur du prince de Conty fut sincère, quoique modérée. Louis-François avait aimé raisonnablement sa femme; mais il avait pour elle plus d'estime et d'affectueuse amitié que d'amour à proprement dire. Cependant la bienséance l'écarta quelque temps des réceptions de la Cour. Il se retira dans son château de L'Isle-Adam et fatigua son corps à la chasse pour faire diversion aux ennuis de son isolement forcé. Le

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome I, p. 98-100.

comte de Charolais, son cousin, venait parfois lui tenir compagnie (1). La retraite à la campagne offrait encore à Conty un moyen décent de masquer un peu ses embarras d'argent. La vie de continuelle représentation que sa naissance l'obligeait à mener à Versailles était très coûteuse et la prodigalité naturelle du Prince n'était pas pour compenser l'insuffisance de ses revenus dont la plupart, en terres, étaient plus apparents que réels ; même les bénéfices de son gouvernement du Poitou avaient été réduits par le Roi de 45.000 livres à la mort de Louis-Armand de Conty.

Peut-être aussi le séjour prolongé de notre prince à L'Isle-Adam eut-il une autre cause. Louis-François, ainsi qu'on le verra plus loin, s'était épris, vers 1737, d'une femme qui devait tenir dans son existence une place marquante, Mme d'Arty. Peut-être, tout entier à ses nouvelles amours, cherchait-il la solitude à deux. Ainsi s'expliquerait son éloignement de Versailles, où le duc de Luynes, fidèle enregistreur des menus faits de la Cour, ne mentionne sa réapparition qu'au mois de septembre 1738, à l'occasion d'une chasse où le Roi lui infligea une petite mortification :

Le Roi, dit Luynes, fut hier tirer dans le parc de Versailles et y tua environ 280 pièces. M. le Duc et M. le prince de Conty avoient suivi le Roi à la chasse, et un grand nombre de courtisans. M. le Duc avoit fait porter des fusils, et tua 120 pièces. Le Roi avoit permis à M. de Courtenvaux et M. de Soubise de tirer à coups de pistolet. Ils tuèrent l'un 26 ou 27 pièces, et l'autre une quinzaine. M. le prince de Conty n'eut point permission de tirer. C'est à cause d'une chasse dans la plaine, je crois, de Gennevilliers, que M. le prince de Conty a faite avant que le Roi y fut, où il tua avec ceux qui l'accompagnoient 800 pièces de gibier (2).

(1) Archives nationales : *Monuments historiques*, K 574 (Lettres du comte de Charolais).

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome II, p. 239.

En 1739, au mois de mai, le prince de Conty hérita de sa grand'tante Marie-Anne qui était doublement une Bourbon, et par sa naissance, et par son alliance. Née à Vincennes des amours de Louis XIV avec la douce La Vallière, légitimée sous le nom de Mlle de Blois, elle avait épousé à quatorze ans Louis-Armand de Bourbon-Conty qui l'avait laissé veuve à dix-neuf et qu'elle pleura un demi-siècle sans vouloir se remarier.

En 1740, autre deuil de famille. Monsieur le Duc, frère de Mme de Conty, la mère, mourut à Chantilly de la dysenterie. Il n'avait été malade que quelques jours. Le Roi chargea Louis-François d'aller lui jeter l'eau bénite. L'année suivante, quand décéda la reine de Sardaigne, Conty fut encore désigné par Louis XV pour le représenter au service célébré à Notre-Dame.

Malgré l'intimité de ses rapports avec le monarque et, peut-être, à cause de cette intimité même, le Prince manifestait déjà des velléités d'indépendance qui, en dépit de la futilité des circonstances, choquaient parfois les courtisans. Un jour à la chasse, il heurtait du poitrail de son cheval la monture de Sa Majesté et croyait suffisamment s'excuser en alléguant qu'il avait tourné sa bête de peur de blesser M. de Villeroy, botte à botte avec lui. Le Roi ne dit mot, mais il rougit et cette émotion royale acheva de rendre tout à fait scandaleuse aux yeux des assistants, la réponse hardie du prince de Conty (1). Une autre fois, comme Louis XV partait à Choisy, Conty lui demanda de l'accompagner. A quoi le Roi dit que ce déplacement serait très court, qu'il valait mieux attendre un autre voyage. Le lendemain pourtant, Louis-François, venu seul de Paris, se trouvait à Choisy où sa présence était défavorablement commentée (2). Ce n'étaient là que des vétilles, mais qui dénotaient chez le prince une humeur peu disciplinée.

(1) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome III, p. 148.
(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome IV, pp. 20-21.

L'amour de la gloire fit dégénérer ces incartades à l'étiquette en révolte ouverte. Il n'entre point dans notre cadre de raconter en détail la guerre de la Succession d'Autriche qui est du domaine de l'Histoire générale ; nous devons pourtant y suivre de loin notre héros, qui sut faire montre des talents militaires les plus réels.

Nous avions pris les armes en 1741 pour assurer l'Empire à l'Electeur Charles de Bavière, au détriment de Marie-Thérèse d'Autriche et en violation de la Pragmatique Sanction à laquelle nous avions pourtant adhéré. Alliés de l'Espagne, de la Prusse, de la Pologne, de la Sardaigne, nos débuts avaient été brillants. Tandis que l'armée d'observation du maréchal de Maillebois contenait, en Westphalie, les électeurs allemands dans la neutralité, nous étions allés à Prague (nous eussions mieux fait d'aller à Vienne) ; Charles VII par nos soins avait été couronné roi de Bohême ; Marie-Thérèse semblait perdue. Le patriotisme des Hongrois, aidé par l'or des Anglais, retourna la situation. En 1742, à l'ouverture de la deuxième campagne, nous avions perdu tous nos avantages de l'année précédente, nous étions à notre tour assiégés dans Prague où la retraite paraissait coupée au maréchal de Broglie.

Le prince de Conty avait sollicité un commandement en Allemagne sans pouvoir l'obtenir. L'hostilité du cardinal Fleury, si prompte à servir autrefois les intérêts des Orléans, alors que le Prince n'était qu'un petit colonel de seize ans, déniait à Louis-François, maintenant lieutenant-général, le droit de s'illustrer à la guerre. En vain Conty avait insisté sur le ton un peu hautain qui lui était propre, écrivant au vieux ministre : « Quand on trouve un homme, j'ose dire, d'aussi bonne volonté que moi, au moins faut-il le laisser faire ; m'ôter une occasion militaire de m'instruire, c'est me faire tort » (1). Cette lettre est du 12 fé-

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*. Nouvelles acquisitions, 3085.

vrier 1742; nous étions encore victorieux en apparence. Quand le revers se dessina, Conty n'hésita plus. En septembre, malgré la volonté formelle du Roi, il partit rejoindre l'armée du maréchal de Maillebois.

Le dessein était médité depuis longtemps. Au mois de juin, le Prince s'en était ouvert à Mme de Mailly, la favorite, qui avait fait son possible pour le détourner de son entreprise, lui représentant combien cette démarche déplairait au souverain. Conty n'avait point paru convaincu et avait seulement prié Mme de Mailly d'oublier cette confidence. Mais, pour partir, il fallait s'équiper, et Louis-François était pour lors dans une détresse extrême. Il rassembla dans sa famille et ses amis une soixantaine de mille livres; et le lundi 10 septembre, il quittait Paris en poste, à trois heures du matin, avec son capitaine des gardes et deux domestiques. Le Roi ne fut informé de cette fugue que le mercredi. Sur le champ, il ordonna à M. de Breteuil, ministre de la guerre, de dépêcher franc étrier un courrier à M. de Maillebois, lui prescrivant de mettre le Prince aux arrêts dès que celui-ci arriverait au camp. En même temps, des missives étaient adressées à chacun des princes du sang, portant défense de quitter le royaume sans permission.

La princesse de Conty était prévenue du projet de son fils. Louis-François lui avait laissé une lettre pour le duc d'Orléans, par laquelle il rendait compte à son beau-frère de sa conduite, lui recommandait le comte de La Marche et le priait de reprendre sur le jeune prince, pendant son absence, tous les droits d'un tuteur (1). A sa mère, Conty avait encore donné commission d'intercéder personnellement auprès de Louis XV de qui le mécontentement n'était que trop facile à prévoir. Le 13 au matin, la princesse était à Issy, où elle voyait le cardinal Fleury qui lui reprocha de l'avertir si tard. Mme de Conty riposta qu'elle n'au-

(1) Philippe d'Orléans avait été effectivement le tuteur du comte de La Marche jusqu'à la majorité du prince de Conty.

rait pu l'avertir plus tôt parce qu'elle avait voulu laisser au Prince le temps de gagner assez le large pour n'être plus arrêté en chemin. Elle convenait, d'ailleurs, d'avoir approuvé le plan de son fils et ajoutait que son seul regret était de ne pouvoir être dans le même cas que lui parce qu'elle aurait agi de même. Elle venait seulement demander conseil au ministre, son intention étant d'aller se jeter aux pieds du Roi pour solliciter la grâce du coupable. Mais Sa Majesté était à Choisy ; que faire? Le cardinal répondit qu'il n'était point de lieu où le Roi pût trouver mauvais qu'une mère comme elle allât réclamer pour son fils. En conséquence, Mme de Conty, après une visite à la Reine qu'elle mit au fait, partit de Versailles dans l'après-midi pour Choisy, afin de se trouver à l'arrivée du monarque qui chassait à Sénart. Mme de Mailly accompagnait la princesse. Il fut convenu qu'en arrivant à Choisy la favorite passerait la rivière et irait à la rencontre du Roi pour lui parler et le prévenir ; que la princesse ne se montrerait point et demeurerait dans le logement de la concierge jusqu'à ce qu'on sût si Louis XV accordait l'entrevue. Les choses se passèrent selon ce programme :

Elle (Mme de Mailly) fit avertir Mme la princesse de Conty lorsque le Roi fut arrivé ; et elle la conduisit dans la chambre du Roi jusqu'à ce que le débotté fût fini ; dès que le Roi fut habillé, il passa dans son cabinet ; alors Mme la princesse de Conty s'avança à la porte du cabinet avec Mlle de Conty et Mlle de la Roche-sur-Yon, et dit au Roi qu'elle venoit lui demander pardon pour son fils, que Mme la Duchesse seroit venue aussi si elle ne s'étoit pas trouvée incommodée. Le Roi répondit d'un air fort froid : « — Il a fait une grande sottise ». « — Il est vrai, Sire, répondit Mme la princesse de Conty, et c'est pour cela que je viens supplier Votre Majesté de lui pardonner et lui faire grâce ». Le Roi lui dit : « — J'ai envoyé des ordres à M. de Maillebois ». Mlle de la Roche-sur-Yon prit la parole, et dit qu'au moins M. le prince de Conty avoit marqué beaucoup de zèle. « — Il a effectivement beau-

coup de zèle », dit le Roi. Mme la princesse de Conty ne put avoir d'autre réponse, et repartit aussitôt (1).

Elle ne se tint pas pour battue et quelques jours plus tard, ayant fait venir à Versailles le comte de La Marche, elle pria le cardinal de le mener chez le Roi. A l'heure du travail, Louis XV vit entrer dans son cabinet le bambin qui lui dit sans préambule : « — Sire, je viens vous supplier de pardonner à mon papa ». Le Roi sourit et dit : « — Il faudra bien vous accorder ce que vous demandez ». Au vrai, la grâce était déjà octroyée, puisque Louis XV, dans l'intervalle, avait réduit à huit jours le temps des arrêts du Prince et seulement les jours où l'armée ne marcherait pas. Sa punition faite, Louis-François était autorisé à rester auprès de M. de Maillebois pour y servir sans grade et comme volontaire. Enfin le 29 novembre, le comte de La Marche recevait le baptême à Versailles avec le Roi pour parrain et, pour marraine, la reine Marie Leczinska. Le même jour, le Dauphin et Madame (Henriette de France) nommaient Louise-Henriette de Conty, sœur du Prince. A cette occasion, Louis-François eut rémission pleine et entière ; M. de Breteuil lui expédia ses lettres de service en qualité de lieutenant-général.

Le prince de Conty était arrivé à l'armée de M. de Maillebois au moment où les généraux français venaient de se décider à marcher au secours de Prague bloqué. Après une manœuvre savante, qui trompa les Autrichiens, lesquels avaient levé le siège de cette ville, s'étaient portés à notre rencontre et occupaient les défilés du Waldmünchen, M. de Maillebois pénétra dans la Bohême à la fin de septembre. Un instant il

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome IV, p. 230. — Dans le public, on partageait l'opinion de Mlle de La Roche-sur-Yon. Barbier dit, dans son *Journal* (II, 331) : « Ceci est très louable pour ce Prince qui, par ardeur et par gloire, veut servir. Mais il est pourtant de conséquence pour l'autorité du Roi, qu'un prince ne serve point dans les armées contre sa volonté... »

put espérer rejoindre le maréchal de Broglie qui, sorti de Prague avec la majeure partie de la garnison, avait gagné Leitmeritz, pour s'avancer sur Saltz, notre commun objectif. Mais ce projet fut déjoué par l'ennemi qui occupa Saltz et mille tentatives de notre part n'aboutirent qu'à épuiser nos soldats par des marches et des contre-marches continuelles. M. de Maillebois, manquant de vivres, débordé par le nombre des malades, dut se déterminer à se replier sur Egra et à reprendre la route du Haut-Palatinat, tandis que l'armée de M. de Broglie retournait s'enfermer dans Prague. Retraite désastreuse, qui du reste coûta son commandement au maréchal de Maillebois, lequel fut remplacé par M. de Broglie. On devine que le prince de Conty n'avait point trouvé à se signaler beaucoup dans cette guerre où l'on manœuvrait toujours sans jamais se battre. Il eut pourtant l'occasion de montrer sa valeur, le 3 octobre, dans une escarmouche où, pour délivrer un corps de nos troupes attaqué par les hussards hongrois, il chargea à la tête des dragons et fit merveille. Lorsqu'en novembre M. de Balincourt franchit le Danube avec 10.000 hommes pour mettre notre allié bavarois, le maréchal de Seckendorf, en état de se soutenir à Braunau, Conty appuya le mouvement avec une vingtaine d'escadrons, à deux jours de marche; mais il n'eut pas à donner. Au résumé, beaucoup de peine et peu d'honneur... Et M. de Broglie ne parvenant pas à s'entendre avec M. de Seckendorf sur le plan de campagne à suivre, on prit les quartiers d'hiver entre l'Inn et le Danube, par un froid rigoureux qui décimait notre armée plus que n'eussent fait dix batailles rangées.

Cependant le prince de Conty s'était acquis une estime générale par sa bravoure, sa volonté, son application. Il en eut la preuve lors du voyage qu'il fit à Versailles, au mois de mars 1743. Il fut reçu parfaitement bien du Roi quand il alla lui faire sa révérence. Louis-François était fort changé et très amaigri. Bien qu'on fut en carême, le Roi qui le garda à souper deux

soirs de suite dans les petits cabinets, lui fit servir du gras ce qu'on n'avait point encore vu à la Cour et ce qui fut très remarqué. On jasait ferme aussi sur l'objet du voyage. Des gens se disant bien instruits, prétendaient que le Prince apportait à Louis XV une lettre autographe de l'empereur Charles VII, dans laquelle notre allié réclamait le rappel du maréchal de Broglie, se fondant sur l'incompatibilité d'humeur qui divisait cet officier et le maréchal de Seckendorf. Ils annonçaient même que le prince de Conty allait commander l'armée, avec, à ses ordres, le comte Maurice de Saxe. La vérité, plus simple, est que la princesse de Conty avait en personne sollicité du Roi le retour de son fils, pour motifs de santé et d'affaires, mais à la condition expresse que Sa Majesté permit au Prince de retourner à l'armée quand il serait remis de ses fatigues.

Celui-ci repartit vers la fin du mois et il assista à toute la campagne de 1743, série d'échecs lamentables, malgré la valeur déployée en pure perte. Grâce à la mésintelligence entre Broglie et Seckendorf, le prince Charles, qui commandait les Autrichiens, avait déjà rassemblé ses quartiers, que les troupes impériales et françaises étaient encore cantonnées par petits postes. On fut battu séparément. Après le général Minuzzi, enlevé à Erlach avec son corps de 6.000 Bavarois; après la prise du partisan Lacroix, capturé avec ses compagnies franches malgré la plus belle résistance, ce fut le marquis du Châtelet attaqué dans Dingelfingen avec 1.400 hommes par le comte de Thann avec 10.000 Autrichiens, et n'abandonnant qu'après vingt-quatre heures de combat la place en ruines. M. Phelipes, lieutenant-général, qui, la veille, avait évacué Dingelfingen ne put que protéger la retraite de ces vaillants qui le rejoignirent en passant l'Iser sur un pont de radeaux. Prévenu de cette attaque, le prince de Conty qui occupait Landau avec 12.000 hommes se porta aussitôt au secours de Dingelfingen mais il arriva trop tard ; la ville incendiée par les Autrichiens achevait de brûler ; et Landau, où le prince n'avait laissé

qu'une faible garnison subit le même sort quelques jours plus tard. Tout cela, sans que le général de Charles VII, qui était à Landshut, fît aucun mouvement pour nous prêter aide.

Ces choses se passaient le 18 et le 19 mai. Le 27 du même mois, les Autrichiens enlevaient d'assaut la ville de Deckendorf, et forçaient les Français, après quatre heures d'une résistance acharnée, à se retirer dans les retranchements qu'ils avaient construits à la tête du pont. Le régiment de Champagne se couvrit de gloire en s'ouvrant un passage à la baïonnette au travers de l'ennemi. Conty, accouru avec sa cavalerie pour protéger la retraite, donna des marques d'une bravoure sans égale. Il eut son cheval tué sous lui et perdit tous ses équipages. « Mais le prince Charles les lui renvoya le lendemain avec toute la politesse imaginable, ayant même défendu de recevoir la moindre rançon » (1).

L'armée de secours du maréchal de Noailles n'était pas plus heureuse et se faisait battre à Dettingen pour avoir attaqué trop tôt et mal à propos.

Bref, quand M. de Broglie, arrivé le 9 juillet à Wimpfen, sur le Neckar, remit son armée au comte de Saxe, sous les ordres de M. de Noailles, de 130.000 hommes environ envoyés en Bavière et en Autriche, le froid, la misère, la désertion encore plus que le feu de l'ennemi, avaient réduit l'effectif à moins de 30.000. Ce beau résultat coûtait à la France à peu près trois cents millions de livres.

Il faut placer ici un rapport de police anonyme qui prouve avec quelle perfidie les ennemis du prince de Conty s'activaient à le desservir à Versailles tandis qu'il se battait pour le Roi. Voici cette note, évidemment suggérée en haut lieu au policier qui la rédigea :

29 juin 1743. — On fait courir le bruit que M. le prince de Conty a dû partir le 25 avec la réserve pour aller joindre M. le maréchal de Noailles. On demande ce qu'on veut faire du

(1) *Vie du comte de Saxe*, tome II, p. 24.

reste de l'armée, à quoi aboutit ce projet et si l'on veut ajouter à tant de fautes faites celle d'avoir trop de complaisance pour M. le prince de Conty. On dit que ce prince parle et écrit avec beaucoup de liberté et qu'il se fait beaucoup de partisans. On pense que quand un Etat se trouve dans certaines circonstances, il est de la prudence du ministère de prévoir les choses qui ont l'air le plus éloignées. Gens de bon ton disoient hier que le prince dont on vient de parler, se moque, dans toutes les occasions, des ministres excepté d'un seul, qu'il a toujours considéré pour un bon mot qu'on lui prête. Ayant un jour surpris sa femme avec le prince de..., il se retira en disant à un intime : « Du moins ne s'encanaille-t-elle pas; de l'humeur dont je la connois, elle coucheroit avec le Roi » (1).

A qui faire remonter la paternité de ces insinuations? On les jurerait dictées par l'évêque de Fréjus si Fleury, à cette date, n'était mort depuis plusieurs mois? Mais ne pourrait-on l'imputer au marquis d'Argenson, le frère du nouveau ministre de la guerre; au marquis d'Argenson, qui fut toujours, sans que nous sachions pour quelle cause, l'ennemi mortel du prince de Conty?... Cette tentative de rendre le prince suspect ne porta pas les fruits attendus; bien au contraire. Le 30 juin (la note est du 29) le Roi accordait à Louis-François 36.000 livres d'augmentation sur son gouvernement du Poitou; et ce qui doublait le prix de cette grâce, c'est qu'elle était spontanée, la princesse de Conty ni son fils n'ayant rien demandé (2).

Le prince de Conty revint à Versailles le 7 novembre quand l'armée de Bavière eut pris ses quartiers d'hiver, après un armistice qui avait duré une partie de l'été. Il fut bien accueilli du Roi et très fêté des princes. Bientôt ses liens de parenté avec les Orléans se resserraient encore par le mariage de sa sœur Louise-Henriette avec le duc de Chartres. Les fiançailles de Mlle de Conty furent célébrées le 16 décembre 1743; la

(1) *Chronique du règne de Louis XV*, in « Revue Rétrospective », année 1834, p. 428. — Cette Chronique est attribuée à un limier du lieutenant de police.

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome V, p. 59.

bénédiction nuptiale fut donnée le lendemain. Ainsi Louis-François devenait beau-frère à la fois du père et du fils (1).

En sortant de la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, le 1er janvier 1744, le prince de Conty apprit qu'il était désigné par le Roi pour commander en chef l'armée d'Italie, ou, plutôt, l'armée du Dauphiné. Telle était en effet l'appellation exacte des corps auxiliaires mis par la France à la disposition de Sa Majesté Très-Catholique, pour combattre le roi de Sardaigne, notre allié du début de la guerre, maintenant tourné contre nous. Mais on disait communément armée d'Italie, parce qu'on jugeait avec raison qu'elle était destinée à passer dans la péninsule.

On faisait observer à ce propos qu'il n'y aurait pas de maréchal de France sous le prince de Conty. M. de Maillebois, fils du maréchal, dont on disait grand bien, serait maréchal général des logis; milord Tyrconnel, maréchal des logis de la cavalerie et M. de Chauvelin, frère de l'intendant d'Amiens, maréchal général de l'infanterie. Une petite difficulté surgissait pourtant. Les troupes espagnoles devaient avoir à leur tête l'infant don Philippe, secondé par le capitaine général marquis de La Mina (1). Quel cérémonial

(1) Nous avons vu plus haut dans quelle intimité vivaient les Conty et les Orléans. Quand la princesse de Conty porta au duc d'Orléans la lettre où Louis-François, partant pour l'armée, mettait le comte de La Marche sous la tutelle de son cousin, celui-ci offrit à la princesse de l'accompagner pour intercéder auprès du Roi en faveur du fugitif. Cependant l'abbé Soulavie, à propos du mariage du duc de Chartres écrit textuellement :

« Les Conty et les d'Orléans ne se fréquentaient pas, et le duc d'Orléans se présentant chez la princesse, celle-ci fut étonnée, et lui demanda par quel hasard il venait chez elle? « Pour demander votre fille en mariage » répondit le duc d'Orléans. « Avec qui donc? » repartit Mme la princesse, « Avec mon fils, le duc de Chartres ». Le même jour il alla en donner la nouvelle à Mme d'Orléans et prendre les ordres du Roi » ([Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, tome VIII, p. 61).

(1) Don Philippe, Infant d'Espagne, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, né à Madrid, le 15 mars 1720, était grand-amiral

réglerait la préséance et les honneurs militaires entre le prince français et le prince espagnol ? Une lettre du roi d'Espagne à M. de La Mina par l'entremise de M. de Montijo, enjoignit au capitaine général d'obéir en tout au prince de Conty qui commanderait l'armée espagnole comme la française, sous les ordres de l'Infant (2). Réciproquement Louis XV prescrivit à Louis-François, pour le bien du service et l'union des alliés, de fermer les yeux sur tout ce qui ne serait pas essentiel. Conty obtint néanmoins gain de cause sur un point très disputé qui lui tenait à cœur. Il prétendait recruter, en sa qualité de commandant d'armée, une compagnie de gardes du corps ayant rang d'officiers dans la cavalerie. Il se fondait en cela sur l'exemple du grand Condé qui avait eu une compagnie de gendarmerie attachée à sa personne. Le Roi lui objectait que c'était se mettre trop ostensiblement sur le pied d'égalité avec l'Infant, alors que nous n'étions en somme que troupes auxiliaires de l'Espagne. Le crédit de la duchesse de Châteauroux, fort amie de Louis-François, leva tous les obstacles et le prince put faire enrôler sa compagnie de gardes telle qu'il la désirait. Elle fut composée de 50 gentilshommes magnifique-

d'Espagne depuis 1737. Il avait été marié par procuration à Versailles, le 26 août 1739 et en personne à Alcala, le 25 octobre suivant, à Louise-Elisabeth de France, fille de Louis XV. Il fut par la suite duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla (traité d'Aix-la-Chapelle, 1748) et mourut à Alexandrie, en 1765.

(2) Le comte del Montijo, don Cristobal-Gregorio Portocarrero, Guzman, Luna, Henriquez de Almansa, Cardenas, Pacheco, Acuna, Funes de Villalpando, Monroy y Aragon, marquis de la Algaba et de Villenueva del Fresno, etc., grand d'Espagne, né le 12 mars 1692, était en mission extraordinaire à Paris, porteur de doubles lettres de créance de Philippe V et de l'Empereur. Il fut reçu par le Roi à Fontainebleau le 30 octobre 1743 et repartit le 14 janvier 1744. Il s'était déjà arrêté à Paris en 1741, sans doute pour se concerter avec les ministres français au sujet de l'élection à l'Empire de l'Electeur de Bavière (*Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France*. Espagne, tome III, p. 435).

ment vêtus à la livrée des Conty (1). Leurs habits étaient galonnés d'argent, les bandoulières étaient bleues avec le même galon. Leur capitaine, M. de Montalembert-Maumont, chevalier de Saint-Louis, avait commission de mestre-de-camp. Leur lieutenant avait brevet de lieutenant-colonel et les simples gardes étaient lieutenants. Leur paye se montait à dix-huit sous par jour et leurs chevaux étaient nourris et entretenus aux frais du Roi (2). Ils quittèrent Paris le 11 avril pour se rendre à Aix-en-Provence, défilant par les rues deux à deux, l'épée à la main. Quelques jours auparavant la revue de cette compagnie avait été passée chez la princesse de Conty par M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre (3).

Devançant son escorte, Conty avait rejoint l'Infant sur le théâtre des opérations depuis le 7 mars. Il s'était mis en route à trois heures du matin, courant à trente chevaux, de manière à être à Toulon dans les quatre jours. Instruit par la guerre malheureuse de Bavière, mûri quoique jeune par l'expérience que donne l'adversité plus que le succès, il s'était préparé à ce généralat tant ambitionné par une persévérante étude de la tactique, durant tout l'hiver qu'il avait passé à Paris. Il connaissait l'Italie mieux peut-être que sa patrie ; il en avait confronté toutes les cartes dans leurs plus petits détails; il savait par cœur les campagnes de Catinat et de Vendôme; il s'était en un mot « muni

(1) Les armes des Conty étaient les mêmes que celles de la branche aînée, les Condé ; la livrée différait un peu : au lieu d'être d'un jaune franc, elle était d'une sorte de chamois clair qu'on appelait, du reste, chamois-Conty.

(2) En 1748, après la guerre, Conty conserva sa compagnie de gardes, qu'il établit à son château de Beaumont. Le Roi continua de les payer; ils coûtaient 80.000 livres par an.

(3) Barbier, *Journal*, tome II, p. 390; et Duc de Luynes, *Mémoires*, tome V, p. 395. — L'équipage du Prince était parti le 12 février. Il était formé de plus de 80 mulets, de 36 chevaux de main, de 20 hommes de suite à cheval, de 2 carrosses de campagne, pour les officiers supérieurs, et de 5 ou 6 fourgons à bagages.

de toutes les connaissances de spéculation qui peuvent suppléer à la pratique » (1).

L'armée combinée de France et d'Espagne, 40.000 hommes environ, franchit le Var dès le 1er avril, contraignant les troupes piémontaises du roi de Sardaigne à se retirer et à abandonner les châteaux d'Aspremont, d'Utelle, de Nice et de Castelnuovo. L'Infant et le Prince projetaient d'attaquer, le 15, les retranchements ennemis au fort de Montalban et à Villefranche, par six endroits à la fois; mais un orage terrible, qui fit un torrent du ruisseau du Paillon et rendit les chemins impraticables, obligea de remettre cette attaque au 19. Ce jour, Conty se présenta au Pas de Villefranche, haut de près de 200 toises et que le roi de Sardaigne croyait inaccessible, avec ses gorges étroites et ses profonds abîmes sur lesquels plongeait l'artillerie. Détail curieux, cette artillerie piémontaise était servie par des canonniers anglais que l'amiral Mathews avait débarqués à Villefranche. Malgré la sûreté de leur tir, ce rempart du Piémont était couvert en moins de quelques heures de Français et d'Espagnols qui avaient escaladé la forteresse, de rocher en rocher. L'amiral anglais et ses matelots faillirent être capturés.

Cette opération rapide, qui assurait la conquête du comté de Nice, fut accueillie avec des transports de joie à Paris et à Versailles. Le 16 mai, un *Te Deum* solennel fut chanté à Notre-Dame. Toutes les Cours y assistèrent. On afficha dans Paris une ordonnance du Roi autorisant à faire des feux de joie dans les rues, ce qui fut exécuté avec zèle par les bons bourgeois de la capitale. A ceux qui trouvaient excessif ce *Te Deum*, alors que nous n'avions pas guerre déclarée avec le roi de Sardaigne et que nous n'étions qu'auxiliaires, on remontrait que ces actions de grâce avaient été désirées par Sa Majesté Très-Catholique (2).

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 194.

(2) Barbier, *Journal*, tome II, p. 394; et Duc de Luynes, *Mémoires*, tome V, p. 434.

Plus rude encore que la prise de Villefranche fut l'escalade du Château-Dauphin que donnèrent le comte de Campo-Santo à la tête des Espagnols et le prince de Conty à la tête des Français. Deux mille Piémontais sont retranchés sur un roc à pic avec de l'artillerie. Nous n'avons pas de canon, et l'ennemi nous foudroie à bout portant. Cependant le bailli de Givry et le brave Chevert, le même qui était monté le premier sur le rempart de Prague, enlèvent leurs grenadiers qui s'élancent à la baïonnette, et, chose presqu'incroyable, sautent dans les retranchements par les embrasures que les canons, après avoir tiré, laissaient vides dans leur recul. Nous perdîmes là près de 2.000 hommes, mais pas un Piémontais n'échappa. Dans son rapport au marquis de La Mina, le comte de Campo-Santo disait : « Il se présentera peut-être quelques occasions où nous ferons aussi bien que les Français, mais il n'est pas possible de faire mieux ». Ce fait d'armes arracha pourtant des larmes au prince de Conty, lorsqu'il apprit que le marquis de la Carte, son plus fidèle officier, à qui lui-même avait confié le commandement du régiment de Conty-Infanterie, était parmi les morts. L'Infant d'Espagne lui dit avec étonnement : « — Si vous aviez été battu que feriez-vous donc ? » Le Prince répondit : « — Je serais honteux de ma défaite, mais je ne puis l'être de pleurer mes amis et la perte de tant de braves gens ». Dans sa correspondance au Roi, Conty mentionnant cette journée, écrivait :

« C'est une des plus brillantes et des plus vives actions qui se soient jamais passées ; les troupes y ont montré une valeur au-dessus de l'humanité. La brigade de Poitou, ayant M. d'Agenois à sa tête, s'est couverte de gloire. La bravoure et la présence d'esprit de M. de Chevert ont principalement décidé de l'avantage. Je vous recommande M. de Solemi et le chevalier de Modène. La Carte a été tué. Votre Majesté qui connoît le prix de l'amitié, sent combien j'en suis touché » (1).

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 197.

Tandis que l'on prenait Château-Dauphin, il fallait franchir ce qu'on appelait les Barricades, passage exigu entre deux hautes montagnes et dans lequel le roi de Sardaigne avait fait dériver la Stura qui baigne cette vallée. Trois retranchements et un chemin couvert défendaient ce poste. Un mouvement tournant des troupes franco-espagnoles emporta les Barricades presque sans coup férir, en plaçant les Piémontais entre deux feux (1).

La France à ce moment triomphait sur toute la ligne. L'armée d'Allemagne, aux ordres du maréchal de Coigny, avait repris toutes les villes-frontières et l'Autriche antérieure ; l'empereur Charles VII, notre protégé, qui avait été obligé de fuir sa capitale l'année précédente, était rentré en grande pompe à Munich ; Frédéric de Prusse, revenu à notre alliance qu'il avait une première fois abandonnée, pénétrait à marches forcées dans la Bohême ; Louis XV enfin n'avait eu qu'à paraître dans les Flandres pour voir les places fortes réputées inexpugnables tomber devant lui. C'est à Metz, où il s'était rendu pour donner audience au ministre plénipotentiaire de Frédéric, que le roi de France reçut les rapports circonstanciés d'Italie. Dans un souper qu'il offrit à la Cour, le Roi but à la santé de Frédéric II et leva son verre en l'honneur « de mon cousin, le grand Conty » (2).

Et pendant qu'en Lorraine ce toast enthousiasmait les courtisans, à Paris, où la chanson ne perd jamais ses droits, on comparait Conty à Annibal qui jadis, dit Juvénal, entailla les Alpes par le vinaigre et par le feu.

(1) *Fastes de Louis XV*, tome I, p. 221. Sur cette partie de la campagne consulter également la *Gazette de France*, année 1744, pp. 243, 244, 256, 258, 270, 271, etc., et le *Journal de Barbier*, tome III, pp. 507, 512, 530, etc.

(2) Barbier, *Journal*, tome II, p. 401.

Chanson sur l'air des Ennuyeux

Annibal pour passer les monts
Employa d'étranges recettes ;
Il fit distiller des glaçons,
Mit les cailloux en vinaigrette ;
Et fit brûler, au feu d'enfer,
Des rochers plus durs que le fer.

Conty, le héros de ce tems,
Pour forcer le même passage,
N'employa qu'un merveilleux sens
Et qu'un invincible courage ;
Cela n'est-il pas aussi bon,
Que du vinaigre et du charbon? (1)

Les Alpes Dauphinoises franchies, restait à Conty la tâche de se rendre maître du Piémont. Le premier obstacle à notre marche était la forteresse de Demonte, si formidablement défendue par la nature et par l'art, qu'il échappa au marquis de La Mina de dire : « En vérité, voilà qui est imprenable ! » — « Prenez garde, répondit en souriant le prince de Conty, le mot n'est pas français » (2). En effet, la place était prise le 17 août, avec toute sa garnison.

L'armée franco-espagnole mit aussitôt le siège devant Coni, mais la tranchée était à peine ouverte que le roi de Sardaigne attaqua les alliés pour ravitailler les assiégés. C'est au lieu dit la Madona del Olmo que se livra, le 30 septembre, cette bataille, une des plus sanglantes de la campagne. Les Piémontais parvinrent à faire entrer un convoi dans la ville, mais ils laissèrent 5.000 hommes sur le champ de bataille et furent contraints à se retirer en désordre, abandonnant Coni à

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12711 (Chansonnier Clairambault).

(2) Bibliothèque Nationale, *Manuscrits français*, 10434 (Mélanges, tome I).

ses propres forces. Les Espagnols perdirent 900 hommes, nous eûmes 1.200 tués ou blessés. M. de Bissy fut chargé de porter au Roi (convalescent à Strasbourg après avoir pensé mourir à Metz d'une fièvre putride) la nouvelle de cette victoire. Conty, dans sa lettre au monarque, s'étendait sur les services signalés de M. de Courten, sur ceux de MM. du Cayla, de Beaupréau, de Montmorency, de Stainville, du marquis de Maillebois et de M. de Chauvelin, ses deux majors généraux. Par contre, il passait modestement sous silence deux coups de feu dont il avait eu sa cuirasse percée et deux chevaux tués sous lui (1). Les bardes populaires reprirent aussitôt leur luth et l'on chanta dans les carrefours de Paris sur l'air : *Suivons l'amour, c'est lui qui nous mène :*

Suivons Conty, c'est luy qui nous mène,
Nous sommes sûrs de vaincre toujours ;
Sous luy la mort nous fait moins de peine
Que l'embarras de veiller à nos jours.

Victor, lassé de tant de batailles,
Dit en voyant ses champs désolés,
Pourquoi Louis n'a-t-il un Noailles
Pour opposer à nos coups redoublez?

De ce héros chantons la victoire
Tout doit céder au brave Conty ;
Mars et Vénus vont combler sa gloire
Puisqu'il n'a plus qu'à forcer un Cony (2).

Lyrisme prématuré. Notre victoire était condamnée à rester stérile et les espoirs conçus se muèrent bientôt en déception. Coni résista trois semaines encore et la capitulation ne paraissait plus qu'une affaire de jours,

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 198 ; et DUC DE LUYNES, *Mémoires*, tome VI, p. 116.

(2) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : *Manuscrits français*, 12713 (Chansonnier Clairambault).

quand la fonte des neiges, le débordement de la Stura et, plus encore que les rigueurs de la saison, le mauvais vouloir du marquis de La Mina, obligèrent à lever le siège. La retraite se fit précipitamment, les Espagnols étant pressés ; cependant nous ne fûmes poursuivis ni par l'armée du roi de Sardaigne, ni par la garnison de Coni. Quelques coups de fusils seulement furent échangés dans la montagne entre miquelets et barbets. Et le prince de Conty eut le temps, en se retirant, de miner les fortifications de Demonte pour les faire sauter s'il en recevait l'ordre.

Cette reculade inattendue ne fut point imputée en France au Prince, dont maintenant on savait assez l'endurance et la ténacité. Une facétie intitulée : *Catalogue des pièces qui ont été représentées sur les différents théâtres de l'Europe*, vengea Louis-François de ce déboire : « L'infant don Philippe et le prince de Conty (disait ce badinage) ont fait représenter à Demonte et à Coni la comédie des *Mal-assortis* » (1).

Le Roi était encore dans son lit, à Trianon, le matin du 19 décembre, quand le prince de Conty, arrivé depuis une heure à peine, se fit annoncer. A l'issue de l'entretien qui fut long, les courtisans notèrent que Sa Majesté avait les yeux rougis de larmes, signe certain que l'entretien n'avait pas roulé seulement sur la guerre d'Italie et qu'un souvenir au moins avait été donné par l'amant et par l'ami à cette pauvre duchesse de Châteauroux, si indignement traitée lors de la maladie du Bien-Aimé, et morte naguère, quand sa disgrâce paraissait finie.

Louis XV, voulant traiter Conty avec honneur, lui fit donner le grand appartement de gauche à Trianon. Et le Prince, une semaine plus tard, signait au contrat de mariage du duc de Penthièvre (2). Cependant le

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12650 (Chansonnier Maurepas).

(2) Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteauvillain et de Rambouillet, amiral et grand Veneur de France.

Roi, chez qui l'esprit de famille était si développé qu'il sacrifia souvent les intérêts de la France à ceux de sa maison, déplorait la dissension qui avait troublé les rapports de Conty et de l'infant don Philippe. Pour éviter tout conteste nouveau entre son gendre et son cousin, il résolut de continuer la guerre offensive en Flandres et en Italie et de la faire défensive en Allemagne. Le prince de Conty remplacerait le maréchal de Maillebois sur le Rhin, tandis que M. de Maillebois, plus souple, remplacerait le Prince auprès de l'Infant. Rien n'était plus contraire au tempérament fougueux de Conty que ce commandement en chef d'une armée d'observation. Le Prince accepta pourtant, ne se doutant peut-être pas du rôle qu'on lui préparait. Le public non plus ne s'en doutait guère. Le nom de Conty signifiait alors : victoire, et l'on chantait :

Air : *De tous les capucins du monde.*

Le Roi nous donne cette année
Pour général de notre armée,
Le vaillant prince de Conty;
Nous l'allons voir en Allemaigne
Victorieux de l'ennemy,
Comme il fut du roi de Sardaigne.

De Versailles part à l'avance
La Fare en toute diligence,
Afin de bien tout préparer;
Nous avons le fils et le père,
Nous n'avons plus qu'à souhaiter
Que le Saint-Esprit les éclaire (1).

Il était fils du comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV et était né à Rambouillet en 1725. Il épousa, le 29 décembre 1744, en la chapelle du château de Versailles, Marie-Thérèse-Félicité d'Este, fille de François III, duc de Modène. Veuf en 1754, il mourut en 1793 à Bizy, près de Vernon.

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12.648 (Chansonnier Maurepas). — On a vu précédemment (page 17) ce que signifie cette allusion à la parenté de M. de La Fare et du prince de Conty.

On ne tarderait pas à déchanter... Le prince de Conty ne partit qu'à la mi-avril 1745 pour l'Allemagne, retenu jusque-là à Paris auprès de sa mère dangereusement malade. Le 17 avril, le maréchal de Maillebois vint à Strasbourg au-devant du Prince et lui passa le commandement, mettant aux ordres de Louis-François toutes les troupes de son armée du Bas-Rhin. Les bataillons d'infanterie, les escadrons de dragons et les compagnies franches détachés aux ordres de M. de Lowendhal pour renforcer le corps de M. de Maillebois, ainsi que le reste des troupes cantonnées en Alsace et en Souabe, à l'exception de deux régiments de hussards destinés à passer en Bavière, étaient également subordonnés au Prince.

A peine eut-il franchi le Rhin que les difficultés commencèrent pour lui. Ce fut d'abord comme une épidémie de désertion dans son armée. Les soldats, mécontents de n'avoir pas touché le « bien vivre » traditionnel, quoiqu'ils eussent passé l'hiver en pays étranger, décampaient par escouades entières, avec armes et bagages (1). Ce fut ensuite et surtout le sentiment de son impuissance, lié, garrotté qu'il était par par les ordres formels du Roi qui le condamnaient à l'inaction.

Il faut avouer que nous nous trouvions alors dans une étrange posture en Allemagne. L'Electeur de Bavière, que nous avions fait Empereur et pour qui cette guerre absurde avait été entreprise, venait de mourir. Son fils, loin d'ambitionner la pourpre impériale, ne songeait au contraire qu'à se débarrasser de ce fardeau trop lourd pour ses épaules et à s'arranger à l'amiable avec Marie-Thérèse. Notre protégé ne voulait plus de notre protection. Et nous allions sur le

(1) M. de Marville, *Lettres*, tome II, p. 105. — On appelait « bien vivre » un supplément de solde (environ 6 livres par homme), donné aux troupes en quartier afin qu'elles n'exigeassent rien au delà de ce qu'il était imposé à l'habitant de leur fournir.

Rhin pour le roi de Prusse, pour empêcher les Autrichiens de tomber avec des forces trop supérieures sur Frédéric ; éventuellement pour couvrir l'Alsace et les Flandres.

Les instructions écrites données au prince de Conty et dont il n'eut connaissance que quelques jours avant son départ (elles sont datées du 30 mars) sont, dans leur précision, d'une indécision rare :

L'intention du Roi, disent-elles, est de maintenir tous les engagements qu'il a contractés avec ses alliés, en sorte qu'on ne puisse imaginer qu'il ait eu seulement la pensée de s'en séparer.

En partant de ce principe jusqu'à ce qu'on ait des preuves certaines de l'accommodement de l'Electeur de Bavière avec la reine de Hongrie, il convient que les troupes du Roi se maintiennent en Allemagne en promettant d'accorder aux princes qui observeront exactement la neutralité et sur les terres desquels l'armée de Sa Majesté subsistera, des dédommagements proportionnés, et d'en user avec eux à la paix ainsi que cela a été pratiqué. . . . . .

. . . . . .

I. — Lorsqu'on aura l'avis positif que l'Electeur de Bavière aura fait son accommodement, si les troupes de la reine de Hongrie entrent sur les terres des Cercles, et qu'elles prennent leur route par la Souabe pour venir sur le Neckre, on juge que le corps de cette armée ne pourroit composer au plus que 18.000 hommes ; c'est en proportion de ces forces que M. le prince de Conty pourroit laisser sur le Neckre (comme il le propose) un corps capable d'attendre les ennemis et de leur disputer le passage de cette rivière. Si au lieu de prendre la route par la Souabe, elles cherchoient à faire leur jonction avec le duc d'Aremberg, les troupes du Neckre marcheroient sur le Mein, pour fortifier l'armée au cas qu'on ne put pas empêcher la jonction.

II. — Le duc d'Aremberg restant à la droite du Rhin, si M. le prince de Conty ne pouvoit former sur cette armée aucune entreprise, il se contenteroit de se maintenir sur la Lahn, et il ne doit même soutenir cette position qu'autant que les Cercles de Franconie et de Souabe garderont la neutralité et qu'ils n'assembleront pas de corps de troupes capables

d'inquiéter M. le prince de Conty dans ses derrières. Si au contraire les Cercles assemblent des troupes, il conviendroit de se retirer successivement et même de passer à la gauche du Rhin, s'il y avoit du risque de rester à la droite.

III. — Si le duc d'Aremberg passoit le Rhin pour le descendre, l'intention du Roi est que M. le prince de Conty ne suive point le duc d'Aremberg, et qu'au contraire il remonte successivement le Rhin pour être toujours à portée de défendre l'Alsace.

IV. — Si le duc d'Aremberg repassoit le Rhin pour remonter la Moselle, M. le prince de Conty le passeroit aussi pour suivre l'ennemi et s'opposer aux entreprises qu'il voudrait tenter du côté des Evêchés.

V. — Si le roi de Prusse faisoit son accommodement et que l'armée du prince Charles se mit en marche pour venir sur le Rhin, M. le prince de Conty se retireroit successivement pour se trouver à l'arrivée de l'ennemi dans la position la plus avantageuse à la défense de l'Alsace, et la prudence exige que, dans la vue des événements qui peuvent arriver dans ce cas, on prenne dès à présent les précautions nécessaires pour assurer cette frontière, en pressant l'exécution des travaux ordonnés pour former les retranchements sur la Queich, et même en perfectionnant les lignes de la Lautre, suivant que M. le prince de Conty, pourra juger ces précautions utiles et nécessaires.

VI. — Si l'Electeur de Bavière a fait son accommodement, Sa Majesté n'ayant de guerre déclarée qu'avec la reine de Hongrie et les Anglois, et n'ayant plus de princes alliés à soutenir en qualité d'auxiliaire, son objet ne peut plus être que d'attaquer les positions immédiates de la reine de Hongrie et de combattre son armée partout où on pourra la joindre, sans néanmoins trop s'écarter de la défense de nos frontières.

En conséquence, Sa Majesté réduit ses projets à trois points principaux :

Le premier, défendre l'Alsace en la mangeant le moins que faire se pourra, et, plus tard, lorsque son armée ne pourra plus se soutenir en Allemagne, soit que les Cercles se déclarent ou que toutes les forces de la reine de Hongrie marchent sur le Rhin ;

Le second, faire avancer dès à présent et successivement un corps jusqu'à concurrence de 20 bataillons et 40 escadrons sur Thionville et Longwy ;

Le troisième, que ce détachement soit en état de joindre l'armée de Sa Majesté avant l'arrivée du duc d'Aremberg s'il

marchoit en Flandre, ou s'il faisoit un détachement pour rejoindre en Flandre l'armée des alliés et d'être pareillement en état de faire passer ces 20 bataillons et 40 escadrons à l'armée de M. le prince de Conty, si le duc d'Aremberg restoit sur le Rhin et que les Cercles se déclarassent ou que l'armée du prince de Conty revint sur le fleuve (1).

Au résumé, tous ces *si* et ces *mais* signifiaient : ne rien tenter, voir venir, temporiser, modeler ses mouvements sur ceux de l'ennemi, éviter de livrer bataille jusqu'à la dernière extrémité, tant que l'Alsace ne serait point en péril. Singulière besogne pour un Conty : où il fallait Fabius, on était allé prendre Annibal ! Et pourtant l'excès même de cette prudence assura le succès du plan. Les Impériaux qui avaient d'abord tremblé pour Mayence en voyant à la tête de notre armée un général que sa conduite en Italie avait classé au premier rang des audacieux, n'arrivèrent jamais à s'imaginer que Louis XV avait fait passer le Rhin à un prince de son sang uniquement pour être témoin bénévole des délibérations de la Diète qui s'assemblait à Francfort en vue de nommer roi des Romains, puis Empereur, le grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse. Ils se bornèrent donc à couvrir Francfort où l'élection se fit aussi tranquillement qu'en pleine paix, mais, redoutant peut-être quelque traquenard, ils demeurèrent autant que nous sur la défensive. On ne saurait donner le nom de campagne à cette expédition dont les événements les plus saillants furent l'occupation par Conty du village de Gernsheim, et sa retraite de Trebuer à Rheindürckeim, où M. de La Fare perdit ses équipages, lesquels furent vendus à l'encan dans une foire des environs... (2)

A Paris, où se débitaient journellement les nouvelles du Rhin, l'inertie du prince de Conty paraissait extraordinaire et les pires propos se tenaient sur

(1) J. Colin, *Les campagnes du maréchal de Saxe;* tome III, pp. 42-47.

(2) M. de Marville, *Lettres*, tome II, p. 119.

son cas. On disait qu'il comptait pour rien la vie des hommes et que ce n'est qu'à force de sacrifier du monde qu'il avait parfois réussi; que ses plans étaient mal conçus et qu'il était toujours indécis dans l'exécution; qu'il traitait le général, l'officier, le soldat avec la même hauteur insupportable; qu'il était toujours livré à ses plaisirs plus que soucieux de son devoir; qu'il vivait dans la débauche avec des filles mandées de Paris et quelques jeunes seigneurs de son état-major (1).

Pour démentir ces clabauderies, il fallut le voyage en Pologne de M. de Saint-Severin qui, au retour, visita l'armée de Conty. Il rapporta « que le Prince se mettait à table tous les jours à six heures, n'y restait jamais plus d'une heure et demie et qu'on n'y buvait du vin qu'à sa soif; que pour le reste, il entrait lui-même dans tous les détails et s'en acquittait avec précision et netteté (2) ». Ce son de cloche, si différent de ceux qu'on avait ouïs jusque-là, persuada peut-être le Roi et M. d'Argenson qui avaient en M. de Saint-Severin pleine confiance. Mais l'impression dans le public fut longtemps à s'effacer. Même à la Cour, il en resta toujours quelque chose. Et lorsque l'armée du Bas-Rhin disloquée, en novembre, Conty rentra à Versailles, l'accueil du Roi fut plus réservé, semble-t-il, que d'ordinaire : « Le prince de Conty arriva ici hier

(1) M. de Marville, *Lettres*, tome II, p. 147.

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome VII, p. 124. — Le mémorialiste ajoute cette explication plausible :

« Deux circonstances peuvent avoir indisposé les esprits de l'armée contre M. le prince de Conty :

« L'officier veut voir son général et manger avec lui, et le seul repas d'usage pour la représentation à l'armée est le dîner. M. le prince de Conty prétend ne pouvoir pas dîner; cependant il a deux grandes tables chez lui tous les jours à dîner; mais comme il n'y paroit point, elles ne sont ordinairement remplies que par ceux qui sont bien aises de trouver un bon dîner.

« D'ailleurs, M. le prince de Conty consulte peu les officiers généraux qui sont sous ses ordres et l'on se plaint qu'en tout il ne se communique pas assez ».

matin, écrit Luynes à la date du 10 décembre ; il me paroît qu'il a été bien reçu. » Sous la plume d'un courtisan, cet : *il me paroît* est le chef-d'œuvre de la nuance.

Toute négative qu'eût été cette campagne de 1745, elle inspira suffisamment, tant la flatterie est ingénieuse en ses allégories, un des graveurs préposés à l'histoire métallique du siècle de Louis XV. L'artiste représenta le Prince sous la figure du jeune Hercule appuyé sur sa massue. Il regardait le Rhin, personnifié par un vieillard barbu, tout épouvanté de voir sur ses bords deux femmes casquées, la Discorde et la Guerre. Le héros, par la sérénité de son geste, rassurait le vieillard et lui faisait connaître qu'il ne craignait point ses ennemis. Légende : « *Quis quemve amnem, hoc prohibente, tranet ?* (1) ».

Malgré cette trompeuse satisfaction d'amour-propre, Conty sentait bien qu'il n'y avait désormais pour lui de lauriers à moissonner que sous les yeux mêmes du Roi, dans les Flandres, où, depuis le mois de janvier 1746, le maréchal de Saxe préparait les voies à Louis XV. Il obtint le commandement d'un des corps de l'armée royale, fut de l'entrée à Bruxelles, le 4 mai ; et de l'entrée à Anvers, le 4 juin. Après un *Te Deum* dans la cathédrale, un conseil de guerre fut tenu en présence du Roi où il fut résolu, contre l'avis du maréchal de Saxe, adversaire de la guerre de sièges et partisan de l'action en rase campagne, que l'on continuerait les opérations par les prises de Mons et de Charleroi (2). Le corps d'armée de Conty fut chargé

(1) Ce graveur-médailliste se nommait Gosmond. Sa composition se trouve dans un recueil intitulé : *Histoire des campagnes du Roi représentées par des figures allégoriques*. Il est à remarquer que le même recueil ne contient rien sur la guerre d'Italie.

(2) « *20 juin 1746.* — ... M. le maréchal de Saxe est fort mécontent de ce que son plan sur les opérations de cette campagne n'a pas été suivi, et de ce que, au contraire, on en suit un qui nous fera perdre la campagne entière à prendre deux ou trois places que nous rendrons à la paix, au lieu de s'être attaché, après la prise d'Anvers, à suivre l'ennemi, le détruire et le forcer

de ces deux sièges. La tranchée devant Mons fut ouverte dans la nuit du 24 au 25 juin et commandée par MM. de la Fare et de Bouflers. Le 10 du mois de juillet, une double attaque, l'une à la porte de Berthamont, l'une à la porte de Nimy, eut raison des assiégés qui arborèrent le drapeau blanc.

Comme le fort annexe de Saint-Ghislain n'avait pas été compris dans la reddition de Mons, Conty en fit le siège dans les formes et la citadelle succomba le 23 juillet. La garnison fut conduite à Valenciennes.

Cependant le Roi avait quitté l'armée depuis la mi-juillet pour assister aux couches de la Dauphine, à Versailles (1). De ce fait, le commandement en chef, virtuellement exercé par Louis XV, se subdivisait maintenant en autant de commandements qu'il y avait de chefs de corps d'armée. Le maréchal de Saxe, déjà mécontent de ce que son plan de campagne n'eût pas été adopté au conseil de guerre du mois de juin, aurait voulu que l'armée de Conty passât sous son commandement. Il redoutait en effet que les alliés, qu'il avait chassés du bassin d'Anvers et obligés à se replier sur Bréda, mais qui avaient reçu des renforts d'Autriche et d'Angleterre et qui maintenant débouchaient par la frontière de Hollande conduits par le prince de Lorraine, ne parvinssent à couvrir Namur et à passer entre les deux armées françaises. En personne, il quitta Bruxelles, pour barrer au prince de Lorraine la route de Namur et campa son armée en face de l'ennemi sur les rives de la Mehaigne, affluent de la Meuse. Quelques lieues seulement séparaient son état-major de celui du prince de Conty qui, conformément aux instructions royales, venait de mettre le siège devant Charleroi. Craignant ou feignant de craindre une attaque, Maurice de Saxe pria Conty de

à nous proposer lui-même une paix que nous aurons la mollesse de lui offrir sans cesse sans qu'il daigne accepter. » (M. DE MARVILLE, *Lettres*, tome III, p. 4).

(1) La Dauphine mourut d'une fièvre puerpérale, le 22 juillet.

le rejoindre sans délai. Le Prince lui envoya le comte d'Estrées avec 12 bataillons et 10 escadrons, mais en stipulant, dans les commissions écrites données à ce lieutenant-général, que celui-ci n'agirait point sans des ordres positifs de sa part. C'était clairement indiquer au Maréchal qu'il n'entendait point abdiquer la moindre parcelle de son autorité (1). Se voyant deviné, Maurice de Saxe affecta une grande indignation qu'il s'efforça tout aussitôt de faire partager à M. d'Argenson : « Voilà, écrivait-il au ministre de la guerre, une chose qui mérite toute l'attention du Roi et la vôtre... Vous verrez, par la lettre de M. le prince de Conty, que si les ennemis venaient pour m'attaquer (ce qui peut arriver d'un moment à l'autre), M. d'Estrées serait obligé de rester spectateur du combat, à moins qu'il n'eût obtenu la permission d'agir de M. le prince de Conty qui reste à six grandes lieues d'ici... Cette conduite du Prince est incompréhensible. Je la cache avec grand soin à l'armée afin que l'ennemi l'ignore... Je suis trop bon serviteur du Roi pour rendre à M. le prince de Conty ce qu'il me fait. Je veux cependant lui en faire la peur, en le menaçant de me retirer au camp de Louvain » (2).

La menace ne troubla point Conty outre mesure, quoique le départ de Maurice de Saxe pour Louvain l'eût exposé à être écrasé par des forces très supérieures : « Si vous voulez vous en aller à Louvain, répondit-il, il faut m'en avertir pour que je sauve mon canon. » Et il continua le siège de Charleroi qui, du reste, capitula le lendemain de cette réponse. La corruption plus que la force décida du sort de la place. Conty craignait tellement d'être obligé de lever le

(1) Déjà au commencement de juillet, le prince de Conty avait révoqué les sauvegardes données par le Maréchal aux habitants de la région de Mons et les avait remplacées par de nouvelles, identiques au fond, mais signées de lui.

(2) Ministère de la Guerre : *Archives historiques* (Correspondance de Maurice de Saxe avec le comte d'Argenson ; 31 juillet 1746). — Cf. Duc de Broglie, *Maurice de Saxe*, tome I, p. 345.

siège sur des sommations venues de Versailles, qu'il avait promis 50.000 écus à un vieux valet de chambre du gouverneur qui commandait dans Charleroi, s'il pouvait décider son maître à se rendre. Le serviteur, très influent sur l'esprit de son maître, lui représentait à tout moment qu'il ne pouvait tenir plus longtemps, que d'ailleurs en cédant tout de suite il aurait l'honneur de capituler avec un prince du sang de France, et plusieurs autres belles raisons que lui inspirait l'appât des 50.000 écus. « Mais, répondait le gouverneur, encore faut-il que je sois attaqué plus vivement, et que j'aie l'air d'avoir fait une belle défense ». — « Eh ! Monsieur, disait le valet de chambre, n'y a-t-il pas trente ans que vous gardez cette place pour la Maison d'Autriche ? Peut-on faire une plus belle défense ? » (1).

Conty avait si peu l'intention de ne point secourir Saxe qu'à peine Charleroi tombé, il demandait au Maréchal un rendez-vous au bourg de Valhem : « Si vous ne pouvez venir, ce qui serait signe de combat, j'irai vous rejoindre à tire-d'ailes avec toutes les forces que je pourrai vous amener ».

L'entrevue eut lieu le 2 août. Et ce qui prouve bien le dessein prémédité du comte de Saxe de mettre la main sur les troupes du Prince, et pas autre chose, c'est que cette conférence, qui dura deux jours entiers, se passa à discuter la question de savoir si l'on attaquerait ou non le prince de Lorraine. C'était Conty présentement qui voulait pousser de l'avant et c'était Saxe qui ne voulait plus marcher, alors pourtant que la jonction des deux armées lui donnait la presque certitude d'anéantir l'adversaire (2). De guerre lasse, Conty finit par céder : on attendrait que le prince de Lorraine, n'osant pas avancer et ne pouvant subsister

(1) Dutens, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, tome II, p. 20.

(2) L'armée de Conty qui avait joint celle de Saxe avait sa gauche près de Conroy et appuyait sa droite à la Sambre.

sur le champ étroit laissé à son armée, prit spontanément le parti de la retraite. Vainqueur sur ce premier point, Maurice de Saxe se démasqua tout à fait et réclama ouvertement de commander en chef. Pour le coup, Conty se montra intraitable. Lieutenant-général, patenté comme tel par le Roi, il soutenait avec raison ne devoir la subordination à aucun autre officier général. Que si, en dehors des grades militaires, Maurice de Saxe invoquait pour la préséance son titre de maréchal de France, lui, Conty, pouvait invoquer non moins légitimement son titre de prince du sang. Et il citait à l'appui de sa thèse l'exemple du grand Condé qui, dans sa dernière campagne, avait exigé le pas sur cinq maréchaux de France. Saxe qui se savait soutenu à Versailles par Mme de Pompadour, la nouvelle favorite, laquelle ne redoutait rien tant que de voir le Roi repartir pour les Flandres où sévissait la petite vérole, maintint sa prétention. Conty écrivit alors au Roi, demandant la permission de quitter son poste et fit, en attendant, partir ses équipages pour Mons. Un peu inquiet sur le résultat de cette brusque décision, Saxe envoya ce billet au Prince : « Aurais-je eu le malheur de vous déplaire, Monseigneur. J'ai plusieurs choses à régler auxquelles je ne suis point préparé. Voudriez-vous m'indiquer une heure pour prendre vos ordres et vous présenter mes respects ? » « J'étais parti, en chemin, répondit Conty, quand j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite hier. C'est avec plaisir que j'eusse conféré avec vous, si je n'avais pas été embarqué. Il est vrai que j'ai demandé au Roi de m'en aller ; la façon dont nous avons été ensemble ne doit pas, Monsieur le Maréchal, vous faire imaginer que je me plaigne de vous » (1).

Le retour inopiné de Louis-François, qui arriva en

(1) Ministère de la Guerre : *Archives historiques, partie supplémentaire* (Correspondance de Maurice de Saxe avec le prince de Conty et de Conty avec Saxe, 12 et 13 août 1746). Cf. Duc de Broglie, *Maurice de Saxe*, tome I, p. 352.

poste à Paris, le 14 août, et se présenta le 15 à Versailles, donna lieu à mille commentaires. Les uns disaient qu'il était incommodé, version peu vraisemblable vu la mine de santé du Prince ; d'autres, mieux informés, parlaient de sa dissidence avec Saxe, mais ils étaient crus difficilement puisque le Maréchal, on le savait, n'avait point brevet de généralissime ; certains voyaient là l'indice d'une disgrâce éclatante et déjà ils exilaient le Prince à L'Isle-Adam ; quelques-uns, enfin, affirmaient qu'il ne revenait à la Cour que pour se concerter avec Sa Majesté afin de ne plus passer par l'intermédiaire de M. d'Argenson et pour presser le départ du Roi... Généralement on blâmait plutôt Conty, qui, dans cette occasion, disait-on, aurait trouvé à s'instruire dans l'art militaire en servant sous un homme tel que le Maréchal (1).

Le comte Maurice de Saxe passait en effet, à Paris, pour le premier capitaine que nous eussions eu depuis Turenne et le grand Condé ; on lui attribuait encore la victoire de Fontenoy tandis qu'en réalité cette bataille avait été gagnée par M. de Richelieu qui avait fait donner le canon à l'heure où Saxe, jugeant la partie perdue, ne conservait une batterie en réserve que pour couvrir la fuite du Roi. Et puis, on voyait le Maréchal de loin, comme dans une auréole de gloire ; il gagnait moins à être vu de près. C'était le type accompli du soudard et son origine teutonne ajoutait à sa rudesse. Grossier et malembouché, il jurait comme un grenadier et il était totalement illettré. La petitesse de

(1) MARVILLE, *Lettres*, tome III, pp. 25, 28 et 29 ; DUC DE LUYNES, *Mémoires*, tome VII, p. 386 ; BARBIER, *Journal*, tome II, p. 496. — Une facétie manuscrite due probablement au même auteur que celle précédemment citée (voir page 59), disait : « M. le prince de Conty a voulu donner en Flandre, une représentation de la Comédie intitulée l'*Indépendant* ; mais comme elle se seroit jouée au dépend de M. le maréchal de Saxe, on l'a prié de retirer sa pièce, ce qu'il a fait à la satisfaction de ceux qui doivent être les spectateurs. » (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : *Manuscrits français*, 12650. Chansonnier Maurepas).

cette âme vulgaire se trahissait par un amour immodéré de l'argent (1). Quelle sympathie pouvait accorder une telle nature avec celle du prince de Conty, noble, poli, cultivé, généreux jusqu'à la prodigalité ?...

Les rumeurs contradictoires tombèrent quand on sut l'accueil aimable fait au Prince par le Roi ; on ne douta plus que Conty n'eût quitté l'armée avec l'agrément de Sa Majesté. Un petit voyage à Crécy avec le Roi et le duc de Chartres, à la fin d'août ; en novembre, un assez long séjour à Fontainebleau où le Prince travailla souvent avec le Roi et M. d'Argenson ; les grâces enfin accordées à tous les officiers qui avaient servi sous le Prince, tandis que ceux du Maréchal étaient quelque peu oubliés ; tout cela joint au titre de généralissime conféré à Louis-François, corrobora l'opinion que celui-ci n'avait en rien démérité (2).

(1) « Un jour que Mme de Pompadour lui demandait les raisons de son amitié pour le fermier général Le Riche de La Poupplinière et quelles étaient les qualités dans ce fermier qui pouvaient justifier cet attachement : — Madame, répondit le Maréchal, il en a une pour moi que je trouve excellente ; car quand j'ai besoin de cent mille livres, je les trouve dans son coffre. » (*Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 360).

(2) « *Le 17 septembre 1746 et jours suivants.* — La nouvelle qui s'est répandue que le prince de Conty a obtenu ses patentes de généralissime est fondée sur la vérité. Elles lui ont été accordées le 7 ou 8 de ce mois. Elles enjoignent à tous les maréchaux de France et aux autres officiers militaires, de prendre l'ordre de lui partout où il plaira à Sa Majesté de l'envoyer commander. Le maréchal de Saxe en a de pareilles, mais elles portent seulement l'injonction aux officiers de quelque rang et naissance qu'ils puissent être qui n'auront pas aussi patente de généralissime de recevoir l'ordre de lui et de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roi » (M. de Marville, *Lettres*, t. III, p. 42).

Ce brevet de généralissime (*in partibus*) dont parle également le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, suscita les récriminations du maréchal de Saxe quand ce dernier parut à la Cour au mois de décembre 1746 : « Je sais, disait Saxe, le respect qui est dû aux princes de la maison de France, et je ne m'en écarterai jamais ; que le Roi les déclare tous généralissimes de ses armées au berceau, je n'ai rien à dire ; mais que M. le prince de Conty ait

Mais on apprit bientôt également qu'il ne rejoindrait point ses troupes en Flandre tant qu'elles seraient sous les ordres de Saxe. Au mois de février, plusieurs officiers généraux s'étant présentés chez le Prince pour lui demander de servir sous lui, Conty qui venait de vendre ses équipages, leur déclara : « — Je serais charmé, Messieurs, de vous obliger ; mais assurément il n'est question de moi en aucune façon et je ne prévois pas que je m'éloigne de L'Isle-Adam, où vous serez les maîtres de venir me voir quand il vous plaira » (1). D'autre part, le Roi, parlant des princes qui assisteraient au service que l'on préparait à Notre-Dame pour l'oraison funèbre de la reine de Pologne dit assez méchamment à Conty : « — Mon cousin, voilà pour vous une occupation, cet été. » Le Prince parut goûter mal la plaisanterie (2).

Peu avant les noces du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe (5 février 1747), le Roi avait promu Maurice maréchal-général de ses corps et armées, titre suprême dont il n'y avait point d'exemple depuis Turenne et Conty avait accepté sans murmure cette nouvelle élévation de son rival. Très politiquement, il se tint coi pendant toute la campagne de 1747, n'ayant l'air occupé que des bâtisses qu'il édifiait à L'Isle-Adam et

acquis ce titre comme une récompense de services, je crois avoir droit de me plaindre. Après cela j'aime le Roi, je dois exécuter ses ordres ; quand il voudra que je marche, il faudra bien marcher, mais dans le fond qu'ai-je à espérer ? .. » (Duc de Luynes, *Mémoires*, tome VIII, p. 27).

Une note manuscrite de M. de Paulmy fait allusion à ce titre de Conty : « ... Prince fort aimé et distingué par beaucoup d'esprit et de connaissances en tout genre, il se distingua d'abord dans le militaire, et obtint des lettres de généralissime pendant la paix qui suivit la guerre, où il s'étoit principalement distingué. » (Bibliothèque de l'Arsenal : *Manuscrits*, 3119, f. 38).

La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse* (tome III, col. 767) dit aussi : « Louis-François de Bourbon .. fait généralissime des armées de France et d'Espagne en Italie, en 1744 ; et dans les Pays-Bas, en 1746. »

(1) M. de Marville, *Lettres*, tome III, p. 162.

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome VIII, p. 160.

« faisant autant de tapage aux ouvriers que s'il s'agissait encore d'escalader les Alpes » (1). Il n'entra personnellement en lice que lorsqu'il sentit fléchir la confiance populaire dans le guerrier favori. En 1748, on commençait à trouver à la Cour et à la Ville que cette guerre sans objet (puisque l'Electeur de Bavière avait, depuis trois ans, renoncé à l'Empire) durait décidément bien longtemps. Les esprits s'aigrissant, on en venait jusqu'à soupçonner Saxe de traîtrise. On démontrait que, dans les trois dernières campagnes, il s'était comporté, par ambition, en homme qui veut éterniser la guerre et que d'ailleurs il n'y entendait rien. Le remède? Placer vite à la tête des armées du Roi, dans les Pays-Bas, un Français, et surtout un prince du sang, qui aurait intérêt à en finir. Les ministres eux-mêmes poussaient Conty à attaquer Saxe. « Un prince du sang ose tout dire quand il est appuyé par le ministère » (2).

Il est vraisemblable que le Prince, s'il n'obtint pas

(1) M. DE MARVILLE, *Lettres*, tome III, p. 195. — Il s'occupait aussi de pourvoir ses protégés. Nous trouvons, à la date du 15 mai 1747, une lettre de M. de Maurepas au Prince, relative à son capitaine des gardes, le marquis de Montalembert : « Je sais, y disait M. de Maurepas, que M. de Montalembert a des talents vraiment académiques et qu'il a lu un mémoire à l'Académie qui a fort réussi. Je n'ignore pas surtout qu'il est attaché à Votre Altesse Sérénissime qui ne doit pas douter du désir que j'ai de contribuer par tout ce qui peut dépendre de moi au succès de ce qu'elle désire ; mais l'intention n'est pas de remplir si tôt la place vacante que M. de Montalembert voudroit obtenir. J'instruirai Votre Altesse Sérénissime des raisons qui éloignent cette décision aussitôt que j'aurai l'honneur de la voir. Je la supplie d'être toujours convaincue de l'attachement et du respect infini, etc... MAUREPAS. » Quelle place vacante désirait M. de Montalembert ? S'agirait-il du fauteuil à l'Académie des Sciences où le marquis fut élu au mois de juillet suivant ? Nous croyons plutôt qu'il est ici question d'une lieutenance en province. M. de Montalembert obtint, en effet, cinq ans plus tard, la lieutenance de Saintonge et d'Angoumois.

(2) MARQUIS D'ARGENSON, *Journal et Mémoires*, tome V, p. 184 et 207.

pour lui-même le commandement de l'armée des Flandres, ne se fit pas faute de miner Saxe dans les conseils du Roi et qu'il contribua plus que personne à la conclusion de cette paix après laquelle tout le monde soupirait.

Mais il convient aussi de laver Conty de la calomnie propagée par ses ennemis qui l'ont accusé sans preuves d'avoir, en 1750, tué Saxe en duel, ou plutôt de l'avoir assassiné, étant données l'adresse duprince à manier l'épée et la faiblesse physique du Maréchal qui traînait depuis deux ans, à son château de Chambord, les restes languissants d'une vie à son déclin (1).

Le libelliste, auteur de la *Vie privée et politique de L.-F.-J. de Conty,* lance la calomnie sans l'appuyer d'aucune démonstration :

Le père du prince de Conty, dit-il, étoit un furieux, un spadassin qui s'amusoit bassement à faire des assauts soldatesques avec des grenadiers, de vils brèteurs. Il tua le maréchal de Saxe à la vérité, mais il profita de la foiblesse et de la maladie de ce grand capitaine, qui ne pouvoit se défendre. Voilà sa prouesse héroïque !... (2)

Merle, le vaudevelliste, qui publia en 1832 une monographie du château de Chambord, ne pouvait laisser dans l'ombre un événement si important. Il interrogea les gens du maréchal qui vivaient encore (Merle était né en 1785 et son histoire de Chambord fut vraisemblablement préparée longtemps avant la publication).

Comme il faut, dit-il, que le peuple trouve toujours une raison singulière à la fin des grands, on attribua celle du

(1) Maurice de Saxe était hydropique. En 1745, le jour de Fontenoy, il était déjà si malade qu'il fut incapable de monter à cheval et dut se faire porter sur le champ de bataille dans une espèce de voiturette en osier.

(2) *Vie privée et politique de L.-F.-J. de Conty*, etc.; p. 68, en note.

maréchal de Saxe à un duel, qui aurait eu lieu entre lui et le prince de Conty. Voici ce que m'a raconté Moret, son ancien valet de chambre :

« Vers les derniers jours du mois de novembre, vers huit heures du matin, une chaise de poste, précédée d'un courrier sans couleurs, entra dans le parc de Chambord, par la porte de Muides; elle s'arrêta au bout de l'avenue du parterre; il en descendit deux personnes; le courrier se rendit au château, chargé d'une lettre pour le Maréchal, qui était encore couché. Monseigneur, après avoir lu cette lettre, s'habilla à la hâte, fit prévenir son aide de camp, et, suivi de son valet de chambre, il descendit, par l'escalier dérobé, de son appartement, sortit par les fossés du château, et marcha à la rencontre des deux étrangers. Le père Desfins (vieux fermier du parc dont la famille y est établie depuis plus de deux cents ans et dont les petits-fils vivent encore) les vit mettre l'épée à la main, et bientôt après les deux inconnus remontèrent en voiture; et le Maréchal soutenu par son aide de camp revint au château et se remit au lit. Le bruit courut qu'il venait d'être blessé par le prince de Conty; mais on ordonna le plus grand secret à tous les gens de service. On expédia un courrier à Fontainebleau, où se trouvait la Cour, et le Roi envoya aussitôt dans une de ses voitures, son médecin M. de Sénac, qui arriva quelques heures avant sa mort » (1).

Néanmoins l'écrivain ne paraît pas absolument convaincu par les dires du domestique, puisqu'il ajoute tout aussitôt ce correctif, comme pour atténuer le témoignage :

Vieux conte du pays sous lequel Moret est resté, car ce ne fut pas lui qui fut témoin du duel, et son camarade a toujours gardé le silence. Moret me dit : « Ils ont dit, dans le temps, que c'était un frisson, mais je suis sûr, moi, que le frisson dont est mort M. le maréchal était au bout de l'épée du prince de Conty » (2).

Vieux conte du pays... qu'importe! l'anecdote fleure un parfum de mélodrame qui séduit le rédacteur des *Nouveaux mémoires de Grimm*, publiés en 1834; il

(1 et 2) J.-T. Merle, *Chambord*, pp. 77-79.

s'empare de l'historiette, l'enjolive, l'habille à sa mode et voici un témoignage irrécusable, en apparence, puisque c'est censément le baron Grimm qui parle, qu'il peut dire : « J'y étais, j'ai vu ». Nous copions le passage :

J'étais depuis trois jours à Chambord, avec le comte de Friesen, et déjà notre retour à Paris était arrêté ; le Maréchal souffrait moins de ses infirmités, et son neveu avait obtenu de lui la promesse qu'il viendrait à Paris tout l'hiver.

Nous avons vu entrer au château un homme sans livrée qui donna mystérieusement au Maréchal un pli cacheté. Le Maréchal était seul dans son cabinet. L'émissaire attendait dans la pièce voisine ; le Maréchal lui avait remis sa réponse, et le courrier mystérieux était reparti sur le champ. Le Maréchal, rentré dans son cabinet, s'y fit consigner pour tout le monde. Nous avons su depuis qu'il s'était occupé à ranger des papiers et à écrire. Il sortit, demanda son neveu, avec lequel il s'entretint quelques instants, et se rendit au parc sans vouloir être suivi. Je le vis s'y promener seul et toujours dans la même allée ; il fixait parfois ses regards vers la grille qui communiquait avec le bois.

J'étais rentré au château avec une sorte d'inquiétude mélancolique dont je ne pouvais définir la cause. On s'entretenait au salon de la mort toute récente de Mlle de Sens. A cette nouvelle M. de Friesen s'est écrié brusquement : « Où est mon oncle ? » et, se levant avec une agitation extrême, il me prend par la main et m'entraîne vers le parc. Nous apercevons un groupe de domestiques portant un brancard ; nous approchons... c'était le Maréchal blessé, sans mouvement et d'une effrayante pâleur ! Aux cris de son neveu, il ouvre les yeux, fait un effort pour lui tendre la main, et les seuls mots qu'il put prononcer nous révèlent la cause de sa blessure : « Le prince de Conty est-il encore ici ? Assurez-le que je ne lui en veux nullement. Faites prévenir Sénac : je sens qu'il arrivera trop tard, mais j'ai besoin de revoir mon ami. Je demande le plus grand secret sur tout ce qui vient de se passer ».

Sénac était au château ; mais il ne pouvait faire de miracle ; la blessure était mortelle (1).

(1) *Nouveaux mémoires secrets et inédits du baron Grimm*, tome I, pp. 54-56.

Voilà, n'est-il pas vrai? un témoin implacable. Nul détail n'est omis; les « dernières paroles » du Maréchal sont accablantes pour Conty. Le malheur est que les prétendus *Mémoires inédits* du baron Grimm sont apocryphes. « Rien n'est moins certain, dit l'éminent bibliographe Quérard, que l'authenticité de ces Mémoires ». En effet, lisez-les avec attention; vous y rencontrerez à chaque page des tournures, des expressions, des phrases, textuellement empruntées aux *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont; le « démarquage » saute aux yeux.

Ne nous arrêtons pas à relever les divergences entre le récit attribué à Grimm et le récit de Moret. Celui-ci dit qu'il était huit heures du matin quand un courrier apporta le cartel, que le Maréchal était encore couché, qu'il se leva et descendit aussitôt dans le parc avec son aide de camp; celui-là prétend que le Maréchal était dans son cabinet, qu'il s'y attarda à ranger des papiers, qu'il descendit après avoir parlé à son neveu, M. de Friesen, enfin qu'il attendit seul, en se promenant, l'arrivée de son adversaire... Tout cela ne concorde guère. Mais il y a, dans la version Grimm, des inexactitudes beaucoup plus graves et flagrantes.

La première est que M. de Friesen n'était pas à Chambord. Cela résulte à l'évidence d'une lettre écrite par le baron Le Fort, chirurgien en chef des uhlans que Maurice de Saxe conservait comme garde d'honneur.

La deuxième est que M. de Sénac, médecin du Roi, n'était pas, lui non plus, à Chambord; mais bien à Fontainebleau, avec la Cour; et ce fut une lettre du même baron Le Fort, qui le manda d'urgence auprès du Maréchal mourant, malgré la volonté de ce dernier.

La troisième est qu'on ne pouvait parler en novembre 1750 de la mort de Mlle de Sens qui n'expira qu'en avril 1765, quinze ans plus tard.

Un consciencieux historien allemand, M. Vitzhum d'Eckstaedt, qui a consacré un gros volume à la vie du

maréchal de Saxe, discute et rétorque excellemment la thèse fantaisiste du duel telle qu'elle est présentée par les soi-disant Mémoires de Grimm :

Le duel, si duel il y a eu, ne peut avoir eu lieu que le 21 novembre, jour où Maurice sortit pour la dernière fois et se promena dans le parc; car le 22, à 10 heures, le maréchal se coucha pour ne plus se relever. Ni le comte de Friesen, ni le docteur Sénac, ne se trouvèrent à Chambord le jour où Saxe tomba malade; et l'alibi de Friesen, si bien constaté par les dépositions de deux témoins irrécusables, Roth et Le Fort, rend peu probable la prétendue présence de Grimm. Mais en admettant que le récit de Grimm soit réfuté quant au fait de la présence du comte de Friesen, ne se pourrait-il pas que l'histoire du duel fut vraie quant au fond? Et ce mystère que Maurice désirait faire de sa maladie ne donne-t-il pas à penser? Nous répondrons que l'ordre donné par le Maréchal de n'appeler personne, pas même Sénac, s'explique fort simplement par le motif que Le Fort allègue dans sa lettre : le Maréchal ne voulait pas alarmer Paris. Si cet ordre avait été donné pour ne pas ébruiter une fatale rencontre, Le Fort aurait-il pris sur lui d'y désobéir en faisant appeler Sénac? Et une fois résolu d'appeler à Chambord le médecin ainsi que le neveu, comment expliquer le singulier silence qu'il garde dans sa lettre sur un fait aussi important ? (1)

Nous pourrions nous en tenir à ces arguments fort bien déduits et conclure simplement avec Mouffle d'Angerville :

Saxe mourut à Chambord âgé de cinquante-quatre ans. On fit des contes sur cet événement comme sur tout ce qui concerne les hommes extraordinaires. Le vrai est qu'il mourut dans son lit, des suites de ses débauches. Dans les deux dernières années de sa vie, c'étoit un cadavre ambulant dont il ne restoit plus que le nom (2).

(1) C.-F. Vitzhum d'Eckstaedt : *Maurice, comte de Saxe et Marie-Josèphe de Saxe*, p. 523.
(2) *Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 358.

Mais nous avons à cœur de dégager complètement la mémoire de Conty de ces odieux racontars. Mieux que les meilleurs arguments, les faits (les faits « qui sont choses opiniâtres », selon le mot d'un savant anglais), vont se charger de plaider la cause du Prince.

Maurice de Saxe mourut le 30 novembre. Sa dernière sortie dans le parc de Chambord eut lieu le 21. Cette date est acquise, et, là-dessus, tous les biographes du Maréchal sont d'accord. C'est donc le 21 au matin qu'il aurait été mortellement frappé. Si nous prouvons que ni le 20, ni le 21 novembre 1750, Conty ne bougea de Paris, nous aurons, du même coup, démontré l'inanité de la légende du duel, tout au moins en ce qui concerne le Prince.

Or, précisément le 20 novembre 1750, Louise-Adélaïde de Bourbon-Conty, princesse de la Roche-sur-Yon, mourait en son hôtel, à Paris, de la petite vérole, faisant son neveu son exécuteur testamentaire. Nous n'ignorons point qu'il n'y a pas concordance entre tous les témoignages des contemporains sur la date de cette mort. La *Gazette* dit que Mlle de la Roche-sur-Yon mourut le 21 novembre et qu'elle fut enterrée le même jour (1). Les *Affiches* annoncent la mort dans les décès du 21 (2). Le registre de la paroisse Saint-Sulpice dit qu'on a transporté le 21 à Saint-André-des-Arcs, le corps de la princesse « morte avant-hier », le 19 par conséquent. Le duc de Luynes dit également le 19 (3). Mais Collé note qu'elle mourut le 20 novembre (4). Mais Barbier donne aussi la date du 20 (5). Mais d'Argenson dit « dans la nuit du 20 au 21 » (6). Mais le registre de la paroisse Saint-André-des-Arcs déclare que le 21 fut transporté de Saint-Sulpice, pour être inhumé dans cette église, le corps de la princesse

(1) *Gazette de France*, année 1750, p. 575.
(2) *Affiches de Paris, avis divers*, n° du 23 nov. 1750.
(3) Duc de Luynes *Mémoires*, tome X, p. 373.
(4) Collé. *Journal historique*, tome I, p. 257.
(5) Barbier, *Journal*, tome III. p. 184.
(6) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VI, p. 293.

« décédée la veille », le 20 par conséquent. Mais enfin les registres de la Secrétairerie d'Etat, qui font foi officiellement, portent le 20, à diverses reprises (1).

Une date domine ce débat. Celle du 21, jour des obsèques. Or, on ne conservait jamais plus de quelques heures les corps des gens morts de la petite vérole. On peut donc être assuré que la princesse mourut dans la nuit du 20 au 21. Conty n'avait pas quitté le chevet de la moribonde (2). Il ne pouvait pas être le 21, à huit heures du matin, au château de Chambord, distant de Paris de quarante-cinq lieues.

(1) Archives Nationales : E, 3446, ff. 89, 113, 448.
(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, p. 373.

III

Ministre sans portefeuille

Le prince de Conty travaille avec le Roi. — Commentaires et suppositions. — Les imaginations du marquis d'Argenson. — « Roi de Pologne ». — La vérité sur ces travaux mystérieux. — Police diplomatique. — Le chevalier d'Eon. — Lord Taaf. — Le Père de La Tour. — La Compagnie de Jésus et l'Ordre de Malte. — Conty contre Pompadour. — Retraite du Prince.

M. le prince de Conty « travaille avec le Roi » A dater du mois de décembre 1747 et pendant près de dix années, telle est la formule qui revient ainsi qu'une litanie, dans le journal si scrupuleusement tenu par le duc de Luynes. Sur l'objet de ce travail on se perd en conjectures et le secret qu'observent les augustes collaborateurs pique au suprême degré la curiosité des courtisans oisifs. On a supposé d'abord qu'il était question seulement d'intérêts privés, Conty ayant sollicité pour lui-même, en 1748, la charge de grand fauconnier qu'il n'a pas eue, puis, en 1749, le grand-prieuré de l'Ordre de Malte qu'il a obtenu grâce au Roi. Mais, Conty pourvu, le travail a continué comme devant. Le Prince, grand-prieur, logé au palais du Temple, ayant ensuite vendu à Louis XV l'hôtel de Conty, on a présumé que

les longs tête-à-tête avec Sa Majesté pouvaient avoir trait à cette vente. Un mot du Roi, répété par M. de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre, que la cession regardait particulièrement, a encore détruit cette hypothèse. M. de Gesvres, ne parvenant point à se faire remettre un mémoire relatif à l'hôtel de Conty que le Prince lui avait promis, s'était adressé directement au Roi. Louis XV avait grommelé: « Voilà bien comme il est, il oublie toujours de me parler de ses affaires ». S'agissait-il donc de la nouvelle place que l'on allait ouvrir à Paris, au Pont-tournant? Ou de la remise du gouvernement d'Alais, en Languedoc, que le marquis de La Fare abandonnait à Conty pour recevoir du Roi le gouvernement de Gravelines, compensation fructueuse? Mais ces matières étaient de bien mince importance et ne justifiaient pas un labeur aussi soutenu. Pour quelle raison le Prince et le Monarque s'enfermaient-ils ainsi chaque semaine ?

Une explication admirable fut enfin trouvée en 1753, alors que le mystérieux travail se poursuivait depuis cinq ans. On avait remarqué qu'un seul confident était admis parfois à ces conciliabules dans le cabinet du Roi, où le Prince entrait chargé d'un gros portefeuille, comme un ministre. C'était M. de Saint-Severin, le diplomate à la mode, le nouveau secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, naguère ambassadeur du Roi en Saxe et en Pologne (1). On savait aussi

(1) « *Janvier 1748.* — On est toujours étonné de l'immixtion du prince de Conty dans les affaires d'Etat. M. le comte de Saint-Severin ne bouge de son cabinet où ils travaillent des quatre et cinq heures. Ce prince porte souvent de gros portefeuilles chez le Roi et travaille avec Sa Majesté » (MARQUIS D'ARGENSON, *Journal* et *Mémoires*, tome V, p. 167). — Le comte de Saint-Severin d'Arragon, seigneur italien, d'une bonne famille du royaume de Naples, était venu pour la première fois en France en 1726, comme envoyé extraordinaire du grand-duc de Parme. Chauvelin qui aimait les étrangers, avait persuadé à Fleury d'attacher au service du Roi cet homme souple et spirituel; on l'avait pensionné de 10.000 livres et on lui avait fait épouser la sœur du

que Conty travaillait des six heures de suite chez son ancien préfet, le Père Simon de La Tour, Jésuite, « qui lui rédigeait des systèmes politiques ». Puis ce fut le tour de M. de Chavigny, de qui, durant quelques mois, le Prince fit sa société continuelle (1). Assurément, dans le commerce impénétrable du Roi et du Prince, s'agitaient des questions d'Etat et l'on crut avoir le mot de l'énigme quand un courtisan plus imaginatif que les autres s'avisa que le Prince, jaloux d'égaler le grand Conty, son aïeul, convoitait la couronne de Pologne (2), Peut-être ce courtisan n'était-il

fermier-général Villemur. Employé dans les ambassades, il s'était signalé en Suède (1741) pour la prompte conclusion du traité des subsides qu'il avait enlevée en quinze jours. Bien que ce succès rapide fut dû en grande partie à l'habileté de son prédécesseur, M. Casteja, tout le bénéfice de la négociation revint à Saint-Severin qui passa dès ce jour pour un maître diplomate. Ambassadeur en Saxe, ministre plénipotentiaire à la Diète de Francfort, négociateur du traité d'Aix-la-Chapelle, prôné à la Cour par le maréchal de Noailles et par Mme de Pompadour, il était l'homme en vedette que tout désignait pour entrer dans les conseils du Roi. Il y entra en février 1748. Haut, imposant, il cachait, disaient ses ennemis, sa nullité réelle sous les plus magnifiques dehors. Ministre jusqu'en septembre 1755, M. de Saint-Severin mourut le 7 mars 1757 (Voyez Ed. et J. de Goncourt, *Mme de Pompadour*, p. 33 ; *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 344 ; Marquis d'Argenson, *Journal* et *Mémoires*, *passim*).

(1) Théodore Chevignard, dit de Chavigny, fils d'un juge de Beaune, qui essaya de se faire passer pour descendant de la maison éteinte de Chavigny-le-Roi. Il était entré dans la diplomatie et avait débuté à Ratisbonne en 1726. Ambassadeur à Lisbonne en 1740, chargé de missions en Allemagne, en 1743-1744, il passa à Venise en 1749 et en Suisse en 1751. Lors de ses travaux avec Conty, il était toujours ambassadeur en Suisse, mais en congé à Paris. Voyez *Almanach Royal*, 1753

(2) On sait que le prince François-Louis de Conty fut élu roi de Pologne (1697) et proclamé par le primat sans que la faction de Frédéric-Auguste, Electeur de Saxe, osât s'y opposer. Quand les partisans du Prince se furent retirés de l'assemblée, l'évêque de Cujavie, chef du parti de l'Electeur, proclama à son tour ce dernier roi. Pendant que le *grand* Conty était encore en route pour se rendre en Pologne, sur la flotte de Jean-Bart, Frédéric-Auguste III se faisait couronner à Cracovie, et grossissait son parti à prix d'or. Conty était mouillé en rade de Dantzig, atten-

autre que le frère du ministre de la guerre, le marquis d'Argenson, ancien ministre des affaires étrangères (1744-1747), qui s'était mis cette idée dans la tête depuis qu'il avait reçu, au moment de la Diète de Pologne (1746), les confidences d'un certain Blandowski, ancien agent secret, employé par nous en 1733 à l'élection malheureuse de Stanislas. Ce Blandowski avait conté à M. d'Argenson, alors ministre, qu'il était venu de Varsovie, mandé par M. de Saint-Severin, lequel avait partie liée avec Conty pour faire élire ce dernier au trône d'Auguste III dès que la place serait vacante ou même avant. Le roi de Pologne ne pouvait aller loin ; il souffrait d'ulcères aux jambes, comme feu son père, et la succession de cet homme malade ne tarderait pas à s'ouvrir. Blandowski, depuis son arrivée en France était, disait-il, demeuré caché à l'Isle-Adam. Mal payé, il se décidait à tout révéler. M. d'Argenson qui, sur la recommandation de Conty, venait justement de faire nommer M. des Issarts au poste d'ambassadeur en Pologne, s'était figuré avoir été pris pour dupe en envoyant là-bas, à son insu, un émissaire du Prince, un nouvel abbé de Polignac (1). Vexé, il avait couru chez le Roi, avait démontré à Louis XV, sans doute fort ébahi, tout le pernicieux de ce projet et, probablement, avait éventé la nouvelle, car peu de temps après M. de Loos,

dant que les troupes qu'on lui avaient promises vinssent le recevoir, pendant que son rival agissait Il attendit en vain et remit à la voile, sans avoir débarqué.

Auguste II dépossédé en 1704 dans une assemblée de la nation et déclaré inapte à porter la couronne, fut remplacé par Stanislas Leczinski, protégé de Charles XII. Mais en 1709, quand Charles XII eut perdu la bataille de Pultawa, Auguste II fut rétabli et régna jusqu'en 1733.

(1) Cet abbé de Polignac que Louis XIV avait accrédité auprès de Sobieski comme ambassadeur, en 1693, fut l'agent qui très habilement prépara l'opinion polonaise à accepter comme roi un prince français lorsque vaquerait la couronne (Voyez *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France... Pologne*, t. I, pp. LV-LVII, introduction de M. Louis Farges).

ambassadeur extraordinaire d'Auguste III, était venu lui demander à ce sujet des explications. M. d'Argenson s'était défendu de son mieux, affirmant à l'ambassadeur qu'on avait expédié M. des Issarts à Varsovie « comme on l'aurait envoyé ailleurs ». Depuis cet incident, le marquis d'Argenson était resté si bien persuadé des desseins ténébreux de Conty sur la Pologne, qu'il ramenait les faits les plus simples à son idée fixe. M. Parisot, maître des requêtes au Parlement et grand ami du Prince, projetait-il d'aller en Allemagne voir les fêtes données à l'occasion de la noce de la Dauphine ? C'est qu'il voulait se rendre à Dresde pour cabaler contre Saxe même (1). M. Chambrier, ministre du roi de Prusse en France, se liait-il d'amitié avec le même Parisot ? C'est que Frédéric de Prusse était du complot et soutiendrait au besoin Conty contre la Russie. M. des Issarts, déjà nommé, épousait-il en Pologne la fille d'un magnat ? C'est qu'il espérait par là se donner plus de crédit pour son prince. Conty, enfin, procurait-il des entrées dans le monde et parmi les femmes de la Cour à M. le baron Scheffer, ministre de Suède à Versailles ? C'est que la Suède s'embarquerait avec la Prusse pour Conty. Et ainsi de suite. On relève à chaque instant dans le *Journal* du marquis d'Argenson l'indice de cette obsession étrange (2). De là à conclure qu'il y avait relation étroite entre les séances hebdomadaires de Conty chez le Roi et la préparation de sa candidature polonaise, il n'y avait qu'un pas. Probablement un mystificateur que M. d'Argenson

(1) En 1747, le Dauphin, veuf de Marie Thérèse, infante d'Espagne, épousa en deuxièmes noces, par procuration à Dresde, le 10 janvier, et en personne à Versailles, le 5 février, Marie-Josèphe de Saxe, cinquième fille de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe et de Marie-Josèphe d'Autriche, née à Dresde le 4 novembre 1731. Elle mourut à Versailles le 13 mai 1767, quinze mois après son époux.

(2) Marquis d'Argenson, *Journal* et *Mémoires*, tome V, pp. 50 et 382 ; tome VI, pp. 339 et 340.

avait entretenu de ses rêveries, l'aida à franchir ce pas; le marquis notait sur son *Journal*, en mars 1753 :

L'on m'informe de quelques secrets : ce travail si fréquent et si long de M. le prince de Conty avec le Roi regarde uniquement le dessein de faire ce Prince roi de Pologne, soit après la mort du roi régnant, soit même plus tôt. L'on croit que son parti est considérable et qu'on y a embarqué les puissances voisines, surtout le roi de Prusse (1).

Et ce qu'il écrivait pour lui-même et pour la postérité, M. d'Argenson le glissait sans doute de bonne vogue à l'oreille de ses intimes qui colportaient l'histoire de tous côtés. C'est là qu'il faut chercher l'origine de cette fable, que Conty n'eut garde de démentir et qui s'enracina si solidement chez les contemporains que, vingt ans plus tard, Mme du Deffand appelait encore par moquerie Conty : le *roi de Pologne*, et que Gustave de Suède, parlant dans une lettre à Mme de Boufflers de l'effritement de la Pologne qui commençait, pouvait dire très sérieusement : « ..M. le prince de Conty qui s'est si souvent vu au moment d'être dans une place dont il étoit bien plus digne que celui qui se l'est arrogée aujourd'hui, doit être vivement affecté de l'état où se trouve dans ce moment un royaume qu'il a regardé longtemps comme devant devenir un jour son patrimoine ... » (2).

Si le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, rien n'est plus facilement adopté pour vrai que l'invraisemblable. Le roman de Conty aspirant au trône de Pologne se propagea rapidement. Personne n'observa quelle rare extravagance eût dénoté chez Louis XV ce projet de déchirer le traité de Vienne, de nous exposer à perdre la Lorraine garantie à la France par la renonciation de Stanislas Leczinski et de nous mettre l'Europe entière sur les bras, unique-

(1) Marquis d'Argenson, *Journal* et *Mémoires*, tome VII, p. 438.
(2) *Lettres de Gustave III à la comtesse de Boufflers*, etc, p. 52.

ment pour le plaisir de détrôner, au profit d'un cousin, le père de la Dauphine, sa bru (1).

Malgré tout l'attrait qu'offre le merveilleux, les belles imaginations du marquis d'Argenson rencontrèrent quelques incrédules. Le duc de Luynes, entre autres, qui, en 1754, cherchait encore la clé du mystère : « ... M. le prince de Conty travaille avec le Roi. On est toujours à comprendre ce que peut être ce travail ; car M. le prince de Conty a un portefeuille, comme un ministre, et on ne voit pas cependant qu'il soit chargé de rien. » (2).

Vingt-cinq ans plus tard, en 1779, l'explication vraie fut donnée par le comte de Broglie dans un factum judiciaire signé par lui et rédigé par son procureur. Mais la révélation passa inaperçue : Louis XV était mort depuis cinq années, Conty depuis trois. Personne ne s'inquiétait plus de ce qu'avaient pu faire ensemble le Roi et le Prince.

Voici le passage saillant du mémoire de M. de Broglie :

Feu M. le prince de Conty me remit, le jour de ma nomination à l'ambassade de Pologne, l'ordre de la main de S. M. de correspondre secrètement avec Elle, et de préférer ceux qu'Elle me ferait passer par ce Prince à ceux qui me viendraient directement de son conseil. Je fus, je l'avoue, effrayé

(1) Comme il y a toujours quelque grain de vérité au fond d'une légende, on peut admettre que Louis XV ait caressé un instant le projet de molester Auguste III. En 1745, lorsque le fils de l'empereur Charles VII, électeur de Bavière, eut fait son accommodement avec Marie-Thérèse, nous avions essayé de susciter à sa place, comme candidat à l'Empire, Auguste III, roi de Pologne et Electeur de Saxe. Mais ce dernier, qui avait un traité d'alliance défensive avec l'Autriche, l'Angleterre et les Pays-Bas, avait repoussé nos offres, refusant de lâcher la proie pour l'ombre et de risquer son trône de Pologne pour la couronne impériale encore à conquérir. De ce refus, Louis XV avait gardé quelque temps un certain ressentiment. Mais depuis le mariage du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe (1747), tout cela était certainement oublié.

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. XIII, p. 424.

de ces conflits d'ordres ; je prévoyais les ennemis puissants que cela me ferait ; je priai M. le prince de Conty d'engager Sa Majesté à choisir un autre ambassadeur ; je reçus le lendemain un second ordre du Roi. J'obéis et rien depuis n'a ébranlé ma fidélité ni mon zèle. En 1757, lorsque M. le prince de Conty se retira des affaires, Sa Majesté daigna me confier sa correspondance secrète, dont j'ai été chargé jusqu'à sa mort. Voilà le *ministère clandestin* que l'abbé Georgel et ses fauteurs et protecteurs me reprochent et ont toujours donné comme une intrigue, une source de délations (1).

Pour choquant que le terme paraisse à M. de Broglie qui le souligne dans son factum, c'est bien un « ministère clandestin » qu'il exerça et qu'exerçait avant lui le prince de Conty. Chargé de la correspondance secrète du Roi, ce n'était pas seulement avec les ambassadeurs attitrés que le Prince était en rapport, mais encore avec les ministres occultes, entretenus dans les cours étrangères par Louis XV, dans le but de traiter certaines affaires diplomatiques directement, en dehors et par-dessus la tête de l'ambassadeur. Nous en donnerons tout à l'heure un exemple.

Si le travail de Conty avec le Roi demeura un mystère à Versailles, il n'en fut d'ailleurs pas de même hors de France et quelque lettre violée ou perdue dénonça Conty, ministre des affaires secrètes étrangères. Ecoutez dans quels termes Marie-Thérèse, en 1775, met en défiance son fidèle agent, M. de Mercy-Argenteau, contre les politesses que prodigue Conty à Marie-Antoinette :

On a vu des lettres de ce Beaumarchais, où il dit qu'il est fait secrétaire du cabinet du prince de Conty. A propos de celui-ci, je dois vous avertir, *le connaissant par sa correspondance secrète du règne du feu Roi*, qu'il a toujours été très peu porté pour l'alliance avec nous, qu'il est d'une ambition extrême et ose beaucoup. Il voulait être roi de Pologne

(1) *Exposé des motifs qui ont nécessité la plainte du comte de Broglie*, p. 5.

et a fait bien des pas à l'insu du Roi. Je crains pour les prévenances qu'il vous prodigue à cette heure qu'il y a du dessous (1).

Une précieuse confirmation nous est apportée par M. Dutens, le diplomate anglais, qui vécut longtemps dans la familiarité du Prince et qui reçut parfois ses confidences :

M. le prince de Conty avoit joui longtemps de la confiance de Louis XV, qui le consultoit sur les affaires les plus importantes de l'Etat ; il arrivoit souvent que, par son avis, le Roi avoit un ministère secret dans les cours, lequel, à l'insu de son ambassadeur, négocioit directement par d'autres moyens. Telle fut la chevalière d'Eon à la Cour de Russie, qui, recommandée par le prince de Conty, lequel ne connaissoit pas encore son sexe, fut à Pétersbourg pendant quelques mois, eut l'adresse de s'introduire auprès de l'impératrice Elisabeth en habit de femme et conclut en quinze jours une affaire que l'ambassadeur faisoit traîner depuis longtemps. Ce fut aussi le prince de Conty qui recommanda M. de Vergennes à Louis XV comme très capable de servir dans les cours étrangères ; en effet, il se trouva au changement du système établi en Suède.

A ces deux noms (Eon, Vergennes) nous en pouvons joindre un troisième, beaucoup moins connu dans

(1) *Correspondance secrète de Marie Thérèse*, t. II, p. 280 (Lettre du 3 janvier 1775). — Les annotateurs de la *Correspondance secrète de Marie-Thérèse* ajoutent (tant certaines légendes ont la vie dure) à propos de la phrase : « Il vouloit être roi de Pologne », cette note : « Ce furent en effet les espérances de Conty au trône de Pologne, qui, encouragées par Louis XV sans être acceptées par sa politique officielle, donnèrent lieu à la diplomatie secrète, continuée ensuite dans d'autres vues ».

Les mêmes annotateurs observent, à propos de Beaumarchais : « Nous ne trouvons nulle part que Beaumarchais ait été le secrétaire de Conty ». En effet on n'en trouve nulle part la preuve matérielle, quoique le prince ait protégé ouvertement l'auteur des *Mémoires* contre le Parlement Maupeou et lui ait accordé sur sa cassette une pension viagère de 2.000 livres qui lui fut continuée après la mort de Conty.

(2) Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 18.

l'histoire, celui de lord Taaf, irlandais, ancien membre du Parlement d'Angleterre, qui fut très certainement l'agent du prince de Conty. Théobald Taaf vivait sur un assez grand pied à Paris, en 1751, lorsqu'une vilaine affaire au jeu, où il friponna un juif anglais, le fit décréter d'accusation et conduire au For-l'Evêque. Puissamment protégé, il sortit vite de prison. Mais il ne put retourner à Londres où le bruit de cet exploit l'avait fait exclure du Parlement et où il passait (dit un rapport de police) pour un espion de la France. C'était un petit homme fort laid, fin, intrigant et peu scrupuleux. Il eut par la suite maille à partir plusieurs fois avec la police et fut mis à la Bastille en 1758. Toujours il fut relâché, grâce à la protection soit de M. de Belle-Isle, qui l'avait employé à diverses besognes dans les Pays-Bas, soit du prince de Conty (1).

Si nous ignorons la nature précise des négociations confiées à lord Taaf, nous sommes mieux renseignés quant au chevalier d'Eon, l'androgyne si longtemps réputé femme. Avant même la publication des Mémoires de Dutens, la mission confidentielle du diplomate en jupons avait été signalée dans la *Vie privée de Louis XV*, dont l'auteur assure que « le prince de Conty honorait d'une bienveillance particulière » la famille Eon de Beaumont.

La Russie (dit Mouffle d'Angerville) était alors brouillée avec la France. Il étoit essentiel de rapprocher les deux cours : on vouloit un agent mystérieux, sans caractère et cependant capable de s'insinuer et de remplir la mission délicate dont il seroit chargé.

(1) Dans les *Archives de la Bastille*, conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, un volumineux dossier (12.022) est consacré à « Milord Taaf ». Mêmes Archives (10.241), se trouve le dossier de la demoiselle Lannoy l'aînée, sa maîtresse. — Voyez aussi, sur Théobald Taaf : J. Hovyn de Tranchère, *Les dessous de l'Histoire*, t. II, pp. 304-307 et le *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 173.

Le prince de Conty crut avoir trouvé en Mlle d'Eon toutes les qualités requises et la proposa à Louis XV qui aimoit ces sortes de mystères.

Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de son vrai sexe et réussit si bien dans son rôle que S. M. se plut à la renvoyer une seconde fois en Russie avec le chevalier de Douglas. Alors elle avait repris ses habits d'homme et joua le second personnage avec plus de finesse encore puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne et de Versailles plutôt qu'avec la Prusse, etc. (1).

L'anecdote s'arrête là; mais le chevalier d'Eon, revenu de Russie au mois de mai 1757, y retourna la même année pour la troisième fois, sur les instances de MM. de Belle-Isle et de Bernis, en qualité de secrétaire du marquis de L'Hôpital, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Et quel est le parrain de ce secrétaire, vraisemblablement placé comme espion auprès de l'ambassadeur ? Ce n'est plus Conty, que la faveur du Roi abandonne ; mais c'est le professeur du Prince en police diplomatique, c'est l'homme qui, avec M. de Saint-Severin a dirigé de ses conseils la « correspondance secrète » de Louis XV, c'est le Père Simon de La Tour. Le Jésuite écrit au marquis de L'Hôpital :

17 août 1757. — Je profite de l'occasion sûre de M. d'Eon de Beaumont pour rendre à Son Excellence mes plus tendres et affectueux hommages. Je le connais depuis longtemps, je le considère beaucoup, et je suis bien trompé, ou M. le Marquis aura tout sujet d'être content de son esprit, de son intelligence, de son caractère et de sa vertu (2).

Le rôle joué par le Père de La Tour auprès du prince de Conty pourrait sembler obscur à ceux qui ne verraient en lui que l'ancien précepteur du Prince

(1) *Vie privée de Louis XV*, t. IV, pp. 149-150.

(2) Chevalier d'Eon, *Lettres, Mémoires et négociations particulières*, p. 352.

ou l'ancien principal du collège Louis-le-Grand. Mais il ne faut point oublier que le Jésuite est monté en grade. Et lorsqu'il devient le collaborateur diplomatique du ministre sans portefeuille qu'est Conty, il est lui-même Procureur général des Missions étrangères de son ordre. Il a, par les ramifications puissantes de la Compagnie de Jésus, des relations dans toutes les capitales, dans tous les pays d'Europe. Il sent l'orage qui gronde sourdement en France contre les Jésuites et il cherche à faire d'eux sinon des auxiliaires indispensables par les services qu'ils rendent au Roi, du moins des gens à ménager pour les secrets d'Etat dont ils deviennent les confidents.

Quoiqu'il n'aimât pas les religieux en général, le prince de Conty avait gardé de ses anciens maîtres le meilleur souvenir (1). Le concours du Père de La Tour était de ceux qu'on ne laisse pas échapper.

Le même calcul qui détermina Conty à s'adjoindre la collaboration du Jésuite avait évidemment déjà guidé le Prince dans la lutte qu'il soutint pour se faire nommer grand-prieur de l'Ordre de Malte.

Les chevaliers de Malte, nés des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, étaient les successeurs directs des Templiers, avec lesquels ils avaient rivalisé d'héroïsme pendant les croisades. Bien qu'ils eussent perdu à la longue, depuis que la chrétienté avait fait la paix avec les infidèles, le caractère militaire et reli-

(1) Voyez à ce propos, dans le tome VIII des *Œuvres de Voltaire*, les vers facétieux composés par ce dernier et dédiés à Conty, pour lui recommander le neveu de feu le Père Sanadon, de son vivant bibliothécaire du collège Louis le-Grand :

Votre âme, à la vertu docile,
Eut de moi plus d'une leçon ;
Je fus autrefois le Chiron
Qui guidait cet aimable Achille.

Mon pauvre neveu Sanadon,
Connu de vous dans votre enfance,
N'a pour ressources que mon nom,
Vos bontés et son espérance. Etc...

gieux qui était la raison d'être des Hospitaliers d'autrefois, ils avaient conservé leurs règles, leurs biens, leurs ressources et l'étendue de leur influence. Organisation internationale parfaitement administrée, couvrant l'Europe de ses commanderies, l'Ordre de Malte conférait à ses hauts dignitaires un pouvoir d'investigation considérable. Conty rêva sans doute de mettre cette puissance au service de sa diplomatie secrète, et il voulut être grand-prieur de France.

Mais le grand-prieuré était regardé comme la récompense des plus anciens commandeurs de l'Ordre. C'était ordinairement le grand-hospitalier qui montait à la première dignité. Lorsqu'au mois de juin 1748, le grand-prieuré de France fut vacant par la mort de Jean-Philippe, chevalier d'Orléans, qui le détenait depuis 1719, le premier à monter en grade était le bailli Rénon. On parlait bien aussi d'une candidature du chevalier de Modène, mais nul n'aurait soupçonné que le prince de Conty se mît sur les rangs, d'autant plus qu'il n'appartenait pas à l'Ordre et qu'il déclarait tout net ne pas vouloir prononcer le vœu de célibat obligatoire. Appuyé par Louis XV, Conty n'eut point de peine à recevoir de Rome le bref pontifical nécessaire. Mais l'accord se fit bien plus difficilement du côté de Malte. Le grand-maître s'était déjà vu forcer la main en Espagne, où le prieuré de Castille avait été adjugé sans droits à l'infant don Philippe. En France la mort du chevalier d'Orléans, prince débauché dont la vie avait été un scandale de chaque jour, était pour l'Ordre comme une délivrance (1). Et voici qu'on tentait de lui imposer

(1) Voici dans quels termes on chansonnait, en 1734, le chevalier d'Orléans, bâtard du Régent et grand-prieur de France :

Air : « *Nanette, dormez-vous...* »

Payez vos créanciers (*bis*)
En aussy mauvais vers
Prieur, si vous pouvez,
Que ceux que, cet hiver,
Vous nous avez donnés.

encore un prince ! Le grand-maître ne voulait pas céder. Se figurant que Conty visait moins la dignité que les bénéfices y attachés, lesquels étaient environ de 60.000 livres par an, plus le logement au palais du Temple, il offrit une transaction : l'Ordre constituerait au Prince 50.000 livres de rente et lui louerait une belle maison dans Paris, à condition qu'il renonçât au prieuré. Son truchement auprès du Roi était le bailli de Froulay, ambassadeur de l'Ordre. Celui-ci soutenait les intérêts de Malte avec prudence, mais avec vivacité. Il représentait à Louis XV que le prince de Conty n'avait jamais été reçu même simple chevalier ; que c'était faire un tort irréparable au bailli Rénon, ancien commandeur ; enfin que l'Ordre, quelque honoré qu'il fût d'avoir un prince du sang, aurait beaucoup de peine à y consentir à cause de la règle. Conty avait pour avocat le bailli de Saint-Simon qui, très instruit de tout ce qui regardait Malte, avait été prié par la princesse de Conty de trouver des arguments pour rétorquer ceux de M. de Froulay (1). Le bailli de Saint-Simon objectait que l'élévation du Prince au grand-prieuré ne souffrait aucune difficulté ; qu'il y avait des précédents nombreux de princes bien moins légitimes que lui et nommés grands-prieurs, uniquement parce que princes : en 1549, François de

Prieur, quittez la Cour, (*bis*)
Disent les gens de bien
Qui sont dans ce séjour ;
Car c'est un vilain train
Qu'un poste de catin.

Gardez votre venin (*bis*)
Pour un monstre hideux
Qui vous le rendra bien ;
Tenez-vous en tous deux
Au seul mal vénérien.

(Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12675, f. 141).

(1) Duc de Luynes. *Mémoires*, t. IX, pp. 262, 288 et 423 ; X, pp. 138-140. — Voyez aussi : Barbier, *Journal*, t. III, p. 36 et Marquis d'Argenson, *Journal* et *Mémoires*, t. V, p. 239.

Lorraine, fils du duc de Guise et beau-frère de Henri III; en 1573, Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II ; en 1587, Charles d'Orléans, bâtard de Charles IX; en 1618, Alexandre de Vendôme, bâtard de Henri IV ; enfin en 1679, Philippe de Vendôme, arrière petit-fils du même roi, qui démissionna en 1719 et vendit son titre au chevalier d'Orléans, sans qu'aucun dédommagement fût accordé au bailli de Perraux, alors grand-hospitalier.

Le meilleur argument fut la volonté de Louis XV, sans la bienveillance de qui l'Ordre de Malte ne pouvait subsister en France. Il fut convenu toutefois que le bailli Rénon recevrait comme indemnité 8.000 livres de pension. Moyennant quoi, le prince de Conty, eut le consentement du grand-maître, avec dispense des vœux, jusqu'à ce que le comte de La Marche fût marié et qu'il eût un fils. Au cas où Conty se remarierait, il devrait remettre le grand-prieuré.

Le ministère occulte de Conty se maintint jusqu'en 1757. Le Prince perdit la faveur de Louis XV en même temps que le comte d'Argenson, ministre de la guerre et pour le même motif : tous deux gênaient Mme de Pompadour. Le ressentiment de la favorite fut la cause principale de la rupture qui se produisit entre le Roi et le Prince, jeta celui-ci dans l'opposition et le brouilla si définitivement avec le monarque, qu'il ne parut plus en Cour que par ordre et pour les cérémonies d'éclat et de bienséance auxquelles son rang l'appelait de toute nécessité.

C'est à son retour de la campagne d'Allemagne, au mois de novembre 1745, que Conty avait trouvé la nouvelle idole installée à Versailles. Il avait reçu d'elle le plus aimable accueil. Mme de Pompadour, à ce moment, se sentait en butte à une hostilité sourde, mais quasi-générale de la Cour. Elle avait à se faire pardonner son élévation subite et cherchait des alliés.

Conty pourtant se tint sur la réserve. Non qu'il lui répugnât de fréquenter chez une maîtresse

du Roi. Il avait été le confident de Mme de Mailly et, plus tard, l'ami, l'ami tendre et dévoué de sa sœur, Mme de Châteauroux. Il avait accepté la protection de cette dernière. C'est un peu par elle qu'il avait obtenu le commandement de l'armée d'Italie en 1744 ; c'est beaucoup par son influence qu'il avait été autorisé à lever cette compagnie de gardes à ses couleurs qui avait tant rehaussé son prestige de général-prince et l'avait placé sur un pied d'égalité avec l'infant don Philippe. Mais Mme de Mailly et Mme de Châteauroux étaient nées ; elles étaient des Mailly-Nesle (1). On chuchotait même que la seconde était mieux encore, qu'elle avait dans les veines du sang des Bourbons, que son père était Monsieur le Duc (2). Un Conty pouvait sans déchoir frayer avec une presque Condé.

Il en allait autrement avec la maîtresse du jour, une Poisson, que son union avec un Lenormand d'Etioles, homme de finances, avait peut-être enrichie, mais n'avait pas savonnée de sa vilenie originelle. Il était dans l'ordre des choses que le Roi trompât la Reine, abîmée en un bigotisme farouche. Mais que le Roi choisît sa concubine aussi bas, positivement le

(1) Les demoiselles de Mailly-Nesle, dont trois passèrent dans le lit du Roi, Mme de Mailly, Mme de Vintimille et Mme de Châteauroux, étaient filles de Louis de Mailly, marquis de Nesle, commandant de la gendarmerie de France et d'Armande de La Porte-Mazarini, dame du palais de la Reine.

L'aînée, Louise-Julie, née en 1710, avait épousé à seize ans son parent Louis-Alexandre de Mailly Rubenpré, dit le comte de Mailly. Elle devint à la mort de sa mère (1729) dame du palais et fut en 1733 la maîtresse du Roi. Elle mourut en 1751 d'une fluxion de poitrine. Elle était veuve depuis 1747.

Mme de Châteauroux, née en 1717, avait été mariée en 1734 à Jean-Louis, marquis de la Tournelle Veuve en 1740, créée duchesse de Châteauroux en décembre 1743, remerciée en août 1744, lors de la maladie du Roi, elle mourut le 28 décembre de la même année.

(2) Le marquis d'Argenson écrit, se faisant l'écho de ce bruit : « Mme de La Tournelle a 40 000 livres de rentes, tant de la dot que lui a constituée Monsieur le Duc, qui s'est cru son père, que de son défunt mari » (*Journal et Mémoires*, t. IV, p. 40).

Bien-Aimé s'encanaillait. Si encore il s'était contenté de la voir en secret. Il l'affichait au contraire et lui passait d'étaler sa roture. Il tolérait qu'elle reçut à Versailles son père, individu sans éducation, sans décence, fait comme un fiacre (1). Il recevait lui-même son frère, le jeune Poisson, grand dadais frais émoulu du collège, qui s'émerveillait tout haut de voir des cordons-bleus se baisser pour lui ramasser son mouchoir; il le conviait à ses petits soupers et le nommait en badinant *frérot* (2). Familiarités excessives, que Conty blâmait, comme tout le monde.

Le pire est que son nom à lui, Conty, avait été mêlé à cette turpitude. Le Roi pour avoir sa maîtresse plus près, avait exigé qu'elle fût dame d'honneur de la Reine, qu'elle fût par conséquent présentée. Il fallait une marraine peu dégoutée pour servir de chaperon à l'anoblie de fraîche date. La princesse de Conty, femme d'intrigue, que nous avons vue naguère intime avec Mme de Mailly et que son désordre, ses dettes, vouaient un peu à ces métiers de complaisance, avait accepté le rôle. La présentation de Mme d'Etioles à la Reine avait eu lieu, à Versailles, en septembre. Et la marquise émue ayant, par mégarde, laissé choir un de ses gants, la princesse s'était abaissée jusqu'à le ramasser, tout comme les cordons-bleus relevaient le mouchoir du *frérot*.

(1) Un jour qu'un valet nouveau faisait quelque difficulté d'introduire le père Poisson, à cause de son extérieur ignoble : « Maraud, lui cria-t-il, apprends que je suis le père de la putain du Roi ! » (*Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 15).

(2) Abel-François Poisson, créé marquis de Vandières-en-Champagne, de Marigny-en-Orxois, de Ménars-le Château-en-Blaisois, comte de Mouthiers, vicomte de Clignon, seigneur de Nozieux, etc... était né en 1725, à Paris. Il fut fait cordon du Saint Esprit en 1755; conseiller d'Etat d'épée, lieutenant général des provinces de Beauce et Orléanais, capitaine gouverneur du château royal de Blois et capitaine de la Varenne des Tuileries, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du Roi, le 27 juin 1756. Il démissionna le 10 juillet 1770. Il mourut à Paris, le 11 mai 1781 (PP. Anselme, Ange et Simplicien, *Histoire généalogique*).

Paris, qui avait su l'anecdote, fredonnait aussitôt, sur l'air : *Lon lan la derirette*, cette chanson dont M. de Marville, lieutenant de police, ne découvrait pas l'auteur :

On s'inquiétoit l'autre jour
Qui présenteroit à la Cour
Lon lan la derirette
Le bel objet du Roi chéri
Lon lan la deriri.

A la Reine premièrement
Falloit mener pompeusement
Lon lan la derirette
Ensuite à Mesdames aussi
Lon lan la deriri,

Cette étoile du firmament
Faite marquise récemment,
Lon lan la derirette
Dont le canal est anobli,
Lon lan la deriri.

C'étoit un cérémonial
Comme un article principal,
Lon lan la derirette
Avant de partir pour Choisy
Lon lan la deriri.

Une femme de qualité
Eut fort bien l'office accepté,
Lon lan la derirette
Mais cela n'auroit pas suffi,
Lon lan la deriri.

Pour un emploi si beau, si grand,
Notre Roi, ce fier conquérant,
Lon lan la derirette
Au milieu des siens a choisi,
Lon lan la deriri

Voulant augmenter le renom
D'une princesse de Bourbon,
Lon lan la derirette,
Il jeta les yeux sur Conty,
Lon lan la deriri.

Elle a rempli sa fonction
Avec grande distinction,
Lon lan la derirette,
D'un air qui fut fort applaudi,
Lon lan la deriri.

La Pompadour, d'un air galant,
Entre et laisse tomber son gant,
Lon lan la derirette,
Que n'avoit pas mis par oubli,
Lon lan la deriri.

La princesse, voyant cela,
Au plus vite le ramassa,
Lon lan la derirette :
« Tenez, Madame, le voici »
Lon lan la deriri.

Après ce service important,
Le monarque reconnoissant
Lon lan la derirette
Lui dit : « Cousine. grand merci, »
Lon lan la deriri.

L'assurant positivement
Qu'il l'estimoit infiniment,
Lon lan la derirette,
Et qu'il prendroit soin de son fils
Lon lan la deriri (1).

Mme de Conty se fût aisément consolée de ces couplets. On ne les chantait point à ses oreilles. Mais elle elle avait directement essuyé une mortification plus cruelle ; un soir de bal à l'Opéra, qu'elle était en quête d'un siège, s'étant avisée, afin de l'obtenir, d'ôter son loup, tous les masques qui occupaient une banquette se liguèrent pour lui refuser une place : — « Je suis la princesse de Conty ! », s'écria-t-elle. — « Nous ne vous connaissons pas », répliqua le banc. — « Vous êtes donc gens de bien mauvaise compagnie ? » — « Si

(1) M. Marville, *Lettres à M. de Maurepas*, t. II, pp. 154-156 (en note).

mauvaise qu'elle ne veut pas être gâtée davantage »... Et la princesse dut rester debout (1).

Conty, le héros d'Italie et d'Allemagne, digérait mal ces affronts publics, qui rejaillissaient sur lui puisqu'ils visaient quelqu'un de sa maison. Ne pouvant s'en prendre à sa mère, il en tenait responsable la favorite qu'il méprisait déjà pour la bassesse de son extraction. Volontiers il aurait imité, s'il avait pu, le geste outrageant du Dauphin qui, lorsque la marquise lui avait été présentée pour la première fois, avait tiré la langue avec grimace en lui donnant l'accolade de cérémonie. Mais pour une créature dont le règne serait probablement passager, Conty allait-il s'aliéner le Roi ? Louis-François était ambitieux ; les lauriers de Maurice de Saxe troublaient son sommeil ; il convoitait un commandement dans les Flandres pour vaincre sous les yeux du Roi et pour tirer de ses victoires plus de bénéfices matériels qu'il n'en avait récoltés jusqu'ici. Il se borna à repousser par la froideur les avances de Mme de Pompadour que sa reconnaissance envers la mère n'autorisait que trop à quelques empressements envers le fils.

Lorsqu'après la prise de Mons et de Charleroi, en 1746, Conty revint à Versailles soumettre au Roi son différend avec le maréchal de Saxe, la situation en Cour de Mme de Pompadour avait singulièrement grandi. Elle s'était faufilée et tout à fait imposée dans les conseils royaux. Et comme elle protégeait Saxe, comme elle ne voulait pas surtout que la dualité du commandement offrît au Roi un prétexte pour retourner à l'armée, elle s'était employée de toute son influence, soutenue de celle du ministre de la guerre, à faire passer les forces françaises dans une seule main, celle du maréchal. On a vu comment Conty, discernant la conséquence de cette mesure qui le plaçait en sous-ordre, préféra se démettre des pouvoirs qu'il avait reçus plutôt que de céder sur le point

(1) [Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, t. III, p. 51.

de préséance. Mais il ne se résignait pas sans amertume à ce sacrifice, et la conversation qu'il eût avec le Roi fut assez vive. Mme de Pompadour qui était présente, eut l'effronterie de l'interrompre. A quelqu'une de ses assertions : — « Vous ne mentez jamais, Monsieur ? » dit-elle. — « Pardonnez-moi, Madame, fit le Prince, quelquefois... aux femmes ». Et se retournant vers le Roi, il continua l'entretien (1).

De ce jour, Conty eut une ennemie mortelle. Cependant la favorite était trop fine politique pour rompre en visière brutalement à un adversaire que la Cour comptait pour ses mots à l'emporte-pièce, que le Roi lui-même ménageait parce qu'il se sentait peut-être au fond quelques torts envers lui et parce que le principe de Louis XV, égoïste indolent, était de vivre en repos avec sa famille. Mme de Pompadour dissimula donc. Mais ce fut une paix fourrée, rancune tenante. Les Goncourt nous paraissent plus romanciers qu'historiens quand ils hasardent cette affirmation :

La Reine conquise ou au moins désarmée, Mme de Pompadour attachait aux intérêts de sa fortune un prince du sang, le prince de Conty. Mettant à profit l'ambition de la vieille princesse de Conty qui l'avait présentée à la Cour, exploitant la jalousie de cette branche de la famille royale contre les Condé et les d'Orléans, et qui s'indignait des barrières qu'elle trouvait entre elle et le trône, la favorite gagnait le jeune prince par la promesse d'emporter son mariage avec Mme Adélaïde (2).

Rien de semblable dans les Mémoires du temps ; le duc de Luynes observe seulement : « *1er mars 1748.* — Pendant toute la petite vérole de Mme Adélaïde,

(1) Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 20.

(2) Ed. et J. de Goncourt, *Mme de Pompadour*, p. 31. — « En effet, ajoutent en note, les mêmes auteurs, il y avait comme des fiançailles dans la permission donnée, au mois de mars 1748, au prince de Conty, de s'enfermer avec Mme Adélaïde, pendant la petite vérole de la princesse ».

M. le prince de Conty a été fort assidu à lui faire sa cour : on assure que le Roi lui avoit dit d'aller la voir. Cette assiduité a donné occasion à des propos » (1). Conty, d'autant plus soucieux de plaire au Roi qu'il se savait miné par dessous, obéissait simplement à un désir de son maître. Il fallait l'imagination des habitués de l'Œil-de-bœuf pour inventer là des préliminaires de mariage.

Mme de Pompadour avait si peu « attaché à sa fortune » le prince de Conty, qu'il évitait d'aller chez elle quoique à cette époque il fût le plus souvent à Versailles. D'Argenson (1749) en fait la remarque :

M. le prince de Conty ne va plus du tout chez Mme de Pompadour, depuis que M. de Saint-Séverin a été fait ministre, et ce Prince y prétend aussi; ainsi, comme on le voit, il ne manque pas de prétendants au ministère (2).

Ce : « ne va plus du tout » laisserait supposer qu'avant l'accès de M. de Saint-Séverin au ministère, le Prince allait quelquefois chez la favorite. Mais un autre témoin, beaucoup plus véridique que le marquis d'Argenson, le duc de Luynes, écrit, au mois de septembre 1750, à propos des travaux mystérieux de Conty chez le Roi :

Il est assez singulier qu'avec cette intimité de travail, sans fonction connue, bien loin d'être en grande liaison avec Mme de Pompadour, il [Conty] n'alloit jamais chez elle. *Ce n'est que depuis tout au plus un an, qu'il a commencé à y aller ; encore ce fut par occasion et pour ainsi dire malgré lui.* Le Roi et Mme de Pompadour s'amusent beaucoup de pigeons et poules de différentes espèces, ils en ont partout, à Trianon, à Fontainebleau, Compiègne, l'Hermitage, Bellevue et même le Roi en a dans ses cabinets, dans les combles. M. de Gesvres qui a ce même goût est souvent appelé dans ces détails. M. le prince de Conty donna de beaux pigeons au

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. IX, p. 187.
(2) Marquis d'Argenson, *Journal* et *Mémoires*, t. V, p. 354.

Roi ; on les porta dans les combles. Mme de Pompadour vint les voir ; étant rentrée chez elle, elle envoya prier M. de Gesvres d'y venir, sans rien faire dire à M. le prince de Conty. M. de Gesvres qui étoit avec lui, le pressa d'aller faire cette visite ; ils trouvèrent Mme de Pompadour en peignoir, nu-tête, à sa toilette, et pour toute compagnie dans la chambre, Mme la duchesse de Penthièvre dans un fauteuil, près de la toilette, et ses deux dames (Mmes de Saluces et Clermont) sur des tabourets auprès de la porte. Toutes ces circonstances sont remarquables (1).

Le mariage du jeune Condé, fils de feu Monsieur le Duc (1753), fit la partie belle à Conty pour se déclarer contre Mme de Pompadour, et même il put espérer avoir tourné contre elle les autres princes et princesses du sang (2). Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, avide de grâces et de faveurs, était un de ceux qui se pliaient le plus dévotement au service de la favorite. Pour lui complaire, il avait accepté de ses mains Mlle de Soubise, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoy, pair et maréchal de France, bas adulateur de la marquise. Les princes à qui cette union déplaisait, étaient assemblés le 9 mai dans le cabinet du Roi pour signer le contrat; ils s'aperçurent, à la lecture des articles, que le beau-père y était qualifié *très haut et puissant prince*, titre auquel avaient droit les seuls princes du sang. Conty qui s'était opposé en 1740 aux empiètements des légitimés, qui même avait rédigé contre eux un mémoire remis au Roi ; Conty qui, en 1749, lors de l'ouverture du testament de la duchesse d'Orléans, avait refusé de

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. X, p 438.

(2) Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, fils de M. le Duc (mort en 1740) était né à Paris le 9 août 1736. Il était filleul du Roi et de la Reine. Il mourut au Palais-Bourbon, le 13 mai 1818.

Il se maria en premières noces, le 3 mai 1753, dans la chapelle du château de Versailles à Charlotte-Godefride-Elisabeth de Soubise, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoy et d'Anne Marie de La Tour d'Auvergne, princesse de Bouillon.

signer au procès-verbal parce qu'on y donnait de l'*altesse sérénissime* au duc de Penthièvre (1); Conty enfin qui était enchanté d'humilier deux protégés de Mme de Pompadour, prit la parole au nom des princes réunis et déclara qu'ils ne pouvaient approuver par leur signature l'usurpation d'une qualité inhérente à eux seuls par leur naissance. Que si le Roi leur ordonnait quand même de signer, il leur permît auparavant de protester. Ce qui fut admis.

Sans perdre temps, Conty se chargeait de dresser la protestation collective et la portait lui-même à M. de Saint-Florentin, chez qui il rencontrait M. de Soubise. Conty pria ce dernier de rester et très obligeamment lui déclara « qu'il connaissoit la grandeur de sa naissance et ses illustres alliances, et qu'il avoit pour lui toute l'estime et considération qui lui étoient justement dues; qu'il savoit bien que le Roi pouvoit donner, dans son royaume, tels rangs qu'il jugeoit à propos, mais non pas faire des princes puisqu'il n'y avoit que Dieu seul qui le pût faire » (2). Le Roi avait donné trois mois à M. de Soubise pour faire la preuve de sa prétention. En juillet, il évoqua à lui la contestation et maintint les maisons de Rohan et de Bouillon dans la possession du qualificatif de *très haut et puissant prince*. Mais Conty était tenace et, stylés par lui, les princes présentèrent requête au Roi contre sa propre décision. Cas embarrassant. D'après la Constitution française, le droit des princes était indéniable; d'autre part, Louis XV ne voulait pas désobliger Mme de Pompadour qui tenait pour Soubise. Il prit une tournure normande et écrivit : « Je ne veux ni juger ni faire juger si Messieurs de Rohan sont princes ou non, mais je veux que toutes choses soient remises dans l'état où elles étoient avant le mariage

(1) La duchesse d'Orléans (Mlle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Maintenon), femme du Régent et belle-mère du prince de Conty, mourut le 1er février 1749. Elle était née en 1677.

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. XII, p. 443.

de M. le prince de Condé avec Mlle de Soubise, sans que les signatures du contrat puissent faire tort aux droits et prétentions d'un chacun, ni les favoriser ». Réponse ambiguë qui ne contenta personne. Aussi bien l'affaire avait fait grand éclat, Conty avait mis en échec la favorite et il avait les rieurs de son côté.

Les princes furent obligés, par ordre du Roi, de venir se raccommoder chez la Marquise. « Il ne resta, dit le duc de Croy, que le prince de Conty, qui n'avait jamais été chez elle, qu'elle n'avait jamais pu chasser de la confiance du Roi, non plus que M. d'Argenson » (1).

Pour elle-même, Mme de Pompadour avait obtenu du Roi, en 1752, le tabouret et les honneurs de duchesse. Pour son frère Abel-François Poisson, déjà créé marquis de Vandières, elle avait la survivance promise de M. Lenormand de Tournehem, directeur et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts et manufactures du Roi, ce qui serait comme une sorte de ministère des Beaux-Arts, puisque l'ordonnateur général travaillait directement avec Sa Majesté. En attendant, pour soustraire le « frérot » aux quolibets suscités par son nom de Vandières (les courtisans l'appelaient par dérision : *Marquis d'Avant-hier*), elle lui faisait subir une seconde métamorphose : le Roi le créait marquis de Marigny-en-Orxois et les lettres d'érection de ce marquisat en sa faveur (1754) portaient que Sa Majesté entendait que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la plus haute noblesse et aux gens de qualité. Il ne lui manquait plus que le Saint-Esprit pour achever de tromper son monde et paraître un vrai gentilhomme. La favorite de longtemps sollicitait pour lui le cordon bleu. Le Roi eût été assez disposé à la satisfaire, mais il craignait le ridicule. Un familier qu'il avait vaguement consulté là-dessus quelques années plus tôt avait répondu par un

(1) Duc de Croy, *Journal inédit*, tome I, p. 335.

persiflage, insinuant « que le Poisson n'était peut-être pas assez gros pour être mis au bleu ». Depuis lors, le Poisson avait grossi ; mais tout chevalier admis dans l'Ordre était tenu de faire ses preuves de noblesse, et l'on prévoyait bien que c'était là où l'arrêterait le terrible Conty.

Celui-ci n'y aurait pas failli si l'on n'eût pris un biais et tourné la difficulté :

J'allai un lundi à Versailles, dit le comte de Cheverny. Le cabinet du Roi, où j'avais des amis, était le lieu où je me tenais de préférence. Dès que le Roi était passé dans ses appartements ou ailleurs, la conversation était gaie, aimable, soutenue. C'était là seulement où l'on savait les intrigues des autres, du moins ce qui pouvait s'en dire. J'y trouvai un jour M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche, son fils, qui attendaient le retour du Roi. C'était aux environs de la Chandeleur.

— Est-il vrai, dit le Prince, que Marigny va être cordon bleu ?

M. de Souvré répondit :

— On le dit, par charge.

— Par charge ou autrement, il me semble, dit le Prince, que cette décoration ne va pas à un poisson. »

M. le comte de la Marche reprit :

— J'espère bien que si on nous consulte, il ne le sera pas.

Et la conversation continua sur ce ton (1).

Le Roi se garda de consulter personne. Le secrétaire de l'Ordre du Saint-Esprit était de par le règlement dispensé des preuves. M. de Marigny fut pourvu par charge du secrétariat et il parut, le jour de la Chandeleur (2 février 1755) avec son cordon en sautoir. Mais Mme de Pompadour à qui le libre propos du Prince avait été certainement rapporté lui sut le même gré de l'intention.

Louis XV redoutait son intraitable cousin plus que tout autre à la Cour et tâchait parfois à réconcilier

(1) Comte de Cheverny, *Mémoires*, t. I, p. 123.

ces deux puissances butées l'une contre l'autre (1). Il invitait Conty à des soupers intimes. En pure perte. Luynes se bornait le lendemain à des constatations de ce genre, dans son journal :

9 juillet 1754. — M. le prince de Conty a soupé avec le Roi et Mme de Pompadour dans les petits cabinets. Il n'a nulle liaison avec elle. Ils se voient, voilà tout (2).

Cette guerre à coups d'épingle dura plusieurs années. Un bon mot du prince de Conty, un de ces mots cinglants et sanglants dont il avait la spécialité, mit fin à des relations qui n'étaient que de forme. Il faut savoir que les princes du sang, plus dociles que Louis-François, avaient tous fait leur paix avec la favorite ; que par son entremise ils obtenaient des grâces qu'ils n'auraient pas osé demander au Roi ; que Mme de Pompadour était vraiment toute-puissante et seule puissante à Versailles ; que lorsqu'on avait dit : « La marquise le veut ». on avait tout dit. A exercer ainsi une souveraineté de fait avec toutes ses appartenances, la ci-devant Mme d'Etioles avait pris des manières royales, et quand elle accordait audience, on se tenait debout devant elle. Un jour que Conty, par hasard, lui rendait visite dans sa chambre à coucher, elle se départit de sa prudence ordinaire et le laissa dans cette posture de suppliant. Le Prince outré, mais non déconcerté, s'assit tranquillement sur le lit et, de son air ironique : — « Voilà, dit-il, Madame, un excellent coucher ». L'humiliation était rude... Si rude que le Roi prévenu ordonna au Prince de se retirer dans ses terres (3).

(1) « *10 janvier 1753.* — L'on craint à la Cour M. le prince de Conty plus que les autres ». — Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, t. VII, p. 381.

(2) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. XIII, p. 435.

(3) Selon l'abbé Grimot, auteur d'une *Histoire de L'Isle-Adam*, Conty reçut l'ordre d'aller passer quelques jours à son château de Trie, près Gisors : « Mais, dit-il, le Prince qui avait entendu

A compter de ce jour, Conty ne mit plus les pieds à Versailles et ne parut plus en Cour que lorsque les circonstances l'y obligeaient; comme il advint, en octobre 1761, lors du double baptême du duc de Berry et du comte de Provence par Mgr l'archevêque de Narbonne, grand aumônier de France ; le comte de Provence avait pour parrain l'ex-roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar et pour marraine Mme Victoire ; ce fut Conty qui, par procuration et comme représentant de Stanislas Leczinski, tint sur les fonts le futur Louis XVIII (1) ; comme encore, en mai 1770, lors du mariage du Dauphin, où Conty alla avec la Cour à Compiègne recevoir Marie-Antoinette, assista aux noces et au festin royal (2).

Mais d'intimité avec le Roi, mais de chasses et de soupers, de comédie dans les petits appartements ou de travail en commun dans le cabinet du monarque, il n'était plus question. Cependant Louis XV résistait aux sollicitations de la marquise qui le pressait d'exiler le Prince. Et ce dernier qui, par ses affidés, n'igno-

parler des dispositions malveillantes du Roi à son égard, avait pris les devants pour échapper à cet exil en faisant à la hâte étayer son château, ce qui lui permit de représenter au Roi qu'il ne pouvait se rendre à son domaine de Trie, les bâtiments menaçant ruines de toutes parts » (*Histoire de L'Isle-Adam*, p. 28).

Nous ne savons où l'auteur a cueilli cette anecdote. Elle est peut-être exacte ; mais il faut toujours contrôler sévèrement les allégations de l'abbé Grimot; sa brochure abonde en erreurs, souvent comiques. C'est ainsi que dans sa candeur tout ecclésiastique, le bon abbé n'est pas éloigné d'attribuer à une vertueuse indignation l'aversion du Prince pour Mme de Pompadour. Et leur rupture serait venue de cette exclamation de Conty s'écriant : « Tiens ! vous avez un bien bon lit, pour une femme comme vous! » (*Textuel*). S'imagine-t-on Conty, ce raffiné de politesse et d'esprit, tenant à une femme pareil propos ! Le plus amusant est que cette phrase « historique » a paru tellement fine et jolie à un autre monographe de L'Isle-Adam qu'il n'a pas hésité à le reproduire pieusement (Voyez : *Etudes historiques sur L'Isle-Adam*, par M. Denise).

(1) *Gazette de France*, année 1761, p. 527.

(2) *Gazette de France*, année 1770, p. 164.

rait aucun des grands mouvements que Mme de Pompadour se donnait pour le perdre, faisait incruster dans la façade de son château de L'Isle-Adam un chêne orgueilleux montant jusqu'au second étage, avec cette devise à l'adresse de son adversaire :

Exagitat frondes immoto stipite ventus !

Bravade facile. Qu'aurait pu le Roi, hors un fait prouvé de lèse-majesté, contre un prince de son sang, contre un personnage inviolable et insaisissable tel que le grand-prieur de l'Ordre de Malte, auquel des actes royaux centenaires et sans cesse renouvelés garantissaient, même en cas de guerre civile, la sécurité de sa personne et celle de ses biens ? Louis XV n'était pas Philippe le Bel et les temps étaient changés.

Néanmoins le lieutenant général de police reçut ordre de faire surveiller dorénavant par ses « mouches » la vie privée du Prince dont on redoutait l'esprit entreprenant et vindicatif. Les inspecteurs de M. Bertin, plus tard ceux de M. de Sartines et ceux de M. Le Noir, en furent pour leurs pas et démarches. Les seules intrigues que dénonça leur zèle furent des intrigues amoureuses. Nous en reparlerons.

IV

La Cour du Temple

Le prince de Conty, grand-prieur de France, se loge au Temple. — Le palais prieural. — Réceptions princières. — Les habitués, les intimes. — « Le thé à l'anglaise dans le salon des quatre glaces ». — La musique du Prince et ses concerts.

Au lendemain du jour où il avait été nommé grand-prieur de France, le prince de Conty avait abandonné son hôtel du bord de la Seine pour aller loger au Temple, propriété des chevaliers de Malte. Mais retenu à Versailles en hiver par les devoirs de son ministère occulte ; obligé d'accompagner le Roi dans ses déplacements de printemps et d'automne, à Compiègne, à Choisy, à Fontainebleau ; ne s'échappant l'été que pour passer quelques semaines à son château de L'Isle-Adam ou pour faire une cure aux eaux de Pougues, ses thermes favoris, il ne restait guère au Prince de loisirs et il n'habitait le palais prieural que d'une façon intermittente, sauf aux époques du chapitre de l'Ordre, qu'il ne laissait à personne le soin de présider. C'est seulement à partir de 1757 environ, lorsque le Prince, en demi-disgrâce, fut rendu à la vie privée, que se forma ce qu'on a depuis

appelé la Cour du Temple, avec ses réceptions, ses fêtes et ses spectacles.

Le Temple ! ce nom n'évoque plus dans nos esprits que l'image, popularisée par la gravure, du donjon trapu et carré, aux tourelles à poivrières ; de la prison d'Etat où fut détenue sous la Révolution la famille royale, où furent enfermés avant leur départ pour Cayenne les députés fructidorisés, où s'étrangla Pichegru. Le donjon n'était pourtant qu'une partie du Temple et non la principale. L'Enclos du Temple avec son église, son couvent, son cloître, ses vastes cours meublées d'hôtels particuliers et de maisons d'artisans, était comme une ville à part dans Paris, même comme un Etat dans l'Etat, puisqu'il avait ses privilèges spéciaux, sa justice, sa police, sa voirie particulières (1). Tous ces bâtiments dont il ne subsiste pierre sur pierre ont été patiemment restitués et minutieusesement décrits par M. Henri de Curzon dans une thèse présentée à la faculté des lettres de Paris, ouvrage définitif sur la matière (2). Nous lui emprunterons, en la résumant, la description de l'hôtel prieural, tel qu'il existait quand le prince de Conty en prit possession.

Bâti par Mansard en 1667, restauré et agrandi par Oppenord, architecte du Régent, le palais du grand-prieur était une demeure quasi royale, très distincte des monuments conventuels du reste de l'Enclos et ne conservant rien de ce qui pouvait leur garder un caractère religieux sinon monastique. On y péné-

(1) L'Enclos du Temple était un grand quadrilatère irrégulier borné par la rue du Temple, la rue de la Corderie (aujourd'hui rue Réaumur), la rue de Beaujolais (aujourd'hui rue de Picardie et rue de Franche-Comté) et la rue de Vendôme (aujourd'hui rue Béranger). La porte de l'Enclos était rue du Temple en face de la rue des Fontaines ; l'entrée du palais prieural se trouvait un peu plus à droite, à mi chemin entre la rue des Fontaines et la rue Phelipeaux (Réaumur actuelle).

(2) Henri de Curzon, *La maison du Temple de Paris, histoire et description.*

trait, de la rue du Temple, par un portail, ouvert dans un enfoncement arrondi et donnant sur une grande cour en fer à cheval, entourée d'une allée de tilleuls taillés en arcades. Au fond de la cour, s'élevait le palais, un corps de logis flanqué de deux pavillons à angle droit qui faisaient saillie sur la cour et sur les jardins situés derrière. Le bâtiment central était divisé en trois parties égales, celle du milieu légèrement avancée. De la cour, on montait au rez-de-chaussée, élevé de cinq marches, par une porte percée au milieu de la façade entre deux couples de colonnes, avec balcon au dessus. Trois grandes fenêtres à croisée double éclairaient chacune des trois divisions de la façade ; au second étage, les fenêtres, plus petites, n'avaient qu'une croisée simple. Au-dessus s'étendait le comble, dont un fronton cintré décorait le milieu.

Au centre de l'aile droite, entre cette aile et le mur d'enceinte de l'Enclos, du côté de la rue de la Corderie, un édifice avait été accolé en 1720, par les ordres du chevalier d'Orléans et prolongé jusqu'au coin de la rue du Temple. C'est dans cette bâtisse annexe que le prince de Conty établit son appartement à coucher. Sa chambre, à alcôve et boiseries dorées, avait vue par deux portes-fenêtres sur une terrasse, d'où l'on descendait dans un petit jardin privé, fermé de grilles et distinct du jardin prieural. Contigus à sa chambre à coucher, le « cabinet turc » et la bibliothèque, dont les baies donnaient sur la rue de la Corderie. L'aile droite, formant trois grands salons, dont deux se dénommaient modestement « antichambres », se raccordait par la salle de billard au bâtiment central, divisé en trois immenses pièces quadrangulaires : la salle de billard, à quatre fenêtres, le salon d'assemblée, à huit fenêtres et deux portes-croisées, la salle des Nobles, à quatre fenêtres, comme le billard. L'aile gauche comportait, outre le logement du capitaine des gardes et divers cabinets, la salle à manger, un salon de jeux et une chambre à coucher dite « des

petits appartements », qui communiquait par un long corridor avec le Donjon et l'hôtel du Chapitre. Ce couloir servait à la fois de bibliothèque générale et de galerie pour la collection de tableaux. Les papiers du Prince et son médailler étaient au second étage (1).

Dans ce grand salon d'assemblée du rez-de-chaussée, dans ce « salon des quatre glaces », défilèrent pendant plus de vingt ans tout ce qui comptait à Paris par la naissance ou la célébrité, tous ceux qui portaient un grand nom dans l'armorial de France, tous les étrangers de marque. Les réceptions du prince de Conty, très ouvertes, se donnaient le lundi. Après le concert, le souper ; après le souper, le jeu qui se prolongeait fort avant dans la nuit. Le Prince qui ne dînait jamais et ne se mettait à table que pour le repas du soir, veillait souvent jusqu'au matin et volontiers faisait de la nuit le jour. Les habitués de ces fêtes nous sont en partie connus.

C'était le marquis de Chauvelin, ancien major général du Prince à l'armée d'Italie, son compagnon d'armes en Allemagne et dans les Flandres, ambassadeur à Turin en 1756 par la protection de Conty et, plus tard, commandant des troupes françaises en Corse ;

C'était Adrien-Louis de Bonnières, comte de Souastres, dit comte de Guines, colonel aux grenadiers de France et futur ambassadeur ;

C'était Charles-Armand d'Usson de Bonnac, dit le marquis de Donnezan, lieutenant du Roi au comté de Foix, célèbre dans les cercles pour son talent de comédien de société qu'il avait développé chez le comte de Clermont ;

C'était le marquis de Montesson, brigadier des

(1) Voyez, en plus de l'étude de M. Henri de Curzon, le procès-verbal des magistrats qui posèrent les scellés à la mort du Prince (Archives Nationales, X¹a) et les Plans originaux du rez-de-chaussée du Temple (Bibl. Nationale, *Département des Estampes*, topographie parisienne).

armées, nonagénaire peu ragoûtant, dont la femme comptait quelque soixante-dix printemps de moins que son époux et promettait d'être une des veuves les plus aimables de Paris ;

C'étaient le comte Joseph de Sabran, seigneur de Grammont, chef d'escadre, et sa femme née De Jean de Manville, si jolie, avec ses cheveux blonds et ses yeux noirs, que l'abbé Delille qui la vit chez Mme Trudaine, voulut être son maître de latin ;

C'étaient le marquis de Surgères, lieutenant général, et la marquise, née de Morville, laquelle, veuve vers 1760, se consolait de son veuvage avec Mgr Nicolas de Bouillé, évêque d'Autun, prélat plein d'onction ;

C'étaient le comte de Blot, maréchal de camp, et la comtesse, ancienne dame d'honneur de Louise-Henriette de Conty, duchesse d'Orléans. Mme de Blot passait pour être la maîtresse du comte de Friesen, neveu du maréchal de Saxe (1) ;

(1) « Mme de Blot dit un jour devant notre Prince qu'elle voudrait avoir le portrait en miniature de son serin dans une bague. Le prince de Conty offrit de faire faire le portrait et la bague, ce que Mme de Blot accepta à la condition que la bague serait montée de la manière la plus simple et qu'elle n'aurait aucun entourage. En effet, la bague n'eut qu'un petit cercle d'or, mais au lieu de cristal pour couvrir la peinture, on employa un gros diamant que l'on rendit aussi mince qu'une glace. Mme de Blot s'aperçut de cette magnificence ; elle fit démonter la bague et renvoya le diamant ; alors le Prince fit broyer et réduire en poudre la pierre précieuse et s'en servit pour sécher l'encre du billet qu'il écrivit à ce sujet à Mme la comtesse de Blot » ([Abbé Gaimot] : *Histoire de L'Isle-Adam*, p. 27).

A la mort de la duchesse d'Orléans, née Conty, en 1759, on trouva, dit-on, dans ses papiers une chanson « dédiée à son mari et renfermée dans une cassette confiée à Mme de Polignac », où tous les familiers du Palais-Royal étaient passés en revue et plutôt malmenés. De cette chanson, conservée à l'Arsenal (*Manuscrits*, 3119, f. 37) le couplet suivant visait Mme de Blot :

Elle est fille d'un gros boucher,
Mais on l'eût plutôt écorchée,
Que d'empêcher le Frise...
Eh bien?
De lever sa chemise,
Vous m'entendez bien !

C'était Mme du Plessis-Richelieu, duchesse d'Agenois, puis d'Aiguillon, fille du comte Louis-Robert de Peplo, le brave ;

C'était la belle lady Sarah Lennox, sœur du duc de Richmond, opulente beauté brune, aux yeux pleins de feu, à qui le Prince présentait un soir en ces termes le jeune duc de Lauzun : « Je vous demande vos bontés, Milady, pour mon Lauzun, il est bien fou, bien extravagant, bien aimable; il vous fera les honneurs de Paris mieux que personne : permettez-moi de vous faire les siens, je suis caution du désir qu'il a de vous plaire » (1) ;

C'était Gabrielle-Charlotte de Chimay, sœur du prince d'Hénin et femme du vicomte de Cambis : une taille élégante, de l'esprit, des talents, de la grâce ;

C'était le jeune comte de Coigny, mestre de camp, dont la femme, Anne Michel de Roissy, raffolait d'anatomie...

Un volume ne suffirait pas à énumérer, avec leurs titres, les habitués du Temple qui se pressaient en foule aux réceptions hebdomadaires du Prince. Mais en dehors de ces commensaux de hasard, il y avait les familiers, les préférés, les amis de tous les jours, d'hier et de demain. Cette cour intime, le peintre ordinaire du prince de Conty, Michel Ollivier, nous la montre au complet dans son tableautin : *Le thé à l'anglaise dans le salon des quatre glaces* (2). La présence au clavecin de Mozart enfant date la scène ;

(1) Duc de Lauzun, *Mémoires*, p. 54.

(2) Michel-Barthelémy Ollivier, né à Marseille en 1712, mort à Paris en 1784, fut agréé à l'Académie en 1766. Il avait longtemps voyagé en Espagne. Il peignait l'histoire et le paysage, était miniaturiste et graveur. Son exécution est précieuse, son coloris vague ; il a le goût des modes de son temps (A. Siret, *Dictionnaire des peintres*). Ollivier exposa au Salon de 1767 : *Le Massacre des Innocents*, une *Femme savante*, une *Famille espagnole* et des portraits. Diderot disait de lui dans sa revue du Salon de 1769 : « Ollivier promettait ; il y avait au dernier Salon des choses précieuses de sa façon. Il n'a rien fait qui vaille cette année ».

elle est de 1766, lors du second voyage à Paris de l'enfant prodige (1). Tous ceux qui figurent sur cette petite toile, commandée pour orner le salon de L'Isle-Adam, y sont groupés par la volonté du Prince.

A droite, assis à cette table, c'est le bailli de Chabrillant, du grand-prieuré d'Aquitaine, capitaine des gardes du prince, son homme lige, son gentilhomme de confiance. Il habite dans le Temple, près de l'église. En l'absence du bailli chargé de l'administration et de la police de l'Enclos, c'est lui qui le remplace. M. de Chabrillant appartient à une vieille famille du Dauphiné. Il n'est pas riche : tout au plus 10.000 livres de rente. Cependant il vit dignement et possède équipage (2).

Assis en face de lui à la même table, au fond, c'est Dortous de Mairan, physicien, mathématicien, littérateur, successeur de Fontenelle à l'Académie des sciences. Il est le doyen de la cour de Conty et porte allégrement ses quatre-vingt-huit ans. Jusqu'à sa fin, il sera le convive fidèle du Prince et mourra de cette fidélité même : en sortant de souper avec Son Altesse, il contractera la pleurésie qui le mettra au cimetière.

Cette grande dame debout, qui verse à boire au vieux savant, c'est Marie-Sylvie de Rohan-Chabot.

(1) Mozart était venu une première fois à Paris en 1763 et y revint avec sa famille en mai 1766; lors de ce second voyage, il était âgé de dix ans. Son père écrivait de Paris, le 9 juin 1766 : « Nous avons eu l'honneur de recevoir chez nous le prince héréditaire de Brunswick ». Le tableau se rapporte donc aux mois de mai ou de juin 1766, date du séjour à Paris du prince de Brunswick et du jeune Mozart. En même temps que le *Thé à l'anglaise au Temple*, Conty commandait à B.-M. Ollivier une toile de même dimension représentant un *Déjeuner sous la tente* offert par lui, à L'Isle-Adam, au prince de Brunswick-Lunebourg.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, *Archives de la Bastille*, 10238. — Il ne faut pas confondre les baillis de l'Ordre de Malte, grade immédiatement supérieur à celui de commandeur, avec les baillis du Temple, officiers de police de l'Enclos. Les baillis du Temple, pendant la période qui nous occupe, sont MM. de Sozzy (1738-1756) et Le Paige (1757-1790), tous deux avocats au Parlement.

Veuve du comte de Clermont-d'Amboise, elle a épousé en secondes noces, voici deux ans à peine, le prince de Beauvau-Craon. C'est, au témoignage de son mari, une « femme gaie, vive, raisonnable, toujours égale, toujours piquante et qui règne par les grâces. Son visage annonce la candeur de son âme et toute sa personne rend tout son esprit. Ses yeux pleins de feu et de douceur expriment tout ce qu'elle sent, et tout s'embellit par leur expression ; ils pourroient avoir seuls l'honneur de sa physionomie, si un front charmant, des dents admirables, le plus grand éclat, des airs de tête singuliers, ne contribuoient pas à lui donner l'air du monde le plus spirituel. Une gorge divine, de belles jambes, de jolis pieds, de jolies mains, mille autres détails... » (1).

Au premier plan, voici M. le comte de Chabot et son jeune frère, M. le vicomte de Jarnac. Celui qui mange un gâteau est Louis de Rohan-Chabot, maréchal de camp, qu'on surnomme plaisamment *le mystérieux* ; bègue et souffrant de son infirmité, il ne prend jamais la parole dans un salon que pour répondre brièvement, à voix basse, et ne s'exprime en tout que par petits mots, murmurés à l'oreille plutôt que prononcés, mais qu'on répète aussitôt avec éloge, parce qu'ils sont toujours fins et galants. Il n'est pas beau, mais tout en lui semble gracieux. Il pourrait avoir de grandes dames ; il préfère les filles. Sa procureuse ordinaire est la Hecquet, proxénète. Il a sa petite maison dans la rue des Amandiers, à Pincourt (2). Charles, vicomte de Jarnac, celui qui tient

(1) La maréchale, princesse de Beauvau, *Souvenirs, suivis des Mémoires du maréchal, prince de Beauvau*, pp. 42-45. — La seconde princesse de Beauvau était née le 12 décembre 1729. Mariée le 7 septembre 1749 à Jean-Baptiste Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de Renel, qui mourut le 18 décembre 1761. Elle était fille de Guy-Auguste, comte de Chabot et d'Yvonne Sylvie de Breuil de Rais (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. II, col. 742).

(2) Bibliothèque nationale, *Manuscrits français*, 11359, f. 347

un plat, manque de cette grâce qu'on admire jusque dans le bègaîment de son aîné ; mais il y supplée par la noblesse de ses manières, par son aménité ; modèle accompli de courtoisie, il est encore ami des arts et connaisseur ; on vante sa magnificence autant que la beauté de sa figure (1). Tous deux descendent de cette exquise Marie-Claire de Créquy, comtesse de Jarnac, qui fut dame d'honneur de Mlle de Montpensier, et ils ont hérité d'elle la politesse du grand siècle.

Un peu plus loin, servant d'un plat posé sur un réchaud, c'est Mme la comtesse de Boufflers, la dame de céans, la « Minerve du Temple » ; elle porte le tablier des servantes, sans doute pour mieux laisser croire qu'elle est la maîtresse. (Nous aurons l'occasion de parler d'elle plus en détail).

Assis devant le paravent, tassé sur son siège et tout de noir habillé, reconnaissez Charles-Jean Hénault, président en la première des Enquêtes au Parlement de Paris, surintendant de la maison de la Reine, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions. Il cultive l'histoire et la poésie, la musique et la prose légère. Il a été dans sa jeunesse l'amant de la luxuriante et luxurieuse maréchale d'Estrées, de qui les bons mots scandalisaient, même sous la Régence. Vieillard, il est maintenant grave et doux, délicat, pondéré en toutes choses : un tempérament de second plan, que d'Argenson a merveilleusement dépeint en quelques lignes : « Son caractère, surtout quand il était jeune, paraissait être fait pour réussir auprès des dames, car il avait de l'esprit, des grâces,

(Rapports de police). — Mme de Genlis, *Mémoires*, tomes I, p. 307 et II, p. 197. — Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, né le 20 avril 1733, colonel aux grenadiers de France en 1749, maréchal de camp en 1761. Il devint lieutenant général en 1781 (Anselme, *Histoire généalogique*, tome IX, p. 230).

(1) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome I, p. 308. — Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, vicomte, puis comte de Jarnac, né le 9 juillet 1740 ; mestre de camp en 1781 (Anselme, *Histoire généalogique*, tome IX, p. 230).

de la délicatesse, de la finesse. Il n'est jamais ni fort, ni élevé, ni fade, ni plat. Il y a de grandes dames qui lui ont pardonné le défaut de naissance, de beauté et même de vigueur. Il s'est toujours conduit dans ces occasions avec modestie, ne prétendant qu'à ce qu'il pouvait prétendre. On n'a jamais exigé de lui que ce qu'il pouvait aisément faire » (1).

Une serviette à la main, cette jeune femme, coiffée d'un large chapeau et qui tient un plat, est Mme la comtesse d'Egmont la jeune, née Richelieu, fille du maréchal. Elle a épousé à seize ans Casimir, comte d'Egmont-Pignatelli, grand d'Espagne, lieutenant général des armées du Roi. Elle n'aime point son mari, débauché parfait; ce qui pis est, elle aime ailleurs, sans espoir : un sentiment romanesque dont elle meurt à feu lent, consumée de langueur, car elle est honnête femme et de mœurs irréprochables. Malgré son aspect maladif, elle a le plus charmant visage qui se puisse voir. Elle fait beaucoup de mines, mais ces mines sont jolies. Son esprit est maniéré comme sa figure. Est-ce affectation? Non, ce n'est que singularité ; elle est née ainsi. Les femmes envient les agréments de sa personne, sans rendre justice à sa douceur, à sa bonté, et comme on la peut critiquer en mille petites choses, il n'est moqueries qu'on ne colporte sur elle; ce qui n'empêche point de la rechercher et de l'accueillir... (2).

(1) Voyez M. de Lescure, préface de la *Correspondance de Mme du Deffant*, pp. XXVII-XXXIII. — Le président Hénault né à Paris, le 5 février 1685, fit ses études à l'Oratoire, et obtint la lieutenance des chasses et le gouvernement de Corbeil. Entré au Parlement en 1706, et président de la première chambre des enquêtes en 1710, il fut surintendant de la maison de la Reine et ensuite de celle de la Dauphine. Elu en 1723 à l'Académie française, il fut reçu membre honoraire de celle des inscriptions et belles lettres en 1755, et aussi de celles de Nancy, Berlin et Stockolm. Il mourut à Paris le 24 novembre 1770. Il a laissé un *Abrégé chronologique de l'histoire de France* et des *Mémoires*.

(2) Jeanne-Sophie-Elisabeth-Louise-Septimanie du Plessis

Sa belle-mère, vêtue de rouge, découpe un gâteau. Mme la comtesse d'Egmont douairière, née de Duras, dame du palais de la Reine, est âgée de soixante-dix ans. Elle est veuve depuis 1743 et il ne lui reste de son mariage que le comte d'Egmont et la duchesse de Chevreuse, mère du duc de Luynes. C'est une très grande dame, imposante, affable, effacée, qui n'a jamais fait beaucoup parler d'elle et se borne à tenir son rang (1).

Près d'elle, accoudé sur un fauteuil et regardant en arrière, voici Antoine Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, frère aîné du comte d'Argental et neveu de Mme de Tencin. Il est gouverneur de la ville de Pont-de-Veyle, en Bresse, intendant des classes de la marine, ancien lecteur du Roi et ancien amant de la première duchesse de Luxembourg. Homme de goût et de talent, acharné collectionneur de pièces de théâtre, auteur lui-même de plusieurs comédies qu'il n'avoue point, par modestie, ce M. de Pont-de-Veyle est l'âme de tous les divertissements dans les sociétés où il fréquente. Or, voyez le contraste, nul plus que lui n'est, au premier abord, froid, réservé, de manières moins empressées. Par crainte de déplaire à ses amis, il a l'air de tout approuver, de n'être pas frappé des ridicules du siècle. S'il critique parfois les défauts de ceux qu'il aime, c'est sans avoir l'air d'y toucher, leur en faisant sentir les inconvénients ; mais jamais il n'acquiescera au mal que dirait quelqu'un

Richelieu, née à Paris, le 1er mars 1740. Mariée en 1756 au comte d'Egmont-Pignatelli, duc de Bisaccia, lieutenant général, veuf depuis 1753 de Blanche-Alphonsine d'Aragon. La seconde comtesse d'Egmont mourut au château de Braine, en Picardie, le 14 octobre 1773.

(1) Henriette-Julie de Durfort, fille de Jacques Henri II duc de Duras et de Louise-Madeleine Eschalart de Lamarck, née en 1696, mariée à vingt et un ans, à Procope Nicolas-Augustin-Léopold Pignatelli-Bisaccia, comte d'Egmont, âgé de quatorze ans, fils de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia au royaume de Naples et de Marie, héritière d'Egmont (La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, tome VII, col. 123, 124, 186).

d'un absent. Cette apparence de scepticisme et d'indifférence, qui semble n'aimer rien et s'accommoder de tout, cache en réalité un cœur d'or. Une amitié de quarante ans déjà, sans un nuage, le lie à Mme la comtesse du Deffand ; celle-ci est moqueuse, grondeuse, acariâtre, la langue méchante et la dent acérée ; aucun de ces travers ne refroidit Pont-de-Veyle qui passe auprès d'elle, avec le président Hénault, tous les instants qu'il ne donne pas au prince de Conty... parce qu'elle est aveugle et clouée par son infirmité sur sa causeuse, au coin de ses chenets.

Debout, la main au dossier d'une chaise, se tient Alexandre-Marc-Marcelin, marquis de la Verre, prince d'Hénin, que les satiriques appelleront un jour « le nain des princes », jeune flamand, naguère débarqué à la Cour de France pour faire figure dans le monde ; il va épouser dans quelques semaines Mlle de Monconseil et Leurs Majestés ont promis de signer au contrat, en l'honneur de la mère du marié, née Beauvau-Craon. Le prince d'Hénin n'a pas encore conquis cette réputation de galanterie suprême que lui vaudront bientôt ses amours avec Sophie Arnould, mais il s'essaye de son mieux à la vie de Paris et de Versailles ; il est nul, élégant et très exactement façonné.

Posée plutôt qu'assise sur la chaise où s'appuie le prince d'Hénin, se retourne et se penche la vieille maréchale de Luxembourg, deuxième en date, petite fille du maréchal de Villeroy, veuve du duc de Boufflers qu'elle épousa à quatorze ans ; veuve encore du maréchal de Luxembourg qu'elle a pris, veuf, alors qu'il était déjà son amant. Son amant, après bien d'autres ; car la jeunesse, voire l'âge mûr de la duchesse, furent légers, et M. de Tressan a sur elle fait, dans le temps, ce couplet :

Quand Boufflers parut à la Cour
On crut voir la mère d'Amour.
Chacun s'empressoit à lui plaire
Et chacun l'avoit à son tour... (1).

(1) « Quand Mme de Luxembourg chantait plus tard ce couplet,

Elle fut dame du palais de Marie Leczinska et, tout en demeurant l'amie de la Reine que ses saillies amusaient, elle fut aussi l'amie des trois sœurs de Nesle, maîtresses successives du Roi ; c'est elle qui reçut les confidences *in extremis* de Mme de Châteauroux. Elle s'est brouillée tout de suite avec Mme de Pompadour et Conty lui sait bon gré des traits malins qu'elle décocha sans cesse contre leur commune ennemie. La maréchale de Luxembourg a été fort belle sans paraître s'en douter ; sa physionomie mobile, son regard brillant, exprimaient si bien tous les mouvements de son âme qu'elle n'aurait pas eu besoin de la parole. Rassurez-vous : elle a parlé quand même, et beaucoup. Pénétrante à faire trembler, spirituelle et mordante (mais avec tant d'art et de mesure !), lardant son prochain (mais avec tant de justesse et d'à-propos !), elle a toujours dominé partout, sans concurrence, et par elle le salon du maréchal fut l'un des ornements de Paris. Présentement, elle est dévote et ne s'inquiète plus que d'éduquer sa petite-fille. Horace Walpole, de passage à Paris, écrivait d'elle, tout récemment, à son ami, le poète Gray : « Elle a été très jolie, très abandonnée et très méchante. Sa beauté s'en est allée ; ses amants s'en sont allés et elle pense que le Diable va venir. Ce déchet l'a radoucie au point de la rendre plutôt agréable, car elle a de l'esprit et de bonnes manières ». Cependant elle a conservé sa finesse, et si Mme de Choiseul l'appelle quelque part la *chatte rose*, c'est qu'elle égratigne encore en ronronnant. Arbitre du bon ton, elle attache la plus grande importance à la pureté du langage, même dans

elle s'arrêtait au dernier vers et disait : *J'ai oublié le reste*. Un jour elle se mit à marmotter cette chanson devant M. de Tressan lui même, en disant : « — Connaissez-vous l'auteur ? elle est si jolie que non seulement je lui pardonnerais, mais je crois que je l'embrasserais ». Tressan y fut pris comme le corbeau de la fable, et il dit : « — Eh bien ! c'est moi ». Elle lui appliqua deux bons soufflets » (Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 11).

la prière, à la connaissance des usages, même dans l'intimité ; elle juge autrui sans appel sur une phrase de mauvais goût, et le plus curieux est que ce jugement frivole se trouve presque toujours juste.

Derrière elle, vue de profil, c'est la jeune duchesse de Lauzun, née Amélie de Boufflers, petite-fille de la maréchale ; l'ange auprès de la vieille fée, ange d'innocence et de pureté (1). La sarcastique Mme du Deffand la compare à un oiselet qui pépie : « La petite femme est un petit oiseau qui n'a encore appris aucun des airs qu'on lui siffle ; elle fait de petits sons qui n'aboutissent à rien ; mais comme son plumage est joli, on l'admire, on la loue sans cesse ; sa timidité plaît, son petit air effarouché intéresse ; mais moi je n'en augure pas trop bien » (2).

De ces deux dames, près de la porte, celle qui verse à l'autre du thé, c'est Mme la maréchale de Mirepoix, la sœur du prince de Beauvau ; veuve en premières noces du prince de Lixin et, en deuxièmes, de Gaston, duc de Lévis-Mirepoix, mort depuis huit ans, homme singulier « parlant des coudes, raisonnant du menton, marchant bien, dur, poli, sec, civil », qui poussait l'originalité jusqu'à adorer sa femme. Elle n'était et n'est, pourtant, pas jolie malgré son teint éblouissant

(1) Malgré la similitude des prénoms, il ne faut pas confondre Amélie de Boufflers, duchesse de Lauzun, avec la comtesse Amélie de Boufflers, née Des Alleurs, mariée en 1768 au comte de Boufflers Rouverel, fils de l'amie du prince de Conty ; pour la distinguer de sa belle mère, la comtesse douairière, les contemporains nomment généralement Mme de Boufflers la jeune : comtesse Amélie, tout court. Amélie de Boufflers (duchesse de Lauzun) était fille de Charles-Joseph-Marie, duc de Boufflers, vicomte de Ponches, pair de France, colonel d'infanterie walonne, né à Paris le 16 août 1731, marié le 23 avril 1747 à Marie-Philippine-Thérèse de Montmorency-Logny, mort le 13 juillet 1751. Amélie de Boufflers était née le 5 mai 1751 ; elle venait d'être mariée, le 4 février 1766, à Armand-Louis de Gontaut, duc de Lauzun, plus tard duc de Biron, pair de France. Tous deux furent décapités ; lui, le 31 décembre 1793 ; elle, le 28 juin 1794 (Anselme, *Histoire généalogique*, tome IX, p 734).

(2) Mme du Deffand, *Correspondance*, tome I, p. 410.

de fraîcheur, mais elle est douce et simple, ne parle point d'elle-même, ne décide jamais, dispute rarement ; timidité d'ailleurs sans embarras; la maréchale a de la présence d'esprit et de l'à-propos (1); seulement son désir de plaire est plutôt de la politesse que de la coquetterie. Aussi les femmes ne la jalousent pas et les hommes n'osèrent devenir amoureux d'elle, tellement son maintien fut toujours sage, son extérieur paisible et réglé (2).

L'autre dame, celle qui reçoit le thé, c'est Mme Bernardin de Mesnildot, marquise de Vierville, née Françoise-Elisabeth de Fresnel. Elle a été dame d'honneur de la feue duchesse d'Orléans, sœur de Conty, et son mari était également attaché au Palais-Royal. Avant que leur fille Charlotte eût épousé le marquis de Barbantane, en 1753, on chuchotait qu'ils la réservaient aux plaisirs du duc d'Orléans, alors duc de Chartres :

Monseigneur, votre Menido
Sera toujours votre macqu'reau;
Sa femme fut macqu'relle...
Eh bien ?
Faites beaucoup pour elle...
Vous m'entendez bien !

(1) Mme de Mirepoix voyait Mme de Pompadour. Se laissant emporter un jour par la vivacité de l'altercation, Mme de Boufflers alla jusqu'à dire à la maréchale : « Ce n'est au bout du compte que la première fille du royaume ». — « Ne me forcez pas de compter jusqu'à trois », répliqua Mme de Mirepoix. La deuxième en effet, eût été Mlle Marquis, maîtresse du duc d'Orléans. Mme de Boufflers serait venue troisième (SAINTE-BEEUV, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 173).

(2) Cette femme posée, avec sa figure placide et ronde, avait pourtant, dans sa jeunesse, en 1739, inspiré une passion violente au duc de Villars, fils du maréchal, qui passait pour aimer tout autre chose que les femmes. Et les mauvais plaisants d'expliquer:

Il est donc converti, par tes charmes vaincu !
Ne t'enorgueillis point de ce faible avantage ;
C'est le magique effet des traits de ton visage,
Qui forment à ses yeux l'apparence d'un c...

(BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits français*, 12.675, Recueil de chansons, tome III, f. 335).

Barbantane pour son époux
A quitté un sort bien plus doux ;
Car son père et sa mère..,
Eh bien ?
Vouloient qu'ell' vous fît faire...
Vous m'entendez bien ! (1)

Toute seule devant ce guéridon, surveillant une petite bouilloire placée sur un fourneau portatif, Mlle Bagarotti, dame d'honneur de Mme la princesse de Conty douairière, semble réfléchir. A quoi pense-t-elle ? A ses dettes qui dépassent de beaucoup ses rentes ou bien aux revenants dont elle sait quantité d'histoires merveilleuses ? Peut-être, simplement, à la demi-douzaine d'œufs frais dont elle videra demain les blancs pour en barbouiller ses joues et conserver la pureté de son teint. Cette recette de Mlle Bagarotti a suggéré une chanson au chevalier de Boufflers, le neveu de la maréchale de Mirepoix :

Gens de Paris, vous êtes
Sans esprit, sans attraits ;
Jamais sur vos toilettes
Vous n'avez mis d'œufs frais :
Voyez mademoiselle,
Qui ne manqua jamais
D'ôter, pour être belle,
La vie à six poulets.

Tous les jours ses gros charmes
Sont armés d'un couteau ;
Le poulailler en larmes
La prend pour son bourreau :
La fille, d'un air ferme,
Met les œufs en éclats
Elle y trouve le germe
De cent nouveaux appas (2).

Dans l'encoignure de la fenêtre, à côté du prince de Conty, qui, debout, ne se laisse voir que de dos

(1) Bibliothèque de l'Atsenal : *Manuscrit*, 3119, f. 38.
(2) *Œuvres de Boufflers*, tome I, p. 65.

— modestie d'amphytrion s'effaçant devant ses invités — c'est M. Daniel-Charles de Trudaine, intendant des finances et directeur des ponts et chaussées, un des meilleurs hommes qu'on ait jamais vus dans la société et dans les affaires ; ses adversaires lui reprochent de trop désirer les grandes places, mais c'est pour le bien public plus que pour le sien (1).

A gauche, au clavecin, Mozart, âgé de dix ans, accompagne le chanteur Jélyotte qui pince de la guitare.

Derrière Mozart, paraissant suivre la musique sur le cahier, se dresse, de toute sa haute stature, le chevalier de Lorenzi, gentilhomme du Prince, son secrétaire particulier, fervent sigisbée de Mme de Boufflers. M. de Lorenzi passe auprès des dames pour un profond mathématicien. Afin d'être mieux cru, il hante assidûment D'Alembert. C'est un brave seigneur florentin qui a servi dans les armées françaises et s'est retiré du service peu de temps après la prise de Minorque, avec le grade de colonel. On l'appelle communément *chevalier*, parce qu'il est chevalier de l'ordre toscan de Saint-Etienne. Sa candeur rare, qui prend tout au sérieux, et le galimatias de ses discours truffés de mots italiens, en font un personnage très original, et aussi très comique. Du reste, plein d'honneur, et d'une inaltérable aménité (2).

(1) « Ce pauvre M. de Trudaine méritait d'être loué par un panégyriste moins sec que M. Condorcet et moins moqueur que M. d'Alembert » (*Lettres du Chevalier de Boufflers à Mme de Sabran* ; p. 16). — Trudaine (1703-1769) fut d'abord conseiller au Parlement, puis intendant d'Auvergne, conseiller d'Etat (1734) ; intendant des Finances et directeur des Ponts ; membre honoraire de l'Académie des sciences, en 1743.

(2) Le jour qu'on investit le fort Saint-Philippe (dit Voltaire, dans son *Siècle de Louis XV*) M. de Lorenzi trouva dans une maison de campagne appartenant à un commissaire de la marine anglaise, parmi des papiers, la table des signaux de l'escadre de l'amiral Byng. Il la déchiffra et remit la traduction au maréchal de Richelieu qui l'envoya à M. de la Galissonnière.

Les naïvetés du chevalier de Lorenzi faisaient la joie des

Enfin, assis et lisant une brochure, c'est Charles-Just, prince de Beauvau-Craon et du Saint-Empire, grand d'Espagne, ancien grand-maître de la maison de Sta-

Encyclopédistes. La *Correspondance* de Grimm et de ses amis en rapporte quelques-unes qui ne sont point sans saveur :

« Son goût l'a toujours porté aux sciences abstraites, à la géométrie et à l'astronomie et il en a pris l'habitude d'évaluer les événements de la vie et de les réduire à des valeurs géométriques. Il est naturellement rêveur, distrait, naïf, simple, toujours vrai, sérieux et grave. Le plaisant de ses traits consiste en ce que les opérations de sa tête se font lentement et difficilement, qu'il a de la peine à assortir l'expression à son idée, qu'il supprime ordinairement tous les intermédiaires entre deux propositions, qu'il répond souvent à sa tête, au lieu de répondre à ce qu'on lui dit. Comme il n'est frappé que par le côté vrai ou faux d'un objet, et jamais par le côté plaisant, il entend la plaisanterie mieux que personne, et l'on peut rire de lui et de ses propos tant qu'on veut sans le fâcher, mais aussi sans lui faire perdre son sérieux ».

Un jour, chez Mme Geoffrin, Lorenzi s'endort : « Il me semble, chevalier, dit Grimm, que notre conversation vous amuse beaucoup, puisqu'elle vous endort tout debout ». — « Oh, non, dit-il en hochant la tête, avec son ton innocent ; je dors quand je veux ».

Allant avec Saint-Lambert à Versailles, ils causent, et Saint-Lambert, par occasion, lui demande son âge : « J'ai soixante ans, lui répond le chevalier ». — « Je ne vous croyais pas si âgé ». — « Quand je dis soixante ans, reprend le chevalier, je ne les ai pas encore tout à fait... non, pas tout à l'heure, mais... » — « Mais enfin, quel âge au juste avez vous ? » — « J'ai cinquante-cinq ans faits ; mais ne voulez-vous pas que je m'assujettisse à changer d'âge tous les ans, comme de chemise ».

Pendant le siège de Minorque, le chevalier allait tous les soirs à la tranchée, muni d'un télescope et d'un attirail astronomique pour faire ses observations. Un jour il s'en revient à son quartier, ayant laissé tous ses instruments à la tranchée : « On vous les volera, M. le Chevalier, lui dit Saint-Lambert ». — « Oh ! non, lui répond le chevalier ; j'ai mis ma montre à côté ».

Voulant faire l'éloge de la taille d'une dame, au lieu de dire qu'elle avait une taille de nymphe, il dit : « Elle a la taille comme Mlle Allard » (Cette danseuse était très grosse). — « Vous ne rencontrez pas heureusement, lui dit quelqu'un ; on peut louer Mlle Allard par bien des côtés, mais on n'a jamais cité sa taille comme belle ». — « Ah ! ah ! reprit-il, je ne la connais point, et ne l'ai jamais vue ; mais comme tout le monde parle de

nislas Leczinski, lieutenant général des armées du Roi et capitaine de ses gardes du corps (1).

Evidemment, le peintre a voulu occuper ses personnages et prêter à chacun d'eux une attitude naturelle. Mais on aime à croire que, lorsque, d'aventure, Mozart touchait le clavecin ou lorsque, moins rare aubaine, Jélyotte chantait chez le prince de Conty, les dilettantes composant l'auditoire ne choisissaient pas précisément cet instant pour lire, pour bavarder ou pour servir le thé. D'abord le Prince « qui ne faisait point (dit Dutens) de distinction de rang dans la société », qui « en remplissait lui-même les devoirs plus exactement que personne », n'aurait pas souffert qu'on infligeât à des artistes qu'il aimait et qu'il protégeait l'humiliation de ne les point écouter. Par ailleurs, il était trop bon musicien pour ne point préférer le chant de Jélyotte à la conversation de Trudaine. Jélyotte, bien qu'il eût quitté l'Opéra depuis dix ans et se contentât, jouant à la perfection de tous les instruments, d'être, chez le Roi, théorbe de la Chambre, était encore en ce temps le premier fort-ténor de l'Europe, les délices de la Cour. « Dès qu'il chantait, dit le comte de Cheverny, il se faisait un silence involontaire qui avait quelque chose de religieux ; son timbre était d'une haute-contre parfaite et certains sons étaient aussi brillants que s'ils sortaient d'une cloche d'argent ; sa prononciation était si nette et si bien détaillée qu'on ne perdait pas le moin-

Mlle Allard, je crois pouvoir en parler aussi » (*Correspondance de Grimm, Raynal, Meister*, etc., tome VIII, pp. 68, 70 et 85).

(1) Charles-Just de Beauvau, né à Lunéville en 1720 ; lieutenant en 1738 : colonel en 1740 ; brigadier en 1746 et maréchal de camp en 1748 ; fit les campagnes d'Allemagne et de Flandres. Etait à la conquête de Minorque en 1756. Chevalier du St-Esprit en 1757, lieutenant-général en 1758. Campagne d'Allemagne et du Haut-Rhin de 1759 à 1761. — Il sera fait gouverneur de Provence en 1782 ; maréchal de France en 1783 et mourra le 21 mai 1793. — Epoux, en 1745, de Marie Charlotte de la Tour d'Auvergne, veuf en 1763, remarié au mois de mars 1764.

dre mot... » (1). Et l'on oubliait l'homme laid, petit, mal fait, pour ne plus entendre que cette voix divine, pour ne plus voir que ce regard qui rayonnait, comme de flamme, sitôt que le chanteur s'animait.

Il était, avec Trial, l'artiste favori de Conty et souvent participait aux concerts avec orchestre offerts aux invités du lundi (2). Un des secrétaires du Prince, M. Quétant, auteur dramatique, qui rimait d'assez pauvres vers, a réuni sous le titre : *Bagatelles lyriques exécutées chez Monseigneur le prince de Conty* toutes les romances, ariettes et ritournelles de ces soirées du Temple, celles du moins dont il était l'auteur. Ces poésies quelconques, pastorelles et paysanneries, bergeries et vilanelles, dont Annette et Lucas, Lubin et Colinette font les frais, avaient comme principal mérite d'être interprétées excellemment. Veut-on un échantillon du savoir faire de M. Quétant ?

Ariette

Bergères jeunettes,
Quand sous les coudrettes
Vous cherchez le frais,
L'amour suit de près
Les pas que vous faites.

Vous fuyez en vain,
Belles pastourelles,
L'amour a des ailes

(1) Comte de Cheverny, *Mémoires* ; tome I, p. 99. — Pierre Jélyotte, né le 13 avril 1713 à Lasseube, dans les Pyrénées, était neveu d'un chanoine de Toulouse et devait lui succéder. Il chantait dans cette ville, comme enfant de chœur, quand un amateur, l'ayant entendu, le dirigea vers le théâtre Il débuta triomphalement à l'Opéra en 1733, y demeura jusqu'en 1755. A partir de ce moment jusqu'en 1765, il ne joua plus que sur le théâtre de la Cour. Il était déjà maître de guitare du Roi quand, en 1753, il fut nommé premier théorbe de la Chambre.

(2) En 1778, après la mort de Conty, Jélyotte touchait encore 10.000 livres de gratification, « comme suite des bienfaits que feu Monseigneur était en usage de lui accorder » (*Registre des comptes de Manscourt*, chapitre 12 de la Dépense).

Pour couper le chemin
Aux beautés cruelles.
Bergères jeunettes, etc... (1).

M. Quétant n'était point le seul auteur dont les œuvres inédites se représentaient au Temple. Mme la comtesse de Boufflers s'essayait également dans l'art dramatique. Elle écrivit au moins une tragédie en prose qui fut d'abord lue et prônée dans la société du Prince et sur laquelle elle voulut avoir l'avis de Jean-Jacques Rousseau :

Elle l'eut (dit le bourru Gènevois), mais modéré, tel que le méritoit l'ouvrage Elle eut, de plus, l'avertissement que je crus lui devoir, que sa pièce, intitulée l'*Esclave généreux*, avoit un très grand rapport à une pièce anglaise assez peu connue, mais pourtant traduite, intitulée *Oroonoko*. Mme de Boufflers me remercia de l'avis, en m'assurant toutefois que sa pièce ne ressembloit pas du tout à l'autre. Je n'ai parlé de ce plagiat à personne au monde qu'à elle seule (2).

Rousseau n'en parle « à personne au monde » ; mais il met la postérité dans la confidence. Quelle bonhomie !

Le Prince aussi composait. C'est Mme du Deffant qui l'annonce par lettre à Horace Walpole, avec cette causticité qui jamais ne l'abandonne quand elle parle de Conty et de sa « clique » (3) :

Le prétendant à la couronne de Pologne, en attendant son élection, s'occupe à faire la musique et les paroles d'un opéra qu'il veut faire représenter apparemment à L'Isle-Adam, ou au Temple, car je me persuade que ce ne sera pas aux Italiens ;

(1) *Bagatelles lyriques exécutées chez Monseigneur le prince de Conty* (Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 15.091).

(2) Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, tome II, p. 429.

(3) C'est ainsi que Mme du Deffant appelait l'entourage du Prince : « *31 mai 1767*. Le prince, l'*Idole* et toute leur clique reviennent aujourd'hui de L'Isle-Adam... ». L'*Idole* c'est Mme de Boufflers.

c'est une fête qu'il veut donner à M. le duc de Chartres à l'occasion de son mariage. Le sujet est Arianne abandonnée par Thésée dans l'île de Naxos; elle y a trouvé Bacchus, et elle suit le conseil de Mlle Antier, médiocre actrice, à qui on disait, en lui faisant répéter le rôle d'une amante abandonnée : « Qu'est-ce que vous feriez, Mademoiselle, si vous vous trouviez dans cette situation, si votre amant vous quittait ». — « Ce que je ferais ? j'en prendrais un autre ». Jugez des talents de cette actrice et jugez de l'intérêt dont sera le drame de Sa Majesté polonaise (1).

En 1770, Jean-Jacques Rousseau revenu du Dauphiné à Paris, avant de remettre au directeur de l'Opéra la partition d'une œuvre nouvelle intitulée *Les Neuf Muses*, en fit faire par l'orchestre et par les chanteurs du prince de Conty une répétition au Temple. Epreuve après laquelle on décida que la pièce n'était pas jouable, et jugement que Rousseau ne pardonna jamais à Mme de Boufflers (2).

Nous aurions voulu reconstituer cet orchestre et cette troupe lyrique qui passaient pour les meilleurs de Paris (3). Nous avons dû renoncer devant la difficulté de la tâche. Cependant nous avons retrouvé quelques-uns des principaux exécutants. Le batteur de mesure était Jean-Claude Trial, frère du chanteur. En même temps qu'il dirigeait la musique du Prince, il était chef du pupitre des violons à l'Opéra-Comique. En 1767, il quitta le Temple, appelé avec Berton à la

(1) Mme du Deffant, *Correspondance*, tome I, p. 558 (Lettre du 1er avril 1769).

(2) Grégoire, *Les gloires de l'Opéra*, tome III, p. 338. — Grégoire dit que Rousseau « qui habitait en Suisse, vint à Paris au mois de décembre 1768 » soumettre cette pièce au directeur de l'Opéra. Mais il y a évidemment erreur. Rousseau après son séjour à Trye, chez le prince de Conty, ne retourna pas en Suisse et il ne revint à Paris qu'en 1770.

(3) « Le prince de Conty n'allait point en cour. Il se consolait dans son exil avec sa tendre marquise [comtesse] de Boufflers et avec son orchestre, *un des meilleurs et des plus complets* qu'on puisse voir » (*Les fastes de Louis XV*, tome I, p. lxxxviii).

direction de l'Opéra. Il mourut subitement en 1771, âgé de trente-neuf ans seulement. Outre ses opéras, ses ouvertures, Trial laissa divers morceaux de musique instrumentale et des cantates, spécialement composés pour les concerts du Prince (1).

Le maître de clavecin était Jean Schobert et le chef des violons Pierre Vachon. Les violoncelles étaient Janson, Jacques Duport et Joseph Fillière, auteur d'une suite de six sonates pour cet instrument. Nous avons les noms de trois des clarinettes : Charles Duport, Gaspard et Fliéger, et de l'un des premiers hautbois : Provers. Les cors étaient tenus par Heina et Schenker ; la fille de ce dernier, âgée en 1766 de treize ans, était première harpiste (2). Citons encore Kohault, joueur de luth, D'Héricourt et Antoine Gronemann qui se qualifient : « ordinaires de Mgr le prince de Conty ». Sont-ce des instrumentistes ou des chanteurs ? A l'Opéra, ce terme d'*ordinaires* désignait les artistes du chant.

Mais le Prince employait aussi ceux qu'on pourrait nommer ses « extraordinaires », des célébrités, attachées à divers théâtres et qu'il pensionnait pour les avoir toujours à sa disposition. C'est lui qui, en 1762, appela d'Aix à Paris Antoine Trial, qui devait se faire à l'Opéra-Comique une telle réputation que son nom resterait attaché au genre créé par lui, celui des ténors comiques (3). Trial manquait peut-être d'argent

(1) Conty fit à la veuve de Trial, née Caubet, une rente viagère de 5.000 livres (*Registre Manscourt*, rente 157).

(2) Ces noms sont recueillis, partie dans la *Gazette* du temps, partie dans *Les gloires de l'Opéra*, de Grégoire ; mais surtout dans un factum judiciaire intitulé : *Mémoire pour les sieurs de Peters et Miroglio, associés. Au bureau d'abonnement musical*, 1767.

(3) Antoine Trial, frère de Jean-Claude, ci-dessus nommé, naquit à Avignon le 13 octobre 1737. D'abord enfant de chœur à l'église cathédrale de son pays, il vint à Paris, pour faire partie de la troupe du prince de Conty. Il débuta en 1764 à la comédie Italienne (Opéra-comique) par le rôle de Bastien dans le *Sorcier*, de Philidor.

« Bon musicien, acteur intelligent et plein de finesse, il sut

pour son voyage ; il s'en procura par un moyen peu délicat. Témoin cette lettre adressée à Conty par le secrétariat de la maison du Roi :

A Monseigneur le prince de Conty

29 juin 1762. — Aussitôt que Votre Altesse Sérénissime m'eut fait connoître le dessein où elle étoit d'avoir le sieur Trial, musicien du concert d'Aix, j'écrivis à M. le duc de Villars pour qu'il lui ordonnât de se rendre icy. M. le duc de Villars me répondit sur la fin du mois d'avril que ce chanteur étoit la seule haute-contre qu'eût le concert, et qu'il tomberoit totalement si on la lui ôtoit sur-le-champ. Il me proposa en conséquence de différer son départ jusqu'à ce que le concert se fût pourvu d'un sujet pour le remplacer. Je viens de recevoir une nouvelle lettre de M. le duc de Villars que le sieur Trial, après s'être fait payer 40 écus d'avance sur ses appointements, comme s'il eût voulu rester, étoit ensuite parti furtivement. Je suis persuadé que Votre Altesse Sérénissime n'approuvera point une pareille conduite et qu'Elle voudra bien donner des ordres à ce chanteur pour l'obliger à restituer une somme qu'il s'est procurée par une voie répréhensible et qui ne lui appartient point (1).

faire oublier les défauts de sa voix grêle et nasillarde, et créa en France aux applaudissements du public, l'emploi de chanteurs sans voix auquel il a donné son nom dans l'Opéra-comique. Cet emploi qui appartient au ténor, a été conservé dans presque toutes les pièces de ce genre de spectacle pendant plus de soixante ans » (Fétis, *Dictionnaire des musiciens*, tome III. p. 255).

« Trial, qui devait laisser son nom à l'emploi des paysans *niais* et des *valets imbéciles* où il excellait, s'imagina, dans le principe, qu'il pouvait remplir les rôles d'amoureux, auxquels son physique avantageux semblait le désigner. Grimm assure qu'il y était détestable. Il dit à propos des *Pêcheurs*, un acte de La Salle, musique de Gossec : « Il y a un certain Trial qui double Clairval dans les rôles d'amoureux et qui, à lui tout seul, seroit capable de faire tomber la meilleure pièce ». Trois ans après, il dit encore : « Ce M. Trial est fort médiocre comédien ; il a une voix que je ne puis souffrir : mais il est d'ailleurs fort beau garçon et il est bon musicien » (E. Campardon, *Les comédiens du Roi de la troupe italienne*, tome II, p. 170).

(1) Archives Nationales : *Maison du Roi*, Dépêches du Secrétariat ; O[1], 458.

Une autre artiste notable des concerts du Temple fut, vers 1761, Mlle Lemierre, de l'Opéra. Le Prince qui avait été son amant, lui donnait mille écus de traitement (1). Mlle Lemierre ayant épousé son camarade Larrivée, du même théâtre, et voulant lui rester fidèle, prit pour se libérer des assiduités du Prince le prétexte qu'on n'avait pas invité son mari à souper, certain soir qu'on l'avait demandée (2).

A côté de Mlle Lemierre, brillait Mlle Fel, ancienne cantatrice de l'Opéra ; aussi noire et courtaude que Lemierre était blonde et élancée, aussi laide que sa rivale était jolie. Cependant, malgré son âge (elle était de 1713), Grimm soupirait encore pour Fel, et son amant, le poète Cahusac, secrétaire des commandements du comte de Clermont, était fort jaloux de ses charmes (3).

A noter aussi la demoiselle Billioni, de la Comédie-Italienne, cantatrice et danseuse, qui avait débuté à douze ans et que les théâtres privés se disputaient pour la grâce de son chant et de ses pas (4). La pro-

(1) C'est du moins le chiffre que fixent les rapports de police. Mais nous savons, d'une source plus sûre, que Mlle Lemierre, touchait en outre sur la cassette du Prince une rente de 2.000 livres. Le registre manuscrit des *Comptes de Manscourt, trésorier de la succession du prince de Conty*, prouve que Mlle Lemierre, femme Larrivée, émargeait encore pour cette somme, en 1780, au chapitre 10 de la Dépense (Rentes viagères), article 180.

(2) *Mémoires secrets*, tome I, p. 244.

(3) Mlle Fel, née à Bordeaux, le 24 octobre 1713, débuta à l'Opéra en 1733. La Tour, qui fut son amant, a laissé d'elle un portrait fameux. Elle mourut après 1789.

(4) Catherine-Ursule Bussa, femme Billion dite Billioni, était née à Nancy en 1751. Elle débuta dans de petits rôles et épousa à quinze ans le sieur Billion, maître de ballet à l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne. Son succès devint si grand comme cantatrice qu'elle dut abandonner la danse en 1771 pour chanter aux Concerts spirituels. Le Roi lui accorda 1.000 livres de gratification. Elle était la maîtresse du chanteur Clairval et la fin de sa vie fut assez incidentée. Elle mourut le 19 juin 1783 (Voyez : Fétis, *Dictionnaire des musiciens*, tome I, p. 91 et Grégoire, *Les gloires de l'Opéra*, tome III, p. 93).

tection du Prince la suivit au théâtre et M. Papillon de La Ferté, intendant des Menus, eut à subir à diverses reprises, des recommandations impérieuses réclamant pour elle de l'avancement (1).

Par l'engagement de Mlle Lemierre, par celui d'Antoine Trial, nous connaissons la date, au moins approximative, du début des spectacles périodiques au Temple. Ils commencèrent vers 1761. Nous ignorons quand ils prirent fin exactement. Mais nous pouvons affirmer qu'ils se soutenaient en 1768. Le lundi 2 mai de cette année, le concert habituel fut remplacé, vu les conjonctures douloureuses où se trouvait la Cour — la maladie de langueur de la Reine — par une fête à huis-clos en l'honneur de Mademoiselle. Six personnes seulement y assistaient. On représenta l'*Impromptu de campagne*, de Poisson, et le jeune duc de Chartres, dans le rôle du père, fit beaucoup rire sa sœur par les bouffonneries qu'il mêlait à son jeu (2). La répétition sans succès des *Neuf Muses* de Jean-Jacques prouve qu'en 1770 ils duraient encore.

Vraisemblablement, les concerts du palais prieural furent supprimés en 1771 par mesure d'économie. Le nombre des maîtresses que le Prince entretenait dans le ballet de l'Opéra lui imposait ce retranchement. Un libelliste, en nous apprenant que Conty vient de rayer douze de ces demoiselles de l'état de sa dépense, ajoute : « Le Prince a eu effectivement la magnificence d'avoir douze pensionnaires à l'Opéra, *ce qui l'avait décidé à renoncer à sa musique* et à ses grands soupers pour soutenir cette dépense, dont il s'est enfin soulagé comme de tout le reste » (3).

(1) Voyez : *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 245 et p. 296.
(2) *Mémoires secrets*, tome IV, p. 25.
(3) [Théveneau de Morande], *Le Philosophe cynique*, p. 32 (en note).

V

L'Isle-Adam

Le prince de Conty, propriétaire. — Ses acquisitions, ses échanges. — Embellissement et agrandissement de L'Isle-Adam. — Le château, ses dépendances. — Les plaisirs de la campagne. — M. de Chauvelin, poète, et M. de Pont-de-Veyle, paradiste. — Quelques anecdotes. — Le « père Prince ».

Le prince de Conty fut grand terrien et grand bâtisseur. Héritier de biens-fonds un peu dispersés, il s'assigna comme tâche l'agrandissement progressif, par des acquisitions, par des échanges répétés, du principal de ces domaines. Nous voulons parler de sa châtellenie de L'Isle-Adam, sur les confins du Vexin et du Beauvaisis.

C'est que L'Isle-Adam était, pour le Prince, la terre des ancêtres par excellence. Tous ses autres biens : les hôtels de Conty à Paris, à Versailles, à Fontainebleau, les châteaux d'Issy près Paris, d'Ivry et de Garenne en Normandie, le duché de Mercœur, les domaines de Trye, de Beauchamps, etc., n'étaient venus que successivement grossir la chevance familiale. L'Isle-Adam, au contraire, était comme le berceau des Conty. Après avoir appartenu à la famille de L'Isle-Adam qui avait ajouté à son nom patronymique celui

de sa terre ; après être passée aux mains des Villiers qui devinrent les Villiers-de-L'Isle-Adam, cette châtellenie était la propriété des Montmorency lorsque le maréchal de ce nom fut, en 1632, condamné à la peine capitale par arrêt du Parlement de Toulouse, pour s'être révolté avec Gaston d'Orléans. Ses terres furent confisquées et mises à la disposition du Roi. Mais, en considération des services rendus à la couronne par la maison de Montmorency, Louis XIII (lettres patentes du mois de mars 1633), attribua les biens du décapité à la princesse de Condé, aux duchesses d'Angoulême et de Ventadour, sœurs du maréchal. A la princesse de Condé et à son mari échut L'Isle-Adam.

Du mariage de cette Charlotte de Montmorency avec Henri de Bourbon, prince de Condé, naquirent Louis (le grand Condé), Armand, future tige de la branche de Conty et Anne-Geneviève, future duchesse de Longueville Lors du partage de la succession d'Henri de Condé, en 1651, les domaines de L'Isle-Adam allèrent au dit Armand, prince de Conty. Depuis, ils n'étaient plus sortis de la famille et s'étaient même embellis et arrondis.

Louis-François entra en possession de L'Isle-Adam au décès de son père (1727), mais il ne put mettre à exécution son plan d'annexions systématiques avant 1745. Rappelons-nous qu'il se débattit dans les dettes jusqu'à l'heure où il posséda la faveur du Roi pour ses services militaires. Cependant, dès 1734, il échangeait avec le prince de Condé ses principautés d'Arches et d'Arleville et le tiers de sa baronie d'Ivry, contre la propriété de la basse-forêt d'Enghien et tous les droits sur Presles, Péroles, Nerville et Villiers-Adam.

En 1745, le Prince, qui commençait à sortir de ses embarras financiers, réunit à ses domaines de L'Isle-Adam : 1° la terre de Presles ; 2° le fief de Coursel ; 3° le fief Du Val Saint-Germain ; 4° le fief de Philippe de Beloy, à Nerville ; 5° la terre de Moure ; 6° celle de Nointelle dont le château et la plus grande

partie des terres furent dans la suite échangés par lui avec M. Bergeret, fermier général, contre un hôtel et une ferme à Nogent (1).

En 1746, il acquit la terre du Mesnil-Sainte-Honorine, les fiefs et marais du Mesnil-Saint-Denis et moitié du fief du maréchal d'Armentières. La même année Conty acheta : 1° du marquis de Verderonne le château de Stors, avec les fiefs du Grand-Moulin, par la suite donnés en échange aux Feuillants ; les fiefs de Grant ; neuf arpents de pré à Stors ; 2° un fief de deux cents arpents de bois de la Grande-Vente, situés en la forêt de L'Isle-Adam ; 3° le fief de Palois-d'Aunay, à la basse forêt ; 4° le fief Crochard, à Nogent ; 5° le fief de Corfontaine, de douze arpents, situé dans le potager de L'Isle-Adam ; le fief de Bournonvilliers, d'Escalpont, à Valmondois ; 6° le fief Brabant, à Hérouville, Villiers-Adam, Nointelle et Carnelle.

En 1747, Conty céda au Roi ses terres d'Ivry et de Garennes en Normandie, en échange de plusieurs domaines de la couronne, d'un revenu équivalent. Cet échange, autorisé par arrêt du Conseil d'Etat du 19 août 1747, était contracté à titre héréditaire et perpétuel (2). L'acte, passé le 19 septembre devant Mes Jourdain et Brouard, notaires à Paris, par les commissaires du Roi et par les délégués du Prince, fut ratifié le jour même à L'Isle-Adam par Conty en personne.

Le Roi transportait au Prince le domaine et comté de Beaumont ; le domaine de Chaumont-en-Vexin, avec 1.000 livres de baliveaux ; la terre, justice et

(1) Primitivement le nom de L'Isle-Adam désignait seulement les deux îles sur l'Oise. Le village de la rive gauche se nommait Nogent, à l'exemple de quantités de hameaux du bord des rivières (Nogent-sur-Seine, Nogent sur-Marne, etc) Longtemps après que L'Isle-Adam eut englobé Nogent, on continua dans le pays à appeler Nogent la partie de l'Isle-Adam bâtie en terre ferme.

(2) Archives Nationales : *Chambre des Comptes*, P 1870, 2040, 2043.

seigneurie de Chambly ; le domaine et comté de Pézenas, en Languedoc ; le domaine et comté de Bagnols, en Languedoc ; le domaine de Pontoise ; les domaines de Mantes et de Meulan.

Ces divers biens étaient estimés ensemble d'un revenu de 41.562 livres ; les terres d'Ivry et de Garennes étant estimées d'un revenu de 43.000 livres, les baliveaux de Chaumont et ceux de Chambly formaient le supplément de la somme (1). Les lettres patentes de Louis XV homologuant cet échange ne furent enregistrées au baillage de Senlis que près de deux ans plus tard, le 17 mars 1749. Au duc de Bouillon qui était seigneur engagiste de Pontoise, 60.000 livres furent comptées comme indemnité (2). Conty lui

(1) Musée Tavet, à Pontoise : *Manuscrits*, liasse n° 1250. On y trouve encore cette note, relative aux baliveaux dont s'agit :

« Le comté de Beaumont était, depuis le 14 novembre 1705, la propriété des Conty. Le Grand Conty l'avait, à cette date, acheté à la veuve du maréchal La Motte-Houdancourt (née Louise de Prie, duchesse de Cardonne), gouvernante des Enfants de France, vente consentie moyennant 25.400 livres, dont 4.000 livres au comptant. Mais Conty ne jouissait pas des 500 livres *annuelles* des coupes de baliveaux et le roi ne l'avait pas confirmé dans son titre de seigneur engagiste, dont, en fait, d'ailleurs, en sa qualité de propriétaire et seigneur, il exerçait tous les droits. C'est pourquoi lorsque son petit-fils, Louis François, traita avec Louis XV l'échange du 19 septembre 1747, les 500 livres de baliveaux du comté de Beaumont furent ajoutés aux 1.000 livres, ou environ, de baliveaux du comté de Chambly, pour parfaire au profit de Conty l'équivalence, quant aux revenus, de ce que cédait le Roi, avec ce que cédait le Prince, qui en valait un peu plus ».

(2) Il y avait près de deux siècles que ce domaine de Pontoise avait été détaché de celui de la couronne par Henri III, pour composer l'apanage du duc d'Anjou, son frère. Celui ci l'avait engagé par la suite à Nicolas Aublin, sieur de Fravelles, moyennant une somme de six mille écus-sols, et à la charge d'entretenir les lieux domaniaux et de faire, au château de Pontoise, les menues réparations nécessaires. Ces domaines, terres et châtellenie, avaient passé successivement à Charles Neuville de Villeroy, baron d'Alincourt, gouverneur de Pontoise ; aux cardinaux de Joyeuse et de Richelieu ; à Marie-Thérèse Vignerot, duchesse

acheta en outre, pour 100.000 livres, le château de Saint-Martin de Pontoise, qui en avait coûté près de 1.800.000 à son premier propriétaire, le cardinal de Bouillon (1). Cette demeure, infiniment plus vaste que le château de L'Isle-Adam, passait pour une merveille. L'*Enfant Rouge* en avait fait un palais digne d'être mis en parallèle avec Versailles. Le jardin était un des plus beaux de l'Europe. Le fameux Le Nôtre en avait tracé les plans. Bassins, jets d'eau, terrasses, pelouses, boulingrins, labyrinthes, orangerie, parterres fleuris, allées plantées d'essences rares, rien n'y manquait. Ainsi qu'il est dit plus haut, le cardinal y avait dépensé 600.000 écus, chiffre presque incroyable à une époque où le salaire des ouvriers variait de huit à dix sols par jour.

En 1750, le prince de Conty acheta le Chenil-au-Daim, ainsi qu'un jardin et une maison, à Auvers. A la fin de la même année, il hérita de sa tante, Louise-Adélaïde, princesse de La Roche-sur-Yon. Elle le faisait son légataire universel, avec substitution au profit du comte de La Marche, son petit-neveu ; elle avait toutefois réservé un legs assez considérable à sa nièce, la duchesse de Chartres. La défunte, entre autres biens, possédait un bel hôtel à Paris, quai des

d'Aiguillon ; enfin au cardinal de Bouillon et à ses héritiers. (Abbé Trou, *Recherches historiques sur la ville de Pontoise*, p. 299).

(1) Emmanuel-Théodose de la Tour, duc de Bouillon, neveu de Turenne, né en 1643, mort en 1715. Cardinal à vingt-cinq ans et, pour ce, surnommé « l'enfant rouge », grand aumônier de France, pourvu des abbayes de Cluny, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Waast d'Arras, de Tournus et de Saint-Martin de Pontoise. — Sort lamentable : il ne devait pas jouir de ce palais de Saint-Martin, édifié à si gros frais. Exilé par le Roi dans son abbaye de Tournus, au retour d'une ambassade à Rome, il ne put obtenir son rappel et se décida à aller vivre dans les Pays-Bas, puis à Rome, où il mourut. — Un beau portrait de ce prince de l'Eglise, attribué à Mignard, mais malheureusement restauré, se voit au Musée Tavet, à Pontoise.

Théatins (1); une terre dans le Perche, à Sénonches, qui valait 60.000 livres de rentes à cause de la forêt et des forges; enfin le château de Vauréal, bâti sur la rive droite de l'Oise, en aval de Pontoise, et pour l'embellissement duquel elle avait sacrifié plus d'un million de livres (2).

En 1751, comme il manquait de finance pour toutes ses acquisitions, Conty, devenu grand prieur, vendit à la Ville de Paris l'hôtel de Conty où il était né. Il était question depuis longtemps de cette vente. Barbier en fait mention dans son *Journal* dès le mois d'août 1749. On ne savait pas positivement le prix : on disait de 1.600.000 à 1.800.000 livres, dont moitié au Prince, pour payer ses créanciers et moitié à la duchesse de Chartres, sa sœur (3). Ce dont on était sûr, en revanche, c'était de la destination du terrain : on y bâtirait un Hôtel-de-Ville. La cession ne fut définitive qu'au mois de décembre 1751. Le marquis d'Argenson apprit la nouvelle par le duc de Gesvres :

19 janvier 1752. — Le duc de Gesvres m'a dit que le contrat de vente de l'hôtel de Conty étoit signé ; que la Ville alloit payer ce mois-ci 500.000 livres au prince de Conty et lui feroit 50.000 livres de rente... Après cela, l'on va démolir l'hôtel de Conty, en vendre les matériaux, puis choisir et mettre à exécution les dessins pour le nouvel Hôtel-de-Ville, ce qui coûtera quantité de millions dans un tems où il y a grande pénurie. Mais M. le prince de Conty a insisté avec brigue et menaces pour qu'on prît sa maison si cher, ce qui embarque dans ce dédale d'entreprises (4).

(1) Cet hôtel fut démoli vers 1860; il était au n° 11 du quai Malaquais actuel.

(2) Barbier, *Journal*, tome III, p. 184.

(3) Barbier, *Journal*, tome III, p. 98.

(4) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VII, p. 73. — En janvier 1754, une facétie sur les « logements des seigneurs de la Cour » logeait le prince de Conty : *Quai de la Misère, vis-à-vis la Caisse des Emprunts* (Bibl. Nationale : *Manuscrits français*, 10.479).

On ne donna pas suite au projet de construire sur cet emplacement un Hôtel de-Ville. On renonça également à y établir la Comédie-Française, comme il en en avait été un instant question. L'hôtel de Conty resta sans destination jusqu'en 1758, que le garde-meuble de la couronne y fut transféré. L'hôtel fut démoli en 1768 et on éleva à cette place l'Hôtel des Monnaies.

En janvier 1755, le prince de Conty s'employa à retirer au Roi la principauté d'Orange, son bien. Il prétendait en effet que le Roi ne se l'était appropriée que pour examiner ses droits, dix ans après sa majorité ; il affirmait surtout que le Roi ne lui avait payé jusque-là ni intérêt ni principal. Les réclamations de Conty étaient fondées, puisqu'au mois de juillet de la même année, le marquis d'Argenson consignait dans son *Journal*, avec sa mauvaise foi ordinaire :

2 juillet 1755. — Le Roi vient de donner 1.500.000 livres au prince de Conty pour payer ses dettes entièrement. Le prétexte en a été le prétendu tort qu'on a fait à ce prince sur la vente d'Orange au Roi. Les commissaires ne l'ont fait monter qu'à un million, mais le Roi y a ajouté de sa grâce 500.000 livres pour l'achèvement de l'acquittement de ses dettes (1).

Comment, à quel titre, le prince de Conty se prétendait-il prince d'Orange ? Après avoir appartenu pendant cent cinquante ans aux Chaalons, princes de Neufchâtel, dont l'un avait épousé en 1386, la fille unique de Raymond V, dernier prince d'Orange, la principauté était échue par héritage, en 1530, à René de Nassau, neveu de Philibert de Chaalons, mort sans enfants. Depuis lors, elle était restée dans la maison de Nassau. En 1608, le prince Philippe-Guillaume de Nassau, époux de mademoiselle de Bourbon, ayant fait son entrée dans Orange, le peuple l'acclama et prêta

(1) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome IX, p. 35.

serment qu'il le reconnaissait, lui et ses successeurs, pour princes droicturiers et souverains (1). Or, la princesse d'Orange-Nassau, veuve en 1618, mourut l'année suivante, instituant pour héritière sa nièce, Anne-Geneviève de Bourbon, encore dans les langes. Cette nièce devait épouser, quelque vingt ans plus tard, le duc de Longueville. La duchesse de Longueville et son mari étaient donc *en droit* princes souverains d'Orange. Mais *en fait* la maison de Nassau n'avait pas laissé échapper la principauté et le duc de Longueville, sans avoir jamais régné sur Orange, décéda en 1663, laissant ses droits à son fils Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, qui les transmit par testament, en 1694, à François-Louis de Bourbon-Conty, son cousin germain et son légataire universel. En 1702, à la mort du roi d'Angleterre, Guillaume III, dernier prince d'Orange de la maison de Nassau, Louis XIV s'empara d'Orange et le grand conseil rendit un arrêt par lequel il mettait en possession réelle et perpétuelle le prince François-Louis de Conty en sa qualité de légataire universel du duc de Longueville. En 1703, Louis XIV proposa au prince de Conty de lui acheter Orange par échange. Le contrat fut passé le 10 juin 1703; on n'en connaît pas les conditions. Mais, dans le même temps, le roi de Prusse, comme le plus proche héritier du roi d'Angleterre par dame Louise de Nassau, électrice de Brandebourg, son aïeule, réclamait ses droits prétendus à la

(1) Archives Nationales : *Papiers des Princes*, R³ 69 et 70. — Eléonore de Bourbon, princesse d'Orange, était née le 30 avril 1587; elle avait été mariée au château de Vallery, en 1606, à Philippe Guillaume de Nassau, prince d'Orange; veuve le 21 février 1618, elle mourut le 20 janvier 1619, au château de Muret. Elle était la fille de M. le Prince, Henri Ier de Bourbon-Condé (1552-1588), et de sa seconde femme Charlotte de La Trémoille. Elle était la sœur, par conséquent, de Henri II de Bourbon Condé (1588-1646) lequel, marié en 1609 à Charlotte de Montmorency, fut le père du Grand Condé, d'Armand de Bourbon-Conty et de Anne-Geneviève de Bourbon, née en 1619, mariée en 1642 à Henri-Louis d'Orléans, duc de Longueville.

principauté. Cette circonstance empêcha sans doute l'exécution du contrat. Par le traité d'Utrecht (1713), Orange revint à la France et, par lettres patentes du mois de juillet 1718, le Roi ordonna que le prince de Conty continuerait de jouir en toute propriété des droits et revenus de la principauté, Sa Majesté se réservant seulement le droit d'hommage et la souveraineté (1). Louis XV, en 1731, désira réunir Orange à la couronne. Les ouvertures qui furent faites au jeune prince de Conty ayant été accueillies, le Roi nomma, par arrêt du conseil du 20 mars 1731, des commissaires pour procéder à un échange contre des terres et domaines de valeur convenable et pareille. Et, jusqu'à ce que ces terres et domaines eussent été fournis, Sa Majesté s'engageait à payer annuellement au Prince, à compter du 1er janvier 1731, la somme de 80.000 livres à prendre sur le produit des fermes générales. Ces lettres patentes ne furent point expédiées ; cependant l'échange continua d'avoir son exécution jusqu'en avril 1755. C'est à ce moment que Conty réclama. Non seulement en effet la rente de 80.000 livres ne représentait pas la valeur réelle d'Orange, mais surtout cette rente n'avait jamais été payée. Nous avons vu, plus haut comment le Roi l'indemnisa par un don de 1.500.000 livres (3). En 1758, on revint à de nouveaux pourparlers d'échange. Les commissaires royaux, nommés le 1er décembre, estimaient la valeur de la principauté d'Orange à 2.500.000 livres. Ils offraient en retour au Prince les droits de péage levés aux lieux de Baix-sur-Baix et Ferrière (diocèse de Viviers), celui qui se levait en la ville de Pont-Saint-Esprit et les droits de leude et de vingtain du revenu des moulins de la même ville ; le

(1 et 2) Archives Nationales : *Chambres des Comptes*, P 2044.

(3) En réalité Conty aurait dû recevoir 1.920.000 livres, représentant la rente impayée de 80.000 livres pendant 24 ans, de 1731 à 1755, plus les intérêts de cette somme. On voit de quelle partialité fait preuve M. d'Argenson quand il parle de « prétexte » et de « tort prétendu ».

tout, faisant partie du domaine de la couronne, était estimé à 720.000 livres. Restait dû par conséquent : 1.780.000 livres, dont les intérêts au denier vingt étaient de 89.000 livres, que le Roi s'engageait à payer au Prince sur le produit des fermes générales à compter du 1er décembre 1758. Conty accepta cette proposition (1).

M. de Paulmy fait erreur quand il écrit dans une note consacrée au prince de Conty : «... Ayant vendu chèrement au Roi sa principauté de Neufchâtel par le moyen de M. de Boullongne, contrôleur général qui voulut l'obliger, le Prince paya ses dettes et se mit à tenir le plus grand état ; etc. » (2). M. de Paulmy confond certainement avec l'échange de la principauté d'Orange. Le prince de Conty était bien souverain en droit de la principauté de Neufchâtel, au même titre que de celle d'Orange, mais il ne pouvait en disposer, n'en ayant pas la possession de fait (3).

(1) Archives Nationales : *Chambre des Comptes*, P 2044. — Le document ajoute : « Quelques recherches qui ayent été faites sur les registres de la ferme générale, depuis 1758, on n'a trouvé sur aucun l'emploi de la somme de 89.000 livres ».

Cependant la comptabilité du sieur Manscourt, trésorier du prince de Conty pendant sa vie, et trésorier de sa succession, prouve que la rente fut payée. Au chapitre III, article 5 de la *Recette* du registre de comptes de Manscourt (année 1780) que nous avons sous les yeux, il est dit :

« *Rente Orange.* — Cette rente étoit originairement de 89.000 livres. Mais par différents remboursements opérés sur le capital depuis 1765 jusques et compris 1776, montant en intérêts à la somme de 27.600 livres, la dite rente se trouve réduite à 61.400 livres ».

Les remboursements de capital opérés visaient sans doute les droits de péage et de leude ci-dessus dits, que Conty rétrocéda au Roi le 9 octobre 1770.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal : *Manuscrits*, 3119, f. 38.

(3) La souveraineté de Neufchâtel était entrée en 1394 dans la maison de Fribourg par le testament d'Isabelle de Neufchâtel en faveur de Conrad de Fribourg, son neveu ; de qui elle passa à Jean de Fribourg, neveu du précédent, et après lui, en 1457, par testament de 1450, à Rodolphe d'Hocberg, auteur de Jeanne d'Hocberg, épouse (en 1504) de Louis d'Orléans, duc de Longue-

Conty employa à de nouveaux achats les 720.000 livres d'argent comptant qu'il avait reçues pour la principauté d'Orange :

En 1765 et 1766, les terres de Lavogne et de Leyret.

En 1769, de M. de Brancas, comte de Lauraguais, la terre et seigneurie de Franconville ; les deux tiers de la terre de Baillet ; un fief dont dépendaient quatre cent vingt-quatre arpents de bois à la haute forêt de Montmorency et quarante et un arpents et demi à Carnelle.

En 1770, le prince vendit au Roi son duché de Mercœur et sa terre de Sénonches qui valaient ensemble 250.000 livres de rente, sur le pied du denier trente ; il en plaça une partie en rentes viagères pour s'assurer le même revenu ; du surplus il paya ses dettes (1).

Enfin en 1775 et même en 1776, l'année de sa mort, il achetait la moitié de la terre de Montoglan, à Bethmont ; du comte de Balincourt, la justice sur le ter-

ville. C'est donc à bon droit qu'Henri-Louis d'Orléans, duc de Longueville, plénipotentiaire au traité de Münster en 1648, y signait : « prince et comte souverain de Neufchâtel ». A la mort de son fils, Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, en 1694, lequel instituait François-Louis de Bourbon Conty son légataire universel, la duchesse de Nemours, sœur de Longueville et son héritière *ab intestat*, poursuivit la cassation du testament qui fut confirmé en 1698. Mais les agents de Mme de Nemours s'emparèrent de Neufchâtel, y introduisirent des troupes étrangères et François-Louis de Conty en fut pour ses protestations. En 1707, à la mort de la duchesse de Nemours, les agents de l'Electeur de Brandebourg qui prétendait avoir des droits sur Neufchâtel, du chef de la maison de Nassau, parvinrent à composer un tribunal qui déféra la souveraineté à l'Electeur. Neufchâtel était donc, en 1748, au mains du roi de Prusse quand, au moment des conférences d'Aix-la-Chapelle, notre Conty produisit un mémoire pour conserver les droits qu'il tenait de son aïeul. Mais cette réclamation resta vaine. Nous ne trouvons aux Archives Nationales (*Maison Royale*, K 549 et 550, Succession de Neufchâtel) aucune pièce diplomatique postérieure à 1727, sauf le *Mémoire* imprimé présenté par Conty au Congrès d'Aix-la-Chapelle, mémoire d'après lequel nous avons résumé l'exposé ci-dessus.

(1) Mme du Deffand. *Correspondance*, tome II, p. 69.

roir de Verville et les fiefs des bois des Fonds de Nêle.

Tout cela, sans préjudice de nombre d'acquisitions ou échanges moins importants, pour opérer des percements de routes et avenues.

Ainsi qu'il est facile de le vérifier sur une carte un peu détaillée du Vexin, tous les achats du Prince convergent vers L'Isle-Adam ; et s'il pousse des pointes de divers côtés, c'est dans l'espoir de souder un jour ces parcelles lointaines au noyau central par des marchés nouveaux, pour former un immense terroir d'un seul tenant, sur les deux rives de l'Oise, avec point de jonction au château, dans l'île que sa prédilection a choisie comme résidence d'été.

L'Isle-Adam, au dix-huitième siècle, n'était point la coquette petite ville d'aujourd'hui. C'était un simple hameau sur la rive gauche de l'Oise, en face d'un autre hameau, Parmains, sur la rive droite, qui appartenait au même seigneur. Son papier terrier s'il existait encore, révélerait que les trois quarts des habitants de L'Isle-Adam étaient les serviteurs du Prince châtelain. Du château vivait le pays (1).

L'Oise à cet endroit se divise en trois bras, baignant deux îles, l'une étroite et longue, celle du Prieuré, l'autre, presque ronde, dite île de la Cohue. C'est dans l'île du Prieuré qu'était bâti le château des Conty et, pour ce, on l'appelait communément : île du château. Trois ponts publics réunissaient les deux bords de la rivière : le pont du Moulin, entre Parmains et l'île du Prieuré, ainsi nommé parce qu'un moulin en occupait la partie de droite ; le Grand-Pont ou pont de la Cohue, entre le Prieuré et la Cohue ; le pont Cabouillet entre la Cohue et l'unique rue qui constituait alors le bourg de L'Isle-Adam. Un quatrième pont, celui-ci privé, mettait en communication la cour d'honneur

(1) Depuis cent cinquante ans, la population a tout juste décuplé. Elle était de 364 habitants en 1726 ; de 1.542, en 1836 ; de 3.639, au dernier recensement (1906).

du château et la rive droite, par dessus le bras du Moulin ; ce pont, tout en bois, à tablier mobile, était baptisé le pont Vert, sans doute à cause de la couleur dont la mousse et l'humidité avaient badigeonné ses pilotis (1).

Le château, nous l'avons dit, était construit dans l'île du Prieuré dont il tenait, avec ses dépendances, toute l'extrémité nord, depuis le bec en maçonnerie opposé à la violence des eaux de l'Oise jusqu'à la route coupant les deux îles, dans l'axe des trois ponts. Sur cette route, une grande grille en fer ouvragé, de vingt toises et demie, appuyait ses bouts à deux pavillons de vingt-quatre pieds de face chacun (2). Elle ouvrait sur une avant-cour large de trente toises, de l'un à l'autre parapet, et longue de vingt-huit. Pour passer de l'avant-cour dans la cour d'honneur, il fallait franchir un petit pont tournant, jeté sur un fossé large de six toises et qu'alimentait l'eau de la rivière (3). La cour d'honneur, enfin, prise de la tête de l'île jusqu'au petit pont entre-cours, mesurait quarante-quatre toises de long sur quatorze de large.

A droite, en entrant dans la cour, le château, de forme barlongue, avec pavillons au nord et au sud. Sa façade orientale, regardant L'Isle-Adam, était au bord

(1) Il ne reste presque rien de ce pont, dont les culées existaient encore en 1904. Celle du côté de Parmains a été détruite à cette époque pour des travaux de canalisation ; celle du côté de l'île subsiste, mais très déformée par les réparations (Denise, *Etudes historiques sur L'Isle-Adam*, p 139). — Le pont du Moulin présente un tout autre aspect ; il a été reconstruit sous le règne de Louis-Philippe. Quant au Grand-Pont ou pont de la Cohue, que surmontait une croix de pierre et que décoraient les armes des Conty, il a été détruit par la mine en 1870 pour arrêter quelques heures l'invasion allemande. Après la guerre, il fut remplacée par un pont de fer ([Abbé Grimot], *Histoire de L'Isle-Adam*, p. 40).

(2) Rappelons que le pied valait environ 33 centimètres et que la toise valait 6 pieds, soit environ 2 mètres.

(3) Ce pont tournant fut remplacé en 1777 par un pont de pierre, fixe, d'une seule arche ; il a aujourd'hui complètement disparu, ainsi que le fossé.

même de l'Oise. Elle comprenait : les sous-sols, aménagés en salles de bains qui s'ouvraient sur une terrasse longeant la rivière ; le rez de chaussée et trois étages ; l'on y comptait soixante-quinze fenêtres ou portes. La façade occidentale, regardant Parmains, donnait de plain-pied sur la cour ; elle n'était éclairée que par soixante fenêtres ou baies, à cause des sous-sols en moins. Le bâtiment mesurait vingt-huit toises de face sur sept toises et demie de profondeur, au droit des pavillons ; le péristyle, neuf pieds d'arrière-corps, et deux pieds sept pouces du côté de la rivière. Comme hauteur, treize toises et demie, de la terrasse du bord de l'eau au faîtage ; trois toises de moins du côté de la cour (1).

Des fenêtres du château, la vue était superbe. Elle était bornée au couchant par une chaîne de hautes collines ; par le hameau de Parmains ; le grand parc, de quatre-vingts arpents ; les potagers, de seize arpents, et le Petit Château, élevé sur la rive droite en face du pont Vert (2). Au nord, l'œil remontait le cours de l'Oise jusqu'à l'île de Champagne. Au levant, il découvrait la basse forêt, les Maisons-Neuves et, plus à droite, l'église et le bourg de L'Isle-Adam. Au midi, c'était l'île du Prieuré, boisée, mais percée d'une large avenue qui laissait apercevoir la rivière aux bords pittoresques et, dans le lointain, de belles prairies se prolongeant jusqu'au château de Stors (3).

(1) Il ne reste rien de ce palais. La grande terrasse du bord de l'eau a existé jusqu'en 1903 ; depuis, on l'a supprimée pour l'élargissement de la rivière, sauf une petite bordure. De l'ancienne construction, il ne subsiste que les sous-sols, en majeure partie comblés et dont les ouvertures ont été murées. Ces murailles font partie de la clôture de la propriété. Le château actuel, brûlé en 1870 et restauré, est une bâtisse moderne qui ne rappelle en rien la somptueuse demeure des Conty.

(2) Ce « petit château » est aujourd'hui, paraît il, la mairie de Parmains.

(3) Toutes ces descriptions, si précises, sont empruntées par nous à l'ouvrage de l'architecte André : *Chronologie des Seigneurs de L'Isle-Adam* ; *passim*.

Le rez-de-chaussée du château était affecté aux appartements du Prince. C'est là qu'étaient sa chambre à coucher, pièce à alcôve s'éclairant sur la rivière par deux croisées; le salon de compagnie, la salle à manger. Chaque étage était divisé en huit chambres, donnant toutes sur la rivière et dont les portes, numérotées comme celles d'une hôtellerie, s'alignaient au long d'un couloir ayant vue sur la cour (1). C'étaient les logements des amis, toujours nombreux à L'Isle-Adam dans la belle saison.

Au Petit Château, sur la rive droite, était la salle des jeux; l'inventaire qu'on en fit à la mort du Prince, énumère trois tables de tric-trac à pieds, complètes; une autre pliante, en cuir; un jeu de galets, sur son pied, avec ses galets en ivoire; un quillet chinois, un jeu de roulette, un jeu de portique, un jeu de tonneau avec ses palets, un jeu de trou-madame avec ses billes, etc. Il y en avait pour tous les goûts. Mais on couchait aussi au Petit Château et les chambres y étaient fort élégantes, avec leurs lits de damas bleu galonné d'argent ou garnis de broderie des Indes.

Un autre « en cas » pour les jours de réception nombreuse était ménagé sur la rive gauche, au bout du pont Cabouillet. C'était l'hôtel Bergeret, que le Prince avait acheté de ce fermier général pour y installer sa capitainerie, mais où il s'était réservé pour lui-même un appartement à coucher donnant sur les jardins et, pour ses invités, plusieurs autres logements numérotés, tels ceux du château.

L'hospitalité à L'Isle-Adam était fastueuse et libérale. C'était la même noble compagnie qu'au Temple, moins abondante peut-être, plus choisie encore, parce qu'il fallait être davantage de l'intimité du Prince pour être prié. Toute étiquette en revanche en était bannie. Conty laissait à ses hôtes la disposition de leurs journées. Chacun vivait à sa mode et selon sa

(1) Archives Nationales : X1a, 9178-9179.

libre fantaisie. On ne se réunissait que le soir, pour le souper.

Le Prince était passionné pour tous les genres de chasse. Il tirait chaque année de sa propriété de Pierre-Latte, en Dauphiné, tous les œufs de bartavelle qu'on lui pouvait récolter et, de son gouvernement du Poitou, tous les œufs de perdrix rouge, pour les faire couver et repeupler L'Isle-Adam de gibier (1). Mais son plus grand délice était de courre le cerf qu'il traquait à cor et à cri jusque dans la basse forêt de Montmorency, voisine de celle de L'Isle-Adam et dont le prince de Condé avait autorisé l'accès à ses piqueurs et à ses meutes (2). La majeure partie de ses heures s'écoulait ainsi en chevauchées à travers bois et l'emploi de son capitaine des chasses n'était pas une sinécure. Il honorait du reste d'une amitié particulière cet officier de sa maison qui était en même temps le gouverneur de L'Isle-Adam. Lorsqu'il ne chassait pas avec quelqu'un de ses invités, Conty passait ses après-midi tantôt chez sa maîtresse, tantôt dans sa bibliothèque ou son laboratoire. Il avait la teinture de beaucoup de connaissances. Il aimait à se persuader qu'il était savant astronome et se découvrait une vocation déterminée pour la chimie. Il inventait des drogues et des onguents. Son chirurgien Guérin les expérimentait sur la valetaille. Le comte de Cheverny, lors de son mariage, avait fait cadeau à Conty d'un de ses domestiques, nommé Marnier, qui était un homme précieux pour organiser rapidement et discrètement une partie galante. Cette qualité était bien le fait du Prince :

(1) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VI, p. 215.

(2) Conty eut maille à partir à ce propos avec le comte de Charolais qui, sans l'en prévenir, avait semé de « gobes » empoisonnées tous les carrefours de la forêt de Montmorency, afin d'y détruire les loups et les renards — ce qui était fort dangereux pour les chiens. La querelle alla jusqu'au Roi qui, pour calmer Conty, lui accorda vingt cerfs à prendre dans sa forêt de Senart (Voir les *Mémoires* du duc de Luynes, tome XIV, p. 348).

Marnier n'y fut pas trois semaines (écrit Cheverny), que le Prince me dit un jour : « — Vous m'avez donné un homme excellent, mais vous avez voulu vous en débarrasser, car il est malade au moins pour six mois et dans un état affreux ». Je lui protestai avec vérité que je n'en avais rien su. — « Tant pis, me dit-il, je vous en estime moins ». — « Ma foi, lui répondis-je, s'il faut mériter votre estime à pareille épreuve, il y a grande apparence que je ne l'aurai jamais ; mais pas moins à vos ordres pour toute autre chose ». — « Sûrement, reprit-il, tel que vous me voyez, j'ai été plus de quatre fois trompé, et je ne m'en estime pas moins. Au surplus, vous nous avez rendu un service à l'un et à l'autre, parce que je vais faire sur lui un essai qui le guérira radicalement ; car vous savez que j'ai un cabinet de chimie. C'est une préparation chimique admirable. Il se portera mieux qu'il ne s'est jamais porté et sera comme un enfant qui vient de naître » (1).

Le Prince, à L'Isle-Adam, donnait aussi des fêtes aux princes du sang, ses cousins, ou aux nobles étrangers de passage. C'est ainsi qu'il reçut, en 1766, le prince de Brunswick-Lunebourg que toute la haute société s'arrachait et lui offrit un festin sous la tente, dans le bois de Cassan, au rond-point dit de la Table, près du chêne légendaire appelé « chêne de Conty » (2). Michel-

(1) Comte de Cheverny, *Mémoires*, tome I, p. 169.

(2) Charles-Guillaume-Ferdinand, prince héréditaire de Brunswick, arrivant d'Angleterre, fut présenté au Roi, à Versailles, le 22 avril 1766, sous le nom de comte de Blakenbourg et repartit le 23 juin suivant. « Pendant son séjour, dit Marmontel, dans ses *Mémoires*, tout le monde lui donna des fêtes ». « Les Lettres et les Arts, dit la *Correspondance* de Grimm se sont empressés à seconder la politesse française pour rendre au prince héréditaire de Brunswick son séjour en France agréable ».— Le chêne Conty de Cassan est un arbre énorme, à trois branches égales, ayant chacune les proportions d'un chêne ordinaire : l'ensemble a environ trente mètres de haut. La Table de Cassan existe encore ; c'est une sorte de guéridon massif, en pierre dure, qui remonte à une époque lointaine. Elle était autrefois au centre exact du carrefour, dans l'axe de la route de L'Isle-Adam à Beaumont ; on l'a déplacée au dix-neuvième siècle pour laisser le champ libre aux voitures (Denise, *Etudes historiques sur L'Isle-Adam*, p. 209).

Barthélemy Ollivier, le peintre ordinaire du Prince, fut chargé de fixer sur la toile cette réception mémorable (1).

Mais ces grands galas étaient rares. A ces pompes Conty préférait la simplicité de sa cour familière, où la devise était celle des thélémites : « Fais ce que veux ! » Il s'appliquait à ce que chacun fut chez soi à L'Isle-Adam. Chaque dame avait un carrosse à ses ordres : cent trente-cinq chevaux dans les écuries, cinquante et une voitures dans les remises, permettaient de faire atteler à toute heure. L'inventaire après décès du Prince nomme les plus beaux de ces chevaux et décrit ces équipages. Parmi les bêtes de prix, il cite l'*Effronté* et la *Paysanne*, au poil noir ; la *Hangard*, le *Masque*, la *Crécelle*, le *Navarin*, la *Vestale*, le *Mille-Fleurs*, le *Grand-Pie*. Parmi les calèches, berlines, cabriolets, chaises et vourstes pour suivre la chasse, on remarque la *Verava* et la *Franchise*, doublées de drap gris ; la dormeuse de Bruxelles, à fond de canne et doublée de drap vert ; la *Gondole des officiers*, en velours d'Utrecht gris ; le *Confessional*, petite voiture bleue ; la *Demoiselle noire*, garnie de callemande cramoisi, etc. (2).

Quand on avait exploré le château, quand on avait admiré les six canons de bronze pris sur l'ennemi qui décoraient l'avant-cour (3) ; quand, sur une escadrille de barques pilotées par le chef gondolier Doray, on avait battu la rivière en tous sens, de Champagne à Valmondois ; quand on avait épuisé les jeux variés du Petit Château, on prenait la « chaise à l'anglaise » ou la « voiture à la renard » et l'on partait en caravane dans les environs ; on allait voir, au bois du Lay, un autre chêne Conty, monstre trapu, vieux de près de vingt siècles, dont six personnes formant la ronde n'arrivaient pas à encercler le tronc (4) ; on allait

(1) Voir plus loin l'Iconographie du prince de Conty.
(2) Archives Nationales : X¹*a*, 9178-9179.
(3) [Abbé Grimot]. *Histoire de la ville de L'Isle-Adam*, p. 21.
(4) Denise, *Etudes historiques sur L'Isle-Adam*, p. 56.

visiter à la ferme de Boulonville, près de Jouy-le-Comte, la petite colonie d'anabaptistes que le Prince avait ramenés des Flandres (1); on allait révérer à Notre-Dame de Pontoise la statue de la vierge miraculeuse qui, en 1638, sauva la ville de la peste, alors, il est vrai, que les trois quarts et demi des habitants étaient déjà morts.

Venue l'heure du dîner, on descendait à la salle à manger commune qui pouvait contenir plus de cent personnes, à moins qu'on n'aimât mieux se faire servir en ses appartements, avec sa société particulière; le Prince qui ne dînait pas ne contraignait personne.

La représentation n'était que pour le soir. Deux heures avant le souper, on se réunissait dans le salon d'assemblée. On papotait, on ragotait sur les gens de Versailles, on devisait philosophie, art ou littérature; on improvisait de petits vers, la mode étant aux impromptus, aux à-propos, aux bouts-rimés et aux charades; on jouait des proverbes ou des comédies.

Hier, c'était le marquis de Chauvelin qui, sollicité par sept dames de composer des rimes de circonstance, s'en tirait par un emprunt galant au catéchisme : — « Mesdames, disait-il, si vous étiez trois, je vous comparerais aux Grâces; si vous étiez neuf, je vous appellerais les Muses; mais vous êtes malheureusement sept, il ne me reste qu'à vous comparer aux sept péchés capitaux ».

Sitôt le marquis, fabriquait les quatrains suivants, chacune des pécheresses tirant son péché par le sort :

La *Luxure*, sortie première, échéait à Mme de Mirepoix :

Dût-il vous en coûter quelque peu d'innocence,
Un si joli péché doit-il vous alarmer ?
Vous savez trop le faire aimer
Pour ne pas lui devoir de la reconnaissance.

(1) Denise, *Études historiques sur L'Isle-Adam*, p. 98.

La *Gourmandise*, à Mme de Chauvelin :

En songeant à votre péché
Et vous voyant les traits d'un ange,
En vérité je suis fâché
De n'être pas quelque chose qu'on mange.

La *Colère*, à Mme de Courteilles :

Sans vous défendre la colère,
Je vous obligerai, Chloris, d'y renoncer :
Il ne vous sera plus permis de l'exercer
Que contre ceux à qui vous n'aurez pas su plaire.

L'*Avarice*, à Mme de Surgères :

Quoique votre péché paraisse un peu bizarre,
Si vous vouliez il deviendrait le mien.
Iris, si vous étiez mon bien,
Je sens que je serais avare.

L'*Orgueil*, à Mme de Maulévrier :

L'orgueil vous doit un changement bien doux ;
Jadis il passait pour un vice ;
Depuis qu'il a le bonheur d'être à vous,
On le prendrait pour la justice.

La *Paresse*, à Mlle de Cicé :

A la paresse on peut bien se livrer,
Iris, lorsqu'on est sûr de plaire ;
On fait bien de se reposer,
Il ne reste plus rien à faire.

L'*Envie*, à Mme d'Agenois :

Peut-être je suis indulgent,
Mais à votre péché, Thémire, je fais grâce ;
Ne faut-il pas que je vous passe
Ce que j'éprouve en vous voyant (1) ?

(1) Gabriel Abry, *Notice sur le marquis de Chauvelin*, pp. 6-8.

Et les jeunes dames s'émerveillaient de la facilité poétique du marquis, tandis que les vieilles se rappelaient avoir entendu quelque part cette « improvisation » sur les péchés capitaux (1).

Aujourd'hui, c'est M. de Pont-de-Veyle, qui célèbre le gris sur un air bachique, tous les invités du Prince, hommes et femmes, s'étant vêtus de gris, à la prière de Monseigneur :

Bacchus et le dieu de Cypris,
Se trouvent dans ces lieux chéris,
Aimons, buvons de ce vins gris,
On est heureux quand on est gris.

Ce vin échauffe les esprits ;
Il fait que, d'une froide Iris,
On croit voir les yeux attendris...
On est heureux quand on est gris.

(1) Selon les *Mémoires* du comte de Maurepas (tome III, p. 215), elle daterait de 1733, et le marquis de Chauvelin l'aurait sortie pour la première fois à la fin d'un dîner, chez lui. Les six dames admises à ce diner étaient, avec Mme de Chauvelin : Mme la vidame de Montfleury (*l'Orgueil*) ; Mme la marquise de Surgères (*l'Avarice*) ; Mme de Montboissier (*la Luxure*) ; Mme la duchesse d'Aiguillon (*l'Envie*) ; Mme de Courteilles (*la Colère*) ; Mme Pineau de Luze (*la Paresse*). Mais il se peut très bien que M. de Maurepas fasse erreur quant aux dates. L'impromptu de M. de Chauvelin provoqua en effet ces vers de Voltaire, adressés à la marquise :

Les sept péchés que *mortels* on appelle,
Furent chantés par Monsieur votre époux ;
Pour l'un des sept nous partageons son zèle,
Et, pour vous plaire, on les commettrait tous.
C'est grand' pitié que vos vertus défendent
Le plus chéri, le plus digne de vous,
Lorsque vos yeux malgré vous le demandent.

Or, dans l'œuvre de Voltaire, cette pièce se place vers 1758. Et, d'autre part, en effet, M. de Chauvelin ne se maria qu'en 1758. Il épousa le 5 avril de cette année, Agnès-Thérèse Mazade d'Argeville, fille d'un conseiller au Parlement.

Parmi le vin, les jeux, les ris,
Un cœur est aisément épris ;
Le plus sauvage est bientôt pris...
On est heureux quand on est gris.

Mais si la belle a des mépris,
Si je lui vois des favoris,
Je bois, je chante et je m'en ris...
On est heureux quand on est gris.

Souvent les plus fâcheux maris,
Les jaloux les moins aguerris,
En buvant se trouvent guéris...
On est heureux quand on est gris.

Un philosophe en ses écrits,
Dit que de tout il est surpris ;
Mais un buveur a tout compris...
On est heureux quand on est gris.

Chantons tous la gloire du gris,
On n'en trouve plus à Paris ;
Ils sont icy tous réunis :
On est heureux quand on est gris (1).

Ah ! l'incomparable Pont-de-Veyle, resté malgré son âge, le boute-en-train de ces réunions ! Il est un vivant répertoire de chansons, de parodies et de parades qu'il promène à travers les salons, y ajustant chaque fois quelque nouveau couplet, quelque scène, quelque lazzi à mourir de rire. Tantôt il se travestit en pythie, pour dire la bonne aventure aux dames sur l'air de la Pythie de *Bellérophon*. Tantôt il se présente à la porte déguisé en marchand d'orviétan, demandant qu'il lui soit permis d'étaler sa boutique et de vendre ses drogues ; et il trouve le secret d'amuser plus d'une heure par le récit extraordinaire de tout ce qu'il a vu au cours de ses prétendus voyages. Ensuite il distribue ses onguents, c'est-à-dire qu'il donne à chacun de petites boîtes renfermant,

(1) Bibliothèque de l'Arsenal : *Manuscrits*, 3119, fol. 45 (Portefeuille de M. de Paulmy).

avec des rubans et des dragées pour les dames, un vaudeville applicable à la personne qui le reçoit. Cette scène du vendeur d'orviétan, il l'a déjà débitée chez madame de Rochefort, chez le duc d'Orléans, un peu partout; mais on ne s'en lasse point et partout on la redemande (1).

M. de Pont-de-Veyle a encore une spécialité. Tous les soirs, à la fin du souper, le Prince le requiert de chanter des impromptus sur les dames qui sont à table. Il compose aussitôt, en vers blancs, des compliments pleins de galanterie sans fadeur, mais parfois embarrassants pour les jeunes femmes, auxquelles il paraît « difficile d'avoir un bon maintien devant ces espèces d'éloges publics, malgré leur petite tournure épigrammatique » (2).

Demain on jouera la comédie pour de bon, soit avec des acteurs de société, soit avec des artistes empruntés à la Comédie-Italienne, auquel cas Papillon de la Ferté, intendant des Menus, s'ingéniera à arranger le répertoire de ce théâtre, pour que le Prince puisse avoir à L'Isle-Adam les sujets qu'il désire (3). Il y a au château une petite scène portative fort bien agencée, avec tout un matériel et des décorations brossées exprès pour chaque pièce. Ecoutons une invitée du Prince. Mme de Genlis, nous parler sans feinte de ces comédies de société et de ces comédiens d'occasion.

Je trouvai au prince de Conty une très belle représentation, une majestueuse et belle figure, et beaucoup d'esprit; mais je n'ai jamais pu m'accoutumer à lui, ni vaincre l'embarras qu'il m'inspiroit : il avoit dans sa manière de regarder, quelque chose de scrutateur qui me déconcertoit. Malgré les préventions de mesdames de Boufflers et de Luxembourg, il me trouva bien médiocre ; aussi quand M. Donezan lui dit que

(1) G. Capon et R. Yve-Plessis, *Les Théâtres clandestins*, pp. 181 et 185.

(2) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome I, p. 297.

(3) *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 81 et p. 89.

je jouois les proverbes d'une manière extraordinaire, il ne voulut pas le croire. Il fut décidé que nous en jouerions. On fit faire un petit théâtre portatif que l'on mit dans la salle à manger et nous répétâmes le *Savetier et le financier*. Il n'y avoit que trois personnages, le financier, le savetier et sa femme. Je faisois ce dernier rôle ; M. Donezan, celui de savetier avec une perfection qui ne laissoit rien à désirer... Nous eûmes un succès prodigieux. La timidité silencieuse que j'avois habituellement donna quelque chose de merveilleux à ce succès : dans une dernière scène, je fis pleurer et rire ; l'enthousiasme de M. le prince de Conty fut extrême. Il fit promettre à M. de Genlis de me faire peindre dans ce costume de savetière, tenant un panier plein d'oignons ; on m'a peinte en effet avec cet habit, je ne sais ce que ce portrait est devenu. On nous fit jouer quatre jours de suite ce proverbe. La Maréchale et madame de Boufflers furent charmantes pour moi en cette occasion... M. le prince de Conty essaya encore de causer avec moi, mais en vain ; mon malaise avec lui étoit invincible.

Toutes les femmes voulurent jouer des proverbes et demandèrent des leçons à M. Donezan, qui assura ne m'en avoir donné aucune. On arrangea plusieurs proverbes. Madame de Montesson et madame de Sabran (dames de Mme la princesse de Conty) prirent des rôles, et jouèrent, non pas d'une manière passable, mais ridiculement. Elles le sentirent, et leur humeur fut extrême. Madame de Sabran montra la sienne comme une enfant ; après les proverbes elle pleura de dépit... Cette scène fut étonnante et me confondit. Madame de Sabran qui m'avoit montré quelque bienveillance devint mon ennemie. On cessa de jouer des proverbes, au grand regret du prince de Conty, de mesdames de Luxembourg, de Boufflers et de M. Donezan. Mais on joua la comédie. Je n'avois que deux rôles insignifiants, celui d'amoureuse dans l'*Impromptu de campagne*, et celui d'Isabelle dans les *Plaideurs*. Mais pour m'entendre chanter et jouer de la harpe, M. de Pont-de-Veyle fit un divertissement, *Les noces d'Isabelle*, dans lequel je jouai une sonate de harpe et je chantai de fort jolis couplets.

Madame de Montesson jouoit fort mal la comédie, parce qu'en cela, comme en toute chose, elle manquoit de naturel. Mais elle avoit beaucoup d'habitude, et l'espèce de talent d'une comédienne de province, parvenue par son âge aux premiers emplois, et n'ayant que de la routine (1)...

(1) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome I, pp. 305-306.

Cela se passait en 1767. A partir de cette année, la comédie de société s'imposa parmi les divertissements ordinaires. On jouait une fois la semaine. Pendant les fêtes de Noël, au moment des grandes chasses, les amateurs étaient remplacés par des professionnels de la scène, comme au temps où Audinot, le futur directeur de l'Ambigu-Comique, avait la direction de la troupe.

Un autre théâtre avait été bâti dans l'île de la Cohue pour la réjouissance des habitants du village (1).

Mais, parfois aussi, on avait la comédie sans comédiens. Une aventure comme celle-ci venait mettre en gaîté les hôtes du château :

Un officier du prince étant couché, sent brusquement enlever sa couverture ; il la retire, on répète la plaisanterie ; tant qu'à la fin, l'officier ennuyé jure d'exterminer le mauvais plaisant, met la main à son épée, cherche dans tous les coins de la chambre et ne trouve rien. Etonné, mais brave, il veut, avant de conter son aventure, éprouver le lendemain si l'importun reviendra. Il s'enferme avec soin, se couche, écoute longtemps et finit par s'endormir ; alors on lui renouvelle le même tour que la veille. Il s'élance du lit, réitère ses menaces et perd son temps en inutiles recherches. La crainte s'empare de lui ; il appelle un frotteur qu'il prie de coucher dans sa chambre, sans lui dire, toutefois, pour quel motif. Mais l'esprit qui avait fait son tour ne paraît plus.

La nuit suivante, il se fait accompagner du frotteur à qui il raconte ce qui lui est arrivé et ils se couchent tous deux. Le fantôme ne tarde pas à manifester sa présence. Il éteint la chandelle qu'on avait laissée allumée, les découvre lestement et s'enfuit. Comme nos deux braves avaient entrevu dans l'ombre une façon de monstre difforme, hideux et gambadant, le frotteur s'écrie que c'est le diable et court chercher en la chapelle du château de l'eau bénite. Mais au moment qu'il lève le goupillon pour asperger la chambre, l'esprit le lui arrache et disparaît

Les deux champions poussent des cris ; on accourt ; on

(1) [Abbé Grimot], *Histoire de L'Isle-Adam*, p. 30.

passe la nuit en alarmes ; et le matin on aperçoit, sur le toit de la maison, un gros singe qui, armé du goupillon, le plongeait dans l'eau de la gouttière et en arrosait les passants (1).

Après cent cinquante ans écoulés, les traces sont encore profondes qu'a laissées le prince de Conty dans la mémoire des Isle-Adamois. Interrogez les vieillards du pays. Ils ne connaissent point Louis-François de Bourbon, encore que son nom, attaché à la voie qui traverse les ponts (la rue Conty), marque pour la postérité la place où se dressait le castel seigneurial. Mais, à ces mêmes vieillards, parlez un peu du « père Prince », tout aussitôt ils s'épancheront en maints détails à sa louange, inexacts pour la plupart mais que la tradition a pieusement forgés. Cet affectueux sobriquet de « père Prince » suffit à indiquer combien Louis-François était populaire parmi ses vassaux. C'est que le prince de Conty, si orgueilleux avec les grands, était simple avec les humbles et que sa générosité naturelle le rendait juste et pitoyable aux misères humaines. On savait que les airs terribles qu'il prenait quelquefois n'étaient qu'une ostentation.

Voici un trait dont j'ai été témoin, dit Mme de Genlis. Un jour que nous passions d'un salon dans une pièce voisine pour aller entendre la messe, M. de Chabriant arrêta M. le prince de Conty pour lui demander ses ordres sur un braconnier qu'on venoit de prendre. A cette question, le prince de Conty, élevant extrêmement la voix, répondit froidement : « — Cent coups de bâton et trois mois de cachot », et il poursuivit son chemin avec l'air du monde le plus tranquille.

Ce sang-froid uni à tant de cruauté me fit frémir. L'après-midi, me trouvant auprès de M. de Chabriant, il me fut impossible de ne pas lui parler du pauvre braconnier et de l'arrêt barbare prononcé par le prince. « — Bon, dit en riant M. de Chabriant, il ne parloit que pour la galerie. Je connois cela. Jamais un seul de ses ordres tyranniques, donnés en public, n'a été exécuté ; et quant au braconnier qui vous intéresse, il sera seulement banni de L'Isle-Adam pour deux

(1) *Dictionnaire des sciences occultes* ; au mot : *Esprit*.

mois, et, pendant ce temps, Monseigneur prendra secrètement soin de sa famille qui est très nombreuse. Voilà l'ordre qu'il m'a donné tout bas, en sortant de la messe ». — « Quoi, repris-je, ce n'est point un mouvement de colère qui lui fait prononcer ces odieuses sentences ? » — « Non, c'est seulement une prétention qu'il se donne ; il veut de temps en temps paroître sévère et redoutable » (1).

Et pourtant il s'agissait d'un braconnier ; c'est-à-dire, aux yeux d'un chasseur tel que Conty, d'un homme bon à pendre pour le moins. Mais si le Prince tâchait à effrayer ces malfaiteurs giboyant sur ses terres, comme il savait aussi trouver le geste qui fait aimer ! Un matin, de la terrasse du château, il aperçoit des bateaux chargés de blé qui descendent vers la Seine. Il s'informe ; ce sont des grains qu'on exporte à l'étranger. Indignation du prince. A l'étranger ! au profit de quelques accapareurs, quand en France on manque de pain ! Il ordonne qu'on hèle les bateliers, les oblige à débarquer leur blé et le fait distribuer à ses vassaux qui commençaient à le payer cher (2).

Le souvenir du « père Prince » ne fut pas un palladium suffisant pour sauver L'Isle Adam des fureurs et du vandalisme populaires. Un jour, au début de la Révolution, les six canons pris sur l'ennemi qui dormaient dans l'avant-cour, accroupis sur leurs affuts, soudain furent éveillés. Manœuvrés par une horde en démence, ils pivotèrent, dit-on, sur eux-mêmes et braquèrent leur gueule de bronze contre la façade du château. Le pillage et l'incendie achevèrent l'œuvre du boulet. De cette demeure, patiemment embellie pendant tant d'années, quelques heures firent un monceau de ruines.

(1) Mme de Genlis : *Mémoires*, tome I, p. 301.
(2) *Mémoires secrets*, tome XVIII, p. 315.

VI

Conty parlementaire

Pair de France. — La « passion du Parlement ». — La crise de 1770. — Procès du duc d'Aiguillon. — Exil du Parlement de Paris. — Protestation des princes. — Défection du comte de La Marche. — Louis-François-Joseph de Bourbon. — Le prince de Conty demeure seul inébranlable. — Son triomphe au rappel du Parlement. — Opinions politiques et philosophiques du Prince. — Ses relations avec J.-J. Rousseau, Beaumarchais, Diderot, l'abbé Prévost.

Écarté des affaires de l'Etat, le prince de Conty ne s'était point désintéressé de la chose publique. Il était membre né du Parlement (Chambre des pairs). Toute son activité se tourna vers la politique intérieure du royaume, dont le Parlement avait sinon la direction, réservée aux ministres du Roi, secrétaires d'Etat, du moins le contrôle partiel en vertu du droit de remontrance.

Prompt à s'assimiler les sujets les plus ardus, connaissant mieux que le meilleur légiste la Constitution française ; doué d'une éloquence mâle et persuasive, alors que pas un des autres princes du sang n'était seulement capable de parler en public — le prince de Conty avait rapidement conquis une influence prépondérante et sa parole était écoutée entre toutes.

Si de la société il passe aux affaires, dit le président Hénault, il étonne par sa perspicacité ; il a tout deviné et il n'y a point de magistrat ni de praticien qui n'en soit surpris. Nous l'avons vu dans les assemblées du Parlement être l'oracle des opinions ; s'est-il agi de rédiger les avis, prendre la plume et au milieu de cent cinquante personnes, aussi recueilli que dans son cabinet, nous lire des résumés qui ont été adoptés unanimement : aussi est-il la passion du Parlement... (1).

C'est qu'aussi le Prince maniait à merveille ces grâces courtoises, ces attentions flatteuses qui désarment les adversaires les plus récalcitrants. Non qu'il s'abaissât à flagorner ses « collègues » pour emporter leurs suffrages Il n'aurait, au contraire, pour rien au monde abdiqué le plus mince de ses privilèges princiers, la traversée du parquet ou le salut du bonnet (2). Mais il savait à l'occasion faire montre d'une politesse exquise qui semblait n'être restée qu'à lui et faisait dire qu'il était le dernier des princes. comme Brutus fut le dernier des Romains. Le jour où furent admis au Parlement les ducs d'Harcourt, de Rochechouart, d'Antin, de Fitz-James et de Valentinois, quelques-uns des pairs s'amusaient à dénombrer les membres

(1) Président Hénault, *Mémoires*, p. 275.

(2) Les seuls princes du sang légitimes avaient le droit de « traverser le parquet » et d'être précédés de plusieurs huissiers lors de la tenue d'un lit de Justice Le parquet était la superficie de la salle comprise dans l'enceinte occupée par les opinants au Parlement à un lit de Justice ou autrement. Elle était toujours vide et personne, pour aller à sa place, ne pouvait autrefois la traverser diagonalement ; il fallait en faire le tour Le grand Condé ayant peine à marcher, à cause de sa goutte, dérogea une fois à l'usage pour abréger. Les autres princes du sang l'imitèrent bientôt et le privilège passa en droit à leur usage. .

Les princes du sang avaient droit au « salut du bonnet ». Le premier président, quand on allait aux voix ou quand on délibérait, adressant la parole aux princes du sang disait : « *Monsieur, votre avis...?* » et les saluait ; tandis que pour les ducs et pairs, il ajoutait le nom, disant : « *Monsieur le duc un tel, votre avis ..?* » et que pour les parlementaires, il ne saluait pas du tout (*Vie privée de Louis XV*, tome I, p. 110).

présents à la réception : « — Nous sommes vingt-deux », dit le prince de Conty après un coup d'œil rapide. Et comme quelqu'un objectait qu'on ne pouvait compter ainsi, mais bien trois princes et dix-neuf ducs : « — Nous sommes vingt-deux, insista aimablement Conty, et l'on ne saurait compter autrement » (1). Simple complaisance, dira-t-on, et propos d'honnêteté. Non. Le Prince n'était pas moins dévoué qu'aimable, et toujours prêt à s'entremettre auprès du Roi lorsqu'il sentait menacées les prérogatives parlementaires. C'est ainsi qu'en 1753, à la suite des procédures concernant l'abus des billets de confession et le refus des sacrements, quand l'exil fut prononcé par Louis XV contre les Chambres des enquêtes et des requêtes ; quand la Grand'Chambre, s'obstinant à s'occuper des mêmes objets, fut à son tour transférée à Pontoise, le prince de Conty s'était posé en négociateur. Tout en affirmant qu'il ne se mêlait point des querelles du Parlement, que c'était le Roi qui dirigeait tout, il avait tenu plusieurs conférences avec le premier président pour moyenner un accommodement (2). Et le Parlement avait triomphé, en somme, puisqu'il avait été rappelé à Paris au bout de quatre mois et que, s'il eut à enregistrer la déclaration royale imposant silence sur les disputes de religion, cette même déclaration portait défense aux curés molinistes « de faire aucuns actes tendant au schisme et aucuns refus de sacrements sous prétexte du défaut de représentation d'un billet de confession ».

Donc le prince de Conty était, selon le mot du président Hénault, « la passion du Parlement », quand éclata la grande crise de 1770, qui divisa le royaume en deux camps au sujet du procès intenté au duc d'Aiguillon. Nous avons quelque peine à comprendre

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, tome XIV, p. 88.
(2) Barbier, *Journal*, tome III, p. 474. — Duc de Luynes, *Mémoires*, tome XIII, p. 436.

aujourd'hui cet accès de fièvre politique qui s'empara de la France entière pour un déni de justice, lequel n'était, au demeurant, ni pire ni plus grave que la plupart de ceux journellement perpétrés sous l'ancien régime. C'est qu'il faudrait pouvoir nous replonger dans l'émotion du temps. Nous jugeons mal de ces choses, parce que nous les jugeons de trop loin et trop impartialement; parce que nous ne voyons que les faits sans tenir assez de compte du milieu ; et surtout parce que, limitant notre indignation pour essayer d'être justes, nous restons froids. Mais, alors, l'effervescence était générale.

Nous ne redirons point les longs débuts de cette affaire, intimement liée à l'histoire du parlement de Bretagne et de la guerre entre le procureur général La Chalotais et le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province. En 1770, le parlement de Bretagne, dissous puis réintégré, sauf La Chalotais, réclamait le châtiment de l'ancien gouverneur. Louis XV était las de cette histoire qui traînait depuis des années. Le chancelier Maupeou suggéra au Roi un élégant moyen d'en finir; savoir : laisser libre cours à l'instruction du procès, mais, par des lettres patentes, en dessaisir le parlement de Bretagne au profit de la Cour des pairs présidée par Sa Majesté. Un tribunal de princes et de ducs, laverait certainement M. d'Aiguillon des accusations témérairement portées contre lui... Le parlement de Bretagne, pour déjouer cet escamotage et pour éviter toute chicane de juridiction, transmit de son propre mouvement l'affaire au parlement de Paris. Celui-ci arrêta qu'il n'avait pas besoin de lettres patentes pour connaître de l'action intentée à un duc et pair, « étant la seule, unique et essentielle Cour où ce procès allât de droit ». La Chambre des pairs, en effet, ne constituait légalement qu'une fraction du parlement de Paris; mais au Parlement tout entier, y compris les magistrats, appartenait seul le droit de se dire cour souveraine et de statuer sans appel, quelle que fût la qualité du comparant. Telle fut la thèse

que soutint à la Chambre des pairs, le prince de Conty, qui déclara ridicule la prétention émise par certains ducs de juger sans le concours de ceux qu'ils appelaient dédaigneusement les « légistes » ; attendu que les pairs de 1770 n'étaient pas plus les grands feudataires de la couronne d'autrefois que les magistrats du Parlement n'étaient les légistes du temps jadis.

Sur ce point, le parlement de Paris obtint satisfaction. Le procès d'Aiguillon fut évoqué à Versailles le 4 avril 1770, sous la présidence du Roi, et la présence des magistrats confirma l'essence intégrante du Parlement avec la pairie pour former la Cour des pairs. Louis XV cessa bientôt de présider les débats et l'arrêt condamnant le duc d'Aiguillon fut prononcé sans lui, le 2 juillet. Mais le lendemain, à l'instigation du chancelier, le Roi contresignait un autre arrêt, préparé par Maupeou, Terray et Saint-Florentin, qui cassait celui du Parlement et enjoignait au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France (1).

Sans tenir compte de l'arrêt de cassation, le parlement de Paris avait transmis l'arrêt de condamnation aux parlements et cours souveraines de province. Les plus importants, ceux de Bordeaux, Toulouse, Metz, etc., adoptèrent l'arrêt du 2 juillet. Furieux de cette résistance, le chancelier Maupeou profita des vacances parlementaires pour élaborer à loisir et pour faire signer au Roi un édit portant le titre : *Edit de règlement*, par lequel défense était faite au parlement de Paris de se servir de certains termes allusifs à l'unité

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome IV, pp. 173-175 et 197. — Maupeou et ses deux collègues n'eurent pas la patience d'attendre le texte officiel de la condamnation du duc d'Aiguillon. Ils rédigèrent séance tenante l'arrêt de cassation qui fut envoyé au Roi, par courrier Louis XV mit en marge : *Bon* et renvoya par le même courrier la pièce qui fut publiée le lendemain (Voyez G. Flammermont, *Le chancelier de Maupeou et les parlements*, *passim*).

et à l'indivisibilité parlementaire, termes dont il avait usé dans son communiqué à la province ; défense d'envoyer aux autres parlements toutes pièces et titres que ce fût ; défense de donner des démissions concertées... en un mot, défense de manifester toute velléité d'indépendance. Cet édit, transmis au Parlement le 27 novembre 1770 pour être enregistré, provoqua chez les parlementaires un si vif émoi que, ne voulant point prononcer *ab irato*, ils en remirent la discussion à huitaine. Le lundi 3 décembre, toute colère n'était pas éteinte puisqu'un membre proposait la mise en accusation du chancelier. Cependant l'avis plus modéré prévalut, de faire au Roi des représentations. Au premier président d'Aligre qui lui portait ces remontrances, Louis XV répondit : « — Je vous ordonne d'enregistrer mon édit dès demain ». Le Parlement peu pressé d'obéir, fit le lendemain de nouvelles représentations : « — Je vous ferai savoir mes intentions », dit sèchement le monarque. Le 5, l'édit fut retiré. Mais le 7, dans un lit de Justice tenu à Versailles, le chancelier Maupeou, en fin de séance, déclara que « le Roi ordonnait l'enregistrement de l'édit ». Rentrés à Paris, les magistrats, ne pouvant se mettre d'accord, s'ajournèrent au 10 décembre. Ce jour, ils arrêtèrent que M. le Premier irait supplier le Roi « de rétablir l'honneur et la constitution d'Etat que l'édit avait attaqués ». En même temps, le Parlement se déclarait en permanence jusqu'après la réponse du Roi. C'était suspendre toute la vie judiciaire au palais et dans le ressort du parlement de Paris. Louis XV répartit à M. le Premier que la loi qu'il voulait était nécessaire et que la conduite du Parlement le prouvait. Le Parlement persista dans son refus d'enregistrer.

Les fêtes et réceptions de la nouvelle année (1771) suspendirent quelque temps les hostilités et donnèrent à Maupeou le temps de préparer l'espèce de coup d'Etat qu'il méditait. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, chacun des membres du Parlement fut réveillé

par deux mousquetaires qui lui présentèrent une lettre de cachet portant ces simples mots du Roi : « Voulez-vous, *oui* ou *non*, vous soumettre à mes ordres ». Soixante-dix magistrats répondirent : *non* ; vingt-cinq ne firent aucune réponse ; dix refusèrent de se prononcer ; cinquante promirent obéissance. Dans la nuit du 20 au 21, un huissier vint signifier leur exil et la confiscation de leur office à tous les récalcitrants. Mais cette rigueur alla contre son but. Des cinquante qui avaient promis d'obéir, il ne resta plus que trente-huit ; encore ces derniers persistèrent-ils à maintenir les arrêtés pris par la compagnie. Un ordre d'exil fut, le lendemain, la riposte du Roi. Des lettres patentes du 23 janvier commirent provisoirement à l'administration de la justice un certain nombre de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes du Conseil. Un édit du 23 février 1771 réorganisa un Parlement composé en majeure partie des créatures du chancelier.

Seize ducs et pairs avaient pris parti pour le Parlement exilé, mais les princes jusqu'ici avaient paru rester neutres dans le conflit. Cependant, depuis la dispersion du Parlement, ils s'étaient réunis plusieurs fois chez le duc d'Orléans pour aviser une réconciliation ; ils avaient même rédigé un mémoire que le prince de Conty proposa de transformer en lettre collective au Roi ; l'opposition du prince de Condé fit échouer cette proposition. Ce mémoire, comme la protestation dont il sera parlé plus loin, était l'œuvre de Conty aidé d'un légiste éminent, Louis-Adrien Lepaige, avocat et bailli du Temple. Le Prince tenait Lepaige au courant de tous les projets du chancelier et lui suggérait les arguments propres à expliquer l'absence des princes au lit de Justice que l'on prévoyait pour l'installation du parlement postiche de Maupeou. « M. Bossuet, les Pères Bourdaloue et Massillon sont à piller, surtout les deux premiers », mandait un jour Conty à son collaborateur.

Convoqués pour le lit de Justice du 13 avril, les princes déposèrent la veille au greffe du Parlement et

lurent en présence de Messieurs du conseil siégeant au palais, une protestation contre l'édit de décembre 1770, contre les lettres patentes du 23 janvier 1771, contre l'édit de réorganisation du 23 février, contre « tout ce qui s'en était ensuivi ou pourrait s'en suivre ». Dans ce factum, il était dit notamment :

... Que le droit des Français, un des plus utiles au monarque et un des plus précieux à ses sujets, est d'avoir des corps de citoyens perpétuels et inamovibles, avoués dans tous les temps par les rois et par la nation, qui, sous quelque forme et dénomination qu'ils aient existé, concentraient en eux le droit général de chacun des sujets d'invoquer les lois, de réclamer leurs droits et de recourir au Prince ; dont les plus importantes fonctions ont toujours été d'être chargés de veiller au maintien des lois établies, de peser dans les lois nouvelles l'utilité ou le danger des contradictions qui pourraient s'y trouver avec les lois anciennes, de les vérifier et de représenter au souverain tout ce qui pourrait être un préjudice des droits de ses sujets ou des lois primordiales et constitutives de son royaume.

La protestation des princes se terminait par cette phrase vigoureuse où l'on reconnaît Conty :

Nous, comme gentilshommes, protestons pour la conservation des droits de la noblesse ; comme pairs de France nés, pour celle des droits des pairs et des pairies, et comme princes du sang pour les droits essentiels de toute la nation, les nôtres, ceux de notre postérité et pour le maintien des lois qui les assurent.

Simultanément, les princes annonçaient par lettre au Roi leur intention de ne point assister au lit de Justice du lendemain. Louis XV se fit apporter la minute de la protestation signifiée au greffe du Parlement et la jeta au feu. A la lettre des princes, il répliqua par l'interdiction de s'approcher de moins de quatre lieues de la Cour, de paraître devant sa personne et de voir aucun membre de la famille royale.

Le lit de Justice, où le Roi prononça par édit la cassation de l'ancien Parlement, celle de la Cour des aides et la transfusion du grand conseil en Parlement nouveau, se fit donc sans les princes. Il n'assista à cette solennité que les enfants de France et le fils du prince de Conty, le comte de La Marche : « — Soyez le bien venu, mon cousin, lui dit le Roi ; nous n'aurons pas nos parents » (1). La Marche le savait de reste ; les autres princes du sang avaient tenté vainement les derniers efforts pour le ramener dans leur parti ; à minuit, ils avaient encore envoyé chez lui pour le presser d'adhérer à leur protestation. Mais La Marche préférait son intérêt à celui du Parlement.

C'est ici le lieu de tracer le rapide portrait de ce prince, si différent de son père. Le comte de La Marche que nous avons laissé au berceau, vagissant, chétif, aux bras de sa nourrice, était resté, en grandissant, ce qu'il était à sa naissance : de complexion débile et de physique langoureux. Il n'avait du prince de Conty, ni le port majestueux, ni la physionomie ouverte et franche. Elevé par des femmes, instruit dans ses jeunes années (avant que de passer sous le gouvernement de M. de la Clavière) par un prêtre mondain, Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de La Marche, usagé au mieux, l'air timide et doux, dissimulait sous des manières engageantes un caractère cauteleux, une nullité à peu près absolue (2).

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome IV, p. 220.

(2) On lit, à propos des éducateurs du comte de La Marche, dans la *Vie privée et politique de L.-F.-J. de Conty*, (pp. 29-30) :

« On sent bien que d'après ses principes, ce prince [Conty] ne confia point l'éducation de son fils unique à des religieux. Il fallut trouver un évêque aimable et mondain, sans austérité ; il ne fut pas difficile de le trouver. Le prince jeta les yeux sur l'évêque de B***, homme enjoué, homme de plaisirs et à bons mots. Il fut nommé gouverneur du comte de La Marche. Son précepteur avoit été choisi par l'évêque, c'est à-dire qu'il fut un homme d'esprit, encore plein d'effervescence et de goût pour les dissipations voluptueuses.

« Le comte de La Marche s'y attacha beaucoup. Il apprit, sous

Malgré cette apparente timidité, sa jeunesse fut turbulente. Le comte de La Marche courut, déguisé, les cabarets de la Courtille, fit boucan dans les mauvais lieux en société d'autres seigneurs de son âge, rossa les inspecteurs de police et soupa en petites maisons avec des « filles à partie » (1).

Pendant la guerre de Sept ans, il servit en Allemagne sous les ordres du comte de Clermont et du maréchal d'Estrées. Il fut à Hastenbeck, il fut à Crevelt. Il n'y révéla point d'éclatantes qualités guerrières et son père le rappela pour le marier. Au mois de février 1759, Louis-François-Joseph épousa, par procuration à Milan et en personne à Nangis-en-Brie, Marie-Fortunée d Este, fille de François-Marie, duc de Modène, et de Charlotte-Aglaé d'Orléans (2). Le contrat avait

cet instituteur habile mais facétieux, plus de maximes de galanterie que de latin et d'histoire. Il reçut des leçons de politesse qu'il n'a point oubliées, car on peut dire que mon héros est le prince le plus galant, le plus affable de la Cour...

« Le cours de ses études ne fut point de longue durée. Il ne fut point contrarié; ses maîtres ne cherchoient qu'à lui plaire, à se concilier son estime et son attachement... Avant 15 ans le comte de La Marche fut le maître absolu de ses volontés. Toutes ses inclinations se tournèrent du côté des plaisirs. Les femmes et la chasse occupoient tout son temps... »

Nous ignorons quel est cet évêque « aimable » dont parle le libelliste, à moins que l'initiale B*** ne désigne Mgr de Bissy, qui fut en effet l'ami du prince de Conty, auquel cas le prêtre mondain, premier éducateur du comte de La Marche, serait l'abbé Prévost, aumônier du Prince. Nous ne connaissons avec certitude que le dernier gouverneur du comte de La Marche, celui qui compléta son instruction et tenta de lui inculquer le goût du militaire C'était M. Claude de Chamborant, comte de La Clavière, seigneur d Aiguzon, lieutenant général des armées et gouverneur de Pont d'Arlès et de Montmédy.

(1) *Vie privée et politique, etc.*, pp. 85-87. — Voyez aussi les rapports de l'inspecteur des mœurs Meusnier (Bibliothèque de l'Arsenal : *Archives de la Bastille*, 10235, ff. 192, 482, 485, 487, 489 ; — 10236, ff. 56, 57, 365, 478 ; — 10237, f. 15 ; — 10238, ff. 8, 589, 601 ; — 10239, ff. 6 *bis*, 38 ; — 10243, ff. 97, 104).

(2) Voyez *Gazette de France*, 1759, p. 107.

été signé le 3 janvier. Le duc de Modène donnait en dot à sa fille un million de livres de France (700.000 le lendemain du mariage et 300.000 payables en trois ans). Le comte de La Marche apportait à la communauté la terre et marquisat de Gravelle, 100.000 livres de principal restant dû par son père sur de plus grandes sommes payées pendant sa minorité, les diamants de feu sa mère, estimés à 72.300 livres, plus les successions non encore partagées du duc et de la duchesse d'Orléans, ses aïeux maternels, et de Mlle de Beaujolais, sa tante (1). Il ne fût pas plutôt marié qu'il délaissa sa femme. On assure qu'il s'enfuit le soir même de ses noces et fut coucher seul à L'Isle-Adam. La raison de cette sauvagerie? On l'avait, paraît-il, trompé sur la personne de sa fiancée en lui présentant avant les accordailles, au lieu du portrait de la princesse cadette de Modène, celui de sa sœur aînée, infiniment moins laide (2). L'auteur de la *Vie privée et politique* de Louis-François-Joseph, prétend

(1) Archives Nationales : *Papiers des Princes*, R²98 (Contrat de mariage).

(2) Le visage de Marie-Fortunée d'Este était surtout déparé par un nez phénoménal, unique en son genre à la Cour de France. A propos de ce nez, Mme de Genlis rapporte l'anecdote suivante, postérieure à la mort du prince de Conty :

« Nous avons au Palais Royal un petit nègre qui fait nos délices, on l'appelle Scipion et il a sept ans ; c'est le petit nègre des quatre parties du monde le plus caressé et le plus gâté. Il est de toutes les fêtes ; il assiste à toutes les réunions ; il règne dans le salon du Palais Royal au milieu du plus beau cercle; il marche à quatre pattes et fait la culbute sur le tapis ; il casse tous les éventails qu'il peut attraper; il se glisse sous les chaises des dames, les déchausse très adroitement et s'enfuit, emportant leurs souliers. Il débite d'une manière très bruyante tout ce qui lui passe par la tête. L'autre jour il s'approcha de Mme la princesse de Conty et lui dit très gravement : « Madame, pourquoi donc avez-vous un si grand nez » ? Cette question faite à la princesse du monde la plus sérieuse et la plus imposante, qui a le plus grand nez, et devant quarante personnes, causa un étrange embarras.

« On voulut renvoyer Scipion, et il s'obstina à vouloir s'instruire et répéta sa question en disant toujours : « Je veux

même que la princesse dut agir de ruse pour attirer son mari au lit conjugal :

La Marche avoit donné parole à une femme galante de se rendre chez elle dans la nuit. C'étoit à l'épouse d'un de ses gentilshommes. On étoit convenu du fait, de l'heure. Tout étoit bien arrangé. La dame qui n'aimoit point La Marche usa d'un stratagème qui lui fut très avantageux et qui fit rire toute la Cour. Elle avoit reçu cinq cents louis pour arrhes. Elle en reçut autant de la Princesse qu'elle avertit de la proposition, de la convention même entre elle et le Prince. La Princesse, charmée d'une si belle occasion d'avoir les faveurs de son mari, ne manqua pas de la saisir. Elle alla se coucher dans le lit de la femme du gentilhomme, et y attendit complaisamment son mari qui ne manqua pas de venir sans lumières se mettre à côté de sa femme sans se douter de la ruse. La Princesse eut l'attention de ne point parler, de faire la dormeuse. Son mari, ainsi trompé, sacrifia aux plaisirs de l'amour et de l'hyménée. Ce ne fut que le lendemain matin qu'il s'aperçut du tour. Loin d'en rire et de revenir sur ses pas, c'est-à-dire de vivre en une union légitime avec sa femme, il entra en fureur et partit désespéré d'avoir été finement surpris. Il ne pardonna jamais ce tour à sa femme ni à l'épouse de son gentilhomme, qui en essuya les désagréments. C'est la seule fois que la Princesse se trouva dans le lit nuptial. Il est vrai qu'elle s'est bien dédommagée de cette privation avec vingt seigneurs de la Cour et de sa suite... (1).

Le libelliste oublie évidemment ici qu'il a écrit, quelques pages plus haut, parlant de la dérobade de La Marche, la nuit de ses noces : « ...Il revint de lui-même. Elle [sa femme] le reçut dans ses bras, non par amour, mais par vanité. Mais cette complaisance ne fut point de longue durée. Ce qui força le Prince à prendre son parti ». De quelque côté que soit venue la rupture, elle fut bientôt accomplie. Et le parti que

savoir cela ». On fut obligé de l'emporter en s'écriant : « C'est que je n'ai jamais vu un nez si long » (Mme de Genlis : *Mémoires*, tome IV, p. 227).

(1) *Vie privée et politique de L.-F.-L. de Conty*, pp. 80-81.

prit le comte de La Marche fut de se consacrer tout entier à sa maîtresse en titre, la Coraline, actrice de la Comédie-Italienne, à laquelle il fit plusieurs enfants...

Le prince de Conty qui avait voulu ce mariage, s'irritait de l'abandon où La Marche laissait la princesse, abandon qui nécessairement amènerait l'extinction de la branche des Conty. Il gardait aussi rancune à son fils de ses complaisances envers Mme de Pompadour, l'ennemie. De ce moment, tout en multipliant ses aménités envers sa bru, Conty dévoila son intention de déshériter La Marche au profit du duc de Chartres (1). Mais la menace n'eut pas tout l'effet espéré. La Marche n'avait jamais beaucoup escompté la succession de son père dont il savait l'excessive prodigalité. Il se détacha de plus en plus du logis paternel et se rapprocha de Trianon, source des grâces fructueuses.

Mme de Pompadour étant morte (1764), il continua de faire sa cour à Mme Dubarry que cette vieille plaideuse de comtesse de Béarn avait eu le courage de présenter, mais qui avait quelque peine à se créer une compagnie. La formule mise au bas des invitations de la favorite : « Sa Majesté m'honorera de sa présence », fournit le prétexte d'accepter : on allait en quelque sorte chez le Roi. La Marche donna le branle et fut un des adulateurs de la première heure. Son exemple entraîna Condé qui, pour avoir le Roi à Chantilly, y reçut également la Dubarry. Bientôt les femmes s'apprivoisèrent ; Mme de l'Hôpital, Mme de Valentinois, Mme de Mirepoix s'enhardirent les premières. Et toutes les dames de la Cour se firent insensiblement à former le cénacle autour de la ci-devant

(1) La comtesse de La Marche faisait avec son beau-père les honneurs de L'Isle-Adam. Nous trouvons sa signature sur le registre baptistaire du village, à la date du 6 octobre 1765. Elle est marraine de Fortunée-Olympe de Boisfranc, fille du commandant des équipages de Conty. Le prince signe comme parrain (MAIRIE DE L'ISLE-ADAM : *Registre de l'Etat civil*).

demoiselle Vaubernier. Celle-ci ne fut point ingrate ; elle n'oublia pas le secours que lui avait prêté si opportunément le comte de La Marche, de qui, grâce à la favorite, l'influence en Cour ne tarda pas à primer celle des ministres les plus aimés du Roi. M. de Choiseul en fit la triste expérience. Le comte de La Marche lui demanda un jour pour M. de Sailly, son premier gentilhomme, la croix de chevalier de Saint-Louis, quoique les services de ce militaire eussent été interrompus. Comme M. de Choiseul refusait, La Marche, blessé du procédé, consulta son père sur la conduite à tenir : « — Mon fils, répondit le Prince, il faut savoir si M. de Choiseul est dans les règles, en ce cas vous n'avez rien à dire. Sinon, il est bon gentilhomme et vous pouvez lui faire l'honneur de vous battre avec lui » (1). La Marche ne suivit qu'à demi le conseil paternel ; il se rendit à Versailles, rencontra le ministre de la guerre et lui proposa des coups de canne. Le duc de Choiseul se plaignit à Louis XV qui, loin de blâmer son jeune parent, ordonna au duc de faire des excuses au Prince et de lui porter la croix de M. de Sailly. La Marche remercia le ministre en ces termes : « — Apprenez, Monsieur, que les prières d'un homme comme moi sont des ordres pour un homme comme vous » (2).

Dans la protestation collective des princes, La Marche ne vit que l'occurence pour lui-même d'affirmer par un coup d'éclat sa fidélité au Roi et de faire converger sur sa propre personne les grâces qui s'éparpillaient auparavant sur ses cousins du sang royal. Le fils de Conty était pauvre, et, malgré son économie, que son père taxait d'avarice, il n'arrivait que péniblement à faire figure de Prince. La lettre suivante de l'abbé Terray, publiée « dans les gazettes étrangè-

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 176.
(2) *Vie privée et politique de L.-F.-J. de Conty*, p. 51.

res », montre que le calcul était bon et que le loyalisme intéressé de La Marche lui fut grassement payé :

Monseigneur,

Votre protection et vos bontés m'honorent. Je n'ai rien tant à cœur que de les mériter. J'attends vos ordres pour vous faire porter les quatre millions que vous demandez, et je vous supplie de croire que je suis de Votre Altesse Sérénissime, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

ABBÉ TERRAY,
Contrôleur-général des Finances (1).

La défection du comte de La Marche indigna profondément le prince de Conty : « — Je le savais bien, dit-il, mauvais fils, mauvais mari, mauvais ami ; mais je ne le savais pas mauvais français » (2).. Il lui ferma sa porte désormais.

Cependant la coalition des princes n'était pas aussi solide au fond qu elle paraissait à première vue. En vérité, deux hommes seulement menaient de tout cœur la charge contre le chancelier : Conty qui entraînait son beau-frère le duc d'Orléans et, avec lui, le jeune duc de Chartres ; Clermont qui tirait son neveu le prince de Condé et, avec lui, le jeune duc de Bourbon. Mais leur belle entente du début, qui refusait l'invitation d'assister aux noces du comte de Provence (mai 1771), ne résisterait pas au temps, ce grand débilitant des énergies (3). Pas plus que les magistrats parlementaires qui, peu à peu, acquiescèrent individuellement aux édits en faisant liquider leur pension,

(1) *Vie privée et politique de L.-F.-J de Conty*, p. 57.

(2) *Fastes de Louis XV*, tome II. p. 621.

(3) « Les princes du sang ayant remercié quand le Roi les a fait inviter au mariage du comte de Provence, il leur a été enjoint le lendemain par lettres de cachet d'assister à la cérémonie, ce qu'ils n'ont pas fait. Les princesses seulement s'y sont rendues, avec des habits de noces et la gaîté qu'on porte à un enterrement » ([THÉVENEAU DE MORANDE], *Le Gazetier cuirassé*, p. 28).

dans la crainte de perdre tout à fait la finance de leur office et de voir durer leur exil, les princes, pris un à un, n'étaient capables de bouder indéfiniment aux avances habiles de Maupeou. Ils tinrent bon pourtant jusqu'à l'automne de 1772. Mais le comte de Clermont s'étant laissé mourir, Condé, prince frivole, qui n'aimait que jouer à la paume et caresser sa maîtresse, Catherine de Brignolles, princesse douairière de Monaco, Condé donna le signal du raccommodement. La Marche et Soubise lui avaient insinué que le comte d'Artois avait du goût pour Mademoiselle. Cette perspective d'unir sa fille au troisième enfant de France et le cordon bleu promis au petit duc de Bourbon, décidèrent Condé (1). Il écrivit au Roi sa lettre de soumission et « le père et le fils allèrent chercher le Saint-Esprit » à Versailles, le 7 décembre 1772. Le duc d'Orléans fut alarmé de voir rentrer les Condé. Bon homme, affable et populaire, mais faible de caractère; épris jusqu'à la passion de Mme veuve de Montesson qui ne songeait qu'à se faire épouser, il se laissa persuader aisément par le duc d'Aiguillon et par la Dubarry, que l'agrément du Roi à son mariage public serait la récompense de son retour : « — Gros père, avait dit la favorite, épousez toujours ; nous verrons à vous contenter mieux ensuite ». Le duc d'Orléans revint le 28 décembre. Il eut quelque mal à ramener le duc de Chartres. Celui-ci vif, pétulant, beaucoup plus attentionné à l'escamotage qu'à la politique (il prenait des leçons du fameux Comus), craignait de se brouiller avec Conty. Avant de céder, il essaya de déterminer son oncle à suivre le courant. Mais Conty « fit la plus forte résistance » et ne voulut jamais céder aux conseils et aux prières de ses cou-

(1) Maupeou, La Marche et Soubise bernaient Condé. Jamais le Roi n'avait eu de vues matrimoniales sur Mademoiselle (Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé) pour le comte d'Artois, qui, l'année suivante, épousait Marie-Thérèse de Savoie, fille de Victor Amédée III de Sardaigne et sœur de la comtesse de Provence.

sins. « Vainement lui firent-ils observer combien sa position serait dangereuse, après que tous les princes du sang auraient fait leur paix avec le Roi ; il leur répondit qu'il attendrait paisiblement l'événement et qu'il saurait le supporter tel qu'il pourrait arriver » (1). Et le prince de Conty demeura intraitable.

« — Mon cousin l'avocat n'a pas encore assez chicané », dit Louis XV ironiquement, quand il sut que Conty ne céderait pas. Mais il s'abstint néanmoins de toute tentative auprès du Prince qui aurait pu mal recevoir les négociateurs (2).

Seul contre la Cour — seul avec l'opinion de l'immense majorité des Français — vengé seulement par le mépris universel qui s'attachait au Parlement Maupeou, Conty, comme il avait promis, attendit les événements et, jusqu'à la mort du Roi ne fit pas un geste pour se rapprocher de Versailles.

Quand Louis XV eut rendu l'âme, on s'attendait à voir le Prince rappelé à la Cour, et lui-même y comptait fermement. Il n'en fut rien. Le mercredi 11 mai 1774, la vieille princesse de Conty se rendit à Choisy et demanda au Roi le retour de son fils. Louis XVI répondit « que le prince de Conty avait été dans le cas de rentrer en grâce auprès du feu Roi et qu'il en avait négligé l'occasion ; que lui-même croirait manquer au respect dû à la mémoire de son grand-père, s'il recevait la visite du prince » (3) La princesse de Conty répliqua qu'il était d'un bon roi d'examiner les motifs

(1) Note de Lepaige dans un manuscrit de Durey de Maynière (Bibl. Nationale : *Manuscrits français*, 7573).

(2) Selon Théveneau de Morande, le chancelier de Maupeou ayant demandé une audience à Conty, celui-ci lui fit dire « qu'il ne voulait le voir qu'à la Grève ».

Toujours d'après ce libelliste, Conty rencontrant un soir, au Colysée, le maréchal de Richelieu, lui demanda jusqu'à quand il serait le valet de Maupeou. Le maréchal ayant répondu par une autre question : « Jusqu'à quand serez-vous désobéissant au Roi ? », le prince courut sur lui la canne levée et le poursuivit jusqu'à son carrosse (*Le Gazetier cuirassé*, p. 80 et p. 121).

(3) *Correspondance secrète* [dite de Métra], tome I, p. 34.

qui avaient décidé son fils au parti qu'il avait pris. Louis XVI dit simplement qu'il ne manquerait pas de faire cet examen (1).

Battu de ce côté, Conty se tourna vers la Reine. Il écrivit à Marie-Antoinette une lettre remplie d'hommages; il l'appelait : « ...une princesse chérie, que tout le monde admire et dont tout le monde espère. » Dictée par Mercy-Argenteau, agent de Marie-Thérèse et mentor de la Reine, la réponse de Marie-Antoinette fut douce et honnête, mais pleine de réserve : « Quoique je ne me mêle d'aucune affaire, je ne puis que partager les désirs et les intentions du Roi » (2).

Cependant l'ancien Parlement avait été rappelé et la gloire du Prince qui n'avait jamais voulu plier sous le joug avait paru ce jour-là dans tout son éclat. Le nouvel an avait été un triomphe non moins éclatant; la quantité de visites reçues par Conty, le 1er janvier 1775, de tous les ordres de l'Etat, avait été presque incroyable (3). Mercy-Argenteau qui n'avait point d'abord soupçonné tant de popularité, s'aperçut que Conty était une puissance avec laquelle il fallait compter et songea, un peu tard, à ménager cet homme imprudemment rabroué. Ses rapports à Marie-Thérèse exposent des calculs utilitaires, d'un machiavélisme naïf :

28 septembre 1774. — ... Comme ce prince du sang, avec certains inconvénients, ne laisse pas d'avoir un grand parti dans le public de ce pays-ci, et qu'il est d'ailleurs fort entreprenant, plein de nerf et de suite dans sa conduite, il est bon qu'un pareil personnage soit attaché à la Reine; et j'ai fait observer à Sa Majesté que, sans se mettre en frais, il lui serait facile, par des moyens très simples, de se conserver la bonne volonté de ces personnes susdites et de leurs attenances (4).

(1) Mme du Deffand, *Correspondance*, tome II, p. 406.
(2) *Correspondance secrète de Marie-Thérèse*, tome II, p. 160.
(3) *Correspondance secrète* [dite de Métra], tome I, p. 159.
(4) *Correspondance secrète de Marie-Thérèse*, tome II, p. 241.

15 janvier 1775. — ... J'ai eu à parler, à ce sujet, du prince de Conty, de sa prépondérance dans le Parlement, des vues qu'il peut avoir en manifestant, comme il le fait, son désir de s'attacher à la Reine et de se concilier sa bienveillance et sa protection. J'ai fait voir ce que cette circonstance pouvait représenter d'avantageux pour le meilleur service de la Reine, et j'ai montré en même temps les inconvénients à éviter. Le prince de Conty est le seul parmi les princes du sang qui, par ses qualités personnelles, puisse jouer un rôle dans ce pays-ci ; il a de l'esprit, des connaissances, beaucoup de fermeté et de courage, mais son humeur trop entreprenante exige qu'il soit contenu dans certaines bornes (1).

Le comte de Mercy-Argenteau ignorait encore que Conty, si tenace en certains de ses desseins, n'était pas dans la coutume d'offrir deux fois ses services quand une fois ils avaient été dédaignés. Exclu de la Cour par la pitié filiale de Louis XVI, il se confina dans l'opposition et la jolie réponse qu'il fit un soir à

(1) *Correspondance secrète de Marie-Thérèse*, tome II, p. 283. — Il est assez piquant de rapprocher cette opinion de Mercy-Argenteau sur Conty, du jugement porté sur le même par l'anglais Horace Walpole. Aussi fermé à la politesse et à l'esprit de Paris que le chevalier de Lorenzi était fermé à la plaisanterie, Walpole n'a pas entendu goutte à la conversation de Conty. Aussi le déclare-t-il d'esprit médiocre, confus dans ses idées, diffus et incompréhensible :

« Un seul membre de la famille royale affecta de la protéger [la cause du Parlement] ; mais il était trop méprisé à la Cour, trop peu important et d'un esprit trop médiocre pour nuire à tout autre qu'à lui-même : c'était le prince de Conty. Beau et d'une tournure vraiment royale ; gracieux à ses heures, mais d'une hauteur et d'une arrogance extrêmes ; dissolu et prodigue; il avait formé autour de lui une sorte de cour composée de ceux qui n'avaient rien à espérer de celle du Roi ; mais il lui manquait le pouvoir de leur donner ou d'en recevoir aucun appui. Confus dans ses idées, mais très nettement convaincu de la supériorité de son intelligence, il se montrait à la fois diffus et incompréhensible. Tyrannisant à son aise son petit cercle, il se posait en patron de la liberté et pourtant personne n'a poussé plus loin que lui l'abus de ses privilèges La Cour ne prit point ombrage d'un pareil ennemi (*Lettres d'Horace Walpole à ses amis*, p. 187).

Marie-Antoinette aurait fait réfléchir toute autre que la belle Autrichienne évaporée. La Reine, croisant à l'Opéra le Prince dans un couloir, s'écriait : « — Eh! vous voilà, monsieur! Que faites-vous ici? » — « Madame, dit en souriant Conty, je suis un Parisien qui vient voir la Reine » (1). Et jamais plus il ne chercha à être autre chose que ce Parisien dont on n'avait pas voulu à Versailles.

La conduite du prince de Conty durant la crise parlementaire, son irréductible intransigeance; d'autre part, la protection dont il honora certains philosophes, nous autorisent-elles à le classer parmi ces précurseurs plus ou moins conscients de la Révolution qui, lentement mais sûrement, préparèrent pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, la ruine de la monarchie? En deux mots, quelles furent les opinions politiques et philosophiques du prince de Conty?

On commettrait, croyons-nous, une étrange erreur en se figurant Conty démocrate, parce qu'il se range du côté du Parlement contre le Roi. Conty, par son éducation, par le milieu où il vit, est imbu, plus que tout autre de ses contemporains, de l'esprit aristocratique et monarchique. Mais il est « constitutionnel » avant tout. Il estime que la Constitution française, c'est-à-dire l'ensemble des lois fondamentales du royaume, qui groupent autour du trône, avec des droits précis et dans une hiérarchie consacrée par le temps, les princes et les grandes familles de France — il estime que cette Constitution, inaltérable à ses yeux, est le point d'appui le plus solide et le plus sûr, la sauve-garde même de la Société monarchique. Le Parlement lui apparaît comme le gardien de ces lois, comme le pouvoir modérateur propre à guider par ses avis, à retenir par ses remontrances, le pouvoir exécutif si, d'aventure, le Roi mal informé s'écartait des

(1) Dutens, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, tome II, p. 24.

règles constitutionnelles. Louis XV lorsqu'il réduit le Parlement au rôle de simple chambre d'enregistrement, n'outrepasserait pas à la rigueur son droit de monarque absolu, s'il n'érigeait pas en système une mesure exceptionnelle et si les édits à enregistrer, conformes aux lois, étaient l'expression réfléchie de la volonté royale. Mais, en fait, Louis XV, roi paresseux, est à la merci de ses maîtresses et de ses ministres. Et Conty trouve intolérable que les lois, qui sont la force de l'Etat parce qu'elles sont la tradition monarchique codifiée, soit méconnues et remplacées par l'arbitraire, par le caprice omnipotent d'une favorite ou d'un surintendant de hasard. En défendant les privilèges du Parlement, Conty, bien loin de faire œuvre révolutionnaire, défend la monarchie contre le Roi.

Si le moindre doute subsistait là-dessus, la réponse que le Prince fit adresser par son amie, Mme de Boufflers, à une lettre du roi Gustave III de Suède, serait topique. Le monarque scandinave écrit en 1772 à l'ancienne maîtresse de Conty, avec laquelle il est en correspondance depuis son voyage de l'année précédente à Paris :

... Le spectacle que ma pauvre patrie offre dans ce moment peut meriter les regards d'une personne qui réfléchit autant que vous : le choc de la démocratie contre l'aristocratie expirante ; cette dernière préférant se soumettre à la démocratie plutôt que d'être protégée par la monarchie qui lui tendoit les bras, voilà la décoration que cet hiver vous auroit présentée. C'est à peu près le même tableau que j'ai vu en France à mon passage ; là, c'étoit l'aristocratie luttant contre une monarchie établie depuis longtemps ; mais ce qui étoit pour vous consolant, c'étoit que, de quelque côté que la balance eût été emportée, votre gouvernement eût été très bien réglé, au lieu qu'ici nous approchons à grands pas vers l'anarchie... (1).

Cette épître va évidemment à une double adresse

(1) *Lettres de Gustave III*, pp. 52, 55.

Gustave III veut être lu de Mme de Boufflers et du Prince. Celui-ci ne s'y méprend pas, et il riposte, indirectement, par l'entremise de la comtesse :

... M. le prince de Conty me charge d'avouer à Votre Majesté qu'il ne peut adhérer à un des traits de la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, où il s'agit du choc de l'aristocratie avec la monarchie, et il regrette bien de n'être pas à portée de soumettre avec franchise aux lumières de Votre Majesté, les raisons qui lui font penser qu'elle pourroit être en quelque erreur à cet égard. Il désireroit ardemment en trouver l'occasion, etc...

Conty ne souffre pas qu'on pense et qu'on dise à l'étranger que l'aristocratie française, dont il est un des plus hauts représentants, à combattu la monarchie, alors qu'il a conscience, en luttant contre le Roi et son chancelier, d'avoir au contraire lutté pour les principes monarchiques foulés aux pieds.

Un autre indice des tendances résolument conservatrices du prince de Conty, est l'aversion que lui inspirent les novateurs politiques et notamment les Economistes. Après la mort de Louis XV, il reporte contre Turgot la combativité qu'il exerçait naguère contre le ministère Maupeou-Terray. Il faut dire que Turgot qui, pas plus que ses amis de la secte économique, ne comprend la nécessité de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, Turgot qui rêve de faire du pouvoir unique de la royauté l'instrument de la raison publique, s'est opposé de toutes ses forces au rétablissement des anciens Parlements. Le parlement de Paris lui en garde rigueur. Mais il y a dans la guerre déclarée par les parlementaires au nouveau contrôleur-général, autre chose qu'une revanche de rancune. C'est l'ancien régime qui se dresse contre les réformes ; c'est le passé qui tente de barrer la route à l'avenir menaçant. Aussi quand Turgot, soutenu par Louis XVI, s'attaque aux deux vingtièmes, à la corvée, à l'exemption d'impôts de la noblesse, Conty malade, presque mourant, assiste néanmoins à toutes

les assemblées du Parlement pour encourager la résistance, pour voter les remontrances réclamant le retrait des édits royaux, pour condamner au feu la brochure que Turgot a fait rédiger contre les *Droits féodaux*. C'est au cours d'une de ces séances qu'un chien, entré on ne sait comment dans la salle où siégeaient les Pairs, vint faire ses ordures, précisément devant le fauteuil du Prince. Un huissier voulait chasser la bête incongrue à coups de houssine « — Laissez faire ! Liberté, liberté, liberté toute entière ! » s'écria Conty, persiflant par cette formule favorite des Economistes, le système en vertu duquel les vins, après les blés, venaient d'être affranchis des douanes intérieures (1).

L'opposition de Conty ne se bornait pas à voter et à railler. Quelques mois plus tôt, au moment des émeutes des farines (mai 1775), c'est à Pontoise, tout près de L'Isle-Adam, qu'avaient éclaté les troubles qui s'étaient propagés jusque dans la capitale, jusque sous les fenêtres du palais de Versailles ; et l'on disait tout haut que cette fermentation, qui aboutit au pillage des minoteries et des boulangeries, avait été fomentée par les agents du Prince (2).

Comment concilier ce misonéisme, cette croyance en quelque sorte innée chez Conty aux droits inamissibles d'une classe privilégiée, avec la faveur dont le prince couvre publiquement des hommes tels que Rousseau, Beaumarchais, Diderot, des philosophes, des pamphlétaires, des prêcheurs d'égalité ? C'est que Conty, malgré les préjugés inhérents à sa naissance, est plein d'aspirations vagues mais sincères vers le bien et le juste. Sa raison élevée le porte vers les hommes d'idées, vers les théoriciens dont les utopies lui semblent généreuses et belles. Mais son orgueil de caste se cabre devant les hommes d'action, qui bouleversent le repos public, et prétendent réaliser des nouveautés qu'il juge subversives de l'ordre établi.

(1) *Mémoires secrets*, tome IX, p. 50.
(2) *Mémoires secrets*, tome XXX, p. 243.

Les relations du prince de Conty avec Jean-Jacques Rousseau sont du reste très antérieures aux affaires du Parlement et rien ne permet de supposer que le Prince se soit jamais rangé sous la discipline du philosophe génevois. On sait, par les *Confessions*, comment se nouèrent ces relations. Rousseau, depuis qu'il avait quitté l'Hermitage, brouillé avec Mme d'Epinay (décembre 1757), s'était retiré à Montlouis, près de Montmorency, dans la maison d'un de ses admirateurs, M. Mathas, procureur fiscal du prince de Condé. Il avait pour voisin le maréchal et la maréchale de Luxembourg qui passaient la belle saison à leur château de Montmorency. Ils le firent inviter à les aller voir. Rousseau déclina l'invitation. Il craignait qu'on le fît manger à l'office, comme autrefois, chez Mme de Beuzenval. Cependant, dit Rousseau, les avances continuèrent :

Madame la comtesse de Boufflers qui étoit fort liée avec Madame la Maréchale, étant venue à Montmorency, envoya savoir de mes nouvelles et me proposer de venir me voir. Je répondis comme je devois, mais je ne démarrai point. Au voyage de Pâques de l'année suivante, 1759, le chevalier de Lorenzi qui étoit de la Cour de M. le prince de Conty et de la société de Madame de Luxembourg, vint me voir plusieurs fois : nous ffmes connaissance ; il me pressa d'aller au château ; je n'en fis rien. Enfin, un après-midi que je ne songeois à rien moins, je vis arriver M. le maréchal de Luxembourg, suivi de cinq ou six personnes. Pour lors, il n'y eût plus moyen de m'en dédire et je ne pus éviter sous peine d'être un arrogant et un malappris, de lui rendre sa visite et d'aller faire ma cour à Madame la Maréchale, de la part de laquelle il m'avoit comblé des choses les plus obligeantes (1).

Voilà donc Rousseau introduit au château de Montmorency. On le mit si vite à son aise qu'il ne tarda pas à s'installer complètement dans une annexe nommée le « petit château », tandis que les menuisiers réparaient le plancher de sa maison de Montlouis.

(1) J.-J. Rousseau, *Confessions*, tome II, p. 374.

C'est là qu'il reçut (en 1760) la première visite du prince de Conty, poussé probablement par Mme de Boufflers. L'année suivante, le Prince retourna voir le philosophe à Montlouis. Mais il choisit, les deux fois, le moment où Mme de Luxembourg n'était pas à Montmorency, afin de rendre plus manifeste sa politesse envers Rousseau.

Je n'ai jamais douté, écrit celui-ci, que je ne dusse les premières bontés de ce prince à Madame de Luxembourg et à Madame de Boufflers ; mais je ne doute pas non plus que je ne doive à ses propres sentiments et à moi-même, celles dont il n'a cessé de m'honorer depuis lors.

Comme mon appartement de Montlouis étoit très petit, et que la situation du donjon étoit charmante, j'y conduisis le Prince, qui, pour comble de grâces, voulut que j'eusse l'honneur de faire sa partie aux échecs (1). Je savois qu'il gagnoit le chevalier de Lorenzi, qui étoit plus fort que moi. Cependant malgré les signes et les grimaces du chevalier et des assistans, que je ne fis pas semblant de voir, je gagnai les deux parties que nous jouâmes. En finissant, je lui dis d'un ton respectueux, mais grave : « Monseigneur, j'honore trop Votre Altesse Sérénissime, pour ne pas la gagner toujours aux échecs ». Ce grand prince, plein d'esprit et de lumières, et si digne de n'être pas adulé, sentit en effet, du moins je le pense, qu'il n'y avoit là que moi qui le traitasse en homme, et j'ai tout lieu de croire qu'il m'en a vraiment su bon gré (2).

(1) Le « donjon » était une espèce de pavillon que Rousseau avait fait vitrer pour lui servir de cabinet de travail et qui terminait, au bout du jardin, une allée en terrasse donnant sur la vallée et l'étang de Montmorency.

(2) J.-J. Rousseau, *Confessions*, tome II, p. 411. — Les *Mémoires* de Casanova rapportent d'une toute autre manière que les *Confessions* cette visite à Montmorency :

« Le Prince, homme aimable, se rend seul à Montmorency tout exprès pour passer une agréable journée à causer avec le philosophe qui, à cette époque, était déjà célèbre. Il le trouve dans le parc, il l'aborde, et lui dit qu'il venait pour avoir le plaisir de dîner avec lui et pour passer la journée à causer en liberté.

« Votre Altesse fera mauvaise chère, lui dit Rousseau ; mais je vais dire qu'on mette un couvert de plus.

« Le philosophe part, va donner ses ordres, revient trouver

En effet, peu de jours après, le Prince faisait envoyer à Rousseau un panier de gibier.

Mais c'est à la publication de l'*Emile* (1762), que s'affirma, mieux que par des visites, la bienveillance de Conty. Jean-Jacques était très lu depuis sa *Nouvelle Héloïse* qui avait été un des gros succès de librairie du temps. Un livre de lui ne pouvait plus passer inaperçu. Les hardiesses de l'*Emile* provoquèrent un véritable *tolle* contre son auteur. Le Parlement qui ne voulait pas, dans les circonstances présentes, se laisser accuser par les Jésuites d'indifférence en matière de religion, décida, non seulement de poursuivre l'ouvrage, mais de décréter Rousseau de prise de corps. Jean-Jacques n'était pas encore atteint de cette manie de la persécution qui le rendit par la suite si ingrat envers ses meilleurs amis. Fort de son innocence, il se reposait, plein d'une quiétude trompeuse. Mme de

le Prince et passe avec lui deux ou trois heures à se promener. Quand l'heure du dîner fut venue, il mène le prince dans son salon, où celui-ci, voyant trois couverts, lui dit :

« — Qui voulez-vous donc faire dîner avec nous ? Je pensais que nous dînerions tête à tête.

« — Notre tiers, Monseigneur, lui dit Rousseau, est un autre moi-même. C'est un être qui n'est ni ma femme, ni ma maîtresse, ni ma servante, ni ma mère, ni ma fille, et qui est tout cela à la fois.

« — Je le crois, mon cher, mais n'étant venu que pour dîner avec vous tout seul, je ne dînerai pas avec votre autre vous-même, et je vous laisserai avec votre tout.

« En disant cela le Prince le salua et partit. Rousseau ne chercha pas à le retenir » (*Mémoires de Casanova*, tome III, p. 367).

Cette anecdote est très certainement controuvée. Le comte d'Escherny dans ses *Mélanges de littérature* (tome III), parlant avec complaisance des excellents dîners qu'il a faits chez Rousseau, tête à tête avec lui, dîners préparés par Thérèse Levasseur, *la* Le Vasseur comme il l'appelle, ajoute : « Ce qui m'étonnait le plus c'est que, malgré mes sollicitations, jamais il n'a voulu permettre qu'elle se mît à table avec nous ». A plus forte raison Rousseau n'aurait-il pas eu l'idée de faire dîner sa servante-maîtresse avec un prince du sang. On remarquera d'ailleurs que Conty, dans sa visite à Montlouis, était accompagné de plusieurs familiers, et non point seul, comme le dit Casanova.

Boufflers et le prince de Conty étaient moins tranquilles.

Au milieu de la nuit du 8 au 9 juin, Rousseau qui lisait dans son lit, fut interrompu par un envoyé de M. de Luxembourg. L'exprès apportait une lettre du Prince au Maréchal. Cette lettre de Conty donnait avis que, malgré ses efforts, on était disposé à procéder à toute rigueur contre l'auteur de l'*Emile* : « La fermentation est extrême, mandait le Prince, rien ne peut parer le coup ; la Cour l'exige, le Parlement le veut ; à sept heures du matin, il sera décrété de prise de corps et l'on enverra sur-le-champ le saisir ; j'ai obtenu qu'on ne le poursuivra pas s'il s'éloigne, mais s'il persiste à vouloir se laisser prendre, il sera pris » (1).

Rousseau, courut en hâte à Montmorency, conférer avec la maréchale de Luxembourg. Il y trouva le Maréchal qui arrivait de Paris avec Mme de Boufflers. Tous deux achevèrent de décider le philosophe à disparaître. Il était deux heures du matin. Le Maréchal lui offrait un asile au château ; la comtesse le pressait de se réfugier au Temple. Il préféra partir pour la Suisse et gagna le canton de Berne, en évitant Lyon et Besançon où les courriers devaient se présenter au commandant de place. Enfin il arriva à Yverdun chez son ami Roguin (2).

(1) J.-J. Rousseau, *Confessions*, tome II, p. 468.

(2) Les *Memoires secrets* donnent de l'évasion de Rousseau une version un peu différente :

« On prétend qu'il ne vouloit point absolument partir, qu'il s'obstinoit à comparoir ; que M. le prince de Conty lui ayant fait là-dessus les instances les plus pressantes et les plus tendres, cet auteur avoit demandé à S. A. ce qu'il lui en pouvoit arriver, en ajoutant qu'il aimoit autant vivre à la Bastille ou à Vincennes que partout ailleurs ; qu'il vouloit soutenir la vérité, etc. ; que le Prince lui ayant fait entendre qu'il y alloit non seulement de la prison, mais encore du bûcher, la stoïcité de Rousseau s'étoit émue, sur quoi le Prince avoit repris : — « Vous n'êtes point encore assez philosophe, mon ami, pour soutenir une pareille épreuve » et que, là-dessus, on l'avoit emballé et fait partir » (*Mémoires secrets*, tome I, p. 102).

La sollicitude du Prince suivit Rousseau dans son exil. Il était à peine établi en Suisse que Mme de Boufflers le suppliait « de se conserver pour ses amis ». Il faut citer un passage de cette lettre si noble et si touchante d'une femme que la folie de Rousseau soupçonnera bientôt de duplicité et de traîtrise :

... Je vous avouerai que lorsque je pense à votre situation, j'éprouve la peine la plus sensible. Vous voulez devoir votre subsistance à votre travail ; mais, dans le lieu que vous avez choisi, dans l'état où vous êtes, quelles occupations peuvent vous convenir ? Vous n'avez aucun revenu ; vous ne voulez plus écrire ; comment pourrez-vous vivre, si vous vous obstinez à refuser à vos meilleurs amis le plaisir et la gloire de vous secourir ? Tranquillisez-moi sur cet article : vous en avez un moyen, que mon amitié pour vous mérite et exige que vous employiez : c'est de me promettre de ne pas vous réduire vous-même à des extrémités dont la seule pensée m'effraie, et de vous adresser à moi avant que vos propres ressources soient tout à fait épuisées. Vous savez mieux que qui que ce soit que le bien est également éloigné de tout excès. Craignez donc de porter la délicatesse trop loin ; craignez d'y sacrifier de véritables devoirs. C'en est un sans doute de se conserver pour ses amis, de leur montrer de la reconnaissance, de l'estime. Voulez-vous persuader à toute l'Europe qui a les yeux sur vous, que, dans le nombre de gens qui vous aiment, il n'y en a pas un seul que vous jugiez digne de vous servir ?... (1).

Quand, en décembre 1765, Rousseau revint à Paris par tolérance tacite de M. de Choiseul, avant de passer en Angleterre avec David Hume il habita d'abord rue de Richelieu, chez la veuve Duchesne, libraire. Mais le prince de Conty jugea qu'il serait plus en sûreté au Temple, asile inviolable, et le logea dans l'Enclos, à l'hôtel Saint-Simon. Rousseau avait à cette époque adopté le costume arménien et la curiosité qu'il excitait était grande. C'était du matin au soir un concours empressé de badauds ou d'admirateurs. Le Prince

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 194.

envoyait ses musiciens jouer sous ses fenêtres et Jean-Jacques pouvait écrire à son ami Du Peyrou : «Comme Sancho dans son île de Barataria, en représentation toute la journée, j'ai du monde de tous les états depuis l'instant où je me lève jusqu'à celui où je me couche et je suis forcé de m'habiller en public. Le Prince sait bien que cette magnificence n'est pas de mon goût, mais je comprends que, dans la circonstance, il a voulu donner en cela un témoignage public de l'estime dont il m'honore ».

Rousseau quitta Paris le 4 janvier 1766 et franchit le détroit. On sait comment il remercia Hume de ses bons procédés en le traitant de scélérat, en l'accusant d'avoir tenté de le déshonorer ; comment il revint en France, à la fin de mai 1767. Après un court séjour chez le marquis de Mirabeau, à Meudon, c'est au château de Trie, voisin de Gisors, que le philosophe trouva un refuge. Trie appartenait au prince de Conty qui mit le domaine à sa disposition, recommandant qu'on ne laissât manquer de rien *M. Renou* (c'est le nom qu'avait emprunté Rousseau pour ne point paraître braver le parlement de Paris). Cet ordre fut mal observé :

... Malgré la recommandation du Prince, ses gens n'eurent pas beaucoup d'égards pour un homme simple, sans mine et qui mangeoit avec sa gouvernante. L'inconnu eut la délicatesse de ne point se plaindre, mais il écrivit à son protecteur de ne point trouver mauvais qu'il quittât ce lieu et de lui permettre de se soustraire à ses bienfaits. Le prince de Conty se douta de ce qui étoit ; il arrive chez lui, il arrache son secret à Rousseau, il le fait manger avec lui, assemble sa maison et menace de toute son indignation dans les termes les plus énergiques, celui qui manquera à cet étranger (1).

Rousseau lui-même rend témoignage des empressements de Conty à son égard dans une lettre du 5 novembre 1768 :

1) *Mémoires secrets*, tome IV, p. 60.

Jamais prince n'en a tant fait pour un particulier qu'il en a daigné faire pour moi ! : « Je le mets ici à ma place, disoit-il à son officier; je veux qu'il ait la même autorité que moi, et je n'entends pas qu'on lui offre rien, parce que je le fais maître de tout ». Il a même daigné me venir voir plusieurs fois, souper avec moi tête-à-tête, me dire en présence de toute sa suite, qu'il venoit exprès pour cela... (1)

Cependant quand il écrit cela, Rousseau n'est déjà plus à Trie depuis le mois de juin. Thérèse Le Vasseur, sa maîtresse, qui s'y déplaisait, l'a brouillé avec tout le monde. Il est à Lyon, il va habiter Bourgoin et Monquin, dans le Dauphiné, refusant l'hospitalité que Conty lui offre à son château de Lavagnac. Il reviendra à Paris en juin 1770 et, tout à coup, sans qu'on puisse deviner pourquoi ni comment (serait-ce pas à propos de son opéra des *Neuf Muses*, répété au Temple et déclaré injouable?), il s'apercevra que la confiance qu'il a mise jusque-là dans le prince de Conty, dans Mme de Boufflers, dans Mme de Luxembourg, était « aveugle et stupide » (2).

Tel est l'historique aussi condensé que possible du commerce de Rousseau avec le prince de Conty. David Hume, qui fut témoin de l'intérêt que prenait le Prince au philosophe durant qu'il l'hébergeait au Temple, dit que Conty « accablait Rousseau de si grandes bontés qu'elles auraient pu passer pour railleuses s'il eût été moins à plaindre, ou le Prince moins généreux » (3). En peut-on conclure que Conty adopta les doctrines politiques de Jean-Jacques? Nullement. Le Prince qui était allé visiter le philosophe par curiosité, pour voir de près un sauvage de génie, se prit de ten-

(1) J.-J. Rousseau, *Correspondance* (Lettre à M. Moulton).

(2) Lui-même ajoute cette note extravagante au passage des *Confessions* où il parle des visites du Prince : « Remarquez la persévérance de cette aveugle et stupide confiance, *au milieu de tous les traitements qui devoient le plus m'en désabuser* (!) Elle n'a cessé que depuis mon retour à Paris, en 1770 ».

(3) Lettre de David Hume à M. de Malesherbes, du 10 mai 1766... Cf. : *Œuvres de Rousseau*, tome III, p. 119.

dresse pour lui quand il le vit malheureux. Comme il arrive d'ordinaire, cette pitié affectueuse s'accrut en proportion des services rendus au persécuté, jusqu'au jour où Rousseau s'écarta spontanément d'un protecteur que son cerveau malade travestissait en ennemi. Mais rien qui ressemble moins que ce sentiment du Prince à l'engouement d'un disciple pour son maître. Conty partageait si peu les opinions de Jean-Jacques que Mme de Boufflers, écrivant à David Hume pour lui apprendre l'évasion du Génevois après la publication de l'*Emile*, s'exprimait ainsi :

Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, et auteur de plusieurs écrits qui vous sont vraisemblablement connus, vient de composer un Traité sur l'Education en quatre volumes où il expose *plusieurs principes contraires aux nôtres, tant sur la politique que sur la religion.* Comme nous ne jouissons pas ici de la liberté de la presse, le Parlement, *par un arrêt juste, s'il est, comme je n'en doute pas, conforme aux lois du royaume*, mais néanmoins rigoureux, l'a décrété de prise de corps et l'on prétend que, s'il n'avait pas pris la fuite, il aurait été condamné à la mort... (1).

Et cette appréciation des démêlés de Rousseau avec la justice française, n'empêche point Mme de Boufflers de vanter un peu plus loin, dans la même lettre, le caractère du philosophe, son « cœur droit », son « âme noble et désintéressée », sa « délicatesse » excessive, la pureté de sa « vertu ».

L'intérêt que porta Conty à Rousseau était en somme de la même nature que celui dont il honora l'avocat Gerbier qui passait en son temps pour l'orateur le plus éloquent du barreau de Paris. Le Prince saluait le mérite partout où il le rencontrait. Convenons aussi que Gerbier savait, mieux que cet ours de Rousseau, répondre aux politesses des grands. Les

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 195 ; d'après la *Vie et Correspondance de David Hume*, publiées en anglais, par M. John Hill Burton (1856), tome II, p. 107.

Mémoires secrets relatent une visite, faite en 1769 par Conty, à l'avocat en villégiature à Aulnay-sous-Bois :

L'orateur confondu d'une telle visite, mit dans sa réception toute l'éloquence dont il est capable. Mais le Prince exigea qu'on oubliât le cérémonial dû à son rang et qu'on le traitât comme un ami de la maison. Son premier soin fut de parcourir les délicieux jardins du château. Ces jardins sont créés en quelque sorte par le nouveau maître et c'est un jardinier anglois qui a traité cette partie dans toute la singularité du costume de sa nation. Après les premières promenades, le sieur Gerbier, laissant faire les honneurs de sa maison à sa femme, demanda la permission au Prince de le quitter un moment sous quelque prétexte ; il revint peu après et conduisit insensiblement Son Altesse, comme pour se reposer, sous un belveder agréable, où on lut ces vers fraîchement écrits :

Sous son humble toit Philémon
Reçut le maître du tonnerre ;
A son bonheur le mien répond :
Je vois Conty dans ma chaumière.

Le Prince enchanté de cette galanterie ingénieuse, redoubla de bontés et de caresses pour son hôte, et voulut passer trois jours chez lui, faveur signalée, dont aucun particulier peut-être n'a jamais pu se vanter (1).

La faveur témoignée par Conty à Beaumarchais n'implique pas davantage l'acquiescement du Prince aux formules impertinentes, aux brocards égalitaires dont Figaro criblera un jour les privilégiés de la monarchie. D'ailleurs, en 1774, Figaro est encore à naître, et Beaumarchais n'est, au théâtre, le père que d'*Eugénie*, fille larmoyante et modeste. En revanche, la verve frondeuse de l'écrivain s'est largement donné carrière contre les magistrats du Parlement Maupeou et ses *Mémoires* dans l'affaire Goezman ont fait rire la France entière. C'est plus qu'il n'en faut pour que Beaumarchais, condamné par ses juges, absous par le public,

(1) *Mémoires secrets*, tome IV, p. 325.

devienne l'hôte choyé du Prince qui l'admet à sa table, l'exhibe à ses invités, en vertu de ce principe de politique : les ennemis de nos ennemis sont nos amis. Et comme Beaumarchais n'a pas encore établi cette réputation d'esprit que lui vaudront ses comédies d'intrigue, on attribue à Conty une part de collaboration dans les satires judiciaires du sieur Caron :

9 mars 1774. — Le prince de Conty couvre le sieur de Beaumarchais de la protection la plus éclatante et malgré l'arrêt qui déclare ce particulier infâme, il l'a fait souper l'autre jour chez lui, avec quarante personnes très qualifiées. Cette faveur qui ne se manifeste ouvertement que dans ce moment-ci, mais qu'on s'aperçoit être ancienne, tourne les soupçons presqu'en certitude que la *Correspondance* et autres brochures de cette espèce sortoient du Temple et se travailloient sous les auspices de Son Altesse : une certaine identité de style, de tournure, de méchanceté et d'esprit, tout forme de fortes présomptions pour faire croire que ses ennemis ne l'ont point taxé vaguement d'avoir eu part aux écrits en question, et qu'ils avoient là-dessus de bons renseignements (1).

Entre Beaumarchais et Conty, existe du reste un autre trait d'union : tous deux raffolent de peinture et l'écrivain confie au Prince des tableaux pour les expertiser (2).

C'est probablement aussi à la peinture qu'il faut attribuer la pension dont le prince de Conty, quelque temps avant sa mort, gratifie Diderot « pour qu'il

(1) *Mémoires secrets*, tome VIII, p. 156. — La *Correspondance* à laquelle font allusion les *Mémoires secrets* était un libelle très curieux, paru en 1771 et intitulé : *Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou avec M. de Sorhovet, conseiller du nouveau Parlement.* — M. Hippeau, annotateur de *Paris et Versailles, Journal anecdotique*, dit (p. 79) : « Malgré les efforts de la police, on ne put arrêter le cours de ces publications. Elles sortaient d'une presse cachée dans le Temple, appartenant au prince de Conty ».

(2) Voyez ci-après le chapitre relatif à la vente des biens du Prince.

puisse se payer un secrétaire ». L'auteur du *Neveu de Rameau* est également l'auteur des *Salons* du Louvre. C'est le critique d'art que le Prince pensionne, et non le fondateur de l'Encyclopédie.

Le prince de Conty pourtant partageait au moins sur un point les opinions des Encyclopédistes. Il était le plus dénué des hommes à l'égard des croyances religieuses. Bien qu'éduqué par les Jésuites, il n'aimait point leur morale : « Il n'avait d'ailleurs aucune estime pour les moines, les collèges, les séminaires et les communautés ; il méprisait la piété des reclus, qu'il qualifiait de tartufes et de fripons masqués » (1). Il assistait rarement aux offices de son plein gré ; bien différent en cela du Roi qui, au milieu de ses plus grands désordres, ne manquait jamais à ses prières du matin et du soir, entendait régulièrement la messe chaque jour, allait à vêpres, au sermon, au salut, observait exactement les pratiques les plus minutieuses de la religion.

Conty avait un aumônier. Mais le premier qui occupa cette charge dans sa maison y entra un peu par hasard. C'était l'abbé Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut*. Tour à tour novice chez les Jésuites, volontaire dans un régiment, de nouveau novice, soldat de nouveau, bénédictin, professeur, prédicateur, fugitif enfin à l'étranger, Antoine-François Prévost d'Exiles avait obtenu, vers 1736, de rentrer en France et de reparaître sous l'habit séculier, par la haute protection du cardinal de Bissy et du prince de Conty. Le Prince l'avait recueilli, mais ne lui donnait que le logement et la table ; l'abbé eût désiré d'être attaché à Son Altesse d'une façon plus particulière et surtout plus lucrative. Il s'en ouvrit au Prince timidement : « — Eh ! mon pauvre abbé, que puis-je faire pour toi ? » — « Monseigneur, je me trouverais bien heu

(1) *Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conty*, p. 27.

reux si Votre Altesse me nommait son aumônier ». — « Mon aumônier ! Te moques-tu ? Je n'entends jamais la messe » — « Précisément, Monseigneur, moi je ne la dis jamais » — « En ce cas, fit le Prince avec le plus grand sérieux, tu es justement le chapelain qu'il me faut ». Et il le pensionna de douze cents livres (1). L'amitié de Conty servit et suivit l'abbé Prévost quand celui-ci, pour avoir imprudemment obligé un libelliste, se vit compromis et forcé de repasser la frontière. C'est encore grâce au Prince que le bénédictin défroqué revint à Paris. Dix ans plus tard, il était toujours « l'aumônier » du Prince ou du moins un des assidus de l'hôtel de Conty ; il n'ignorait rien de ce qui s'y passait. En 1749, soupant chez Mme du Boccage, il narrait au chevalier de Mouhy comment le Prince avait dû consigner à ses officiers la maison de Mlle Lamotte, de la Comédie-Française, personne si friande d'adolescents qu'elle avait mis sur les dents deux jeunes pages à la livrée de Conty, débauchés par elle au moyen de petits pâtés et de bonbons... (2).

Le prince de Conty n'avait point le respect du clergé et les plus hauts dignitaires de l'Eglise n'échappaient pas à ses sarcasmes. Mgr de Branciforte, nonce du Pape, reçu à Paris en 1753 avec une pompe inusitée parce qu'il apportait pour le jeune duc de Bourgogne, fils du Dauphin, des langes bénis par le Saint-Père, s'était vite acquis auprès des matrones et des filles de la capitale une réputation méritée de débauché spécial et ses goûts socratiques étaient notés à la police (3). Le prince de Conty se chargea

(1) [Dugas de Bois Saint-Just], *Paris, Versailles et la province*, tome III, p. 121. — En 1737, Prévost portait encore le costume civil (Voyez : Boisjourdain, *Mélanges*, tome III, p. 151). Son aumônerie doit être de 1738 environ.

(2) Ravaisson, *Archives de la Bastille*, tome XII, p. 333.

(3) Voyez notamment un rapport de l'agent Durocher, du 7 septembre 1753, conservé à l'Arsenal : *Archives de la Bastille*, 10.252.

de propager à Versailles une anecdote qui mit les gens au fait de cette faiblesse du gros prélat. Le nonce aux langes, contait le Prince, s'étant rendu au bal de l'Opéra, masqué jusqu'aux dents, écrasa, dans la foule, les orteils d'un domino qui, se retournant, s'écria sans malice : « Ce bougre-là ne prend pas garde à ce qu'il fait ». Mais Branciforte, à ce mot de bougre, ne voulut pas aller plus loin et quitta le bal en disant : « Je suis reconnu ! » (1).

S'il se gaussait ainsi avec les grands et, peut-être, s'attirait par là un peu de l'inimitié du Roi, plein de vénération pour les ministres du culte et d'horreur pour les indévots, Conty n'affichait point ces sentiments en public. Il donnait au besoin l'exemple de la piété extérieure quand l'étiquette ou la bienséance exigeait cet effort ; et le curé de L'Isle-Adam n'avait point de paroissien plus généreux que lui. Si Conty montrait la plus large tolérance envers les anabaptistes flamands qu'il avait établis à sa ferme de Boulonville, il entendait aussi que ses vassaux catholiques respectassent les heures du service divin ; par affiche signée de Pierre-Charles Potel, son bailli de L'Isle-Adam, il défendait aux cabaretiers et aubergistes de ses domaines de donner à boire, non plus qu'à jouer aux boules, quilles, raquette, sas et battoir, le dimanche et les jours de fêtes pendant les offices (2).

C'est qu'il pensait, avec Jean-Jacques « que l'humanité seule réclame le respect de la religion », religion nécessaire au peuple « que l'attente d'une autre vie console des misères de celle-ci » (3).

Une seule fois le Prince scandalisa par son attitude d'incrédulité. C'était le 10 mai 1774 ; il assistait, par

(1) Comte de Cheverny, *Mémoires*, tome I, p. 151.

(2) Voyez le *Règlement de police* de L'Isle-Adam, du 21 février 1770.

(3) J.-J. Rousseau, *Correspondance* (Lettre à Deleyre). Cf. : Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 345.

convenance, aux prières des quarante heures qu'on récitait à la paroisse du Temple, ainsi que dans toutes les églises de Paris, pour appeler les grâces du ciel sur le Roi bien malade, quand on vint annoncer que Louis XV était défunt. Oubliant la décence que le lieu commandait, Conty intima l'ordre à l'officiant de renfermer le Saint-Sacrement dans le tabernacle, coupant court à des oraisons désormais sans objet. Le peuple se retira privé de la bénédiction (1).

Le Prince, qui ne voyait que superstitions dans les dogmes de la religion catholique, était-il pourtant superstitieux à sa manière? On a dit qu'il croyait, comme Pythagore, à la fatalité des nombres et que le chiffre douze lui paraissait faste entre tous; qu'il aimait avoir douze mets à son menu, douze couverts à sa table, douze épées dans son magasin d'armes, douze costumes dans son vestiaire; que lorsqu'il gratifiait quelqu'un, c'était de douze louis ou de douze cents livres (2). A l'abbé Prévost, nous l'avons vu accorder, en effet, douze cents francs de pension. Un de ses faucons s'échappe-t-il? il promet douze louis de récompense à qui le rapportera; mais un paysan s'étant présenté avec l'oiseau douze jours plus tard, Conty voit dans ces deux douze un présage alarmant; subitement furieux, il ordonne de jeter le paysan dans les fossés du château et l'intervention d'une femme empêche seule l'exécution de cet ordre insensé (3). Nommé au commandement de l'armée d'Italie, c'est le 12 février 1744 qu'il met en route ses équipages (4). Le plus important des chapitres de Malte s'ouvrait traditionnellement le 11 juin, fête de Saint-Barthélemy (la grande fête du Temple); devenu grand-prieur, Conty reporte au 12 juin 1751 la tenue du premier

(1) *Fastes de Louis XV*, tome II, p. 749.

(2) G. Capon et R. Yve-Plessis, *Fille d'Opéra*, p. 137. — Cf.: *Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conty*, p. 35 (en note).

(3) [Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, tome IV, p. 34.

(4) Barbier, *Journal*, tome II, p. 383.

chapitre qu'il préside (1). En 1771, soucieux d'économies, le Prince réduit le nombre de ses maîtresses à l'Opéra : il en fait rayer douze de l'état de sa dépense (2). La même année, c'est le 12 avril seulement qu'il fait signifier au greffe du Parlement la protestation des princes, rédigée pourtant depuis le 4.

Peut-être sont-ce là simples coïncidences. On admet difficilement ces petitesses chez un esprit aussi bien équilibré que celui du prince de Conty. Mais les plus grands hommes n'ont-ils pas eu leurs manies?...

(1) H. DE CURZON, *La maison du Temple*, p. 57, et DUC DE LUYNES, *Mémoires*, tome XI, p. 178.
(2) *Le Philosophe cynique*, p. 32.

VII

Les amours du prince de Conty

Les maîtresses en titre. — Trois liaisons de durée. — Mme Paneau d'Arty. — Amours batailleuses. — Une amie de Mme d'Epinay. — La ressuscitée de Stors. — Mme de Boufflers. — La « Minerve du Temple. » — L'amante reste l'amie. — Mme Gauché-Dailly, dite de Brimont. — La recluse de Popincourt. — Les bâtards reconnus du Prince, derniers Bourbon-Conty.

Plaire fut la préoccupation constante du prince de Conty. Plaire aux femmes fut une de ses principales occupations.

Parmi les maîtresses du Prince, si nombreuses que nous avons dû renoncer à en établir la liste complète, il faut néanmoins distinguer. Trois liaisons de durée, les deux premières publiques, avouées, constituent ce qu'on pourrait nommer les amours honnêtes : la première de ces liaisons s'appelle Mme d'Arty; la deuxième, Mme de Boufflers; la dernière, Mme Dailly. Ne vient qu'après, quoique simultanément, la bande des actrices, des filles, des professionnelles de la galanterie, avec, çà et là, quelque femme à allure, de demi-vertu, grande dame ou petite bourgeoise, égarée dans le nombre. Ce sont les caprices d'un mois ou d'une semaine, parfois les coucheries sans lendemain.

Etudions d'abord les maîtresses en titre ; nous passerons ensuite la revue des éphémères.

On a peu de documents sur Mme d'Arty. Pour lui consacrer une courte et charmante notice dans un recueil de portraits féminins du dix-huitième siècle, M. Honoré Bonhomme, aux prises avec l'insaisissable, a dû dépenser des trésors d'ingéniosité, suppléer, supposer, supputer (1).

Par Jean-Jacques et ses *Confessions*, nous savions déjà que Mme d'Arty était la fille naturelle de Mme de Fontaine et du financier Samuel Bernard :

Elles étoient trois sœurs qu'on pourroit appeler les trois Grâces : Madame de la Touche, qui fit une escapade en Angleterre avec le duc de Kingston ; Madame d'Arty, la maîtresse et bien plus, l'amie, l'unique et sincère amie de M. le prince de Conty, femme adorable autant par la douceur, par la bonté de son charmant caractère que par l'agrément de son esprit et par l'inaltérable gaîté de son humeur; enfin madame Dupin, la plus belle des trois... (2).

Grâce aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, que n'a point connus M. Honoré Bonhomme, nous possédons l'état civil de Mme d'Arty. Marie-Anne-Louise Guillaume, dont le père putatif se faisait appeler Guillaume de Fontaine, naquit à Paris, le 25 août 1710, et fut baptisée à Saint-Roch (3). Elle épousa à quatorze ans, le 16 octobre 1724, Antoine-Alexis Panneau d'Arty, né en 1696, qui fut, de 1737 à 1743, directeur général des aides et, longtemps, habita l'hôtel Bretonvilliers, dans l'île Saint-Louis (4). Après

(1) Honoré Bonhomme. *Grandes dames et pécheresses*.

(2) J.-J. Rousseau, *Confessions* ; tome II, p. 22.

(3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, Nouvelles acquisitions, 20534, f. 136.

(4) Antoine Paneau ou Panereau d'Arty portait : d'argent à un réseau de sable, à la fasce de gueules brochant sur le tout et chargé de deux lacs d'amour d'or. Il était fils d'Alexis, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville et de sa deuxième femme, Jeanne-Angélique Vaillant.

lui avoir donné un fils, Alexis-Armand, qui, plus tard, fut d'église. elle avait été séparée judiciairement.

Elle avait vingt-sept ans quand elle aima le prince de Conty, vers 1737. Le Prince avait alors vingt ans.

D'un billet de M. Beringhen, grand écuyer du Roi, billet écrit à Compiègne le 19 juillet 1739, autorisant Mme d'Arty à tirer des lapins dans le bois de Boulogne et accompagné d'une lettre d'envoi des plus aimables, M. Bonhomme a conclu que Mme d'Arty devait être déjà la maîtresse du Prince en 1739, pour obtenir faveur aussi rare. Par la même méthode déductive, nous avons pu reculer cette date et, d'une facétie manuscrite, d'un prétendu « Catalogue des livres qui se vendent au Palais Royal » en 1737, inférer cette année 1737 comme le début de ces amours. Parmi les titres imaginaires du catalogue nous relevons ceux-ci : « Traité de la jalousie des maris, par M. d'Arty, [dédié] à Mme de Mortemart » (Mme de Mortemart plaidait alors en séparation). « L'usage des bonnes mœurs, par le comte de Donges, à Monsieur le prince de Conty » (1).

Louis-François et Marie-Louise vivent tout à fait ensemble en 1740. La détresse pécuniaire de Conty est grande. C'est le temps où ses fournisseurs lui refusent tout crédit. L'intérêt ne guide pas Mme d'Arty, plutôt riche. Ces amants épris se battent pourtant comme plâtre. Un manuscrit inédit, échappé au biographe de Mme d'Arty, et qui est intitulé : *Sommaire des prouesses et faicts merveilleux arrivés à Letuce* [*Lutèce*], *capitale du royaume des Lesgau* [*Gaules*], *depuis l'Egire,* ce manuscrit dit :

Chapitre IX. Comme quoi le prince Tinoc, après avoir mangé et ribaudé tout son avoir, s'est retiré dans l'isle Dama pour y vivre en hermite ; comme quoi il s'y est enfermé avec la Sunamite Napeautidar pour y faire pénitence et s'y flageller l'un l'autre.

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 12.634, f. 210.

En marge, ces explications :

Le prince de Conty s'est trouvé, en 1740, dans une telle extrémité qu'un jour son intendant vint luy représenter que personne ne vouloit plus luy faire de crédit, excepté le rôtisseur; que cependant il n'y avoit plus ni foin ni avoyne dans la maison pour donner aux chevaux. Sur quoy le prince de Conty fit cette jolie répartie à son intendant : « Qu'on leur donne des poulardes ». Quelque tems après, il se retira tout à fait à L'Isle-Adam, avec Madame Paneau d'Arty, sœur de Madame Du Pin, fermière générale, et de Madame de La Touche, qui a passé en Angleterre en 1736 pour suivre Milord Kingston. Elles sont toutes trois filles de Madame Fontaine, maîtresse de Samuel Bernard.

La chronique veut que le prince de Conty et la dame d'Arty se battent l'un l'autre comme des diables, et ce, pour des riens (1).

De 1742 à 1746, malgré la guerre, la tendresse du Prince pour son amie ne se relâche point. Peut-être même leur liaison se fortifie-t-elle des absences forcées de Conty. A se quitter souvent, ils se reprennent avec plus de joie après chaque campagne, et leurs amours sont moins batailleuses quand le Prince a épuisé contre l'ennemi son trop plein de vivacité.

A l'automne de 1746, Mme d'Arty fait la connaissance de Mme d'Epinay et les deux femmes, brusquement, se prennent l'une pour l'autre d'une extraordinaire amitié. En dépit des conseils de ses parents qui font à Mme d'Arty grise mine, Mme d'Epinay ne voit que par sa nouvelle amie, ne saurait plus se passer d'elle, tant elle la juge aimable, gaie et d'un tour d'esprit amusant. Elles s'écrivent de petits billets presque passionnés :

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 10.479, f. 453. — L'ouvrage n'est en effet qu'une suite de sommaires. Le texte absent des chapitres est remplacé par des notes marginales servant à éclairer les obscurités (très relatives) de chaque sommaire.

De Mme d'Epinay à Mme d'Arty.

J'ai été un peu grondée, ma reine, d'avoir passé deux jours de suite chez vous; moyennant cela je n'ose aller vous voir aujourd'hui. Si vous sortez, passez un moment chez moi, comme par hasard. Mais non, ne venez pas; car cela donnerait encore de l'humeur à mes parents. J'aime mieux être privée du plaisir de votre société aujourd'hui, afin d'en jouir plus à mon aise demain. Adieu. Je ne sais comment cela se fait, mais je ne puis plus me passer de vous. Si vous voyez Francœur, dites-lui de venir me voir.

De Mme d'Arty à Mme d'Epinay.

Cela est, en effet, bien scandaleux de voir deux femmes passer leur journée et veiller tête à tête; en vérité, vos parents sont fous. S'ils veulent encore s'opposer à notre liaison, je louerai un appartement aux Capucins, je vous regarderai toute la journée sur votre balcon, et s'ils mettent le nez à la fenêtre, je leur ferai la grimace pour leur apprendre à vivre.

On m'a éveillée pour me remettre votre lettre, et je n'ai qu'un œil d'ouvert; encore ne l'est-il qu'à moitié. J'ai le bout des doigts gelé, mais cette sensation ne va pas plus loin quand il s'agit de vous. Adieu, ma belle; je ne vous réponds pas, malgré votre défense, de ne vous point voir aujourd'hui : je ne me sens pas d'humeur à m'imposer cette pénitence; et vous n'en serez vous pas moins boudée pour une visite de plus ou de moins! Voilà Francœur qui vient dîner avec moi; je vous l'enverrai après (1).

De ces épitres tombent aux mains de M. Lalive d'Epinay qui fait la moue en les rendant à sa femme, surtout quand elles sont, par hasard, datées : « A six heures du matin, en sortant de chez le prince de Conty ».

Cette belle passion s'éteint, comme elle avait pris, en feu de paille, au mois de février 1747, à la suite

(1) Mme d'Epinay, *Mémoires*, tome I, p. 85.

d'un souper chez le musicien Francœur. Que s'est-il passé à ce souper ? Mme d'Epinay ne le dit pas. Mais ses yeux se sont dessillés. Et elle confie à ses Mémoires sa désillusion :

Dans quelle ivresse j'étois de Madame Darty il y a peu de jours encore ! Je la croyois un oracle, sa tournure d'esprit m'enchantoit, ses plaisanteries me paraissoient naïves et avoient à mes yeux le caractère de la vraie gaieté ; maintenant elles ne me paroissent que libres et indécentes. Je veux fuir cette femme, et je ne sais comment m'y prendre. Elle a tant d'amitié pour moi ! si je lui donnois quelques avis sur son étourderie ? elle se moqueroit de moi : elle m'auroit peut-être écoutée autrefois, mais à présent ! Il m'en faut retirer peu à peu, et comme me l'a conseillé mon mari (1).

Et c'est fini, Mme d'Epinay ne revoit plus « sa reine » qu'à de longs, à de rares intervalles. D'abord, en mars 1748, à l'occasion du mariage de sa belle-sœur avec M. d'Houdetot. Puis, seulement deux ans après :

Comme j'allois sortir ce matin, Madame d'Arty, que je n'avois pas vue depuis un siècle est venue me dire adieu ; elle retourne pour six mois à la campage d'où elle arrive : « Croyez-vous, m'a-t-elle dit, que vous avez beaucoup gagné à la solitude où vos parents vous ont tenue et au vœu authentique que vous avez fait de ne plus me voir ? On vous donne une botte d'amants, ma chère : d'abord Francueil, Duclos, Gauffrecourt, et je ne fais que d'arriver » (2).

A ce moment (1750), Mme d'Arty est-elle encore la maîtresse du Prince ? Nous penchons pour l'affirmative. Mais il y a entre eux grand refroidissement. Ils se sont brouillés, raccommodés, brouillés encore. Ils se querellent et se battent plus que jamais. Déjà, en juin 1748, le marquis d'Argenson croyait à un divorce :

(1) Mme d'Epinay, *Mémoires*, tome I, p. 99.
(2) Mme d'Epinay, *Mémoires*, tome I, p. 276.

9 juin 1748. — Voici M. le prince de Conty entièrement brouillé avec la dame Darty, qu'il avait depuis sa première jeunesse; ils se battirent il y a quelque tems à coups de poing, enfin la brouillerie est définitive. Elle a quitté la maison de l'Orangerie de L'Isle-Adam, et, sur le champ, toute la famille l'y est venue voir ; comme madame sa mère, sa sœur, etc. (1).

Ce n'était qu'une alerte. Le mois d'après, les deux pugilistes sont raccordés ensemble :

4 juillet 1748. — M. le prince de Conty s'est raccommodé et brouillé, puis raccommodé avec sa maîtresse, la dame Darty. Ils se querellèrent à table, à L'Isle-Adam, devant bien du monde. Le Prince donna un coup à la dame; elle le prit à la joue, il saigna ; quand il vit son sang, il devint furieux comme le lion. Chacun se retira ; il ne resta qu'un coureur à qui le Prince ordonna de jeter la dame par les fenêtres ; ce valet la traîna par les cheveux, on l'enferma dans sa chambre, on l'y a fait jeûner huit jours au pain et à l'eau. Elle s'est sauvée par une fenêtre ! Elle a confié tout son bien au Prince, son amant; il ne la paye pas; elle s'est brouillée avec son mari. Depuis cela, elle s'est raccommodée avec le Prince. Histoire ridicule (2).

Pendant ces bourrasques, en attendant l'éclaircie, Mme d'Arty se retirait au château de Stors que le Prince avait acheté, en 1746, du marquis de Verderonne, « Monsieur de Six-Blancs », ainsi que le nommait plaisamment Conty, parce que le marquis, lorsqu'il visitait le Prince, son suzerain, attelait pompeusement six chevaux blancs à son carrosse. Le hameau de Stors, à une demi-lieue au midi de L'Isle-Adam, n'était guère qu'un groupe de maisons, en amphithéâtre sur le coteau bordant l'Oise, autour du château construit d'après les dessins de Mansart pour

(1) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome V, p. 226.
(2) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome V, p. 231.

la famille de L'Aubespine (1). Mais la situation en était riante et jolie. Et c'est la campagne, « d'où elle arrive, où elle retourne », dont veut parler Mme d'Epinay.

La rupture définitive des amants doit se placer vers la fin de 1750 ou le début de 1751. En janvier 1750, le prince de Conty, grand-prieur, afferme les revenus du Temple au sieur Fontaine, frère de Mme d'Arty (2). Mais il ne lui renouvelle pas son privilège qui passe au sieur Danthieur, ancien juge à Nérac (3). D'autre part, le règne de Mme de Boufflers commence en 1751 environ...

Mme d'Arty, délaissée, se jeta dans la dévotion. Elle vécut désormais à l'écart, s'adonnant à des œuvres de charité, s'enfonçant de plus en plus dans les pratiques pieuses. Cependant elle n'avait pas perdu le souvenir du Prince. Elle eut une maladie, fort grave alors, la petite vérole, pendant laquelle son état ne permettait pas qu'on reçût personne dans sa chambre.

Son confesseur, qui seul avait le droit d'y entrer avec les gens de son service, lui représenta que, dans la situation où elle était, elle devait renoncer, tant pour elle-même que pour l'édification publique, à toutes les illusions, à toutes les vaines affections de ce monde, et par conséquent fermer sa porte au Prince, qui était jour et nuit dans son antichambre pour demander de ses nouvelles : — « Ah ! mon père, répondit-

(1) [Abbé Grimot] *Histoire de L'Isle-Adam*, p. 42. — Etienne-Louis de L'Aubespine, dit d'abord le marquis de Beaucourt, puis le marquis de Verderonne, à la mort de son frère aîné (Claude-Marie de L'Aubespine, marquis de Verderonne, seigneur de Stors, enseigne de gendarmerie, tué à Malplaquet en 1709), était capitaine des gendarmes anglais et gouverneur de Montélimart. Il avait épousé, en 1718, Françoise-Sabine de Grolée de Viriville (Anselme, *Histoire chronologique*, tome VI, p. 563). — Le château de Stors, acheté sous l'Empire par Kellermann, duc de Valmy, appartient aujourd'hui aux Lannes de Montebello.

(2) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VI, p. 149.

(3) Bibliothèque de l'Arsenal : *Archives de la Bastille*, 10237 (Dossier Quinson).

elle avec naïveté, que vous me rendez heureuse ! Je craignais bien d'en être oubliée » (1).

Mme d'Arty mourut dans les premiers jours de mars 1765, et, selon toute apparence, à Paris. Son testament, retrouvé par nous aux Archives Nationales, est daté du 10 décembre 1759, mais il porte un codicille du 27 février 1765. Il fut remis à Me Mareschal, notaire à Paris, le 3 mars suivant, scellé le même jour, contrôlé le 4. On scellait généralement aussitôt après le décès. Mme d'Arty serait donc morte le 2 ou le 3 mars.

Donnons le texte intégral de ce testament. On y verra Mme d'Arty, riche encore en 1759 des libéralités du prince de Conty, presque gênée au moment de sa mort, puisqu'elle a dû vendre ses diamants et emprunter à ses domestiques.

Ceci est mon testament :

L'heure de ma mort étant incertaine, et ne voulant pas en être surprise sans avoir écrit mes dernières volontés, ce jourd'hui 10 décembre 1759, après avoir recommandé mon âme à Dieu, créateur du ciel et de la terre, et de ma pleine volonté et en bonne santé, je demande à mon fils, légataire universel de tout ce dont je ne disposerai pas ou à mon neveu Villeneuve, fils de ma sœur de La Touche, auquel je substitue tout ce que je laisse à mon fils ; je leur demande de me faire entérer dans le cimetière de la paroisse sur laquelle je décéderai, sans aucun frais ni cérémonies, et de donner au curé 200 livres pour les pauvres de ladite paroisse; et ne craignant rien tant que d'être entérée vive, la première grâce et la plus grande que mon fils puisse me faire et que je lui demande avec le plus d'insistance, est de me faire ouvrir 24 heures au moins après ma mort (2).

(1) [Dugast de Bois Saint-Just], *Paris, Versailles et les provinces*, tome I, p. 141. — Voyez également Mme Necker, *Mélanges*, citée par H. Bonhomme, *Grandes dames et pécheresses*, p. 187.

(2) A la mort d'Alexis-Armand Paneau d'Arty, prêtre et doyen de la Sainte-Chapelle de Pontoise, conseiller au Grand conseil, qui décéda le 7 février 1771 à Paris, rue Cadet, « dans une mai-

Je donne et lègue aux prêtres de la paroisse de L'Isle-Adam 800 livres, une fois payées ; je les prie d'en distribuer 500 aux pauvres de Stors, Nogent, etc., et du surplus d'en prier Dieu pour moi.

Je donne et lègue à ma sœur Dupin mes boucles d'oreilles de diamant et mes bracelets qui sont des jarretières à boucles et à plaques de diamant ; ceci est une bien faible preuve de ma tendre amitié pour elle et de la reconnoisance que je lui dois.

Je donne et lègue à ma sœur de la Touche mon collier de diamants avec le peu de bagues et généralement tout ce qui se trouvera à ma mort en diamants, de boîtes et de bijoux ; j'en exempte ceux dont j'ai disposé pour ma sœur Dupin ; je voudrois que ma fortune me permît de donner à toutes deux de plus grandes preuves de mon tendre attachement.

Je donne et lègue à Manon 500 livres de rente viagère à prendre sur un contrat de 1000 livres, au principal de 20.000 livres, que j'ai placé sur Son Altesse Sérénissime Mgr. le prince de Conty.

Je donne et lègue à Marie-Anne la rente viagère sur sa tête, celle de Marigny et de leurs deux petites filles, des autres 500 livres du susdit contrat ; j'ordonne qu'il soit remis entre les mains du trésorier de S.-A.-S. Mgr. le prince de Conty, je le prie de vouloir bien s'en charger et de ne payer qu'à mes gens sus-nommés et de ne le rendre à mon fils que quand les susdites rentes seront éteintes.

J'ordonne que ma garde-robe soit vendue au profit de mes femmes, moitié à Manon et moitié à Marie-Anne, sur laquelle somme il sera pris 200 livres pour ma femme de garde-robe.

Je donne et lègue à Marigny 5.000 livres d'argent comptant une fois payées (1).

son à lui appartenant par bail à vie », la substitution au profit de son cousin Vallet de Villeneuve fut néanmoins contestée et des oppositions à l'héritage furent mises par la famille des sœurs de Mme d'Arty (Archives Nationales : Y. 13123). Ajoutons que Vallet de Villeneuve recevait du prince de Conty 1 000 livres de pension, à lui constituées depuis le 26 avril 1751, plus une rente de 5 650 livres, depuis le 4 septembre 1765 (*Registre des comptes de Manscourt*. Dépense. chap 9. rentes 264 et 450).

(1) Caboche, dit Marigny, fut par la suite portier du château de Stors. Il occupait encore ce poste en 1779 et reçut de Conty,

Je donne et lègue à mon cuisinier 100 livres de rente viagère et je lui en donne 200 si le jour de ma mort il y a plus de dix ans qu'il est à mon service.

Je donne et lègue à tous mes autres domestiques 600 livres chacun une fois payées, excepté ceux qui le jour de ma mort m'auront servi plus de dix ans, à qui je donne et lègue 100 livres de rente viagère.

Je rends à Son Altesse Sérénissime Mgr le prince de Conty son château de Stors et tous ses meubles ; ceci est inutile à dire puisque mon fils sait ainsi que moi que le tout m'a été prêté et qu'il n'y a aucun meuble, de quelque espèce qu'il soit, à emporter de Stors, ayant été payés par Son Altesse Sérénissime. Mais ce qui n'est pas inutile est de le remercier encore de l'usage qu'il m'en a permis et de reconnoître que tout ce que je possède je le tiens de ses bontés, afin que mon fils et mes héritiers n'oublient jamais que tout ce qu'ils auront de moi vient de lui. Je lui demande d'ajouter à toutes ses grâces celle de m'assurer quelqu'un de sa maison pour l'arrangement de ma succession et pour l'exécution de mes dernières volontés, que je recommande aussi au respect et à l'amitié que mon fils me doit (1).

Après la mort de mon fils, je substitue à mon neveu Villeneuve tout ce qui se trouvera dans ma succession et je lui donne et lègue le tout en forme de substitution, afin qu'il en retrouve la valeur au cas que mon fils mourût avant lui. Tout ce qui est contenu sur le présent testament est ma volonté écrite de ma main, dans ma chambre, à Paris, le 10 décembre 1759.

Signé : M.-L. Guillaume de Fontaine-Darty.

Codicile pour ajouter et retrancher de mes dernières volontés. Je dois à Mlles Dubreuil, habitantes de L'Isle Adam, filles, 6.000 livres qu'elles m'ont prêtées pour mon fils. Je dois à Marigny 5.250 livres qu'il m'a prêtées suivant mon billet. Je

par testament, une rente viagère de 250 livres (*Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chap. 2).

(1) Ce passage est à opposer à celui des *Mémoires du duc de Richelieu* (tome VIII, p. 51) où Soulavie affirme : « Le prince de Conty n'était pas mieux rangé dans ses affaires [que son oncle le comte de Clermont]. Chargé de dettes, Mme d'Artic, qui depuis fut sa maîtresse, le secourut souvent de ses deniers pour des besoins urgents ». On peut l'opposer également à celui du *Journal* du marquis d'Argenson, cité plus haut, p. 207

dois à Leroy, mon portier à Stors, 1.700 et tant de livres, suivant mon billet. Je dois à Manon plusieurs années de ses gages, à raison de 50 écus par an. Sa dernière quittance est sur son livre et sur le mien. Il faut s'en rapporter à elle. Toutes lesquelles dettes, je désire qu'elles soient acquittées au contentement des parties, ainsi que ce que je dois à mon tapissier. On trouvera ses quittances d'accompte sur mon livre. Ce que je dois à Fontaine, le maçon, et tous les ouvriers qui ont travaillé pour moi, je les recommande à la pitié et à la probité de mon fils, pour qu'ils soient tous contents. Je suis obligée de retrancher à mes sœurs La Touche et Dupin la faible marque de reconnoissance que j'avois projet de leur donner ; mais il faut avant tout que mes dettes soient payées et je les prie de le trouver bon. Je retranche à mon cuisinier Laville la rente de 100 ou de 200 livres viagères, attendu que je l'ai récompensé d'autre manière.

Je donne et lègue à Babet, ma fille de garde-robe, 20 écus de rente viagère. Je ratifie et confirme tous les autres articles de mon testament ; je lui désire pleine et entière exécution et je l'espère du légataire et de l'exécuteur. Telle est ma volonté écrite de ma main, le 27 février 1765.

Signé : Marie-Louise Guillaume de Fontaine-Darty (1).

Mme d'Arty, avons-nous dit plus haut, mourut à Paris. La date de sa mort et la remise du testament, le jour même du scellé, à un notaire parisien, permettent en effet de supposer qu'elle décéda à son domicile d'hiver.

Nous avons en tout cas la preuve qu'elle ne mourut pas au château de Stors, sa résidence d'été. Au cours de notre enquête à L'Isle-Adam et dans les environs, alors que nous nous attachions à dépister tous les ves-

(1) Archives Nationales : *Insinuations,* Y 69, f. 142 *verso.* — En marge du 2e feuillet recto : « Contrôlé à Paris, le 4 mars 1765. L'original dudit testament, depuis insinué à Paris, sur une expédition d'icelui, le 20 mars 1765, a été déposé pour minute à Me Mareschal, l'un des notaires soussignés, par acte du 3 dudit mois, le tout demeurant audit Mareschal ». En marge est écrit : « Scellé ledit jour ». Cette date du 4 est confirmée en marge du Registre des Insinuations (246, f. 28) conservé aux Archives de la Seine.

tiges que pouvait avoir laissés dans la région le passage du prince de Conty, une étrange histoire nous fut rapportée. On nous conta que Mme d'Arty était morte à Stors, et même qu'elle y était morte deux fois.

Mme d'Arty étant défunte fut inhumée, nous disait-on, dans la chapelle du château. Or, le lendemain, comme la dalle du caveau funèbre n'était pas encore cimentée, un domestique s'introduisit dans la chapelle, pour dérober les bijoux dont on avait paré la morte. Le violateur fait sauter le couvercle de la bière, dégage une main du linceul pour arracher les bagues... Mais voici que le bras s'agite, que le cadavre se dresse. Le voleur épouvanté lâche sa lanterne et s'enfuit. La morte n'était qu'en léthargie. Elle appelle, on accourt, on lui prodigue des soins ; elle est sauvée N'écoutant que sa joie de revivre, elle voudrait connaître son libérateur, à peine entrevu dans la pénombre. Elle promet amnistie, et bonne récompense. Personne ne se déclare. Seulement, à quelques jours de là, un vieux serviteur, que nul n'aurait soupçonné, disparut furtivement, sans réclamer son compte ; on ne le revit jamais.

La légende ajoutait que Mme d'Arty ne survécut pas longtemps à cette aventure macabre et qu'elle trépassa peu après, cette fois pour tout de bon.

Il faut se méfier des « traditions ». Ici, d'ailleurs, le contrôle était facile. Si Mme d'Arty était morte à Stors, nous devions, sur le registre obituaire de la paroisse de L'Isle-Adam, à laquelle ressortissait le château, retrouver son acte de décès. Nous en devions même retrouver deux, le premier annulé, le second expliquant l'événement. Nous avons compulsé le dit registre. De Mme d'Arty, pas la moindre trace. Elle n'est pas morte à Stors (1).

(1) Nous avons découvert depuis que l'histoire de la bague volée et de la morte en léthargie n'est pas tout à fait controuvée. Mais elle s'appliquerait à une dame Ardant qui fut propriétaire

A Mme Paneau d'Arty, succéda Mme de Boufflers. Sont à distinguer au dix-huitième siècle trois grandes dames de ce nom, également jolies, pareillement connues, et presque dans le même temps. On les a parfois confondues. La première est la duchesse de Boufflers qui, par un second mariage, échangea son nom contre celui de maréchale-duchesse de Luxembourg ; nous l'avons déjà citée en dénombrant les habitués du Temple. La deuxième est la marquise de Boufflers, maîtresse du roi Stanislas Leczinski et mère de l'aimable chevalier de Boufflers, petit poète galant. La troisième est la comtesse de Boufflers, célèbre pour les agréments de sa figure, mais encore plus pour son esprit et pour ses connaissances. Amie tendre du prince de Conty, elle brilla à la cour du Temple, comme la marquise, son homonyme, brillait à celle de Lunéville. Notez que la comtesse aurait pu être nommée aussi justement : marquise de Boufflers, puisque son mari, le comte de Boufflers-Rouverel, fut marquis à la mort de son père. Les contemporains l'appellent préférablement comtesse. Mme du Deffand, dans sa correspondance, la désigne ironiquement sous ce titre, la « divine comtesse » et plus souvent encore l'*Idole*, parce qu'elle est adorée dans un Temple. La société du Prince la surnomme la *Minerve savante*.

Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, fille de Charles-François, chevalier de Saujon, en Saintonge, baron de la Rivière, lieutenant des gardes du corps du Roi, et de Marie-Louise-Angélique de Barbarin de Reignac, naquit à Paris et fut baptisée à Saint-Sulpice, le 6 septembre 1725. Elle épousa, le mardi 15 février 1746, en l'église Saint-Eustache, messire Edouard, comte de Boufflers-Rouverel, né en Espagne en 1722, capitaine de cavalerie dans le régi-

du château de Stors après la Révolution, avant que le domaine fût acheté par Kellermann. Il se peut également que la crainte d'être enterrée vive manifestée par Mme d'Arty, ait aidé à la confusion de personnes.

ment de Chepy, et demeurant à Paris, à l'hôtel de Boufflers, rue d'Anjou-Saint-Honoré (1).

Par son frère, le marquis de Saujon, gentilhomme du duc de Chartres et son compagnon de plaisir, Mme de Boufflers avait accès au Palais-Royal. Louis-Philippe d'Orléans et la duchesse de Chartres, sa femme, née Bourbon-Conty, avaient signé à son contrat, en compagnie de la princesse de la Roche-sur-Yon et du comte de La Marche. La jeune comtesse fut dame d'honneur de la duchesse de Chartres et son mari, au mois d'avril 1746, promu colonel du régiment de Chartres-Infanterie. Mais Mme de Boufflers, par sa mère, avait également un pied à l'hôtel de Conty; Mme de Saujon, veuve, s'étant remariée à M. de Montmorency-Laval, premier gentilhomme du Prince.

Dans ces deux cours, elle eut l'occasion de voir fréquemment Louis-François. Il devint amoureux d'elle, le lui dit, la persuada. Peut-être brusqua-t-il le dénoûment. C'est au moins ce que sous-entend l'auteur anonyme de ce portrait :

Tancrède est un guerrier dans tout ce qu'il fait. Il va chez une femme comme à l'attaque d'une place. Dès qu'il a reconnu les dehors, il méprise de prendre des sûretés qui pourroient retarder ses victoires. Il se présente en bon ordre, donne l'assaut, monte à l'escalade, et pousse si chaudement l'attaque qu'il se trouve souvent au corps de la place, et sur la place d'armes, avant qu'on se soit aperçu de son arrivée. Il traite sa conquête en ville qu'il ne veut pas garder. Loin d'en tirer une contribution honnête, il la pille sans égards et l'aban-

(1) Le marié était naturalisé Français depuis 1729, mais il était Français d'origine. Son père, Antoine-François Oudart de Boufflers, seigneur de Rouverel, né en 1679, était, en effet, lieutenant aux gardes-françaises, lorsqu'en 1699, il tua en duel, à Paris, rue de Seine, un officier au même corps, M. de Bauquemare. Obligé de s'enfuir, il prit du service en Espagne. Ses biens furent confisqués et donnés à sa sœur Renée-Espérance de Rouverel. Il épousa en 1721, Anne-Françoise Wanehop, d'une noble famille écossaise (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, tome III, col. 697-698).

donne à qui veut s'en emparer. Tancrède est partout le vainqueur de B... (1).

Si, comme il est probable, ce B majuscule désigne Mme de Boufflers, l'auteur est mauvais prophète sur un point ; la ville prise ne sera pas, cette fois, « abandonnée à qui voudra s'en emparer ». Mme de Boufflers va devenir en même temps que l'amante, l'amie indispensable du Prince ; plus tard, quand elle ne sera plus l'amante, elle restera la conseillère fidèle et dévouée.

Le portrait de Conty sous le nom de Tancrède est de 1752. Mme de Boufflers est donc, à ce moment déjà, la maîtresse du Prince. Mais en 1750, le duc de Luynes la rencontrait à Versailles y allant faire la révérence d'étiquette à l'occasion de la mort de son beau-père, M. de Rouverel. Signe qu'elle n'était pas encore séparée de son mari. Ce rapprochement de dates nous conduit, par une autre voie, à la même conclusion que ci dessus lorsque nous fixions, par à peu près, à l'année 1751, la rupture du Prince avec Mme d'Arty et l'avènement de la comtesse.

Aussitôt que Mme de Boufflers quitte le Palais-Royal, brouillée à mort avec les Orléans, pour prendre logis à l'Enclos du Temple où le prince de Conty lui offre un hôtel, sa vie durant, sa victoire s'affirme sur toutes ses rivales possibles (2). Non seulement elle

(1) *L'école de l'Homme, ou Parallèle des portraits du siècle*, tome III, p. 211. La clé se trouve à la fin du volume dans les éditions originales ; c'est l'auteur lui-même qui indique Tancrède comme étant Conty.

(2) Voici la description que donnaient de l'hôtel de Boufflers, au Temple, les délégués de l'Ordre de Malte dans les commanderies, lors de la « visite » de 1783 :

« Nous sommes entrés dans une maison appelée l'hôtel de Boufflers, n° 20, par une grande porte cochère. A droite, en entrant, est une petite basse-cour, après laquelle est un dessous de porte où est le logement du suisse

» Ensuite nous sommes passés dans une grande cour, à droite de laquelle sont des écuries et, plus loin, une basse-cour où est

captive le cœur de son amant par les grâces de sa personne, mais elle enchaîne son esprit par les agréments du sien, par l'utilité de ses avis, par le charme de sa conversation. Une sorte de séduction émane d'elle,

un bâtiment composant des remises, au-dessus desquelles sont des greniers et logement pour le cocher.

» Au bout de laquelle cour et en face de la porte d'entrée est le corps de logis dudit hôtel dont les offices sont à demi souterrains.

» Le rez-de-chaussée dudit hôtel est composé d'un corridor, d'une anti chambre, d'une salle à manger, d'un salon, d'une chambre à coucher, d'un cabinet de toilette, dans lequel sont lieux à l'angloise, d'une chambre de bibliothèque, d'un balcon en forme de terrasse faisant le pourtour jusques et compris les croisées du salon.

» Au premier étage sont trois appartements de maître au-dessus desquels sont différentes chambres de domestiques et un grenier servant de garde-meuble.

» En retour sont des cuisines et garde-manger ayant vue sur l'hôtel de Guise ; après est un mur de clôture au bout duquel est le dessous de ladite porte. dans lequel est pratiqué un escalier conduisant aux chambres d'appartement de maîtres et de domestiques au-dessus.

» Ledit corps de logis est couvert en ardoises. Derrière lequel est un grand jardin clos de mur, au bout dudit jardin est un petit bâtiment composé de trois pièces dont la façade est formée de trois arcades ouvrant chacune à deux vantaux, une fenêtre, une demie feinte et l'autre ouvrant réellement à vantaux et les trois impostes cintrées en vitrage.

» Dans la plus grande pièce est la cheminée garnie de sa plaque de fer, de son contre-cœur, d'un chambranle et sa table de marbre, une alcôve, deux niches et trois portes dont une communiquante à un résidu à droite de la cheminée, dans lequel est une vue de souffrance tirant son jour du côté du voisin, d'après l'ouverture grillée de trois barreaux et le châssis ouvrant et fermant qui existe : à gauche de la cheminée est une porte d'armoire ; celle vis-à-vis la cheminée est communiquante à l'autre pièce qui paroît être disposée pour antichambre, et la troisième pièce, où est le fourneau, paroît être pour la baignoire

» Dans la première pièce il convient de refaire les deux niches, etc.

» En face du dit bâtiment est un bassin d'environ 12 pieds de diamètre au milieu duquel sont différentes figures en plomb formant jet d'eau.

» Au fond du jardin et adossé contre le mur de clôture est un

comme un parfum. Tous ceux qui l'approchent la proclament la plus aimable femme de son temps ; et plus on la connaît, plus on lui rend cette justice. Ce qu'elle dit est tourné différemment de ce que disent les autres; elle est unique pour ne rien perdre de son naturel en ayant toujours de l'esprit. Cependant nulle n'a plus d'amis qu'elle, ni si peu d'ennemis, parce qu'elle joint à tous les dons de la nature, et à leur culture, une bonté et une sensibilité qui la portent à s'oublier sans cesse pour ne s'occuper que des biens ou des maux de ceux qui l'entourent (1). Qui la dépeint ainsi ? Est-ce un de ses adorateurs ? Non. C'est un diplomate « de sens rassis », Dutens, le premier éditeur complet de Leibnitz, « anglais d'adoption et de jugement, qui a visité les principales cours de l'Europe et qui a en soi bien des termes de comparaison » (2).

Un autre témoin de sa vie, un homme à qui elle a rendu le service important de le tirer du couvent et de le faire relever de ses vœux, lui a dédié la traduction d'un livre anglais, entreprise sous ses auspices. Ecoutez comme s'exprime sa reconnaissance :

Je dédie cet ouvrage à la personne à qui je dois le bien le plus précieux de la vie pour qui sait en jouir. Distinguée par

petit bâtiment couvert d'ardoises et servant de salon de repos.

» Tous lesdits bâtiments nous ont paru en bon état et bien entretenus.

» La jouissance de tous lesdits lieux a été concédée par feu Monseigneur le Prince de Conty grand prieur de France en vertu du bref d'autorisation de S. A. E. Monseigneur le Grand Maître et son Sacré Conseil à Malte, à Mme la comtesse de Boufflers pour en jouir sa vie durant, à la charge de l'entretien seulement ; et ensuite à M. de Boufflers, son fils, et à Mme de Boufflers, sa bru, aussi leur vie durant, à la charge pareillement d'entretenir les lieux en bon état pendant le temps de leur jouissance et à charge de payer annuellement au grand prieuré de France la somme de 2.000 livres de loyer ». (ARCHIVES NATIONALES : S. 5.566 *Visite prieurale* de 1783, ff. 308 311).

(1) DUTENS, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, t. I, p. 196 ; t. II, p. 14.

(2) SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, tome IV, p. 172.

le rang et la naissance, elle l'est infiniment plus par la délicatesse et l'élévation des sentimens, la beauté du génie, l'étendue des lumières, la pénétration de l'esprit, la précision et la vigueur du raisonnement, la pureté et l'élégance du langage, la justesse et la finesse du goût. Sans le vouloir elle passe, à la cour, à la ville, chez l'étranger et dans la république des lettres, pour une des premières femmes de sa nation et de son siècle...

Fadeurs ordinaires d'une dédicace? Point. Car Mme de Boufflers ici n'est pas nommée et n'aurait pas souffert qu'on la nommât. C'est l'admiration qui parle toute pure.

Des qualités si rares élèvent Mme de Boufflers trop au-dessus de la plupart des femmes de son cercle pour qu'elle ne leur paraisse pas quelque peu étrange et paradoxale. Tout en la déclarant charmante : « Elle est trop l'ennemie des lieux communs », dit Mme de Genlis, à qui la postérité n'adressera jamais semblable reproche (1). La vieille marquise du Deffand que toute renommée blesse, qui n'observe que pour se moquer, enrage des succès de Mme de Boufflers et la correspondance dont son amour sénile accable le sceptique Horace Walpole, abonde en traits venimeux à l'adresse de l'*Idole* et de sa « clique ». C'est ainsi qu'elle nomme la société du Temple. Il est vrai que dans la querelle de Mme du Deffand avec Mlle de Lespinasse, Mme de Boufflers a refusé de prendre parti. Cela ne se pardonne pas.

La duchesse de Chartres, devenue d'Orléans, ne par-

(1) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome I, p. 299. — Mme de Genlis que ses propres contradictions n'embarrassent point dit, il est vrai, un peu plus loin : « Mme de Boufflers passoit pour la personne de la société la plus spirituelle ; elle étoit même auteur de plusieurs drames et comédies, mais qui n'ont jamais été imprimés. On l'accusoit de soutenir dans les conversations des paradoxes ou des thèses bizarres ; c'est ce que je n'ai jamais entendu, je l'ai toujours trouvée aussi raisonnable que spirituelle, mais elle n'étoit jamais commune : c'est là sans doute ce qu'on appeloit de la bizarrerie » (Tome II, p. 252).

donne pas non plus à son ancienne dame d'atour d'être maintenant sa belle-sœur de la main gauche. Et quoique sa propre conduite laisse fort à désirer (le comte de Melfort en dirait quelque chose), elle chansonne la favorite de son frère en termes outrageants :

La catin d'un prince de sang
Tient à Paris un fort beau rang
Chés les filles publiques,
Eh! bien?
Tant elle est impudique...
Vous m'entendez bien! (1)

Qu'importent ces taches au portrait? Ainsi qu'observe Sainte-Beuve, mieux que tous les propos de société, l'estime profonde et l'affection que saura inspirer Mme de Boufflers au grand historien David Hume, à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade, jugent la femme et sont garants du sérieux, de la bonté, qu'il trouve en elle sous l'écorce mondaine et brillante. Cette intimité de Hume et de la comtesse coïncidera précisément avec une des crises les plus douloureuses que puisse subir un cœur aimant... Nous sommes en 1764. Depuis treize ans, l'*Idole* est admirée, choyée. Ce ne sont en son honneur, au Temple comme à L'Isle-Adam, que fêtes, concerts, soupers littéraires, réceptions grandes ou petites, hommages perpétuels; sa vie est une féerie de chaque jour. Que manque-t-il à Mme de Boufflers pour être parfaitement heureuse? Presque rien : sinon un état régulier dans le monde, une situation moins équivoque. Or, voici que M. de Boufflers meurt subitement au mois d'octobre. Elle est libre : le prince de Conty est veuf. Que va-t-il faire? Leur liaison va-t-elle prendre un autre nom, un tour plus honorable? Beaucoup de gens le croient. Hume, confident de Mme de Boufflers, lui rend compte des opinions diverses qu'il recueille :

(1) Bibliothèque de l'Arsenal : *Manuscrits*, 3119, f. 38.

Mercredi 28 novembre 1764. — Vous pouvez penser que depuis mon retour à Paris, je n'ai cessé de tenir ouverts mes yeux et mes oreilles pour ne rien perdre de ce qui a rapport à votre affaire. Je trouve que l'opinion générale de tous ceux qui se croient le mieux informés est qu'une résolution sera prise en votre faveur et que cette résolution aura probablement son effet.

Mais vous ne pouvez certainement vous attendre qu'un si grand événement se passe sans critique : il conviendrait mal à mon amitié de vous flatter sur ce chapitre. L'envie et la jalousie naturelle au monde suffiraient pour expliquer la répugnance d'un grand nombre. Personne n'a été plus généralement connue que vous, et dans ces dernières années et dans votre première jeunesse : se peut-il qu'un si grand nombre de connaissances vous voient avec plaisir passer du rang de leur égale à celui de leur supérieure, et si fort supérieure? Supportera-t-on de vous voir unir l'élévation si marquée du rang à l'élévation du génie qu'on sent en vous et qu'on voudrait en vain contester? Soyez assurée que celle-là sera réellement et sincèrement votre amie, qui pourra vous accorder de bon cœur de si grands avantages...

Au total, je suis persuadé, par tout ce que j'entends et vois, que la chose finira comme nous le désirons; mais en tout cas je prévois que, quelle que soit l'issue, vous recueillerez de tout cela beaucoup d'honneur et beaucoup d'ennui... (1)

Hélas! non. La chose ne finira pas « comme on le désire ». Les jours se passent; la résolution du Prince est prise. Ce n'est pas le refus formel; mais c'est l'ajournement indéfini, qui équivaut au refus. Hume n'a plus qu'à consoler son amie, qu'à panser de son mieux cette blessure cruelle. Avec quels ménagements infinis il procède, avec quelle délicatesse il lave la plaie! Il commence par expliquer, par excuser, s'il se se peut, la conduite de l'amant :

Les princes, dit-il, plus que les autres hommes sont nés esclaves des préjugés et ce tribut leur est imposé comme une

(1) David Hume ne paraît point se douter que l'acceptation de Conty comme grand-prieur de France par l'Ordre de Malte avait été subordonnée à la condition expresse que le Prince ne se remarierait pas ou qu'il remettrait le grand-prieuré (Voir ci-dessus, p. 96).

sorte de représailles par le public. Le prince en particulier dont il s'agit est. à tous les points de vue, si éminent qu'il doit quelque compte de sa conduite à l'Europe en général, à la France et à sa famille, la plus illustre qui soit au monde. On doit s'attendre que des hommes dans sa condition ne seront pas poussés à agir par des mobiles privés... Il pourrait faire sans doute un pas extraordinaire en considération d'un mérite extraordinaire... Mais, s'il ne le fait point, aurait-on bonne grâce à s'en plaindre et à en concevoir le moindre ressentiment ?

Puis il arrive à l'application du remède, remède énergique mais nécessaire, selon lui :

La perte d'un ami, celle d'une dignité ou de la fortune, admet quelque consolation, sinon par raison, au moins par oubli, et ces sortes de chagrins ne sont pas éternels. Mais tant que vous maintenez vos relations présentes, vos espérances toujours ravivées ranimeront toujours votre désir naturel de l'état auquel vous aspirez, et en même temps votre dégoût pour l'état dans lequel vous vous trouvez aujourd'hui. Je prévois que vos passions si vives, continuellement remuées, mettront en pièces votre frêle machine : la mélancolie et une constitution ruinée deviendront alors votre lot, et les remèdes qui pourraient maintenant préserver votre santé et conserver l'équilibre de votre âme viendront trop tard pour les rétablir.

Quel conseil donc puis-je vous donner dans une situation si intéressante? La ligne de conduite que je vous recommande exige du courage, mais je crains que rien autre chose ne soit capable de prévenir les conséquences que j'appréhende si justement : c'est, en un mot, après avoir employé tous les doux moyens pour prévenir une rupture, que vous en veniez à diminuer graduellement votre intimité avec le prince, que vous soyez moins assidue dans vos visites, que vous fassiez de moins fréquents et de plus courts voyages dans ses résidences de campagne et que vous vous rangiez vous-même à une vie de société privée et indépendante à Paris. Par ce changement dans votre plan de vie, vous coupez court d'un coup à l'attente de ce rang auquel vous aspirez; vous n'êtes pas agitée plus longtemps par des espérances et des craintes, votre tempérament recouvre insensiblement son premier ton, votre santé revient; votre goût pour une vie simple et privée

gagne du terrain chaque jour, et vous finissez par vous apercevoir que vous avez fait un bon marché en acquérant la tranquillité au prix de la grandeur. La dignité même de votre caractère, aux yeux du monde, reprend son lustre, puisque les hommes voient le juste prix que vous mettez à votre liberté et que, quelles que soient les passions de jeunesse qui vous aient séduites, vous ne voulez plus maintenant faire le sacrifice de votre temps, là où vous n'êtes pas jugée digne de tout honneur.

Et pourquoi repousseriez-vous si fort la pensée d'une vie privée à Paris ? C'est la situation pour laquelle je vous ai toujours crue la mieux faite depuis que j'ai eu le bonheur de votre connaissance. Les grâces inexprimables et délicates de votre caractère et de votre conversation, comme les douces notes d'un luth, sont perdues au milieu du tumulte du monde dans lequel je vous ai vue journellement engagée. Une société plus choisie saurait mettre un prix plus juste à votre mérite. Des hommes de sens, de goût et de littérature, s'accoutumeront d'eux-mêmes à fréquenter votre maison. Toute société élégante recherchera votre compagnie et, quoique tout grand changement dans les habitudes et la manière de vivre puisse d'abord paraître désagréable, l'esprit se réconcilie bien vite avec sa nouvelle situation, surtout si elle lui est le plus naturelle et celle pour laquelle il est né... (1).

Quelle sagesse affectueuse et comme on sent que ces conseils si pratiques, si désintéressés, sont dictés par une amitié vraie ! Cette belle lettre fait autant d'honneur à celle qui la reçut, étant capable de la lire, qu'à celui qui l'écrivit en toute sincérité d'âme.

Mme de Boufflers ne suivit qu'à demi les avis de Hume. Elle se détacha peu à peu du Prince, qui d'ailleurs commençait lui-même à se détacher d'elle. Elle cessa d'être sa maîtresse, mais elle n'eut pas le courage d'aller jusqu'au bout de l'oblation. Elle resta au Temple ; elle y conserva son hôtel et son jardin anglais, la merveille de l'Enclos ; elle continua de payer son écot à la loge du Prince, au théâtre de

(1) Lettre de Hume, traduite et citée par SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, tome IV, pp. 181-186.

l'Opéra (1). L'habitude fut plus forte que le ressentiment.

En 1767, la comtesse n'est plus que « l'ancienne amie » du prince de Conty. Ainsi l'appelle Mme de Genlis, à propos d'un voyage à L'Isle-Adam. Jean-Jacques, confessant qu'il faillit devenir amoureux de Mme de Boufflers en 1761, dit également : « Si je ne fis pas la folie de devenir son rival [le rival du Prince], il s'en fallut de peu; car alors Mme de Boufflers étoit encore sa maîtresse ». Etait *encore*... Elle ne l'est donc plus au moment où Rousseau écrit ses *Confessions*. Cette scission charnelle n'est un secret pour aucun des habitués du palais prieural, et si Rousseau lui-même en est instruit à distance, c'est que dans Paris bien peu de gens l'ignorent. Ce néanmoins le Prince rend à Mme de Boufflers les mêmes devoirs, les mêmes hommages extérieurs qu'autrefois. Elle est toujours la reine de la petite cour du Temple ; elle est de tous les déplacements, de tous les plaisirs, et Conty va souper chez elle deux ou trois fois la semaine. Pour mieux donner le change à l'opinion, il pousse les scrupules de la bienséance jusqu'à s'abstenir d'assister au mariage du jeune comte de Boufflers, en décembre 1768. Bien que Pont-de-Veyle ait mitonné ce mariage avec Mlle des Alleurs, fille de notre ancien ambassadeur à la Porte ; bien que la maréchale de Luxembourg ait choisi les boucles d'oreilles de la mariée ; bien que toute la société du Temple soit de la noce et quatre-vingts personnes priées au repas du lendemain, le Prince n'y paraît point (2). Et l'on ne saurait imaginer d'autre explication que la délicatesse à cette absence préméditée, puisque peu après

(1) La comtesse de Boufflers, la maréchale de Luxembourg et la duchesse de Lauzun contribuaient chacune pour 500 livres par an à la location des deux loges de Conty, à l'Opéra (*Registre des Comptes de Manscourt*, Recette, chapitre 20, article 2).

(2) Mme du Deffand, *Correspondance*, tome I, pp. 475 et 521. — *Gazette de France*, 9 décembre 1768.

Conty témoigne de son intérêt à la mère et au fils en nommant le comte de Boufflers lieutenant-colonel du régiment de Conty-Dragon (1).

Mme de Boufflers demeura au Temple jusqu'à la mort du prince de Conty, sans que rien parût être modifié dans son état. Conty disparu (1776), elle se retira dans une jolie maison qu'elle possédait à Auteuil, puis elle alla soigner à Arles sa santé ébranlée par le chagrin. C'est alors qu'elle écrivait à Gustave III de Suède :

D'Arles, 24 janvier 1777. — ...La perte que j'ai faite, Sire, est une perte nationale ; elle m'inspireroit les regrets les plus vifs pour l'intérêt de mon pays si, dans ma profonde douleur, je pouvois être occupée d'autre chose que de ce qui m'est particulier dans ce malheur. Mais lorsque je considère ce royaume privé de son principal ornement par la mort prématurée d'un héros, d'un grand prince, doué des vertus et des qualités les plus distinguées, d'une probité antique, d'une franchise véritablement françoise, plein d'amour pour la patrie, zélé défenseur des droits de chacun, exposant à chaque occasion son repos et sa sûreté, sa vie même, pour conserver nos libertés, et que je viens à réfléchir qu'une destinée favorable en apparence, mais en effet la plus cruelle, m'avoit attaché ce grand homme par les liens de la plus tendre amitié, je suis prête à mourir de l'excès de mon désespoir... (2).

Elle se consola pourtant, regagna Auteuil et y vécut jusqu'à la Révolution dans une paisible retraite, avec

(1) Louis-Edouard de Boufflers était né le 3 décembre 1746. Elevé à l'étranger, il voyagea pendant toute sa jeunesse. En 1770, il fut nommé mestre de camp lieutenant de Conty-Dragon, lequel régiment à la mort du Prince prit le nom de Boufflers (ordonnance du 12 septembre 1776) tandis que Louis Edouard en devenait mestre de camp Passé brigadier de dragons le 5 décembre 1781, il fut nommé maréchal de camp le 9 mars 1788. Il mourut en émigration vers 1795. De son mariage avec Amélie des Alleurs, il avait eu un fils, Amélie-Joseph-Edouard, né à Paris le 16 novembre 1785. (Jal, abusé par le prénom féminin a pris cet enfant pour une fille).

(2) *Correspondance de Gustave III et de Mme de Boufflers*, pp. 104-105.

sa bru, la comtesse Amélie, recevant chez elle, en été, la meilleure compagnie de Paris, allant quelquefois passer le printemps aux eaux de Spa .. (1).

Elle s'était justement attardée à Spa en 1789 lorsque fut prise la Bastille. Au lieu de rentrer en France, les dames de Boufflers, pour attendre les événements, passèrent en Angleterre, d'où elles ne revinrent qu'en 1792, probablement sous la menace de la confiscation de leurs biens, comme émigrées. Et les deux ci-devant nobles, tout aussitôt, s'efforcent de se hausser au rang de bonnes citoyennes. Espérant attendrir l'ogre révolutionnaire, elles multiplient leurs dons patriotiques. Prudemment, elles déposent au comité d'Auteuil, sans les décacheter, les lettres qu'elles reçoivent de l'étranger. Même la comtesse Amélie, dont le mari est resté hors frontières, va jusqu'à réclamer contre lui le divorce, qu'elle obtient (13 février 1793).

Inutiles précautions, vain étalage de civisme. Emigrées rentrées, par là seul elles sont suspectes. Le 22 janvier 1794, un ordre du comité de Sûreté générale les envoie à la Conciergerie, après perquisition domiciliaire et saisie de leurs papiers. On ne découvre heureusement rien de compromettant chez elles, sinon « un portrait à la silhouette que la citoyenne Campet-Saujon déclare être celui du prince de Conty ; le dit portrait en médaillon garni en or et de deux glaces, enfoncé dans un étui de galuchat » (1). Mais

(1) Mme du Deffand écrit à Horace Walpole en 1780 : « Elle a complètement oublié l'Altesse pour qui elle voulait qu'on crût qu'elle avait une grande passion ; celle qu'il avait eue pour elle était tellement passée qu'on prétend qu'il ne la pouvait plus souffrir : heureusement il n'avait pas attendu à ses derniers moments pour lui faire du bien ; elle a, dit-on, quatre-vingt ou cent mille livres de rente ; elle en fait bon usage » (*Correspondance de Mme du Deffand*, tome II, p. 715).

Nous ne savons pas à combien se montait la fortune personnelle de Mme de Boufflers. Du prince de Conty elle tenait seulement 30.000 livres de rente, exemptes d'impositions (*Registre des Comptes de Manscourt*. Dépense, chapitre 10, rente n° 173).

les renseignements sur les accusées et sur Delesterne, leur domestique, arrêté avec elles, ne sont pas défavorables ; elles ont la chance de doubler le 9 thermidor sans être jugées ; en vendémiaire, quand elles comparaissent devant le farouche tribunal, la détente commence à se faire ; elles sont acquittées, « non convaincues d'être auteurs d'une conspiration qui a existé contre la liberté du peuple » (2).

Les dernières années de la comtesse de Boufflers sont obscures. Une pétition adressée par elle à la Convention nationale nous avertit seulement qu'elle perdit son fils. Elle y dit qu'après avoir été enfermée puis acquittée, elle ne doit pas être soumise aux exigences de la loi sur les parents d'émigrés « pour les biens saisis à son fils décédé, et qui lui reviennent » (3).

Lorsque Sainte-Beuve consacrait à la « divine comtesse » trois de ses *Lundis* littéraires, on ignorait la date de sa mort ; « ce dernier renseignement précis, on ne l'a pas encore obtenu, et il se peut en effet qu'elle ne se soit éteinte qu'en 1800, comme une vague tradition l'a répété » (4). La vague tradition s'est, depuis, faite certitude. Mme de Boufflers mourut à Rouen, rue Faucon, le 28 novembre 1800 (5).

Sa belle-fille lui survécut vingt ans. Elle s'éteignit dans un état voisin de la misère, le 4 mai 1820, à Auteuil, chez son ancien cuisinier. Son fils, le comte

(1) Archives Nationales : W 453, dossier 136 (Perquisition à la maison rue de Choiseul, n° 714, appartenant à la citoyenne Boufflers).

(2) *Le Moniteur universel*, 14 vendémiaire an III. Le jugement est du 2 vendémiaire (23 septembre 1794).

(3) *Pétition adressée à la Convention nationale par la citoyenne Campet, veuve d'Edouard Boufflers, etc.* Ce factum est imprimé sans lieu ni date ; mais il est forcément antérieur au 26 octobre 1795, jour où la Convention se sépara, léguant à la France la Constitution de l'an III et le Directoire.

(4) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, tome IV, p 234.

(5) Ch. Nauroy, « *Le Curieux* », tome I, p. 295.

Amélie de Boufflers, dernier de sa race, mourut le 5 avril 1858. La mère et le fils reposent dans la partie ancienne du cimetière d'Auteuil.

La troisième maîtresse d'habitude du prince de Conty s'appelait Mme Dailly. Il la connut vers le mois de juin 1770, autant que l'on peut conjecturer sur une phrase incidente d'un rapport de l'agent Marais, inspecteur de la police des mœurs : « On dit que Mme Dailly vivoit avec M. le duc de Choiseul ; qu'elle vient d'accoucher ; qu'elle est au désespoir, mais que M. le prince de Conty lui reste » (1). Point de date à cette note ; mais elle est sûrement de la fin de mars ou du commencement d'avril 1771. Mme Dailly accoucha, en effet, le 21 mars de la dite année.

Et le même agent Marais nous reparlera d'elle dans un rapport daté, celui-ci, du 26 avril : « Il [Conty] tient aussi sous la clef, la dame Dailly, de chez laquelle il a tout à fait éconduit le comte de Chabot » (2).

Que Mme Dailly ait été, ou non, la maîtresse de M. de Choiseul, récemment disgracié, et celle de M. de Chabot, peu nous importe. Ce qui est avéré, c'est qu'elle sut persuader au prince de Conty, lequel n'était point tout à fait un naïf, que l'enfant né le 21 mars 1771 était de lui. Voilà pourquoi nous pouvons, en toute certitude, faire remonter, pour le moins, au milieu de l'année précédente cette liaison nouvelle du Prince, liaison qui se poursuivra désormais dans un mystère si absolu que la plupart des contemporains ignoreront jusqu'au nom de Mme Dailly.

Cependant cette femme mériterait dans l'index des maîtresses du Prince, une place à part, à côté de Mme d'Arty, à côté presque de Mme de Boufflers. Autant que ces deux dames, elle est l'amante et l'amie. Sérieuse et rangée, elle se pique d'introduire l'ordre

(1) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 39.
(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, f. 537.

jusque dans le désordre. Pendant cinq ans, jusqu'à la mort du Prince, Mme Dailly, pour lui complaire, va se confiner dans une quasi-clôture, volontairement séparée du monde. Elle coûtera peu, n'exigera rien, subira docilement les contraintes d'une jalousie renouvelée des tuteurs de comédie. Cette décence, affectée ou sincère, ce désintéressement, réel ou feint, retiendront Conty. L'orgueil d'être père le captera tout à fait, quand un frère sera né, en décembre 1772, au premier bâtard de 1771.

La réussite de Mme Dailly tient bien un peu au besoin d'économie qui s'impose au Prince depuis que, son engouement pour les beaux-arts tournant à la passion, il consacre chaque année des sommes énormes à embellir sa galerie de tableaux. Mais cette réussite tient aussi à ce que Mme Dailly vient au bon moment, à l'heure physiologique. Conty touche à l'âge du repos. Cette effervescence amoureuse, cette apparente fureur sensuelle qui, comme on le verra plus loin, l'ont porté, de 1767 à 1771, à collectionner les maîtresses par douzaines, étaient les derniers éclats de la lampe près de s'éteindre. Le Prince va sur ses cinquante-cinq ans ; la vieillesse le guette, la décrépitude le menace. Les succès abondants que lui procurait jadis sa réputation d'aimeur vigoureux, il ne les obtient plus qu'à prix d'or. Si les femmes à présent se retournent sur son passage, ce n'est qu'au tintement de ses écus. Il en plaisante, mais il en souffre : « Autrefois, dit-il, mes politesses étaient prises pour des déclarations d'amour ; aujourd'hui, mes déclarations ne sont plus prises que pour des politesses » (1). L'avis pittoresque donné au roi Louis XV par son médecin ordinaire : « Sire, il faut dételer », s'appliquerait à merveille au prince de Conty. Mais *dételer* serait comme un aveu de sa déchéance physique. Et, pareil au gourmet blasé qui

(1) Dutens, *Mémoires d'un Voyageur qui se repose*, tome II, p. 24.

espère trouver dans la variété des mets l'épice propre à ravigoter son palais, Conty, remplaçant l'amour par la débauche, s'est obstiné à chercher parmi cent gueuses, la femme savante au déduit, capable de ranimer ses sens paresseux. Quelle prudence pourtant en ses excès ! Et comme, dans cette chasse à l'oiseau rare, il ménageait ses munitions. Laissons l'agent Marais révéler ce détail au lieutenant de police, tout à cru, avec ce dédain de la périphrase dont l'inspecteur des mœurs est coutumier :

31 janvier 1771. — Ce prince [Conty] passe pour un héros en amour, mais je sais d'une bréteuse qui lui a passé par les mains et qui est fort grecque, qu'il n'en a que l'apparence. Voicy comme il s'y prend : on convient qu'il a encore un peu d'érection, mais pour soutenir la bonne opinion qu'il veut qu'on ait de lui, au moment du plaisir, sous prétexte de précautions pour sa santé, il se retire et a l'air de finir son affaire dans un mouchoir blanc qu'il porte toujours à cet effet, et l'instant d'après, il paroît recommencer sur nouveaux frais. Une femme, dernièrement, se saisit adroitement du mouchoir et lui fit connoître que tous ses grands airs se réduisoient au mérite d'être un bon garçon serrurier, c'est-à-dire qu'il sait très bien limer (1).

A la faveur de cette crise, de ce « retour d'âge », Mme Dailly, sitôt qu'elle paraît, s'empare du Prince parce qu'elle rend l'illusion de l'amour à ce cœur désenchanté des femmes pour avoir trop aimé les filles...

Marie-Claude Gauché était née à Charleville, en 1747, de Jean Gauché et de Jeanne-Françoise Tugot, artisans peu fortunés. A quinze ans, ses parents l'avaient mariée à un peintre sur émail, un abbevillois, nommé Jacques-François Dailly, qui avait le double de son âge et qui l'emmena à Paris. Le ménage ne fut pas longtemps heureux. L'épouse était-elle trop

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 497.

volage ? L'époux était-il trop violent ? Nous ne connaissons que les griefs de la femme, tels qu'ils sont exposés dans la plainte en séparation de corps qu'elle rendit contre son mari à Michel-Pierre Guyot, commissaire au Châtelet :

... Laquelle nous a dit qu'à l'âge de quinze ans elle a eu le malheur d'épouser François Dailly, peintre en émail ; que cette union n'a été pour elle qu'une source d'amertume et de chagrins; que son mari, loin d'avoir pour elle les sentiments qu'elle avoit droit d'en attendre, n'a pas même conservé longtems les égars que la bienséance et l'humanité exigent ; qu'elle a fait tout ce qui a dépendu d'elle pour ramener son esprit et se concilier son affection, mais que sa douceur et sa complaisance n'ont fait que le rendre plus intraitable ; qu'il a bientôt déployé toute la violence de son caractère et qu'il lui a fait essuyer des scènes dont elle a pensé être la victime ; qu'il n'a cessé de l'injurier en l'appelant journellement « salope » et « bougueresse », et en employant contre elle les termes les plus grossiers ; qu'il a semblé prendre à tâche de décrier sa conduite et ses mœurs, et qu'il a poussé la diffamation jusqu'à la traiter devant différentes personnes de « garce » ; que non content de l'accabler et de la diffamer, il ne cessoit de la menacer ouvertement ; que des menaces, il a passé aux mauvois traitemens, qu'il l'a frappée plusieurs fois avec violence ; qu'un jour il lui mit le poing sous la gorge en lui disant : « Bougueresse, va-t-en, sors de chez moi, sinon je te fouterai en bas des escaliers » ; qu'effectivement il en seroit venu à cette extrémité si la plaignante, cédant à la nécessité, n'eût enfin pris le parti de se retirer pour mettre ses jours en sûreté ; qu'ainsi chassée de sa propre maison par les violences de son mari, elle n'eut d'autres ressources que de se retirer chez la dame sa mère ; que depuis ce tems son mari n'a jamais voulu la revoir ; qu'il ne lui a jamais rien fourni, ni pour sa subsistance ni pour son entretien, au point qu'elle auroit manqué des choses les plus nécessaires à la vie sans le secours que la dame sa mère lui a procuré ; qu'enfin il a poussé le mépris envers elle jusqu'à l'abandonner totalement, en sorte qu'elle ignore même ce qu'il est devenu. Et comme la plaignante a intérêt de se mettre pour toujours à couvert de ses violences, et qu'elle désire se pourvoir en justice pour obtenir sa séparation de corps, elle est venue nous rendre la présente

plainte dont elle nous a requis acte, à elle octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison (1).

Cette plainte est du 12 octobre 1775. Mme Dailly est la maîtresse du prince de Conty depuis quatre ans et, certainement, elle exagère quand elle prétend « qu'elle eût manqué des choses les plus nécessaires à la vie sans le secours de la dame sa mère ». Si le Prince tient sa maîtresse « sous la clé », comme dit Marais, la cage où il l'enferme est dorée à souhait. Elle habite dans la paroisse Sainte-Marguerite, une fort belle maison située rue de Popincourt, au coin de la rue Saint-Sébastien. Elle se fait appeler Mme de Brimont et elle édifie ses voisins par sa bonne tenue, elle les charme par sa douceur et son esprit (2).

Mme Dailly, avons-nous dit, ne quitta point le Prince jusqu'à sa mort. Lors de la dernière maladie de Louis-François, elle s'était établie au Temple dans un cabinet contigu à sa chambre à coucher et, dès qu'il était seul, elle entrait (3). C'est qu'il s'agissait d'assurer le sort de ses enfants, d'obtenir du Prince qu'il les avouât publiquement. Elle y parvint. François-Claude-Fauste et Marie-François-Félix, furent reconnus par un codicille au testament de Conty, codicille reçu le 31 juillet 1776 par Me Duclos-Dufresnoy, notaire. Confiés à la tutelle de M. Benjamin de Laborde, valet de chambre du Roi; pourvus chacun d'une rente de 12.000 livres, ils portèrent respectivement dans leur jeunesse les titres de marquis de Rémoville et de chevalier d'Hattonville, du nom de terres que leur avait données leur père (4).

(1) Archives Nationales : *Papiers des commissaires*, Y 13.556.

(2) *Journal d'un bourgeois de Popincourt* (Lefebvre de Beauvray) publié par H. Vial et G. Caron, pp. 19-21.

(3) *Correspondance secrète* [dite de Métra], tome III, p. 222.

(4) Rémoville, dans les Vosges ; Hattonville, près de Paris. — Dans deux actes de 1787, les bâtards du prince de Conty sont qualifiés « élèves de la marine ». A la Restauration, ils déposèrent

Selon l'auteur de la *Correspondance secrète*, attribuée à Métra, les enfants de Mme Dailly étaient deux filles. Cet auteur a fait confusion dans le sexe. Les bâtards reconnus par le Prince furent deux garçons et leurs dates de naissance suffiraient presque à désigner leur mère. La présence de Mme Dailly au chevet de Conty jusqu'à son dernier jour serait encore un argument. Le Prince mourut le 2 août 1776 ; c'est le 31 juillet seulement qu'il songea à appeler son notaire pour authentiquer ses bâtards. Qui donc lui aurait suggéré cette tardive reconnaissance, sinon celle qui veillait sans cesse auprès de lui ? Et quel intérêt y aurait eu Mme Dailly, si ces enfants n'avaient pas été à elle ?... Un autre argument pourrait être tiré de l'acte baptistaire du plus jeune des deux frères, baptisé à la paroisse Saint-Laurent. Cette pièce, découverte par M. Nauroy, est libellée comme suit : « Le 22 décembre 1772, fut baptisé Marie-François-Félix, né de ce jour,

aux minutes de Me Denis, notaire à Paris, une correspondance de feu leur frère légitime Louis-François-Joseph, dernier prince de Conty, datée de 1804 et de 1807, qui établissait leur reconnaissance Des lettres patentes de Louis XVIII, du 17 novembre 1815, registrées à la Cour royale de Paris le 11 décembre suivant, les confirmèrent dans leurs noms et titres et les autorisèrent à porter le nom de Bourbon-Conty.

Le marquis François-Claude de Bourbon-Conty, « ancien colonel et chevalier de plusieurs ordres », mourut célibataire à Paris le 8 juin 1833, en son domicile de la rue Saint-Dominique, n° 54.

Son frère, le chevalier Marie-François de Bourbon-Conty, également « ancien colonel et chevalier de plusieurs ordres », mourut le 6 juin 1840, sans postérité Il avait épousé Herminie de la Brousse de Verteillac, qui se remaria en 1850 au duc de la Rochefoucauld Doudeauville. Le *Moniteur*, en annonçant que le roi a signé au contrat de mariage de Mlle de Verteillac, appelle le marié *comte* de Bourbon-Conty. C'est également le titre dont il se pare en 1833 sur l'acte de décès de son aîné. Il n'y a pas droit. Le titre de comte lui fut bien accordé par ordonnance royale du 29 avril 1824, mais « sous la condition que les lettres patentes constitutives lui seraient délivrées dans les deux mois ». Lesdites lettres n'ayant pas été délivrées, l'ordonnance demeurait sans effet (Voyez : Nauroy, « *Le Curieux* », tome I (1885) pp. 202-203 et le *Moniteur universel*, année 1828, p. 479).

fils d'un père et d'une mère inconnus, rue Saint-Martin, de cette paroisse, etc... ». Ainsi le nouveau-né est déclaré de père et de mère inconnus. Pour le père, cette réserve va de soi. Mais pour la mère? .. De toutes les maîtresses qu'eut le prince de Conty en 1772 (car il fit à Mme Dailly plusieurs infidélités), une seule était obligée de cacher son identité : Mme Dailly. Toutes les autres étaient des filles. Si l'une d'elles avait eu un enfant des œuvres du Prince, elle n'aurait pas manqué, n'ayant rien à y perdre et pouvant y gagner beaucoup, de proclamer sa maternité. Mme Dailly au contraire est mariée. Elle vit séparée de son mari, mais celui-ci existe. Si elle déclare l'enfant à son nom, cet enfant adultérin, en vertu de l'adage : *is pater est*, sera, par là même, réputé fils de Jacques-François Dailly. Elle s'expose à un humiliant désaveu de paternité. A supposer que Dailly ne désavoue pas l'enfant, celui-ci ne pourra plus, dans la suite, être reconnu par le Prince. Elle garde l'anonyme... Mais la meilleure preuve que les deux bâtards sont bien les fils de Mme Dailly se trouve dans le livre des comptes de Manscourt, le trésorier du prince de Conty. Le Prince constitua à Mme Dailly une rente perpétuelle de 15.000 livres et aux deux enfants une rente de 24.000 livres (1). Sur le registre de Manscourt, qui embrasse plusieurs années, le paiement des quartiers de cette rente est indiqué de la manière suivante : « Mineurs Fauste et Félix », et immédiatement après : « C.-M. Gauché, femme Dailly ». La désignation de la mère varie parfois. Tantôt Manscourt l'appelle : « Mme Gauché-Dailly », tantôt : « Mme Gauché, femme séparée du sieur Dailly, à présent dame de Brimont ». Mais invariablement les mineurs Fauste et Félix, pour lesquels émarge leur tuteur, M. de Laborde, viennent à la ligne au-dessus. Ce rapprochement n'est pas fortuit.

(1) *Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chapitre 10, rentes 174 et 175.

Après la mort du prince de Conty, Mme Dailly garda la maison qu'elle occupait en partie à Popincourt, près de la barrière de la Roulette. Malgré la petite fortune que lui laissait le père de ses enfants, sa vie fut aussi simple que par le passé. Les commérages de ses voisins ne trouvèrent à lui reprocher que les trop fréquentes visites d'un maître des requêtes au Parlement qui habitait la même maison qu'elle, M. Roslin d'Ivry, fils d'un fermier général. Mais ces bavardages s'éteignirent en même temps que l'amoureux présumé, qui mourut en 1785 d'une phthisie galopante (1).

La Révolution ruina Mme Dailly : l'exode des princes lui supprima sa rente viagère. Sans doute elle n'était plus assez riche pour vivre à Paris ; elle se retira dans le Midi, à Roujan (Hérault). Elle était encore domiciliée dans ce village en 1798, lorsqu'elle revint à Paris pour faire prononcer son divorce. Elle l'obtint par un jugement du 9 messidor an VIII, lequel fut signifié le 29 messidor (17 juillet 1798) à Jacques Dailly habitant pour lors, 19, faubourg du Temple (2).

A partir de ce moment, nous perdons complètement la trace de Marie-Claude Gauché, dite dame de Brimont.

(1) *Journal d'un bourgeois de Popincourt*, p. 21. — *L'Almanach royal* indique le domicile de M. Roslin d'Ivry, au faubourg Saint-Antoine, rue Contrescarpe. S'il n'y a pas là une erreur d'adresse qu'excuse la topographie de ce quartier, il faut croire que M. Roslin d'Ivry avait loué un second logement pour se rapprocher davantage de Mme Dailly.

(2) Archives de la Seine : *Reconstitution des actes de l'Etat civil de la ville de Paris.*

VIII

Les amours du prince de Conty

(*Suite*)

Les maîtresses de rencontre. — Index chronologique et anecdotique de 173... à 1776.

Même par approximation, il n'est point aisé d'évaluer le nombre des maîtresses passagères du prince de Conty. En dehors de quelques chansons du temps, de quelques indications succinctes glanées chez les mémorialistes, nous ne possédons d'autre source de renseignements que les rapports manuscrits de la police. Or, jusqu'en 1757, ces rapports sont muets sur le compte du Prince. Réserve compréhensible : de 1739 à 1747, la police parisienne est entre les mains de M. Feydeau de Marville, ami personnel du Prince. Son successeur, M. Berryer de Renonville, n'a pas la même raison d'être discret, mais c'est un homme prudent ; Conty est à ce moment le favori du Roi ; il travaille avec Sa Majesté et le lieutenant de police ne se hasarderait pas à faire surveiller, sans des ordres spéciaux, un personnage de cette importance. Il semble que l'inspecteur des mœurs Meusnier, dans les résumés hebdomadaires qu'il rédige pour son chef d'après

les notes de ses « mouches » subalternes, évite avec soin de transcrire quoi que ce soit d'allusif au prince de Conty. Le nom de celui-ci n'est prononcé qu'une seule fois, et fort incidemment, dans un rapport de l'agent Durocher, du 16 octobre 1752. A propos d'une maison occupée par une fille, rue Plumet, il est dit : «... C'est un vuide-bouteilles qui a servi autrefois aux plaisirs de M. le comte de Charollais et au prince de Conty » (1). Rien de plus.

A partir de 1757, au contraire, Conty, disgracié, est mis en observation sévère par M. Bertin et par ses successeurs, M. de Sartines, M. Lenoir, M. d'Albert. Le Prince s'est occupé de politique extérieure ; il connaît tous les dessous de notre diplomatie ; il a eu des agents secrets dans les capitales de l'Europe. Le Roi veut savoir s'il continue à entretenir des relations à l'étranger, quels sont ses tenants, dans quelles intrigues il trempe. Et la surveillance se poursuivra, sans relâchement, pendant près de dix-sept ans. Mais l'intéressé, qui, sans doute, est sur ses gardes, déjoue cet espionnage par l'innocence même de sa conduite et l'inspecteur Marais, qui a remplacé Meusnier, ne trouve à relater, concernant le Prince, que des intrigues amoureuses.

De ce qui précède, il suit que l'on pourrait diviser artificiellement en deux séries les amours de rencontre du prince de Conty : 1° jeunesse, période antérieure à 1757, sur laquelle les données positives font défaut ; 2° âge mûr, période postérieure à 1757, sur laquelle nous sommes renseignés par les fiches de police. Encore ces fiches sont-elles insuffisantes pour dénombrer avec exactitude les conquêtes du Prince ; elles nous révèlent une quarantaine de maîtresses environ, alors que le chiffre des bijoux recueillis à la mort de Conty permettra d'en supputer au moins dix fois plus. Il faut également tenir compte de la disparition des

(1) Bibliothèque de l'Arsenal : *Archives de la Bastille*, 10.240, f. 276.

rapports pour 1757 et 1758, lesquelles années manquent aux archives.

Si incomplète que soit forcément notre liste, nous donnerons tel quel le résultat de nos recherches.

L'INITIATRICE

Quelle fut la première maîtresse du prince de Conty ? Si l'anecdote suivante doit être crue, tenons pour assuré que cette initiatrice n'était point belle et qu'elle n'était plus jeune.

Le comte de La Marche, fils du prince de Conty, mérita dans sa jeunesse une renommée brillante dans les fastes de Cythère. Il était à peine adolescent lorsque son gouverneur l'ayant surpris en flagrant délit avec la fille d'un porteur d'eau, s'en vint tout éperdu conter ce fait au prince de Conty, et lui demander ses ordres.

— Cette malheureuse est-elle jolie ?

— Que trop, Monseigneur.

— Eh ! bien, mon fils est plus heureux que moi, car j'ai débuté avec une créature laide et presque vieille.

— Mais, Monseigneur, que faut-il en faire ?

— Ce soin regarde mon fils. Pensez-vous, monsieur, que je l'aie mis au monde pour l'élever en sot ? Il verra des filles, cela fait passer le temps.

— La morale, Monseigneur.

— Votre devoir est de la lui apprendre ; ne craignez pas que la petite personne aille sur vos brisées en ce genre d'enseignement.

Ce fut tout ce que le gouverneur put tirer du prince de Conty (1).

Mlle QUONIAM

Nous avons parlé, en leur temps (1733), des amours du Prince, nouvellement marié, avec la demoiselle

(1) [LAMOTHE-LANGON]. *Galanteries d'une demoiselle du monde ou Souvenirs de Mlle Duthé*, tome II, p. 384.

Quoniam, que lui offrit son oncle, le comte de Clermont. Ajoutons quelques notes sur cette jeune personne qui jouissait d'une certaine notoriété dans la galanterie parisienne.

Encore enfant, Quoniam avait été livrée au Régent par sa mère, belle rôtisseuse du faubourg Saint-Antoine. En échange de cette complaisance, la dame Quoniam avait eu le crédit de se faire débarrasser d'un mari gênant qu'on avait expédié aux Iles, sans jugement, par simple lettre de cachet. L'enlèvement subreptice du sieur Quoniam avait causé quelque émotion dans Paris et le commerce de sa femme en avait prospéré. Après la mort du Régent, le rôtisseur rapatrié fut recueilli par sa fille. La mère s'enferma dans un couvent par pénitence. Elle y mourut, dit-on.

Mlle Quoniam devait faire, par la suite, une fortune assez brillante. Entretenue par le maréchal de Saxe, puis par M. Duguay-Trouin qui lui constitua 10.000 livres de rente et la couvrit de bijoux, nous la retrouvons, vers 1750, logée rue de Suresne, au faubourg Saint-Honoré. C'est une grosse femme de bonne mine, encore appétissante malgré ses quarante-cinq ans. Elle affiche la dévotion, ce qui ne la retient point d'avoir un amant de trente ans, M. de Landivisiau, ancien aide de camp de Maurice de Saxe, qui vit chez elle sur le pied de pensionnaire.

Cette liaison finit par un mariage et Quoniam s'appela Mme de Landivisiau (1).

Mme la marquise de Bellefonds

Un couplet, rimé en 1735 par Conty, sur l'air : *Où sont-elles allées mes belles amourettes ?* et par lui dédié à M. de Richelieu, nous informe que le Prince et le duc, rivaux, sont trompés tous les deux par la même maîtresse :

(1) Bibliothèque de l'Arsenal : *Archives de la Bastille*, 10.243.

Nous avons tous deux Chimène,
Quel bonheur a plus d'appas !
Sans soins, sans crainte, sans peine,
Tour à tour entre ses bras,
Nous partageons la semaine...
Et ne lui suffisons pas (1).

Quelle est cette Chimène à plusieurs Rodrigues ? C'est Mme la marquise de Bellefonds, née Suzanne-Armande du Châtelet. Elle n'est mariée que depuis le mois de juin 1733 à Charles-Bernardin-Godefroy Gigault, marquis de Bellefonds, colonel au régiment de La Marche-Infanterie ; mais elle fut quasi-veuve presque aussitôt qu'épousée. Son mari a été embarqué avec les troupes envoyées à Dantzig au secours de Stanislas et, depuis la capitulation du fort de Veehelmunde, il est prisonnier de guerre en Moscovie. Mme de Bellefonds, en son absence, travaille à son avancement qui sera rapide (2).

Mme de Vaujours (?)

Aux belles de nos jours immolant ses épaules,
Orphée est à Paris en Amadis des Gaules...
Que d'états confondus ! L'univers en danger
Dans son premier cahos veut-il se replonger ? (3).

Ce quatrain, extrait d'un « Amphigouri sur les affaires du tems » qui paraît peu antérieur à 1739, s'applique au chanteur Jélyotte, acteur de l'Opéra depuis 1733. Jélyotte s'est vanté d'avoir eu les faveurs

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12.675 (Recueil de chansons), tome III, f. 205.

(2) Le marquis de Bellefonds mourut maréchal de camp en 1747 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1754 (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, tome IX, col. 250-251).

(3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 15.149 (Pièces critiques et satiriques, tome VII, f. 448).

de la duchesse de Vaujours (1). Pour le punir de cette fatuité, le prince de Conty l'a fait bâtonner : d'où la plaisanterie d'Orphée transformé en Amadis des *Gaules*, et immolant son échine « aux belles de nos jours » : *nos jours*, consonnance de Vaujours.

Le duc et la duchesse de Vaujours avaient leur appartement chez la princesse de Conty, première douairière, rue Neuve-Saint-Augustin (2). L'empressement du jeune prince de Conty à se faire le champion de la duchesse qui était fort belle, donnerait à croire que Mme de Vaujours était pour le Prince autre chose et mieux que la dame d'honneur de sa grand'-tante. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse de notre part.

Mlle Barbarine

Autres couplets. Ceci se chantait, en 1740, sur l'air de la *Petite Fronde* :

Une nouvelle fort plaisante
Qui paroît même intéressante :
Allez dedans la rue Chapon,
Où vous y trouverez deux filles
Entretenues tout de bon
Par un merle et une chenille.

Le merle chante comme un diable
Et la chenille abominable
Cherche à lui disputer le pas ;
Mais, pour apaiser leur querelle,

(1) Julie-Françoise de Crussol, fille de Jean Charles de Crussol, duc d'Uzès, née en 1713, mariée depuis 1732 à Louis-César Le Blanc de La Baume, duc de La Vallière, par mutation du nom de Vaujours, né en 1708, d'abord marquis de La Vallière, colonel d'un régiment d'infanterie, duc par démission, et alors appelé duc de Vaujours, devenu duc de La Vallière en 1739

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 21.021, f. 1 et f. 13 V°.

Est survenu un fier-à-bras
Qui s'est saisi de la plus belle (1).

Le merle, c'est le marquis de Choiseul. La chenille, le comte de La Carte qui est fort laid. Le « fier-à-bras » qui les apaise à la manière du juge de la fable, c'est Conty. Au cas de doute, un nouveau refrain, celui-ci sur l'air des *Rochelais*, nous mettrait au fait. Le chansonnier anonyme reproche au Prince sa générosité grande, car il est bruit que cette victoire lui coûte 50.000 livres :

Conty, on publie dans Paris,
Pour moy je n'en suis pas surpris,
Que vous f..tez la *Barb*....,
Que vous lui donnez de l'argent...
Un héros d'aussy bonne mine
Ne devroit pas payer comptant.

Et le Prince est censé riposter :

Quand on veut prendre ses ébats,
Il faut bien donner des ducats ;
Aussy, je n'en fais plus mistère,
Car c'est dedans la rue Chapon
Que, par devant et par derrière,
Faisons éjaculation (2).

La plus belle des deux héroïnes de la rue Chapon se nommait Mlle Barbarine.

Une prêtresse de Vénus

A la fin du mois de décembre 1746, le prince de Conty racontait lui-même au Roi une petite aventure toute récente. Etant allé dans un « temple de Vénus »

(1 et 2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 12.675 (Recueil de chansons, tome III, ff. 344 et 376).

dre de voiture pour aller à la paroisse écouter le chant d'allégresse... Conty, furieux mais le sourire aux lèvres, a avalé toutes ces couleuvres : « — Une heure de perdue! Fouette, postillon, et regagnons le temps! » — « Oui, Votre Altesse! » Et la vélocité de la course conduit un peu plus vite l'Altesse dans une autre commune où la même scène se renouvelle ; puis dans une troisième, une quatrième, une cinquième... C'est partout comme une insurrection de flatterie, comme un guet-apens de révérences. Bref le prince de Conty, parti à cinq heures du matin, arriva au rendez-vous à quatre heures après-midi. La chasse était terminée. Le Roi, mis au courant de l'aventure, convint que M. de Marville, rendant éloges pour injures, s'était vengé en bon chrétien autant qu'en homme d'esprit (1).

Mme de Vauvré

Nous n'avons guère plus de précisions sur Mme de Vauvré, femme d'un maître des requêtes qui fut choisi au mois d'août 1750 par la princesse de Conty douairière, comme chef de son conseil. « C'est un étrange choix, observe le marquis d'Argenson. Ce Vauvré jugé, pris la main dans le sac, chassé du Conseil autant qu'il fut au pouvoir du Chancelier, aurait été obligé de se défaire de sa charge sans le crédit de l'hôtel de Conty. Mme la princesse de Conty aime à avoir à elle des *gens à tout faire*. M. le prince de Conty a aimé la femme de ce Vauvré ; et voilà l'outil de la tolérance qu'on a pour lui » (1).

Catherine Hatte, fille d'un avocat à la Cour qui devint fermier général, et d'une demoiselle Miotte, était née en 1714. Elle avait épousé, en 1733, Louis-Alexandre Girardin de Vauvré, âgé de trente-trois

(1) Peuchet, *Mémoires tirés des archives de police*, tome II, p. 115.

(2) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VI, p. 241.

Prince à profiter de la liberté et de l'incognito du bal pour mortifier le lieutenant de police, leur ennemi naturel. On leur signala le déguisement du magistrat qui, à peine entré dans le bal, se vit entouré et assailli par toutes ces impures et par leurs amies, prévenues. Quelque coin de la salle où il se réfugiât, cette meute hurlante le persécuta, débitant des aménités à faire rougir un garde-française ; M. de Marville fut obligé de prendre la fuite. Mais il était trop bien informé pour ne pas connaître, dès le lendemain, d'où partait le complot. Il résolut d'avoir sa revanche et l'occasion s'offrit bientôt.

Il savait que le Prince, respectueux à l'extrême de l'étiquette, parce qu'il pensait en devoir donner l'exemple, n'abhorrait au fond rien tant que la représentation, la cérémonie et les propos flagorneurs des harangues. Instruit par ses limiers que Conty devait se rendre à la chasse à L'Isle-Adam et qu'il partirait de très bonne heure pour être plus tôt arrivé, M. de Marville expédia la nuit précédente des courriers de police aux consuls, échevins, jurats, maîtres, juges, officiers de la maréchaussée, gens de la ferme, aux curés, aux chapitres des collégiales, à tous les notables enfin des villages que devait traverser le Prince. Ordre formel à tous, au nom du Roi, de s'échelonner dès l'aube, aux limites de leur paroisse, pour rendre à Son Altesse les honneurs dus à son rang, sans oublier un *Te Deum* dans chaque église et des discours, dont, pour plus de sûreté, les courriers apportaient le modèle.

A peine Conty est-il entré dans la banlieue de Paris qu'il voit venir au-devant de sa berline, processionnellement, le clergé et les magistrats de la première commune. « — Qu'est-ce ? » demande-t-il à sa suite, avec un peu de mauvaise humeur. Hélas ! le malheureux ne le saura que trop ! Les discours succèdent aux discours, les éloges aux éloges, les salves de mousqueterie pétaradent. Enfin le curé offrant le dais, l'eau bénite et l'encens, invite Monseigneur à descen-

dre de voiture pour aller à la paroisse écouter le chant d'allégresse... Conty, furieux mais le sourire aux lèvres, a avalé toutes ces couleuvres : « — Une heure de perdue! Fouette, postillon, et regagnons le temps ! » — « Oui, Votre Altesse ! » Et la vélocité de la course conduit un peu plus vite l'Altesse dans une autre commune où la même scène se renouvelle ; puis dans une troisième, une quatrième, une cinquième... C'est partout comme une insurrection de flatterie, comme un guet-apens de révérences. Bref le prince de Conty, parti à cinq heures du matin, arriva au rendez-vous à quatre heures après-midi. La chasse était terminée. Le Roi, mis au courant de l'aventure, convint que M. de Marville, rendant éloges pour injures, s'était vengé en bon chrétien autant qu'en homme d'esprit (1).

Mme de Vauvré

Nous n'avons guère plus de précisions sur Mme de Vauvré, femme d'un maître des requêtes qui fut choisi au mois d'août 1750 par la princesse de Conty douairière, comme chef de son conseil. « C'est un étrange choix, observe le marquis d'Argenson. Ce Vauvré jugé, pris la main dans le sac, chassé du Conseil autant qu'il fut au pouvoir du Chancelier, aurait été obligé de se défaire de sa charge sans le crédit de l'hôtel de Conty. Mme la princesse de Conty aime à avoir à elle des *gens à tout faire*. M. le prince de Conty a aimé la femme de ce Vauvré ; et voilà l'outil de la tolérance qu'on a pour lui » (1).

Catherine Hatte, fille d'un avocat à la Cour qui devint fermier général, et d'une demoiselle Miotte, était née en 1714. Elle avait épousé, en 1733, Louis-Alexandre Girardin de Vauvré, âgé de trente-trois

(1) Peuchet, *Mémoires tirés des archives de police*, tome II, p. 115.

(2) Marquis d'Argenson, *Journal et Mémoires*, tome VI, p. 241.

ans, qui logeait rue du Parc-Royal, au Marais. Ce maître des requêtes était un des plus travailleurs et des plus habiles du Conseil, mais il n'était pas riche. Débauché et dépensier, il avait, pour se procurer de l'argent, malversé dans plusieurs affaires dont il était rapporteur et le scandale avait été si loin que son exclusion avait été réclamée par ses collègues eux-mêmes (1). Mme de Vauvré était jolie et passait pour aussi avisée dans la galanterie que son mari dans les affaires. On prétendait qu'elle allait jusqu'à faire des parties chez une proxénète célèbre ; et d'aucuns disaient que son époux lui-même l'y avait conduite, « par gentillesse » (2).

Mme la marquise de l'Hospital

Revenons aux grandes dames avec Mme la marquise de l'Hospital. Celle-ci est la fille de Jean de Boullongue, ancien conseiller au Parlement de Metz et intendant des ordres du Roi depuis 1737, en attendant qu'il soit contrôleur général des finances. Elisabeth-Louise de Boullongue, âgée de quinze ans à peine, a épousé en 1736, Paul-François, marquis de l'Hospital, qui en a trente-neuf. Elle est dame d'honneur de mesdames Henriette et Adélaïde de France ; son époux, lieutenant-général en 1745, ensuite premier écuyer de madame Adélaïde, quitte l'armée pour la diplomatie. Il sera ambassadeur à Naples, puis à Saint-Pétersbourg.

C'est probablement à cette époque que le prince de Conty, « enfariné de politique étrangère » devient l'amant de Mme de l'Hospital. Il n'est du reste pas son premier amant et ne sera pas le dernier. La chronique scandaleuse reprochera à la marquise ses stations

(1) Sur cette affaire Vauvré on peut consulter : *Procédures respectives signifiées dans l'instance pendante au Bureau des Economats.*

(2) Barbier, *Journal*, tome II, pp. 180-181.

chez M. le prince de Soubise en son petit sérail de la rue de l'Arcade ; stations dont le beau chanteur Clairval, des Italiens, la coqueluche des dames de qualité, sera le principal bénéficiaire. La marquise meublera l'artiste, l'entretiendra de bijoux et de costumes aux frais de son adorateur princier (1).

Cette passion de Mme de l'Hospital pour un acteur est d'autant plus surprenante que la marquise, singulièrement entichée de noblesse, ne peut séparer l'idée d'un homme de celle de ses armoiries. Elle a refusé d'épouser le comte de Choiseul, aîné de sa maison, gouverneur général du Dauphiné et ambassadeur à Vienne, parce que les armes du comte sont sur champ d'azur et qu'elle a horreur de tous les écus à fond bleu. Il y a bien dans les armes des l'Hospital une pièce qui ne lui chante guère, un diable de coq qui ne vaut pas mieux que la croix d'or sur azur des Choiseul. Mais comme elles sont écartelées de celles de Narbonne et que le rouge y domine, ces gueules l'ont décidée, quoique le marquis ne soit ni aussi jeune ni aussi bien fait que le comte. « Elle aimait naturellement les beaux messieurs, disent les Mémoires de Mme de Créquy ; mais c'était à condition que leur blason n'eût rien de vulgaire et que leur nom lui parût grandiose ; il y avait dans son cœur, de la marquise et de la femme galante... » (2). Clairval n'avait qu'un nom modeste et les pièces de son blason se fussent réduites à un peigne et à des ciseaux, en sa qualité d'ancien perruquier ; la marquise pourtant l'aima.

Mme de l'Hospital demeura toujours en termes cordiaux avec le prince de Conty et nous la verrons s'entremettre pour réconcilier le Prince au lit de la mort avec son fils, le comte de La Marche.

(1) *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 255.

(2) [Courchamps], *Souvenirs de la marquise de Créquy*, tome III, pp. 156, 158, 159.

Mlle Deschamps

Le libelliste, auteur de la *Vie privée et politique de Louis François-Joseph de Conty*, fils de Louis-François, dit, parlant des amours de jeunesse de son héros, lorsque celui-ci n'était que comte de La Marche :

Sa première maîtresse fut la célèbre Deschamps de l'Opéra, dont son père avoit été l'amant titré. Cette actrice célèbre, désolée d'avoir été quittée par le père, qui n'aimoit point à se captiver, se trouva bien dédommagée par les soins et par la tendresse du fils. Elle n'avoit eu de ses premières amours qu'une fausse couche qui n'avoit rien altéré de ses grâces admirées, ni refroidi le feu de ses talents supérieurs... (1).

Dans le volume que nous avons consacré à l'histoire de Mlle Deschamps, née Marie-Anne Pagès, nous avons déduit les motifs pour lesquels nous placions vers 1757 les amours du prince de Conty avec la célèbre courtisane (2). Nous laissons au libelliste toute responsabilité quant à la grossesse inutile de la Deschamps Il paraît, d'ailleurs, très sûr de son fait, et vient à la rescousse un peu plus loin :

On a remarqué dans le temps, dit-il, que le comte de La Marche plus constant, plus fidèle que son père, n'eut pas l'honneur de rendre la Deschamps féconde. Son père avoit été plus heureux. Cette réussite donnoit quelquefois matière au père de se prévaloir sur son fils et de lui adresser des plaisanteries, des railleries piquantes (3).

Si brèves qu'aient été les amours du Prince et de la ballerine, elles furent pour Mlle Deschamps le signal de la fortune. C'est grâce aux libéralités du prince de Conty, qu'elle meubla ce fastueux hôtel de la rue

(1 et 3) *Vie privée de Conty*, p. 30 et p. 34.
(2) G. Capon et R. Yve Plessis, *Fille d'Opéra, histoire de Mlle Deschamps*, pp. 141-143.

Saint-Nicaise que les riches étrangers venaient visiter comme une des merveilles, comme un des scandales de Paris, et que nous avons décrit ailleurs (1).

Nous n'ajouterons rien à ce que nous écrivions alors ; mais nous tenons à rectifier un point de détail, sur lequel, trop docilement, nous acceptâmes les allégations de l'auteur précité. Nous avons dit du prince de Conty : « Il se targuait (il se vantait peut-être) d'avoir couru douze postes d'amour en une nuit avec la Deschamps. Et depuis cette nuit fameuse, pour louanger son exploit, il faisait frapper le numéro 12 sur les boutons de ses culottes, de ses habits, de ses chapeaux, marquer ses chemises au chiffre 12 ; il voulait tout avoir par douzaine, douze fusils, douze épées, douze couverts à sa table, douze plats à son menu, etc.». Il y a là une exagération que nous avons reconnue depuis. Le fétichisme, réel, du Prince pour le chiffre 12, dont nous avons parlé précédemment, ne tendait nullement à « louanger son exploit » avec la Deschamps, puisque Conty était déjà affligé de cette superstition numérale bien avant 1757.

Mme LA DUCHESSE DE MAZARIN (?)

La duchesse de Mazarin fut-elle, en 1761, la maîtresse du prince de Conty et lui donna-t-elle une fille?

Conséquemment, la femme qui signait en 1798 deux forts volumes intitulés : *Mémoires historiques de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conty, écrits par elle-même;* qui se faisait encore appeler comtesse de Montcairzain (anagramme de Conti-Mazarin); qui se prétendait fille naturelle du Prince et de la duchesse ; — cette femme était-elle une aventurière, ainsi que l'ont affirmé la plupart des historiens qui se sont occupés d'elle?

Nous dirons plus loin notre avis sur les prétentions de la comtesse de Montcairzain, lorsque nous traite-

(1) G. CAPON et R. YVE-PLESSIS, *Fille d'Opéra*, pp. 137-140.

rons des bâtards divers attribués, à tort ou à raison, au prince de Conty. Pour le moment, bornons-nous à déplorer l'absence de tout document probant sur les amours de Mme de Mazarin et du seigneur de L'Isle-Adam. Louise-Jeanne de Durfort-Duras, dernière héritière des duchés de Mazarin, La Meilleraye et Mayenne, n'était pas, à coup sûr, une vertu farouche. Mariée très jeune et séparée depuis longtemps de son mari, Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc d'Aumont et marquis de Villequier, grand coureur de filles, elle menait, de son côté, la vie joyeuse et sa réputation de galanterie était solidement établie à la Cour.

Elle fréquentait chez le prince de Conty, ainsi que le montrent quelques chiffres, empruntés à son carnet de dépense :

Mai 1761. — Au voyage de L'Isle-Adam, pour sept chevaux de poste, de Saint-Brice à L'Isle-Adam, deux postes et demie... 22 livres. Pour dix chevaux de poste de L'Isle-Adam à Saint-Brice... 31 livres 10 sols. Donné au cocher de M. le prince de Conty... 6 livres.

Du 25 avril 1762. — Payé un fiacre pour aller et venir chez Mgr le prince de Conty, cy... 3 livres 12 sols (1).

Mais ces visites à grandes guides ne prouvent en somme aucune intimité particulière. Le Prince n'était pas nécessairement le vainqueur de toutes les femmes reçues au Temple ou à L'Isle-Adam.

Mlle Lemierre

Nous voici parvenus à la seconde période, celle des fiches de police. Nous publierons ces notes *in extenso* en les accompagnant, lorsqu'il sera possible, de quelques éclaircissements sur les personnages mis en cause par l'inspecteur des mœurs Marais :

(1) *Revue rétrospective*, 1892, tome XVI, p. 406.

10 juillet 1761. — Monseigneur le prince de Conty, depuis la semaine dernière, a pris à ses appointements la demoiselle Lemière, actrice à l'Opéra. Cette inclination s'est fait sentir chez le prince après l'avoir entendue plusieurs fois chanter à son concert. On ignore encore quels sont les arrangements particuliers; mais le baron de Wangen, qui prétend être au fait, assure que le premier cadeau monte au moins à 500 louis. Cette demoiselle Lemière est connue pour avoir appartenu à M. le duc de Gramont; son greluchonnage avec le sieur Pérard, violon, lui fit perdre alors ce seigneur. En dernier lieu, elle vivait avec M. le chevalier Clermont-d'Amboise qu'on dit, pour le présent, être absent, et avait pour ami de cœur le sieur Larrivée, acteur à l'Opéra. Par elle-même, elle est fille d'un musicien (1).

Marie-Jeanne Lemierre était née à Sedan, le 29 novembre 1733. Elle avait débuté à l'Opéra en 1750, comme actrice récitante. Elle était blonde, grande, les yeux vifs et les dents superbes. Elle demeurait alors rue Saint-Honoré (2). Sa beauté et sa voix pleine de souplesse la mirent promptement en vedette. En 1761, elle est premier sujet à l'Académie royale de musique. Sa liaison avec le prince de Conty fut de courte durée :

14 août 1761. — Monseigneur le prince de Conty qui s'étoit chargé de la demoiselle Lemière, l'une des premières actrices de l'Opéra, ainsi que je l'ai annoncé dans mes notes du mois de juillet dernier, après avoir contenté sa fantaisie, lui a fait, à ce que l'on dit, quelques rentes. Il a continué à lui donner 30 louis par mois, en la laissant maîtresse de disposer d'elle-même comme elle jugera à propos, avec la faculté cependant d'en pouvoir user comme il lui plaira. Cet arrangement se trouve être parfaitement du goût de cette demoiselle, et, pour le mettre à profit, elle a prêté volontiers l'oreille aux fleurettes et aux avantages que lui a proposés M. de Bauche, conseiller honoraire (3).

(1) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 328.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal : *Archives de la Bastille*, 10.237.

(3) *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 14 (M. Doublet de Bauche, conseiller honoraire aux Enquêtes et aux Requêtes, demeurait rue Boucherat, au Marais).

L'inspecteur Marais, la semaine suivante, revient sur les « arrangements » pris par le Prince et donne le chiffre de la pension :

21 août 1761. — Cette demoiselle (Lemière) a eu l'esprit aussi de se ménager 4.000 livres de rente de M. le prince de Conty, dont elle a eu l'honneur de contenter le caprice, sous la condition cependant de venir chanter à son concert toutes les fois qu'il l'ordonneroit (1).

La convention passée eut son effet jusqu'en 1762. Marie-Jeanne Lemierre ayant épousé son amant, Henri Larrivée, superbe basse-taille à la voix flexible et pleine, rompit avec le passé et sa conduite fut désormais irréprochable (2).

7 janvier 1763. — Je suis aussi instruit que la demoiselle Lemierre depuis son mariage avec le sieur Larrivée, n'a point voulu en aucune façon se prêter aux désirs de M. le prince de Conty et que Son Altesse en est très mortifiée (3).

Comme prétexte à sa rupture, Mlle Lemierre allégua qu'un jour où elle avait été appelée au Temple pour chanter au concert du Prince, celui-ci avait négligé d'inviter son mari à souper (3). Mlle Lemierre quitta l'Opéra en 1777. Elle mourut au mois d'octobre 1786.

Mme LA MARQUISE DE COISLIN

Dans le même rapport du 7 janvier 1763, Marais note la fin du penchant de Conty pour Mme la marquise

(1) *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 19. Les *Mémoires secrets* (tome I, p 244) fixent à 1.000 écus seulement la pension de Mlle Lemierre. C'était en réalité une rente viagère de 2.000 livres (*Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chapitre 10, rente 178).

(2) Larrivée, un des plus célèbres chanteurs de l'Opéra, né en 1737, avait débuté à l'Académie royale de musique en 1755.

(3) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : *Manuscrits français*, 11.359 (Rapport de Marais).

(4) *Mémoires secrets*, tome I, p. 244.

de Coislin, naguère maîtresse du jeune comte de Coigny (1).

M. le chevalier de Durfort, colonel des dragons d'Orléans, depuis son retour de l'armée, a repris tous ses droits sur Mme de Coaslin. Pendant son absence, cette dame avoit assez bien traité M. le prince de Conty, mais c'est une affaire finie, de même que sa liaison avec M. le comte de Coigny a été de très peu de durée... (2).

Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly, épouse de René du Cambout, marquis de Coislin, était grande et imposante. « Elle avoit, dit Mme de Genlis, une figure de Minerve, une manière emphatique et lente de parler, qui contrastoit singulièrement avec les discours très vulgaires et les contes grivois dont son entretien étoit toujours semé. Elle écrivoit ridiculement et avoit fort peu d'esprit; mais de la beauté, de la causticité et beaucoup de hardiesse l'ont rendue une personne remarquable et lui ont donné une superficielle apparence d'originalité » (3).

En contre-partie à ce portrait malin, opposons le madrigal rimé en 1768, après le voyage à Paris du roi de Danemark qui, parmi toutes les femmes de la Cour, avait surtout distingué la marquise; c'est le souverain qui parle :

Je cherche des grâces légères,
Un cœur honnête, un esprit fin :
Retirez-vous, beautés grossières,
Laissez approcher Coaslin (4).

(1) Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly (fille de Louis, comte de Rubempré, puis marquis de Nesle, lieutenant-général des armées du Roi, premier écuyer de la Dauphine et de Anne-Françoise-Elisabeth Arbaleste de Melun, dame du palais de la même princesse), née à la Borde-au-Vicomte, le 17 septembre 1732, épousa, le 8 avril 1750, Charles-Georges-René du Cambout, marquis de Coislin, né en 1728, colonel des grenadiers de France, brigadier des armées du Roi en 1762.

(2) *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 229.

(3) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome II, p. 137.

(4) *Mémoires secrets*, tome IV, p. 192.

Mme de Coislin était de la société du Temple ou du moins des invités ordinaires. Un lundi que la foule était plus compacte que d'habitude et que, pour arriver jusqu'au Prince, il fallait traverser, tout le long du grand salon, les rangs pressés des courtisans, Conty, voyant venir Mme de Coislin, s'avança vers elle et lui demanda, un peu ironiquement, si, avec sa timidité naturelle, elle n'avait pas été bien embarrassée en se trouvant au milieu de tant de monde.

— Oui, Monseigneur, répondit la dame. J'ai été si intimidée, j'ai tellement perdu la tête que, dans mon trouble, j'ai fait... la révérence à Monsieur.

Et elle désigna un homme dont elle avait à se plaindre et qui avait fait contre elle un couplet satirique (1).

Deux belles boulangères

Mais Mme de Coislin n'est pas le seul caprice du Prince en 1762. Au mois de juin de la même année, Son Altesse s'est offert deux jolies « vilaines », trop honorées de la préférence de leur seigneur :

Juin 1762. — Lundi, 14 de ce mois, les deux belles boulangères de L'Isle-Adam sont arrivées à Paris au Temple, à sept heures précises du soir, au rendez-vous du prince de Conty, dans l'appartement du sieur Russ, son écuyer. Le prince y a resté en particulier avec la cadette jusqu'à onze heures. Les deux sœurs ont couché dans cet appartement et elles ont dû partir de Paris mercredy dernier, pour retourner à L'Isle-Adam (2).

Mlle Sophie Arnould

On a insinué que Conty fut, en 1763, l'amant de Sophie Arnould. La chose en soi n'aurait rien d'invrai-

(1) Mme de Genlis, *Mémoires*, tome II, p. 139.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.358, f. 729 (Rapport de Marais).

semblable. La fameuse cantatrice est en pleine vogue ; sa réputation a sans cesse été grandissant depuis ses débuts à l'Opéra, en 1758, un événement. Recherchée de tous côtés, elle s'est prodiguée à tous et, malgré sa préférence secrète pour M. de Lauraguais, père de ses enfants, peu d'adorateurs l'ont trouvée cruelle. Après M. Bertin, contrôleur général des finances, elle a M. de Monville, grand maître des eaux et forêts. En outre, elle mène de front Lacroix, son coiffeur, et le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu.

C'est justement à propos d'une « galanterie » récoltée par M. de Fronsac et dont il ne saurait préciser la donatrice que Marais dit, dans une fiche du 18 février 1763 :

...Le fait n'est pas bien éclairci. On désireroit fort que ce fût la demoiselle Arnould qui en fût la distributrice. Cela deviendroit fâcheux pour le souverain du Temple (1).

Le « souverain du Temple », c'est le prince de Conty. Mais comment expliquer que Marais se soit tu jusqu'ici sur cette intrigue et qu'il n'en parle qu'incidemment? Il faudrait, pour répondre à la question, être d'abord certain que tous les rapports de l'inspecteur nous sont parvenus, qu'ils ne se sont pas dispersés, qu'il ne s'en est pas égaré...

Marais, en tout cas, ne partage pas l'engoûment de ses contemporains pour Sophie. « Il faut croire, dit-il, que ces messieurs courent après les talents de cette demoiselle, car je ne vois rien en elle qui soit fort attrayant. Je l'ai vue au sortir de son lit ; elle a la peau extrêmement noire et sèche, et a toujours la bouche pleine de salive, ce qui fait qu'en vous parlant, elle vous envoie la crème de son discours au visage » (2).

(1) *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 246.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.359, fol. 175. — Mme Vigée-Lebrun dit, dans ses *Mémoires* : « Sophie

Notons que Sophie Arnould reçut du prince de Conty une rente viagère de 4.000 livres pour elle-même et, pour chacun de ses trois enfants, une rente de 1.500 livres (1).

Mme d'Esparre

L'inspecteur Marais, pour mieux espionner le prince de Conty, a trouvé ingénieux de se faufiler dans l'entourage de son fils et parfois il reçoit ses confidences. C'est ainsi qu'au mois de mars 1764, le comte de La Marche, amoureux d'une certaine Mme d'Esparre qu'il désespère « d'amener à bien », s'ouvre à Marais de l'inutilité de ses efforts (2). En vain il a tenté de corrompre Lachapelle, laquais de Mme d'Esparre, pour qu'il remette une lettre à sa maîtresse ; ce garçon a constamment refusé de s'y prêter :

...M. le comte de La Marche, en outre, m'a dit qu'il la croyoit en intrigue avec le prince de Conty et que certainement Lachapelle étoit vendu à ce prince ; qu'il avoit vu un de ses agents sortir d'un cabaret avec lui ; il y a bien quelque vraisemblance à cela, car Mme d'Esparre, depuis que son mari est parti pour son régiment, ne manque pas d'aller souper deux fois par semaine au Temple (3).

Au mois de mai suivant, La Marche est arrivé à ses fins. Marais dit « qu'il ne se contente pas de Mme d'Esparre » (4). Ici comme avec la Deschamps, le comte

Arnould n'était pas jolie ; sa bouche déparait son visage : ses yeux seulement lui donnaient une physionomie où se peignait l'esprit remarquable qui l'a rendue célèbre ».

(1) *Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chapitre 10, rentes 29 et 30.

(2) Anne-Adélaide Camusset, femme d'Alexandre-Joseph-Séraphin, comte d'Esparre. Elle plaida en séparation de biens contre son mari, au mois de juin 1767 (Archives Nationales : Y 14.330).

(3 et 4) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.359, ff. 321 et 354.

de La Marche a-t-il succédé à son père, ou bien n'étaient-ce que des soupçons sans fondement?..

Mme Brissart

Fille, sœur, femme et bru de maltotiers; fille du fermier général, cousin de Mme de Pompadour; sœur de Jean-Benjamin de Laborde, financier, musicien, littérateur et premier valet de chambre du Roi, Henriette de Laborde, avait épousé, en 1750, le fils du fermier général Brissart, à qui la survivance de son père était promise et qui, en effet, obtint la charge en 1751. Nous avons ailleurs tracé la portraicture de ce personnage à la fois libertin et avaricieux (1).

Mme Brissart, appétisante encore que médiocrement belle, rendait avec usure à son mari ses infidélités multipliées. Même, elle était, au dire de Marais, d'une facilité excessive : « Cette femme, à l'exception des yeux, n'a rien de joli. Sa réputation est perdue et, pour s'en approcher, il suffit d'en avoir la hardiesse. C'est exactement un bénitier, où chacun a le droit de se décrasser, sauf les risques » (2).

A ce bénitier, le prince de Conty « se décrassa » vers la fin de l'an 1764. Mais le Prince n'était pas dévot. Il n'usa pas longtemps de l'eau bénite. Marais ne s'occupe de cet accord que pour en annoncer le dénoûment :

22 février 1765. — M. le prince de Conty paroit depuis quelque tems négliger Mme Brissard et M. le comte de Brancas s'en est emparé, ils ne font pas un pas l'un sans l'autre et cette dame ne cherche même pas à sauver les apparences ; les trois derniers bals de l'Opéra, ils ne se sont point quittés. Le comte, qui est indiscret comme une cloche, affiche hautement sa bonne fortune ; mais comme il est connu pour le roy des menteurs, on en diminue au moins les trois quarts (3).

(1) Voir notre *Fille d'Opéra*, pp. 93 à 96, 114 à 116, 124 à 126, etc.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, f. 167.

(3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.359, f. 644.

En l'espèce, M. de Brancas ne se vantait pas. C'est au château du Coq, rue Saint-Lazare, acheté par lui à M. de Martel, que la dame Brissart lui donnait rendez-vous (1).

Malgré qu'elle fût « négligée » par le Prince, Mme Brissart conservait plus d'un an encore ses relations avec lui. Nous trouvons dans les comptes de ses domestiques des articles ainsi détaillés : « D'espancé pour Mme Brissart, du 21 août 1766, pour avoir été au Temple en fiacre, 2 livres 8 sols » ; « Le 11 décembre 1766, pour avoir été au Temple, 11 sols » (2).

Mme Saint-Janvier

Le prince de Conty, au surplus, s'inquiétait peu d'avoir un successeur. Mme Brissart, avant même que d'être définitivement quittée, n'était-elle pas déjà remplacée ?

8 mars 1765. — M. de Brancas suit partout Mme Brissard que M. le prince de Conty néglige tout à fait et on assure que Mme Saint-Janvier, femme d'un payeur de rentes, très jolie, a déjà rendu à ce Prince quelques visites secrètes (3).

Mlle Auguste

Une preuve nouvelle de l'insuffisance des rapports de Marais ou des lacunes qui se rencontrent dans les papiers qu'on a conservés de cet agent, résulte d'une lettre d'Horace Walpole, de passage à Paris au mois de janvier 1766, et écrivant à un de ses amis de Londres :

Je vais m'habiller dans un instant pour aller chez Mme la comtesse de La Marche qui m'a donné audience pour ce soir,

(1) G. Capon, *Les petites maisons galantes de Paris*, p. 47.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 20 955, ff. 17, 19.

(3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.359, f. 655.

neuf heures. Il peut vous sembler un peu singulier d'être présenté à une princesse du sang à cette heure-là ; mais je vous ai dit qu'il n'est pas un seul de nos usages qui ressemble à ce qu'on voit ici. J'ai été présenté à son beau-père le prince de Conty, vendredi dernier. Au milieu du *lever*, entra une jeune femme avec trop de sans-façon, me parut-il, pour être autre qu'une proche parente. Je fus confirmé dans mon opinion en la voyant, après que le Prince lui eut parlé, faire le tour du cercle, en faire les honneurs. Je demandai à un gentilhomme qui était près de moi, si c'était la comtesse de La Marche : il commença par éclater de rire, et puis il me dit que c'était Mlle Auguste, une danseuse. Mais qui est-ce qui était dans son tort, je vous prie ? (1).

Or, Marais ne fait aucune allusion à cette demoiselle Auguste. De sorte que nous ne savons même pas s'il s'agit de Mlle Auguste l'aînée, l'ancienne favorite du maréchal de Lowendahl, belle brune à qui l'on ne reprochait qu'une légère surdité, ou de Mlle Auguste cadette, ou de la fille de l'une des deux.

Mlle Testard

Mlle Anne-Marie Mathieu, dite Testard, native de Rouen, avait été amenée à Paris, vers 1758, par ses parents qui jouissaient de sept à huit mille livres de rente. Sa mère, femme d'industrie, lui fit apprendre à danser et elle entra à l'Opéra-Comique en 1762. Elle avait alors quinze ans et demi à peu près. Elle était jolie, faite au moule et d'un grain de peau admirable. Tout de suite, elle trouva preneur et la Lavarenne, proxénète, lui procura M. Toquinet, riche banquier. Au mois de septembre 1764, la nouvelle se répandit qu'elle venait de partir pour l'Amérique avec un sieur Perault, colon fortuné. Elle avait vendu tous ses meubles, à la réserve d'une petite chambre qu'elle laissait

(1) Lettre citée par Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 225 (en note).

à sa mère et avait levé le pied sans prévenir personne. Mais ce n'était qu'un faux départ et, deux mois plus tard, l'inspecteur Marais la retrouvait aux mains du chevalier de Marigny, beau mousquetaire noir, garçon d'un tempérament éprouvé parmi les femmes galantes, greluchon professionnel. Sans doute le militaire avait des exigences pécuniaires trop fortes. C'est pour échapper à ses persécutions que la demoiselle Testard, au carnaval de 1766, liait partie avec le prince de Conty :

2 may 1766. — M. le prince de Conty, malgré le grand usage qu'il a des femmes, est tout étonné de sa faiblesse pour la demoiselle Testard. Cette petite personne le tracasse ; dernièrement elle lui a mis le marché à la main parce qu'elle avoit appris qu'il avoit eu des familiarités avec la demoiselle Pelin, sa bonne amie, qui lui étoient préjudiciables. Elle a fait la jalouse, le Prince a fait tout son possible pour l'apaiser et comptoit y être parvenu, il étoit même party pour L'Isle-Adam; mais pendant son absence, ayant été instruit par le sieur Guérin, son chirurgien et son complaisant, que cette demoiselle cherchoit à vendre ses meubles pour s'éloigner de luy et s'en aller en province, il est revenu subitement, lui a fait totalement le sacrifice de la Pelin, lui a fait louer une autre maison à la Barrière-Blanche et lui a promis un contrat de 1.500 livres de rentes, sans compter 100 louis qu'il luy a donnés dans l'instant pour ses menus plaisirs et plusieurs pièces d'étoffe; au moyen de quoy la demoiselle Testard n'a plus boudé. Le sieur Guérin en me racontant cette tracasserie, m'a dit : « Cette petite fille mènera loin le Prince, car il trouve sa jouissance excellente » (2).

Mlle Testard ne mena pas le Prince aussi loin que craignait Guérin. Quinze jours après, tout était fini et la demoiselle Pelin avait complètement débusqué son amie :

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.359 fol. 494 et 573.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 80.

16 may 1766. — Monseigneur le prince de Conty, fatigué de toutes les tracasseries qu'il essuyoit de la demoiselle Testard, pour laquelle il s'étoit pris de fantaisie au bal de l'Opéra dans les derniers jours du Carnaval, s'est enfin décidé à l'abandonner à elle-même et elle est rentrée dans la classe ordinaire ; c'est la demoiselle Pelin, sa bonne amie, qui lui a porté le coup de grâce ; elle n'est cependant pas à beaucoup près si jolie ; mais elle a un caractère complaisant et toute sa personne annonce qu'elle est pleine de tempérament ; en outre elle est connue pour être au déduit d'un libertinage outré, et c'est ce que ce Prince aime, car comme il ne lui reste pour ainsi dire que des désirs, il faut qu'une femme employe tout l'art possible pour le faire parvenir à la jouissance. Enfin, quoi qu'il en soit, la demoiselle Pelin a éconduit la demoiselle Testard, et journellement le Prince l'accable de bienfaits. Testard m'a dit que, pour sa part, elle en avoit tiré environ 600 louis, mais qu'il est faux qu'il lui ait fait un contrat, comme on l'avoit publié ; qu'il est vray que si elle avoit voulu se plier à toutes ses fantaisies, elle en auroit tiré l'impossible ; qu'au reste, elle étoit charmée d'en être quitte et qu'elle préféroit sa liberté à l'honneur d'appartenir au Prince ; qu'elle n'avoit jamais eu l'ambition d'appartenir à ses pareils, et que si elle avoit d'abord accepté ses offres, ce n'avoit été que pour se débarrasser du chevalier de Marigny dont elle craignoit les fureurs, mais qu'aujourd'hui qu'elle étoit certaine que la mer les séparoit, elle rentroit dans tous ses droits et que, pour commencer à en jouir, elle avoit accepté les offres de M. le chevalier de La Tour (1).

Or, admirez l'inconséquence féminine ! Mlle Testard qui appréhendait si fort « les fureurs de M. de Mari-

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.360, fol. 87. — Il y avait deux chevaliers de La Tour, l'un frère de M. Galloys de La Tour, intendant et premier président à Aix-en-Provence, était ancien capitaine de cavalerie et s'était retiré avec la croix de Saint-Louis. Asthmatique de naissance, il ne pouvait plus se coucher depuis l'âge de dix-huit ans et dormait la nuit sur une chaise. Il était connu pour le plus grand joueur de trictrac de Paris. Il avait inventé une tactique nouvelle dont il ennuyait tout le monde, ramenant sans cesse la conversation sur ses découvertes militaires. On l'appelait communément La Tour des Pontais, pour le distinguer de l'autre chevalier de La Tour, capitaine au régiment des gardes.

gny » avant que celui-ci passât la mer, s'aperçoit, depuis le départ du chevalier, qu'elle était folle de lui, simplement. Et dans les spasmes du plaisir, aux bras du Prince, c'est le mousquetaire qu'elle appelle à grands cris : « Ah ! mon cher Marigny, mon cœur t'adore ». Ces évocations déplacées ont beaucoup vexé Son Altesse (1).

Après la séparation, Mlle Testard resta pourtant en commerce d'amitié avec le Prince. Elle continuait à le visiter dans sa loge, à l'Opéra ; dans cette fameuse loge tapissée de moire d'Angleterre rayée blanc et rose, dont Marais dit qu'elle était le « siège du plaisir », dont la glace tournante avait reflété le minois à mouche de toutes les filles de Paris, et que Moreau devait prendre pour modèle (2).

C'est là qu'elle vit, en 1768, M. le duc de Lauzun, et, apprenant un soir que ce joli homme, choisi comme aide de camp par M. de Chauvelin, allait bientôt s'embarquer pour la Corse, fondit en larmes, se jeta dans ses bras. Lauzun conte la scène dans ses *Mémoires :*

« Monsieur, me dit-elle, je me donne absolument à vous ; vous ferez de moi tout ce que vous voudrez jusqu'à votre départ. » On ne pouvait en effet avoir une maîtresse plus aimable. Elle était entretenue par un homme riche nommé Romé que cela contrariait beaucoup de me voir coucher avec elle. Mlle Tétard lui déclara qu'il fallait y consentir ou renoncer à elle. Il voulut un jour trouver mauvais qu'elle eût passé la nuit chez moi, et faire du bruit. Je le traitai assez cavalièrement. Il fut absolument chassé de la maison. Mais comme je devais partir quelque temps après et qu'il pouvait être utile d'avoir quelques ménagements pour un aussi bon homme, il me donna mille louis, demanda pardon de son humeur et consentit à ce que Mlle Tétard me gardât, à condition que cela ne fût su que de douze personnes discrètes (3).

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 166.

(2) Voir l'inventaire des loges du Prince dans les trois théâtres royaux, aux Archives Nationales : X1*a*. 9178-9179.

(3) Duc de Lauzun, *Mémoires*, pp. 80-81. — Ce Romé, ou plutôt

Mlle Peslin

Marguerite-Angélique Peslin, née à Berlin en 1748, avait débuté à l'Opéra au mois de juin 1761 et de prime saut elle avait conquis le parterre par la précision et l'agilité de sa danse, du genre qu'on nommait alors « grotesque » en Italie. C'était une suite sans fin de tours de force, de pirouettes sur un pied, de « gargouillades » d'autant plus extraordinaires que Mlle Peslin était très grasse. Elle avait pris pour amant le sieur Barré, boucher pécunieux, et Marais s'avisait qu'elle semblait faite exprès pour les gens de cette sorte : « Sa taille raccourcie, son embonpoint, jusqu'à son teint reluisant, tout annonce en elle qu'elle est carnassière » (1).

Elle prouva son appétit en ne se limitant pas à Barré. Et le comte de Cossé, le marquis de Romée, le comte de Lowendahl, M. de Changeant, connurent dans le même temps, ses étreintes tarifées :

Au comte de Cossé Peslin se dit fidèle ;
Il n'a que trois rivaux qui couchent avec elle (2).

Romée, est Albert-Marie, marquis de Romée de Vernouillet, né en 1730, brigadier des armées du Roi, lieutenant des maréchaux de France, gouverneur de Rouen, etc. Il était fils d'une demoiselle Salaberry, grand'tante du président. Il fut guillotiné en 1793. C'était un déterminé coureur de filles, un des meilleurs clients de l'appareilleur Brissaut.

(1) *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, p. 220.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.339, fol. 827 (Epigrammes attribuées à Poinsinet et à Pressigny). — Hyacinthe-Hugues-Timoléon, comte de Cossé, né en 1746, colonel d'infanterie et menin du Dauphin, était fils de René-Hugues-Timoléon, appelé le comte de Cossé-Brissac, lieutenant-général, mort en 1754, et de Marie-Anne Hocquart, fille de Jean-Hyacinthe, seigneur de Montfermeil. — François-Xavier-Joseph, comte de Lowendahl, né à Varsovie, en 1742, était le fils du maréchal, mort en 1755 Admis aux honneurs de la Cour en 1766, il épousera, en 1772, Charlotte de Bourbon-Condé, fille légitimée du comte de Charolais et de Marguerite Caron de Rancurel. En 1792.

Mlle Peslin, sans beauté, possédait le don de plaire et valait surtout par son caractère excellent ; elle captiva presque durablement le prince de Conty. L'auteur des *Souvenirs de Mlle Duthé* force bien un peu la vérité quand il prétend que « le Prince était devenu véritablement amoureux d'elle, qu'il voulait lui faire quitter le théâtre et la doter en conséquence » (1). Mais il est réel que Louis-François eut pour Mlle Peslin un attachement de routine ; durant plusieurs années elle vécut à ses appointements, sans préjudice du casuel. « Je l'ai prise, je ne sais pourquoi, disait Conty ; je l'ai gardée, je ne sais pourquoi ; et voilà au moins mille louis qu'elle me coûte, je ne sais pourquoi » (2).

Marais, dans un rapport non daté mais qu'on suppose être de 1768 environ, lui attribue encore le Prince pour amant, alors qu'elle s'affiche avec le marquis de Fleury, lequel la mène à la Comédie-Française « sur le poing », la suit jusque dans les coulisses quand elle danse et se jette dans la dépense, persuadé d'être aimé pour lui-même, ravi, laid comme il est, de se voir préféré à un prince du sang (3). Au vrai, le préféré du moment est le danseur Dauberval.

Elle est toujours en 1771 à la disposition du Prince et Théveneau de Morande, parmi les petits scandales de cette année, enregistre dans son *Philosophe cynique*

il commandera contre la France un corps d'armée d'émigrés français. — Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur l'obscur M. de Changeant.

(1) [Lamothe-Langon]. *Galanteries d'une demoiselle du monde ou Souvenirs de Mlle Duthé*, tome II, p. 382.

(2) [Imbert de Boudreau], *Chronique scandaleuse*, tome V, p. 9. Mlle Peslin coûtait plus de 1.000 louis au Prince, puisqu'il lui avait constitué, en 1767, une rente perpétuelle de 2.000 livres (*Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chap. 9, rente 701 et chapitre 10, rente 177).

(3) Rapports de Marais. Cf. *Revue rétrospective*, 1835, 2e semestre, p. 440 — M. le marquis Pons-François Rosset de Fleury (1727-1774) était un des huit enfants du duc de Fleury, mort en 1748.

que « Mlle Peslin, ayant eu un épanchement de lait surnaturel, l'a communiqué au prince de Conty, qui sans doute l'a fait passer à Mme la duchesse de B..... que l'on dit capable de le rendre à tout le monde » (1). Si c'est Mme de Boufflers que veut désigner cette initiale, si c'est elle que vise la note méchante où il est dit que « Molé se charge de cette restitution au nom de la duchesse », il faut convenir que le libelliste réfugié à Londres est bien mal au courant des choses de Paris.

Mlle Durancy

L'abbé Soulavie, dans ses *Mémoires du duc de Richelieu*, donne au prince de Conty Mlle Durancy, de la Comédie-Française. L'auteur de ces Mémoires est sujet à caution : ainsi que nous l'avons fait observer déjà, il confond aisément dates et gens. Nous accueillerons sous toutes réserves l'anecdote qu'il rapporte pour démontrer, dit-il, que Conty « manquait de cette justice distributive et de détail qui soumet le prince comme le moins fortuné des citoyens ».

Mlle Durancy, actrice de la Comédie-Française, passant pour avoir une des plus heureuses santés et un des plus louables tempéraments, le Prince épuisé, voulant imiter le saint roi prophète, s'imagina qu'il pourroit rajeunir avec elle, et lui envoya le Mercure le plus adroit, pour lui déclarer que le prince de Conty, amoureux d'elle, désiroit ardemment ses faveurs. Mlle Durancy qui logeoit dans un appartement modeste, fit quelques difficultés et dit, entre autres choses, qu'elle étoit trop simplement meublée pour recevoir Monseigneur. « Si l'ameublement, répond le Mercure, est le seul obstacle, vous en aurez demain un autre » ; et sur-le-champ le Mercure ordonna au tapissier du Prince un lit superbe, avec des crépines ; il en fit un temple de l'amour. Le prince de Conty s'étant attaché peu de tems après à Mlle Pelain, le tapissier vint demander le paiement de ses meubles à

(1) *Le philosophe cynique*, p. 8.

Mlle Durancy : — « *Mes chevaux* ! » lui dit-elle pour toute réponse ; et elle vole chez M. le prince de Conty. Elle l'avoit aimé de tout son cœur, et le voyant infidèle, elle lui dit toutes les injures possibles sur ce qu'il l'avoit quittée, et le menaça de le déshonorer s'il ne faisoit honneur à cette dette. Le Prince paya les crépines et ses meubles et ne lui fit plus la cour (1).

Nous n'avons pu vérifier le fait même des amours du Prince avec l'actrice. Mais à qui sait la prodigalité ordinaire de Conty envers les femmes, cette histoire de crépines impayées semblera peu vraisemblable.

Plus invraisemblable encore paraîtra l'assertion de Soulavie : que Mlle Durancy « avait aimé de tout son cœur » le prince de Conty, à qui connaîtra la complexion androphobe de cette jeune femme. Marie Durancy, qui par ses talents brilla alternativement à la Comédie-Française et à l'Opéra, avait la voix belle et le jeu pathétique. Mais son extérieur était ignoble. Sa figure laide, commune, ses traits hommasses, faisaient d'elle une virago que Grimm comparait à « une servante de cabaret » (2).

Ce physique ne trompait point. Rendant profusé-

(1) [Soulavie], *Mémoires du duc de Richelieu*, tome VIII, p. 53. — Marie-Céleste Fieuzol dite Durancy, née à Paris le 23 mai 1746, morte le 28 décembre 1780, était la fille de comédiens de province distingués. Elle avait à peine six ou sept ans, lorsqu'à Bruxelles, où son père était directeur de théâtre, elle montrait les plus rares dispositions. Elle n'avait pas encore treize ans lorsqu'elle débuta à la Comédie Française, le 19 juillet 1759, dans le rôle de Dorine, de *Tartuffe*. Comme sa voix se développait et devenait fort belle, elle quitta la Comédie pour aller, le 19 juin 1762, débuter à l'Opéra où elle restait quatre années ; retournait à la Comédie Française le 13 octobre 1766 et enfin, le 23 octobre 1767, revenait à l'Opéra où elle demeura jusqu'à ses derniers jours. Elle obtint d'éclatants succès. Son âme ardente, la passion brutale qui l'animait, un sentiment pathétique qui allait jusqu'au sublime, en firent une des cantatrices les plus puissamment émouvantes de son temps.

(2) *Correspondance de Grimm, Raynal, Meister, etc.*, tome VII, p. 271.

ment aux hommes leur manque d'empressements, Mlle Durancy préférait la société des femmes. Elle devint une des adeptes de cette « secte anandrine » que la grosse duchesse de Villeroy, lesbienne notoire, aimait à réunir en son hôtel de la rue de l'Université (1).

Mlle Allard

S'il fallait disculper le Prince de ces accusations d'avarice par un nouvel exemple de sa libéralité, on le trouverait dans ses « arrangements » avec Mlle Allard, danseuse à l'Opéra.

Mlle Allard, née à Marseille, passage Saint-Ferréol, le 14 août 1742, débutait comme danseuse à la Comédie-Française en 1756. Elle avait le visage rond, les yeux vifs, peu de gorge. Elle devait grossir par la suite et presque égaler en embonpoint sa camarade Mlle Peslin, qu'elle surpassait d'ailleurs en agilité. Après une courte liaison avec le prince de Condé, elle passait en 1757 au duc de Montmorency, puis en 1759 au chevalier de Luxembourg. C'est alors qu'elle aimait Vestris, le *diou de la danse* ; de ces amours naissait, le 27 mars 1760, Auguste Vestris, qu'on appela Vestrallard, par une ingénieuse contraction des noms de ses parents. En 1761, Mlle Allard entamait une longue intrigue avec le duc de Mazarin ; celui-ci lui constituait, au mois de juin 1763, une rente viagère de 3.000 livres. Cet exposé succinct démontre que, Vestris à part, Mlle Allard savait se choisir des amants profitables. Encore Vestris ne lui fut-il pas inutile ; il la fit engager à l'Opéra.

Une aventure, ébruitée par les nouvellistes à la main, attirait en 1767 l'attention du prince de Conty sur Mlle Allard. Par sa lubricité, disait-on, celle-ci avait tellement tourné la tête d'un seigneur allemand,

(1) [Théveneau de Morande], *Le gazetier cuirassé*, 3e partie, p. 74. — Voyez nos *Théâtres clandestins*, p. 275.

son amant de passage, qu'il lui avait offert le mariage. Refusé, le noble teuton lui déclarait n'avoir d'autre ressource que de se brûler la cervelle, mais qu'il la lui brûlerait auparavant. Effrayée, Mlle Allard allait prévenir le lieutenant de police, qui la rassurait (1). Cela se passait à la mi-août. Fin septembre, le Prince, alléché, sans doute, par la renommée lubrique de la danseuse, se faisait ménager par Sophie Arnould et par son amant, M. de Lauraguais, une entrevue avec Allard.

25 septembre 1767. — M. le comte de Lauraguais a donné à souper ces jours derniers à Monseigneur le prince de Conty, avec la demoiselle Arnould et la demoiselle Allard.

Ce Prince a témoigné toute sorte d'empressements à cette dernière, et le public veut absolument que ce soit une affaire consommée et qu'il lui ait donné la valeur de 80.000 livres, mais rien n'est si faux. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de pourparlers et cette demoiselle qui connoît la gesne dans laquelle il faut vivre avec ce Prince, lui a signifié que s'il vouloit qu'elle cède à ses instances qu'il falloit qu'il lui fît tout d'un coup un sort qui la mît à l'abri de ses inconstances et de retomber dans les bras d'un autre, et ce sort a été estimé 12.000 livres de rente, sans l'acquit de ses dettes ; ce qui ne laisse pas encore d'être considérable ; le Prince a trouvé ce marché un peu trop conséquent et les choses en sont restées là (2).

Les pourparlers pourtant furent repris, puisque, au mois de janvier 1768, la demoiselle Allard ayant accueilli pour son greluchon le chevalier de Launay, officier aux gardes-françaises, ne lui laissait rien à désirer « à l'insu de M. le prince de Conty » (3). Mais la danseuse avait abaissé le taux de ses faveurs à une rente viagère de 3.000 livres (4).

(1) *Mémoires secrets*, tome III, p. 236.

(2 et 3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 324 et 383 (Rapports de Marais).

(4) *Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chapitre 11, rente 65.

Mlle David

Le duc de Chartres — futur Egalité — le marquis de Fitz-James et le chevalier de Coigny étaient un trio d'inséparables. Ensemble ils couraient le guilledou. Fréquemment ils usaient de la maison de plaisance que possédait à la Barrière-Blanche le prince de Guéménée et que celui-ci mettait à leur service, quand il n'y menait pas lui-même la demoiselle Arnould, la demoiselle Lenoir ou quelque autre de même farine.

Au mois de mars 1768, les trois amis s'étant laissé persuader que le prince de Conty cloîtrait la demoiselle David, figurante à l'Opéra, dans une petite maison de Villeneuve-Saint-Georges, conçurent le plan folâtre de lui ravir cette nymphe (1). Incontinent ils se mettent en campagne et voilà nos jeunes fous qui, d'une traite, piquent jusqu'à Villeneuve, heurtent à toutes les portes et mettent le village sens dessus dessous. Mais ils sont obligés de se retirer bredouilles, et, de rage, se rabattent chez l'hospitalière Mme Gourdan, qui tient magasin de filles à Paris, rue Comtesse-d'Artois, et qu'on nomme pour ce, la « petite comtesse ». Le duc de Chartres, sa fringale amoureuse apaisée, abandonnerait volontiers la poursuite ; mais Coigny et Fitz-James sont plus tenaces en leurs desseins. Ils se sont juré de connaître la retraite de la demoiselle David et ils ne veulent pas en avoir le démenti. Ces messieurs s'adressent à l'inspecteur Marais dont ils n'ignorent pas le métier. Marais opine, comme eux, que la figurante doit être à Villeneuve-Saint-Georges, mais probablement sous un nom supposé ; et voilà pourquoi ils ne l'ont pas trouvée.

(1) Il y avait alors à l'Opéra, depuis 1766, deux demoiselles David, deux sœurs, qui avaient appartenu à la Comédie-Française comme danseuses, de 1763 à 1766. L'aînée est *figurante*, c'est elle dont il s'agit ici ; la cadette n'est que *surnuméraire*. Mlle David l'aîné loge rue Neuve-des-Petits Champs.

... Ils m'ont très fort prié (écrit Marais) de m'informer du nom qu'elle avoit pris; je leur ai promis et n'en ferai rien, car certainement le prince de Conty ne seroit pas flatté de cette niche; cependant pour l'instruction particulière de ce travail, j'ai vu la sœur de la demoiselle David qui m'a dit qu'elle n'étoit pas à Villeneuve-Saint-Georges, mais que, pour le certain, elle étoit aux environs de Paris, dans une petite maison, et qu'elle croyoit que c'étoit du costé de la Barrière-Blanche, même maison qu'avoit occupée la demoiselle Testar du tems qu'elle étoit au prince de Conty; qu'elle ignoroit elle-même le nom qu'elle y portoit, parce qu'elle ne vouloit pas qu'elle fût la voir, de crainte qu'elle ne s'aperçût qu'elle y passoit les remèdes; mais qu'elle s'informeroit de la demeure d'une femme qui la voyoit quelquefois (1).

Plus de nouvelles de la demoiselle David pendant plusieurs années. Elle appartient toujours au prince de Conty qui, sans doute, la garde étroitement. Il la quitte vers 1770 et le marquis de Romée s'empare d'elle. Mais ce seigneur s'aperçoit vite qu'il n'est pas plus heureux qu'avec la volage demoiselle Testard et qu'elle reprend son ancien train de vie, qui est de « donner dans les jeunes gens ». M. de Romée l'abandonne au chevalier de Bezons. Un curieux personnage, ce chevalier; généreux avec les filles, d'elles redouté depuis la vengeance originale qu'il tira d'une demoiselle Laforest qui l'avait gratifié, dit Marais, « d'une galanterie des plus chaudes »; ayant joint son ennemie au bal de l'Opéra, il lui attachait, dans le dos de son domino, « une polissonnerie vulgairement appelée redingote angloise », et la demoiselle Laforest faisait plusieurs tours dans la salle avec ce nœud d'épaule de nouvelle fabrique, laissant sur son passage comme un sillage de quolibets, jusqu'à ce qu'une amie charitable détachât l'objet (2).

Après le chevalier de Bezons, que doublaient

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, n.360, fol. 411.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, n.359, fol. 102.

M. de la Patrille, le mousquetaire noir, et le chevalier de Saint-Blancard, Mlle David passa aux ordres de M. de Maupeou, le colonel, tandis qu'elle prenait pour greluchon le chevalier de Launay, des gardes françaises, l'ancien amant du cœur de Mlle Allard (1).

En manière de souvenir, le prince de Conty avait laissé à Mlle David une rente viagère de 2.000 livres, qu'elle touchait encore en 1779, alors qu'elle était devenue comtesse de Leunoncourt (2).

Mlle Heinel, Mlle Porsein

Tel un nouvel astre au firmament, une étoile, en mars 1768, surgit à l'Opéra. Comme Mlle Peslin, la berlinoise, Anne Heinel est allemande, native de Bayreuth. Mais loin de pratiquer la « gargouillade », elle se révèle, dès ses premiers pas, modele accompli de la danse posée. Elle a quinze ans seulement et on la compare à Vestris. La sveltesse de ses contours, les charmes de sa figure, la noblesse de ses mouvements font le ravissement des connaisseurs, qui l'ont surnommée « la belle statue » (3). Heureux le Pygmalion qui l'animera! Son frère veille sur elle et la garantit intacte et vierge. Les enchères montent immédiatement. Le prince de Conty se met sur les rangs, produit son offre. Mais il est distancé par le comte de Lauraguais lequel, d'enthousiasme, propose 60.000 livres. Moyennant un supplément de 500 louis pour le frère, à titre d'épingles, Mlle Heinel est adjugée à M. de Lauraguais (4).

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.360, fol. 656.

(2) *Registre des comptes de Manscourt,* Dépense, chapitre 9, rente 702.

(3) Voyez : Noverre, *Lettres sur la danse* (édition de 1804), p. 84, et la *Correspondance de Grimm*, tome VIII, p. 83.

(4) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.360, fol. 415. — [Imbert de Boudreau], *Chronique scandaleuse,* tome V, p. 123.

Cette emplette coûteuse du comte de Lauraguais laisse en friche Mlle Porsein, sa maîtresse. Le prince de Conty et le prince de Soubise la « couchent en joue » simultanément (1). Lequel des deux chasseurs l'abattra? L'un et l'autre, il faut croire. Mlle Porsein qui, avant d'être à M. de Lauraguais, aimait parallèlement Clairval, l'histrion, pour sa belle figure, et Sainte-Foy, l'historien, pour sa bonne finance, n'en est pas à un amant près...

Aussi bien Conty n'a pas abdiqué ses vues sur Mlle Heinel. Il attend son tour, sachant qu'avec de la patience son heure sonnera. Elle sonne quelques mois plus tard et Mlle Heinel fait à ce propos d'étranges révélations à son amie Sophie Arnoud :

Cette fille ayant passé la nuit avec le prince de Conty parut le lendemain assez peu satisfaite des plaisirs de la veille. Mlle Arnould, connue par ses saillies, lui demanda : « — Eh! qu'as-tu, mon enfant, tu me sembles toute triste; n'es-tu pas contente du prince? » — « Non, mon amie, dit Mlle Heinel, je ne veux plus de commerce avec lui, il m'a joué un tour perfide ». — « Eh! qu'est-ce, ma petite, conte-moi cela ». — « Imaginez-vous, dit la danseuse, en hésitant, qu'il a voulu en user avec moi d'une manière fort extraordinaire, enfin comme on se sert à Rome des petits... vous jugez bien que j'ai dû souffrir des douleurs affreuses ». — « Ah! ma pauvre enfant, reprit Mlle Arnould, j'entre dans ta peine, et je ne doute pas que cela n'ait été très difficile, car on n'est jamais si petit qu'auprès des grands » (2).

Avec le temps, Mlle Heinel se façonna sans doute aux manières romaines de Son Altesse. Leur commerce se soutenait encore à la fin de 1770. C'est le comte de La Marche qui, un soir de bal à l'Opéra, en janvier 1771, certifiait à Marais leur division prochaine

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 422.

(2) *Correspondance secrète* (dite de Métra), tome I, p. 35.

« et que le marquis de Marigny allait s'en arranger » (1).

Mlles Delorme, Dervieux, Adrienne, Longpré, Laurpin

Pour la clarté, nous sommes obligés d'énumérer les maîtresses du prince de Conty à tour de rôle. Mais on se tromperait fort en accordant à ce tableau une valeur trop absolue quant à l'ordre chronologique. En fait, la fantaisie du Prince, variable et diverse, va et vient, passe et repasse, de l'une à l'autre; il prend, quitte, reprend; il ajoute à sa liste ou il en retranche, sans méthode; rarement il se fixe à une seule conquête à la fois.

C'est ainsi que, concurremment avec Mlle Heinel, Conty entretient la petite Delorme, sa camarade, à laquelle il rend visite dans sa loge, à l'Opéra, un soir que Mlle Heinel, malade, n'a pu danser. La jeune Delorme qui voit en cachette M. de Vougny et qui prend à M. de Sénac cent louis pour une passade, quitte bientôt le service du Prince pour celui de M. de Soubise (2).

C'est ainsi que Conty subventionne Mlle Dervieux, une ancienne à l'Académie de musique et de danse, encore qu'elle n'ait pas plus de seize à dix-sept printemps; mais, à dix ans elle dansait déjà comme un ange, et l'on prévoyait qu'elle serait le bâton de vieillesse de sa brave courtisane de mère. Mlle Dervieux ne s'attarde pas aux menus cadeaux du Prince; et M. de Soubise lui ayant offert un ravissant petit hôtel, rue de la Victoire, 1.200 livres par mois pour ses menus plaisirs et autant à madame sa mère pour les dépenses de la maison, elle imite Mlle Delorme et passe

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 488.

(2) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, pp. 40, 77, 81, 90.

au camp de Rohan. Elle garde pourtant la pension de 5.000 livres que lui a souscrite Conty (1).

C'est ainsi qu'il se lie, toujours vers le même temps (1770), à Mlle Adrienne, également de l'Opéra, et qu'il convoitait depuis qu'elle avait paru sur le théâtre d'Audinot, au boulevard du Temple. « Il la garde, dit Marais, dans son petit sérail; on assure qu'il en a vingt à présent » (2).

C'est ainsi qu'il envoie, non sans motifs probablement, cinquante louis à Mlle Longpré (3).

C'est ainsi qu'il patronne, pour la faire admettre à l'Opéra, une demoiselle Laurpin, pensionnaire de la Gourdan, proxénète :

Le prince de Conty, note Marais, lui a fait tenir 50 louis et lui a fait dire qu'il la verroit encore trois ou quatre fois; mais qu'elle pouvoit compter sur luy et que, comme elle étoit reçue à l'Opéra, il lui feroit toucher 25 louis par mois, pour l'aider à payer ses maîtres (4).

Mlle Martin

Si Conty se décharge en janvier 1771 de la demoiselle Heinel, c'est qu'il a déjà jeté ailleurs son dévolu ; une demoiselle Martin, fille d'un marchand de poisson en gros de la rue Aubry-le-Boucher, et dont la mère, même rue, a boutique de modes et frivolités. Dix-sept ans, grande, bien faite, les plus beaux yeux du monde, Mlle Martin passe, à juste titre, pour si jolie que par curiosité jusqu'à des dames vont la voir.

Elle n'a pas eu de peine à plaire au Prince, dit un rapport

(1) *Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chapitre 10. rente 187. — Voyez sur Mlle Dervieux : G. Capon, *Les petites maisons galantes*, pp. 100-102.

(2) *Revue rétrospective*, 1835, 2e semestre, p. 442.

(3) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 49.

(4) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 491.

de Marais, et il s'est décidé à s'en charger; j'ignore encore les conditions du marché, j'en seray informé ; mais elles doivent être conséquentes, car ses père et mère ne sont point dans la misère et pour garder une espèce de décorum avec eux, le Prince doit la mettre quelque tems au couvent, où il lui donnera tous les maîtres qui peuvent augmenter ses agrémens ; ensuite il se propose de la faire paroître avec éclat. Monseigneur garde un grand mystère sur cette intrigue et seroit désespéré d'être deviné, d'autant que la disparition de cette demoiselle pour le couvent, qui doit s'opérer ces jours-ci, étonnnera bien des gens qui ont les yeux dessus (1).

Un mois après, l'enlèvement de la demoiselle Martin est accompli. Elle est mise au couvent du Calvaire, où le Prince payera ses leçons. Sous prétexte d'aller voir sa famille, elle ira de temps à autre visiter Son Altesse au Temple (2). L'opération n'a pas coûté aussi cher qu'on le pensait. Deux cent louis comptés aux parents, pour satisfaire à des engagements pressants de leur commerce, les ont décidés au sacrifice et cinquante louis mensuels pour l'entretien de leur fille, mais qui leur passeront par les mains, ont levé leurs derniers scrupules.

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.360, fol. 491.

(2) En plaçant sa maîtresse au couvent, le prince de Conty n'avait pas le mérite de l'invention ; c'était le procédé du duc de Duras :

« Le sieur Saint Louis (époux de la Montigny, appareilleuse) vit une jeune fille, la demoiselle Brébant et, après en avoir joui, l'amena à sa femme qui la trouvant jolie, lui inspira vivement les idées de coquetterie de son métier. La Montigny qui avait l'honneur de fournir à M. le maréchal de Duras des amusements de débauche, ne manqua pas de lui présenter sa nouvelle acquisition ; ce seigneur devint amoureux sur-le champ et capitula avec la courtière pour se l'approprier. Dix louis de présents déterminèrent la Montigny à qui il fut ordonné de garder à vue et avec probité le bijou confié qui, au bout de huit jours, était conduite dans une communauté à Rueil, comme filleule du maréchal, où elle resta deux ans, venant de temps en temps à l'hôtel amuser Monseigneur » (Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.358, fol. 13-14).

Celui que désespère l'aventure, c'est le sieur Duval jeune, des bureaux du lieutenant de police, le fils de ce premier secrétaire Duval, qui, du temps de M. Berryer, recopiait les rapports des agents secrets et les transmettait au magistrat en orthographe et style plus corrects. Duval va partout clamant qu'on lui a dérobé une maîtresse chérie, dont il avait les faveurs depuis dix-huit mois, dont il avait même la clef pour entrer chez elle à toute heure et ce, du consentement de ses père et mère. Pour colorer sa vantardise d'un semblant de vérité, Duval, avec des airs de franchise, énumère les charmes secrets de la fille, et convient qu'elle a « le ventre un peu bis ».

Pour moy, observe Marais, je n'en crois pas un mot ; il est bien vray qu'il alloit souvent au comptoir lui faire sa cour et qu'il la persuadoit qu'elle seroit forcée avec le temps de céder à ses grâces, mais elles lui ont réussi bien rarement ; il s'aime trop pour être aimé des femmes et, pour celles qui sont connoisseuses, sa taille, qui a tout au plus l'air d'être faufillée, ne les prévient pas en sa faveur (1).

Au Calvaire, les progrès de la demoiselle Martin furent si rapides qu'en avril, le Prince la retira de chez les nonnes : mais ce fut pour la confiner, plus jalousement encore, dans une petite maison de la rue de la Chaussée d'Antin (2).

...Que devint par la suite Mlle Martin ? N'est-ce point elle que nous rencontrons, quinze ans plus tard, marchande de rouge pour les dames, établie dans le quartier du Temple et fournisseuse de la Reine, de Madame, de Mme Elisabeth, de la comtesse d'Artois et de la duchesse d'Orléans ? Elle est connue comme femme galante et tient cercle en son arrière boutique. Au printemps de cette année 1786, Mlle Martin a une affaire avec Me Ader, jeune avocat qui la courtise et se

(1 et 2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 499 et fol. 537.

permet d'être trop entreprenant. Elle le fait empoigner et conduire chez le bailli du Temple où il reçoit une mercuriale sévère. Mais la marchande de rouge imprime en outre un mémoire qu'elle adresse à tous les membres du barreau. Ce mémoire porte pour épigraphe : « Qui se laisse outrager mérite qu'on l'outrage ». Mlle Martin y donne à entendre qu'elle n'est point mal de figure « et que Me Ader étoit en rut quand il se porta aux excès dont elle se plaint » (1).

Mlle Leclerc

Tandis qu'au couvent l'on polit et l'on décanaille Mlle Martin, le prince de Conty ne saurait chômer, inactif. Et c'est encore à l'Opéra, « fonds d'incontinence publique, harem de la nation, bazar où les grands de l'empire achètent leurs esclaves », qu'il se pourvoit d'une maîtresse nouvelle (2).

31 janvier 1771. — Monseigneur le prince de Conty, toujours fertile en événements amoureux, a fait encore, la semaine dernière, une nouvelle emplète, dans la personne de la jeune Leclerc, danseuse dans les ballets de l'Opéra. On prétend qu'il a compté à la mère mille louis comptant ; du moins elle s'en vante ; mais il est certain qu'il lui a donné un fort accompte, car elle en a fait voir beaucoup à une de ses bonnes amies, et le duc de Luxembourg, qui lui offrait 50 louis par mois, n'a pu aller la voir. Elle a été livrée au Prince comme pucelle ; cependant M. Bertin, des Parties casuelles, en avoit déjà tâté près d'un an, à la sourdine (3).

Friponné sur le titre du bijou, le Prince ne s'aperçoit-il pas de la duperie ou dédaigne-t-il d'en garder rancune ? Toujours est que, deux mois après, il met la

(1) *Mémoires secrets*, tome XXXII, pp. 58 et 206.

(2) [Thureau de la Morandière] *Représentation à M. le lieutenant de police sur les courtisanes à la mode.*

(3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 495.

petite Leclerc dans ses meubles et lui fait quitter l'Opéra pour mieux la tenir. Elle ne dansera plus, c'est chose arrêtée. Mais avec Conty, qui dans ses amours change et déchange perpétuellement, ces grandes résolutions ne tirent pas à conséquence. En effet, l'année 1771 n'est pas révolue que la danseuse, rentrée au théâtre, partage ses loisirs entre M. Thiroux de Montregard et M. le duc des Deux-Ponts (1).

Mlle Dupuis, dite Lélicot ; Mlle Bouvance, dite Castillon

En prenant Mlle Leclerc au prince de Conty, le duc des Deux-Ponts ne fait d'ailleurs qu'user de représailles. Le Prince ne vient-il pas de lui subtiliser la demoiselle Dupuis, dite Lélicot du temps qu'elle servait aux plaisirs des chalands de la Gourdan, et qui s'appelle de Chelles, depuis que Chrétien IV l'a retirée du boucan de cette proxénète ?

Conty s'est amouraché de Mlle de Chelles au mois de janvier 1771. Mais leur accord n'a pas marché tout seul :

Monseigneur, dit Marais, voudroit la captiver tout à fait et la mettre en petite maison pour qu'elle ne fût qu'à ses ordres. Mais la petite personne s'en défend, malgré les avantages qui en résulteroient pour son bien, parce quelle dit qu'elle n'aime point la gesne; le vray motif de la répugnance, est qu'elle aime Clairval des Italiens à la fureur. Enfin Monseigneur, pour la réduire, a envoyé chercher la Gourdan, comme l'ayant élevée, et l'a chargée d'employer toute sa rhétorique

(1) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, pp. 60 et 69.

M. Thiroux de Montregard, trésorier de la maison du Roi en 1731, choisissait généralement ses maîtresses dans le corps de ballet de l'Opéra. Il avait eu successivement Mlle Beaufort, Mlle Deschamps cadette, Mlle Dumirey. — Chrétien IV (1722-1773), prince palatin, duc souverain des Deux Ponts depuis 1735. Il avait épousé morganatiquement Mlle Gamache, danseuse à l'Opéra, à laquelle il donna le titre de comtesse de Forbach.

pour lui faire agréer ses intentions. Mais elle [la Gourdan] n'a pu encore rien obtenir et, pour se dissiper, il l'a priée, en attendant, de négocier auprès de la demoiselle Bouvance, dite Castillon, très jolie femme, maîtresse de M. le duc de Saint-Mégrin ; il y a lieu de croire que cette affaire se fera ; on ne dispute plus que sur le prix (1).

Qu'est-ce encore que cette Bouvance? Une ancienne ouvrière qui s'est esquivée, voici quelque huit ans, de la boutique du sieur Planson, marchand de modes, où elle travaillait, pour entrer chez la Gourdan, d'où l'a sortie M. Douet de la Boullaye (2). Elle s'appelait alors Génescourt; elle se nomme à présent Castillon. C'est la mode décidément chez les « demoiselles du bon ton » de varier souvent leur nom de guerre.

Mais Conty n'a engagé Mlle Bouvance que comme pis aller, pour l'intérim. Et sitôt Lélicot convaincue par la rhétorique de la bonne Gourdan, c'est vers Lélicot que revient le caprice du Prince :

8 mars 1771. — M. le prince de Conty a encore chambré la demoiselle Lélicot, dite de Chelles, qui a été entretenue à sa sortie de chez la dame Gourdan par le prince des Deux-Ponts. On ignore encore où il l'a mise, mais il est certain qu'elle est avec luy et que le premier de ce mois, elle a quitté son appartement, rue des Orties, pour se rendre dans celui qu'il lui avoit fait préparer (3).

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.360, fol. 479.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.359, fol. 579.

(3) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français,* 11.360, fol. 516. — En 1779, Mlle Dupuis touchait encore sur la succession du Prince une rente de 2.000 livres, et cette même année le trésorier payait un vieux solde de gages à sa femme de chambre Brémard : 700 livres (*Registre des comptes de Manscourt,* Dépense, chap. 10, rente 176.)

Mme Denis

Tandis qu'il « chambre » en ville Leclerc ou Dupuis-Lélicot, le Prince séquestre, dans le Temple même, la dame Denis, épouse d'un employé des fermes, qu'il a soustraite à son mari depuis le mois de mars. En octobre, Mme Denis, redoutant la colère de son maître légal, passera en Angleterre et c'est Conty qui lui paiera la traversée (1).

Mlle Dezanville, Mlle Colard, dite Guimard

Dans l'intervalle, au mois de juillet 1771, le sieur Guérin, esculape du Prince, a recruté deux tendrons pour les soupers clandestins de Son Altesse : les demoiselles Dezanville et Colard, dite Guimard. Conty leur a promis à chacune vingt-cinq louis par mois, dont elles ont touché moitié au premier banquet où elles assistèrent, en compagnie du président d'Aligre.

La jeune Dezanville n'a pas l'heur de plaire longtemps ; mais le Prince persévère quinze jours au moins dans son goût pour la petite Colard ; il porte ses honoraires à cinquante louis et Marais qui la rencontre radieuse au Colysée, le 18 juillet, la trouve « tout embellie par le bien-être » (2).

Mlle Leclerc II

Au mois d'août, Guérin fait encore une trouvaille. Il « soulève » une fillette, nommée Leclerc, qu'il présente au sultan du Temple. On lui baille quelques nippes

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, f. 537 et C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome 1, p. 21.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, ff. 575 et 580.

et le Prince commet Guérin au soin de lui servir d'Argus, de la débrutir, de la maniérer : « Certainement, observe Marais, Monseigneur peut s'en rapporter à lui pour la mettre dans la main et dans les jambes, c'est un très bon écuyer dans ce genre » (1).

Mlle Mac-Carthy

Au mois de novembre, plus exactement le jour de la Toussaint, la Gourdan moyenne au Prince une irlandaise, la demoiselle Mac-Carthy, assez recherchée par les paillards de la rue Comtesse d'Artois. La rétribution est de cinquante louis (2).

Mlle Legrand

Au mois de décembre, Marais nous divulgue une passade du Prince avec la « petite » Legrand, ainsi dénommée non point à cause de son âge, car elle n'est plus toute gamine, mais à cause de sa taille menue qui jure avec son nom. Ce bout de femme n'est pas jolie mais elle pétille d'esprit. Intimement liée autrefois avec la comtesse Dubarry, alors que celle-ci n'était que Vaubernier et pas du tout comtesse, Mlle Legrand a vécu longtemps avec M. Courtois de Minutte, maître des requêtes au Parlement, puis avec M. Gauthier, rejeton du fermier général. Pour le quart d'heure, elle gîte avec le sieur Lelièvre, joli garçon, de qui le père, apothicaire, débite rue de Seine un merveilleux élixir : le *Baume de vie*, propre à guérir tous les maux. Le baume ne se vend-il pas, ou l'apothicaire est-il pingre? Le fils Lelièvre et sa maîtresse pâtissent d'une grande disette d'argent. Mlle Legrand, pour subsister, a dû engager plus de

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360 fol. 597.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 637.

3.000 livres d'effets. La générosité du prince de Conty sauve ce nantissement des griffes du prêteur et Mlle Legrand, reconnaissante, paye le service à sa manière (1).

Une lacune dans les fiches de Marais concernant le Prince, une lacune de près d'un an, du mois d'août 1771 au mois de septembre 1772, donne à penser que Conty, durant cette période, s'en tient uniquement à Mme Dailly. Mais celle-ci devient grosse pour la deuxième fois en mars 1772 et le Prince, respectant les derniers mois de cette grossesse, cherche de-ci de-là des distractions passagères

Alignons sans commentaires ces rapports, non datés, mais qu'on suppose être de septembre, octobre et novembre 1772 (2).

Une petite fille

(*Sans indication de mois ni quantième*). — M. le prince de Conty vient d'avoir la petite fille d'un marchand dont on n'a pu savoir le nom : on la dit belle comme l'Amour. Elle avoit déjà un amoureux que le père ne savoit pas ; il l'a donnée pour neuve au Prince. Ce jour là le jeune homme alloit monter à une fenêtre par laquelle il avoit coutume d'entrer. Il a entendu arrêter un carrosse à deux pas. Il a soupçonné sa maîtresse, et comme la nuit étoit noire, il s'est caché pour voir ce qui se passeroit. Il a vu que le sieur Bazini, vieux laquais du Prince, a frappé et a emmené la petite fille coucher au Temple ; elle n'en est sortie qu à huit heures du matin. C'est le médecin du jeune homme qui a raconté l histoire, comme celui-ci étoit malade de chagrin (3).

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 647.

(2) Les notes de Marais dans le *Manuscrit* 11.357 de la Bibliothèque Nationale, notes publiées par M. C. Piton (*Paris sous Louis XV*, pp. 19 à 50) sont de l'année 1772, sauf la première anecdote, datée de 1759. Une preuve entre vingt : il y est question du début à la Comédie-Française de Mlle Sainval cadette, qui eut lieu le 27 mai 1772.

(3) *Revue retrospective*. 1835, 2e semestre, p. 438. Cf. C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 21.

Autre petite fille

M. le prince de Conty a pris la petite fille d'un domestique qui apprend à jouer la comédie. Il lui a loué une maison de 1.500 livres, rue Saint-Marc. Elle y est avec sa famille. On assure que l'abbé Geffroy est le greluchon (1).

Mme Mars

M. le duc de Lauzun a eu Mme Mars en passade. Elle est aussi toujours à la solde de M. le prince de Conty (2).

Mme Matthéus

On dit que M le prince de Conty a Mme Matthéus. Elle étoit au bal de Vauxhall avec lui, dans sa loge grillée (3).

Mme Malherbe, Mlle Vernier

M. le prince de Conty a fait meubler une maison à Mme Malherbe. Il vient de L'Isle-Adam la nuit pour la voir. Cela n'a pas empêché Mlle Vernier, qui dansoit à l'Opéra, n'ait été y passer quelques jours (4).

Le petit J...-F...

M. le prince de Conty s'est amusé au bal après toutes les filles. Il a changé chaque fois de domino. Guérin étoit à la découverte pour une petite fille de qui il a eu envie.

... On assure que M. le prince de Conty a attrapé une galanterie avec une petite fille qu'on appelle le petit J...-F...; que son chirurgien Guérin s'est trompé, et que le Prince est furieux (5).

(1 et 2) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 51 et p. 56.
(3 et 4) C Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 59 et p. 61.
(5) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 75.

Mme Dailly accouche en décembre 1772. Son amant lui redevient fidèle et désormais les inspecteurs du lieutenant de police n'entretiendront plus leur chef des amours du prince de Conty.

Il nous reste à énumérer, pour être aussi complets qu'il est possible, une demi-douzaine de maîtresses dont les noms nous parviennent en quelque sorte par ricochet et sans que nous puissions mettre des dates à côté de ces noms.

Mlle d'Aigremont

Un rapport de Marais signale, en 1771, le retour à Paris d'une certaine demoiselle d'Aigremont, femme Daumesnil, à qui le duc de Lauzun fait tenir dix louis et lord Binting, son ancien amant, vingt-cinq, « simplement pour l'obliger » et sans envie de revivre avec elle. « Le prince de Conty, ajoute le policier, lui a fait dire aussi de ne pas s'inquiéter et qu'il lui feroit passer des secours » (1). Il y a gros à parier que Mlle d'Aigremont, pour mériter cette charité, possède des titres anciens à la bienveillance du Prince.

Mlle Duplan, Mme de Montgaultier, Mlle Mainvilliers

Imbert de Boudreau dans le dernier volume de sa *Chronique scandaleuse* — paru en 1791, et rédigé en partie sur les notes de Marais — nomme trois femmes dont le Prince aurait eu les faveurs.

Plus généreux que le comte de La Marche, dit Imbert, il [Conty] donnoit le même jour un carrosse à la Duplan et 800 livres à la dame de Montgaultier qui les mangeoit avec son basson.

Il n'y a jamais eu que la Mainvilliers qui se soit plainte

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.360, fol. 634.

d'avoir amusé Son Altesse sans la moindre reconnoissance. Mais elle s'en prit au président d'Aligre et à Jacquet qui étoient de la partie (2).

De ces trois femmes, une seule a laissé quelque trace : Françoise Campagne, dite Duplan, qui fut chanteuse à l'Opéra, où sa haute taille et sa voix étendue lui réservaient les rôles qu'on appelait alors « à baguette ». Après avoir chanté dans les chœurs, elle avait débuté en 1762, à l'âge de dix-sept ans, et presque aussitôt s'était laissée enjoler par le sieur Colin, boucher, grand dénicheur de filles. Colin l'ayant rendue mère, l'abandonnait avec son enfant et réduite à la misère, elle portait en 1766, contre l'infidèle, une plainte en « séduction ». C'est donc postérieurement à 1766 qu'elle connut Conty et qu'elle eut un carrosse ; mais c'est antérieurement à 1770, puisque Mme de Montgaultier qui, « le même jour », recevait 800 livres, les mangeait avec le basson du Prince ; or, Conty licencia son orchestre en 1770.

Mlle La Prairie

Dans la *Correspondance secrète*, dite de Métra, à propos d'une mésaventure judiciaire du comédien-directeur Audinot, personnage sur lequel nous reviendrons, l'auteur cite une nouvelle maîtresse du Prince :

Le directeur d'un tripot de saltimbanques qu'on nomme la troupe d'Audinot (c'est Audinot lui-même), vient d'essuyer un petit désagrément. Il vivoit depuis longtemps en concubinage avec une femme dont il avoit plusieurs enfants. Ce galant homme, imbu de l'esprit comique, avoit fabriqué à sa guise les extraits baptistaires de ces enfans, en s'y reconnoissant le mari de sa maîtresse qui en avoit cependant un autre,

(1) [Imbert de Boudreau], *Chronique scandaleuse*, tome V, p. 9.
(2) Archives Nationales : Y 12.667.

nommé La Prairie. Une fille, *assez célèbre à Paris par les agrémens de sa figure et par ses liaisons avec le prince de Conty*, est l'un des fruits de ces belles amours. Elle s'est avisée un jour de consulter son extrait baptistaire, et y voyant un nom étranger qu'avoit imaginé Audinot pour remplacer celui de Mme La Prairie qui étoit sa véritable mère, a attaqué le directeur de la troupe en justice. Elle l'a fait sommer de lui déclarer où étoit sa mère et, si elle étoit morte, de lui rendre ses biens. Audinot a rendu naïvement compte de sa conduite et du faux qu'il avoit commis. Cette plaisanterie lui a valu quelques jours de prison (1).

Admirons en passant la mansuétude des juges du dix huitième siècle. Le même faux coûterait aujourd'hui beaucoup plus cher à qui s'en rendrait coupable. Cette demoiselle La Prairie, naguère appelée Mlle Audinot, avait été, vers 1770, la maîtresse du prince de Soubise qui lui donnait 1.200 livres par mois pour ses menus plaisirs, et autant à sa mère pour les frais de la maison : le même tarif qu'à la jeune Dervieux, ci-dessus nommée (2).

Mlle Duthé

Pour clore la liste, nommons enfin Mlle Duthé, puisqu'elle-même se nomme dans ses Mémoires :

Maintenant (dit-elle) tu me demanderas si je fus la seule à laquelle le prince de Conty fit l'affront de ne pas l'appeler à prendre une tasse de café avec son premier gentilhomme ; je n'ai pas un seul reproche à adresser à Son Altesse Sérénissime; et je me plais à rendre justice à sa politesse et aux bontés dont il m'a toujours honorée jusqu'au moment de sa mort ; je lui dois de la reconnaissance, et certes, mon souvenir n'est pas ingrat (3).

(1) *Correspondance secrète*, tome II, pp. 379-380.
(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, 11.357, f. 23.
(3) *Galanteries d'une demoiselle du monde*, tome II, p. 380. — Nous n'ignorons pas que ces mémoires sont apocryphes, et rédi-

Blonde et fade, de figure « moutonnière », aussi dénuée d'esprit que de tempérament, Rosalie Duthé avait une qualité qui devait fixer, au moins passagèrement, l'attention du prince de Conty : elle était la courtisane à la mode. Sa vogue, qui dura longtemps, lui venait surtout d'avoir eu l'honneur d'être choisie pour donner au jeune duc de Chartres les premières leçons de plaisir.

gés d'un bout à l'autre par Lamothe-Langon Cependant malgré les enjolivements et les broderies, les aventures y relatées sont à peu près exactes quant au fond. Lamothe-Langon avait connu Mlle Duthé qui vécut jusqu'en 1825 et, sans parler du manuscrit qu'il recueillit après la mort de cette pécheresse, il tenait de sa bouche même une partie de ses souvenirs.

IX

Les Amours du prince de Conty

(Suite et fin)

Une collection de bagues et de souvenirs. — Cérémonial d'une visite amoureuse au Temple. — L'aventure de Mlle Fauconnier. — Les rabatteurs du Prince. — La Gourdan et le chirurgien Guérin. — Audinot, comédien-directeur-proxénète. — Le chevalier de La Morlière.— Mesny et sa correspondance : le ménage Dulin de Fontenette. — Lebrun-Pindare a-t-il vendu sa femme au prince de Conty ?

Nous avons avancé qu'il était impossible de dénombrer exactement les aventures galantes du prince de Conty. A peine en effet avons-nous pu préciser une cinquantaine de maîtresses, alors que ce chiffre doit être presque décuplé. Sur quoi se fonde notre assertion? Sur le nombre de bagues trouvées, après la mort du Prince, dans l'inventaire de sa succession :

On remarque, disent les *Mémoires secrets*, dans son mobilier immense une quantité de bagues, qu'on fait monter à plusieurs milliers. On assure que sa manie étoit de constater chacune de ses conquêtes amoureuses par cette légère dépouille. Il falloit que la femme avec laquelle il couchoit, lui donnât sa bague ou son anneau, qu'il payoit bien sans

doute, et, sur le champ, il étiquettoit cette acquisition du nom de l'ancienne propriétaire (1).

L'auteur des *Fastes de Louis XV* confirme l'existence de cette collection :

L'inventaire de ce Prince, dit-il, a été fort singulier. On parloit à sa mort de 800 tabatières et de 4.000 bagues. On raconte sur l'origine de la multitude de ces bagatelles que le prince de Conty avoit la fantaisie puérile de constater chacune de ses conquêtes amoureuses par cette légère dépouille (2).

Le chevalier de La Morlière était plus formel encore dans les confidences qu'il fit, vers 1766, à un inspecteur de la police, lequel s'empressa d'en fabriquer un rapport :

Voici un nombre d'années, vingt ans au moins, qu'il (M. de La Morlière) est le pourvoyeur de M. le prince de Conty. Il sert cette Altesse d'affection, dit-il, lui procure toutes sortes de distractions. Je tiens de lui que ce Prince a un livre magnifiquement relié. Sur chaque page, un peintre en miniature a représenté le Ganymède ou l'Hébé du jour. Le Prince y inscrit, de sa main, les noms, prénoms, qualités, âge, description exacte de la personne au physique et au moral. De plus il y colle, retenus par des bandes de papier doré ou de couleur, une mèche de cheveux et autres gages qui ne se nomment guère. On parle aussi d'un attirail de guerre, confectionné pour le tête-à-tête érotique, et dont le prince de Conty vante beaucoup l'imagination, que le chevalier de La Morlière s'attribue (3).

Quatre mille bagues! Si vaillant en amour qu'ait été le prince de Conty, le chiffre est évidemment exagéré; mais on ne prête qu'aux riches. L'inventaire après décès du Prince est plus modeste; il accuse seulement,

(1) *Mémoires secrets*, tome IX, p. 219.
(2) *Fastes de Louis XV*, tome I, p. 98.
(3) PEUCHET, *Mémoires tirés des archives de police*, tome II, p. 234.

et c'est déjà respectable, 492 bagues de pierres précieuses, la plupart gravées, dont une trentaine représentant des scènes empruntées à la légende du dieu Priape. La disparité de ces bijoux, en tant que valeur marchande, démontre assez la diversité de leur provenance pourtant analogue. Ici, c'est un brillant blanc, à huit pans, estimé 12.000 livres, laissé sur le champ de bataille par quelque dame de qualité; là, c'est une bague de 9 livres, en cheveux, avec tête peinte, butin fait sur quelque petite bourgeoise; plus loin, une bague en cœur, aux deux opales garnies de diamants et valant 200 écus, voisine avec un lot de 10 anneaux de plomb prisés à 12 livres le lot (1).

Que si le lecteur désire connaître le cérémonial invariable d'une visite faite au Temple par une « demoiselle du monde » à ses débuts, les Mémoires de Mlle Duthé, déjà cités, vont nous renseigner copieusement :

Un page de Son Altesse Sérénissime venait engager la demoiselle à aller prendre une tasse de café avec le premier gentilhomme de monseigneur; il indiquait l'heure, souvent très indue; car le Prince avait l'usage de faire de la nuit le jour; la demoiselle se parait de son mieux, une voiture simple, des laquais vêtus de gris, la prenaient chez elle, au moment convenu; elle arrivait, deux femmes la recevaient, la conduisaient dans une salle ou un bain était préparé; quand elle l'avait pris, M. Guérin, le chirurgien de Son Altesse, faisait la visite; s'il concevait des doutes, la demoiselle, à la suite d'une réprimande, était renvoyée sur le champ, *mais jusqu'à nouvel ordre*, Son Altesse Sérénissime ne voulant renoncer que lorsque l'impénitence finale était par trop constatée. Si le docteur ne trouvait rien à dire, l'appelée passait dans une pièce voisine, tendue en bleu si la demoiselle était blonde, ou dans une autre tendue en jaune si elle était brune; là, elle trouvait une collation preparée, et on lui remettait un écran sur lequel on lisait les coutumes de la maison, le don des cheveux, de la bague, du portrait et le reste; le prince parais-

(1) Archives Nationales : X^1a^ 9178-9179. — La liste générale de ces gages de tendresse se trouve encore dans le catalogue de la vente Conty, faite en 1777.

sait enfin; il causait et, la conversation terminée, un carrosse cette fois à ses armes et avec des gens à sa livrée, ramenait la demoiselle, à qui on remettait une bourse de filigrane avec cinquante louis; non que le prince s'arrêtât à ce taux quand il était content du sujet, mais enfin le cadeau ne manquait pas de munificence envers une jeune personne qui pouvait en outre compter sur la protection de Son Altesse Sérénissime (1).

Il est vrai que si la jeune personne, après avoir accepté le rendez-vous, faisait la récalcitrante et refusait de se plier aux règles de la maison, elle devait craindre les revanches possibles du Prince qui, en toute chose, entendait avoir le dernier mot. Preuve, la mésaventure dont fut victime Mlle Fauconnier l'aînée, ex-maîtresse du duc de Grammont, belle brune faite au tour et de vertu peu sauvage (2).

Mlle Fauconnier m'a raconté, disent les *Mémoires* de Rosalie Duthé, que, dans une certaine circonstance, un monsieur vêtu de noir, accompagné d'un exempt, se présente chez elle, et demande à lui parler en particulier. La vue de l'oiseau de mauvais augure qui est à sa suite et dont le costume et la canne ne sont que trop bien connus, inspire déjà une telle épouvante à cette pauvre fille, qu'elle est hors d'état de rien refuser, dans la crainte légitime que des méchants ne lui aient suscité une mauvaise affaire.

Elle passe donc dans une pièce reculée de son appartement avec le monsieur vêtu de noir qui ferme les portes avec soin, puis qui, baissant la voix :

— « Mademoiselle, dit-il, je suis désespéré de la mission pénible que j'ai la charge de venir remplir auprès de vous par ordre exprès de monseigneur le lieutenant de police ».

A ce début sinistre, Mlle Fauconnier est près de se trouver mal; elle cherche par quel méfait elle se sera rendue coupable, interroge sa conscience, se trouble, pâlit et demande avec instance que son crime lui soit reproché.

— « Mademoiselle, poursuit le monsieur vêtu de noir, on

(1) *Galanteries d'une demoiselle du monde*, tome II. pp. 378-379.

(2) Mlle Fauconnier a son dossier de police dans les *Archives de la Bastille*, (10238) à la Bibliothèque de l'Arsenal.

vous accuse d'avoir singulièrement altéré la santé d'un jeune homme de très haut rang qui est venu chez vous en plein incognito et que vous avez pris pour un polisson sans conséquence. Ses illustres parents se sont plaints ; ils ont porté leur requête à monseigneur le lieutenant de police et ont demandé que vous soyez enfermée aux Madelonnettes ».

A cette révélation funeste, la malheureuse s'évanouit à moitié; cependant, forte de son innocence, elle repousse la culpabilité prétendue, et offre la preuve que le méfait n'existe pas.

— « Mademoiselle, monseigneur le lieutenant de police sait ce qu'il doit aux parents du jeune homme, et rien ne l'empêchera de les satisfaire si vous êtes dans votre tort. Mais, d'une autre part, monseigneur le lieutenant de police est l'équité en personne, et, à ce titre, ne vous condamnera pas si vous ne le méritez point; en conséquence, il m'a donné la commission à moi, docteur en chirurgie de la faculté de Montpellier, de venir vous trouver et, après vérification faite, de lui adresser un rapport qui décidera le point; s'il est favorable, on imposera silence aux accusateurs. Mais si j'en retire la conviction .. l'exempt qui est avec moi vous conduira... je souffre de vous le dire... il vous conduira aux Madelonnettes ».

Mlle Fauconnier, un peu rassurée depuis qu'il dépendait d'elle-même que l'affaire tournât bien, ne balança pas à inviter M. le docteur en chirurgie de la faculté de Montpellier de procéder conformément à la volonté de monseigneur le lieutenant général de police; mais lui, avec un sourire respectueux qui succéda à sa gravité première, prétendit qu'avant qu'il pût instrumenter, il était un travail préliminaire que Mlle Fauconnier devait faire par nécessité et qui devait être fait avec décence; il tira de la trousse dont il était muni un rasoir et des ciseaux, les remit à l'inculpée, lui en indiqua l'usage, non sans rougir, mais toujours au nom de monseigneur le lieutenant de police, et lorsque, subjuguée par son épouvante, Mlle Fauconnier, après s'être retirée modestement dans un coin, se fut mise à l'instar d'une petite fille, quand elle eut fait table rase, le chirurgien procéda à la visite sans rien omettre, puis dressa son procès-verbal, spécifiant l'état des lieux par mots techniques et sans circonlocutions. La chose faite, et l'accusée ayant remis ses vêtements, il lui dit que l'usage était de payer un louis une telle visite et de donner dix francs à l'exempt. Mlle Fauconnier, trop heureuse

d'en être quitte à si bon marché, car il lui fut assuré qu'on allait la proclamer la demoiselle sans tache de tout Paris, donna de grand cœur les dix écus, et on se sépara de bonne amitié.

Eh ! bien, tout cela n'était qu'une abominable plaisanterie; elle reçut dans la journée la quittance de trente livres que lui envoya le curé de sa paroisse, pour le versement qu'elle avait fait faire d'une pareille somme au bénéfice des pauvres, et le procès-verbal de la vérification de ses charmes courut imprimé dans tout Paris, sans que l'on y eût omis le sacrifice préliminaire exigé d'elle. Ce lui fut un rude coup ; elle demeura plus de six mois sans oser se remontrer d'aucune façon ; et il en résulta une perte incalculable en raison de cette vacance forcée ; elle aurait bien voulu porter plainte à son tour ; mais elle apprit que le principal auteur de cette avanie était le prince de Conty, dès lors il fallut se taire.

Si le prince de Conty ne souffrait point qu'une femme lui résistât quand il avait porté son dévolu sur elle, il aimait à choisir ses maîtresses et ne tolérait pas qu'on se jetât à sa tête. S'offrir était le plus sûr moyen d'être refusée. Un manuscrit de notre bibliothèque, que nous croyons inédit : *Le peintre sans fard*, petit recueil de portraits scandaleux daté de 1771, dépeint comme suit une « grosse duchesse » que l'auteur prénomme Cidalise :

Cidalise est une grosse duchesse qui s'est fait séparer d'avec son mari pour vivre avec plus de liberté dans le monde. Etant fille, elle accorda ses faveurs à un ministre, pour être, disoit-elle, quelque chose à la cour. Elle a placé bien du monde. L'évêque de Rennes est de sa création et le marquis de S... son régiment (*sic*).

Une note du même manuscrit identifie un peu confusément ladite Cidalise :

Les duchesses de Viller +, de Maz ++ ou la marquise de Sal ++ ; car Cidalise est son nom et ce portrait est le sien.

(1) *Galanteries d'une demoiselle du monde*, tome II, pp. 372-376.

Un jeune mousquetaire, après avoir triomphé de sa vertu dans une allée du bois de Boulogne, eut l'imprudence de graver sur l'écorce d'un arbre : « Tel jour et à telle heure, j'ai monté trois fois à l'assaut du c.. de ma bergère. Sal ++ est son nom et Chen... celui de son fouteur ». Un vieux rapporteur, pilier de bordel, parut ensuite attaché à son char. Un abbé comte de Lyon le remplaça ; puis un financier. Lasse enfin de se prostituer à des gens de cette espèce, elle entreprit la conquête du prince de Conty. Ayant échoué auprès du père, elle crut qu'elle réussiroit mieux auprès du fils ; mais par une injustice innouie du sort elle se vit honteusement chassée de ces deux maisons. Je ne vois plus pour elle de ressource. Sa fortune est trop médiocre pour avoir un Adonis à gages. Le plaisir et le tems ont trop altéré ses traits pour qu'elle puisse se flatter de faire encore quelque conquête.

Sans tenter d'approfondir s'il s'agit ici de la duchesse de Villeroy, de la duchesse de Mazarin ou de la marquise de Saluces, que paraît désigner le libelliste, retenons seulement qu'il ne suffisait pas de vouloir être distinguée du prince de Conty pour y réussir.

Aussi bien le Prince avait ses fournisseurs attitrés : proxénètes de métier comme la Gourdan, ou rabatteurs particuliers qui servaient Son Altesse « d'affection » selon le mot du chevalier de La Morlière, comme le chirurgien Guérin, entrevu déjà ; comme encore le comédien Audinot, ou comme le garçon doreur Mesny, tous personnages avec lesquels nous allons faire rapide connaissance.

Marguerite Stock, femme Gourdan, dite la « petite comtesse », est trop célèbre dans les fastes de la galanterie parisienne au dix-huitième siècle pour que nous reprenions ici sa biographie, tant de fois ressassée (1).

(1) On sait que, marchande de modes, Marguerite Stock fréquenta dans sa jeunesse les maisons de débauche. Mariée à François-Didier Gourdan, capitaine des fermes, qui mourut, séparé d'elle, quelques années après son mariage, elle monta un éta-

La Gourdan était autant une courtière d'amour, livrant les commandes à domicile, qu'une tenancière de prostibule. Nous l'avons vue insister auprès de Mlle Lélicot pour la décider à accepter les offres de Conty. Une autre fois, c'est un ex-officier des eaux et forêts qui, sans emploi et voulant relever sa fortune, amène sa fille à la Gourdan. Celle-ci conduit la fille au Prince qui donne cent louis pour l'essayer (1)...

Georges-Maurice Guérin, chirurgien-major de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, était à la fois l'ami, le médecin de confiance et le pourvoyeur du Prince. Il avait lui-même une réputation amoureuse bien établie. En fait foi ce couplet d'un « bouquet de fête » rimé en son honneur :

Pour convertir les Infidèles,
Ton saint prêcha l'austérité ;
Mais tu touches le cœur des belles,
A qui ton art rend la santé.
Comme apôtre, il eut de l'Eglise
Le brevet de la sainteté ;
En toi, tout Paris canonise
Les talens de l'humanité (2).

blissement public de prostitution, rue Sainte-Anne, en 1759 (Archives de la Seine : *Lettres de ratification*, carton 975). La clientèle du comte Dubarry et du duc de Richelieu fut la genèse de sa fortune. Le comte, très satisfait de ses services, la prévint un jour que toutes les fois qu'elle aurait besoin de 50 louis, elle envoyât les prendre chez lui ou chez le Maréchal. En 1763, la Gourdan s'installait luxueusement rue Comtesse d'Artois, d'où son surnom. Enfin, en 1774, elle transférait ses pénates rue des Deux Portes-Saint-Sauveur, où sa maison était citée comme la première de ce genre dans tout Paris. Un procès, intenté en 1775 par un mari jaloux dont la femme s'était égarée chez la Gourdan, mit la proxénète en fâcheuse posture ; elle goûta même de la prison. Mais, surintendante des plaisirs de la Cour, elle possédait trop de secrets sur tous et sur toutes pour n'être pas mise hors de cause. L'année suivante elle reprenait possession de son commerce qu'elle exerça paisiblement jusqu'à sa mort. Elle mourut subitement en 1783.

(1) [Imbert de Boudreau], *Chronique scandaleuse*, tome V, p. 58.

(2) *Mercure de France*, décembre 1762, p. 63.

Guérin hantait aussi volontiers les coulisses de l'Opéra que l'infirmerie des mousquetaires. Un soir de 1766, que Mlle Guimard, la danseuse, était renversée par une pièce de décor et se cassait le bras, Guérin qui passait par là remettait aussitôt en place le membre fracturé (1).

Le prince de Conty craignait fort certaine contagion. Toutes les filles qu'il convoquait au Temple n'avaient point une mère aussi scrupuleuse que cette bonne dame Cordier dont l'agent Marais vante un beau trait de probité :

M. le prince de Conty a voulu avoir Mlle Cordier. Il a fait venir sa mère qui lui a répondu qu'elle ne vouloit pas le tromper, que sa fille étoit malade. Le Prince a été enchanté de ce procédé. Il lui a donné 100 louis et il fait traiter la fille. Il ne la laisse manquer de rien (2).

Guérin était donc un auxiliaire indispensable comme inspecteur sanitaire et, peut-être, ce prétendu médecin de la faculté de Montpellier qui joua à Mlle Fauconnier le tour pendable qu'on a lu plus haut, n'était-il autre que le chirurgien des mousquetaires.

Car malgré ses cheveux blancs et son cordon noir de Saint-Michel, qu'il portait avec dignité, Guérin s'entremettait parfois de besognes bien moins honorables que l'exercice de son art. Il racolait pour la couche de Son Altesse qui lui savait gré d'être serviable et le défendait à l'occasion, ouvertement. Un petit fait montrera avec quelle violence le Prince prenait parti pour les siens dès qu'on s'avisait d'y toucher. Guérin, au bal de l'Opéra, en mars 1771, eut une altercation avec le marquis de Langeac, colonel à la suite des grenadiers de France, dont il avait très indécemment fixé la maîtresse dans les yeux, songeant peut-être *in petto* aux plaisirs du Temple. Le colonel

(1) *Mémoires secrets*, tome II, p. 316.
(2) C. Piton, *Paris sous Louis XV*, tome I, p. 75.

traita de haut le chirurgien, menaçant de le faire bâtonner par ses gens Guérin, sans s'émouvoir, saisit le marquis au collet et le traîna chez le commissaire où, s'étant fait connaître comme attaché à la personne du prince de Conty, il fut relaxé aussitôt en dépit des cris de son adversaire qui jetait feu et flamme. Avisé de l'incident, Conty adressait à M. de Langeac la lettre suivante dont il répandait en même temps des copies :

On dit, Monsieur, que vous voulez faire périr le sieur Guérin sous le bâton. Je vous prie de songer qu'il est mon chirurgien, qu'il m'est fort attaché ; que j'en ai besoin, car j'ai beaucoup vu de filles ; que j'en vois encore, ce que Madame votre ... vous affirmerait en cas de besoin. J'ai eu des bâtards, mais j'ai toujours eu soin qu'ils ne fussent pas insolents. Je suis, Monsieur, avec la considération que vous méritez, votre serviteur, etc... (1).

Pour bien saisir les allusions cruelles de cette lettre outrageante, il faut se rappeler que la marquise de Langeac, mère du colonel, était depuis fort longtemps la maîtresse de M. de Saint-Florentin, duc de La Vrillière. D'abord mariée à un sieur Sabatin, qu'on avait fait disparaître par lettre de cachet, elle avait convolé avec le marquis de Langeac, gentilhomme besogneux qui, pour quelques milliers de livres, avait reconnu, en épousant la mère, les bâtards nés de son commerce avec M. de Saint-Florentin. Par-dessus la tête du jeune Langeac, c'était le « petit saint », le ministre détesté, que la lettre de Conty frappait en plein visage (2).

La male aventure du Prince, échaudé par le « petit J...-F... » montre que les diagnostics de Guérin

(1) *Mémoires secrets*, tome V, p. 266. Cf. *Galanteries d'une demoiselle du monde*, tome II, p. 380.

(2) On appelait le duc de la Vrillière *le petit saint* parce qu'il était court et gros, et parce qu'il s'était appelé Phelipeaux, comte de Saint-Florentin.

n'étaient pas toujours infaillibles : Conty pourtant, la première colère passée, ne tenait pas rigueur à son vieux serviteur. Guérin, lorsqu'il mourut, en 1775, était toujours « premier chirurgien de Son Altesse Sérénissime » (1).

Pour le recrutement des filles destinées au Prince, Guérin avait un habile lieutenant en la personne de l'acteur Audinot, son ordinaire compagnon de débauche. Cet Audinot a laissé un nom dans l'histoire du théâtre ; il fut le fondateur de l'Ambigu-Comique (2). Lorsqu'il entra au service du prince de Conty, en 1762, celui-ci le nomma régisseur de ses spectacles à L'Isle-Adam, et, très probablement, méditait de lui confier également la direction d'un théâtre public, au Temple. Au fond d'une des cours de l'Enclos, cour dite de la Corderie, se trouvait un grand bâtiment dont le Prince projetait de faire une salle de spectacle, pour permettre aux auteurs dramatiques de s'affranchir de la censure royale, à l'abri des privilèges spéciaux dont jouissait l'ordre de Malte. Le théâtre était entièrement achevé

(1) *Annonces, affiches, avis divers* (janvier 1775).

(2) Né à Bourmont (Lorraine), en 1732, Nicolas-Médard Audinot fut attaché d'abord au concert de Nancy. Il se sauva de cette ville en 1755, emmenant avec lui la femme d'un sieur Calame, dit La Prairie, architecte, vint à Paris comme musicien du duc de Grammont et joua à l'Opéra-Comique, puis à la Comédie Italienne, de 1758 à 1762. C'est en cette année qu'il entra au service du prince de Conty Revenu à la Comédie Italienne en 1764, il obtint, en 1767, la direction du théâtre de Versailles. En 1769, il ouvrit, à la foire Saint-Germain, un spectacle de marionnettes qu'il appelait les Comédiens de bois, et qu'il transporta au boulevard du Temple la même année, sous le nom d'Ambigu-Comique, remplaçant les marionnettes par des enfants. Ce fut un triomphe. Audinot devint assez riche pour faire bâtir en 1772 un véritable théâtre. En 1784, l'Opéra, qui avait le privilège exclusif des petits spectacles, fit fermer l'Ambigu. Audinot alla fonder, au bois de Boulogne le théâtre du Ranelagh Mais ayant composé avec l'Opéra, moyennant un arrangement pécuniaire, il rouvrit l'Ambigu en octobre 1785 et le garda jusqu'en 1795. Audinot mourut à Paris, au mois de mai 1801.

et il était question d'y jouer des pièces de tous les genres, tragédies, comédies, opéras comiques, quand le grand-prieur reçut une lettre de M. de Saint-Florentin qui, au nom du Roi, suspendait l'ouverture. Sans doute cette mesure avait été prise sur les réclamations des théâtres royaux (1).

Rentré à la Comédie-Italienne, Audinot resta le protégé du Prince. C'est grâce à l'aide pécuniaire de Son Altesse qu'il ouvrit son théâtre des Comédiens de bois, de concert avec un nommé Arnould Mussot, menuisier du châtelain de L'Isle-Adam. Conty était fort attaché au comédien qui, sans compter ses filles, lui avait procuré et lui procurait les plus jolies femmes de sa connaissance (2). Même, lorsque Audinot fit rebâtir à grands frais son théâtre, sur le boulevard du Temple, il eut, dans sa gratitude, l'heureuse idée d'y ménager un corridor secret qui, partant de la rue Basse, donnait dans une loge grillée où le Prince pouvait se rendre sans être aperçu. Dès que le directeur était averti de l'arrivée de Son Altesse, il prenait la plus avenante de ses actrices et la menait à Monseigneur qu'il laissait en tête-à-tête avec elle.

Mayeur de Saint-Paul a tracé un portrait peu séduisant de ce comédien-proxénète : « Maigre, décharné, le teint plombé, les joues enfoncées, un regard hypocrite, un corps qui ne respire que par le souffle de l'envie... Avec cela un mouchoir à la bouche, pour cacher une lèvre livide qui distille le mercure ».

... Audinot (dit encore Mayeur) est un débauché qui réunit tout ce que le libertinage le plus révoltant peut inventer ; il n'est pas une seule de ses actrices, ou danseuses, avec laquelle il ne se soit amusé ; même celles de la jeunesse la plus tendre.

Semblable au Grand-Seigneur, Audinot tient sérail chez

(1) Henri de Curzon, *La Maison du Temple*, p. 271 et *Mémoires secrets*, tome II, p. 297.

(2) Voyez plus haut, p. 286.

lui, et les mères complaisantes ordonnent à leurs filles de se prêter à tous les désirs de cet homme (1).

Audinot bénéficia jusqu'à la mort du Prince de cette faveur marquée ; et s'il se tira d'affaire à bon marché en 1775, quand il fut poursuivi en justice, c'est qu'il pouvait s'intituler fièrement « musicien de Monseigneur le prince de Conty, demeurant à Paris, rue des Fossés-du-Temple, près le boulevard » (2).

Le chevalier de La Morlière, si fameux comme « entrepreneur de succès dramatiques », et que Diderot a si vigoureusement flagellé dans son *Neveu de Rameau*, fut-il, ainsi qu'il s'en vantait, le pourvoyeur du prince de Conty ? (3). Le problème est encore à résoudre. Nous avons en pure perte fouillé les dossiers de police du chevalier et nous n'avons rien trouvé qui confirme des accointances quelconques entre le Prince et l'auteur d'*Angola*. Presque tous les démêlés de La Morlière avec les commissaires au Châtelet ont pour point de départ des rapts compliqués d'escroquerie. Le chevalier, bel homme, de tournure élégante, effronté libertin et grand hâbleur, a séduit quelque femme ou quelque fille qu'il a enlevée de chez son mari ou de chez ses parents, en lui recommandant surtout de ne pas oublier d'emporter la caisse. Enfermé à Saint-Lazare en 1762 sur l'ordre de M. de Sartines, il est interrogé par le commissaire Gilles Chenu qui lui demande des références. La Morlière répond que « ses principales liaisons à Paris sont : la marquise de Saint-Aubin, le sieur de Sainte-Foix et le sieur Antoine, architecte » (4). Nul doute qu'il ne se fût, en l'occurrence, recommandé du prince

(1) *Le chroniqueur désœuvré ou l'Espion du boulevard du Temple*, tome I, *passim* et tome II, p. 42. Voyez aussi, la *Confession générale d'Audinot*.

(2) Archives Nationales : Y 13.968.

(3) Voir ci-dessus, p. 290.

(4) Archives Nationales, Y 11.579 (18 juin 1762).

de Conty, s'il avait pu, sans être contredit, jeter ce nom dans la balance. Peut-être, le chevalier de La Morlière, lorsqu'il se targuait dans ses entretiens privés d'être de l'intimité du Prince, abusait-il, pour créer une équivoque, des excellents rapports que l'on savait exister entre Conty et la famille La Morlière, de L'Isle-Adam (1).

Si nous manquons de documents sur le commerce d'amitié du chevalier de La Morlière et du Prince, nous possédons en revanche une correspondance des plus suggestives du sieur Antoine Mesny, ancien garçon doreur, qui cumulait, vers 1770, le métier de brocanteur avec celui de factotum discret de Conty. Mesny, pour le compte du Prince, achète et vend des tableaux ; installe, meuble et fournit de vaisselle de poche des maîtresses, dont malheureusement, il ne parle dans ses épîtres qu'à mots couverts. On serait friand de connaître, par exemple, la femme dont il est question dans ce billet :

25 mai (?). — Voici une lettre d'une femme que je ne connois pas, qu'on m'a prié de faire parvenir à Votre Altesse. On dit que si cette femme étoit arrêtée cela pourroit compromettre Votre Altesse ; je n'en sçai rien. C'est Belenger, de chez Mlle Arnould, qui paroit s'intéresser à son sort. Elle n'a que deux jours à attendre pour être libre ou enfermée.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Altesse, le très humble et très obéissant serviteur,

MESNY (2).

(1) En 1759, Conty avait été le parrain de François-Louis, fils de Alexis Magalon de La Morlière, maréchal des camps et armées du Roi et de Henriette-Louise-Catherine de Sergent, son épouse (*Registre de l'état civil de L'Isle Adam*, 8 novembre 1759). — Le chevalier, originaire de Grenoble, s'appelait Jacques Rochette de La Morlière (Voyez sur ce dernier personnage : MONSELET, *Oubliés et dédaignés* et AD. DE ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*, pp. 24-27).

(2) BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013, f. 95.

Et quel est cet *on* mystérieux de la lettre suivante ?

Monseigneur,

Cy-joint le compte de ce que j'ay payé en argent pour Votre Altesse. Ce qui augmente le compte de M. de *** ce sont les glands et le mémoire du peintre, qui se monte bien plus haut que je n'avois compté ; au surplus je donnerai toutes les quittances pour justifier ce que j'ai payé.

On demande l'argent du loyer ; vous avez eu la bonté de me dire de l'envoyer chercher aujourd'hui. Votre Altesse pourra, si elle le veut, ordonner qu'on le remette à mon domestique ; la somme se monte à 750 francs.

On a attendu Votre Altesse hier soir. On vouloit aller au Vauxhal et on a préféré de vous attendre.

Je suis, etc...

Ce 18 (?)

Note des sommes payées en argent pour S. A. S. Mgr le prince de Conty.

Le compte de M. de..., tous les mémoires acquittés, se montera à	30.000 francs
Payé à M. Donjeu	8.651 —
Payé à Mme Dulin	9.000 —
Payé pour les Athéniens	1.440 —
Payé pour une boîte d'or, M. Eberts . . .	720 —
Restant dernier compte	1.600 —
Pour un billet resté en arrière	2.000 —
Payé pour les cartes envoyées au Ministre de Prusse	420 (1)

Parmi les personnages cités dans le compte joint à la lettre, Donjeu est un marchand de tableaux, Eberts est un joaillier ; mais la dame Dulin, à laquelle ont été remises 9.000 livres, n'est point une commerçante. Retenez ce nom. Nous le reverrons tout à l'heure.

Vers 1773, la brouille éclate entre Conty et son pourvoyeur. Selon son habitude, le Prince a payé en billets

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013, ff. 76 et 92.

à longue échéance les bons offices de Mesny qui, lui, a dû solder les achats faits, au comptant. Mesny ne trouve à escompter le papier de Conty qu'à des taux usuraires ; il devient pressant et se départit de sa réserve :

3 mai 1773. —... Je n'aurois jamais imaginé, Monseigneur, que M. de Fontenette dût seul recueillir le fruit de mes peines, assiduités et travaux de trois années près de Votre Altesse.

Il a trouvé par moi le moyen d'avoir le pain, de se vêtir, de se loger, payer ses dettes et même ses billets. Moi, je suis dans l'embarras et ma récompense sont des délégations à 5 ans, etc... (1).

Au mois de novembre, Mesny, plus gêné, est plus explicite encore. Après quelques calculs de frais, il écrit :

19 novembre 1773. —... Si j'avois prévu, Monseigneur, les suites de l'ameublement de M. de Fontenette, je ne l'aurois pas fait. *J'ai prêté les mains à cette intrigue amoureuse pour vous plaire.* Elle m'a peut-être ôté votre estime, mais comme je n'ai pas prétendu établir ma fortune sur les suites de cet engagement, qu'il m'est même plus onéreux que profitable, *j'ose croire que vous n'aurez pas pour moi le même mépris que pour ceux qui en font leur état. Trop heureux d'avoir contribué à vos plaisirs.* Je le ferai toujours par zèle et attachement pour vous.

Je suis, etc. (2).

Enfin, en juillet 1774, Mesny, acculé, récapitule amèrement ses états de service, et cette lettre, d'une naïve impudence, est la plus curieuse du lot :

Monseigneur,

Il seroit inutile de répéter à Votre Altesse les embarras où trop de zèle m'a plongé et plein de confiance dans cette pro-

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013, f. 94.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013, f. 97.

vidence tant vantée, j'ai attendu ses bienfaits avec tranquilité. Mais il est vrai de dire : « L'Eternel nous a fait maître de proposer, à lui seul apartient le droit de disposer ».

J'avois mal à propos, Monseigneur, disposé de votre âme bienfaisante en ma faveur ; vous m'aviez gâté par trop de bonté, mon imagination étoit dans une espèce d'ivresse qui a été bien tôt dissipée, en éprouvant de la part de Votre Altesse des reproches peu méritez, et que je ne peux justifier qu'au tribunal de votre équité. Quels sont mes torts ?

1° D'avoir achetté des tableaux, de les avoir vendus en rentes et de n'avoir pas prévu que cela me gêneroit ;

2° D'avoir répondu à Donjeu d'une somme de 18.000 livres, attendu que je devois prévoir qu'à l'échéance des termes je serois gêné pour payer ;

3° D'avoir fourni des meubles, des habits et du pain à un homme qui n'en avoit point et que je devois connoître depuis longtemps pour ce qu'il étoit ;

4° Enfin d'avoir promis à Votre Altesse ce que je ne pouvois pas tenir.

Mais, Monseigneur, pourroit-on pendre un homme qui auroit promis à quelqu'un de lui prêter 100.000 écus et qui ne rempliroit pas sa promesse ? Un enchaînement de causes secondes est la source de tous mes malheurs et certainement la vraie cause de la gêne où je me trouve. Votre Altesse m'a fait pour 47 000 livres de délégation. On ne veut me les prendre que pour 33.000 ; c'est une perte de 14.000 livres ; je ne veux pas y adérer ; il me reste à payer pour M. de Fontenette 7.000 livres ; vous exigez de moi que je les paye à l'instant, et Votre Altesse a pris cinq ans pour s'acquitter avec moi ; que dois-je faire ?

Poursuivi pour des misères, tel le Juif Errant, je suis sans feu ni lieu ; je joüe aux barres avec les supôts subalternes de Thémis, mais tôt ou tard j'aurai une querelle avec l'homme à la baguette, et Dieu sçait comment je m'en tirerai. Voilà, Monseigneur, ma position. Je n'ose me flater qu'elle vous intéresse assez pour y prendre intérêt.

Il ne me reste plus qu'un moyen pour vous toucher. C'est celui de prendre femme, jeune, jolie, d'en faire ma solliciteuse près de Votre Altesse. Mes dettes alors se payeront. J'irai s'il le faut dans Linde, au royaume de Golconde, et si je suis à Paris un ilustre confrère, qui sçait ce qui peut arriver ? Je deviendrai peut-être un riche nabad ou un souba du [*illisible*] etc., etc.

Au reste, Monseigneur, je me mets à votre merci. Faites de moi tout ce que vous voudrez et daignez vous rappeler que vous avez eu autrefois de l'amitié pour moi.

Daignez vous ressouvenir de votre conseiller Bonneau et croyez que vous êtes le seul dans le monde entier dont il ait été l'ami, dans toute la force du mot, et qu'on nomme autrement en province.

Je suis, etc.

Ce 12 juillet 1774 (1).

Conty ne répond pas immédiatement à cet appel insolent d'un « ami dans toute la force du mot ». Inquiet sans doute de ce silence, Mesny profite d'une demande d'un fournisseur pour glisser à l'adresse du Prince une flatterie d'un tour un peu familier :

12 août 1774. — Monseigneur, je ne veux plus parler à Votre Altesse d'argent, ni de tout ce qui s'est passé ; cela vous indispose contre moi et je préfère vos bontés à tout autre intérêt.

Cy-joint une lettre d'Eberts qui me demande s'il doit remettre l'atténienne à la belle Grecque qui la demande de votre part. Je souhaite qu'au pied de ce taurobole, la charmante Didon vous reçoive dans ses bras; vous méritez en vérité la préférence sur le pieux Enée. J'attendrai vos ordres à cet égard.

Je suis, etc. (2).

Arrêtons là ces citations, sans faire état d'une dernière missive, datée du 16 août, dans laquelle Mesny, qui a reçu dans l'intervalle une verte semonce du Prince, se défend de son mieux à coups de chiffres et proteste « que sa conduite est pure, mais ses moyens insuffisants ».

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013, ff. 106.

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013, f. 75.

Ces discussions d'intérêts demeureraient assez obscures, quant à la bénéficiaire des largesses du Prince, si le registre du trésorier Manscourt ne nous dévoilait l'identité de la dame Dulin ci-dessus nommée : elle est la propre femme de ce sieur de Fontenette contre qui se déchaîne si âprement l'indignation de Mesny. Nous découvrons parmi les rentes inscrites par Manscourt au chapitre 11 de la Dépense (n° 326), une annuité de 2.000 livres au nom de Mme Dulin, femme de Fontenette. Après la mort de Conty, Mme Dulin de Fontenette poursuit l'héritier du Prince de ses sollicitations, et celui-ci lui fait remettre, le 26 février 1778, une gratification de 4.000 livres « pour dernière marque de la bienfaisance de Monseigneur et sous condition de ne plus former de demande » (1). Ainsi s'éclairent les sous-entendus de la correspondance de Mesny et l'on a la clef du roman. Un sieur Dulin de Fontenette est à Paris dans la misère avec sa femme, belle Grecque. Mesny se fait le banquier du ménage avec l'argent du Prince ; en retour, le Prince devient l'amant de Mme Dulin. Une de plus sur la liste ; une bague de plus dans la collection.

En dénombrant les familiers du Prince, nous avons omis son poète ordinaire, Lebrun-Pindare, nous réservant de parler de lui incidemment, en même temps que des intendants préposés aux plaisirs amoureux de Son Altesse (2). Certains biographes ont en

(1) *Registre des comptes de Manscourt*, Dépense, chapitre 12.

(2) Ponce-Denis Ecouchard Lebrun, dit Lebrun-Pindare, naquit le 11 août 1729, de Claude Ecouchard Lebrun, premier valet de chambre du prince de Conty, et d'Anne-Elisabeth Coffin, demeurant rue Saint-Jacques. Il perdit, en 1743, son père qui mourut à l'hôtel de Conty et, tout jeune, il fut attaché à la personne du Prince comme secrétaire de ses commandements. En 1759, il épousa à Saint-Roch Marie-Anne de Surcourt, jeune personne spirituelle qu'il avait célébrée dans ses élégies. Cette union devint bientôt orageuse. La femme aimable et jolie était galante, l'époux était irascible et violent. Ils se quittèrent de fait vers 1773 et furent judiciairement séparés en 1781. — Poëte estimable,

effet rangé Lebrun sur la même ligne que Guérin. On a même prétendu qu'il avait vendu à Conty sa jeune femme, Marie-Anne de Surcourt. Hâtons-nous de reconnaître que rien, dans nos recherches, n'a confirmé ces fâcheuses insinuations. Le contraire plutôt semblerait démontré par les scènes de violence et de jalousie dont Lebrun était coutumier. Secrétaire des commandements du Prince et logé au Temple avec sa femme, il tenait sur elle, malgré ce voisinage, les propos les plus malsonnants : « C'est une salope, disait-il, une gueuse, un insecte, un ver de terre. Elle n'est bonne qu'à aller se faire foutre sur une borne. Je la ferai manger à la cuisine ; elle n'est pas digne de porter mon nom et de manger avec moi. Il faudrait la fouetter aux quatre coins de Paris et l'envoyer à la Salpêtrière ». Des paroles passant aux actes, il la pourchassait à travers son appartement, pincettes au poing. Le sieur Tronc, contrôleur du Prince, et le chef marmiton Viron, qui demeuraient dans le même escalier, entendaient tout cela (1). Mme veuve Lebrun, mère du poète, soutenait sa bru. Si son fils, affirmait-elle, se maintenait au service de Monseigneur que révoltaient son caractère intraitable et ses procédés vis-à-vis de sa femme, c'était uniquement par égard pour la mémoire de feu Lebrun et par considération pour elle-même... N'est-il pas évident que Lebrun-Pindare, s'il avait livré sa femme au Prince, se fût montré plus accommodant? Maintenant, que la coquette Marie-Anne, dont la conduite fut assez légère, ait accueilli sans consulter son mari les hommages de Son Altesse, la chose est bien possible. La grande ardeur du Prince pour le sexe ne s'embarrassait point des dis-

Lebrun a consacré un certain nombre de ses œuvres au Prince, son bienfaiteur. Notamment une *Ode sur le passage des Alpes*, une *Ode sur le Temple*, et un *Eloge des Beaux-Arts*, dédié au Prince et demeuré manuscrit. Ce poème est conservé à la Bibliothèque Nationale (*Manuscrits français, Nouvelles. acquisitions*, 9204). Lebrun-Pindare mourut le 2 septembre 1807.

(1) *Mémoire pour Marie-Anne de Surcourt*, p. 35.

tances sociales. Dames de conditions ou femmes de bourgeois, filles de théâtre ou simples barboteuses, nous avons vu que toutes lui étaient bonnes, pourvu seulement qu'elles fussent jolies.

Et c'est à bon droit que les *Mémoires secrets* ont dit de Conty, à sa mort : « ... Entre les princes galants de la maison de Bourbon, le défunt méritoit la première place ».

X

Mort du prince de Conty

La santé du Prince décline. — Dernier séjour à la campagne. — Réconciliation avec son père et avec son fils. — Impénitence finale de Conty. — Sa mort. — On transporte le corps à L'Isle-Adam. — Les bâtards faussement reconnus au Prince : les chevaliers de Vauréal et de Pougens. — La comtesse de Montmorain. — La succession du prince de Conty. — Sa vente après décès. — Le Prince amateur de tableaux. — Une collection admirable. — La chapelle funéraire de L'Isle-Adam. — Ce qu'il en reste.

Environ le mois d'août 1775, la santé du prince de Conty déclina brusquement. Epuisé par un travail constant de corps et d'esprit, usé par des excès de tout genre, le Prince tombait dans une espèce de langueur (1). Il avait maigri depuis quelque temps d'une manière étonnante : une fièvre continue le rongeait. En réponse à une lettre de Gustave III qui, se figurant que le nouveau règne allait rendre au Prince sa position de jadis à Versailles, pressait comme d'un devoir Mme de Boufflers, moins occupée, de faire le voyage de Stockholm, la comtesse écrivait :

(1) Conty souffrait depuis 1770 d'une fistule. (Voir la *Correspondance de Mme du Deffand*, tome II, p. 69).

Ce 20 septembre 1775. — Sire, il n'y a point de devoir plus pressant, plus honorable et plus cher à mon cœur que celui que Votre Majesté daigne me rappeler. M. le Prince de Conty est revenu à la Cour, et quoiqu'on puisse dire que ce soit avec plus d'estime que de faveur, sa personne et sa gloire étant en sûreté, je devrois n'avoir plus rien à désirer à son égard. Cependant, malgré tous les périls attachés à sa situation passée, j'étois plus tranquille l'année dernière que je ne le suis aujourd'hui : sa santé paroît dans un état si fâcheux, que je n'ose arrêter ma pensée sur ce que j'en puis craindre, et mes inquiétudes sont trop vives pour me laisser dans ce moment la liberté de faire aucun projet d'éloignement... (1).

En novembre, malgré les conseils de ses proches, le Prince persistait encore à repousser les soins des médecins.

2 novembre 1775. — Le prince de Conty (disent les *Mémoires secrets*) allarme de plus en plus par une fièvre ardente qui le mine depuis trois mois, par l'éruption d'une humeur âcre et corrosive, qui lui cause des démangeaisons insupportables et plus encore par la façon extraordinaire de se conduire. Trois médecins, savoir les sieurs Petit, Bordeu et Fumé, viennent souvent en consultation, et Son Altesse soutient thèse contre eux et s'emporte avec une telle fureur que ces séances lui deviennent très funestes. Elle se persuade en savoir plus en médecine que les docteurs et surtout relativement à son propre individu. Si ce Prince [illegible] sa manière de vivre, il est impossible qu'il y [illegible] longtemps : il est d'une maigreur à faire [illegible] chent (2).

Vers la fin de novembre, [illegible] manifesta. Le Prince s'était [illegible] des siens et se montra [illegible] faculté. De décembre [illegible] part active aux travaux [illegible]

(1) *Lettres de* [illegible] p. [illegible]
(2) *Mémoires secrets* [illegible] p. [illegible]

procès du maréchal de Richelieu avec Mme de Saint-Vincent, dans la procédure concernant le livre sur les *Inconvénients des droits féodaux* (1).

Mais, au printemps, Conty sentit renaître ses douleurs. Sûr de ne pouvoir guérir du mal qui le consumait, il s'efforça de reprendre sa gaîté et sa présence d'esprit, parce qu'il était brave et craignait seulement le reproche d'avoir tremblé devant la mort. Il voulut faire une dernière fois le voyage de L'Isle-Adam ; il commanda lui-même son cercueil en plomb et l'essaya, plaisantant sur la gêne qu'il y éprouvait.

On le ramena à Paris, croyons-nous, dans les derniers jours de juin (2). Il recevait encore mais ne tenait plus de maison à proprement parler et ne voyait qu'un très petit nombre de personnes que Mme de Boufflers assemblait pour lui tenir compagnie et le distraire. C'étaient, en femmes, la maréchale de Luxembourg et sa petite-fille, la duchesse de Lauzun, la princesse de Poix et sa belle-mère, la princesse de Beauvau ; en hommes, l'archevêque de Toulouse, Brienne ; M. de Lafayette, M. de Ségur, le chevalier Stanislas de Boufflers, l'anglais Dutens... La comtesse Amélie, bru de Mme de Boufflers, jouait bien de la harpe ; on donnait de petits concerts autour du Prince malade (3). Où donc étaient les fervents des concerts de naguère, au salon des quatre glaces ? Hélas ! la mort avait fauché les meilleurs de ces fidèles. Trudaine avait pris congé le premier, bientôt suivi par le président Hénault. Mayran avait ensuite payé le tribut de nature. Il

(1) A la date du 25 février 1776, Mme du Deffand écrit à Horace Walpole : « M le prince de Conty ne manque aucune séance au Parlement et il se porte beaucoup mieux ; cette occupation lui étoit nécessaire » (*Correspondance de Mme du Deffand*, tome II, p. 526).

(2) « Mme de Luxembourg partit hier [24 juin] pour L'Isle-Adam avec sa petite-fille, l'Idole [Mme de Boufflers] et sa belle-fille ; le Prince est, dit-on, mourant » (*Correspondance de Mme du Deffand*, tome II, p. 557).

(3) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome IV, p. 220.

avait quatre-vingt-treize ans. Mais la pauvre comtesse d'Egmont la jeune, qui s'en était allée finir en Picardie son roman d'amour inconsolable, n'en avait, elle, que trente-trois. Le marquis de Chauvelin était tombé d'apoplexie à Versailles en faisant la partie du Roi ; honorable trépas pour un homme de Cour. Pont-de-Veyle enfin, le joyeux et doux Pont-de-Veyle, avait terminé ses jours l'année précédente et sa mort avait cruellement affecté Conty qui, pendant six semaines, n'avait pas failli un seul jour à s'informer, en personne, de l'état de son ami...

Le Prince ne se levait presque plus quand Diderot, conduit par Dutens, vint le remercier d'une pension de 1.000 livres qu'il lui avait accordée pour se payer un secrétaire. Conty reçut au lit l'encyclopédiste. « Bientôt Diderot, qu'on avait fait asseoir, ne tenant pas sur sa chaise, se mit, tout en discutant, à s'approcher du Prince et à s'asseoir sur le lit. On parlait des affaires qui agitaient alors le Parlement et Diderot, dans sa chaleur, voulant louer le Prince : « Monseigneur, dit-il, il paraît que vous êtes bien entêté ». — « Halte-là ! repartit vivement Conty, entêté, non, ce mot n'est pas dans mon dictionnaire ; mais je suis ferme » (1).

Cette fermeté dont il était si fier, le Prince s'en départirait pourtant à la fin. On sait que le comte de La Marche, depuis sa trahison, était brouillé avec son père. Celui-ci l'avait, par testament, déshérité au profit de son neveu, le duc de Chartres. La Marche n'ignorait pas ces mauvaises dispositions. Quoiqu'il n'attendît pas grande hoirie d'un père aussi prodigue, il alla trouver la vieille marquise de l'Hospital, femme galante mais judicieuse, qui avait été la maîtresse de Conty autrefois, et qui était restée un peu sa confidente. Il la pria de s'entremettre pour lui. Mme de l'Hospital sentit la justesse de la réclamation, promit

(1) SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, tome. IV, p. 176.

de courir chez le Prince, de manœuvrer une réconciliation. Elle tint subitement sa promesse et fut se jeter aux pieds du malade, lui représentant son injustice, lui peignant les regrets de La Marche sous les plus vives couleurs. Mal traitée d'abord, elle ne céda point; elle pleura; elle supplia le père de permettre à un fils repentant de solliciter son pardon. Elle obtint enfin cette licence. La Marche qui n'était pas loin accourut. A sa vue, Conty sentit son cœur se fondre et sa colère tomba; peu après, il mandait son notaire et rétractait son testament.

Les Orléans affectèrent d'approuver la démarche de la marquise de l'Hospital, ajoutant publiquement que si le prince de Conty avait commis pareille iniquité, le duc de Chartres eût remis à l'instant le legs à son cousin. Mais on savait trop combien le duc d'Orléans était intéressé pour ajouter créance à ces belles déclarations. La Marche lui-même était bien persuadé du contraire; sans quoi il ne se fût point présenté après plusieurs années aux regards de celui qu'il n'avait jamais tenté de fléchir (1).

Raccommodés, le père et le fils ne se quittèrent plus. La Marche craignait peut-être que l'influence de Mme Dailly, dont il venait d'apprendre l'existence, ne fît revenir le Prince sur ses décisions testamentaires. Conty en effet avait rendu compte à La Marche de ses dispositions concernant ses bâtards : — « J'ai deux enfants, lui avait-il dit, d'une femme que j'ai tendrement aimée; je leur laisse à chacun 12.000 livres de rente. »... Et comme le comte ne répondait point : « — Trouveriez-vous que c'est trop ? » — « Oh ! non, mon père, au contraire, ce n'est pas assez ». — « Ah ! mon fils, je me repens de ne vous avoir bien connu qu'à ce moment » (2) ! La Marche savait que la mère de ces enfants ne s'éloignait point du Temple; qu'elle

(1) *Vie privée du prince Louis-François-Joseph de Conty*, pp. 93-95.

(2) *Correspondance secrète* [dite de Métra], tome III, p. 222.

se tenait constamment dans un petit cabinet près de la chambre à coucher du Prince. La Marche faisait bonne garde.

Conty était-il tout à fait dupe de ces tardifs témoignages de piété filiale? Qui sait? Il avait, par instants, des mots de spirituel scepticisme : — « Mon fils, dit-il un jour, profitez de ce beau temps; vous aimez la chasse, allez-y ». — « Non, mon père, répondit le comte de La Marche; j'aime mieux rester avec vous. » — « Eh ! bien, envoyez-y donc votre équipage avec le mien, afin qu'on puisse dire, une fois, que nos chiens ont bien chassé ensemble » (1).

Au dernier voyage de l'Isle-Adam, Conty, apercevant son trésorier et son aumônier qui se promenaient ensemble dans le parc, s'était écrié en riant : « Voilà bien les deux hommes les plus inutiles de ma maison ! ». On n'avait vu là qu'une boutade en l'air. Bientôt on en comprit mieux la portée. Dès que le bruit vint à la cour que le Prince était perdu, l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, se présenta au Temple. Le Prince le reçut fort honnêtement afin de témoigner toute l'estime qu'il avait pour la pureté de ses mœurs. Mais il ne pouvait oublier que ce prélat, un des plus fanatiques tenants du parti moliniste, avait célébré la messe rouge à la rentrée du Parlement Maupeou; que, pair du royaume, comparaissant seul au milieu d'une cour réprouvée par les princes et par les pairs, il avait publiquement affirmé sa joie et qualifié cet attentat contre les lois de « réunion du sacerdoce et de l'Empire » (2).

(1) [Dugast de Bois-Saint-Just], *Paris, Versailles et les provinces*, tome III, p. 121. Cf. *Correspondance secrète*, tome III, p. 222.

(2) Les contemporains dépeignent ce haut dignitaire ecclésiastique comme « fort ignorant, entêté, susceptible de prévention, ami des flatteries et des délateurs ». Il était homme de qualité, mais pauvre. Alors qu'il faisait sa théologie en Sorbonne, l'abbé de Beaumont prenait ses repas dans une gargote à douze sous de

Quand l'archevêque voulut entretenir le Prince de religion, celui-ci le pria de n'en rien faire ; il avait, dit-il, mûrement examiné la chose et savait à quoi s'en tenir. Mgr de Beaumont ne se donna pas pour battu. A deux reprises, il revint à la charge. Mais le suisse du Temple avait reçu des ordres ; deux fois il lui refusa la porte, ne le laissant même pas descendre de carrosse. Les âmes pieuses et les gens du métier reprochèrent à Mgr de Beaumont de n'avoir pas su esquiver cet affront, en employant une rouerie innocente, en quittant sa voiture, en entrant dans la cour, voire en se cachant dans quelque coin, afin d'en imposer au moins à la foule des badauds attroupés dans la rue et pour qu'on crût qu'il avait été reçu. Le Prince était en effet le premier des Bourbons qui méprisât les secours de l'Eglise et persévérât ainsi dans une impénitence inconnue à ceux de sa race, toujours très édifiante en ses derniers moments (1).

Les tentatives avortées de l'archevêque furent reprises par le sieur Cloud, prieur, curé du Temple, installé dans la place. Quel triomphe de réussir, là où Mgr de Beaumont avait échoué ! Mais le digne curé perdit ses peines et ses exhortations. Quand le malade vit où il voulait en venir, il dit à son valet de chambre : « Congédiez-moi ce grand homme noir qui m'ennuie ».

Les derniers jours de sa vie, le Prince se faisait porter assis dans son petit jardin, sur le bord d'un bassin où il s'amusait à pêcher les cyprins à la ligne. Le vendredi 2 août, dans l'après-dîner, comme il se livrait à ce passe-temps, il se sentit pris d'un subit malaise et fit un geste pour se lever. Son valet de chambre se précipite, un coup de coude l'éloigne ; il

la rue de la Harpe. Il n'avait été évêque qu'à 38 ans. Le hasard plaça son évêché à Bayonne, sur le chemin de la première Dauphine, infante d'Espagne, quand elle vint en France (1745). Les soins et les flatteries de l'évêque furent récompensés par les sièges de Vienne et de Paris, successivement vacants.

(1) *Mémoires secrets*, tome IX, pp. 202 et 207.

se rapproche pourtant, mais pour voir son maître retomber dans son fauteuil en murmurant : « Ma vue se trouble... Je me meurs ! ». Louis-François de Bourbon venait d'expirer (1).

Il importait au clergé de prévenir un scandale qui pouvait faire exemple. De concert avec les gens de la maison, on supposa que le Prince avait reçu l'extrême-onction. Les saintes huiles furent effectivement apportées en hâte au palais du Temple ; mais elles entrèrent par une porte et sortirent par une autre, pour la forme. On avait sauvé l'extérieur ; c'était le principal (2).

La mort du prince de Conty fit pendant une semaine le sujet d'entretien des Parisiens. On s'accordait à reconnaître qu'il avait par son patriotisme et par sa fermeté dans les affaires du Parlement mérité l'affection de tous les bons citoyens. Mais comme en France, tout finit par des chansons ou par des épigrammes, un plaisant composa cette épitaphe :

Passant, si de Conty tu veux savoir le sort,
La moitié de son nom a mis ce prince à mort (3).

Le comte de La Marche se conduisit très dignement dans son deuil. Il s'occupa tout aussitôt de réaliser les dernières intentions du défunt. Conty avait manifesté le désir d'être inhumé à L'Isle-Adam et il avait fait commencer, dans l'église de ce village, les travaux d'une chapelle funéraire destinée à recevoir sa dépouille mortelle et celle de ses descendants. Il fut fait selon sa volonté. Après l'embaumement, son corps fut transféré le 6 août 1776 à L'Isle-Adam et déposé dans un caveau provisoire, sous le chœur, en attendant que la chapelle fût achevée.

(1) *Correspondance secrète* [dite de Métra], tome III, p. 223.
(2) *Mémoires secrets*, tome IX, p. 202.
(3) *Correspondance secrète* [dite de Métra], tome II, p. 381.

Le curé Hermand dressa de l'événement ce procès-verbal :

L'an mil sept cent soixante et seize et le septième jour du mois d'août, le corps de Très haut, Très puissant et excellent prince Louis-François de Bourbon, Prince de Conty, Grand-prieur de France, gouverneur général du Haut et Bas Poitou, généralissime des troupes du Roi, décédé vendredi dernier, deux du mois courant après midi à Paris, dans son Palais du Temple, âgé du cinquante-neuf ans moins onze jours, la levée du corps ayant été faite le jour d'hier environ les six heures et demi (*sic*) du soir par le sieur Cloud, prieur, curé du Temple, et par lui conduit ici, illustrissime et révérendissime Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicée, évêque d'Auxerre, portant le cœur, a été inhumé dans l'église de céans, après la présentation qui nous a été faite du corps par mon dit Seigneur évêque d'Auxerre, suivant toutes les formes portées au rituel et cérémonies accoutumées ; présent depuis la levée du corps jusqu'à l'inhumation mon dit sieur Cloud, prieur, curé du Temple, présent Très haut, Très puissant et excellent prince Monseigneur le Comte de La Marche, fils, Très haut et Très puissant Monseigneur le duc de Laval-Montmorenci, lieutenant général des armées du Roi, et toute la maison de mes dits seigneurs le prince de Conty et comte de La Marche.

Signé : Hermand, *curé* ; Guillet, *vicaire* ; Chevron, *prêtre*, Boimard, *prêtre* ; Defoin, *curé de Fontenelle* ; Le Done, *curé de Jouy-le-Comte* ; Bestineuve de Chagne [*illisible*] ; Godde, Jonquet (1).

Il ne nous appartient pas de suivre, après la mort de Louis-François de Bourbon-Conty, son fils Louis-François-Joseph, seul héritier légitime (2). Mais nous devons revenir ici sur les enfants illégitimes prêtés au

(1) Mairie de L'Isle-Adam, *Registres de l'état civil*, à la date.

(2) On sait que le comte de La Marche, devenu prince de Conty le 2 août 1776, s'expatria à la Révolution et qu'il mourut en exil, à Barcelone, dans un état proche de la misère, le 10 mars 1814, quelques mois à peine avant l'époque où la chute de Napoléon lui eût permis de rentrer en France. Il avait perdu sa femme, Fortunée d'Este, morte à Venise, au couvent de la Visitation, le 21 septembre 1803.

Prince. Tant d'inexactitudes ont été imprimées là-dessus, qu'il importe de remettre rapidement les choses au point.

Nous avons vu que le Prince, par testament, reconnaissait les fils de Mme Dailly. Ces deux bâtards furent les seuls qu'il avoua. Et c'est commettre une étrange erreur que de vouloir lui en attribuer d'autres, malgré lui ; erreur dans laquelle sont pourtant tombés presque tous les historiens.

Une « nouvelle à la main » de l'époque est cause qu'on s'est obstiné, en dépit de l'évidence, à faire du chevalier de Vauréal le fils naturel du prince de Conty, alors qu'il était en vérité son petit-fils (1). Le chevalier de Vauréal (Louis-François), né en 1761 à Paris, mort vers 1785 à Melun, lieutenant-colonel du régiment de Conty-Prince, naquit de Anne-Marine Veronèze, dite Coraline, actrice aux Italiens, et du comte de La Marche qui eut d'elle plusieurs enfants, tous morts en bas âge, au dire des contemporains (2).

(1) Cette « nouvelle à la main » dit : « *2 novembre 1777.* — Un fils naturel de feu M. le prince de Conty, qui joint aux charmes de la figure tous les talens les plus aimables, élevé sous les yeux de son auguste père, vient d'être fait chevalier de Malthe et entre dans le monde sous le nom de Chevalier de Vauréal, terre appartenante à S. A S. Il a environ seize ans. » (Bibl. de l'Arsenal : *Manuscrits* : 7083, fol. 39). — M. de Lescure, dans la *Correspondance secrète inédite*, publiée par lui, a reproduit (tome I, p. 105) cette note, avec quelques légères variantes dans les termes et sous la date du 28 octobre 1777.

(2) On a imprimé que le compositeur Pierre-Antoine Gatayes, né (dit Fétis) en 1774, mort vers 1846, maître de guitare et auteur de diverses romances en vogue sous l'Empire, était fils du comte de la Marche et de la Coraline. Ceux qui adopteraient cette légende peuvent consulter : Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, tome III, p. 420 et Denise, *Etudes archéologiques sur L'Isle-Adam*, pp. 142 à 147. Ils y découvriront plusieurs choses insoupçonnées. Comme quoi, par exemple, Coraline descendait du fameux peintre Véronèze Paul Calliari, de Vérone) ; comme quoi le frère aîné de Gatayes s'appelait chevalier de Montréal (*sic*) et, encore, comme quoi Coraline s'expatria avec le prince à la Révolution (elle était morte depuis 1782).

Laissons la parole à l'un de ces témoins :

... Après avoir brouillé avec leur mari une quantité de femmes de condition qu'il avait séduites, le prince de Conty se fixa à la Caroline [Coraline], actrice des Italiens (1). Il en eut plusieurs enfants qui moururent très jeunes ; il ne lui en resta qu'un fils qu'il aima tendrement. Il ne pouvoit en faire un prince du sang, il en fit un grand seigneur ; il vendit des biens considérables, il lui acheta de vastes seigneuries, il lui fit porter le nom de chevalier de Vauréal, terre voisine de L'Isle-Adam, près Pontoise. Il le plaça dans son régiment de Conty dont il le fit nommer lieutenant-colonel... Il avoit fait sa maison ; ses domestiques portoient la livrée des Conty. Tous les jours ce jeune militaire venoit saluer et embrasser son père.

... Après avoir placé son fils dans un régiment de son nom, pour être plus à portée de le voir, il obtint que ce régiment vînt en quartier dans la ville de Melun. Cette proximité de la capitale procuroit au chevalier de Vauréal la satisfaction d'être presque tous les jours chez son père qui le combloit de bienfaits...

Le chevalier de Vauréal mourut à la fleur de son âge, il y a quatre ans, à Melun (2).

Nous pourrions citer encore le témoignage de Casanova (3). Mais parmi les raisons qui s'opposent à ce que le chevalier de Vauréal soit le bâtard de Conty, la plus forte est que la Coraline ne fut jamais la maîtresse du Prince, tandis qu'elle était ouvertement celle du comte de La Marche quand naquit le chevalier et qu'elle continua de l'être pendant vingt ans. On a la liste des amants de cette actrice : le premier fut l'acteur Charles-Antoine Bertinazzi dit Carlin, auquel succéda Honoré-Camille Grimaldi, prince de Monaco, qui constitua en 1753 à sa maîtresse trois mille livres de

(1) « Le prince de Conty se fixa à la Caroline..., etc. ». Lisez : le comte de La Marche. Ces lignes en effet sont écrites en 1790 et La Marche est prince de Conty depuis quatorze ans.

(2) *Vie privée de Louis-François-Joseph de Conty*, pp. 36-38.

(3) J. Casanova, *Mémoires*, tome III, p. 197.

rente viagère (1). Puis viennent le marquis de Létorière, Létorière le charmant, comme l'appelaient les filles qui, toutes, raffolaient de lui, et M. de Sainte-Croix, officier aux gardes. Enfin le comte de La Marche (1760) qui, malgré quelques retours de l'actrice vers Létorière, demeure seul maître de la place. Après la naissance du chevalier de Vauréal, il s'attache définitivement à sa maîtresse, la loge dans l'Enclos du Temple, à l'hôtel d'Harcourt (ancien hôtel de Guise) et lui fait don du marquisat de Silly (2). Lorsque Coraline meurt, en 1782, c'est son amant, devenu prince de Conty, qui est son légataire universel par le testament que voici :

Au nom du père, du fils, etc... Je fais Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty mon légataire universel.

A Paris, ce 23 juin 1780. *Signé* : Anne-Marine Véronèze, dite de Silly.

Signé et paraphé *ne varietur* par nous Gilles-Pierre Chenu, avocat au Parlement, conseiller du Roi et censeur royal, commissaire au Châtelet, au désir de notre procès-verbal d'apposition de scellés, après décès de Marine-Anne Véronèze, dite de Silly, de ce jourd'hui 6 février 1782. *Signé* : Chenu (3).

Le prince accepte le legs et, par acte authentique, prend l'engagement de continuer à Lucie-Perrette Sperotti, mère de la défunte, la pension de 600 livres que sa fille lui servait depuis 1763 ; il élève même à 1.000 livres le chiffre de cette pension... Il nous paraît que la cause du chevalier de Vauréal est entendue. Nous n'insisterons pas davantage.

On a encore prétendu que Marie-Charles-Joseph, chevalier de Pougens, né à Paris le 15 août 1755, mort

(1) Archives nationales : Y 380.

(2) E. Campardon, *Les comédiens du Roi de la troupe italienne*, tome II, p. 197.

(3) Archives nationales : K, 546.

à Vauxbuin, près de Soissons, le 19 décembre 1833, marié à Julie Soyer, était fils naturel du prince de Conty. Mme Louise Brayer de Saint-Léon qui fut l'éditeur des *Mémoires et souvenirs* de Pougens, et son biographe, nie expressément le fait : « M. de Pougens, dit-elle, n'était point le fils du prince de Conty. Je suis autorisée à le déclarer » (1).

Plus sérieuses semblent les prétentions d'une femme qu'on a peut-être trop à la légère qualifiée d'aventurière parce qu'elle affirmait être la fille naturelle du prince de Conty et de la duchesse de Mazarin. Résumons son histoire en quelques lignes.

Née en 1762, Louise, comtesse de Montcairzain, transparent anagramme de Conti-Mazarin, est élevée luxueusement, d'abord au Temple, puis dans un riche hôtel de la rue de Cléry. Sa vaisselle est aux armes de France, sa livrée aux couleurs des Conty. On l'éduque en fille de haut rang; elle apprend le latin, le grec, l'italien, le chinois; on lui enseigne l'équitation et le jeu de l'épée; on l'appelle Altesse et elle s'attend à être sous peu légitimée et présentée à Versailles quand, brusquement, son sort change. Enlevée de Paris en chaise de poste, transportée à Lons-le-Saunier, on la contraint à épouser, quoiqu'elle n'ait que douze ans, un procureur crasseux et quadragénaire auquel d'ailleurs elle refuse obstinément de se livrer. Revenue à Paris, quinze ans plus tard, elle ne cesse de multiplier les démarches pour faire reconnaître son origine...

Telle est la version donnée par l'héroïne de ce mystérieux roman dans les Mémoires qu'elle publia (2). Ajoutons que, jusqu'à sa fin, la comtesse de Montcairzain ne varia pas d'un iota dans ses affirmations

(1) Charles de Pougens, *Mémoires et souvenirs*, p. 100. — Cf. : L. Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon*, p. 188.

(2) *Mémoire de Stéphanie-Louise de Bourbon... à la Convention Nationale*, 1796, in-8. — *Mémoires historiques de S.-L. de Bourbon-Conti, écrits par elle-même*; 1798, 2 vol. in-8. — *Mémoire présenté au Roi* (1819), in-4°.

et que toute une vie de misère et de luttes n'ébranla pas un seul instant la foi robuste qu'elle avait en sa naissance (1).

Etait-elle folle, était-elle atteinte de la manie des grandeurs? A dire vrai, c'est l'impression première que laisse la lecture de ses Mémoires. Mais quelques pièces justificatives sont plus probantes. Entre autres, l'acte que l'on présenta, dit-elle, au prince de Conty pour lui faire croire, quand elle fut enlevée de Paris, que sa fille était morte. Cet extrait obituaire est ainsi conçu :

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse royale de Viroflay-les-Versailles, diocèse de Paris.

Le 7 juin 1773, a été fait le convoy et enterrement dans cette église de très haute et très puissante dame et très excellente princesse de Bourbon-Conty, comtesse de Montcair-Zina, fille mineure légitimée, princesse du sang, décédée le 5, âgée de 11 ans, six mois et quelques jours, en présence de Benoist-Charles Richard, beau-frère de Mme de Lormes, institutrice de Son Altesse Sérénissime la comtesse de Montcair-Zina et M. l'abbé Aubrie, chapelain de Mme la duchesse de Mazarin, qui ont signé.

Collationné à l'original par nous abbé sous signé, protonotaire du Saint-Siège apostolique, commandeur de l'ordre sacré du Christ, camérier, comte du sacré palais de Latran. Le 1e 15 septembre 1773.

Signé : Dubut, curé (2),

(1) On consultera, avec le plus grand intérêt, une attachante étude sur Montcairzain, parue dans le *Temps* du 11 juin 1907, sous la signature de M. G. Lenotre. L'éminent historien ne conclut pas précisément en faveur de la thèse soutenue par la pseudo-princesse de Bourbon-Conty ; mais on sent qu'il pencherait volontiers pour l'affirmative.

En sens inverse, nous renvoyons le lecteur au volume, bien rare aujourd'hui, de Barruel-Beauvert : *Histoire tragi-comique de la soi-disant princesse Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti*, 1810, in-8.

(2) Cette pièce, ainsi que d'autres papiers relatifs à Montcairzain, sont conservés en l'étude de Me Morel d'Arleux, notaire à Paris, 82, rue de Rivoli.

Or, cet extrait est un faux d'un bout à l'autre. Rien de semblable ne se trouve sur les registres de Viroflay. Seule, la signature du curé Dubut est authentique. A quelle fin cet ecclésiastique aurait-il commis un faux, si jamais il n'avait existé de princesse de Bourbon-Conty?

Notez les noms des deux prétendus témoins de la mort : ce sont le sieur Richard, beau-frère de la gouvernante Delorme, et l'abbé Aubrie, chapelain de la duchesse de Mazarin. Nous allons les retrouver bientôt.

A Lons-le-Saunier, où la dame Delorme l'a menée et où elle la fait passer pour sa fille, âgée de dix-huit ans, la petite princesse est fiancée malgré elle à un sieur Billet, procureur. On s'est pourvu de l'acte de naissance d'une fille que la gouvernante eut autrefois, en 1756, avant son mariage, et qui fut baptisée à Saint-Sulpice. Cependant Mme Delorme redoute les révélations de l'enfant. Elle écrit à son beau-frère Richard, à Paris :

Lons-le-Saunier, le 10 octobre 1773.

M. le curé, mon cher beau-frère, m'a écrit vous avoir remis tout ce qu'on lui a fait passer pour vous, et que vous aviez bu de bon vin ensemble. Je lui ai répondu que ce n'étoit pas à quoi il falloit passer votre temps, tandis que je suis journellement aux crises ici. On ne pourra pas se dispenser d'aller faire le mariage là-bas. L'extrait en question est trop vieux pour sa petite taille, vous m'entendez?... Elle commence à croire qu'on poura faire de M. Billet un duc et pair, malgré qu'elle dit que c'est impossible. Je vois bien qu'il n'y a que cela qui la mettra de notre bord. Vous dites que vous êtes bien sûr qu'elle n'a pas écrit à Monseigneur; cependant je lui ai trouvé dans sa poche deux brouillons, l'un pour son frère, l'autre pour son père, où elle lui dit que le roi est trop bon pour ne pas lui laisser le beau bouquet de diamants pour ses noces, et s'il ne donneroit pas le cordon bleu à son mari? J'ai dit oui à toutes ses questions : il n'y a que comme ça qu'on en fait quelque chose. Il faudra peu de monde à la noce. Nous ne sommes pas au bout. Elle croit signer le nom de son

frère [père] à sa noce; elle dit que le curé sera très flatté d'avoir une princesse mariée chez lui. Si le lieutenant civil pouvoit faire sans elle? Tâchez donc, n'épargnez rien, afin de rester le moins possible à Paris, et ce sera un rude moment pour nous. Le curé m'a écrit que ma sœur se défioit de quelque chose. Dites-lui que c'est pour la faire légitimer de mon mari qu'il y a tant de mystère; comme elle ne sait pas lire, elle pourra en être... Ne lui dites pas que je vous ai écrit. Si le curé persiste, il n'y aura que l'abbé Aubrie qui pourra faire la cérémonie et la confesser, mais toujours dans une campagne; le curé n'est éloigné que par crainte; aussi rassurez-le donc que le plus fort est fait pour lui et que je réponds du reste. Adieu, mon cher beau-frère. Ne lui mettez donc plus dans vos lettres ni *comtesse* ni *altesse* ou Mont-Cair-Zina. Rappelez-lui la circonstance qui peut l'humilier, et pour n'en plus entendre parler, elle consentira à tout.

Mes compliments à nos deux abbés, et qu'il ne faut pas perdre courage, tout ira bien.

Votre sœur : DELORME.

Il était malaisé de faire confesser et marier cette fillette de douze ans par un prêtre qui n'aurait pas été complice. Aussi, nonobstant les cent dix lieues qui séparent Lons-le-Saunier de Viroflay, c'est à Viroflay que la « fille » de Mme Delorme épousa, le 18 janvier 1774, le procureur Billet. Le curé Dubut officiait et le sieur Richard, son compère, servait de tuteur à la mariée...

Avions-nous tort — nous qui savons de source sûre qu'en 1761 la duchesse de Mazarin était en relations avec Conty et qu'elle prenait la poste pour l'aller voir à L'Isle-Adam — avions-nous tort de dire plus haut que les prétentions nobiliaires de Montcairzain n'étaient pas dénuées de toute vraisemblance? (2)

(1) Cette lettre accablante, conservée en l'étude susdite, porte bien le cachet de la poste de Lons le-Saunier, ce qui prouve qu'elle ne fut pas fabriquée après coup par Montcairzain.

(2) C'est aussi l'opinion de M Michel Bréal qui a tenu en mains le dossier Montcairzain (V. de cet auteur, *Deux études sur Gœthe, passim*). M. Michel Bréal croit reconnaître dans

Malheureusement pour Montcairzain elle était encore trop jeune quand mourut le prince de Conty.

Revenons à la mort de ce dernier. Le Prince laissait à son fils le soin de liquider une situation financière assez embrouillée.

Claude-Henri Manscourt, trésorier général du Prince, déclarait bien aux magistrats venus pour poser les scellés au Temple et procéder à l'inventaire, qu'il restait entre ses mains quatre à cinq cent mille livres d'argent monnayé.

L'inventaire achevé accusait bien un état des rentes et intérêts se montant à 185.807 livres, ce qui supposait, aux différents taux de placement du Prince, un capital évalué à 4.388.530 livres (1). Mais cette estimation était aléatoire, d'abord parce qu'une partie des ressources de Conty mouraient avec lui (ses bénéfices du grand-prieuré, son gouvernement du Poitou, ses rentes viagères sur les aides et gabelles et sur le trésor royal) ; ensuite parce que la plupart des propriétés du Prince, au lieu de lui être des sources de profits annuels, lui étaient plutôt des causes de dépenses.

Sans parler en effet de ses prodigalités de tout genre, des pensions constituées sur sa cassette à quantité de filles, du train superbe de sa maison, qui auraient déjà suffi à absorber ses revenus ; ses grandes acquisitions immobilières loin d'accroître sa richesse en augmentant ses biens-fonds et ses rentes en terres, lui coûtaient au contraire chaque année des sommes énormes, par sa manière onéreuse d'acquérir. Conty payait rarement au comptant quand il achetait, mais

cette intrigue la main de la duchesse de Mazarin qui voulait se débarrasser de cette fille adultérine gênante et celle du comte de La Marche, qui craignait, en cas de légitimation, d'avoir à partager l'héritage de son père. — Montcairzin mourut à Paris, le 29 mars 1825

(1) Archives Nationales : *Parlement civil*. Scellés et inventaires des princes, X¹ *a* 9178-9179.

il servait au vendeur la rente du capital qu'il aurait dû verser. Comme il ne songeait que rarement à s'acquitter du principal et que les vendeurs ne le pressaient point, trouvant mieux leur compte à attendre, il arrivait à payer tout au double de la valeur vraie. Il devait ainsi de tant de côtés que parfois il était embarrassé pour régler à l'échéance ces dettes périodiques. Nous en avons un exemple en ce billet, signé Le Brun, que nous détachons d'une liasse de manuscrits de la Bibliothèque nationale concernant la succession du Prince. (Ce Le Brun était probablement un habitant de L'Isle-Adam, marguiller, le même dont nous avons remarqué le nom, plusieurs fois répété, sur les registres de cette paroisse).

Le 22 décembre 1774.

Monseigneur,

Pardonné sie je prend la liberté de vous adressé ces lignes pour vous prier d'avoir égard que se nest que la grande nessessité qui me forse a vous en demandé et non pas de vous importunné :

NOTTA	Et chu	Demande de six mois
De mes rente viager au 30 janvier prochain, 2e année	7.000	1.750
Du billet de 31.000 liv. tous les 6 mois au 28 février, 18 mois.	4.650	1.550
Du contra perpétuel de mamer [*ma mère ?*] au 4 février, 18 mois	1.890	945
	13.540	4.245

Et la datte du 4 aout 1773 a anvoiér au nautaire pour qu'il soit terminé, Vous rendré le plus grand service à celui qui se die de Votre Altesse Sérénissime, Monseigneur,

Votre très humble et respectueux servitteur, Le Brun (1).

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*. Nouvelles acquisitions ; 5013, f. 35.

Le comte de La Marche, légataire universel, dut s'inquiéter immédiatement de combler tous ces trous que la négligence paternelle avait creusés. Il faut rendre au fils de Louis-François cette justice de reconnaître qu'il avait, parmi tant de défauts, au moins une qualité : il était, dans les affaires d'argent, d'une stricte probité et n'aimait pas les dettes.

Pour parer au plus urgent et apaiser les créanciers les plus hargneux qui déjà avaient formé des oppositions sur l'héritage, il décida de vendre d'abord les collections du Temple, tableaux, statues, objets d'art, dont la valeur, à ne considérer que les prix d'achat, paraissait considérable. Il chargea le peintre-expert Rémy d'en établir le catalogue et lui adjoignit, pour les pierres gravées et les médailles, le sieur Millioty, antiquaire du défunt. La confection et l'impression de ce catalogue demandèrent plus de six mois. Il ne comportait pas moins de VIII-417 pages in-12, donnant la nomenclature de 2.117 lots, sans compter les numéros *bis*. Nous avons eu la bonne fortune d'en rencontrer un exemplaire annoté en marge des noms des acquéreurs et des prix d'adjudication. Voici le titre de ce document si intéressant pour l'histoire de l'Art et de la Curiosité :

Catalogue d'une riche collection de Tableaux des Maîtres les plus célèbres des trois Ecoles ; Dessins aussi des plus grands Maîtres, sous verre et en feuilles ; bronzes, marbres, terres cuites du Quesnoi, de Bouchardon, etc. Pierres gravées antiques, Pendules, Montres et Bijoux et autres objets curieux qui composent le cabinet de feu Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conti, Prince du Sang, et Grand Prieur de France. Cette vente se fera le mardi 8 avril 1777, trois heures et demie précise de relevée, et jours suivants, au Palais du Temple.

A Paris, chez Muzier père, libraire, quai des Augustins, et Pierre Rémy, peintre, rue des Grands-Augustins ; M.DCC.LXXVII.

Le catalogue était ainsi divisé :

Peinture.— Peintures des Ecoles italienne, flamande, française (on rangeait alors les Espagnols dans l'Ecole napolitaine et les Allemands dans l'Ecole des Pays-Bas) : 1.085 pièces, groupées en 929 lots ;

Peintures à la gouache et miniatures, sous verre : 97 pièces en 62 lots ;

Peintures chinoises sur glace et dessins chinois : 23 pièces en 10 lots ;

Dessins des trois Ecoles, sous verre : 223 pièces en 178 lots ;

Dessins des trois Ecoles, en feuilles : 169 pièces en 91 lots ;

Miniatures, en feuilles : 173 pièces en 39 lots ;

Sculpture.— Figures, groupes et bas-reliefs en terre cuite de François Flamand, dit Lequesnoy : 30 pièces groupées en 26 lots ;

Terres cuites de différents maîtres (Edme Bouchardon, Clodion, Pajou, de la Rue, Chardin, etc.) : 31 pièces en 24 lots ;

Bas-reliefs en cire : 8 pièces en 3 lots ;

Bas-reliefs de marbre blanc : 3 pièces en 3 lots ;

Vases de marbre, de bronze et d'améthyste : 12 pièces en 8 lots ;

Mosaïques : 2 pièces en 2 lots.

Bronzes égyptiens et bronzes antiques : 28 lots (plus un lot de 5 momies) ;

Bronzes modernes : 22 pièces en 19 lots ;

Pierres, bijoux, etc. — Pierres fines et pierres gravées, tant en creux qu'en relief, montées en bagues : 486 pièces en 486 lots :

Médailles : 1.021 pièces en 17 lots, plus un sac de médailles de bronze, un coin antique de Néron et un petit médailler « contenant des médailles » ;

Bijoux, boîtes, flacons, tabatières, etc., en or ou garnies d'or : 51 pièces en 51 lots ;

Pendules (18) et 11 montres d'or, 1 d'argent ;

Clavecins (5) et 2 buffets d'orgue.

La vente commença le 8 avril 1777, au Temple, et se poursuivit sans interruption jusqu'au 6 juin sui-

vant. Disons tout de suite qu'elle fut un désastre. Le total des adjudications ne se monta qu'à onze cent mille livres environ, alors qu'on pouvait espérer trois fois plus.

Essayons de démêler les raisons de cet échec qui furent multiples. D'abord le choix de l'expert Rémy, personnage sur lequel on nous permettra une courte digression.

Pierre Rémy, peintre médiocre et qui n'a point laissé d'œuvre, était en revanche le plus couru des experts de Paris. Depuis vingt ans, depuis la vente de la collection du duc de Tallard (1751), il avait en quelque sorte monopolisé les grandes ventes après décès, succédant à Gersaint et à Mariette qui avaient été les maîtres du genre. Toute ou presque toute la Curiosité de l'époque lui passait par les mains; il possédait, avec la vogue, la confiance des acheteurs et des vendeurs; sa situation était si forte qu'il avait à peu près dépossédé à son profit tous les autres experts de la capitale : Boilleau, Basan, Joullain, Le Brun, Martin, Helle, Glomy et autres (1). Sur dix ventes, il en dirigeait huit.

(1) C'est Rémy qui avait vendu la collection de M. de Heineken, auteur du *Dictionnaire des artistes*, en 1757 ; la collection Coucicault, en 1758; celle du comte de Vence, en 1761 ; celle de M. de Selle, trésorier général de la marine, même année ; celle du duc de Sully, en 1762 ; celle de M. de Chauvelin, ministre d'Etat, même année ; celle de M. Gaillard de Gagny, receveur général des finances de Grenoble, même année ; celle du peintre Adrien Manglard, même année ; celle de M. Peilhon, secrétaire du Roi, en 1763 ; celle de M. de Troy, directeur de l'Académie de France, à Rome, en 1764 ; celle de M. Deshays, peintre du Roi, en 1765 ; celle de M. Slodtz, sculpteur du Roi, même année; celle de Mme de Pompadour, en 1766 ; celle de M. de Julienne, écuyer, en 1767 ; celle de M. Gaignat, receveur des consignations, en 1768 ; celle de M. Prousteau, capitaine des gardes de la Ville, en 1769... Et plus il va, plus sa renommée s'établit, *crescit eundo*. En 1770, il vend le peintre Beaudouin ; M. Bourlamaque, ancien capitaine de cavalerie ; M. Lalive de Jully, introducteur des ambassadeurs; M. Blondel d'Azincourt ; M. Beringhen, premier écuyer du Roi; M. Fortier, doyen des notaires parisiens.

Le succès ordinaire des ventes auxquelles présidait Rémy s'explique en partie par ses connaissances en peinture, mais en partie aussi par un certain charlatanisme. Il ne craignait pas de faire valoir sa marchandise. Dans ses catalogues, les tableaux marquants, sur lesquels il veut attirer l'attention des acheteurs, sont signalés par une notice de quelques lignes, rédigée dans un curieux jargon dont il paraît avoir le secret et où la naïveté le dispute parfois au comique. Dans le catalogue Conty, chacun de ces tableaux est : « de la première distinction »; ou : « d'un effet qui fait plaisir » ; ou : « d'un coloris le plus séduisant qu'il soit possible de voir » ; ou : « peint dans la grande manière »; ou : « touché avec beaucoup d'esprit »; ou : « du meilleur faire de l'auteur »; ou : « digne d'être admiré par l'expression et la touche savante de l'artiste »; ou : « d'un beau fini » ; ou : « plaisant par son grand mérite » ; ou : « aussi capital que le précédent » ; ou : « d'une finesse de pinceau qui donne à ce tableau de la sublimité »; ou : « très estimable » ; ou : « fait avec une grande facilité » ; ou : « méritant considération » ; ou : « de la plus grande conséquence » ; ou : « d'un effet tranquille » ; ou : « fait à la *presto* d'un faire excellent » ; ou : « d'un mérite au-dessus de toute expression » ; ou : « fait de goût » ; ou : « d'un coloris très ragoûtant » ; ou : « du plus beau ton argentin et agréable » ; etc.

En 1771, il vend l'atelier de Boucher et le cabinet du comte de la Guiche, lieutenant-général. En 1772 la vente du duc de Choiseul et celle du peintre L.-M. Vanloo lui échappent ; mais il se rattrape avec celle de M. Crozat, baron de Thiers, et avec celle du duc de Lauraguais. En 1773, il a M. de Vigny, architecte ; le comte de Caylus et M. Ladvocat, maître des comptes. En 1774, M. Vassal de Saint-Hubert ; M. Pelt, mathématicien, et le comte Dubarry. En 1775, le duc de Grammont ; M. de Choiseul, archevêque de Cambray, et M. de Bèze. En 1776, M. Sorbet, chirurgien des mousquetaires gris; M. Blondel de Gagny, trésorier général des amortissements, et M. de Mortain. Enfin, au début de 1777, il disperse aux enchères la galerie de M. Randon de Boisset, receveur général des finances.

Le *ragoûtant* et l'*argentin* reviennent fréquemment sous la plume de Pierre Rémy; il affectionne ces épithètes qui sans doute avaient, pour les amateurs d'autrefois, une valeur et une saveur qu'elles ont perdues depuis.

A l'exemple de ses prédécesseurs Gersaint et Mariette, Rémy se plaisait à introduire, dans les préfaces de ses catalogues, le panégyrique de l'amateur défunt dont, vivant, il avait été le fournisseur. Chacun de ses clients était sûr de passer un peu à la postérité. Mais, quand, d'aventure, Rémy abandonnait à un étranger le soin d'écrire cet éloge posthume, il tolèrait, sans fausse modestie, qu'on le mêlât aux louanges méritées par le mort. C'est ainsi que, dans son catalogue de M. Randon de Boisset, préfacé par M. de Sireuil, après avoir vanté le Mécène éclairé qui vient de disparaître, l'ami des Boucher, des Greuze, des Hubert Robert, le biographe ajoute :

« Il consultoit dans toutes ses acquisitions M. Rémy. C'étoit M. Boucher qui l'avoit fait connoître à M. Randon de Boisset. Il ne pouvoit, dans le désir qu'il avoit de former un cabinet distingué, accorder sa confiance à un homme d'une probité plus reconnue : les cabinets qu'il [Rémy] a formés, la confiance des amateurs qui l'aiment et l'estiment, leur empressement à le consulter, tout concourt à le mettre au rang des premiers connoisseurs en peinture... »

Si la vanité de l'expert à la mode recevait avec délices ces coups d'encensoir à bout portant, ses confrères et rivaux, évincés par lui de toutes les ventes fructueuses, murmuraient contre l'accapareur. L'un d'eux surtout, Glomy, pour avoir été son ami, jadis, et lui avoir mis le pied à l'étrier en l'associant à la vente de Tallard, lui gardait, de son élévation rapide, une rancune à mort. Il avait essayé de le ridiculiser en prétendant que, dans le catalogue du cabinet Bailly, Rémy « n'avait eu d'autre part que d'avoir donné la mesure des tableaux et l'ordre chronologique des maîtres ».

Mais Rémy avait bec et ongles et il avait riposté, du tac au tac, non sans esprit :

Les amateurs qui nous connoissent l'un et l'autre et qui ont daigné m'accorder leur confiance avant et depuis la vente de M. le duc de Tallard, sont en état de décider du mérite de cette observation. Je n'imiterai pas M. Glomy : la preuve que je prends plaisir à lui rendre justice, c'est que je m'en fais un d'annoncer au public qu'il est un des premiers pour coller les dessins et pour les ajuster avec filets de papier doré.

Alllusion méprisante au principal talent de Glomy qui excellait en effet à encadrer les dessins et estampes dans des bandes alternées de lavis et de papier doré ; ce qu'on a nommé bordures « églomisées ».

Lorsque les experts et marchands de tableaux apprirent que Rémy qui, dans les six mois derniers, avait déjà vendu les belles collections Blondel et Randon, allait être encore chargé de la vente Conty, il dut y avoir dans la corporation, contre l'heureux expert, un véritable déchaînement de tous les dépits et Glomy sut jeter l'huile sur le feu.

Adolphe Thibaudeau, à qui l'on doit la remarquable lettre-préface que Charles Blanc a mise en tête de son *Trésor de la Curiosité*, possédait un exemplaire du catalogue Conty annoté de la main de Glomy, mieux qu'annoté : rageusement critiqué. Et voici l'opinion de l'expert-encadreur :

Celui qui a fait ce catalogue paraît si ignorant dans les descriptions, qu'il a pris pour excellent ce qui est mauvais, pour original ce qui est copie, pour italien ce qui est flamand et hollandais, confondant les anciens avec les modernes, ne connaissant pas même les peintres vivants ; ne pouvant juger de la condition et de la conservation des tableaux, ne sachant pas que les tableaux frottés, usés, effacés perdent beaucoup de leur mérite parce que les beautés de l'art sont loin lorsqu'un tableau a perdu avec ses glacis le fini et l'harmonie ; il ne reste plus alors que la composition ; encore perd-elle beaucoup de son premier éclat, parce que l'effet, qui est une grande partie dans la peinture, a disparu...

Les marchands, gens ignorants, fondent leur commerce et leurs connaissances sur l'intrigue des catalogues. Ils payent inconsidérément ce qui est copié, gâté, repeint ; un tableau faux, racommodé, comme un tableau vrai et bien conservé ; tout leur est indifférent, pourvu que le catalogue ait parlé ; c'est là toute leur garantie.

Les marchands sont intéressés à soutenir la réputation de leurs devanciers qui ont placé chez des amateurs de mauvais tableaux à des prix exagérés. Ils se réunissent pour accréditer ces mêmes tableaux, en les poussant dans les ventes publiques ; les catalogues, faits par les complices des marchands, ne sont écrits que pour induire en erreur les acheteurs ; toutes les histoires qu'on y débite ne mettent ni composition, ni dessin, ni couleur sur les tableaux et ne peuvent les faire devenir bons quand ils sont mauvais, etc.

Les lieux communs que Glomy griffonnait si prolixement sur les marges et les blancs d'un catalogue, il est évident qu'il ne se gênait pas pour les répandre et les débiter à tous venants, dans sa boutique et ailleurs.

Comme personne, à part quelques familiers du Prince, ne connaissait la galerie Conty autrement que par ouï-dire, les jugements de Glomy passèrent aisément pour l'expression de la vérité. Les *Mémoires secrets* nous apportent l'écho affaibli de ces rumeurs pessimistes :

28 janvier 1777. — On commence à voir une description sommaire du cabinet de feu S. A. S. Mgr le prince de Conty. La collection des tableaux est composée de près de 300 originaux des meilleurs maîtres de l'Ecole *italienne* ; de plus de 300 tableaux des meilleurs maîtres anciens et modernes de l'Ecole *françoise* ; de près de 200 tableaux des meilleurs maîtres de l'Ecole *flamande* ; de plus de 200 de l'Ecole *hollondaise* ; de 12 tableaux de Rusch, Dietricei, Fergue (Ferg) et autres maîtres de l'Ecole *allemande* des mieux choisis ; de 42 miniatures choisies et des meilleurs peintres de ce genre ; de plusieurs morceaux agréables peints à gouache et d'environ 100 tableaux représentant des cérémonies *turques* et *chinoises* ; de 24 bas-reliefs, etc... On conçoit que cette

collection seroit des plus riches, si elle étoit aussi bien choisie que nombreuse, et si elle répondoit à l'annonce pompeuse qu'on en fournit (1).

La réserve timidement exprimée à la fin de ce paragraphe se retrouve, plus accentuée, dans une autre note, écrite quelques jours seulement avant la vente. Dans l'intervalle, les calomnies semées par Glomy ont pris racine. Et l'on accuse presque formellement la plupart des tableaux d'être faux, sans d'ailleurs spécifier lesquels.

2 avril 1777. — C'est à la vente des tableaux du prince de Conty qu'on va procéder incessamment. La collection est des plus nombreuses : dans ceux qu'on a placés pour être vus du public, on en compte 1.440, et l'on parle de 300 qui ne sont pas encore mis en lumière. Mais il ne règne pas le même goût dans cette collection que dans les précédentes, et l'on prétend que Son Altesse, peu connoisseuse, a été souvent trompée. (2)

Rémy certainement avait eu vent de cette espèce de conspiration, de cette campagne organisée par la brocante contre la collection du Prince. Il s'efforce, dans la préface de son catalogue, de combattre par avance ces préjugés, ce parti-pris de dénigrement :

... Pour être instruit, dit-il, il faut avoir vu et pour juger, il faut être instruit. Le public jusqu'à présent n'a encore pu porter son jugement sur le Cabinet de Monseigneur le Prince de Conti.

Nous pourrions même dire qu'il n'en a qu'une fausse idée et nous avons vu bien des gens ne regarder cette collection que comme un amas immense de tableaux.

Il est nécessaire de le détromper et de le ramener à la vérité. Jusqu'à présent, on n'a pu concevoir de ce Cabinet que l'on n'a jamais vu, que des idées fausses, *d'après des propos*

(1 et 2) *Mémoires secrets*, tome X, p. 26 et p. 95.

vagues, rendus par des gens peu instruits et peut-être mal-intentionnés.

... Nous osons donc assurer, même sans craindre d'être contredits par les connoisseurs, que cette dernière vente est de la plus grande conséquence. Nous pouvons dire d'avance qu'à la vue des objets, on sera forcé de revenir du ridicule préjugé où l'on a été jusqu'à ce jour.

... L'originalité de ces tableaux ne doit pas être suspecte. On en connoît la filiation ; nous avons cité autant que nous l'avons pu, les différents Cabinets par où ils ont passé ; enfin nous n'affirmerons rien dont nous ne soyons moralement sûr.

Il n'était guère besoin de cette attestation pour disculper le feu Prince du reproche, si légèrement lancé, d'avoir acheté sans goût ni mesure. La seule lecture de son catalogue aurait dû « ramener à la vérité » des personnes moins prévenues que ne l'étaient les amateurs travaillés depuis six mois par Glomy et consorts. Dans tous ses achats en ventes publiques, depuis ses premières acquisitions à la vente du prince de Carignan (1743), jusqu'à la dernière commission qu'il confiait à Rémy pour la vente du duc de Saint-Aignan (1776), on reconnaît chez Conty le même discernement judicieux, le même sens artiste. Il sait ce qu'il achète. Et il nous paraît bien difficile d'admettre que ce même homme, si avisé dans son choix lorsqu'il s'agissait de toiles provenant de collections célèbres et ayant une histoire, devenait subitement novice et ignare dès qu'il achetait directement aux marchands. Nous montrerons d'ailleurs plus loin comment Conty était plus réellement expert en peinture que nombre d'experts professionnels, ses contemporains.

Mais examinons, d'abord, ses acquisitions de « provenance » :

A la vente Carignan, en 1743, il achète : *Adam et Eve*, du Josépin ; le portrait de *Titus couronné*, de Dominique Feti ; la *Vierge à l'Enfant*, de Barthélemi Schidon ; la *Vierge à l'Enfant*, de Louis Carrache ; un portrait de *Femme tenant une pomme* et un portrait

d'*Homme tenant un faucon*, du Titien ; la *Femme adultère*, de Paul Veronèze.

Pour un débutant, ce n'est pas trop mal ; poursuivons :

A la vente du duc de Tallard (1756), il achète : *Flore dans une guirlande de fleurs*, de Mario Nazzi ; la *Cananéenne implorant la guérison de sa fille*, de Jérôme Mutien.

A la vente de Jullienne (1767) : les *Noces de Cana*, de Murillo ; la *Charité romaine*, de Rubens.

A la vente Mariette (1768) : trois pastels de la Rosalba Carriera ; un *Canal avec patineurs*, d'Adrien Van den Veld et le *Portrait en buste de Charles Ier*, grisaille, de Van Dyck ; plus quantité de gouaches, miniatures et dessins.

A la vente Gaignat (1768) : le *Temple de la Sybille tiburtine*, de Breughel de Velours ; un *Paysage*, de Stalben ; une *Fille hachant des oignons*, de Gérard Dow.

A la vente Lalive de Jully (1770) : une *Sainte Famille* du Guide et une autre de Simon Cantarini ; une *Jeune femme chantant*, de Godefroy Scalcken ; l'*Apothéose de Saint Louis*, de Ch. de La Fosse ; le *Sacrifice de Gédéon*, de François Boucher ; un *Clair de lune*, de Joseph Vernet.

A la vente du comte de La Guiche (1771) : *Jésus et la Samaritaine*, de l'Albane.

A la vente Choiseul (1772), il fait des folies, même pour un prince ; mais ce ne sont que folies d'argent et ses prédilections sont raisonnées : un portrait de *Charles-Quint dans son enfance*, du Titien ; un *Palais au bord de la mer*, du Salucci, avec figures (l'*Embarquement d'Hélène*) de Jean Miel ; une *Marine* et un *Paysage dans les montagnes*, de Salvator Rosa ; *Danaé* et *Mars et Vénus*, attribués à Velasquez ; un *Paysage du Tyrol*, de Pierre Breughel ; une *Eglise de Flandre*, de Pierre Néefs, meublée de figures par François Franck ; un *Repos en Egypte*, de Corneille Poelenburg ; l'*Entrée d'un bois*, de J. Breughels de Velours ; un *Intérieur*

d'église des Pays-Bas, de Henry Steenwick, avec figures de Porbus ; un *Portrait de Jacques Jordaens*, par lui-même ; *Saint François distribuant l'aumône*, de Jean Miel ; *Moïse sauvé des eaux*, le *Samaritain* et un *Paysage*, effet de soleil, de Rembrandt ; un *Paysage*, effet d'orage, de Rubens ; un *Intérieur* (deux hommes et une femme), une *Femme lisant une lettre*, une *Femme buvant* et un *Intérieur de ferme*, de Gérard Terburg ; les *Œuvres de Miséricorde*, un *Village avec joueurs de boules*, un *Canal près d'Anvers*, une *Maison de paysans*, un *Paysage avec un fauconnier*, de David Téniers ; un *Intérieur flamand* et un *Jeu de galets*, d'Adrien Van Ostade ; une *Marine*, de Willem Van den Veld ; une *Vieille femme tenant un lièvre*, de Gérard Dow ; une *Femme à sa toilette*, un *Chimiste dans son laboratoire*, une *Dame au clavecin*, une *Femme à table*, de Gabriel Metzu ; un *Marché aux chevaux*, un *Manège*, un *Paysage avec rochers*, un *Départ pour la chasse au vol*, une *Moisson des foins*, un *Paysage avec animaux*, de Philippe Wouwermans ; deux *Ports de mer*, un *Berger et ses chèvres*, un *Oiseleur dans un paysage*, une *Marine*, de Nicolas Berghem ; le *Bois de La Haye*, des *Bœufs dans une prairie*, un *Paysage* avec figures, de Paul Potter ; une *Vue de Skeveling*, un *Rivage bordé de Dunes*, une *Mer agitée*, un *Pont rustique*, de Jacques Ruysdaël ; un *Aveugle et son chien*, de François Van Mieris ; un *Intérieur et buveurs*, de Jean Steen ; une *Gardeuse de vaches* et un *Jeune garçon jouant avec son chien*, de Carle du Jardin ; deux *Places de la ville de Cologne* et une vue du *Château de Beinthem*, de Jean Van der Heyden, avec figures d'Adrien Van den Veld ; une *Ville de Hollande*, de Guérard Berckeyden, avec figures d'Adrien Van den Veld ; un *Matelot chargé de poissons*, de Willem Van Mieris ; des *Jeunes filles jouant aux osselets*, *Loth et ses filles*, et *Jeunes garçons jouant avec des chats*, (2 sujets), d'Adrien Van den Weerf ; la *Fuite en Egypte*, de Ch.-G.-Ernest Dietricy ; *Junon confiant à Argus la garde d'Io* et *Argus endormi par Mercure*,

de Claude le Lorrain; un *Repas en famille* et un *Maréchal à sa forge*, de Le Nain ; un *Temple à Priape* et une *Jeune fille au bain*, de Jean Raoux ; *Les baigneuses*, une *Vue du Château Saint-Ange* et une *Vue du Ponte Riotto*, de Joseph Vernet ; la *Prière à l'Amour*, de J.-B. Greuze.

A la vente de Louis-Michel Van Loo (1772) : le *Vœu de Louis XIII*, de Lucas Giordano ; *Laban cherchant des Idoles dans les équipages de Jacob*, de Sébastien Bourdon ; *Enée sauvant Anchise* et *Sainte-Clotilde*, esquisse, de Carle Van Loo.

A la vente Ladvocat (1773) : *Mercure et Apollon* et *Diane découvrant la grossesse de Calisto*, de l'Albane ; un *Paysage avec chute d'eau*, de P.-P. de Cortone dit le Gobbo des Carraches ; *Bacchantes et Satyres*, de Nicolas Poussin.

A la vente Dubarry (1774) : *La consultation du médecin*, d'Eglon Van der Néer ; une *Jeune femme assise*, de Jean-Marie Vien ; *Vénus endormie*, de Louis Lagrenée ; deux *Paysages*, avec figures et animaux, de H. Fragonard.

A la vente Lempereur (1775) : *Sainte Véronique*, du Guide ; une *Sainte Famille*, de Gaudentio Ferrari ; un *Paysage*, avec animaux et figures. de Benedette ; l'*Annonciation à la Vierge*, de François Solimène le Napolitain ; le *Bon Pasteur*, de Murillo ; la *Rencontre de Jacob et d'Esaü* et la *Conversion de Saint-Paul*, de Rubens ; une *Ménagère récurant un chaudron*, de Gérard Dow ; un *Enfant et sa nourrice*, de Gabriel Metzu ; deux *Combats de cavalerie*, d'Antoine-François Van der Meulen ; *Betzabée menant Salomon au trône* et une *Allégorie à la gloire de Mazarin*, de Sébastien Bourdon ; *Armide et Renaud*, de Jean-François de Troye ; l'*Adoration des Rois*, de Carle Van Loo ; *Galathée sur les eaux*, de François Van Loo ; plus quantité de dessins.

A la vente du duc de Grammont (1775) : la *Présentation de Jésus au Temple*, de Lagrenée cadet.

A la vente de Besse (1775) : la *Vénus aux amours*, de B.-Michel Ollivier.

A la vente de Lassay (1775) : *Psyché et l'Amour endormi*, du Guide ; *Suzanne et les vieillards*, du Guerchin.

A la vente du duc de Saint-Aignan (1776) : un *Portrait du Pape Benoît XIV*, anonyme ; deux *Paysages*, avec figures (*Jésus et cinq de ses apôtres* et des *Capucins*), de Goffredy.

Encore un coup, est-il admissible et logique que le même Conty qui faisait montre d'un goût si sûr lorsqu'il « écrémait » ainsi les catalogues des grands collectionneurs, se fût laissé grossièrement tromper dans ses acquisitions privées, lorsqu'il achetait le *Portrait de Raphaël* par lui-même, provenant de la galerie de Charles Ier d'Angleterre, et donné par Charles II à Mazarin ; la *Rencontre de Laban et de Jacob*, de Pierre de Cortone ; le *Portrait de la mère du Corrège*, par celui-ci ; l'*Enfant Jésus au chardonneret*, d'Augustin Carrache ; l'*Incrédulité de saint Thomas*, d'Alexandre Veronèze ; le *Joueur de Musette*, de Van Dyck ; le *Jésus à table*, de Philippe de Champagne ; la *Vue de la Meuse*, d'Albert Cuyp ; la *Défaite des Ligueurs*, de Joseph Parrocel ; le *Sacrifice d'Iphigénie*, de Jean Jouvenet ; le *Narcisse se mirant dans l'eau*, de François le Moine ; tant d'autres dont la sèche énumération deviendrait fastidieuse ?

La preuve que le prince de Conty était un fin connaisseur, en peinture autant qu'en musique, c'est que, de même qu'il avait su deviner dans Mozart enfant ce que serait un jour Mozart, de même il avait su discerner, parmi les peintres de l'école française, ses contemporains ou presque, ceux qui resteraient — alors que les prétendus experts ne faisaient de leurs œuvres que peu de cas et ne les cotaient qu'à des prix ridicules. Quand on voit à la vente du Prince neuf tableaux de Watteau faire au total 3.179 livres ; dix de Jean-Baptiste Pater être payés 6.383 livres ; six de Jean-Baptiste Oudry être adjugés à 1.665 livres et 19 sous ;

deux Boucher atteindre péniblement 465 livres et un sou ; quatre Natoire réaliser 1.074 livres et 6 sous ; deux Chardin être donnés (c'est le mot) pour 306 livres et un sou, etc., on a le droit d'être sceptique à l'égard des soi-disant compétences de l'époque et de juger Conty singulièrement mieux averti des choses de l'Art que la plupart de ceux qui l'accusaient gratuitement de naïveté. La même observation peut s'appliquer, du reste, à ses connaissances en sculpture : on a lu ci-dessus dans le titre du catalogue dressé par Rémy, cette phrase : « bronzes, marbres, terres cuites du Quesnoy, de Bouchardon, etc. ». Sait-on qui et quoi l'expert désigne par cet *et cætera* désinvolte ? Deux vases, deux statuettes et quatre bas-reliefs de Clodion, simplement. Les huit morceaux furent payés ensemble 1.910 livres et 8 sous ; encore ce prix était-il relativement élevé, parce que l'acquéreur fut un amateur, le sculpteur Feuillet, et que les marchands poussèrent les enchères. Mais soutiendra-t-on que Conty qui, le premier, avait recueilli ces œuvres d'un inconnu (Clodion avait alors 30 ans à peine), était dépourvu d'esthétique ou de flair ?

...Toutes ces réflexions que pouvait suggérer un attentif dépouillement du catalogue Conty, les amateurs de 1777 ne les firent point. Ils préférèrent croire sur parole les « gens peu instruits et peut-être malintentionnés » dénoncés dans la préface de Rémy.

Une autre cause du désintéressement des amateurs fut peut-être aussi la rareté de pécune. Les grandes ventes précédentes, Blondel et Randon, se succédant presque sans intervalle, avaient terriblement épuisé les escarcelles. Et sans doute la vente Conty, renvoyée au début de 1778, aurait gagné à cette remise.

Quoi qu'il en soit, les riches particuliers restèrent chez eux et ceux qui, par hasard, vinrent à la vente, n'y apparurent que de loin en loin, ne firent que quelques achats insignifiants : un tableau par-ci par-là. Plus assidus furent le chevalier de Launay, le statuaire Feuillet, le comte de Merle et surtout certain

abbé Renoire qui semble avoir suivi les vacations sans en omettre une seule ; d'autres ecclésiastiques encore : l'abbé Blavet, l'abbé Leblanc, l'abbé Crillon, l'abbé de Saint-Noms. Mais ce sont de petites bourses. Notons pour mémoire les noms de M. de Sireuil, du duc de Caylus, du vicomte de Choiseul, du chevalier Beaudouin, de M. de Jumilhac, du chevalier de Wailly, du chevalier de Luxembourg, du comte d'Ossun, du comte de Neuville, des statuaires Pajou et Moitte, de l'acteur Audinot, de M. de Villetaneuse, de M. Gobot de Bruen, de M. Boulogne de Premainville, du chevalier Lambert, banquier. Mais ce sont des passants qui ne font qu'entrer dans la salle, sans s'asseoir.

En revanche, les marchands, qui ont tant clabaudé pour avilir les prix, n'ont garde de manquer à la curée. Il en est venu des quatre coins de Paris. Langlier et ses voisins du quai de la Mégisserie, savoir : Boilleau, qui s'intitule fièrement « peintre de l'Académie de Saint-Luc », et les deux brocanteurs Joullain, le père et le fils ; Le Brun, le marchand de tableaux et dessins de la rue de l'Arbre-Sec ; Paillet et Mercier, les deux compères de l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré ; Dulac, qui loge aussi rue Saint-Honoré, mais près de l'Oratoire ; Basan, ancien graveur, le plus gros vendeur d'estampes de Paris, dont la boutique de l'hôtel Serpente est fréquentée par tous les collectionneurs de l'Europe, celui que M. de Choiseul surnommait : le maréchal de Saxe de la Curiosité ; Desmarais, son émule de la place Cambrai ; Beauvarlet, le « graveur d'histoire » de la rue du Petit-Bourbon, près Saint-Sulpice ; Tolliers, qui a quitté son échope de la rue de la Monnaie ; Ménageot, qui a délaissé ses clients de la rue Saint-Thomas-du-Louvre ; Donjeux, accouru des Fossés-Montmartre ; jusqu'à Brisson, le sculpteur ornemaniste de la rue de Bourgogne... tous sont là, fidèles au poste, prêts à profiter de la baisse par eux-mêmes provoquée. Pierre Rémy qui n'a, pour tenir tête à cette coalition

des appétits, qu'une demi-douzaine de méchantes commissions données par le Roi et une vingtaine de M. Beaujon, financier, sera mis dans l'impossibilité de « soutenir » les enchères et il se résignera à faire, lui aussi, quelques bonnes opérations personnelles.

Les totaux des adjudications dans chacune des sections sus-indiquées, furent :

Tableaux	932.076	liv.	8	sous
Gouaches et miniatures sous verre.	12.927	»	19	»
Peintures chinoises.	1.079	»	9	»
Dessins sous verre	25.492	»	14	»
Dessins en feuilles	9.629	»	5	»
Miniatures en feuilles	2.689	»	16	»
Terres cuites du Quesnoy. . .	5.651	»	3	»
Terres cuites et bas-reliefs de divers maîtres	5.154	»	17	»
Bas-reliefs de cire	978	»	1	»
Bas-reliefs de marbre blanc . .	2.146	»	»	»
Vases de marbre, bronze, améthyste	9.825	»	19	»
Mosaïques.	1.960	»	»	»
Bronzes égyptiens et antiques .	2.605	»	2	»
Bronzes modernes	2.696	»	15	»
Bagues pierres fines et pierres gravées.	38.620	»	15	»
Médailles	6.683	»	10	»
Bijoux et objets divers . . .	14.054	»	11	»
Pendules et montres	15.719	»	12	»
Clavecins	1.354	»	2	»
Total général	1.091.340	»	18	»

Les prix les plus élevés furent obtenus par les quatorze morceaux ou lots suivants, les seuls qui dépassèrent 7.000 livres. Nous copions textellement les descriptions données par Rémy en ajoutant le prix de vente, le nom de l'acquéreur et, lorsque nous le savons, le prix d'achat.

Pietro Berettini, dit *Pierre de Cortone*

N° 21. La rencontre de Laban et de Jacob : composition de cinq figures d'environ 4 pieds 3 pouces de proportion, et de trois enfants, sur toile, qui porte 6 pieds de haut sur 5 pieds 5 pouces de large.

Ce tableau jouit d'une réputation que personne ne peut détruire : les connoisseurs conviendront de son originalité. Nous le garantissons être celui qui était à Rome, dans le Palais Barberin, à la place duquel on a substitué une copie, et nous savons comment ce morceau précieux, dont on ne peut assez faire l'éloge, est passé en France.

(Acheté 30.000 livres par le prince de Conty). Adjugé à Le Brun, marchand : 36.001 livres.

Gérard Dow

N° 322. Une vieille femme qui tient de la main gauche un lièvre, qu'une fille d'une jolie figure paroît marchander ; celle-ci a la main droite appuyée sur un seau de fer-blanc : derrière elle sont un homme et une femme qui entrent dans la chambre : l'appui de la fenêtre au travers de laquelle on voit ces personnages, est chargé d'un paon, de plusieurs canards, d'un morceau d'étoffe de laine, d'un travail admirable ; au-dessous un bas-relief taillé dans la pierre, sur lequel se détache une cage à poulets, d'où sort la tête d'un coq qui mange dans une terrine.

Ce tableau est de la touche la plus précieuse et d'un excellent coloris ; il est un chef-d'œuvre et du premier ordre de ce Maître : hauteur, 22 pouces, largeur, 17 pouces 6 lignes ; il vient de la collection de M. le Duc de Choiseul, n° 14 du catalogue.

(Acheté 17.300 livres). Adjugé à Langlier, marchand : 20.000 livres.

Paul Potter

N° 370. Le bois de La Haye. Cet endroit paroît être un rendez-vous de chasse ; on y voit une meute de chiens, plusieurs chevaux qu'amènent des palfreniers ; et, dans le fond, sous les arbres, un carrosse attelé de six chevaux qui paroît être celui du prince d'Orange.

La réputation de ce tableau est si bien établie qu'il n'est pas besoin d'en faire l'éloge; il est peint sur bois : hauteur, 23 pouces 6 lignes, largeur, 28 pouces ; il vient du cabinet de M. le Duc de Choiseul. n° 71.

(Acheté 27.400 livres). Adjugé à Langlier : 19.000 livres.

Guido Reni, dit *le Guide* et *Simon Cantarini*

N° 64. Une Sainte Famille, peinte par *Guido Reni*. On y voit la Sainte Vierge assise, vêtue d'une robe de couleur pourpre et d'un manteau bleu : elle tient sur ses mains l'enfant Jésus qui lui tend les bras en la regardant ; S. Joseph s'appuie sur un arbre et est à leur droite ; au côté opposé un paquet et une gourde.

Une autre Sainte Famille, par *Simon Cantarini* ; la Sainte Vierge est assise au pied d'un arbre à droite dans le coin du tableau, elle est vue plus que de profil et sa tête de trois quarts; l'enfant Jésus dort entre ses bras; S. Joseph dort aussi, sa tête appuyée sur sa main gauche ; ses jambes sont nues et il est sur une élévation qui est à gauche un peu dans l'éloignement.

Ces deux tableaux sont connus et estimés du plus précieux coloris, et du meilleur *faire* des deux grands maîtres que nous annonçons ; ils ont le suffrage unanime de tous les connoisseurs. Le premier est peint sur bois, le second sur toile ; chacun porte 15 pouces de haut sur 21 de large. Le *Pezares* les a gravés à l'eau-forte : ils viennent du cabinet de M. Lalive de Jully, introducteur des ambassadeurs; c'est le n° 1 et 2 du catalogue.

(Achetés 5.830 livres). Adjugés à Le Brun : 16.000 livres 1 sou.

Paul Potter

N° 372. Une prairie d'Hollande bordée par un canal. On voit sur une espèce d'île, deux vaches debout et une troisième couchée ; une femme qui écure son seau, un homme appuyé contre un arbre et un chien près de lui ; plus loin dans la prairie, sur des plans différents, des vaches ; dans l'éloignement à perte de vue, à gauche, des arbres et des maisons.

Ce tableau est d'un bon effet et d'une couleur qui plaît. Il est peint sur bois; hauteur, 15 pouces 6 lignes, largeur, 13 pouces 6 lignes.

Adjugé au duc de Caylus : 10.900 livres.

David Téniers

N° 298. Les Œuvres de miséricorde.

Ce tableau connu pour être du plus grand mérite, est peint sur cuivre : hauteur, 25 pouces, largeur, 32 pouces. Il a appartenu à M. Gaignat et vient en dernier lieu du cabinet de M. le Duc de Choiseul, n° 31 du catalogue.

(Acheté 9.530 livres; il avait été payé 7.250 livres à la vente Gaignat). Adjugé à Langlier : 10.510 livres.

Paul Potter

N° 371. Une belle prairie dans laquelle sont trois bœufs dont un paroît se frotter contre un tronc d'arbre ; sur le deuxième plan, plusieurs moutons; et dans le fond, un hameau.

Le beau faire et le beau coloris de ce tableau, ce qui n'est pas ordinaire à ce Maître, le rendent très recommandable : hauteur, 2 pieds 7 pouces, largeur, 3 pieds 9 pouces, sur toile. Nous l'avons vu, avec cette satisfaction que les choses rares inspirent, dans le cabinet de M. le Duc du Choiseul, n° 72 du catalogue.

(Acheté 8.001 livres ; il avait été payé par Boilleau 4.911 livres à la vente Jullienne). Adjugé à Langlier : 9.530 livres.

Barthelemi-Etienne Murillo

N° 164. Les Noces de Cana, peintes sur une toile de 5 pieds 4 pouces de haut sur 7 pieds 2 pouces de large.

La finesse de la touche, le ton de couleur clair et agréable, la noblesse des figures donnent à ce tableau un mérite peu ordinaire : il vient du cabinet de M. de Jullienne, n° 83 du catalogue.

(Acheté 6.000 livres). Adjugé à Le Brun : 9.060 livres.

Adrien Van der Weerf

N° 468. Deux jeunes filles jouant aux osselets sur l'appui d'une croisée; la principale galamment vêtue, tient la boule et paroît disputer à l'autre qui a le coude appuyé sur un tapis de Turquie qui pend au dehors de la fenêtre, et cache la moitié d'un bas-relief ; entre elles on aperçoit dans la demi-teinte un petit garçon qui les regarde.

Ce précieux tableau peint sur bois, hauteur, 11 pouces, largeur, 9 pouces, vient du cabinet de M. le Duc de Choiseul, n° 81 du catalogue.

(Acheté 12.150 livres; il avait été payé 6.000 livres à la vente Gaignat). Adjugé à Rémy : 8.005 livres.

Claude Gelée, dit *le Lorrain*

N° 544. Deux paysages ; l'un représente un matin frais et agréable : on y voit Junon qui confie à Argus la garde d'Io, métamorphosée en vache. L'autre un soleil couchant ; sur le côté, à gauche, on observe des ruines d'un ancien temple, entouré d'arbres près desquels est Mercure qui endort Argus au son de la flûte ; plusieurs animaux paissent aux environs.

Ces tableaux sont précieux par la juste dégradation des sites, qui est d'une vérité sensible et pour le bon feuillé des arbres : hauteur chacun de 18 pouces, largeur de 27 pouces. Ils viennent de la collection de M. le Duc de Choiseul, n°s 124 et 125.

(Achetés : le n° 124, 12.585 livres; le n° 125, 6.750 livres). Adjugés à Langlier : 7.900 livres.

Gérard Dow

N° 323. Une jeune fille plus qu'à mi-corps vue de trois quarts, hachant de l'oignon dans un baquet placé sur une table. Un jeune garçon lui en montre un qu'il tient dans la main : sur la même table il y a un tapis, un pot d'étain renversé, des oignons et un couteau. Le fond est une chambre à cheminée, éclairée par une croisée qu'un rideau couvre en partie; on y remarque une cage attachée au plancher, une poule attachée à la muraille, une lampe de terre, un chandelier, un mortier de cuivre.

Ce tableau est encore d'un mérite sublime par la finesse de son pinceau et l'intelligence de la lumière : il porte la date de 1660 ; hauteur, 7 pouces 3 lignes, largeur, 5 pouces 9 lignes : il vient du cabinet de M. Gaignat, n° 29 du catalogue de sa vente. M. le Duc de Choiseul se l'étoit réservé avec plusieurs autres morceaux d'un grand mérite qui sont dans cette collection ; mais malgré son attachement pour ce tableau, il n'a pu se refuser aux sollicitations de feu Son Altesse qui désiroit l'avoir. On le trouve gravé dans la suite qui se vend chez le sieur Basan, graveur, rue et Hôtel Serpente.

(Acheté 5.145 livres à la vente Gaignat). Adjugé à Mercier, marchand : 7.300 livres.

Adrien Van Ostade

N° 313. Un bon tableau peint sur bois : hauteur, 13 pouces 6 lignes, largeur, 10 pouces 6 lignes. Il représente une femme tenant son enfant, vus à mi-corps ; ils sont dans une boutique couverte d'un petit auvent ; et au-dessus, des branches de vignes.

Adjugé à Paillet, marchand : 7.251 livres.

David Téniers

N° 299. Deux tableaux peints sur bois de chacun 14 pouces de haut sur 23 pouces de large. L'un représente un village flamand ; on voit sur le devant un jeu de boules et 9 figures, plus loin un grand chemin qui conduit au village, et des passants dans la campagne. L'autre a sur le devant un canal au bord duquel sont plusieurs figures qui mettent du poisson dans un baquet, pendant que d'autres tirent un filet ; de l'autre côté on remarque une femme et plusieurs bestiaux sur une éminence ; la ville d'Anvers est dans le lointain.

Ces deux morceaux sont clairs, argentins et de la touche la plus spirituelle de *David Téniers* : ils viennent de la collection de M. le Duc de Choiseul, n°s 37 et 38.

(Achetés ensemble 5.600 livres). Adjugés à Langlier : 7.200 livres.

Adrien Van Ostade

N° 308. L'intérieur d'une maison de paysans ; quatre hommes sont sur le devant dont un tient son chapeau à la main, et a le dos tourné à la cheminée ; près de lui un enfant mange sa soupe sur une chaise, un chien le regarde ; dans le fond, deux autres hommes jouent au trictrac, un troisième regarde. Ce tableau, daté de 1668, est d'un effet de lumière très agréable ; son mérite est sublime ; il est peint sur bois : hauteur, 13 pouces, largeur, 11 pouces 6 lignes.

Adjugé à Dubois, marchand : 7.001 livres 1 sou.

Nous ne saurions pousser plus loin cette énumération. Les principaux prix de la vente Conty ont été reproduits par M. Charles Blanc dans son *Trésor de la curiosité* auxquels peuvent se reporter nos lecteurs. Bornons-nous à constater que trois autres lots seulement dépassèrent 6.000 livres ; treize atteignirent de 5.000 à 6.000 livres ; onze de 4.000 à 5.000 livres ; vingt-quatre de 3.000 à 4.000 livres ; trente-huit de 2.000 à 3.000 livres. Tout le reste se traîna entre 500 et 1.500 livres en moyenne. Les beaux tableaux qui se vendirent le plus mal furent les numéros :

162. Le Bon Pasteur et ses brebis, de *Murillo*, adjugé à Rémy pour . . .	1.401	livres.
240. Une élévation de croix, de *Rubens*, qui avait appartenu au peintre Rigaud, et que le comte de La Marche retira de la vente sur l'enchère ridicule de	3.810	»
284. Moïse sauvé des eaux, de *Rembrandt*, adjugé à Langlier	1.400	»
285. Le Samaritain, du même, adjugé à Langlier	1.150	»
300. Des maisons de paysans, de *David Téniers*, adjugé à M. Detouche, du Trésor royal.	901	»
474. Un marchand d'orviétan, de *Paul Ferg*, adjugé à Quesnel, marchand	1.200	»

532. Deux Bacchantes assises et trois Satyres, de *Nicolas Poussin*, adjugé à M. Feuillet, statuaire	1.650	»
552. Un repas de famille, de *Le Nain*, adjugé à Le Brun	1.010	»
606. Le mariage de Sainte Catherine, de *Louis de Boulogne*, adjugé à Rémy (pour le Roi)	525	»
636. Le Sacrifice d'Iphigénie, de *Jean Jouvenet*, adjugé à Langlier . .	1.350	»
637. L'adoration des Rois, du même, adjugé à Basan.	1.213	»

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait enregistrer tous les prix déplorables que l'astuce des marchands, aidée par l'apathie des amateurs, parvint à maintenir d'un bout à l'autre de la vente.

On a vu revenir plusieurs fois le nom de Langlier parmi les acquéreurs déjà cités. Nous avons eu la curiosité d'établir un bordereau total de ce brocanteur. Il acheta à lui seul 163 lots de tableaux, 84 de dessins et 35 de statues et bronzes, soit 282 lots, pour la somme de 238.112 livres 19 sous. Le bordereau de Le Brun, qui s'était fait adjuger les plus beaux morceaux, montait à 121.970 livres 18 sous ; celui de Rémy à 51.540 livres 19 sous. A eux trois, ils avaient raflé plus du tiers de la totalité des objets mis en vente. Derrière eux, les achats les plus nombreux, sinon les plus importants, étaient aux noms, de Boilleau, Paillet, Ménageot, Desmarais, Basan, Donjeux, tous marchands.

Si, maintenant, nous voulons tenter d'estimer, par approximation, la perte subie à la vente Conty, c'est-à-dire l'écart moyen entre le prix d'achat et le prix de vente, consultons cette note produite par un des fournisseurs du Prince, le maître peintre Boilleau, à l'appui de l'opposition formée par lui au lendemain du décès de Louis-François (1). Boilleau n'avait pas été

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*. Nouvelles

payé depuis quatre ans et il libellait ainsi son mémoire.

Etat des affaires faites avec Mgr le prince de Conty depuis 1772

	livres
Bacchus et Arianne (P. Véronèze)	1.200
Sixte-Quint enfant avec un gros chien (Titien)	1.200
Femme endormie avec l'Amour (tableau italien)	600
Loth et ses filles (Trevisani)	1.200
Deux petits tableaux (Carle de Moor)	1.600
Deux tableaux d'animaux (Rooz)	1.600
Un petit tableau faisant pendant avec la Sainte Cécile de Poussin (par Cignani)	600
Le vœu de la mère de Louis XIII (par Philippe de Champagne)	600
Le portrait en pied d'Henriette d'Angleterre (par Mignard)	600
Paysans à table (par Le Nain)	2.400
Un Christ mort (Rothmeyer) fourny pour les Oratoriens de Montmorency	1.200
Tableau d'animaux (Del Campi d'Oglio) fourny pour la salle à manger, dessus de porte	1.000
Deux coqs en colère (Weninx)	800
Un grand paysage (Vieux Meer)	1.000
Les Pellerins d'Emmaüs (Jacques Bassan)	1.200
L'annonce aux bergers (J. Bassan)	800
Deux tableaux, paysages et figures (Théodore)	800
Un tableau de fruits (Baptiste)	200
Les ravages du Tems (Geminiani)	1.200
Le sacrifice d'Abraham, esquisse (Rombourg)	144
Deux terres cuites (Jean Goujon)	300
Deux paysages, pendants (A. Watteau)	1.600
La charité (Blanchard)	400
L'assomption de la Vierge M. (Corneille)	600
Paysage (Paul Brill)	1.600
Petit concert (Le Nain)	200
Bataille (Michel-Ange des Batailles)	1.200

acquisitions (Recueil de documents relatifs à la vente après décès du prince de Conty); 5013, ff. 13-14.

Saint Jean dans le désert (Salvator Rosa) . . .	1.500
Lucrèce (Sébastien Ricci).	1.000
Sainte Agnès visitée par un ange (Lesueur) . . .	2.000
Huit tableaux français, sujets de la Fable . . .	1.000
Deux batailles (du Bourguignon)	2.400
Petite vierge sur cuivre (J. Redon)	360
Paysage en long (Asselin)	1.000
Tête de Saint Jean (Murillo).	2.000
Paysage italien (Francis Bolognèze)	300
Petit tableau (par Brebiett)	150
Petite Sainte Famille (Loir)	120

Nous avons reconnu la plupart de ces tableaux au catalogue de la vente Conty, certains sous des titres différents mais pourtant aisément identifiables. Quelques-uns manquent à l'appel, soit que le Prince en eût fait don, comme du *Christ mort* qu'il offrit aux oratoriens de Montmorency, soit pour toute autre raison qui nous échappe.

Nous allons, en sautant les manquants, reprendre, dans le même ordre, la liste de Boilleau et comparer les prix de vente aux prix d'achat en indiquant les numéros du catalogue ainsi que les divergences de Rémy dans les titres ou les attributions :

Nos	Prix de vente — Livres	Prix d'achat — Livres
208. Bacchus, Ariane et un Amour, de *Véronèse* (Rémy dit : « tableau attribué à *Alexandre Véronèse* »).	101	1.200
98. Sixte-Quint enfant, du *Titien* . .	170	1.200
442. Deux petits tableaux de *Carle de Moor*.	600	1.600
395. Deux tableaux d'animaux, d'*Henri Roos*.	280	1.600
176. Un petit tableau, de *Cignani*. Il est vendu avec un autre du même maître 2.203 livres, soit moitié de ce prix, ci.	1.100	600
836. Le vœu de la mère de Louis XIII,		

de *Philippe de Champagne* (Rémy dit : « peint par *Champagne, le neveu* ». .	240	600
616. Le portrait en pied d'Henriette d'Angleterre, de *Mignard* (Rémy dit : « Un portrait de femme coeffée en cheveux et ornée d'une guirlande de fleurs ; elle tient un miroir »)	168	600
554. Paysans à table, de *Le Nain* . . .	1.800	2.400
853. Les pèlerins d'Emmaüs, de *Jacques Bassan*	270	1.200
177. L'annonce aux Bergers, de *Jacques Bassan* (Rémy dit : « dans le goût du *Bassan* »)	240	800
183. Deux tableaux, paysage et figures, de *Théodore* (Rémy dit : « Deux caravanes, par *Théodore* ou par un de ses disciples »).	39	800
634. Un tableau de fruits, de *Baptiste* (sans doute *Baptiste Monoyer*) vendu avec un autre du même maître pour 41 livres, soit moitié, ci.	20	200
52. Les ravages du Temps, de *Geminiani*	214	1.200
669. Deux paysages, pendants, de *A. Watteau*	500	1.600
562. La charité, de *Blanchard*. . . .	64	400
661. L'assomption de la Vierge Marie, de *B. Corneille* (Rémy dit : « La Résurection de Notre Seigneur ; la Vierge et des anges sont proche du tombeau »).	182	600
226. Paysage, de *Paul Bril*.	600	1.600
2073. Petit concert, de *Le Nain* (Rémy dit : « tableau qui nous paroît être d'un des *Nain* »)	100	200
186. Bataille, de *Michel-Ange Cerquozzi* dit : *des Batailles* (Rémy : « Un combat de cavalerie »)	601	1.200
119. Lucrèce, de *Sébastien Ricci* . . .	120	1.000
618. Sainte Agnès visité par un ange, de *Lesueur* (Rémy dit : « La Vierge à genoux regardant un ange qui lui apparoît »).	1.000	2.000
560. Deux batailles, du *Bourguignon*. .	800	2.400

484.	Paysage en long, d'*Asselin* . . .	1.410	1.000
165.	Tête de Saint Jean, de *Murillo* . .	620	2.000
83.	Paysage italien, du *Bolognese* . .	160	300
		11.401	28.300

Au total, vingt-cinq tableaux payés 28.300 livres sont vendus 11.401 ; soit soixante pour cent de perte, sans compter les frais de la vente.

La même moyenne d'écart entre le prix d'achat et le prix de vente nous est donnée, en à peu près, par un billet de Basan, écrivant au Prince :

21 *février* 1774. — J'envoie à Monseigneur le prince de Conty les deux tableaux en question de Jouvenet et Restout. Il a dû recevoir le petit Wynant de la vente du sieur Paillet, tout ensemble, y compris les dessins que je lui ai fournis et ceux adjugés pour luy à M. Boilleau à la dernière vente, la somme de. . . . . 8.300 livres et le tout suivant le désir du Prince, mais non avec beaucoup de bénéfice pour moy.

J'envoie en même temps un portefeuille de 44 feuilles de différens bons dessins. Si dans le nombre il y en a qui plaisent au Prince, il les mettra à part et ensuite je lui en enverrai la note au plus juste.

Son très humble et obéissant serviteur, Basan (1).

Ici, le marchand ne donne malheureusement pas les titres des tableaux dont il parle, ni les prix détaillés. Nous apprenons seulement qu'y compris un certain nombre de dessins fournis par le signataire et ceux adjugés à Boilleau dans une vente récente, la note se monte à 8.300 livres. Estimons largement les deux lots de dessins à 3.300 livres; il reste 5.000 livres pour les tableaux. A la vente Conty, les trois Jouvenet portés au catalogue font 3.113 livres, soit en moyenne 1.037 livres chacun ; les trois Restout que possédait

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*. Nouvelles acquisitions ; 5013, fol. 2.

le Prince n'atteignent que 1.271 livres, soit 424 livres pièce ; enfin, sur cinq tableaux de Wynant, les quatre « petits » se vendent 2.014 livres, soit environ 503 livres l'un. Au total 2.000 livres environ. A les supposer payés 5.000, on voit que c'est toujours la même différence de soixante pour cent déjà constatée.

Si nous appliquons ces moyennes partielles à l'ensemble de la vente, nous pouvons conclure que les collections du prince de Conty, vendues 1.091.345 livres lui en avaient coûté 2.725.000 approximativement (1).

Le recueil manuscrit des documents relatifs à la vente après décès du prince de Conty, conservé à la Bibliothèque nationale, et auquel nous avons emprunté les mémoires de Boilleau et de Basan, contient encore quantité de petites notes ayant leur intérêt.

Il nous révèle par exemple qu'un certain nombre de tableaux figurant au catalogue n'appartenaient pas au Prince. Tels les numéros 2064 (un paysage de Paul Bril) et 2065 (un paysage de F. Millet et un autre de Fouquière), vendus respectivement 500 livres 1 sou et 72 livres. Ces trois tableaux appartenaient à Mme d'Aligre, la première présidente. Nous en trouvons la décharge, datée du 10 avril 1778, signée Bauldry et d'Aligre (2).

Il nous apprend que Beaumarchais confiait au Prince, pour les estimer, des tableaux et des miniatures. A la mort de Conty, il y en avait onze dans son cabinet et quatre dans sa chambre à coucher, que

(1) Divers paiements effectués et les frais de vente soldés, les sieurs Dufrancastel et Grossy, huissiers-priseurs chargés de la vente Conty, versaient en 1779 à la succession du Prince 154.752 livres 17 sous à valoir Le trésorier Manscourt, en inscrivant cette rentrée au chapitre 16 de la Recette, note naïvement : « On ignore ce qui reste à recouvrer sur le produit de la vente du mobilier de la succession ».

(2) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*. Nouvelles acquisitions ; 5013, fol. 190.

l'auteur du *Barbier de Séville* réclama et qui lui furent rendus. Le manuscrit porte le récépissé autographe de Beaumarchais (1).

Il nous renseigne sur la manière d'acheter du Prince qui, de même que pour les terres, aimait à payer les tableaux à tempérament, en rentes. Un certain Carbon écrit ce billet le 13 mai 1775 : « M. Dutens m'a offert de la part de Votre Altesse Sérénissime, 1.600 livres de rente viagère pour un tableau italien qu'Elle a choisi dans mon recueil... » Carbon voudrait que le prince de Conty prît aussi tous les autres, parce que le choix fait « enlève la meilleure toile du lot » (2).

Il nous fait connaître que les réparateurs et restaurateurs ordinaires des tableaux du Prince étaient les sieurs Levieux et Picault (3).

Mais la révélation la plus importante du manuscrit est celle d'une seconde vente Conty, dont ne parlent ni les *Mémoires secrets* ni la *Correspondance de Grimm*. Cette vente eut lieu le 15 mars 1779, à l'Hôtel d'Aligre, et fut dirigée par l'expert Boilleau, qui en rédigea le catalogue, dont voici le titre :

Catalogue d'une collection précieuse de tableaux et de dessins des meilleurs maîtres des trois Ecoles... dont la vente se fera dans la grande salle de l'Hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, le lundi 15 mars et jours suivants. Par M. F.-J. Boilleau, peintre de LL. AA. SS. Nosseigneurs les duc d'Orléans et prince de Conty. *Se distribue à Paris, chez Me du Francastel, rue du Battoir, et M. Boilleau, quai de la Mégisserie*, 1779.

Sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (8° V, 35295), on lit cette annotation manuscrite : « Cette vente provient d'un engorgement de marchands qui s'étoient trop chargés à la première du Prince et qui ont rendu les objets annoncés dans celle-ci ». Au bas

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*, Nouvelles acquisitions ; 5013, fol. 18.
(2) *Ibidem*, fol. 16.
(3) *Ibidem*, fol. 41 et 53.

de la page, un renvoi donne les noms de ces marchands « engorgés » ; ce sont Langlier et Le Brun. Les prix et les acquéreurs sont inscrits en marge ; le total des adjudications s'élève à 127.133 livres 16 sous. Du moins le total brut, résultat de l'addition, car ce dernier chiffre ne concorde pas avec « l'état » manuscrit fourni par Boilleau à la succession du Prince, et que voici :

Bref état de la vente

La vente se monte à		107.580 l. 18 s.
Adjudications à déduire dont S. A. S. se charge :		
Boilleau . . .	2.495 l. 5 s.	3.695 l. 5 s.
Paillet . . .	1.200 l.	
A déduire les objets n'appartenant pas au Prince :		
A Mme la vicomtesse de Castellane	386	652 l.
A. M. Achet	206	
A Mme Delussault. . .	60	
Reste. . . .		103.233 l. 13 s.
En déduisant les paiements et frais de vente qui se montent à.		100.726 l. 4 s. 3 d.
Le recette excède la dépense de .		2.507 l. 8 s. 9 d. (1)

(1) Bibliothèque Nationale : *Manuscrits français*. Nouvelles acquisitions, 5013, f. 203.

Cet état ne fut approuvé et paraphé par le nouveau prince de Conty que le 18 décembre 1787.

Dans l'intervalle, pour payer les dettes de son père, il avait dû se défaire de la presque totalité de son héritage.

En 1777, il vendit au Roi l'hôtel de Conty, situé place d'Armes, à Versailles, moyennant 166.000 livres ; le château de Madrid, à M. de Maurepas et le château d'Issy, au président de Bresigny.

En 1778, il vendit sa propre terre du Plessis-Belleville, près de Dammartin pour 1.400.000 livres.

En 1779, il vendit le château du Leyris, à Auvers, à M. Denin de Belhouzie, pour 27.000 livres.

Enfin en 1783, le 7 octobre, il vendit à Monsieur, frère du Roi, qui les revendit le même jour à Louis XVI, et moyennant la somme de 11.000.000 livres, tous les domaines ci-après :

La baronie et châtellenie de l'Isle-Adam : la terre et châtellenie

Tandis que se dispersaient aux enchères les belles collections que le feu Prince avait recueillies avec tant de ferveur, on préparait à L'Isle-Adam la chapelle funéraire, sa dernière demeure. L'architecte Morel et le maître maçon Talbot activaient leurs ouvriers et le nouveau prince de Conty commandait aux statuaires Mérard et Moitte le tombeau qui devait perpétuer la mémoire de son père (1). Les travaux exigeant plu-

de Méru ; le marquisat de Mouy ; la terre et châtellenie de Trie ; les terres de Nogent, Valmondois, Valangoujard, Parmain, Jouy-le-Comte, Fontenelle, Boulonville, Stors, Villiers-Adam, Champagne, Nointelle, Presle, Courcelle, Nerville, Baillet, Moure, Auvers, Bury, Vaux, Montoglan, Ansac, les Bonshommes ; le comté de Beaumont-sur-Oise ; le comté de Clermont-en-Vexin ; les terres du Chambly, du Mesnil-Sainte-Honorine, d'Augy ; les seigneuries de Pontoise, Mantes et Meulan ; le comté de Pézénas, en Languedoc, de Bagnols, de Ports, de Coursan, de Cuaac, Ouveilhan ; la terre de Pierre-Latte, en Dauphiné ; la terre d'Argilly ; la prévôté de Nuits, en Bourgogne ; la terre et seigneurie de Gonneville, en Normandie.

Par cette vente, le prince se réservait pourtant, sa vie durant, l'usufruit et jouissance de la seigneurie de L'Isle-Adam, du château, de ses dépendances, et de toutes les chasses (André : *Chronologie historique des différents propriétaires de l'Isle-Adam* et *Registre des comptes de Manscourt,* passim).

(1) Les historiens de L'Isle-Adam disent Mérard seul. Mais nous croyons bien que le sujet allégorique seulement fut de Mérard et que le médaillon de marbre, portrait de Conty, fut exécuté par Moitte. Nous lisons en effet dans le compte des sommes payées par André, architecte en chef des princes de Conty, ce détail pour les années 1777-1779 :

« M. Moitte, sculpteur-figuriste célèbre	1.200	livres
« M. Mérard, sculpteur-figuriste.	14.343	—
« MM. Lemaire et Bastier, sculpteurs en ornements. . . .	21.344	— »

D'autre part, on peut vérifier que le buste de Conty, par Mérard, qui figure au Musée de Versailles est beaucoup moins ressemblant que le médaillon conservé dans l'église de L'Isle-Adam. Il est possible que, pour cette raison, le portrait primitivement confié à Mérard et qui devait être un buste, ait été refusé et remplacé par un médaillon de Moitte.

Enfin le *Registre des comptes de Manscourt* (chapitre 19 de la

sieurs mois, il fut décidé qu'on remettrait au jour anniversaire de la mort du Prince la cérémonie de l'inauguration et la translation de ses cendres dans le caveau définitif.

La chapelle était à la hauteur du transept nord de l'église. On y montait par trois marches. L'autel, à droite, en marbre Sainte-Anne de Belgique, fut surmonté d'un tableau attribué à Alonzo Cano et représentant la descente du Christ au tombeau.

En contrebas de la croisée perpendiculaire à l'autel, on posa une tablette de marbre noir sur laquelle on grava en lettres d'or trois distiques latins :

Hoc duce fulmineis Gallorum assaltibus Alpes
Subsedere ; manus Flandria victa dedit.

Pacificâ nec laude minor se ostendit in umbrâ
Dum patriam ardenti semper amore fovet.

Affusæ tumulo, lacrymis manantibus, Artes
Præreptum columen præsidiumque gemunt (1).

Face à l'autel, à gauche, se dressait le monument funèbre. Une pyramide de marbre bleu turquoise adossée au mur revêtu de marbre blanc, et vue de profil pour éviter trop de saillie, dominait un haut socle

Dépense), en énumérant les différentes sommes versées pour la chapelle — sommes dont le total se monte à 61.561 livres 8 sou — désigne ainsi Mérard : « Mérard, sculpteur et décorateur de l'autel ».

(1) Voici la traduction librement rimée que donne de ces distiques l'abbé Grimot dans son *Histoire de L'Isle-Adam* :

Quand, pareil à l'éclair, ce prince magnanime
Franchit les monts Alpins, il en courba la cime
Sous ses pas triomphants ; après mille revers
La Flandre aussi gémit sous le poids de ses fers.
Mais si, dans les combats, sans cesse, la Victoire
Lui sourit, le repos ne l'endort pas sans gloire :
L'amour de la Patrie et le culte des Arts,
Sous son nom protecteur règnent de toutes parts :
Aussi les Arts, avec la France désolée,
Arrosent de leurs pleurs, hélas ! son mausolée.

de forme ovale, en marbre Sainte-Anne de Belgique. Sur ce socle, un génie en bronze éteignait de sa main droite la torche de la vie ; sa gauche s'appuyait sur un médaillon de marbre de Carrare, portrait du prince défunt. Le tout garni d'ornements en bronze ciselé.

Sur la pyramide on inscrivit :

Hominem, Civem, Principem lugent omnes :
Patrem luget Filius addictissimus.

Sur le socle, dans un cartouche de marbre blanc :

Hoc pietatis monumentum Patri Filius
ponendum curavit. Anno MDCCLXXVII.

Enfin, sur la plaque de marbre qui, au milieu de la chapelle, recouvrait le caveau destiné à recevoir les restes du Prince :

Hic jacet
Ludovicus-Franciscus de Bourbon princeps de Conty
magnus Franciæ prior ;
natus Parisiis XIII augusti MDCCXVII
obiit II augusti MDCCLXXVI.

Le vendredi 1er août 1777, le curé de L'Isle-Adam, entouré de tout son clergé et de plusieurs prêtres des environs, procéda à la bénédiction de la nouvelle chapelle. Le fait fut ainsi consigné sur les registres de la paroisse :

L'an mil sept cent soixante et dix-sept et le vendredi premier jour du mois d'août, en conséquence de la permission à nous accordée par Monseigneur l'évêque comte de Beauvais, en datte du vingt-six juillet de la présente année, signé François-Joseph comte de Beauvais, contresigné Jully prov., a été faite par nous, curé, soussigné, la bénédiction de la chapelle nouvellement construite pour servir de sépulture à Son Altesse

Sérénissime Louis-François de Bourbon, prince de Conty, et ce sous le vocable de Saint François d'Assise, d'après toutes les prières et cérémonies portées au rituel du diocèse. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, dont copie doit être déposée au secrétariat de l'évêché de Beauvais. La dite bénédiction a été faite en présence de tous les prêtres et ecclésiastiques de la communauté de l'Isle-Adam et d'un grand nombre de paroissiens, dont quelques-uns ont signé avec nous et surtout les marguilliers.

Signé : Hermand, *curé* ; Guillet, *vicaire* ; Chevron, *prêtre* ; Bonnard, *prêtre* ; Lécuyer, *marguillier* ; Jonquet, Godde, Louis Le Brun, Cœuret, Brissat (1).

Le lendemain, 2 août, en présence du nouveau prince de Conty, de son capitaine général des chasses, M. de Mandreville, et de toute la maison du Prince, la translation des cendres eut lieu et le caveau scellé à jamais sur ce qui avait été Louis-François de Bourbon :

L'an mil sept cent soixante et dix-sept et le samedi deuxième jour du mois d'août, le corps du Très haut, Très puissant et excellent prince Louis-François de Bourbon, prince de Conty, grand prieur de France et gouverneur du Haut et Bas Poitou, généralissime des troupes du Roi, déposé dans le chœur de cette église le mercredi septiesme jour du mois d'août de la dernière année mil sept cent soixante et seize comme il est porté à l'acte des registre desdits jour et an, a été transporté dans le caveau de la chapelle nouvellement construite et bénie par permission de Monseigneur l'Evêque comte de Beauvais, sous le vocable de Saint François

(1 et 2) Mairie de l'Isle-Adam : *Registre de l'état civil*, aux dates. — Il est probable que la maquette seule du monument de Mérard figura à la cérémonie d'inauguration et qu'elle revint ensuite à Paris dans l'atelier du statuaire. On lit, en effet, dans les *Mémoires secrets*, à la date du 22 décembre 1777, c'est-à-dire près de cinq mois plus tard : « C'est le sieur Mérard, sculpteur, qui est chargé d'un mausolée en marbre, pour être placé dans la chapelle de la paroisse de L'Isle-Adam, où est enterré le prince de Conty. On va voir chez lui le modèle » (*Mémoires secrets*, tome X, p. 344).

d'Assise, pour servir de sépulture à feu Son Altesse Sérénissime. Présent, Très haut, Très puissant et excellent prince Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty, fils du feu prince, présens toute la maison de mes dits seigneurs père et fils, et encore un grand nombre de Messieurs les curés et ecclésiastiques du voisinage, les prêtres et ecclésiastiques de la communauté de L'Isle-Adam, dont plusieurs ont signé avec nous.

Signé : L.-F.-J. de Bourbon ; de Mandreville ; Bonnard, *prêtre*; Fr. Antonin, *capucin, prêtre desservant de Jouy-le-Comte*; Chevron, *prêtre* ; Théodore, *curé de Villiers-Adam* ; Jonquet, Godde, Brissat; Guillet, *vicaire* ; Hermand, *curé* (1).

Une messe annuelle de 300 livres fut instituée en mémoire du défunt (2).

Nous avons voulu vérifier ce qui restait de la chapelle funéraire où repose toujours le prince de Conty. L'aspect du monument primitif est considérablement modifié. Les marbres sont toujours là. Mais, sous la Révolution, alors qu'on cherchait partout du bronze pour foudroyer l'ennemi, les iconoclastes n'hésitèrent pas à arracher de son socle le génie de Mérard, ainsi que tous les ornements ciselés. Le médaillon du Prince disparut également et les inscriptions furent grattées par des citoyens zélés qui n'entendaient rien à ce latin et se figuraient y voir un outrage aux Droits de l'Homme.

Sous le premier Empire, en 1811, on a garni le socle vide d'une statue en plâtre de Moitte, représentant une femme dans l'attitude de la douleur. Ce plâtre, patiné par la poussière et qui, dans la pénombre de la chapelle, joue assez bien le marbre, est la maquette même de la statue agenouillée, en la basilique de Saint-Denis, au pied du mausolée de Louis XVI.

(1) Mairie de L'Isle-Adam : *Registre de l'Etat-civil,* à la date.

(2) *Registre des comptes de Manscourt,* chapitre 16 de la Dépense.

Sous le second Empire, le très beau médaillon à l'effigie du prince de Conty fut retrouvé par le maire de L'Isle-Adam, M. Dambry, et rendu par lui. Mais il ne s'accordait plus avec l'ensemble du monument dont il avait fait partie ; le magistrat municipal le fit sceller dans la plaque de marbre noir placée en contrebas de la croisée et flanquer de deux longues urnes funéraires en marbre blanc.

L'inscription de la pyramide et celle du socle ont été burinées à nouveau et dorées lors de la restauration de l'église, il y a une cinquantaine d'années. Mais la dalle du caveau, que cache à moitié un méchant tapis, n'a pas été reprise. En sorte que l'étranger qui, sans guide, visite aujourd'hui l'église de L'Isle-Adam, peut se demander quel est ce père à qui « le plus dévoué des fils » a érigé un monument. La grille en fer forgé qui ferme la chapelle, grille de style moderne avec des bordures à la grecque, ne suffira pas à le renseigner, malgré les deux C entrelacés qui en décorent les panneaux...

FIN

Iconographie
de Louis-François de Bourbon-Conty

On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 27 juillet 1777 :

Feu M. le Prince de Conty, quoique bel homme et digne à tous égards que sa ressemblance fût conservée, n'avoit jamais voulu être tiré de son vivant. On le voit cependant à L'Isle-Adam, dans un déjeuné historié, figurant entre les princes, princesses et illustres convives, mais représenté par le dos seulement.

Un chevalier de Lorge, déjà connu par un portrait de la Reine, a entrepris de peindre ce Prince dans son lit de parade, le dernier instant où il ait été possible de saisir sa figure. En ayant eu l'agrément du comte de La Marche, il l'a esquissé dans le tems. Il est occupé actuellement à terminer ce tableau historique. Quelques connoisseurs qui l'ont vu en disent déjà beaucoup de bien.

On verra plus loin la description du portrait *in extremis* ou plutôt de l'allégorie funèbre composée par le chevalier de Lorge. Constatons pour le moment que les rédacteurs des *Mémoires secrets* sont mal renseignés quand ils affirment que le prince de Conty ne se fit jamais peindre. Il existe au Musée de Versailles

une petite collection de peintures, exécutées du vivant du Prince et « conservant sa ressemblance ». D'autres ne furent terminées qu'après sa mort, mais elles avaient été commandées par lui ; tels les tableaux de genre de Michel-Barthélémy Ollivier. Un statuaire au moins et non des moindres, Houdon, avait aussi « tiré » Conty d'après nature. Enfin plusieurs estampes attestent que, dès la jeunesse du Prince, les graveurs avaient songé à transmettre son effigie à la postérité. Nous devons reconnaître que les portraits *post mortem* sont aussi nombreux que les autres.

En voici la liste générale, aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser :

Peinture

Conty (Louis-François de Bourbon, prince de). Ecole de Hyacinthe Rigaud. Hauteur 1 m. 89, largeur 1 m. 53.

Le Prince est représenté dans sa jeunesse, en pied, portant une armure, le cordon de l'ordre du Saint-Esprit et une écharpe blanche. Il appuie sa main droite sur un bâton de commandement posé sur un tertre où se trouve son casque. Au fond, un combat de cavalerie (*Musée de Versailles*, 2e étage, salle 166, no 4937).

Le Même. Ecole française. Tableau de forme ovale : H. 0 m. 53. L. 0 m. 53 (*Musée de Versailles*, 2e étage, galerie 162, no 3961).

Le Même, par P. Franque. H. 0 m. 71. L. 0 m. 53 (*Musée de Versailles*, rez-de-chaussée, salles des guerriers célèbres, no 1200).

Le Même, par Mlle Clotilde Gérard. H. 0 m. 71. L. 0 m. 56 *Musée de Versailles*, 2e étage, galerie 161, no 3820).

Fête donnée par le prince de Conty au prince héréditaire de Brunswick-Lunebourg, à L'Isle-Adam ; 1766. Par Michel-Barthélémy Ollivier. H. 0 m. 96. L. 1 m. 28.

Une longue table est dressée sous une grande tente dans une clairière. Le prince de Conty, en habit jaune et portant la plaque de l'ordre du Saint-Esprit, offre un plat à une dame, à la droite de laquelle est le prince de Brunswick, en habit noir. A droite, des dames debout et assises à terre; un

personnage portant la livrée du prince aide deux d'entre elles à se relever. A gauche, des chasseurs et des valets. Dans le fond, le bois de Cassan (1).

Ce tableau fut exposé au salon de 1777 sous ce titre : *Fête donnée par feu M. le Prince de Conty au prince héréditaire de Brunswick-Lunebourg, sous la tente, dans le bois de Cassan, à L'Isle-Adam.* — Il était destiné à décorer le salon de L'Isle-Adam. Il est présentement au *Musée de Versailles*, 2e étage, galerie 161, n° 3822.

Le cerf pris dans l'eau devant le château de L'Isle Adam ; 1766. Par B.-M. Ollivier. H. o m. 95. L. 1 m. 29.

Au fond, le château, dont le balcon est couvert de spectateurs, au nombre desquels on reconnaît le prince de Conty portant un habit jaune et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. A gauche, le cerf poursuivi dans l'eau par les chiens et se dirigeant vers un petit pont. A droite, des chasseurs à cheval et à pied, des valets et des spectateurs ; dans le fond, la terrasse et le parc du château.

Ce tableau, également exposé au salon de 1777, était destiné à décorer le salon de L'Isle-Adam (*Musée de Versailles*, 2e étage, galerie 161, n° 3823).

Le thé à l'anglaise dans le Salon des quatre glaces, au Temple, avec toute la cour du prince de Conty ; 1766. Par B.-M. Ollivier. H. o m. 53. L. o m. 68.

Un salon orné de grandes glaces et de dessus de portes représentant des portraits de femmes. Mozart, enfant, joue du clavecin et Jelyotte chante pour les invités de Conty (Voir plus haut, pages 117 à 129, la description détaillée de la cour du Prince). Dans l'angle de gauche sont posés un violoncelle et des cahiers de musique. On lit sur un papier ce quatrain :

De la douce et vive gaîté
Chacun icy donne l'exemple ;
On dresse des autels au thé,
Il méritoit d'avoir un Temple.

Ce tableau fut exposé au salon de 1777, sous le titre ci-dessus reproduit. Une répétition se trouvait au palais de Neuilly avant 1848. L'original figure au *Musée du Louvre*.

(1) Cette description et les suivantes concernant les toiles de B.-M. Ollivier, sont empruntées à l'ouvrage d'Eudore Soulié ; *Notice du Musée de Versailles*, tome III, pp. 232, 234.

Souper du prince de Conty au Temple; 1766. Par B.-M. Ollivier. H. o m. 56. L. o m. 71.

A droite, une table richement servie, éclairée aux bougies, autour de laquelle sont assis neuf convives. Le prince de Conty est en habit rouge, un ruban noir [Saint-Michel] au cou; il prend une bouteille dans un seau à rafraîchir et se penche à droite vers Mme de Boufflers. A sa gauche, serait Mlle Bagarotti. A chaque extrémité de la table sont des musiciens; sur le devant, une femme touchant du clavecin et un homme pinçant de la harpe; à l'autre bout, un homme et une femme chantant (Jélyotte et Mlle Fel). Au fond, une autre table est servie dans un renfoncement, dont les panneaux sont ornés d'arabesques sur fond d'or; huit personnes sont autour de cette table. Sur le devant, à droite, une petite table sur laquelle se trouvent une guitare et des cahiers de musique; à gauche, deux chiens de chasse (*Musée de Versailles*, 2e étage, galerie 161, n° 3825).

Voici d'autre part, d'après les *Mémoires secrets* (5 septembre 1777), la description du tableau allégorique de M. de Lorge, sur la mort du prince de Conty :

Le Prince est sur son lit de parade. La France est à la gauche, qui gémit de la perte d'un tel soutien : Minerve, dans les airs, la rassure et un Génie tenant d'une main un flambeau éteint et renversé en présente un second, plus brillant et plus durable. Il annonce par là que S. A. S. ne quitte sa dépouille mortelle que pour se revêtir de l'immortalité. Il faut convenir que cette composition n'est ni ingénieuse, ni nouvelle. Du reste, la figure principale est bien et ressemblante, malgré le défaut de vie et l'état de desséchement après une longue maladie de langueur. La Minerve n'a ni vigueur, ni noblesse. La France est une très belle femme, trop jeune : un garde ou serviteur du Prince, au pied de son lit, abîmé dans sa douleur et se cachant le visage de ses deux mains, est la figure qui caractérise mieux le peintre. Elle est fièrement dessinée, mais forme un contre-sens en ce que ce personnage, le moins intéressant, attire cependant le plus d'attention par son attitude et son désespoir. Du reste un beau coloris, des

étoffes riches et un accessoire brillant dans les parties dominantes de l'ouvrage (1).

Nous n'avons pu retrouver la trace de ce tableau. Probablement fut-il détruit quand fut mis à sac le château de L'Isle-Adam, pendant les troubles de la Révolution. La toile du chevalier de Lorge avait été acquise pour 6.000 livres par Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty au mois de décembre 1777. C'est également sur commande que fut peint par Le Tellier, pour 2.400 livres, le portrait du Prince destiné à être gravé par Ramonet, dont il sera parlé plus loin (2).

Mentionnons encore, pour mémoire, les tableaux suivants du *Musée de Versailles*, peintures qui ont trait aux victoires remportées par le prince de Conty :

Bataille de Coni, 30 septembre 1744. Par Henri-Auguste-César Serrur. H. 0 m. 82. L. 1 m. 13.

Siège de Mons, juillet 1746. Par Pierre Lenfant. H. 1 m. 75. L. 3 m. 31.

Siège de Saint-Guilhain, juillet 1746. Par Verdussen. H. 0 m. 89. L. 1 m. 14.

Siège de Charleroi, 2 août 1746. Par Ignace Parrocel. H. 0 m. 89. L. 1 m. 79.

SCULPTURE

Conty (Louis-François de Bourbon, prince de). Buste en plâtre. Par Houdon. H. 0 m. 60 (*Musée de Versailles*, rez-de-chaussée, vestibule 23, n° 480).

Le Même. Buste en plâtre. Par Mérard. H. 0 m. 73. On lit sur le côté du piédouche : « Par P. Mérard, en mai 1777 » (*Musée de Versailles*, 1er étage, galerie 150, n° 2865). Ce buste était probablement destiné par l'artiste au monument funéraire du Prince et fut remplacé par le médaillon qui suit :

(1) *Mémoires secrets*, tome X, p. 232.

(2) Nous empruntons ces chiffres au *Registre des comptes de Maurcourt*, Dépense, chapitre 8.

Le Même. Médaillon en marbre de Carrare (par Moitte ?). Forme ovale. Tête de profil, tournée vers la gauche. Ce médaillon, arraché, pendant la Révolution, du mausolée du Prince de Conty, a été retrouvé sous le second Empire et replacé dans la chapelle funéraire (*Eglise de L'Isle-Adam*. — Voir la description que nous avons donnée de cette chapelle).

GRAVURE

La Marche (*S. A. S. Mgr le comte de*). P. de Lorme *pinx*. Schmidt *sculps*. Estampe in-folio. Le futur prince de Conty, âgé d'environ huit ans, est en buste, dans une bordure ovale, de trois quarts à droite. Il porte une cuirasse. A droite, une colonne. Dans un cartouche incurvé, cette légende : « Son Altesse Sérénissime || Monseigneur le Comte de la Marche ».

Conty (*Louis-François de Bourbon, prince de*) J. C. S. *sc*. [Sysang]. Estampe petit in-octavo. Jeune, en buste, dans une bordure octogone, cadre orné de feuilles d'acanthe ; posé de trois quarts à droite, portant la cuirasse et le grand cordon du Saint-Esprit, drapé dans un manteau ; la tête nue. Légende : « Louis-François de Bourbon || Prince de Conty ».

Mariage du prince de Conty (*1732*). Anonyme. Gravure sur bois, double in-folio. Au fond, devant l'autel, le cardinal de Rohan, ayant à la main gauche un livre et bénissant de la main droite. Un peu en avant, et sur ses côtés, à gauche le prince de Conty, à droite Mlle de Chartres ; le Prince passe l'anneau au doigt de la Princesse. A côté et en avant du Prince, le Roi, avec un grand manchon, puis le duc d'Orléans et le comte de Charolais ; derrière eux, le duc de Bourbon, le comte de Clermont et le prince de Dombes. A côté et en avant de Mlle de Chartres, la Reine, puis Mlle de Clermont ; au dernier plan, à droite, Mlle de la Roche-sur-Yon, Mlle de Sens et le curé de la paroisse. Légende : « Cérémonie du mariage de Leurs Altesses Sérénissimes Monseigneur le prince de Conty et Mlle de Chartres, célébré dans la chapelle de Versailles, par Son Eminence le cardinal de Rohan en présence du Roi, de la Reine, des princes et princesses de la Cour ».

En dessous, et au milieu de la planche, dans un ovale, est représenté le baptême de Mlle de Chartres : « Cérémonie du baptême de Mlle de Chartres par le cardinal de Rohan, et nommée par le Roy et Mme de Conty, douairière, Louise-Diane, le 19 janvier 1732 ».

Dans la partie supérieure, un cartouche contenant les noms des personnages, désignés par des lettres de renvoi. Dans la partie inférieure, un calendrier flanqué de deux compositions allégoriques. Enfin, comme titre général : « Almanach pour l'année MDCCXXXIII, à Paris, chez G. Jollain, rue St-Jacques, à l'Enfant-Jésus ».

Conty (*Louis-François de Bourbon, prince de*). Anonyme. Gravure au burin, petit in-octavo carré. A cheval, dirigé vers la gauche, le corps de trois quarts à gauche ; en tenue de campagne, avec le grand cordon, coiffé d'un chapeau, l'épée nue dans la main droite. Fond de paysage. Le cheval se cabre au-dessus d'un cadavre étendu à terre, au premier plan, à gauche. Légende : « Monseigneur le prince de Conty || général de l'Armée de France en Italie ».

Le même. Anonyme. Estampe grand in-quarto. A cheval, dirigé vers la droite, le corps de trois quarts à droite. En tenue de bataille, cuirasse, brassards, cuissards, grandes bottes à entonnoir ; la housse du cheval est ornée. Le Prince, coiffé d'un bicorne enfoncé sur les yeux, tient son épée de la main droite. Au fond, à droite, l'assaut d'une forteresse Légende : « Louis-François de Bourbon, prince de Conty. || Né à Paris le 13 août 1717.

« Digne fils des héros qui t'ont donné naissance,
« Terreur des ennemis, amour de nos soldats,
« Prince aussi bien faisant que fier dans les combats,
« Après Louis, tu fais la gloire de la France.

« A Paris, chez Vve de F. Chereau, rue St-Jacques, aux 2 piliers d'or. Avec permission de Monsieur le lieutenant général de Police ».

Le même. Anonyme. Estampe in-octavo. En buste, dans une bordure ovale ; jeune ; le corps de trois quarts à droite, la tête de face ; cuirasse, cordon en sautoir, tête nue. Légende : « Louis-François de Bourbon || prince de Conty || né à Paris le 14 août 1717 ».

En dessous, un cartouche avec cette adresse : « Se vend à Paris, chez Petit, rue St-Jacques, près les Mathurins » ; et ce quatrain :

« Digne fils des héros qui t'ont donné naissance,
« Terreur des ennemis, amour de nos soldats,
« Prince aussi bien faisant que fier dans les combats,
« Après Louis, tu fais la gloire de la France.

« M. Moraire. »

Médaille allégorique, allusive à la campagne d'Allemagne de 1745, de forme ronde, non signée. (Nous avons donné la description de cette médaille de Gosmond dans notre chapitre II, page 66).

Conty (*Louis-François de Bourbon, prince de*). Le Maire *pinx*. Le Cars *sculps*. Estampe in-folio. En buste, dans une bordure ovale. Jeunesse. La tête et le buste de trois quarts à droite. Cuirasse barrée du cordon du Saint-Esprit. La main gauche sur la hanche, retient les plis d'un manteau. Perruque flottante, une boucle descend sur l'épaule gauche. Au-dessus de la bordure, écusson aux armes des Conty, dans une chaîne qui porte la croix du Saint-Esprit. Dans la bordure, cette inscription ; « Ludovicus Franciscus Bourbonius Princeps de Conti ». Au-dessous cette dédicace : « Offerebat Fr. Theob. Gas. Forien de Saint-Juire ».

Le même. Le Tellier, *pinx*. Ramonet *sculps*. Estampe in-quarto. En buste dans une bordure ovale ; âge mûr. La tête est de face ; le buste de trois quarts à gauche ; en habit ; sur le cœur, la plaque du Saint-Esprit.

Dans un cartouche orné des armes des Conty, cette inscription : « Louis-François de Bourbon, prince de Conty || grand prieur de France || né à Paris le 13 août 1717, mort le 2 août 1776 ».

Dans la marge inférieure, ces vers :

« Des héros de son sang il soutint tout l'éclat ;
« Mécène des savants, idole des soldats,
« Il protégea les arts, il défendit le trône ;
« Favori d'Apollon, de Thémis, de Bellone,
« Ferme, juste, profond, politique, guerrier,
« Son front est couronné d'un immortel laurier. »

Le même. Desrais *del*. Le Beau *sc*. Estampe petit in-octavo. En buste, dans une bordure ovale décorée d'un nœud de rubans à la partie supérieure et d'armoiries à la partie inférieure. Age mûr. La tête de face, le corps de trois quarts à droite ; grand cordon en sautoir ; le chapeau passé sous le bras gauche.

Les armoiries sont posées sur un cartouche où on lit : « Louis-François, prince de Conti, || grand-prieur de France || né à Paris le 13 août 1717 || mort le 2 août 1776 ».

Cette estampe se rencontre en deux états. Tantôt telle que

ci-dessus, tantôt avec cette adresse dans la marge inférieure : « A Paris, chez Esnaut et Rapilly, rue St-Jacques, n° 269. A. P. D. R. »

Le même. D'après Le Tellier. Landon, *dirext*. Gravure au trait, in-12. En buste, dans un cadre rectangulaire ; de trois quarts à gauche ; redingote, plaque du Saint-Esprit. Légende : « Le prince de Conty ». La ressemblance est nulle.

Le même. J. Croizier, *d'après* Le Tellier *gravé par* B. Roger. Gravure in-octavo. En buste, jeune, de trois quarts à gauche, cuirasse, la plaque du Saint-Esprit perdue dans les plis d'un manteau, le jabot retombant par-dessus la cuirasse. Légende : « Louis-François de Bourbon || Prince de Conty ». On trouve deux états de cette gravure : lettre blanche et lettre noire.

Le même. Dessiné par Girardet, *gravé par* Monnin. Gravure sur acier, in-octavo. En buste, jeune, de trois quarts à gauche, cuirasse, manteau garni d'hermine. Légende : « Conty (Louis-François de Bourbon, prince de) 1776 ». A la partie supérieure de la gravure : « Galerie historique de Versailles. Collection du château d'Eu ».

Notons enfin un portrait in-4, gravé par Petit et que signale M. Ambroise Tardieu, dans son *Dictionnaire iconographique des Parisiens*, col. 48. Nous n'avons pu retrouver ce portrait.

LITHOGRAPHIE

Conty (*Louis-François-Joseph* et *Louis-François, princes de Bourbon*). Anonyme. Deux portraits en buste, se faisant face, chacun dans une bordure ronde, sur une même feuille in-octavo oblong. A gauche, le fils, de profil à droite ; à droite, le père, de profil à gauche. Légendes en exergue : « L.-F.-J. de Bourbon-Conty, né le 4 mai 1734 » (*sic*) et « L.-F. de Bourbon-Conty, grand prieur de France, né le 13 août 1717, décédé le 2 août 1776 ». Ce double médaillon sert de frontispice à l'ouvrage intitulé : « *Chronologie historique des différents propriétaires des domaines de L'Isle-Adam, Beaumont, Chambly, Auvert*. etc., etc. ; tracée en 1807 par M. André, ancien architecte expert des bâtiments. *Paris, impr. de Richomme,* 1809. »

VITRAIL

En l'église de L'Isle-Adam, les vitraux des trois croisées supérieures du chœur représentent saint Martin, le patron de l'église, officiant comme pontife et célébrant la messe. A cette messe assistent, agenouillés en prière et sous l'inspiration de leurs patrons respectifs, les quatre grands seigneurs qui ont le plus illustré L'Isle-Adam ; savoir : Philippe de Villiers de L'Isle-Adam ; son frère, Louis de Villiers, évêque de Beauvais; le connétable Anne de Montmorency; Louis-François de Bourbon-Conty.

Chaque croisée est divisée en deux parties. La figure de saint Martin tient tout le vitrail du milieu, chacun des autres personnages occupe la moitié de chacune des croisées de droite et de gauche. Le prince de Conty, en habit jaune, avec le cordon bleu, les cheveux poudrés, est dans la partie gauche du vitrail de droite.

Ces verrières, posées en 1854, sont de médiocre valeur artistique.

ÉMAIL

Un émail du Musée de Chantilly, catalogué sous le n° 325, représente le prince de Conty.

Généalogie des princes de Conty

I. — **Armand de Bourbon**, prince de Conty, comte de Pézenas, baron de la Fère, seigneur de L'Isle-Adam, second fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé (son frère aîné était le grand Condé);

Né à Paris le 11 octobre 1629. Baptisé à Paris, en la chapelle de l'hôtel de Condé, le 23 décembre 1630; parrain et marraine : le cardinal de Richelieu et la duchesse de Montmorency;

Mort en son château de la Grange-des-Prés, près Pézenas, le 21 février 1666;

Marié à Paris, après avoir quitté la robe (il était abbé de Saint-Denis et de Cluny), dans la chapelle de la Reine, au Louvre, le 22 février 1654, à Anne-Marie Martinozzi, fille du comte Jérôme Martinozzi et de Laure-Marguerite Mazarini, sœur aînée du cardinal, née à Rome en 1637, morte à Paris, en l'hôtel de Conty, le 4 février 1672.

Enfants nés de ce mariage :

Louis de Bourbon, né à Paris, le 6 septembre 1658. Mort à Paris le 14 septembre 1658;

II. — **Louis-Armand de Bourbon**, prince de Conty, comte de Pézenas, etc. (1661-1685). Voir ci-après.

III. — **François-Louis de Bourbon**, dit le *grand* Conty (1664-1709). Voir ci-après.

II. — **Louis-Armand de Bourbon,** prince de Conty, comte de Pézenas, châtelain de L'Isle-Adam, etc.;

Né à Paris en l'hôtel de Conty, le 4 avril 1661. Baptisé en la chapelle du Louvre, le 28 février 1662; parrain et marraine : le Roi et la Reine mère ;

Mort à Fontainebleau, en son hôtel, le 9 novembre 1685, sans postérité;

Marié le 16 janvier 1680, en la chapelle du château de Saint-Germain, à Marie-Anne de Bourbon, Mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de Mademoiselle de Lavallière, née à Vincennes le 2 octobre 1666, morte à Paris le 3 mai 1739.

III. — **François-Louis de Bourbon,** prince de Conty, comte d'Alais, de Beaumont-sur-Oise et de Pézenas, châtelain de L'Isle-Adam, etc., etc.; surnommé le *grand* Conty, élu roi de Pologne le 27 juin 1697 ; appelé successivement : comte de la Marche, comte de Clermont, prince de La-Roche-sur-Yon et enfin, après la mort de Louis-Armand, son frère aîné (1685), prince de Conty ;

Né le 30 avril 1664 à Paris. Baptisé le même jour à Saint-Sulpice; parrain et marraine : le prince de Condé et la duchesse de Longueville ;

Mort à Paris le 22 février 1709 ;

Marié en la chapelle du château de Versailles, le 29 juin 1688, à Marie-Thérèse de Bourbon, Mademoiselle de Bourbon, fille de Henri-Jules, prince de Condé, morte à Paris, en son hôtel, le 22 février 1732 ;

Enfants nés de ce mariage :

Marie-Anne de Bourbon, Mademoiselle de Conty, née à Paris, le 18 avril 1689. Baptisée à Paris en la chapelle de l'hôtel de Conty, le 17 septembre 1697; parrain et marraine : le prince de Condé, son grand-père et la princesse douairière de Conty. Morte à Paris, le 21 mars 1710. Mariée en la chapelle du châ-

teau de Versailles, le 9 juillet 1713, à Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé (Monsieur le Duc) ;

N. de Bourbon, né (avant terme) à Versailles, le 18 novembre 1693. Mort le 22 novembre 1693 ;

N. de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, né au château de Versailles, le 1er décembre 1694. Mort à Paris, le 25 avril 1698 ;

IV. — **Louis-Armand de Bourbon**, prince de Conty (1695-1727). Voir ci-après ;

Louise-Adélaide de Bourbon, Mademoiselle de La-Roche-sur-Yon, née le 2 décembre 1696. Baptisée en la chapelle du château de Versailles, le 16 février 1707 ; parrain et marraine : le Dauphin et la duchesse de Bourgogne. Morte à Paris, le 20 novembre 1750 ;

N. de Bourbon, Mademoiselle d'Alais, née à Paris, le 19 novembre 1697. Morte à Paris, le 3 août 1699 ;

Louis-François de Bourbon, comte d'Alais, né à Paris le 27 juillet 1703. Baptisé le 28 en la chapelle de l'hôtel de Conty ; parrain et marraine : Louis, duc de Bourbon et la princesse de Condé, sa grand-mère. Mort à Paris, le 21 janvier 1704.

IV. — **Louis-Armand de Bourbon**, prince de Conty, duc de Mercœur, comte de La Marche, d'Alais, de Beaumont-sur-Oise et de Pézenas, châtelain de L'Isle-Adam, etc., pair de France. Appelé d'abord comte de La Marche et, après la mort de son père (1709), prince de Conty ;

Né le 10 novembre 1695 à Paris. Baptisé en la chapelle du château de Versailles le 30 juin 1704 ; parrain et marraine : Louis XIV et la Reine d'Angleterre, Marie-Eléonore d'Este ;

Mort en l'hôtel de Conty, à Paris, le 4 mai 1727 ;

Marié en la chapelle du château de Versailles, le 9 juillet 1713, à Louise-Elisabeth de Bourbon, Mademoiselle de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, prince de Condé, née à Versailles, le 22 novembre 1693, morte à Paris le 27 mai 1775.

Enfants nés de ce mariage :

N. de Bourbon, comte de La Marche, né à Paris, le 28 mars 1715. Mort à Paris le 1er août 1717 ;

V. — **Louis-François de Bourbon**, prince de Conty (1717-1776). Voir ci-après ;

Louis-Armand de Bourbon, duc de Mercœur, né à Paris, le 19 août 1720. Baptisé à Paris, le 12 mai 1722 ; parrain et marraine : Nicolas de Montmorency, seigneur de Châteaubrun, écuyer du prince de Conty, et Marie-Elisabeth, veuve du comte de La-Roche-Milay. Mort à Paris en l'hôtel de Conty le 12 mai 1722 ;

N. de Bourbon, comte d'Alais, né à Paris, en l'hôtel de Conty, le 5 février 1722. Mort à Paris, le 7 août 1730 ;

Louise-Henriette de Bourbon, Mademoiselle de Conty, née à Paris le 20 juin 1726. Baptisée en la chapelle du château de Versailles, le 29 novembre 1742 ; parrain et marraine : le Dauphin et Madame (Henriette de France). Morte à Paris au Palais-Royal le 17 décembre 1759. Mariée en la chapelle du château de Versailles, le 17 décembre 1743, à Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres.

V. — **Louis-François de Bourbon**, prince de Conty, etc., etc. ; pair de France ; d'abord comte de La Marche, puis prince de Conty à la mort de son père (1727) ; généralissime des armées du Roi, grand-prieur de France ;

Né à Paris le 13 août 1717 ;

Baptisé à Paris en la chapelle des Tuileries, le 23 avril 1721 ; parrain et marraine : Louis XV et Madame, duchesse douairière d'Orléans ;

Mort au Temple, à Paris, le 2 août 1776 ;

Marié à Versailles, le 22 janvier 1732, à Louise-Diane d'Orléans, Mademoiselle de Chartres, fille de Philippe, duc d'Orléans, Régent de France ; née à Paris, le 26 juin 1716, morte à Issy, le 26 septembre 1736 ;

Enfant né de ce mariage :

VI. — **Louis-François-Joseph de Bourbon**, prince de Conty (1734-1814). Voir ci-après.

Enfants naturels reconnus par testament :

François-Claude-Fauste, marquis de Rémoville, puis marquis de Bourbon-Conty, né à Paris le 21 mars 1771. Mort à Paris, célibataire, en 1833 ;

Marie François-Félix, chevalier d'Hattonville, puis chevalier de Bourbon-Conty, né à Paris le 22 décembre 1772. Mort à Paris, sans postérité, en 1840.

VI. — **Louis-François-Joseph de Bourbon**, prince de Conty ; d'abord appelé comte de La Marche, puis après la mort de son père (1776) prince de Conty ;

Né à Paris, le 1er septembre 1734 ;

Baptisé en la chapelle du château de Versailles le 29 novembre 1742 ; parrain et marraine : Louis XV et la reine Marie Leczinska ;

Mort à Barcelone le 10 mars 1814, sans postérité ;

Marié, par procuration à Milan, le 7 février 1759, et en personne à Nangis-en-Brie, dans le château du comte de Guerchy, à Marie-Fortunée d'Este, fille de François-Marie, duc de Modène, et de Charlotte-Aglaé d'Orléans ; née à Modène le 24 novembre 1731, morte à Venise, au couvent de la Visitation, le 21 septembre 1803.

Enfant naturel :

Louis-François, chevalier de Vauréal, né à Paris, en 1761. Mort à Melun, en 1785.

Bibliographie

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES NATIONALES

Maison du Roi. Dépêches du Secrétariat (O^1, 458).
Papiers des Princes (R^2, 69, 70 et 98).
Monuments historiques (Maison du Roi; princes du sang; origine et progression du domaine royal : K, 546, 549, 550 et 574).
Papiers de la Chambre des Comptes (P, 1870, 2040-2044).
Registres de la Secrétairerie d'Etat (E, 3446).
Parlement civil. Scellés et inventaires après décès des princes et princesses du sang (X^1a, 9178-9179).
Biens des Congrégations supprimées (S, 5566).
Châtelet de Paris. Registre des Insinuations (Y, 69 et 380).
Châtelet de Paris. Papiers des Commissaires (Y, 11579, 13123, 13556, 13968, 14330).
Tribunaux révolutionnaires (W, 453. Dossier 136).

ARCHIVES DE LA SEINE

Registre des Insinuations de Paris (Registre 246).
Lettres de Ratifications (Carton 975).
Reconstitution des actes de l'Etat civil de Paris. Loi du 12 février 1872 (Divorce Gauché).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Recueil de documents relatifs à la vente après décès du prince de Conty (*Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 5013).

Etat et inventaire des meubles, linge et argenterie de la Maison de Mme la princesse de Conty, 1re douairière (*Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 21021).

Eloge des Beaux-Arts, poème dédié à S. A. S. Mgr. le prince de Conty, par P.-D.-E. Lebrun (*Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 9204).

Pièces critiques et satiriques pour servir à l'histoire du tems. A Pantin, chez Jean Satire, rue des Mauvaises pensées, à la Sottise (*Manuscrits français*, 15149).

Mélanges (*Manuscrits français*, 10434).

Sommaire des prouesses et faicts merveilleux arrivés dans Lètuce, capitale du Royaume des Lesgau, depuis l'Egire (*Manuscrits français*, 10479).

Recueil de chansons (*Manuscrits français*, 12675, tome III).

Chansonnier Maurepas (*Manuscrits français*, 12628, 12629, 12648, 12650).

Chansonnier Clairambault (*Manuscrits français*, 12711, 12713.

Rapports de police. Anecdotes galantes (*Manuscrits français*, 11357-11360).

Papiers Brissart (*Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 20955).

Bagatelles lyriques exécutées chez Monseigneur le prince de Conty, par M. Quétant (*Manuscrits français*, 15091).

Dictionnaire alphabétique des autographes qui ont figuré dans les ventes faites à Paris de 1820 à 1850, par H.-L. Bordier, 1873 (*Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 3085).

Caraman. Généalogie des Fermiers généraux (*Manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, 20534).

Durey de Maynière. Affaires du Parlement (*Manuscrits français*, 7573).

Palais du Temple. Plans originaux (Département des Estampes; Topographie de Paris; 3e arrondissement; quartier du Temple).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

Police des mœurs. Rapports (*Archives de la Bastille :* Actrices, 10235-10237 ; Filles galantes, 10238-10243).
Rapports de police. Dossier de Milord Taaf (*Archives de la Bastille*, 12022).
Portefeuille de M. de Paulmy (*Manuscrits*, 3119).
Nouvelles à la main (*Manuscrits*, 7083).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Correspondance de Maurice de Saxe avec le comte d'Argenson et de Maurice de Saxe avec le prince de Conty (*Archives historiques* et *Archives historiques, partie supplémentaire*).

MUSÉE TAVET, DE PONTOISE

Manuscrits concernant la région (Liasse, 1250).

MAIRIE DE L'ISLE-ADAM

Registres des naissances, mariages et décès de la paroisse de L'Isle-Adam (Années 1736 à 1777).

PROVENANCE PARTICULIÈRE

Compte que rend à S. A. S. Monseigneur Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty, et à Mrs de son conseil S. Claude-François-Henry Manscourt, trésorier de la succession de feüe S. A. S. Monseigneur Louis-François de Bourbon, prince de Conty, des Recettes et Dépenses par lui faites en la dite qualité, depuis et y compris le premier janvier mil sept cent soixante-dix-huit jusques et y compris le trente-un décembre de la dite année [et comptes semblables jusqu'au 31 déc. 1782] (*Important manuscrit communiqué par M. J. Schemit, libraire*).
Le Peintre sans fard. « Dire la vérité fut toujours sa manie. » Imprimé aux Antipodes, le dernier jour de l'an MDCCLXXI (*Manuscrit de 56 pp. in-12. — De notre cabinet*).

SOURCES IMPRIMÉES

Gabriel Abry. Notice sur le marquis de Chauvelin. *Bruxelles, Heussner*, 1859, in-8.

Affiches de Paris, avis divers (Années 1750 et 1775).

Almanach historique et raisonné des architectes, peintres et sculpteurs, graveurs, ciseleurs. Année 1776. *Paris, Vve Duchesne*, 1776, in-12.

Almanach pour l'année MDCCXXXIII. *Paris. chez G. Jollain, rue Saint-Jacques, à l'Enfant Jésus*, double in-fol.

Chronologie historique des différens propriétaires de L'Isle-Adam, Beaumont, Chambly, Auvert, etc., tracée en 1807 par M. André, ancien architecte expert des bâtimens. *Paris, Impr. de Richomme*, 1809, in-8.

Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France par les P. P. Anselme, Ange et Simplicien. augustins déchaussés. — Deuxième partie, contenant la suite de la généalogie du P. Anselme, par M. Pol Potier de Courcy. *Paris, Firmin Didot*, 1873-1882, 9 vol. in-fol.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par E.-J.-B. Rathery. *Paris, Vve Jules Renouard*, 1859-1867, 9 vol. in-8.

J.-F. Barbier. Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV. *Paris*, J. Renouard et Cie, 1847-1856, 4 vol. in-8.

Barillet. Recherches sur le Temple. *Paris, Dufour*, 1809, in-8.

Barruel-Beauvert. Histoire tragi-comique de la soi-disant princesse Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti. *Besançon*, 1810, in-8.

Souvenirs de la Maréchale princesse de Beauvau, suivis des Mémoires du Maréchal prince de Beauvau ; recueillis par Mme Standish, née Noailles. *Paris, Techener*, 1872, in-8.

Le Trésor de la Curiosité, tiré des catalogues de vente de tableaux, dessins, estampes, livres, marbres, bronzes, ivoires, terres cuites, vitraux, médailles, armes... et autres objets d'art. Avec diverses notes et notices historiques et biographiques par M. Charles Blanc, ancien directeur des Beaux-Arts et précédé d'une lettre à l'auteur sur la Curiosité et les Curieux [par A. Thibaudeau]. *A Paris, Vve Jules Renouard*, 1857-1858, 2 vol. in-8.

Mélanges historiques, satiriques, anecdotiques de M. de B...

Jourdain [Boisjourdain]. *Paris, Chèvre et Chausson*, 1807, 3 vol. in-8.

Honoré Bonhomme. Grandes dames et pécheresses. Etude d'histoire et de mœurs au XVIIIe siècle. *Paris, Charavay*, 1883, in-16.

Pétition adressée à la Convention Nationale par la citoyenne Campet, veuve d'Edouard Boufflers, pour demander à n'être point comprise parmi les parents d'émigrés dont les biens sont séquestrés. *S. l. n. d.* [vers 1795], in-4 de 2 pp.

Œuvres de Boufflers, ornées de 16 gravures et du portrait de l'auteur. *Paris, Briand*, 1813, 2 vol. in-8.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers, 1778-1788, publiée par E. de Magnien et Henri Prat. *Paris, Plon*, 1875, in-8.

Lettres du chevalier de Boufflers à Madame de Sabran, publiées par Paul Prat. *Paris, Plon*, 1891, in-8.

Mémoire de Stéphanie-Louise de Bourbon (Conti-Mont Cair Zain), fille majeure légitimée, citoyenne française, à la Convention Nationale et au Peuple français. *Paris, Impr. Poignée, an IV* [1796], in-8.

Mémoires historiques de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, écrits par elle-même [par Corentin Royou]. *Paris, chez l'Auteur, an VI* [1798], 2 vol. in-8.

Exposé des Motifs qui ont nécessité la plainte du Comte de Broglie [*Signé*: Le Comte de Broglie; Cayrol, procureur]. *A Paris, chez Knapen et fils*, 1779, in-4.

Duc de Broglie. Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson. *Paris, Calmann-Lévy*, 1891, 2 vol. in-8.

Jean Buvat. Journal de la Régence (1715-1723) publié par Emile Campardon. *Paris, Plon*, 1865, 2 vol. in-8.

Emile Campardon. Les spectacles de la Foire. *Paris, Berger-Levrault et Cie*, 1877, 2 vol. in-8.

Emile Campardon. Les Comédiens du Roi de la troupe italienne. *Paris, Berger-Levrault et Cie*, 1880, 2 vol. in-8.

Emile Campardon. L'Académie royale de musique au XVIIIe siècle. *Paris, Berger-Levrault et Cie*, 1884, 2 vol. in-8.

Paris galant au dix-huitième siècle. Les théâtres clandestins, par G. Capon et R. Yve-Plessis. Ouvrage orné de 8 planches. *Paris, Plessis*, 1905, in-8.

Paris galant au dix-huitième siècle. Fille d'Opéra, vendeuse d'amour. Histoire de Mlle Deschamps (1730-1764) par G. Capon et R. Yve-Plessis. Ouvrage orné de 4 planches en cou-

leurs, d'un plan et de 2 fac-simile. *Paris, Plessis*, 1906, in-8.
Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt, écrits par lui-même. Edition originale, la seule complète. *Bruxelles, Rozez*, 1859, 6 vol. in-12.
Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny, avec introduction et notes par Robert de Crèvecœur. *Paris, Plon*, 1886, 2 vol. in-8.
Le Chroniqueur désœuvré ou l'Espion du boulevard du Temple [par Mayeur de Saint-Paul]. *Londres*, 1783, in-8.
Journal et Mémoires de Charles Collé sur les hommes de lettres, les ouvrages dramatiques et les événements les plus remarquables du règne de Louis XV (1748-1772). Nouvelle édition, avec introduction et notes de Honoré Bonhomme. *Paris, Didot et Cie*, 1868, 3 vol. in-8.
Capitaine J. Colin. Les campagnes du Maréchal de Saxe. *Paris, R. Chapelot*, 1901, 1904, 1906..., 3 vol. in-8 (*En cours de publication*).
La Confession générale d'Audinot, réimpression textuelle sur le pamphlet original et rarissime de 1774, par Aug. Paer. *Rouen, Lemonnyer*, 1880, in-8.
Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville, de 1777 à 1792 ; publiée par M. de Lescure. *Paris, Plon*, 1866, 2 vol. in-8.
Correspondance secrète politique et littéraire [dite de Métra], ou Mémoires pour servir à l'histoire des Cours, des Sociétés et de la Littérature en France depuis la mort de Louis XV. *Londres, Adamson*, 1787-1790, 18 vol. in 12.
Souvenirs de la Marquise de Créquy (1710 à 1800). *Paris, Fournier*, 1834, 7 vol. in-8.
Journal inédit du duc de Croy (1718-1784), publié par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin. *Paris, Flammarion*, 1906, 3 vol. in-8 (*En cours de publication*).
La Maison du Temple de Paris, histoire et description, avec deux planches. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Henri de Curzon, archiviste aux Archives nationales. *Paris, Hachette et Cie*, 1888, in-8.
Etudes historiques, archéologiques et anecdotiques sur la ville de L'Isle-Adam, par A.-D. Denise, ancien maire de Parmain, lauréat de concours historiques et archéologiques. *Méru, Impr. J. Doucé*, 1906, in-12.
Description des nouvelles Verrières de l'Eglise de L'Isle-Adam. *Beaumont, E. Fremont*, 1854, pet. in-8 de 8 pp.

Dictionnaire des Sciences occultes, savoir de aéromancie, alchimie, alectryomancie, aleuromancie [etc., etc.] ou répertoire universel des êtres, des personnages, des livres, des faits et des choses qui tiennent aux apparitions, aux divinations, à la magie, au commerce de l'Enfer [etc., etc.]. *Paris, Au Petit Montrouge, J.-P. Migne*, 1846-1852, 2 vol. in-4.
(Cet ouvrage communément désigné sous le titre de Dictionnaire de l'abbé Migne, son éditeur, est en réalité de Collin de Plancy.)

Œuvres complètes de Diderot. Avec notes, notices, tables et précédées d'une étude sur Diderot par J. Assézat. *Paris, Garnier frères*, 1874-1877, 20 vol. in-8.

Correspondance complète de la marquise du Deffand avec ses amis, suivie de ses œuvres diverses et éclairée de nombreuses notes de M. de Lescure. *Paris, Plon*, 1865, 2 vol. in-8.

Généalogie de la Maison de Bourbon, de 1256 à 1871, par L. Dussieux, professeur honoraire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Seconde édition. *Paris, J. Lecoffre fils et Cie*, 1872, pet. in-8.

Mémoires d'un Voyageur qui se repose, contenant des anecdotes historiques, politiques, etc., par M. Dutens. *Paris, Bossange, Masson et Besson*, 1806, 3 vol. in-8.

L'Ecole de l'Homme ou Parallèle des portraits du siècle [par Génard]. *Londres-Amsterdam* [*Noyon-Rocher*], 1752, 3 vol. in-16.

Lettres, Mémoires et Négociations particulières du Chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, avec MM. les ducs de Praslin, de Nivernois, de Sainte-Foy, et Régnier de Guerchy, ambassadeur extraordinaire, etc., etc. *A Londres, chez Jacques Dixwell*, 1764, in-8.

Mémoires de Madame d'Epinay, avec des notes de M. Paul Boiteau. *Paris, Charpentier*, 1865, 2 vol. in-12.

Les Fastes de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, généraux et autres notables personnages de son règne [par Bouffonidor]. *A Ville-Franche, chez la Veuve Liberté*, 1782, 2 vol. in-12.

E.-J. Fétis. Biographie universelle des Musiciens. *Paris, Firmin-Didot fils et Cie*, 1860-1865, 8 vol. in-8.

J. Flammermont. Le chancelier de Maupeou et les Parlements. *Paris, A. Picard*, 1883, in-8.

Le Gazetier cuirassé ou Anecdotes scandaleuses de la Cour de France [par Théveneau de Morande]. *Imprimé à cent lieues*

de la Bastille, à l'Enseigne de la Liberté, 1771, in-8.
La Gazette de France (Années 1717 à 1777).
Mémoires sur le XVIIIe siècle et la Révolution. Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis. *Paris, Ladvocat,* 1825, 10 vol. in-8.
Edmond et Jules de Goncourt. Madame de Pompadour. Nouvelle édition. *Paris, Firmin-Didot et Cie,* 1888, gr. in-8.
A. Gosmond. Histoire des campagnes du Roi, représentées par des figures allégoriques. *A Paris, chez l'Auteur* et [chez] *le sieur Vanheck,* 1751, pet. in-fol.
Grégoire. Les gloires de l'Opéra et la musique à Paris. *Bruxelles, Paris, Londres, chez Schott frères,* 1881, 3 vol. in-8.
Nouveaux Mémoires secrets et inédits du baron Grimm. *Paris, Lerouge-Wolf,* 1834, 2 vol. in-8.
Lettres de Gustave III à la comtesse de Boufflers et de la comtesse de Boufflers au Roi, de 1771 à 1791, publiées par Aurélien Vivie. *Bordeaux, G. Gounouilhou,* 1900, in-8.
Mémoires du président Hénault, de l'Académie française, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre par son arrière-neveu, M. le baron de Vigan. *Paris, Dentu,* 1855, in-8.
Histoire de l'Eglise de L'Isle-Adam, diocèse de Versailles [par l'abbé Grimot, curé de L'Isle-Adam]. *Paris, Impr. Lahure,* 1878, in-8.
Histoire de la Ville de L'Isle-Adam et Notice biographique de ses seigneurs [par l'abbé Grimot]. *Pontoise, Typogr. Amédée Paris,* 1884, in-8.
Histoire de Maurice, comte de Saxe, maréchal général des camps et armées de Sa Majesté Très Chrétienne, duc élu de Curlande, etc. [par Louis-Balthazar Néel]. *A Mittaw,* 1752, 2 vol. in-12.
J. Hovyn de Tranchère. Les dessous de l'Histoire. *Paris, Leroux, et Bordeaux, Perot et fils,* 1886, 2 vol. in-8.
L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (Année 1903).
Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conti, prince du sang et sa correspondance avec ses complices fugitifs. Ornée de son portrait gravé d'après nature, par J. P***. *A Turin, chez Garin, imprimeur du Roi, rue des Boucheries,* 1790, pet. in-8.
A. Jal. Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire. Deuxième édition. *Paris, H. Plon,* 1872, in-8.
Journal des Inspecteurs de M. de Sartines [publié par Loredan-Larchey]. *Bruxelles-Paris,* 1865, pet. in-8.

De La Chesnaye-Desbois. Dictionnaire de la Noblesse. Troisième édition. *Paris*, *Schlesinger frères*, 1863, 17 vol. in-4.

Mémoires du duc de Lauzun (1747-1783), publiés par Louis Lacour. *Paris*, *Poulet-Malassis*, 1858, in-12.

H. Vial et G. Capon. Journal d'un Bourgeois de Popincourt [Lefebvre de Beauvray], avocat au Parlement (1784-1787). Extrait de la Correspondance historique et littéraire. *Paris*, *Lucien Gougy*, 1902, in-8.

Les Joueurs d'épée à travers les siècles (Maîtres d'armes, escrimeurs, rodomonts, bravaches et ferrailleurs; Académies, salles d'armes et manèges) par Gabriel Letainturier-Fradin. *Paris*, *Flammarion*, 1905, in-8.

Lettres et pensées du maréchal Prince de Ligne, publiées par Mme la baronne de Staël-Holstein. *Paris*, *J.-J. Paschoud*, 1809, in-8.

Mémoires du duc de Luynes (1735-1758), publiés sous le patronage du duc de Luynes, par Louis Dussieux et Eudore Soulié. *Paris*, *Didot frères*, 1860-1865, 17 vol. in-8.

Journal et Mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la Régence et Louis XV (1715-1737), publiés par M. de Lescure. *Paris*, *Didot*, 1863-1868, 4 vol. in-8.

Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et M. de Mercy-Argenteau, publiée avec une introduction et des notes par le chevalier d'Arneth et A. Geffroy. *Paris*, *Firmin-Didot*, 1874, 3 vol. in-8.

Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police au ministre Maurepas (1742-1747) publiées d'après les originaux par M. de Boislisle. *Paris*, *Champion*, 1896-1905, 3 vol. in-8.

Mémoire concernant les droits de Monseigneur le prince de Conty sur les Comtés souverains de Neufchâtel et Valangin. [*Paris*], *Quillau, imprimeur de S. A. S. Monseigneur le prince de Conty, rue Galande*, 1748, in-fol.

Mémoire pour Marie-Anne de Surcourt, femme du Sieur Lebrun, secrétaire des commandements de feu M. le prince de Conty, contre le Sieur Pons-Denis Escouchard Lebrun, son mari. *Paris*, *P. G. Simon*, 1781, in-4.

Mémoire pour les sieurs de Peters et Miroglio, associés. Au Bureau d'abonnement musical [Signé : Ondet] [*Paris*], *Impr. de d'Houry*, 1767, in-4.

Mémoire présenté au Roi [par Stéphanie-Louise se disant de Bourbon-Conty] et adressé par ses ordres au ministre de

l'Intérieur. *S. l. n. d.* [*Paris, impr. Brasseur, 1819*], in-4.
Mémoires du comte de Maurepas, ministre de la marine. *Paris, Buisson*, 1792, 4 vol. in-8.
Mémoires pour servir à l'Histoire de la Perse [par Rességuier ou La Beaumelle]. *Amsterdam, aux dépens de la Compagnie*, 1745, pet. in-8.
Mémoires secrets [dits de Bachaumont] pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France ou Journal d'un observateur. *A Londres, chez John Adamson*, 1777-1789, 32 vol. in-12.
Le Mercure de France (Années 1717 à 1776).
J.-T. Merle. Chambord. *Paris, U. Canel et Guyot*, 1832, in-12.
Le Moniteur universel (Année 1794).
Ch. Monselet. Les oubliés et les dédaignés. Figures littéraires de la fin du XVIIIe siècle. *Alençon*, 1857, 2 vol. in-12.
Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles. Recueilli et édité par J.-A. Le Roi. *Versailles, Durand*, 1866, in-8.
Charles Nauroy. Le Curieux. *Paris, rue de Seine, 6*, 1883-1888, 2 vol. in-8.
Pierre de Nolhac et André Pératé. Le Musée national de Versailles. *Paris. Ad. Braun et Cie*, 1896, in-8.
Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans. Mémoires, fragments historiques et correspondance. Edité par Ph. Busoni. *Paris, Paulin*, 1832, in-8.
Madame Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans. Correspondance, extraite de ses lettres originales, déposées aux archives de Hanovre et de ses lettres publiées par M. L.-W. Hollande. Trad. et notes par E. Jaeglé ; 2e édition. *Paris, Bouillon*, 1890, 3 vol. in-8.
Essai sur la vie et les œuvres du P. Ducerceau, par P. A. [Antoine Péricaud]. *Lyon*, 1828, in-8.
L'Administration des Menus, Journal de Papillon de La Ferté, intendant contrôleur de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du Roi (1756-1780); publié par Ernest Boysse. *Paris, Ollendorff*, 1887, in-8.
Paris et Versailles, Journal anecdotique (1762-1789), publié par Edm. Hippeau. *Paris, Aubry*, 1869, in-8.
Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au Roi, publiés et annotés par Camille Piton. *Paris, Société*

du Mercure de France, tome I, 1905, in-12 (*En cours de publication*).

Paris, Versailles et les Provinces au XVIIIe siècle ; anecdotes sur la vie privée de plusieurs Ministres, Evêques, Magistrats célèbres, Hommes de lettres et autres personnages connus sous les règnes de Louis XV et Louis XVI par un ancien Officier aux gardes-françaises [le marquis Du Gast de Bois-Saint-Just]. *Paris, Ch. Gosselin*, 1823, 3 vol. in-8.

Jacques Peuchet. Mémoires tirés des archives de la police pour servir à l'histoire de la morale et de la police depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. *Paris, Levavasseur*, 1837-1838, 6 vol. in-8.

Le Philosophe Cynique, pour servir de suite aux Anecdotes scandaleuses de la Cour de France [par Théveneau de Morande]. *Imprimé dans une Isle qui fait trembler la terre ferme, s. d.* [1771], in-8.

Mémoires et souvenirs de Charles de Pougens, commencés par lui et continués par Mme Louise B. de Saint-Léon, *Paris, Fournier jeune*, 1834, in-8.

Procédures respectives signifiées dans l'instance pendante au Bureau des Economats, sur la demande en paiement d'une somme de 15.452 livres, formée par le sieur procureur général du même Bureau, contre M. de Vauvré, maître des requêtes [etc., etc.]. *Paris, Impr. C. Osmont*, 1740, in-fol.

Ravaisson. Archives de la Bastille. *Paris, A. Durand, Pedone-Lauriel, successeurs*, 1881, 17 vol. in-8.

Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et aux Ministres de France. Espagne. Avec introduction et notes par A. Morel-Fatio et Léonardon. *Paris, F. Alcan*, 1899, 3 vol. in-8.

Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et aux Ministres de France. Pologne. Avec introduction et notes par Louis Farges. *Paris, F. Alcan*, 1888, 2 vol. in-8.

Règlement de police [de L'Isle-Adam], 21 février 1770. *De l'Imprimerie de Quillau, imprimeur de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti* (etc.), *rue du Fouarre, près de la place Maubert* ; in-folio plano.

Relation des cérémonies qui se sont faites et passées à Versailles au sujet du mariage de Monseigneur le prince de Conty. *S. l. n. d.* [*Paris, 1732*], *J.-F. Grou, rue de la Huchette, au Soleil d'Or*, in-4 de 4 pp.

Revue Rétrospective ou Bibliothèque historique. *Paris, H. Fournier aîné*, 1833-1838, 20 vol. in-8.

Mémoires du maréchal de Richelieu [par Soulavie] pour servir à l'histoire des cours de Louis XIV, de la Régence, de Louis XV et à celle des quatre premières années du règne de Louis XVI. *Londres, de Boffe et Paris, Buisson*, 1790-1791, 9 vol. in-8.

Ad. de Rochas. Biographie du Dauphiné, contenant l'histoire des hommes nés dans cette province. *Paris*, 1856-1860, 2 vol. in-8.

Œuvres de J.-J. Rousseau. Nouvelle édition, avec des notes historiques et critiques ; augmentée d'un appendice aux Confessions, par M. Mussay Pathay. Confessions. *Paris, Werdet et Lequien fils*, 1827, 13 vol. in-8.

C.-A. Sainte-Beuve, de l'Académie française. Nouveaux lundis. *Paris, Michel Lévy*, 1864-1870, 13 vol. in-12.

Adolphe Siret. Dictionnaire historique et raisonné des Peintres de toutes les Ecoles. *Bruxelles, Paris, Leipzig*, 1883, 2 vol. in-8.

Eudore Soulié. Notice du musée de Versailles, *Versailles, Imp. Ch. de Mourgues*, 1859-1861, 3 vol. in-12.

Thirion. Vie privée des financiers au XVIIIe siècle. *Paris, Plon*, 1895, in-8.

Abbé Trou. Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise. *Pontoise, Impr. Dufley*, 1841, in-8.

Vie privée de Louis XV ou Principaux événemens, particularités et anecdotes de son règne [par Mouffle d'Angerville]. Orné de portraits. *A Londres chez John Peter Lyton*, 1779-1781, 4 vol. in-12.

C.-F. Vitzthum d'Eckstaedt. Maurice, comte de Saxe et Marie-Josèphe de Saxe. *Leipzig, Paris, Londres*, 1867, in-8.

Voltaire. Œuvres complètes. *Paris, Garnier frères*, 1877, 52 vol. in-8.

Lettres de Horace Walpole écrites à ses amis pendant ses voyages en France (1739-1775), traduites par le comte de Baillon. *Paris, Didier*, 1875, in-12.

Index alphabétique

Achet. 357.
Ader, avocat. 277-278.
Adrienne (Mlle). 275.
Agenois (M. d'). 55.
Agenois (Mme d'). 156.
Aigremont (Mlle d'). 285.
Aiguillon (Duc d'). 12, 166, 168.
Aiguillon (Duchesse d'). 12, 116, 140, 141, 157.
Alais (Comte d') *voir* : Bourbon-Conty.
Albane (L'). 337, 339.
Albert (M. d'), lieutenant de police. 238.
Alègres (Comtesse d'). 39.
Aligre (Le président d'). 169.
Aligre (Mme d'). 355.
Allard (Mlle). 128, 129, 268, 269, 272.
Angoulême (Henri d'), grand-prieur. 96.
Anjou (Duc d'). 140.
Antier (Mlle). 132.
André, architecte. 358.
Antoine, architecte. 301.
Aragon (Blanche-Alphonsine d'), duchesse de Bisaccia. 121.
Aremberg (Duc d'). 62, 63.
Argenson (Marquis d'). 1, 50, 65, 72, 85, 86, 87, 88, 97, 103, 106, 119, 142, 143, 145, 207, 208, 246.
Argenson (Comte d'). 50, 53, 68, 71, 96.
Argenson (Marquis de Paulmy d'). 3, 146.
Argental (Comte d'). 121.
Armentières (Maréchal d'). 139.
Arnould (Mlle Sophie). 122, 255 à 257, 269, 270, 273, 302.
Artois (Charles-Philippe, comte d'). *Voir :* France.
Arty (Antoine-Alexis Panneau d'). 203, 204.
Arty (Alexis-Armand d').

204, 210 à 213.
Arty (Mme Panneau d'). 41, 202 à 215, 229.
Asfeldt (Maréchal d').36.
Asselin, peintre. 352, 354.
Aublin (Nicolas), sieur de Fravelles. 140.
Aubrie (Abbé). 323 à 325.
Audinot. 161, 275, 286, 295, 299 à 301, 342.
Auguste II, roi de Pologne. 85.
Auguste III, roi de Pologne. 85, 86, 88.
Auguste (Mlle). 259, 260.

Bagarotti (Mlle). 126.
Bailly, collectionneur, 332.
Balincourt (M. de). 47.
Baptiste, peintre. 351, 353.
Barbantane (Marquis de) 125, 126.
Barbantane (Marquise de). 125, 126.
Barbarin de Reignac (Marie-Louise-Angélique de). 215.
Barbarine (Mlles). 242, 243.
Barré, boucher. 264.
Basan, marchand d'estampes. 330, 342, 350, 354, 355.
Bassan (Jacques). 351, 353.
Bastier, sculpteur. 358.
Bauldry. 355.
Bauquemare (M. de). 216.
Bavière (Charlotte-Elisabeth de), princesse palatine, duchesse d'Orléans. 17.
Béarn (Comtesse de). 176.
Beaudouin (Le chevalier). 342.
Beaudouin, peintre. 330.
Beaufort (Mlle). 279.
Beaujolais (Mlle de), *voir :* Bourbon-Orléans.
Beaujon (M. de). 343.
Beaumarchais (Caron de). 89, 90, 186, 195 à 197, 355, 356.
Beaumont (Mgr de), archevêque. 315, 316.
Beaupréau (M. de). 58.
Beauvarlet, graveur. 342.
Beauvau-Craon (Prince de). 118, 124, 128.
Beauvau-Craon (Marie-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, princesse de). 122, 129, 312.
Beauvau-Craon (Marie-Sylvie de Rohan-Chabot, princesse de). 117, 118.
Beauvais (Comte de). 360.
Bellanger, architecte, 302.
Bellefonds (Marquis de). 241.
Bellefonds (Suzanne-Ar-

mande du Chatelet, marquise de). 241.
Belle-Isle (Maréchal de). 91, 92.
Benedette. 339.
Bentivoglio (Cardinal). 26.
Berckeyden (Guérard). 338.
Bergeret, fermier général. 139.
Berghem (Nicolas). 338.
Beringhen, écuyer du roi. 204, 330.
Berlier de Montrival. 10, 11.
Bernard (Samuel). 203, 205.
Bernis (M. de). 92.
Berry (Duc de), *voir* : Louis XVI.
Berryer de Renonville, lieutenant de police. 237, 277.
Bertin, lieutenant de police. 110, 238.
Bertin, trésorier des parties casuelles et contrôleur des finances. 256, 278.
Berton, directeur de l'Opéra. 132.
Berwick (Maréchal de). 33, 35, 36.
Beuzenval (Mme de). 187.
Beze (M. de). 331, 340.
Bezons (Chevalier de). 271, 272.
Billet, procureur. 324.
Billioni (Mlle). 135, 136.
Binting (Lord). 285.
Bissy (Mgr de). 58, 173, 197.
Blanc (Charles). 333, 349.
Blanchard, peintre. 351, 353.
Blandowski, agent secret. 85.
Blavet (Abbé). 342.
Blondel de Gagny. 331, 333, 341.
Blondet d'Azincourt. 330.
Blot (Comte de). 115.
Blot (Comtesse de). 115.
Boccage (Mme du). 198.
Boilleau, marchand de tableaux. 330, 342, 346, 350, 352, 354 à 356.
Boisfranc (Mlle Fortunée-Olympe de). 176.
Bolognèze (Francis). 352, 354.
Bonhomme (Honoré). 203, 204.
Bontemps, gouverneur. 39.
Bordeu, médecin. 311.
Bossuet. 170.
Bouchardon (Edme). 328. 329, 341.
Boucher (François). 330, 337, 341.
Boufflers (Charles-Joseph-Marie, duc de). 67, 122, 124.
Boufflers (Duchesse de)

puis duchesse de Luxembourg, *voir* : Luxembourg.
Boufflers (Chevalier de). 126, 215, 312.
Boufflers (Marquise de). 215.
Boufflers - Rouverel (Comte de). 124, 215, 216, 221.
Boufflers - Rouverel (Comtesse de). 87, 119, 124, 125, 131, 132, 159, 160, 184, 185, 187, 188, 190, 193, 194, 202, 209, 215 à 229, 266, 310, 312.
Boufflers - Rouverel (Louis-Edouard, comte de). 219, 225 à 228.
Boufflers - Rouverel (Amélie des Alleurs, comtesse de). 124, 219, 225, 227, 228.
Boufflers - Rouverel (Amélie - Joseph - Edouard de). 226, 229, 312.
Boufflers (Amélie de), *voir* : Lauzun.
Bouillé (Mgr Nicolas de). 115.
Bouillon (Cardinal de). 141.
Bouillon (Duc de). 140,
Boullongne (M. de). 146.
Boulogne (Louis de). 350.
Boulogne, collectionneur. 342.
Bourbon (Louis-Alexandre de), comte de Toulouse. 29.
Bourbon (Louis-Auguste de) duc du Maine. 33.
Bourbon (Louis-Jean-Marie de), duc de Penthièvre. 59, 105.
Bourbon (Louis-Auguste de), prince de Dombes. 29, 34.
Bourbon (Louis-Charles de), comte d'Eu. 29, 34.
Bourbon (Louise-Françoise de), princesse de Bourbon-Condé, mère de Monsieur le Duc. 29.
Bourbon (Marie-Anne de), princesse de Conty. 30, 42, 105.
Bourbon (Marie-Thérèse-Félicité d'Este et de), duchesse de Penthièvre. 104.
Bourbon-Condé (Henri Ier de), Monsieur le Prince. 138, 144.
Bourbon-Condé (Henri II de). 144.
Bourbon-Condé (Louis de), dit le Grand Condé. 52, 70, 138, 144.
Bourbon - Condé (Armand de), prince de Conty, *voir* : Bourbon-Conty.

Bourbon-Condé (Louis-Henri de), Monsieur le Duc. 2, 28, 33, 41, 42, 97.
Bourbon-Condé (Charles de), comte de Charolais. 8, 29, 33, 34, 41, 152, 238.
Bourbon-Condé (Louis de), comte de Clermont. 29, 31, 32, 34, 114, 178, 179, 212, 240.
Bourbon-Condé (Louis-Joseph de). 104, 106, 170, 176, 178, 179, 187.
Bourbon-Condé (Charlotte, princesse de), *voir* : La Trémoille.
Bourbon-Condé (Eléonore de), princesse d'Orange-Nassau. 143, 144.
Bourbon-Condé (Charlotte, princesse de) *Voir* : Montmorency.
Bourbon-Condé (Anne-Geneviève de), duchesse de Longueville, 138, 144.
Bourbon-Condé (Marie-Thérèse de), princesse de Conty, femme du Grand Conty. 30.
Bourbon-Condé (Louise-Françoise, princesse de), *voir* : Bourbon.
Bourbon-Condé (Louise-Elisabeth de), princesse de Conty. 7 à 30, 44 à 46, 51, 98 à 100, 126, 180, 246.
Bourbon-Condé (Marie-Anne de), Mlle de Clermont. 38 à 40, 104.
Bourbon-Condé (Elisabeth-Alexandrine de). Mlle de Sens. 29, 77, 78.
Bourbon-Condé (Louise-Adélaïde de). 179.
Bourbon-Conty (Armand de Bourbon - Condé, premier prince de Conty). 138, 144.
Bourbon-Conty (François-Louis de), dit le Grand Conty. 7, 57, 84, 140, 144, 147.
Bourbon-Conty (Louis-Armand de). 7 à 19, 41.
Bourbon-Conty (Louis-Armand de), duc de Mercœur. 18.
Bourbon-Conty (N. de), comte d'Alais, 19, 28.
Bourbon-Conty (Louis-François-Joseph), comte de La Marche, puis prince de Conty. 36, 37, 44, 46, 51, 96, 107, 141, 172 à 179, 234, 239, 248, 249, 257, 273, 285, 313 à 315, 317 à 321, 328, 349, 365.
Bourbon-Conty (François - Claude - Fauste, marquis de). 233 à 235.

Bourbon-Conty (Marie-François-Félix, chevalier de). 233 à 235.
Bourbon-Conty (Marie-Anne, princesse de), *voir* : Bourbon.
Bourbon-Conty (Marie-Thérèse, princesse de), *voir* : Bourbon-Condé.
Bourbon-Conty (Louise-Elisabeth, princesse de), *voir* : Bourbon-Condé.
Bourbon-Conty (Louise-Diane d'Orléans, princesse de), *voir* Bourbon-Orléans.
Bourbon-Conty (Louise-Henriette de), duchesse de Chartres, puis d'Orléans. 19, 31, 32, 45, 46, 50, 51, 115, 125, 141, 142, 216, 220, 221.
Bourbon-Conty (Louise-Adélaïde de), princesse de La Roche-sur-Yon. 7, 29, 33, 39, 40, 45, 80, 81, 141, 216.
Bourbon-Conty (Marie-Fortunée d'Este, comtesse de La Marche, puis princesse de), *voir* : Este.
Bourbon-Conty (Stéphanie-Louise de), *voir* : Montcairzain.
Bourbon-Orléans (Philippe de), régent de France. 240.
Bourbon-Orléans (Louis de). 18, 29, 32, 44, 51.
Bourbon-Orléans (Louis-Philippe de), duc de Chartres jusqu'en 1752 puis duc d'Orléans. 50, 51, 72, 125, 159, 170, 178, 179, 216.
Bourbon-Orléans (Louis-Philippe-Joseph de), duc de Montpensier jusqu'en 1752, puis duc de Chartres. 132, 136, 176, 178, 179, 270, 288, 313, 314.
Bourbon-Orléans (Jean-Philippe de), chevalier d'Orléans, bâtard du Régent. 94 à 96, 113.
Bourbon-Orléans (Charlotte-Elisabeth, princesse de), *voir* : Bavière.
Bourbon -- Orléans (Louise-Diane de), princesse de Conty. 28, 29, 33, 36 à 38.
Bourbon-Orléans (Philippe-Elisabeth de), Mlle de Beaujolais. 29.
Bourbon -- Orléans (Louise-Henriette de Conty, duchesse de Chartres, puis du-

chesse d'Orléans), *voir*: Bourbon-Conty.
Bourbon-Orléans (Charlotte-Aglaé de), duchesse de Modène. 173.
Bourdaloue. 170.
Bourdon (Sébastien). 339.
Bourguignon (J. Courtois dit le). 352, 353.
Bourlamaque, collectionneur. 330.
Bouvance (Mlle), dite Castillon 280.
Brancas, *voir* : Lauraguais.
Branciforte (Mgr de). 198, 199.
Bréal (Michel). 325.
Brebant (Mlle). 276.
Brebiett, peintre, 352.
Bressigny (Président de). 357.
Breteuil (Baron de). 44, 46.
Breughel (Jean), dit de Velours. 337.
Breughel (Pierre). 337.
Brienne (Mgr de). 312.
Brignolles (Catherine de), princesse de Monaco. 179.
Brill (Paul). 351. 353, 355.
Brissart, fermier général. 258.
Brissart, Mme. 258, 259.
Brisson, sculpteur. 342.
Broglie (Victor-François, duc de). 43, 47 à 49.
Broglie (Charles-François, comte de). 88, 89.
Brousse de Vertellaci (Herminie de la). 234.
Brunswick-Lunebourg (Prince de). 117, 153.
Bussy (Mme de). 39.
Byng (Amiral). 127.

Caboche, dit Marigny. 211 à 213.
Cahusac, poète. 135.
Camargo (Mlle), danseuse. 32.
Cambia (Vicomtesse de). 118.
Campo-Santo (Comtesse de) 56.
Cano (Alonzo). 359
Cantarini (Simon). 347
Carbon 358
Carignan (Prince de) 338
Carlin (Ch. Antoine Bal[illegible]) 340
Carracha (Augustin) 340
Carracha (Annibal) 340, 341
Caussin de Perceval 340
Castaja (M. de) 24
Castellane (Vicomtesse de) 347
Caylus (M. de) 38
Caylus (Comtesse de) 441, 342, 343
Caylus (Mme de) 19
Caylus (Michel Ange) dit des Batailles 341, 344.

Chaalons (Philibert de), prince de Neufchâtel. 143.
Chabot (Yvonne-Sylvie) de Breuil de Rais, comtesse de). 118.
Chabot, *voir* : Rohan-Chabot.
Chabrillant (Bailli de). 117, 162.
Chamborant (Claude de), comte de la Clavière. 172, 173.
Chambrier, ministre de Prusse. 86.
Champagne (Philippe de). 340, 351, 352.
Changeant (M. de). 264.
Chardin (Jean-Baptiste-Siméon). 341.
Charles VII, Electeur de Bavière et Empereur d'Allemagne. 43, 49, 56, 88.
Charles (Le Prince). 48, 49.
Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne. 49 à 61.
Charolais (Comte de), *voir* : Bourbon-Condé.
Chartres (Duc de), *voir* : Bourbon-Orléans.
Châteauroux (Duchesse de). 52, 59, 97, 123.
Châtelet (Marquis du). 48.
Châtelet (Suzanne-Armande du), *voir* : Marquise de Bellefonds.
Chauvelin (Marquis de). 51, 58, 83, 114, 155, 157, 263, 313, 330.
Chauvelin (Marquise de). 156, 157.
Chavigny, ambassadeur. 84.
Chenu, commissaire. 301.
Cheverny (Comte de). 129, 152.
Chevert (François de). 55.
Chevreuse (Duchesse de). 121.
Chimay (Gabrielle-Charlotte de). 116.
Choiseul (Duc de). 177, 191, 229, 331, 337, 342, 348.
Choiseul (Marquis de). 243.
Choiseul (Comte de). 248.
Choiseul (Mgr de). 331, 342.
Choiseul (Duchesse de). 123.
Cicé (Mlle de). 156.
Cignani. 351, 352.
Clairval, chanteur. 134, 248, 273, 279.
Clément, chirurgien. 17, 18.
Clermont (Comte de), *voir* : Bourbon-Condé.
Clermont (Mlle de), *voir* : Bourbon-Condé.
Clermont (Georges-Gaspard de Clermont-Ges-

sans, comte de), *voir* : Saint-Aignan.
Clermont-d'Amboise (Comte de). 118.
Clermont-d'Amboise (Chevalier de). 252.
Clodion (Claude). 329, 341.
Cloud, curé du Temple. 316.
Coffin (Anne-Elisabeth). 308.
Coigny (Duc de). 37, 56.
Coigny (Comte de). 116, 254.
Coigny (Chevalier de). 270.
Coislin (Marquis de). 254.
Coislin (Marquise de). 253 à 255.
Colin, boucher. 286.
Collard (Mlle), dite Guimard. 281.
Condé, *voir* : Bourbon-Condé.
Conty, *voir* : Bourbon-Conty.
Coraline, actrice à la Comédie-Italienne. 176, 319 à 321.
Cordier (Mme). 297.
Corneille (B.). 351, 353.
Cortone (P.-P. de) dit le Gobbo des Carraches. 339, 340, 344.
Corrège (Ant. Allegri dit Le). 340.
Cossé (Comte de). 264.
Coucicault, collectionneur. 330.
Coulon, écuyer. 39.
Courteilles (Mme de). 156, 157.
Courten (M. de). 58.
Courtenvaux (Marquis de). 41.
Courtois de Minutte. 282.
Créquy (Marquise de). 39.
Créquy (Marie-Claire de), comtesse de Jarnac. 119.
Crillon (Abbé). 342.
Croizier, graveur. 373.
Croy (Duc de). 106.
Crozat (M. de), baron de Thiers. 331.
Curzon (Henri de). 112, 114.
Cuyp (Albert). 340.

Dailly (Jacques-François). 231, 232, 235, 236.
Dailly (Marie-Claude Gauché, femme). 202, 229 à 236, 283, 285, 314, 319.
Dalembert. 127.
Dambry, maire de L'Isle-Adam. 363.
Dangeau (Marquis de). 7, 8.
Danthieur, fermier du Temple. 209.
Dauberval, danseur. 265.
David (Mlle). 270 à 272.

Deffand (Marquise du). 87, 122, 124, 131, 215, 220, 227, 311, 312.
Del Campi d'Oglio). 351.
Delille (Abbé). 115.
De Lorme, peintre. 370.
Delorme (Mme). 323 à 325.
Delorme (Mlle), danseuse. 274.
Delussault (Mme). 357.
Denin de Belhouzie. 357.
Denis (Mme). 281.
Dervieux (Mlle). 274.
Des Alleurs (Mlle), *voir* : Boufflers-Rouverel.
Descartes. 19.
Deschamps (Mlle). 249, 250, 279.
Desfins, fermier. 76.
Deshays, peintre. 330.
Desmarais, marchand de tableaux. 342, 350.
Desrais, dessinateur. 372.
Detouche, collectionneur. 349.
Deux-Ponts (Chrétien IV, duc des). 279, 280.
Dezanville (Mlle). 281.
D'Héricourt, musicien. 133.
Diderot. 116, 186, 196, 301, 313.
Dietricei. 334, 338.
Dombes (Prince de), *voir* : Bourbon.
Donezan, *voir* : Usson.
Donjeu, marchand de tableaux. 303, 305, 342, 350.
Donges (Comte de). 204.
Doray, gondolier. 154.
Dortous de Mairan. 117, 312.
Doublet de Bauche. 252.
Douglas (Chevalier de). 92.
Douet de la Boullaye. 280.
Dow (Gérard). 337, 338, 339, 344, 347.
Dreux (Marquis de). 28, 39, 40.
Dubarry (Comte). 296, 331, 339.
Dubarry (Jeanne Vaubernier, Comtesse). 176, 177, 179, 282.
Dubois, marchand de tableaux. 349.
Dubreuil (Mlles). 212.
Dubut (Abbé). 323 à 325.
Duclos. 207.
Ducerceau (Le Père). 22, 23.
Duchesne (Mme veuve), libraire. 191.
Du Gard. 25 à 27.
Duguay-Trouin. 240.
Dulac, marchand de tableaux. 342.
Dulin de Fontenette. 303, 304, 305, 307.
Dulin de Fontenette (Mme). 303, 307.
Dumirey (Mlle). 279.
Du Peyrou. 192.
Dupin (Mme). 203, 205, 211, 213.

Dupin de Francueil. 207.
Duplan (Mlle). 285, 286.
Duport (Jacques), musicien. 133.
Duport (Charles), musicien. 133.
Dupuis (Mlle), dite Lélicot. 279, 281.
Durancy (Mlle). 266 à 268.
Duras (Jacques-Henri, duc de). 121.
Duras (Maréchal de). 276.
Duras (Louise-Madeleine Eschalart de Lamarck, duchesse de). 121.
Durfort (Chevalier de). 254.
Durocher, policier. 238.
Dutens, diplomate. 4, 90, 91, 129, 219, 312, 313, 356.
Duthé (Mlle). 287, 288.
Duval, secrétaire du lieutenant de police. 277.
Dyck (Van). 337, 340.

Eberts, joailler. 303.
Egmont (Casimir, comte d'). 120, 121.
Egmont (Henriette-Julie de Durfort de Duras, comtesse d'). 121.
Egmont (Jeanne du Plessis-Richelieu, Comtesse d'). 120, 121, 313.
Elisabeth, impératrice de Russie. 90.
Eon de Beaumont (Chevalier d'). 90 à 92.
Epinay (Lalive d'). 206.
Epinay (Mme Lalive d'). 187, 205 à 208.
Epinoy (Louis, prince d'). 16.
Epinoy (Ambroise, marquis de Melun, prince d'). 27.
Epinoy (Jean-Alexandre-Théodore, comte de Melun, prince d'). 27.
Esparre (Mme d'). 257.
Este (Marie-Fortunée d'), comtesse de La Marche, puis princesse de Conty. 173 à 176, 259.
Estrées (Comte d'). 68, 173.
Estrées (Maréchale d'). 119.
Eu (Comte d'), *voir* : Bourbon.
Eugène de Savoie, dit le Prince Eugène, 36.

Fauconnier (Mlle). 292 à 294, 297.
Fel (Mlle). 135.
Ferg (Paul). 334, 349.
Ferrari Gaudentio. 339.
Feti (Dominique). 336.
Feuillet, sculpteur. 341, 350.
Fillière, musicien. 133.
Fitz-James (Marquis de). 270.

Fleury (Cardinal). 25,33, 43, 45, 50, 83.
Fleury (Marquis de). 265.
Flieger, musicien. 133.
Fontaine (Guillaume dit de). 203.
Fontaine (Guillaume dit de), fils. 209.
Fontenelle. 117.
Fontenette, *voir* : Dulin.
Fortier, collectionneur, 330.
Fragonard (Honoré). 339.
France (Jean-Baptiste-Gaston de), duc d'Orléans. 138.
France (Louis de), Dauphin. 46, 73, 86, 101.
France (Louis-Stanislas-Xavier de), comte de Provence. 109, 178.
France (Charles-Philippe de), comte d'Artois. 179.
France (Anne-Henriette de), dite Madame. 46.
France (Louise-Marie-Thérèse de), dite Mme Victoire. 109.
France (Adélaïde-Marie de), dite Mme Adélaïde. 102.
Franck (François). 337.
Francœur, musicien. 206.
Francueil (Dupin de), *voir* : Dupin.
Franque (P.). 366.
Frédéric-Auguste, roi de Pologne. 32, 33, 84.
Frédéric II, roi de Prusse. 56, 62, 86.
Fresnel (Françoise-Elisabeth de), marquise de Vierville, *voir* : Mesnildot.
Fribourg (Conrad de). 146.
Fribourg (Jean de). 146.
Friesen (Comte de). 77 à 79, 115.
Fronsac (Duc de). 256.
Froulay (Bailli de). 95.
Fumé, médecin. 311.

Gaignat (M. de), collectionneur. 330, 337, 346, 347, 348.
Gaillard de Gagny, collectionneur 330.
Gaspard, musicien. 133.
Gatayes (Pierre-Antoine). 319.
Gauché (Jean). 231.
Gauffrecourt. 207.
Gauthier. 282.
Geoffroy (Abbé). 284.
Geminiani. 351, 353.
Genlis (Comtesse de). 3, 4, 159, 160, 162, 174, 220, 225, 254.
Geoffrin (Mme). 128.
Georgel (Abbé). 89.
Gérard (Clotilde). 366.
Gerbier, avocat. 194, 195.
Gersaint, peintre-expert. 330, 332.
Gesvres (Duc de). 83, 103, 104, 142.

Girardet, dessinateur. 373.
Givry (Bailli de). 55.
Glomy, marchand de tableaux. 330, 332 à 336.
Gobot de Bruen. 342.
Goezman. 195.
Goffredy. 340.
Goncourt (Ed. et Jules de). 102.
Goujon (Jean). 351.
Gourdan (Mme), proxénète. 270, 275, 279, 280, 295, 296.
Grammont (Duc de). 252, 299, 331, 339.
Gray (Th.). 123.
Greuze (J.-B.). 339.
Grimaldi, prince de Monaco. 320.
Grimm (Baron). 77, 78, 79, 128, 134, 135, 267.
Grimot (Abbé). 108, 109.
Gronemann, musicien. 133.
Guéménée (Prince de). 270.
Guerchin (Le). 340.
Guérin, chirurgien. 152, 261, 281, 282, 284, 291, 295, 296 à 299, 307.
Guide (Guido Reni dit le). 337, 339, 340.
Guillaume III, roi d'Angleterre. 144.
Guimard (Mlle). 297.
Gustave III, roi de Suède. 87, 184, 185, 226, 310.
Hatte (Catherine), *voir* : Mme de Vauvré.
Hattonville (Marie-François-Félix, chevalier d'), *voir* : Bourbon-Conty.
Hecquet (Mme), proxénète. 118.
Heina, musicien. 134.
Heineken (M. de), collectionneur. 330.
Heinel (Mlle). 272 à 274, 275.
Helle, marchand de tableaux. 330.
Hénault (Président). 4, 119, 120, 122, 165, 166, 312.
Hénin (Alexandre-Marc-Marcelin, prince d'). 116, 122.
Henri III, roi de France. 140.
Hermand, curé de L'Isle-Adam. 318.
Hesse-Rhinfelds (Caroline de), princesse de Bourbon-Condé, (2e) femme de Monsieur le Duc. 29, 45.
Heyden (Jean van der). 338.
Hocberg (Rodolphe d'). 146.
Hocberg (Jeanne d'), duchesse de Longueville. 146.
Houdetot (M. d'). 207.

Houdon. 366, 369.
Hume (David). 192, 193, 221 à 224.

Issarts (Des), ambassadeur. 85, 86.

Janson, musicien. 133.
Jardin (Carle du). 338.
Jarnac, *voir* : Rohan-Chabot.
Jelyotte (Pierre). 127. 129, 130, 241.
Jordaens (Jacques). 338.
Josépin. 336.
Joullain, marchand de tableaux. 330, 342.
Jouvenet (Jean). 340, 350, 354.
Joyeuse (Cardinal de). 140.
Julienne (M. de), collectionneur. 330, 337, 346.
Jully (Lalive de), collectionneur. 330, 337.
Jumilhac (M. de), collectionneur. 342.
Kellermann, duc de Valmy. 209.
Kingston (Duc de). 203, 205.
Kohault, musicien. 133.

La Beaumelle. 2.
Laborde (Benjamin de). 235, 258.
La Carte (Marquis de). 55, 243.
La Chalotais. 167.
La Chevaleraye, *voir* : Ricard.
La Clavière (M. de), *voir* : Chamborant.
Lacroix, partisan. 48.
Lacroix, coiffeur. 256.
Ladvocat, collectionneur, 331, 339.
La Fare (Philippe-Charles, marquis de). 12 à 14, 17, 60, 64, 67, 83.
Lafayette (Marquis de). 312.
Laforest (Mlle). 271.
La Fosse (Charles de). 337.
La Galissonnière. 127.
Lagrenée. 339.
La Guérinière. 26.
La Guiche (Comte de). 330, 337.
La Marche (Louis-François-Joseph, comte de), *voir* : Bourbon-Conty.
La Mina (Marquis de). 51, 52, 55, 57, 59.
La Morlière (Chevalier Rochette de). 290, 301, 302.
La Morlière (Magalon de). 302.
Lamotte (Mlle). 198.
Landivisiau (M. de). 240.
Landon, graveur. 373.
Langeac (Marquis de). 297, 298.
Langeac (Marquise de). 298.

Langlier, marchand de tableaux. 342, 344, 345 à 350, 357.
Lannes de Montebello. 209.
Lannoy (Mlle). 91.
La Noue (M. de). 15.
La Patrille, mousquetaire. 272.
La Porte-Mazarini (Armande de). 97.
La Porte-Mazarini (Marie-Charlotte de). 12.
La Prairie (Mlle). 286, 299.
La Rochefoucauld-Doudeauville (Duc de). 234.
La Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde, princesse de), *voir* : Bourbon-Conty.
Larrivée (Henri). 135, 252, 253.
La Rue, sculpteur. 329.
Lassay, collectionneur. 340.
La Touche (Mme de). 203, 205, 210, 211, 213.
La Tour (Le Père Simon de). 24, 25, 84, 92, 93.
La Tour (Chevalier de). 262.
La Trémoille (Charlotte de), princesse de Bourbon-Condé. 144.
L'Aubespine, *voir* : Verderonne.
Launay (Chevalier de). 269, 272, 341.
Lauraguais (Louis-Félicité-Léon, duc de Brancas, comte de). 147, 256, 258, 259, 269, 272, 273, 331.
Laurpin (Mlle). 275.
Lauzun (Duc de). 116, 263, 285.
Lauzun (Amélie de Boufflers, duchesse de). 124, 225, 312.
La Vallière (Mlle de). 42.
Lavarenne (Mme), proxénète. 260.
La Vrillière, *voir* : Phelipeaux.
Le Beau, graveur. 372,
Leblanc (Abbé). 342.
Lebrun-Pindare. 295, 307 à 309.
Lebrun (Marie-Anne de Surcourt, femme). 307, 308.
Lebrun, marchand de tableaux. 330, 342, 344, 345, 346, 350, 357.
Lebrun, marguillier. 327.
Le Cars, graveur. 372.
Leczinska (Marie), reine de France. 45, 46, 123.
Leckzinski (Stanislas). 33, 38, 85, 87, 109, 215.
Leclerc (Mlle). 278, 279.
Leclerc II (Mlle). 281.
Legrand (Mlle). 282, 283.
Le Fort, chirurgien. 78, 79.

Legay (Le Père). 20.
Lelièvre, apothicaire. 282.
Lemaire, sculpteur. 358.
Le Maire, peintre. 372.
Lemierre (Mlle). 135, 136, 251 à 253.
Le Moine (François). 340.
Lempereur, collectionneur. 339.
Le Nain (Les frères), 339, 350, 351, 353.
Lenfant (Pierre). 369.
Lennox (Lady Sarah). 116.
Le Noir, lieutenant de police. 110, 238.
Le Noir (Mlle). 270.
Lenormand d'Etiolles. 97.
Lenormand de Tournehem. 106.
Le Nôtre, architecte. 141.
Lenôtre (M. G.). 323.
Le Paige, avocat. 117, 170, 180.
Leroy, portier à Stors, 213.
Lespinasse (Mlle de). 220.
Lesueur (Eustache). 352, 353.
Le Tellier. 372, 373.
Létorière (Marquis de). 321.
Le Vasseur (Thérèse). 189, 193.
Levieux, réparateur de tableaux. 356.
L'Hôpital (Marquis de). 92, 247.
L'Hôpital (Marquise de). 176, 247, 248, 313, 314.
Ligne (Prince de). 2.
Loir, peintre. 352.
Longpré (Mlle). 275.
Longueville (Ducs de), *voir* : Orléans.
Longueville (Anne-Geneviève, duchesse de), *voir* : Bourbon-Condé.
Longueville (Jeanne, duchesse de), *voir* : Hocberg.
Loo (Carle van). 339.
Loo (François van). 339.
Loo (Louis-Michel van). 331, 339.
Loos (Comte de), ambassadeur. 85.
Lorenzi (Chevalier de). 127, 128, 182, 187, 188.
Lorge (Chevalier de). 365, 368.
Lorrain (Claude Gelée dit le). 339, 347.
Lorraine (François de), grand-prieur. 96.
Louis XIII. 138.
Louis XIV. 85, 144.
Louis XV, *passim*.
Louis XVI, 109, 180, 181, 182, 185, 357.
Lowendahl (Maréchal de). 260.
Lowendahl (Comte de). 264.
Luxembourg (Maréchal de). 187, 190, 278.

Luxembourg (Mme de) d'abord duchesse de Boufflers. 38, 39, 40, 122 à 124, 159, 160, 187, 188, 190, 193, 215, 225, 312.
Luxembourg (Chevalier de). 268, 342.
Luynes (Duc de). 41, 66, 82, 88, 102, 103, 108, 121, 217.

Mac Carthy (Mlle). 282.
Maillebois (Maréchal de). 43, 44, 46, 47, 60, 61.
Maillebois (Marquis de), fils du maréchal. 51, 58.
Mailly (Comte de). 97.
Mailly (Comtesse de). 38 à 40, 44, 45, 97, 98.
Maine (Duc du), *voir* : Bourbon.
Mainvilliers (Mlle). 285.
Mairan, *voir* : Dortous.
Malherbe (Mme). 284.
Mandreville, capitaine des chasses. 361.
Manglard, peintre. 330.
Mansard, architecte. 112.
Manscourt, trésorier. 146, 235, 307, 326, 355.
Manville (Mme de Jean de), *voir* : Sabran.
Marais, inspecteur de police. 229, 231, 233, 238, 251, 253, 256 à 261, 263 à 265, 270, 273, 275, 277, 279, 281 à 283, 285, 297.
Mareschal, notaire. 210, 213.
Marie-Antoinette. 89, 109, 181, 182, 183.
Marie-Josèphe d'Autriche. 86.
Marie-Thérèse d'Autriche. 43, 61 à 64, 88, 89, 181, 182.
Marie-Thérèse, infante d'Espagne. 86.
Mariette, expert. 330, 332, 337.
Marigny (Abel Poisson, marquis de Vandières, puis marquis de). 98, 106, 107, 274.
Marigny (Chevalier de). 262, 263.
Marnier, domestique. 152, 153.
Marquis (Mlle). 125.
Mars (Mme). 284.
Martin, expert. 330.
Martin (Mlle). 275 à 278.
Marville (Feydeau de), lieutenant de police. 237, 244 à 246.
Massillon. 170.
Mathas, procureur fiscal. 187.
Matignon-Gacé (Marie-Thomas-Auguste Goyon de). 12, 13.
Matignon (Louis-Jean-Baptiste Goyon de). 13.

Matignon (Edme-Charlotte de Brenne, marquise de). 12.
Matthéus (Mme). 284.
Maulévrier (Mme de). 156.
Maupeou (Le chancelier de). 167 à 169, 179, 180, 185.
Maupeou (M. de), colonel, 272.
Maurepas (M. de). 74, 157, 357.
Maximilien-Joseph, électeur de Bavière. 61, 62, 74.
Mayeur de Saint-Paul. 300.
Mazarin (Duc de). 251, 268.
Mazarin (Duchesse de). 250, 251, 295, 324, 325.
Méer (van der), le Vieux, 351.
Melfort (Comte de). 221.
Melun (Anne-Julie-Adélaïde de). 16.
Melun (Comte de), *voir*: Epinoy.
Ménageot, marchand de tableaux. 342, 350.
Mérard, sculpteur. 358, 359, 361, 362, 369.
Mercier, marchand de tableaux. 342, 348.
Mercy-Argenteau (Comte de). 89, 181, 182.
Merle (Comte de). 341.
Merle, vaudevilliste. 75.
Mesnildot (Mme Bernardin de), marquise de Vierville. 125.
Mesnildot (Mlle de), marquise de Barbantane, *voir* : Barbantane.
Mesny, doreur. 295, 302 à 307.
Metzu (Gabriel). 338, 339.
Meulen (Van der). 339.
Meusnier, policier. 237, 238.
Michel-Ange des Batailles, *voir* : Cerquozzi.
Miel (Jean). 337, 338.
Mieris (François van). 338.
Mignard. 351, 353.
Millet (F.), peintre. 355.
Millioty, antiquaire. 328.
Minuzzi (Général). 48.
Mirabeau (Marquis de). 192.
Mirepoix (Duc de). 124.
Mirepoix (Duchesse de). 124 à 126, 155, 176.
Modène (Chevalier de). 55, 94.
Modène (François-Marie, duc de). 173, 174.
Modène (Charlotte-Aglaé, duchesse de), *voir* : Bourbon-Orléans.
Moitte, statuaire. 342, 358, 370.
Molé, comédien. 266.
Monaco (Prince de), *voir*: Grimaldi.

Moncley (Charlotte de). 27.
Monconseil (Mlle de). 122.
Montalembert-Maumont (Marquis de). 53, 74.
Montboissier (Mme de). 157.
Montcairzain (Comtesse de). 250, 322 à 326.
Montesson (Marquis de). 114.
Montesson (Marquise de). 114, 160.
Montfleury (Mme de). 157.
Montgaultier (Mme de). 285, 286.
Montigny (Mme), proxénète. 276.
Montmorency (Charlotte de), princesse de Bourbon-Condé. 138, 144.
Montmorency-Laval (M. de). 58, 216, 268.
Montmorency-Logny (Marie-Philippine-Thérèse de). 124.
Montijo (Comte de). 52.
Montpensier (Mlle de). 119.
Monville (M. de), grand maître des eaux et forêts. 256.
Moor (Carle de). 351, 352.
Moreau, dessinateur. 263.
Morel, architecte. 358.
Moret, valet de chambre. 76, 78.
Mortemart (Mme de). 204.
Mortain (M. de). 331.
Morville (Mme de), *voir* : Surgères.
Mouffle d'Angerville. 2, 3.
Mouhy (Chevalier de). 198.
Mozart. 116, 117, 127, 129, 340.
Murillo. 337, 339, 346, 349, 352, 354.
Mussot (Arnould). 300.
Mutien (Jérôme). 337.
Mercœur (Louis-Armand, duc de), *voir* : Bourbon-Conty.

Nassau (René de). 143.
Nassau (Philippe-Guillaume de). 143, 144.
Nassau (Louise de), électrice de Brandebourg. 144.
Natoire. 341.
Nauroy (M.). 234.
Nazzi (Mario). 337.
Néefs (Pierre). 337.
Néer (Eglon van der). 339.
Nemours (Duchesse de), *voir* : Orléans.
Nesle (Marquis de). 97.
Neufchâtel (Isabelle de). 146.
Neuville (Comte de). 342.
Noailles (Maréchal de). 49, 58, 84.
Noailles (Marie-Victoire-Sophie de), comtesse de Toulouse. 29.
Noisy (Comtesse de). 244.

Ollivier (Michel-Barthélemy). 116, 117, 154, 340, 366, 367, 368.
Oppenord, architecte. 112.
Orange-Nassau (Eléonore, princesse d'), *voir* : Bourbon-Condé.
Orléans (Ducs d'), *voir* : Bourbon-Orléans.
Orléans (Jean-Louis-Charles d'), duc de Longueville. 144, 147.
Orléans (Henri-Louis d'), duc de Longueville. 144, 146, 147.
Orléans (Charles d'), grand-prieur de France. 96.
Orléans (Marie d'), duchesse de Nemours. 147.
Ossun (Comte d'). 342.
Ostade (Adrien van). 338, 348, 349.
Oudry (Jean-Baptiste). 340.

Paillet, marchand de tableaux, 342, 348, 350, 357.
Pajou, statuaire. 342.
Panneau d'Arty, *voir* : Arty.
Paparel (Claude-François). 14.
Paparel (Françoise). 14.
Papillon de La Ferté. 136, 159.
Parisot, maître des requêtes. 86.
Parrocel (Joseph). 340.
Parrocel (Ignace). 369.
Pater (Jean-Baptiste). 340.
Peilhon, secrétaire du roi. 330.
Pelin (Mlle). 261, 262, 264 à 266, 268, 272.
Pelt, mathématicien. 331.
Penthièvre (Duc et duchesse de), *voir* : Bourbon.
Peplo (Louis-Robert de). 116.
Pérault, colon. 260.
Perraux, grand hospitalier. 96.
Petit, médecin. 311.
Petit, graveur. 373.
Phelipeaux, comte de Saint-Florentin, puis duc de La Vrillière. 105, 168, 298, 300.
Phelipes (Lieutenant-général). 48.
Philippe (Don), infant d'Espagne. 51 à 55, 59, 60, 97.
Phul (Général). 35.
Picault, réparateur de tableaux. 356.
Pineau de Luze (Mme). 157.
Plançon, marchand. 280.
Poelenburg (Corneille). 337.

Poix (Princesse de). 312.
Polignac (Abbé de). 85.
Polignac (Mme de). 115.
Pompadour (Madame de). 5, 70, 72, 84, 96 à 110, 123, 125, 176, 330.
Pont-de-Veyle (Antoine Ferriol, comte de). 121, 122, 157 à 160, 225, 313.
Porbus. 338.
Porée (Le Père). 19 à 21.
Porsein (Mlle). 272, 273.
Potel (P.-C.), bailli de L'Isle-Adam. 199.
Potter (Paul). 338, 344, 346.
Pougens (Chevalier de). 321, 322.
Poussin (Nicolas). 339, 350.
Prémainville, collectionneur. 342.
Prévost (Abbé). 173, 197, 198, 200.
Prie (Louise de), duchesse de Cardonne, maréchale La Motte-Houdancourt. 140.
Prousteau, collectionneur, 330.
Provence (Comte de), *voir* : France.
Provers, musicien. 133.

Quadt (M. de), lieutenant-général. 35.
Quesnel, marchand de tableaux. 349.
Quesnoy (François Flamand, dit Le). 328, 329, 341.
Quétan, secrétaire du prince de Conty. 130, 131.
Quoniam (Mlle). 32, 33, 36, 239, 240.

Ramonet, graveur. 372.
Randon de Boisset. 331 à 333, 341.
Raoux (Jean). 339.
Raymond V, prince d'Orange. 143.
Redon, peintre. 352.
Rembrandt. 338, 349.
Rémoville (François-Claude-Fauste, marquis de), *voir* : Bourbon-Conty.
Rémy, peintre-expert. 328, 330 à 332, 341 à 343, 347, 349, 350, 352, 353.
Renault, fondeur. 34.
Renoire (Abbé). 342.
Rénon, bailli de Malte. 94 à 96.
Restout. 354.
Ribérac (Mme de). 39.
Ricard de la Chevaleraye. 25, 31.
Ricci (Sébastien). 352, 353.
Richard (Charles). 323 à 325.

Richelieu (Cardinal de). 140.
Richelieu (Armand-Louis du Plessis, marquis de). 12, 16, 17.
Richelieu (Duc de). 12, 71, 127, 180, 240, 241, 296, 312.
Richelieu (Comtesse d'Egmont, née), *voir* : Egmont.
Richmond (Duc de). 116.
Rigaud (Hyacinthe). 366.
Rochefort (Mme de). 159.
Roguin, ami de J.-J. Rousseau. 190.
Rohan (Cardinal de). 29.
Rohan-Chabot (Guy-Auguste de). 119.
Rohan-Chabot (Louis-Auguste de). 118, 119, 229.
Rohan-Chabot (Charles-Rosalie de), vicomte de Jarnac. 118, 119.
Rohan-Chabot (Marie-Sylvie de), *voir* : Beauvau-Craon.
Roissy (Anne Michel de). 116.
Rombourg, peintre. 351.
Romée (Marquis de). 263, 264, 271.
Rooz. 351, 352.
Rosa (Salvator). 337, 351, 352.
Rosalba Carriera. 337.
Roslin d'Ivry. 236.
Roth. 79.
Rothmeyer. 351.
Rousseau (J.-J.). 131, 132, 136, 186, 187 à 195, 199, 203, 225.
Rouverel (Antoine-François Oudart de). 216, 217.
Rouverel (Renée-Espérance de). 216.
Rubens. 337, 338, 339.
Rusch. 334.
Ruysdaël (Jacques). 338.

Sabatin (Mme), *voir* : Langeac.
Sabran (Comte Joseph de). 115.
Sabran (Comtesse de). 115, 160.
Sade (Marquis de). 8.
Sailly (M. de). 177.
Saint-Aignan (Georges-Gaspard de Clermont-Gessans, comte de Clermont, marquis de). 12, 16.
Saint-Aignan (Duc de). 336, 340.
Saint-Aubin (Marquise de). 301.
Saint-Blancard (Chevalier de). 272.
Sainte-Beuve. 5, 221, 228.
Sainte-Foy. 273, 301.
Saint-Florentin, *voir* : Phelipeaux.
Saint-Janvier (Mme de). 259.
Saint-Lambert. 128.

Saint-Léon (Mme Louise Brayer de). 322.
Saint-Louis, proxénète. 276.
Saint-Mégrin (Duc de). 280.
Saint-Noms (Abbé). 342.
Saint-Séverin (Marquis de).65, 83 à 85, 92, 103.
Saint-Simon (Marquis de), bailli. 95.
Saint-Vincent (Mme de). 312.
Salucci. 337.
Saluces (Mme de). 104, 295.
Sanadon (Le Père). 19, 93.
Sartines (M. de), lieutenant de police. 110, 238, 301.
Saujon (Marquis de). 216.
Saujon (Charles-François, chevalier de). 215.
Saxe (Marie-Josèphe de). 73, 86, 88.
Saxe (Maurice de). 35, 66 à 81, 101, 240.
Scalcken (Godefroy).337.
Scheffer (Baron), ministre de Suède. 86.
Schenker, musicien. 133.
Schenker (Mlle), harpiste. 133.
Schidon (Barthelemi). 336.
Schmidt, graveur. 370.
Schobert, musicien. 133.
Scipion, petit nègre. 174, 175.
Seckendorf (Maréchal de). 47, 48.
Ségur (M. de). 312.
Selle (M. de). 330.
Sénac, médecin. 77.
Sénac (M. de). 274.
Sens (Mlle de), *voir*: Bourbon-Condé.
Sergent (Henriette-Louise-Catherine de). 302.
Serrur (Henri-Auguste-César). 369.
Sireuil (M. de). 332, 342.
Slodtz, sculpteur. 330.
Sobieski. 85.
Solémi (M. de). 55.
Solimène le Napolitain. 339.
Sorbet, mousquetaire. 331.
Soubise (Jules-François-Louis de Rohan, prince de). 16, 41.
Soubise (Charles de Rohan, prince de). 104, 105, 179, 248, 273, 274, 287.
Soubise (Mlle de). 104, 106.
Soulavie (Abbé). 16, 266, 267.
Souvré (M. de). 107.
Soyer (Julie). 322.
Sozzy, bailli du Temple. 117.

Sperotti (Lucie-Perrette). 321.
Stalben. 337.
Stainville (M. de). 58.
Steen (Jean). 338.
Steenwick (Henri). 338.
Sully (Duc de). 330.
Surcourt (Marie-Anne de), *voir* : Lebrun.
Surgères (Marquis de). 115.
Surgères (Marquise de. 115, 156, 157.
Sysang, dessinateur. 370.

Taaf, agent secret. 91.
Talbot, maître maçon. 358.
Tallard (Duc de). 330, 332, 333, 337.
Tencin (Mme de). 121.
Téniers (David). 338, 346, 348, 349.
Terburg (Gérard). 338.
Terray (Abbé). 168, 177, 178, 185.
Testard (Mlle). 260 à 263, 271.
Thann (Comte de). 48.
Théodore, peintre. 351, 353.
Théveneau de Morande. 265.
Thibaudeau (Adolphe). 333.
Thiroux de Montregard. 278.
Titien (Le). 337, 351, 352.
Tolliers, marchand de tableaux. 342.
Toquinet, banquier. 260.
Toulouse (Comte de), *voir* : Bourbon.
Toulouse (Comtesse de), *voir* : Noailles.
Tournelle (Marquis de la). 97.
Tressan (Comte de). 122, 123.
Trevisani, peintre. 351.
Trial (Antoine), chanteur. 130, 133, 134, 136.
Trial (Jean-Claude), musicien. 132, 133.
Trial (Mme), née Caubet. 133.
Tronc, contrôleur du Prince, 308.
Troy (M. de). 330.
Troye (Jean-François de). 339.
Trudaine (Daniel-Charles de). 127, 129, 312.
Trudaine (Mme). 115.
Tugot (Jeanne-Françoise). 231.
Turgot. 185, 186.
Tyrconnel (Lord). 51.

Usson de Bonnac (Charles-Armand d'), dit le marquis de Donezan. 114, 159, 160.
Vachon, musicien. 133.
Valentinois (Duchesse de). 176.

Vandières, *voir* : Marigny.
Vassal de Saint-Hubert. 331.
Vaudeuil (M. de). 26.
Vaujours (Louis-César Le Blanc de la Baume, duc de La Vallière, puis duc de). 242.
Vaujours (Julie-Françoise de Crussol, duchesse de). 242.
Vauréal (Chevalier de). 319 à 321.
Vauvré (Alexandre Girardin de). 246, 247.
Vauvré (Mme de). 246, 247.
Vélasquez. 337.
Veld (Van den). 337, 338.
Vence (Comte de). 330.
Vendôme (Duc de). 2.
Vendôme (Alexandre de), grand-prieur. 96.
Verderonne (Claude-Marie de l'Aubespine, marquis de). 209.
Verderonne (Etienne-Louis de l'Aubespine, marquis de Beaucourt, puis marquis de). 193, 208, 209.
Verdussen, peintre. 369.
Vergennes (M. de). 90.
Vernet (Joseph). 337, 339.
Vernier (Mlle). 284.
Véronèze (Alexandre). 340, 352.
Véronèze (P. Calliari de Vérone, dit Paul). 319, 337, 351, 352.
Véronèze (Anne-Marine), *voir* : Coraline.
Vestris (Gaëtan). 268.
Vestris (Auguste). 268.
Victoire (Madame), *voir* : Bourbon.
Vien (Jean-Marie). 339.
Vierville (Marquise de), *voir* : Mesnildot.
Vigny, architecte, 331.
Villars (Maréchal de). 34, 125, 134.
Villars (Duc de). 125.
Villemur, fermier général. 84.
Villeneuve de La Tou- 210.
Villeroy (Maréchal de). 122.
Villeroy (Charles Neuville de). 140.
Villeroy (Duchesse de). 268, 295.
Villetaneuse (M. de), collectionneur. 342.
Vintimille (Mme de). 97.
Viriville (Françoise-Sabine de Grolée de). 209.
Viron, chef marmiton. 308.
Voltaire. 19, 20, 24, 157.
Vougny (M. de). 274.
Wailly (Chevalier de). 342.
Walpole (Horace). 123,

131, 182, 220, 227, 259, 312.
Wanehop (Anne-Françoise). 216.
Wangen (Baron de). 252.
Watteau, 340, 351, 353.
Weerf (Van der). 338, 347.
Weninx, 351.
Wismes (Baron de). 27.
Wouwermans. 338.
Wynant. 354, 355.

Table des Matières

PAGES

Jugements sur le prince de Conty 1

I. — Enfance et adolescence 7

Naissance de Louis-François de Bourbon-Conty. — Son père putatif, Louis-Armand de Bourbon. — Passe-temps princiers — Un ménage troublé. — Les amants de madame de Conty. — M. de la Fare, dit « Poupart ». — Education du prince. — La mort du père Ducerceau. — Mariage de Louis-François.

II. — Conty soldat. 31

Le prince de Conty et Mlle Quoniam. — Guerre de la succession de Pologne. — Naissance du comte de La Marche. — Mort de la princesse de Conty, la jeune. — Retraite du prince à l'Isle-Adam. — Guerre de la succession d'Autriche. — Départ subreptice pour l'armée. — Conty général en chef. — La campagne de Flandres. — Démêlés du prince avec le maréchal de Saxe.

III. — Ministre sans portefeuille 82

Le prince de Conty travaille avec le Roi. — Commentaires et suppositions. — Les imaginations du marquis d'Argenson. — « Roi de Pologne ». — La vérité sur ces travaux mystérieux. — Police diplomatique. — Le chevalier d'Eon. — Lord Taaf. — Le père de La Tour. — La Compagnie de Jésus et l'Ordre de Malte. — Conty contre Pompadour. — Retraite du Prince.

IV. — La Cour du Temple. 111

Le prince de Conty, grand prieur de France, se loge au Temple. — Le palais prieural. — Réceptions princières. — Les habitués, les intimes. — « Le thé à l'anglaise dans le salon des quatre glaces ». — La musique du Prince et ses concerts.

PAGES

V. — L'Isle-Adam 137

Le prince de Conty propriétaire. — Ses acquisitions, ses échanges. — Embellissement et agrandissement de L'Isle-Adam. — Le château, ses dépendances. — Les plaisirs de la campagne. — M. de Chauvelin, poète et M. de Pont-de-Veyle, paradiste. — Quelques anecdotes. — Le « père Prince ».

VI. — Conty parlementaire. 164

Pair de France. — La « passion du Parlement ». — La crise de 1770. — Procès du duc d'Aiguillon. — Exil du Parlement de Paris. — Protestation des princes. — Défection du comte de La Marche. — Louis-François-Joseph de Bourbon. — Le prince de Conty demeure seul inébranlable. — Son triomphe au rappel du Parlement. — Opinions politiques et philosophiques du Prince. — Ses relations avec J.-J. Rousseau, Beaumarchais, Diderot, l'abbé Prévost.

VII. — Les amours du prince de Conty 202

Les maîtresses en titre. — Trois liaisons de durée. — Mme Panneau d'Arty. — Amours batailleuses. — Une amie de Mme d'Epinay. — La ressuscitée de Stors. — Mme de Boufflers. — La « Minerve » du Temple. — L'amante reste l'amie. — Mme Gauché-Dailly, dite de Brimont. — La recluse de Popincourt. — Les bâtards reconnus du Prince, derniers Bourbon-Conty.

VIII. — Les Amours du prince de Conty (*Suite*) 237

Les maîtresses de rencontre. — Index chronologique et anecdotique de 173... à 1776.

IX. — Les Amours du prince de Conty (*Suite et fin*) . . . 289

Une collection de bagues et de souvenirs. — Cérémonial d'une visite amoureuse au Temple. — L'aventure de Mlle Fauconnier. — Les rabatteurs du Prince. — La Gourdan et le chirurgien Guérin. — Audinot, comédien-directeur-proxénète. — Le chevalier de La Morlière. — Mesny et sa correspondance : le ménage Dulin de Fontenette. — Lebrun-Pindare a-t-il vendu sa femme au prince de Conty ?

X. — Mort du prince de Conty. 310

La santé du Prince décline. — Dernier séjour à la campagne. — Réconciliation du père et du fils. — Impénitence finale de Conty. — Sa mort : on transporte le corps à L'Isle-Adam. — Les bâtards faussement attribués au Prince : les chevaliers de Vauréal et de Pougens. — La comtesse de Montcairzain. — La succession du prince de Conty. — Sa vente après décès. — Le Prince amateur de tableaux.

PAGES

— Une collection admirable. — La chapelle funéraire de L'Isle-Adam. — Ce qu'il en reste.

Iconographie de Louis François de Bourbon-Conty. . . . 365

Généalogie des princes de Conty 375

Bibliographie 381

Index alphabétique 393

Errata

Page 84, ligne 13 (en note). Au lieu de : « il s'était signalé en Suède (1741) *pour* la prompte conclusion du traité des subsides... », lire : « il s'était signalé *par* la prompte conclusion, etc. »

Page 122, ligne 4. Au lieu de : « une amitié de quarante ans déjà le lie à Mme la *comtesse* du Deffand... », lire : « *marquise* du Deffand ».

Achevé d'imprimer
à Laval
le 24 Décembre 1907
sur les presses de
L. BARNÉOUD et Cie
pour
Jean SCHEMIT, libraire
à Paris.

[redacted]

Achevé d'imprimer
à Laval
le 24 Décembre 1907
sur les presses de
L. BARNÉOUD et Cie
pour
Jean SCHEMIT, libraire
à Paris.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

[redacted]

JUL 31 1996

BOOK DUE

WIDENER

SEP 10 1996

BOOK DUE

Fr 1322.3.50

HARVARD COLLEGE
MAY 9 1921
LIBRARY

Cutting fund